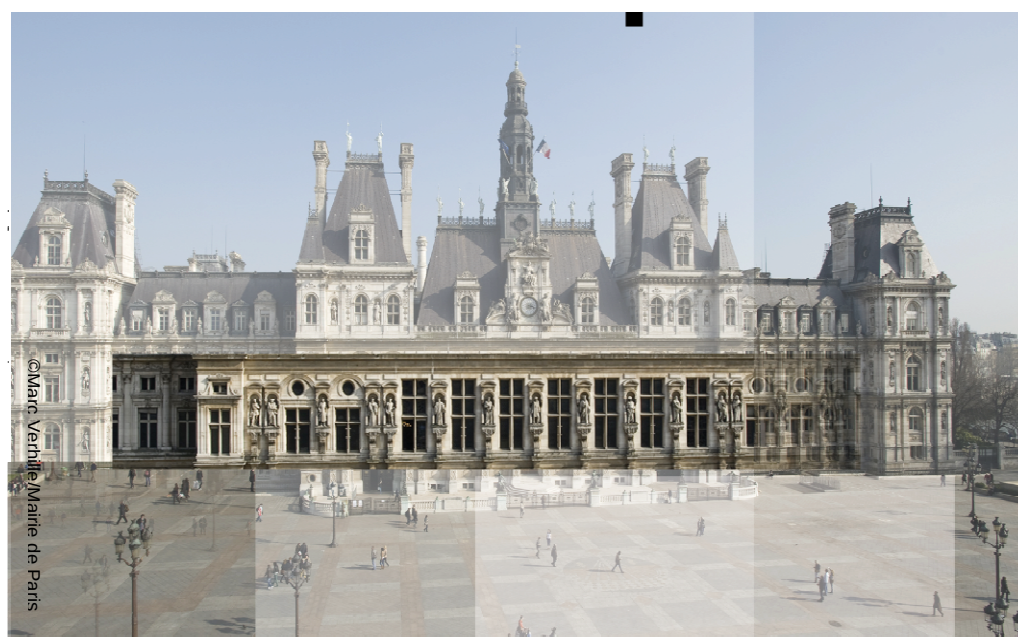


Conseil municipal et départemental



**Séance des lundi 13 et mardi 14 juin
2016**

<http://www.paris.fr>

Vendredi 1er juillet 2016

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	2016 DPE 9 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement - Compte administratif 2015.....	31
Hommage aux victimes de l'attaque terroriste survenu dans la ville d'Orlando, aux Etats-Unis.....	3	2016 DPE 10 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement - Compte de gestion 2015.....	31
Condoléances.....	3	2016 DEVE 42 - DFA - Budget annexe du fossoyage - Compte Administratif 2015.....	31
Adoption de comptes rendus.....	4	2016 DEVE 44 - DFA - Budget annexe du fossoyage - Compte de gestion 2015.....	32
Inscription en urgence du projet de délibération DJS 244 - DVD à l'ordre du jour du Conseil.....	5	2016 PP 27 - Approbation du compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour 2015.....	32
Désignation d'un président de séance pour le vote des comptes administratifs de 2015.....	5	2016 PP 26 - Approbation du compte de gestion 2015 de M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris concernant les opérations de la Préfecture de police.....	32
Examen des comptes administratifs et de gestion de la Ville et du Département de Paris.....	5	2016 DASES 92 G - Compte administratif 2015 et compte de gestion 2015 du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance.....	32
Bienvenue aux étudiants de l'Ecole de la deuxième chance.....	23	Suspension et reprise de la séance.....	33
Examen des comptes administratifs. (Suite).....	23	Examen du budget supplémentaire de la Ville et du Département de Paris.....	33
2016 DFA 79 - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2015.....	28	Suspension et reprise de la séance.....	50
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la banque HSBC.....	28	Examen du budget supplémentaire de la Ville et du Département de Paris. (Suite).....	50
Vœu déposé par l'Exécutif.....	29	Suspension et reprise de la séance.....	53
2016 DFA 80 - Compte de gestion 2015 municipal du DRFiP.....	29	Rappel au règlement.....	54
2016 DFA 30 G - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2015.....	29	2016 DFA 52 - Budget supplémentaire 2016 de fonctionnement et d'investissement municipal.....	54
2016 DFA 31 G - Compte de gestion 2015 départemental du DRFiP.....	29	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux nouvelles recettes de la Ville de Paris.....	54
2016 DFA 95 - États spéciaux d'arrondissement - Compte administratif 2015.....	30	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux crédits du budget participatif.....	54
2016 DFA 96 - États spéciaux d'arrondissement - Compte de gestion 2015 du DRFiP.....	30	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux transports collectifs pendant l'opération "Nuit Blanche".....	54
2016 DILT 13 - DFA - Budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux - Approbation du compte administratif 2015.....	30	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au remboursement de la dette de l'État.....	54
2016 DILT 15 - DFA - Budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux - Approbation du compte gestion 2015.....	30	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux dotations de l'État et à la péréquation.....	54
2016 DPE 11 - DFA - Budget annexe de l'Eau - Compte administratif 2015.....	31	Lettre rectificative n° 1 déposée par l'Exécutif.....	54
2016 DPE 12 - DFA Budget annexe de l'Eau - Compte de gestion 2015.....	31		

2016 DFA 52-1° - Budget supplémentaire d'investissement municipal pour l'exercice 2016.	58
2016 DFA 52-2° - Budget supplémentaire de fonctionnement municipal pour l'exercice 2016.	62
2016 DFA 53 - Individualisation des autorisations de programme municipales votées au budget supplémentaire pour 2016.	64
2015 DFA 19 G - Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement départemental pour l'exercice 2016.	64
2015 DFA 19 G-1° - Budget supplémentaire d'investissement départemental pour l'exercice 2016.	65
2015 DFA 19 G-2° - Budget supplémentaire de fonctionnement départemental pour l'exercice 2016.	67
2016 DFA 20 G - Individualisation des autorisations de programme départementale votées au budget supplémentaire pour 2016.	69
2016 DFA 97 - États spéciaux d'arrondissement - Budget supplémentaire 2016.	69
2016 DFA 72 - DRH - Budget supplémentaire 2016 Emplois - créations et transformations d'emplois dans les services municipaux.	69
2016 DFA 26 - DRH G - Budget supplémentaire 2016 Emplois - créations et transformations d'emplois dans les services départementaux.	70
2016 DILT 11 - DFA - Budget supplémentaire du Service Technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2016.	70
2016 DPE 13 - DFA - Budget annexe de l'Eau - Budget supplémentaire 2016.	70
2016 DPE 14 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement - Budget supplémentaire 2016.	71
2016 DEVE 43 - DFA Budget annexe du fossoyage - Budget supplémentaire 2016.	71
Suspension et reprise de la séance.	71
2016 SG 20 - Communication de Mme la Maire de Paris sur la création d'une brigade de lutte contre les incivilités.	71
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la mise en place d'un observatoire.	71
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au cadre de vie à Château Rouge.	71
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au logement des agents.	71
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux compétences et à l'équipement de la brigade.	71
2016 DRH 35 - Modification de plusieurs délibérations relatives à des nouvelles bonifications indiciaires.	71

2016 DRH 37 - Modification du statut particulier des inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris.	72
2016 DRH 38 - Modifications des dispositions statutaires et de l'échelonnement indiciaire de l'emploi de chef d'exploitation de la Commune de Paris.	72
2016 DPP 7 - Cycles horaires de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection liés à la mise en place de la réforme de la lutte contre les incivilités.	72
2016 DEVE 85 - DRH - Organisation du travail des Adjointes Techniques Entretien d'Espaces affectés aux ateliers de jardinage de la DEVE - Modification de la délibération 2012 DEVE 16 - DRH 18.	72
2016 DFA 105 - Modifications statutaires de la SETE en vue de sa transformation en société publique locale (SPL).	95
2016 DFA 42 G - Prise de participation par le Département de Paris au capital de la SETE et modifications statutaires de la SETE en vue de sa transformation en société publique locale (SPL).	95
Compte rendu de la 6e Commission.	102
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la rentrée scolaire 2016.	102
Vœu déposé par l'Exécutif.	102
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'attribution du nom de Francisque Poulbot à un établissement du 18e.	103
Compte rendu de la 7e Commission.	105
2016 DGRI 23 - Subvention (1.633.000 euros) et avenant à convention avec l'Association internationale des maires francophones - AIMF (1er).	105
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux négociations des traités TAFTA et CETA.	107
Vœu déposé par l'Exécutif.	107
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au processus de paix entre israéliens et palestiniens.	109
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au soutien à la famille Dawabsheh.	111
2016 DAE 286 - Subvention (400.000 euros) et convention avec l'Office du tourisme et des congrès de Paris (1er) à titre de soutien à son plan de relance du tourisme.	112
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'incitation à la pratique du football pour les jeunes Parisiennes.	118
2016 DJS 244 - DVD - Instauration temporaire du stationnement gratuit pour les riverains de la "fan zone" installée sur le Champ-de-Mars dans le cadre de l'accueil à Paris de l'U.E.F.A. Euro 2016.	120
Suspension et reprise de la séance.	124

2016 DJS 244 - DVD - Instauration temporaire du stationnement gratuit pour les riverains de la "fan zone" installée sur le Champ-de-Mars dans le cadre de l'accueil à Paris de l'U.E.F.A. Euro 2016. (Suite).....	124
2016 DJS 195 - Modification des tarifs applicables aux usagers et avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation de la Ville de Paris.....	125
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux cours individuels de musique.	125
Vœu déposé par l'Exécutif.	125
2016 SG 14 - Convention de coopération avec le Département de la Seine-Saint-Denis, les EP de Territoire Plaine Commune et Terres d'Envol pour l'accompagnement de la candidature de Paris au JOP 2024.	137
2016 DJS 2 G - Subvention (452.124,50 euros) au syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de Choisy le Roi (94).	139
Compte rendu de la 1ère Commission.....	140
2016 DFA 6 - Café, thé et sucre 100 % issus de l'agriculture biologique et/ou du commerce équitable, et de consommables - Accord cadre de fournitures - Modalités de passation.....	140
2016 SG 15 - Rapport d'observations définitives portant sur les marges de manœuvre financières - la soutenabilité d'une stratégie.	142
2016 SG 16 - Rapport d'observations définitives portant sur les marges de manœuvre financière - suivi des recommandations.....	154
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la prise en compte dans les marchés de la Ville de l'écart de rémunération au sein des entreprises.....	156
2016 DAJ 8 - Subvention (18.000 euros) au Conseil départemental de l'accès au droit de Paris.....	157
2016 DDCT 49 - Convention en vue de la labellisation en tant que Maisons de services au public (M.S.A.P.) des Points d'information médiation multi services (P.I.M.M.S.).....	159
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'évolution des missions de l'I.G.V.P.	160
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux conditions d'accès à l'A.G.O.S.P.A.P., à l'A.P.S. et la carte professionnelle des vacataires effectuant un mi-temps ou plus.....	162
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au paiement des vacances en centres de loisirs.....	163
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'accès au C.D.I. et à l'emploi titulaire des vacataires et contractuels.....	163

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la rémunération des agents vacataires effectuant les services d'interclasse et de goûter.	164
Suspension et reprise de la séance.	165
2016 DAE 261 - Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association Réseau Francilien du Réemploi (11e).....	165
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à un diagnostic sur l'attribution des locaux situés en pied d'immeuble.	167
2016 DAE 272 - Bourse du Travail - 7 unions départementales syndicales - Subventions 2016 (2.436.500 euros) et soldes des subventions 2016 (1.218.250 euros) - Convention et avenant n° 6 du 08/01/2016.....	168
2016 DAE 57 G - Subvention (500.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle avec la Mission locale de Paris (18e).....	170
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au centre de distribution de la Poste du 10e.....	171
2016 DASES 249 G - Approbation du Plan parisien de l'insertion par l'emploi (P.P.I.E.) pour la période 2016 - 2020.	172
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'accueil et à l'accompagnement des Parisiens sans domicile stable dans le 15e arrondissement.....	172
Compte rendu de la 2e Commission.	179
2016 DAE 68 - Subvention (22.500 euros) et convention avec l'association "Fontaine O Livres" (11e).	180
2016 DAC 122 - DDCT - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association "Collectif culture Bar-Bars Paris / Ile-de-France" (11e).....	181
Vœu déposé par le GEP relatif à la participation du quartier Butte aux Cailles au dispositif "Bruitparif" dans les quartiers festifs pour l'été 2016.....	185
2016 DAC 30 - Subventions (442.500 euros), convention et avenant à convention pour deux structures de création et de diffusion du 11e arrondissement.	187
2016 DAE 170 - Foire du Trône (12e) - Révision du règlement.....	188
2016 DAE 245 - Subvention (120.000 euros) et convention pluriannuelle 2016-2018 avec le Comité Champs-Élysées pour l'organisation de la grande parade du Jour de l'An (8e).	193
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à un bilan de l'ouverture des bibliothèques le dimanche.	194
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la création d'un maillage de boîtes à livres jeunesse.	195

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au cours individuels dans les conservatoires.....196

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au rapport de l'IGVP relatif aux risques d'infraction sexuelle sur des mineurs. 196

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux double cursus dans les conservatoires. 199

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la dénomination Gibran Khalil Gibran des pelouses des quais hauts du Front de Seine. 200

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la création d'un forfait muséal.....200

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au dispositif "l'Art pour grandir" dans les écoles. 201

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la "Fabrique culturelle". 202

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la privatisation du parc Monceau. 204

2016 DAC 121 - Subvention (41.000 euros) et convention avec l'association "L'Onde et Cybèle" (18e). .206

2016 DAC 134 - DGRI - Subventions (2.318.000 euros), convention et avenant avec l'association "Orchestre de chambre de Paris" (19e). 207

2016 DAC 243 - DJS - Subvention (75.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Confluences" (20e).....209

Suspension et reprise de la séance.....211

2016 DAC 243 - DJS - Subvention (75.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Confluences" (20e) (suite). 211

2016 DAC 459 - Subvention (4.000 euros) à l'association "Mémoire des résistants juifs de la M.O.I." (10e).....212

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la mémoire des victimes civiles de la Seconde guerre mondiale.....213

Compte rendu de la 3e Commission. 215

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux compétences du comité d'éthique de la vidéo-protection.....216

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au Centre de veille opérationnelle.....217

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un soutien aux forces de l'ordre. 218

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la dissolution des mouvements impliqués dans les troubles à l'ordre public. 220

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au cimetière de l'île des Pins. 221

2016 DVD 54 - Marché d'enquêtes, relevés et saisies pour le plan de voirie de Paris. Modalités de passation... 222

2016 DVD 95 - Aménagements de voirie 2016 en faveur de la circulation de la ligne 72 et autres améliorations. Demande d'une subvention au Syndicat des Transports d'Ile-de-France. 224

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche relatif à la nouvelle dénomination de la gare de Paris-Bercy. 225

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux interdictions de circulation de certains véhicules..... 226

Dépôt de questions d'actualité. 228

Suspension et reprise de la séance. 229

Hommages et condoléances aux deux policiers assassinés. 229

Examen des questions d'actualité. 229

II - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à la création d'un camp d'accueil des migrants à Paris. 229

III - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative à l'accueil des réfugiés sur le territoire parisien. 229

I - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à la crise de la propreté que Paris vient de vivre. 233

IV - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative aux inondations. 236

V - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative à la renégociation sur le contrat de présence postale territoriale 2017/2019. 238

VI - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux mesures de sécurité qui seront prises à l'occasion de la Marche des Fiertés et pour la protection des lieux fréquentés par la communauté LGBTQI. 240

2016 UDI - MODEM 1 - Création d'une mission de préfiguration d'un "Parcours de la Révolution Française à Paris". 242

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un lieu de mémoire consacré à Maximilien Robespierre. 242

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la création d'un pass mobilité. 249

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la promotion de l'installation de bornes de recharge électrique sur le domaine privé..... 252

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au tunnel de l'Etoile. 253

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à des parkings de délestage dans le projet Chapelle International.....254

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'installation de sanitaires à proximité du carré des biffins porte Montmartre.....255

2016 DEVE 74 - DDCT - Subventions (30.000 euros) à 12 associations - Projets à thématique environnementale pour améliorer le cadre de vie et la mobilisation des Parisiens dans des quartiers situés en politique de la Ville.....257

2016 DEVE 65 - DFA - Nouvelles offres de concessions cinéraires des cimetières parisiens, taxes et redevances domaniales.....257

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au déploiement des compteurs Linky.....258

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la gestion et la prévention métropolitaine des inondations.....260

2016 DDCT 17 - Subventions (219.500 euros) à 24 associations, conventions et 4 avenants aux conventions au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris, pour des projets visant à l'accompagnement. 261

2016 DDCT 62 - Subventions (128.000 euros) à 8 associations pour le financement d'actions au titre de la lutte contre les discriminations à l'égard des personnes lesbiennes, gaies, bi-es et trans (LGBT).....264

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris, Socialiste et Apparentés, Communiste - Front de Gauche, Radical de Gauche, Centre et Indépendants, les Républicains, UDI-MODEM et Mme SIMONNET relatif à la lutte contre le harcèlement sexuel. 267

Vœu déposé par l'Exécutif.....267

2016 DDCT 65 - Subvention (40.000 euros) et convention à l'association "Fédération des centres sociaux pour la préparation et le passage des examens D.I.L.F. - D.E.L.F.".....272

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Ecologiste de Paris et Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux conditions de financement des ateliers socio-linguistiques (A.S.L.) 275

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'accompagnement socio-linguistique des adultes et au financement des centres sociaux. 275

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux ateliers socio-linguistiques. 275

Vœu déposé par les groupes PCF-FG et SOCA relatif à la résidence sociale Claude Tillier. 277

2016 DFPE 10 G - Participation (147.161 euros) et convention avec l'association "Ambroise Croizat", pour le fonctionnement d'un accueil en périnatalité à l'hôpital Pierre Rouquès Les Bluets 4-6, rue Lasson (12e).....279

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la lutte contre les allergies liées aux pollens. 282

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sauvegarde du centre de santé "Etudes et santé" 12, rue Viala. 283

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'offre de soin dans le 17e. 284

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au soutien à l'association "Vaincre l'autisme". 285

2016 DASES 18 - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association du collectif "Les morts de la rue" pour la réalisation d'actions visant à organiser les obsèques pour les personnes en situation de rue isolées.....286

2016 DASES 225 G - Subvention (112.000 euros) à l'association "F.N.A.R.S. Ile de France" pour le développement de missions de coordination territoriale dans le domaine de la veille sociale. Avenant à la convention 2015.....287

2016 DASES 256 G - Subvention (77.300 euros) à la Croix-Rouge française pour la prolongation de l'accompagnement social des réfugiés mis à l'abri par le Département de Paris à l'hôtel. - Avenant à la convention 2015. 289

2016 DASES 275 G - Convention de mise à disposition de personnels du Département de Paris auprès du groupement d'intérêt public "Réinsertion et citoyenneté".....291

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'intervention du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugié-e-s.....292

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la tarification du "pass" Navigo Emeraude. 294

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'information des mairies d'arrondissement de la réquisition d'un équipement municipal. 295

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au "camp humanitaire" pour l'accueil des exilé-e-s. 297

2016 DDCT 75 - DAC - Subventions (10.000 euros) à l'association "Inter-associative Lesbiennes Gais Bi et Trans (Inter-LGBT). 298

Compte rendu de la 5e Commission. 299

2016 DLH 11 - Location de l'immeuble 119, bd Bessières (17e) à "Pierre et Lumières". - Bail emphytéotique.....299

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la production de logements intermédiaires. 299

2016 DLH 93 - Location de l'immeuble 52, rue des Cévennes (15e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.....300

2016 DLH 100 - Location de l'immeuble 122, rue Saint-Charles (15e) à la société "Immobilière 3F". - Bail emphytéotique.....300

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une campagne d'information sur l'encadrement des loyers.....301

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une communication vers les propriétaires de logements vacants.	303
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'accession sociale à la propriété.....	304
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux rémunérations des dirigeants et collaborateurs des bailleurs sociaux parisiens.....	304
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la réalisation d'un audit de la gestion et du fonctionnement de "Paris-Habitat".	304
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la création d'un comité éthique inter-bailleurs de la Ville de Paris.....	304
Vœu déposé par l'Exécutif.....	305
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux éléments de rémunération à la suite d'un licenciement....	305
2016 DAE 228 - Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association "Paris Europlace" pour le pôle de compétitivité "Finance Innovation" (1er).	307
2016 DU 124 - Évolution des modalités de portage de l'aménagement du secteur "Bercy Charenton" par extension du périmètre du projet de Z.A.C. (12e).	313
2016 SG 1 G - Versement de la cotisation 2016 à "Paris Métropole".	314
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la parcelle du 20, rue Levert (20e).	315
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la parcelle du 20, rue Levert (20e).	315
Vœu déposé par l'Exécutif.....	315
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux accès aux transports en commun sous la canopée des Halles.....	317
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux agréments de l'Etat pour la construction de bureaux.	318
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au devenir de l'Ile de la Cité et de l'Hôtel-Dieu.	319
2016 DU 85 - Appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris" - site 205, avenue Gambetta (20e) - Désignation du lauréat et signature de la promesse de vente.	320
2016 DU 81 - Appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris". - 34, rue Castagnary (15e). - Désignation du lauréat, déclassement et autorisation de cession.....	324
2016 DU 138 - DEVE - Lancement du projet urbain et du grand parc public de Chapelle Charbon - PNE (18e). Détermination des objectifs poursuivis et des modalités de	

la concertation préalable en vue de la création d'une Z.A.C.	326
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la ligne CDG Express.	326
2016 DU 40 - Z.A.C. "Clichy-Batignolles" (17e). - Principe de déclassement des lots n° 1 et n° 2. - Protocole de cession à "Paris Batignolles Aménagement". - Autorisation de déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme.	329
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'implantation d'un incubateur au sein du projet "Stream Building".	329
Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.	331
Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	332
Clôture de la séance.	332
Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.	332
QE 2016-19 Question de M. Nicolas BONNET-OULALDJ et des élus du groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative à la résidence temporaire du Red Star Football Club au stade Jean Bouin.	332
QE 2016-20 Question de Mmes Anne SOUYRIS, Aurélie SOLANS, M. Jérôme GLEIZES et des éluEs du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'emprunt contracté pour la réalisation de la Philharmonie de Paris.	333
Votes spécifiques.	334
Votes spécifiés.....	335
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	335
Comptes rendus des Commissions.	349
Listes des membres présents.	356
Annexe n° 1 - Budget supplémentaire d'investissement municipal pour l'exercice 2016.....	360
Annexe n° 2 - Budget supplémentaire de fonctionnement municipal pour l'exercice 2016.....	364
Annexe n° 3 - Budget supplémentaire d'investissement départemental pour l'exercice 2016.	367
Annexe n° 4 - Budget supplémentaire de fonctionnement départemental pour l'exercice 2016.	372
Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	378
Tableau des votes des groupes politiques.	382

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Fanny GAILLANNE, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Hommage aux victimes de l'attaque terroriste survenu dans la ville d'Orlando, aux Etats-Unis.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, dans la nuit de samedi à dimanche, les Etats-Unis ont dû faire face à une attaque terroriste dont l'ignominie fait douloureusement écho à celles qu'a subies notre ville en janvier et en novembre dernier. Dans la ville d'Orlando, ce sont plus de 50 personnes qui ont été assassinées et 53 autres blessées parce qu'elles se trouvaient dans une boîte gay. En s'en prenant à un haut lieu de la vie festive et de l'engagement LGBT, les terroristes ont encore une fois frappé ce qu'ils détestent le plus au monde : la liberté.

Face à ce massacre abject, je transmets en notre nom à tous le soutien indéfectible de Paris au peuple américain. J'adresse également un soutien fort à tous les gays, lesbiennes, bisexuels et trans, meurtris par une attaque qui vise à remettre en cause la première de leur conquête : le droit de vivre en paix, le droit de vivre librement.

Mes chers collègues, cette nouvelle manifestation de barbarie nous rappelle à quel point nos villes, où la liberté fait loi, sont des cibles de choix pour les terroristes. Nous resterons tels que nous sommes, debout, enracinés à nos valeurs et ouverts sur le monde. Pour cela, nous devons être unis, unis par ce que nous sommes et par ce que nous aspirons à devenir chaque jour davantage, à savoir une société de libertés, de partage et de paix. C'est pour manifester cette unité au-delà des frontières que je vous propose d'observer une minute de silence pour la mémoire des personnes assassinées, pour les personnes blessées, mais également pour soutenir leurs familles, leurs amis et l'ensemble du peuple américain.

Je vous remercie.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de rester debout parce que nous allons rendre hommage à M. Henri Derrien.

Le Conseil de Paris a appris avec tristesse la disparition, survenue le 7 mai 2016, de M. Henri Derrien. Henri Derrien était une belle personnalité. Il a adhéré aux Jeunesses communistes à 17 ans, en 1953, et au Parti communiste en 1959. En 1966, il est devenu secrétaire de la Section Citroën 15e, puis membre du Comité de la fédération de Paris en 1968 et secrétaire du Comité du 15e arrondissement en 1969. En 1971, les électeurs du 7e secteur, c'est-à-dire le 13e arrondissement, l'ont porté au Conseil de Paris où il a siégé jusqu'en 1977. Il a participé à la 7e commission, à la commission de la jeunesse et des sports et à la commission du commerce, de l'industrie, du travail et du chômage. C'est ainsi qu'elle s'appelait.

En 1980, il est devenu collaborateur du Comité central du Parti communiste puis, en 1983, secrétaire du Comité du 16e arrondissement. Il a également conduit la liste communiste aux élections municipales de 1989 dans le 16e arrondissement. Henri Derrien a, par ailleurs, été membre du Comité fédéral de Paris, de la Confédération nationale du logement jusqu'en 2015 ainsi qu'administrateur et représentant des locataires de l'Immobilière 3F. Il a toujours été extrêmement engagé. Ces dernières années, j'ai eu l'occasion de le rencontrer, de travailler avec lui, notamment sur les questions liées au logement.

Ces obsèques ont été célébrées le jeudi 19 mai 2016 au Père-Lachaise.

En mon nom, au nom du Conseil de Paris, j'exprime à sa famille, à ses proches les condoléances de notre Assemblée. Il manquera à Paris.

Je vous remercie.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, mes premiers mots, mes premières pensées iront à la famille d'Henri Derrien, à son épouse et à sa fille qui l'ont accompagné jusqu'au dernier jour, et à toute sa famille.

Je tiens ici à vous dire toute l'affectation des élus communistes de Paris. Beaucoup d'anciens élus communistes m'ont témoigné de leur affection et de leur profond respect, et s'associent à notre hommage. Parler d'Henri Derrien, c'est d'abord parler d'un parcours militant extraordinaire avant de parler du Conseiller de Paris. Né l'année du Front populaire, cela ne pouvait être qu'un bon signe pour ce camarade qui n'a eu d'ambition que de se mettre au service des autres et du progrès social pour la classe ouvrière.

Il s'éteindra en plein mouvement social contre la loi Travail. Ce fils de cheminot s'engage dès 1953 dans les Jeunesses républicaines de France, devenues depuis les Jeunesses communistes. Fortement marqué par les 27 mois qui le verront affecté comme appelé en Algérie, il rejoindra le Parti communiste en 1959.

Typographe à l'origine, il fera plusieurs entreprises ; chaque fois, le patron le sanctionne car Henri souhaite implanter la CGT dans les entreprises où il passe.

En 1967, il va déployer ses talents d'organisateur en devenant secrétaire de la section du PCF chez Citroën, dans le 15e arrondissement qu'il ne quittera plus. A l'époque, 100 communistes, 200 cégétistes, voilà la réalité dans une entreprise de plusieurs milliers de salariés, dont la direction est connue pour son acharnement antisyndical et anticommuniste.

Il sera un des animateurs des 6 semaines de grève chez Citroën en 1968. De 1970 à 1976, Henri devient le responsable des communistes dans l'arrondissement. Candidat à de nombreuses élections, il mènera de nombreuses campagnes politiques. Il a été candidat aux élections législatives en 1973, 1978 et 1981 dans le 15e et même au second tour des législatives en 1973 face au gaulliste Claude Roux.

Elu conseiller de Paris en 1971 dans le 13e arrondissement, il siégera à la commission qui suit les questions de sport et de jeunesse mais surtout les questions industrielles et de travail qui lui tiennent à cœur. Nous partageons ensemble les mêmes combats pour le sport populaire, pour les questions industrielles d'emploi et de dignité au travail. Je suis certain qu'il aurait été pleinement investi dans la M.I.E. "Fabriquer à Paris" et dans les filières industrielles d'avenir.

A sa retraite, ce sont surtout les droits des locataires qui seront au cœur de son combat, à la fois dans son amicale de la résidence rue Saint-Charles mais aussi comme administrateur de 3F. Je pense qu'il serait très fier du travail mené par Ian BROSSAT au cours de cette mandature, tant Henri comme d'autres camarades se sont battus pour la création de logements sociaux à Paris.

Il n'était pas d'accord avec les analyses et les orientations du PCF mais, bien que très critique, Henri restera communiste, et les valeurs qu'il a défendues et son comportement d'élu communiste sont à respecter. Nous avons le même idéal, cette volonté de changer le monde. Son honnêteté, son attachement au combat de classe, bref son engagement, font partie de l'héritage des élus communistes parisiens.

C'est notre fierté d'avoir des ouvriers élus dans l'une des plus grandes capitales du monde pour défendre la classe ouvrière et porter des progrès sociaux pour toutes et tous.

Au nom des élus communistes, je m'incline devant sa mémoire, la mémoire d'un militant et d'un élu courageux et sincère.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des mardi 17 et mercredi 18 mai 2016 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal et départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Je vous remercie.

Inscription en urgence du projet de délibération DJS 244 - DVD à l'ordre du jour du Conseil.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 1er du règlement du Conseil de Paris, je vais vous demander de vous prononcer sur l'urgence du projet de délibération DJS 244 - DVD. Il s'agit de l'instauration temporaire du stationnement gratuit pour les riverains de la "fan zone" installée sur le Champ-de-Mars dans le cadre de l'accueil à Paris de l'UEFA Euro 2016.

Je vous propose de voter à main levée pour inscrire ce projet de délibération à l'ordre du jour de notre présente séance.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Ne prend pas part au vote ?

Il est adopté, je crois, à l'unanimité.

Ce projet de délibération DJS 244 DVD est donc inscrit en 3e Commission et 7e Commission.

Désignation d'un président de séance pour le vote des comptes administratifs de 2015.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, en application, à présent, des articles L.2121-14 et L. 3312-5 du Code général des collectivités territoriales, nous allons procéder à la désignation du président de séance pour le vote des comptes administratifs de 2015. Il viendra juste après mon intervention et dirigera les débats.

Je vous propose de désigner mon premier adjoint, M. Bruno JULLIARD.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

M. Bruno JULLIARD est donc désigné président de cette séance.

Examen des comptes administratifs et de gestion de la Ville et du Département de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais introduire le débat avant de vous laisser ensuite débattre et délibérer.

Mes chers collègues, dans un contexte de contraintes financières sans précédent, nous restons fidèles à notre stratégie financière tout en maintenant fermement notre ambition pour Paris en matière de développement économique, de solidarité et d'écologie.

Nous nous attachons pour cela à respecter 3 orientations structurantes : la sobriété en fonctionnement, la stabilité des taux des impôts locaux directs et le maintien de l'effort d'investissement en faveur du développement de notre territoire.

Le compte administratif de 2015 illustre pleinement cette stratégie mise en œuvre avec rigueur. Comme vous le savez, le compte administratif 2015 a dû encaisser d'importants chocs financiers externes, avec une baisse historique des dotations d'Etat et une nette progression des dépenses de péréquation pour Paris. En incluant les

modifications reçues pour 2016, la perte de ressources cumulées, c'est-à-dire la dette de l'Etat vis-à-vis des Parisiens, est de près de 1 milliard d'euros depuis 2010.

Ce constat, la Chambre régionale des comptes l'a d'ailleurs elle-même mis en évidence avec justesse dans l'un des rapports qui vous est par ailleurs présenté dans le cadre de ce Conseil.

Nous avons répondu à cette contrainte forte par une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement. Leur progression hors péréquation a été limitée à + 0,8 % entre 2014 et 2015, et à + 1,7 % au global. L'évolution de la masse salariale a participé à cette évolution modérée. En outre, conformément à notre engagement, les taux des impôts directs locaux des Parisiens sont restés stables en 2015.

Ce choix nous distingue de la majorité des grandes villes françaises. Avec un taux de taxe d'habitation de 13,38 %, Paris se place plus de 10 points en-dessous du taux moyen constaté en France. Le respect de cette promesse a été rendu possible grâce à une optimisation intelligente des recettes de fonctionnement n'impactant pas directement les contribuables parisiens.

Comme nous l'avions annoncé, conformément au programme d'investissement de mandature adopté en décembre 2014, nous avons déployé 1,4 milliard d'euros d'investissement en 2015. Ces dépenses servent nos objectifs les plus essentiels : 361 millions d'euros ont été investis pour le logement social ; 341 millions d'euros pour les opérations d'aménagement et les acquisitions foncières ; 142 millions d'euros ont été consacrés aux opérations de transport et de travaux de voirie.

Des sommes importantes ont également été allouées à l'entretien et à la création de nouvelles places dans les équipements de la petite enfance - plus de 53 millions contribuant à l'ouverture de près de 500 nouvelles places en 2015 -, mais aussi à la création d'espaces verts, à la protection de l'environnement et au renforcement de la propreté urbaine.

Finalement, dans ce contexte particulièrement contraint, l'excellente maîtrise des dépenses de fonctionnement nous a permis de maintenir l'autofinancement, lequel conjugué à un haut niveau de recettes d'investissement, qui s'explique notamment par les développements des cessions foncières et immobilières, a contribué à financer 63 % des dépenses d'investissement. Nous sommes parvenus à limiter les nouveaux emprunts à un montant de 740,5 millions en 2015, en cohérence d'ailleurs avec l'autorisation budgétaire.

En outre, je tiens à rappeler qu'avec 59 % d'encours de dette sur une année de recettes de fonctionnement et 2.044 euros de dette par habitant, Paris demeure l'une des collectivités les moins endettées de France. C'est aussi un des constats dressés par la Chambre régionale des comptes ; j'espère que chacun aura su le lire.

Ces comparaisons sont éclairantes mais rendent cependant insuffisamment compte des ressources patrimoniales dont dispose la Ville, qui sont 3 à 4 fois supérieures à celles des autres grandes métropoles françaises et que nous nous attachons à valoriser, comme en témoigne d'ailleurs le compte administratif avec 200 millions d'euros de recettes foncières.

A notre solidité financière s'ajoute notre volonté de transparence et de modernisation de la gestion, que je tiens à nouveau à affirmer devant le Conseil de Paris, et j'espère que plus personne n'en doute. Je vous invite à ce titre à une lecture attentive des deux récents rapports de la Chambre régionale des comptes, qui mettent en évidence les progrès significatifs réalisés par la Ville au cours de ces dernières années.

Afin de franchir une nouvelle étape en matière de transparence et d'accroître la qualité du débat démocratique, je vous confirme, comme je l'ai précisé à un grand quotidien économique il y a quelques jours, mon souhait que la Ville de Paris s'engage maintenant dans une démarche de certification de ses comptes, dans le cadre expérimental défini par l'Etat.

Paris doit rester pionnière en matière de modernisation de la gestion publique. C'est un chantier que les services préparent depuis quelques années déjà et dont j'ai bien évidemment confié le pilotage à Julien BARGETON, en lien avec les juridictions financières et le ministère des Finances et des Comptes publics.

Nous maintiendrons nos efforts et continuerons à rendre la gestion de la Municipalité plus performante et plus transparente, à dégager des marges en fonctionnement et à optimiser les recettes, afin de mettre en œuvre notre ambitieux programme d'investissement de 10 milliards d'euros pour la mandature. Nous renforcerons ainsi la dynamique de notre ville, source d'emplois et moteur de son attractivité.

Je veux bien sûr remercier Julien BARGETON, l'ensemble des adjoints, plus particulièrement Bruno JULLIARD et Emmanuel GRÉGOIRE, mais aussi tous les adjoints pour le travail essentiel qui a été réalisé. Je veux aussi remercier le Secrétariat général de la Ville, ainsi que les directeurs et l'ensemble des agents qui portent le sens du

service public aux Parisiens et le souci permanent de l'évolution de nos organisations de travail dans ce contexte extrêmement contraint.

C'est en restant fidèle à notre méthode exigeante que nous continuerons à offrir un service public d'excellence aux Parisiens et à conquérir pour eux de nouveaux progrès.

Je vous remercie et cède donc la place à Bruno JULLIARD.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Bonjour à tous. Nous passons donc à l'examen des comptes administratifs et de gestion de la Ville et du Département de Paris, ainsi que du rapport social de 2015 et du rapport financier.

Je vous demande de respecter les temps de parole fixés en conférence d'organisation. Nous commençons par les différents présidents de groupe et par Mme KOSCIUSKO-MORIZET pour le groupe les Républicains.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Monsieur le Président, mes chers collègues, nous formulerons des propositions concrètes tout à l'heure et plus tard dans le cadre du débat sur le budget supplémentaire ou de l'examen des rapports de la Chambre régionale des comptes.

Aussi, dans cette intervention liminaire, je me concentrerai sur quelques points qui nous semblent plus particulièrement préoccupants.

Vous contestez avoir augmenté les impôts, parce que vous jouez sur les mots. Le fait est qu'un simple examen comparé des derniers comptes administratifs montre que les Parisiens ont été davantage mis à contribution en 2015. Les contributions directes augmentent de plus de 7 %. Cela fait 250 millions d'euros. Et les droits de stationnement de 70 % du fait des différentes modernisations des taxes. Ah ! Mais les taxes nous dit-on, ce n'est pas de la fiscalité.

La C.R.C. a mis un terme à ce mensonge et demande d'ailleurs à la Municipalité de renoncer à ses subtilités syntaxiques. Ce que les Parisiens payent pour Paris a bel et bien augmenté et très significativement. Il est plus que temps d'ouvrir un chantier, celui de la modernisation de la dépense. Un chantier qui aurait deux axes principaux : réduire les dépenses de fonctionnement d'un côté, préserver les dépenses d'investissement de l'autre. Mais là aussi, le compte administratif que nous examinons aujourd'hui montre non seulement que la contribution des Parisiens a augmenté, mais aussi malheureusement que le fonctionnement continue d'augmenter légèrement alors que l'investissement, lui, se réduit fortement à l'opposé du discours officiel.

Le rapport financier fait ainsi apparaître une hausse de près de 2 % des dépenses de fonctionnement et une baisse de près de 10 % des dépenses réelles d'investissement, qui avaient déjà diminué de 12 % l'année précédente.

Nous déplorons également une chute vertigineuse de l'épargne brute, c'est-à-dire de la capacité d'autofinancement de la Ville. Je sais que vous êtes fâchés avec cette notion, et que vous lui préférez la notion de capacité de financement.

Autofinancement, financement, quelle différence direz-vous ?

Le diable se cache dans les détails et celui-ci est gros, nous aurons l'occasion d'expliquer, dans le cadre du débat sur le rapport de la C.R.C., pourquoi vos subtilités lexicales trompeuses sont incorrectes.

Toujours est-il que les réserves propres de la Ville s'amenuisent. Et avec elles, c'est notre indépendance financière qui progressivement s'efface. Qu'on en juge : notre épargne brute est passée de 581 millions d'euros à 261 millions d'euros en un an seulement. C'est donc une chute de 55 %.

J'aimerais beaucoup que vous puissiez nous détailler les raisons de cette division par 2 de nos réserves et que vous nous indiquiez si et comment vous comptez reconstituer cette épargne brute. Je rappelle que l'épargne brute est indispensable pour retrouver la maîtrise de notre situation par rapport à notre dette.

Dans ce contexte, nous avons des inquiétudes particulières sur l'évolution de la masse salariale. Certes, les charges de personnel progressent de 0,8 % dans les comptes administratifs. Nous sommes sceptiques sur l'avenir, dans la mesure où le projet de budget supplémentaire, que l'on examinera dans la foulée, prévoit encore des créations de postes et nous espérons que M. GRÉGOIRE pourra nous donner des prévisions pluriannuelles fiables quant à l'évolution de la masse salariale de la Ville.

Enfin, je lis : "nous avons fait le choix d'une grande transparence sur notre stratégie". C'est ce qui est écrit en préambule du rapport financier. Maintenant que vous l'avez déclaré, il va falloir le faire. Vous pourrez commencer par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur laquelle nous vous interpellons régulièrement.

Vous avez accepté l'idée désormais que les recettes de cette taxe, et c'est la loi, ne peuvent excéder les dépenses effectuées par la Ville en matière d'enlèvement des ordures, mais quand on étudie de près les comptes, il nous apparaît que plutôt que de réduire les prélèvements, vous choisissez de gonfler artificiellement les dépenses pour maintenir un semblant d'équilibre. En l'état, vos comptes ne nous paraissent pas parfaitement ressemblants avec la réalité et je laisserai mon collègue Jean-François LEGARET détailler cela tout à l'heure en espérant que votre adjoint puisse y apporter des réponses plus convaincantes que les documents qui nous ont été transmis.

Je terminerai en disant que nous mesurons bien la gravité de la situation financière actuelle. Cette dernière, selon nous, appelle des choix fermes et nous n'en voyons malheureusement pas les signes, ni dans vos postures ni dans vos documents budgétaires.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Eric AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, l'examen de ce compte administratif 2015 et la présentation que Mme la Maire de Paris en a fait reposent en fait sur deux faux-semblants et une coûteuse orientation en matière d'investissement que vous affichez sans vergogne comme les trois vertus théologales de votre gestion financière.

La foi dans une pseudo sobriété de fonctionnement ; deuxième vertu, l'espérance trompeuse dans une stabilité de la fiscalité locale, et enfin, l'illusion de la charité dans une politique d'investissement vouée à une politique immobilière qui vide Paris de ses classes moyennes.

Pourtant, l'environnement économique et financier dans lequel l'ensemble des collectivités locales en France se trouve aujourd'hui devrait vous inciter à plus de réalisme.

En effet, pour Paris, ce sont 201 millions de moins sur l'exercice 2015 de dotation globale de fonctionnement. 72 millions de moins en 2015 qu'il faut payer au titre de la péréquation qui a atteint le montant record de 456 millions, une hausse de 18,9 %. Ce sont 23 millions d'euros de plus à déboursier en 2015 au titre de la solidarité et autres aides sociales, et près de 30 millions d'euros d'augmentation de dépenses de personnel, soit une progression de 50 millions d'euros par rapport au budget primitif de 2014. C'est donc au total 326 millions d'euros de manque à gagner en quelque sorte. Encore un trou qu'il faudra combler.

On peut toujours voir le verre à moitié vide ou à moitié plein. Il me semble que la Ville de Paris est plutôt sujette à l'ivresse financière quand elle voit de la sobriété dans une moindre augmentation de ses dépenses de fonctionnement. Dans ce domaine, vu son addiction, le sevrage risque d'être long.

Face à cette situation, vous ne pouvez donc qu'augmenter les recettes. Toutes les taxes et autres tarifications y sont passées sous prétexte de modernisation. Stationnement de surface doublé, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus 20 %, augmentation généralisée des grilles tarifaires des services publics payants aux Parisiens, renégociation à la hausse de l'ensemble des contrats de concession, augmentation systématique des redevances perçues auprès des partenaires économiques, et toujours la providentielle manne immobilière gonflée par la reprise du marché et optimisée par des taux surélevés.

Rares, Monsieur BARGETON, sont les contribuables parisiens qui échapperont à cette fiscalité rampante, à ces impôts locaux indirects. Après une notion brumeuse de la sobriété, voici donc une notion douteuse de la stabilité des impôts.

Monsieur BARGETON, vous nous présentez ce compte administratif à la façon dont Bourvil nous vantait l'eau ferrugineuse dans sa causerie anti-alcoolique. Sobriété des dépenses, stabilité des impôts : le dire, c'est bien, mais le faire, c'est mieux.

Enfin, "the last, but not the least", les dépenses d'investissement se sont élevées, pour l'année 2015, à 1,4 milliard d'euros. Les nouveaux emprunts ont atteint 740,5 millions d'euros, portant l'encours de la dette à 4,6 milliards d'euros au 31 décembre 2015, pendant que l'épargne brute de nos comptes municipaux s'effondre de moitié, à peine 260 millions d'euros, contre 581 millions en 2014. Cet effondrement de l'épargne brute est nouveau et très préoccupant, car il signifie que Paris n'autofinance quasiment plus ses dépenses d'investissement et est obligée

désormais de recourir à deux leviers extrêmes qui sont les cessions foncières et immobilières et le recours à l'emprunt, qui porte notre dette à un niveau record dans l'histoire des finances parisiennes.

Alors, vous avez beau dire que les taux sont bas, que notre endettement est faible par rapport à la moyenne, que notre patrimoine est encore très important : vous jouez sur les mots. Sobriété en fonctionnement, stabilité fiscale, capacité de financement : autant de notions qui empruntent plus au romantisme désinvolte de votre gestion qu'à la comptabilité publique.

Comme Marielle de SARNEZ vous l'avait dit en décembre 2014, Paris aurait mérité un vrai plan d'investissement, crédible, visionnaire, métropolitain, accompagné d'un plan d'économies et de réformes structurelles, plutôt qu'un plan d'investissement prétendument dynamique, qui consiste à atteindre des objectifs irréalistes, notamment dans le domaine de la production de logement social, par le principal biais du conventionnement, ce qui ne crée, puisqu'il ne s'agit ni de constructions, ni de réhabilitations, aucune richesse supplémentaire et augmente en dotations aux amortissements nos dépenses de fonctionnement.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur Eric AZIÈRE.

La parole est à M. Eric FÉRAUD. Rémi FÉRAUD, pardon. Cher Rémi, c'est à vous, Monsieur le Président.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Monsieur le Maire, Cher Bruno, je n'ai pas changé de prénom.

Chers collègues, il faut beaucoup de méthode et de constance pour mettre en œuvre les engagements de la mandature pour lesquels nous avons été élus il y a un peu plus de deux ans maintenant. En effet, les contraintes extérieures pèsent lourdement sur notre environnement financier, mais le compte administratif démontre bien notre solidité et notre rigueur à tenir nos engagements. Ce compte administratif illustre bien la bonne mise en œuvre de notre stratégie, à savoir, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la stabilité des impôts directs pesant sur les Parisiens - et c'est à cela que nous nous sommes engagés - et la poursuite d'un effort sans précédent pour l'investissement.

Le choix du soutien de la croissance et de la préparation de l'avenir par un investissement massif de Paris a été clairement affirmé lors de l'adoption du plan d'investissement de la mandature pour un montant de 10 milliards d'euros, qui sera réalisé, montant supérieur même à ce qui était prévu initialement. C'est indispensable pour créer de l'emploi, accompagner le dynamisme économique de la ville et améliorer la vie quotidienne des habitants et des usagers de Paris.

Nous avons d'ailleurs tous entendu, lors du dernier Congrès des Maires, beaucoup de maires, y compris de droite, plaider pour une hausse des dotations de l'Etat aux collectivités locales, au motif que ce sont elles qui génèrent de la croissance. C'est vrai, mais alors pourquoi beaucoup de communes de droite en Ile-de-France ont-elles arrêté tout investissement public, en particulier dans le logement social ? Tel n'est pas notre choix, car le logement des Parisiens est et reste notre priorité.

Nous n'avons pas suspendu les efforts, au contraire, puisque cette année aura permis d'investir 361 millions d'euros pour le logement social. De même, une somme presque équivalente a été investie dans l'aménagement des Z.A.C., les opérations d'urbanisme qui transforment en profondeur notre ville et créent de nouveaux quartiers : Clichy-Batignolles, Paris Rive Gauche, Saint-Blaise, Eole-Evangile.

Le compte administratif traduit bien aussi nos priorités pour lutter contre la pollution, développer les transports alternatifs. C'est ainsi que nous avons consacré 34 millions d'euros à la prolongation de la ligne 14 du métro, 21 millions à l'extension du tramway T3. De même, 6 millions d'euros ont été affectés au développement des circulations douces, et notamment à l'aménagement de nouvelles pistes cyclables. Ce sont aussi 40 millions d'euros qui ont été dépensés pour construire de nouveaux espaces verts ou aménager de nouveaux lieux de respiration, comme de nouveaux tronçons de la Petite Ceinture. C'est enfin 600 nouvelles places en crèche qui ont été financées et 122 millions d'euros d'investissement en faveur des établissements scolaires.

Ces efforts, ils traduisent bien nos engagements devant les Parisiens. Ils ont été possibles grâce à une remarquable maîtrise des dépenses de fonctionnement, quoi qu'on en dise, limitées à 0,8 % ce qui est sans précédent. Cela témoigne de l'efficacité des mesures prises dès 2014 pour réorganiser les concessions, réorganiser les directions et les sociétés d'économie mixte de la Ville, rendre plus cohérentes nos implantations immobilières et, bien sûr, grâce à une maîtrise de la masse salariale.

Je voudrais saluer le travail de l'ensemble de l'Exécutif, mais aussi des services et des mairies d'arrondissement, pour arriver à cette maîtrise, au prix d'efforts substantiels, et d'une capacité à remettre en cause nos fonctionnements et à les réformer. Cette stratégie financière transparente est d'autant plus méritoire qu'elle se réalise sans augmentation des impôts directs sur les Parisiens, conformément à nos engagements. Rappelons simplement que la fiscalité de presque toutes les grandes villes de France a augmenté : de plus de 7 % en deux ans à Toulouse, 2,5 % à Bordeaux, 2,2 % à Marseille. Paris bénéficie en outre de taux de taxes d'habitation et de taxes foncières qui restent plus bas évidemment que dans les autres villes : 13,5 %, contre près de 30 % pour la moyenne des villes françaises, soit une différence considérable.

Alors, à entendre la droite, il faut diminuer les impôts de l'Etat, il faut même une baisse de 100 milliards, dit Mme KOSCIUSKO-MORIZET, en les faisant d'abord porter sur les collectivités territoriales. Mais dans les faits, personne ne dit quels personnels à la Ville seraient licenciés, quels services seraient supprimés, quelles subventions seraient réduites. Au contraire, Conseil après Conseil, nous constatons les demandes émanant d'arrondissements de droite ou d'élus de ce Conseil de l'opposition, qui conduisent à toujours augmenter la dépense sans chercher de recettes supplémentaires. Et je suis prêt à parier que cela va continuer sans aucun souci de cohérence dans l'argumentation.

Alors oui, chers collègues, le compte administratif 2015 traduit bien notre sérieux budgétaire, comme en atteste également le maintien de notre notation par l'agence "Fitch". Paris reste une des collectivités les moins endettées de France, même si nous devons rester vigilants. Notre autofinancement comme notre haut niveau de recettes ont permis de limiter le recours à l'emprunt. C'est pourquoi nous devons poursuivre, à la fois la cession de notre foncier à hauteur de 200 millions d'euros par an et l'optimisation de nos recettes, n'en déplaise à l'opposition.

Pour notre part, nous sommes tout à la fois mobilisés face aux difficultés et confiants dans la réussite de notre stratégie et de notre ville.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur Rémi FÉRAUD.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers Julien BARGETON et Emmanuel GRÉGOIRE, ce débat porte sur les comptes administratifs et de gestion du budget 2015 et le rapport social de la même année. Ne confondons pas avec d'autres débats. Il est donc à comparer avec le budget que nous avons voté en décembre 2014. Il rend donc compte de l'exécution du budget 2015, premier budget en année pleine de notre mandature.

Ne faisons pas ici le débat sur le budget primitif ou sur le rapport de la Cour régionale des comptes : cela aura lieu plus tard. Nos présidents de groupe, par ailleurs, interviendront sur le budget supplémentaire qui, pour nous, est le budget le plus important pour ce Conseil.

Avant de commencer, nous remercions une nouvelle fois l'administration et les cabinets pour l'effort de transparence et de clarté des documents fournis. Cela permet réellement de mener une analyse fine du budget de notre collectivité. Cela permet à la droite aussi de faire des commentaires. Néanmoins, nous réitérons notre demande de disposer d'une liasse complète des documents en format papier, car les fichiers PDF ne sont pas faciles à manipuler quand les annexes font plus de 1.000 pages.

Nous savions tous que ce budget était sous contrainte : celle du désengagement de l'Etat. Nous savions tous que l'épargne brute allait baisser et que par conséquent, il fallait faire appel à l'endettement pour financer l'ambitieux projet d'investissement de la Ville. Donc aucune surprise. On peut remarquer d'ailleurs dans ce budget que la péréquation a augmenté de 9 millions par rapport à ce qui était prévu, donc contrainte supplémentaire pour la Ville.

L'année dernière, je disais que face au désengagement de l'Etat, Paris assume ses responsabilités. On peut le répéter, toujours pareil : Paris assume ses responsabilités face au désengagement de l'Etat.

Ce débat budgétaire a été avancé, à notre grand étonnement, et par conséquent vous avez le temps trop limité pour l'examen de ces documents. Pour autant, la critique de la droite est très hors sol. La Ville de Paris n'est pas l'Etat et heureusement pour les Parisiennes et les Parisiens. Les documents du compte de gestion 2015 illustrent une nouvelle fois la sincérité du budget adopté en décembre 2014 et le sérieux de son exécution - toujours pareil.

Malgré les contraintes budgétaires sur lesquelles je reviendrai, la Ville a maintenu sa feuille de route et ses priorités politiques et budgétaires : dépenses sociales à un niveau important pour aider les plus fragiles,

investissements importants sur les domaines prioritaires du logement social, des transports et la mobilité, sur la transition écologique de notre ville, sur l'éducation et sur tous les points importants de notre ville.

Année après année, les contraintes sur notre budget se font plus fortes. La Cour régionale des comptes dans son dernier rapport dont nous reparlerons plus tard parle d'un choc dû en très grande partie à la baisse des dotations de l'Etat : 201 millions d'euros en 2015 et la hausse des péréquations, 73 millions d'euros en 2015.

Pour rappel, vous l'indiquiez dans votre communication, Madame la Maire, la perte cumulée de ressources s'élève à un milliard d'euros depuis 2010. Il faut mettre cela en rapport avec un investissement cinq fois plus élevé que la hausse de la dette. Cet effet ciseaux contraint énormément les finances de notre Ville et devient insupportable.

Malgré cela, la Ville poursuit une politique d'investissement ambitieuse qui soutient l'activité économique et a un effet contra-cyclique sur le chômage à Paris ; et pour cela, elle s'endette. Néanmoins, cette dette est justifiée car elle soutient des projets d'investissement ambitieux et utiles aux Parisiennes et Parisiens et elle nous semble aujourd'hui soutenable. Nous aurons l'occasion de reparler de cela plus en détail lors du débat qui se tiendra demain sur le rapport de la C.R.C. et sur les marges de manœuvres financières de la Ville de Paris.

Je reviens sur la question de la solidité financière abordée par la droite. Il y a un risque, certes, si l'Etat continue à faire un choc budgétaire année par année de 200 millions d'euros. Il faudra à un moment que la Ville soit obligée de baisser ses dépenses de fonctionnement et d'investissement. C'est un risque, il faut en tenir compte.

Toutefois, ce n'est pas à cause de la gestion de la Ville, c'est à cause de la politique du Gouvernement et cela, il faut le répéter une nouvelle fois. D'ailleurs, sur le budget primitif de 2016, donc le prochain de l'année prochaine, celui qui est en cours, l'épargne brute va augmenter car déjà, on y a fait face.

Maintenant, je vais aborder le rapport social. Il s'agit pour les écologistes d'un document et d'un débat particulièrement importants car ce document très complet permet d'avoir une vision assez exhaustive et détaillée de la politique de ressources humaines de notre Ville. C'est appréciable si l'on souhaite sortir des interventions habituelles et convenues de l'opposition municipale qui se contente généralement de dénoncer le nombre d'effectifs pléthoriques de la Ville de Paris et de stigmatiser notamment sans relâche le supposé absentéisme des agents.

Tout d'abord un grand merci aux plus de 51.000 agents parisiens pour la façon dont ils remplissent les missions qui leur sont confiées. Ce rapport social nous donne l'occasion de saluer leur travail. Plusieurs points intéressants dans ce rapport social :

Le plan de dé-précarisation se poursuit avec une priorité accordée aux agents de catégorie C. C'est important car certaines catégories ont un grand besoin de dé-précarisation.

L'effort pour l'accueil des personnes en situation de handicap se poursuit et s'amplifie : 102 recrutements en 2015.

Les dépenses de formation/reconversion ont plus que doublé en trois ans.

L'effort pour l'égalité professionnelle hommes/femmes se poursuit. La Ville a un plan d'action ambitieux : respect de la parité et notamment dans les emplois de direction, mixité des métiers, réduction des écarts de rémunération. Un effort important est mené, mais nous partons de très loin après des décennies de gestion par la droite.

Le dispositif de tutorat mis en place suite aux attentats doit certainement être amplifié. Cet accompagnement d'un jeune par un cadre volontaire de la Ville de Paris dans son orientation d'études et professionnelle est une très belle idée et l'objectif de 200 jeunes "tutorés" en 2016 doit être une préfiguration d'un dispositif à augmenter.

Il reste néanmoins quelques points de vigilance. Il a été procédé depuis deux ans à de nombreuses restructurations et réorganisations de l'administration. Un comité de suivi des réformes est en place, c'est important...

A ma droite et à ma gauche, on discute. Depuis le début, faire une intervention avec des gens qui parlent à ma droite et à ma gauche est très désagréable.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Vous avez pleinement raison. Nous vous laissons terminer, s'il vous plaît.

M. Jérôme GLEIZES. - Je vous remercie.

J'étais sur les points de vigilance. C'est un point important car cela concerne tout le personnel de la Ville. C'est donc plus de 50.000 personnes.

Il a été procédé depuis deux ans à de nombreuses restructurations et réorganisations de l'administration. Un comité de suivi des réformes est en place, c'est important car cela a parfois créé des frustrations et des inquiétudes et a grippé le dialogue social.

Le rapport annonce une expérimentation pour le télétravail. Cela ne concerne que 150 agents. C'est modeste par rapport à ce qui se pratique ailleurs.

Concernant le plan de déplacement de l'administration parisienne dans le rapport P.A.L., je souhaiterais rappeler la proposition portée par les élus écologistes et adoptée pour étudier la mise en place de l'indemnité kilométrique vélo ; où en sommes-nous ? Il semblerait que les textes et décrets d'application ne soient pas encore votés au niveau national, mais comment la Ville se prépare-t-elle à le mettre en œuvre lorsque ce sera possible ?

Je vous remercie de votre attention difficile.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES, et merci à vous pour votre persévérance dans ce climat, en effet, bruyant.

La parole est à Mme Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

C'est aujourd'hui une première pour notre Assemblée depuis le début de la mandature. C'est une première car c'est le premier budget en année pleine que nous pouvons juger au travers de la présentation du compte administratif 2015.

C'est donc bien sûr un moment de vérité durant lequel nous pouvons constater si les engagements budgétaires pris au B.P. puis au B.S. ont bien été respectés. C'est aussi un moment où l'on peut apprécier les évolutions d'une année sur l'autre de la situation budgétaire réelle de la Ville de Paris. Je parlerai donc de ces deux dimensions, mais je tiens surtout à commencer par parler des besoins de la population, en sachant que mon camarade Jean-Noël AQUA me complétera.

Répondre aux besoins des Parisiennes et des Parisiens, voilà la première, si ce n'est la seule raison d'être de ce budget. C'est en tout cas la raison pour laquelle les élus Communistes - Front de Gauche font partie de la majorité municipale. Je commencerai donc à rappeler qu'à Paris comme ailleurs, ce sont les personnes physiques qui sont en première ligne face aux difficultés économiques et à la précarité.

Une population en difficulté, c'est une population que nous devons aider, une population qui a des besoins plus importants. Ce sont des familles qui ont besoin d'avoir accès à des logements moins chers, des familles qui ont besoin d'avoir accès à des moyens de garde collectifs pour leurs enfants. Ces besoins augmentent car la précarité augmente chez les Parisiens pendant que le coût de la vie, lui, continue à augmenter.

En 2015, le chômage des Parisiens a augmenté de 3 %. 2.000 chômeurs en plus sur l'année, 135.000 au total. Si l'on ajoute les catégories B et C, le nombre de chômeurs à Paris est de 202.360. Même si en pourcentage nous sommes en dessous de la moyenne nationale, cela est présent.

Cette donnée de l'augmentation du chômage a une incidence quasi-directe sur la situation financière de la Ville qui d'abord finance des programmes d'accompagnement des demandeurs d'emploi et surtout les chômeurs qui sont peut-être les R.S.A. de demain.

D'ailleurs, le nombre de demandeurs de R.S.A. a progressé dans les mêmes proportions que le nombre de chômeurs : plus 3 %, soit 66.700 bénéficiaires du R.S.A. en 2015. Si certains trouvent que cela va mieux, beaucoup pensent le contraire et ces chiffres leur donnent raison.

Cela me permet de rappeler que des discussions importantes se sont déroulées tout au long de l'année entre le Département et l'Etat, au sujet du financement national du R.S.A.

Nous rappelons une nouvelle fois que l'Etat n'a jamais pleinement compensé les transferts des compétences sociales au Département. Nous comptabilisons une dette de l'Etat de plus de 2 milliards d'euros au seul titre des dépenses sociales. Si nous élargissons le débat sur l'ensemble des sommes que l'Etat doit à la Ville de Paris, je pense que nous allons vite avoir le vertige : 5 milliards d'euros, 10 milliards d'euros, 15 milliards d'euros. Je crains que même notre estimation la plus haute ne recouvre pas la totalité de la dette de l'Etat envers la Ville et le Département de Paris.

Le rapport financier le montre bien, l'Etat a baissé les dotations de manière spectaculaire : moins 200 millions d'euros entre 2014 et 2015, moins 17 % en une année. Je vous rappelle que l'Etat nous a imposé la même baisse au budget 2016 et que jusqu'à preuve du contraire, il souhaite poursuivre cette politique pour l'année prochaine. Pendant ce temps, l'Etat se désengage totalement de son rôle de garant de la solidarité nationale.

La participation de la Ville de Paris au fonds de la péréquation continue à augmenter à un rythme effréné. Entendons-nous bien, nous sommes d'accord sur le fait que les villes les plus riches aident les villes les plus pauvres, mais nous ne pensons pas que cette solidarité horizontale doit rester résiduelle, et c'est bien à l'Etat de garantir l'égalité des territoires via la péréquation verticale.

Je terminerai mon intervention en revenant sur l'exercice de sincérité budgétaire.

Le premier enseignement, c'est que les économies sur le personnel sont encore plus fortes qu'annoncées tout au long de l'année 2015. Nous le disons clairement : ce n'est pas aux agents de la Ville de subir les désengagements de l'Etat.

Nous rencontrons de nombreux agents qui se plaignent du traitement qui leur est infligé : non-remplacement des départs en retraite, recours massif à des emplois précaires, non-remplacement des personnes en maladie. Ces économies de bout de chandelle pèsent très lourdement sur leurs conditions de travail, sur leur pouvoir d'achat et y compris sur la qualité du service aux usagers.

De plus en plus d'habitants se plaignent auprès de nous des conditions d'accueil dans les services sociaux. Nous avons fait le choix de renforcer les services face au public, mais les fonctions support sont tout aussi importantes. Dès qu'une démarche est un peu plus compliquée que la moyenne, les délais de traitement administratif ne cessent de s'allonger. Ces économies mettent en difficulté, y compris les agents qui interviennent face au public car ils ne peuvent plus se reposer sur une structure efficace, et c'est l'ensemble de la Ville qui perd en qualité de service et en crédibilité face à des usagers insatisfaits.

Cela s'explique par un niveau d'investissements réels pour 2015 qui est bien moindre que celui que nous avions affiché. Nous parlons quand même d'une différence de 500 millions d'euros sur une seule année. Ce n'est pas rien.

Des projets d'investissement, de création, de rénovation et d'entretien d'équipements publics prennent du retard, on les reporte sur les années à venir. Nous n'en sommes pas à abandonner ces projets, mais ces retards commencent à nous inquiéter.

Cela montre que nous devons, plus que jamais, nous donner les moyens de notre grande ambition qui est de répondre aux besoins des habitants, les moyens pour aider les services, par ailleurs très compétents, de fonctionner au mieux de leur capacité, les moyens d'accélérer notre politique d'investissements pour continuer à répondre aux besoins des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame PREMEL.

La parole est à M. le Président Jean-Bernard BROS du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la présentation des comptes administratifs pour l'année 2015 revêt une importance particulière. Il s'agit en effet du premier compte administratif sur une année pleine de la mandature.

Nous pouvons, à l'aune de cette précision, souligner la cohérence des comptes avec lesquels les objectifs budgétaires ont été annoncés. Le sérieux du travail, par le biais de l'adjoint aux finances, est à saluer, notamment en rapport avec la situation budgétaire dans laquelle nous sommes.

En effet, la baisse des dotations de l'Etat et l'effort de péréquation pour lequel Paris paie un lourd tribut touchent nécessairement les finances de la Ville. La Cours régionale des comptes a même qualifié cette situation de choc majeur pour les finances de la Ville de Paris. Car oui, l'exécution 2015 connaît une augmentation des contraintes à hauteur de 270 millions d'euros sur la section de fonctionnement.

Dans ce contexte budgétaire difficile, il nous semble nécessaire que notre collectivité maintienne trois lignes directrices :

- limiter les dépenses de fonctionnement en identifiant bien les domaines prioritaires ;

- maintenir un programme d'investissement ambitieux pour construire l'avenir de notre ville ;
- enfin garder une stabilité des impôts directs locaux parisiens.

Qu'en est-il du respect de ces trois objectifs dans le compte administratif ?

Concernant les dépenses de fonctionnement, nous pouvons saluer les efforts de la Ville. Ainsi, hors péréquation, ils n'ont augmenté que de 0,8 %. C'est une hausse limitée, notamment au vu des années précédentes.

Nous souhaitons plus particulièrement souligner les efforts faits sur les renégociations des contrats de délégation. Vous nous savez vigilants en la matière et le travail mené commence à porter ses fruits.

Du côté de l'investissement maintenant, 2015 était la première année de mise en œuvre du programme d'investissements de la mandature. Ainsi, c'est 1,4 milliard d'euros qui ont été engagés, notamment par les opérations d'aménagement et de transports. Ce sont des projets qui transforment durablement notre Capitale et permettent à Paris de s'adapter aux nouvelles réalités.

Cette politique d'investissement ambitieuse permet de développer des équipements à destination directe des Parisiennes et des Parisiens. C'est essentiel pour transformer durablement leur quotidien.

Un des résultats qui n'est pas, je pense, assez mis en avant, est que cette politique ambitieuse a des conséquences directes en termes de développement économique. Ainsi, créer des équipements, c'est aussi créer de l'emploi, notamment dans le secteur du B.T.P.

Enfin, sur la question fiscale, si nous avons pu regretter les modifications des D.M.T.O., force est de constater que les taux d'impôts directs sont restés stables. Voici un engagement de campagne respecté.

Alors, comme l'indique le rapport de la Cour des comptes, la capacité d'autofinancement a forcément été impactée dans ce contexte budgétaire. Un contexte qui restera difficile pour la Ville. Nous aborderons d'ailleurs ce point lors du débat du budget supplémentaire.

Cependant, si l'on sort d'une vision purement comptable, l'effort financier que nous menons est nécessaire. Il s'agit là d'un choix politique, celui de l'investissement pour offrir un meilleur service aux Parisiens, pour construire le Paris de demain.

Vous l'aurez donc compris, notre groupe se prononcera en faveur de la validation du compte administratif.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Le vote sur le compte administratif n'est que la retranscription des opérations budgétaires exécutées par la collectivité. Comme il ne s'agit pas d'un vote sur les choix de ce budget mais d'un vote sur la sincérité de son exécution, je m'abstiendrai.

Néanmoins, je souhaite dénoncer les choix qui ont prévalu. Comme l'an passé, le compte administratif de l'exercice 2015 confirme la baisse des dotations de l'Etat à laquelle s'ajoutent les augmentations des contributions de la Ville à la solidarité des territoires, soit plus d'un demi-milliard d'euros en moins de dotations cumulées de l'Etat et, l'an prochain, ce sera pire encore.

Mais jusqu'où va donc nous conduire cette fuite en avant dans l'impasse de l'austérité ? Non, il n'y a aucune fatalité à se soumettre sans résistance aux diktats des politiques austéritaires imposées par le Gouvernement HOLLANDE et VALLS et qui, en cela, suivent les injonctions de Bruxelles.

Vous savez bien que l'austérité est une vis sans fin. HOLLANDE vient, certes, de réduire de deux à un milliard les baisses des dotations de l'Etat aux collectivités et on en reparlera sur le budget supplémentaire. Mais c'est néanmoins une baisse toujours énorme à venir. Et à quel prix ? Au prix de la pire réforme structurelle exigée par Bruxelles, la loi Travail, troquée en échange d'un nouveau délai sur la baisse des déficits publics et un assouplissement de la règle d'or.

Paris aurait dû depuis longtemps être à l'initiative de mobilisations conjointes avec les autres collectivités qui, elles, sont encore bien plus durement impactées, pour résister et mobiliser les Parisiennes et les Parisiens contre cet impact absurde plutôt que de s'y soumettre, et mobiliser l'ensemble des Françaises et des Français.

Alors, dans ce compte administratif, côté investissement, je trouve que trop de projets sont reportés du fait d'un refus d'avoir recours plus fortement à l'emprunt.

Du côté fonctionnement, la situation continue de se dégrader. C'est toujours l'éternel redéploiement et la réorganisation des administrations, les sous-effectifs et la précarité persistante, les externalisations de services, la liquidation l'an dernier d'équipements comme l'E.H.P.A.D. de Sarcelles ou le C.E.F.P. de Pontourny, la fermeture de la bibliothèque Château d'Eau, et globalement une dégradation de l'accueil et de la qualité de nos services publics.

Dans le même temps, les Parisiens ont dû passer à la caisse avec les hausses exorbitantes du stationnement que payent ceux qui n'ont pas les moyens d'avoir un parking, avec l'explosion des tarifs de la carte "Emeraude" des personnes âgées, la suppression des cours individuels de musique dans les conservatoires et les centres d'animation à venir.

Quelle sera l'étape d'après ?

Paris est une grande ville, ville lumière, cœur de la Révolution de 1789 et 1793. Paris se devrait de résister, non seulement pour les Parisiennes et les Parisiens mais également pour toutes les collectivités de France asphyxiées.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à M. Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est une première pour les membres de notre Conseil. Nous sommes réunis ce matin en séance du Conseil de Paris pour nous prononcer à la fois sur le compte administratif 2015 et le budget supplémentaire 2016.

Initiative prise à dessein par l'Exécutif, ce qui, outre un vote des comptes et des budgets à deux heures d'intervalle, oblige à une analyse globale et consolidée de la situation financière et budgétaire de la Ville de Paris.

Notons à cet effet que cette décision ne permet pas à la Préfecture de police de nous présenter aujourd'hui autre chose que le compte de gestion 2015.

Avant de m'exprimer sur le fond, je veux remercier l'adjoint à la Maire de Paris chargé des finances, le directeur des finances et son équipe pour la grande qualité et la clarté de présentation du rapport financier 2015. Plus que d'habitude, Monsieur le Maire, votre communication sur le compte administratif 2015 et le budget supplémentaire 2016 manque vraiment de réalité, tant vous insistez volontairement sur les contraintes financières extérieures pesant sur la Ville pour mieux vous donner un satisfecit de votre gestion financière.

Rappelons que le budget 2015, véritable premier budget de la mandature, fut marqué par le premier trou de 400 millions d'euros auquel la Municipalité a été confrontée et que nous avons à plusieurs reprises dénoncé sur les bancs de cette Assemblée. Le compte administratif 2015 permet de constater que ce trou a été partiellement comblé par un plan d'économies de 130 millions d'euros en fonctionnement mais, surtout, par des mesures d'ordre fiscal : "modernisation" de la taxe de séjour, majoration de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, des réformes comme la nouvelle politique de stationnement, la refonte des tarifs municipaux ou encore, le développement de recettes de concessions et de redevances.

La Mairie de Paris peut jouer donc sur les mots en affirmant qu'elle a préservé la fiscalité des Parisiens, mais ce sont bien principalement les Parisiens qui ont payé cette augmentation.

Quant aux droits de mutation, s'ils avaient été inscrits à 1,068 milliard en 2014 grâce à un titrage de 14 mois au lieu de 12, la prévision 2015 était particulièrement optimiste avec 1,12 milliard, puis c'est finalement 1,016 milliard qui a été enregistré, soit un écart à la baisse de plus de 100 millions d'euros.

Vous avancez que les impôts sont bien plus faibles à Paris que dans d'autres grandes villes. La C.R.C. relève elle-même : "une communication ambiguë sur la stabilité de la fiscalité" et démonte l'argument selon lequel la Mairie de Paris n'aurait pas augmenté la fiscalité. Sur cette base, la C.R.C. recommande publiquement à la Ville de : "veiller dans sa communication financière à prévenir toute ambiguïté entre les notions de stabilité de la fiscalité et celle, plus restrictive, de stabilité des impôts locaux".

En limitant nos dépenses, nous avons préservé notre autofinancement - déclarez-vous, Monsieur le Maire -, mais les projections financières qui ont été communiquées en avril 2015, couvrant la période 2016-2018, traduisent un vrai tournant dans la stratégie financière. En effet, la capacité d'autofinancement, la CAF, qui correspond à l'épargne brute, diminue très fortement de 57 % à 32 % en moyenne entre 2012 et la période 2015-2018.

Comme l'a précisé la présidente du groupe les Républicains, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, on comprend mieux dès lors pourquoi la Ville préfère utiliser la notion de capacité de financement, dont la terminologie ressemble à s'y méprendre à la CAF, mais qui présente l'avantage d'être moins accablante pour l'Exécutif.

Par ailleurs, si le développement des cessions foncières et immobilières est un axe fort de soutien de financement de l'investissement - déclarez-vous -, les informations disponibles concernant les prévisions de recettes sur le patrimoine de la Ville, inscrit à 23 milliards d'euros, restent encore très globales en dépit de demandes faites en vue d'obtenir plus d'informations : nature, échéancier, valorisation de la recette et lien éventuel avec les dépenses d'équipements qu'elles ont vocation à financer, relève la C.R.C.

Enfin, notamment par rapport aux autres villes - précisez-vous -, l'endettement est nettement maîtrisé. Si l'on emprunte près de 741 millions d'euros en 2015, soit près de 10 % du budget de la collectivité, revient à limiter "le recours à l'emprunt", cela pose un sérieux problème de crédibilité. Au contraire, l'encours de la dette ne cesse de progresser passant, comme le rapport financier l'indique, de 215 millions au compte administratif de 2010 à 520 en 2015.

Alors, pour conclure, Monsieur le Maire, votre conception très extensible de la notion d'ajustement vous permet de boucler notre dernier budget avec le trou de 400 millions par un tour de passe-passe comptable exceptionnel : celui d'inscrire par anticipation les recettes des bailleurs sociaux pour les revenus futurs jusqu'en 2076 en comptabilisant 354 millions de recettes de loyers capitalisés. Quel artifice !

Non, Monsieur le Maire, en voulant simultanément maintenir et amplifier l'enveloppe d'investissement, limiter strictement le levier fiscal et poursuivre l'encadrement du recours à l'endettement, la Ville de Paris se condamne elle-même à la quadrature du cercle. Même si la Ville peut affirmer qu'elle ne développera pas ses cessions d'actifs, tôt ou tard, cette stratégie que nous condamnons ne sera plus soutenable, car la Ville sera obligée soit de laisser filer la dette, soit d'augmenter les impôts, soit de réduire ses investissements.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le président de la 1ère Commission.

La parole est à M. Eric HÉLARD, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le rapport social qui nous est soumis aujourd'hui porte sur la politique des ressources humaines mise en œuvre au cours de l'année 2015 au profit des 51 038 agents permanents de la Ville et du département de Paris. Le temps qui m'est imparti est court. Je me limiterai donc à aborder le défi majeur auquel est confrontée notre Municipalité : celui de l'absentéisme des personnels qui atteint cette année le taux record de 11,38 %.

La seconde édition de "Paris et moi", l'enquête adressée aux agents parisiens, a révélé que 66 % seulement d'entre eux se disent satisfaits de leur travail. C'est un résultat assez faible et, à dire vrai, préoccupant, et ce d'autant plus que de nombreuses mesures ont déjà été déployées, l'année 2015 étant marquée par la mise en place des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Mais rien n'y fait.

Il conviendra vraiment, le moment venu, d'évaluer les dispositifs mis en œuvre au regard des résultats obtenus. S'il faut reconnaître que Paris n'est pas seule en cause et que ce phénomène atteint l'ensemble des collectivités territoriales, la nôtre est malheureusement en haut du palmarès. Le mal-être au travail est un phénomène sérieux qui ne peut être négligé. Je vois bien que l'absentéisme au travail est un sujet tabou. L'évoquer, c'est prendre le risque de rentrer dans le débat public/privé, avec son lot habituel de clichés et d'idées reçues : les fonctionnaires et les autres, etc.

Mais enfin, je rappelle une fois de plus que la Chambre régionale des comptes, dans son rapport de 2013, a décrit la situation alarmante de notre collectivité avec un taux d'absences compressibles qui suit une progression quasi linéaire et des augmentations constantes des absences pour maladie ordinaire ou liées aux accidents du travail. Trois ans plus tard, le diagnostic reste le même, mais le rapport social ne comporte aucune analyse des causes d'une telle situation.

Déjà, pourtant, dans un rapport publié en 2008, l'Inspection générale de la Ville de Paris, saisie par le Maire, Bertrand DELANOË, dévoilait le chiffre colossal d'un million de journées d'absence chaque année. L'IGVP précisait que ce phénomène présentait des caractéristiques plus marquées chez certaines catégories de personnel, avec des situations contrastées entre les différentes directions de la Ville, mais qui devenaient déjà franchement préoccupantes pour certains métiers, citant notamment le cas des agents techniques de la petite enfance et des écoles mais, surtout, des éboueurs, avec des taux d'absence atteignant 13 %, parfois 18 %, avec des pics à 26 % dans certains arrondissements.

Vous comprendrez - et ce n'est pas l'actualité de ces derniers jours qui me démentira - combien la question de la privatisation du service de la collecte dans les 10 arrondissements toujours en régie est aujourd'hui légitimement posée. Le débat doit être ouvert, car l'absentéisme coûte cher. Le rapport de la Cour des comptes mentionne qu'en 2011 le nombre de jours ouvrés perdus s'élève à 20 jours par an et par agent de la commune, représentant au minimum un coût de 160 millions d'euros annuels selon le dernier chiffre officiel connu. Je vous laisse le soin de faire le calcul aujourd'hui.

Vous comprendrez dès lors que l'examen du rapport social laisse le groupe UDI-MODEM perplexe.

Quant à la gestion des ressources humaines de la municipalité, c'est un sujet qui mériterait d'être abordé dans sa globalité, car l'esquiver ne sert en rien la cause des agents concernés et nuit gravement à la qualité du service public.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Eric HÉLARD.

La parole est à Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, dans le silence de l'Assemblée, s'il vous plaît.

Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis contente de voir que mon voisin, que j'ai un peu dérangé tout à l'heure, est revenu, car je lui ai dit qu'il aurait même le droit de se venger.

Le budget primitif est le temps de l'ambition et des projets pour la collectivité et pour l'année à venir, mais l'examen des comptes administratifs de l'exercice passé est un temps majeur dans la vie d'une collectivité parce que ce regard en arrière permet de mesurer le chemin parcouru, le respect des engagements, la solidité d'une gestion. Pour tout dire, j'ai toujours trouvé que l'examen d'un compte administratif était parfois beaucoup plus intéressant que l'examen d'un budget.

Il faut rappeler aujourd'hui - d'autres l'ont fait, évidemment - que 2015 est la première année complète de cette mandature et que ce n'est qu'une étape sur la route qui va conduire à la réalisation complète de notre projet pour Paris et, évidemment, de notre programme d'investissements dans la mandature. Lorsque nous avons établi ce budget pour la collectivité, nous envisagions l'avenir de notre ville dans un contexte national difficile, mais nous avons alors réaffirmé les fondamentaux politiques qui ont conféré à Paris son équilibre et son dynamisme depuis 2001. Je les rappelle.

Tout d'abord, la consolidation de notre assise financière ainsi que le niveau très élevé de notre investissement par l'exigence d'une gestion saine et sobre. Cette exigence est un gage de qualité pour le service public. Nous le savons. Elle permet de s'engager sur le chemin de la transition énergétique, mais aussi le renforcement de la cohésion sociale, le dynamisme économique, la vitalité culturelle. Pour nous, il n'y a pas de contradiction, mais bien une complémentarité entre la recherche de la sobriété dans le fonctionnement de l'administration et la poursuite d'une véritable ambition dans nos politiques publiques.

Le budget 2015 portait également la marque du respect de la parole donnée : celle de ne pas augmenter le taux des impôts directs locaux. Ce choix, c'est - j'insiste - celui de la crédibilité de la parole politique, mais aussi celui de la cohérence entre une action municipale au service du développement local pour un Paris solidaire et la nécessité de préserver le pouvoir d'achat des Parisiens à l'heure d'un contexte économique et social qui est toujours difficile, mais surtout absorber, dans le même temps, les baisses massives - elles ont été rappelées à plusieurs reprises - de dotations imposées par l'Etat conjuguées à la progression des dépenses liées à la péréquation, sans pour autant en transférer le poids sur les épaules des Parisiens, est une marque de responsabilité politique mais aussi a été permis par la bonne santé financière de notre collectivité.

Que voyons-nous aujourd'hui à la lecture de ce compte administratif ?

C'est la traduction fidèle des choix que les Parisiens ont validés en 2014 et que nous avons approuvés ici, dans ce Conseil de Paris, au moment du vote du budget primitif et du budget supplémentaire. Les taux de fiscalité directe n'ont pas bougé. L'évolution des dépenses de fonctionnement a été maîtrisée ainsi que l'endettement.

Pour autant, nous le savons tous, le dynamisme économique, social et culturel de Paris en fait toujours l'une des capitales les plus attractives au monde. Tout cela, alors que - cela a été répété à plusieurs reprises mais il faut le rappeler encore - la Ville de Paris a perdu 274 millions d'euros de ressources du fait de cette nouvelle baisse des dotations de l'Etat et d'une nouvelle hausse des dépenses.

Sur ce point, avant d'aller plus loin, rappelons encore une fois que Paris - cela a été rappelé par la Maire tout à l'heure - est la première collectivité française contributrice en matière de péréquation et de solidarité entre territoires, et représente à elle seule un quart de la péréquation totale assurée en France.

274 millions d'euros en moins - nous en conviendrons -, cela contraint singulièrement l'élaboration d'un budget, alors même que nous voulons porter l'ambition de 10 milliards d'euros de programmes d'investissement.

C'est donc le moment de saluer l'effort, la créativité, l'efficacité de la Maire de Paris mais aussi de Julien BARGETON, notre ami et adjoint aux Finances ainsi que l'ensemble de l'Exécutif. Ce budget a été élaboré en concertation et en coproduction, en concertation avec les maires d'arrondissement, avec les personnels et a été aussi conjugué avec la participation des citoyens, laquelle va bien au-delà du seul enjeu et du seul champ du budget participatif qui, soit dit en passant, fait de Paris une des collectivités les plus en avance en la matière.

Nous avons connu 201 millions d'euros de baisse de dotations, 73 millions de progression des dépenses obligatoires de péréquation - c'est ce que l'on appelle un choc anticipé, et avoir pu y faire face est le signe du sérieux de notre gestion - qui pèsent en 2015 sur la baisse de l'épargne brute de notre collectivité, alors que l'on sait l'importance de cette épargne brute associée aux recettes d'investissement dans le financement des investissements, alors que l'on sait également l'importance et l'ambition du programme d'investissement de notre mandature, et quand on sait enfin l'importance de l'investissement public dans le dynamisme économique d'un pays.

Nous savons aussi la part des dépenses obligatoires dans le budget des collectivités, donc de notre collectivité parisienne, la trajectoire naturelle à la hausse de tout cela, et je ne doute pas que nous soyons tous ici bien informés. Nous devons saluer le travail qui a été mené et je le fais au nom du groupe socialiste pour à la fois bâtir, gérer des services publics de proximité, de qualité, en même temps gérer sagement les finances dans le respect de la légalité - cela va de soi mais c'est mieux en le faisant -, dans le respect de notre contrat de mandature - j'y insiste - conclu avec et validé par les Parisiens, dans le respect des personnels et je salue le travail d'Emmanuel GRÉGOIRE - les premiers concernés par les changements apportés dans le fonctionnement de l'administration - et, enfin, dans le respect des fondamentaux d'une bonne gestion financière et du sérieux budgétaire.

Je crois que nous pouvons être fiers de ce que notre Municipalité a fait en 2015, d'avoir réalisé 1,4 milliard d'euros d'investissement, quand on sait, encore une fois - j'y reviens et j'en termine -, l'importance de la contribution de l'ensemble des collectivités publiques dans l'investissement public français, donc de Paris, et que cela est conjugué à cette forte attractivité nationale et internationale de notre capitale.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame de LA GONTRIE.

Pour le groupe Communiste - Front de Gauche, la parole est à M. Jean-Noël AQUA et il vous reste 3 minutes 30.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, chers collègues, la lutte contre la délinquance financière et la dette de la Ville, tel est l'objet de notre vœu. Quel est le lien, me direz-vous ?

Le rapport financier témoigne de l'orientation politique que nous donnons à l'action de la Ville. Nous nous sommes engagés à répondre aux besoins des Parisiennes et des Parisiens en investissant plus. Eh oui, cela a un prix, surtout quand, dans le même temps, l'Etat met en danger l'investissement public en réduisant notre DGF de 400 millions en deux ans.

Au 31 décembre 2015, la dette bancaire et obligataire de la Ville s'établissait donc à 4,446 milliards d'euros. La Ville est donc un acteur financier de poids dont les stratégies sont scrutées par les observateurs.

Voilà pourquoi nous pensons que la Ville doit être exemplaire en matière financière, et avoir un effet d'entraînement. Pour celles et ceux qui croient à l'action des maires, nous disons : pourquoi pas une ville 100 % financée éthique sans lien avec la finance délinquante ?

En effet, dans leur obsession de profit à court terme, les marchands financiers ont mis en place des mécanismes toujours plus innovants et sophistiqués pour soustraire à l'imposition et à la justice une part croissante de la richesse. Cette délinquance en col blanc est insupportable en temps de crise, où l'austérité frappe l'action publique. Elle est insupportable car elle sert à cacher autant les grandes fortunes que les réseaux mafieux de la drogue, des armes, des êtres humains, etc. Ainsi, chaque année, ce sont près de 80 milliards d'euros qui échappent à l'imposition en France.

Il y a un an, "Le Monde" publiait une enquête sur l'un de ces systèmes de fraude. Cette affaire, dite "Swiss Leaks", plaçait la banque HSBC au cœur d'un vaste réseau criminel. La justice française, bien consciente du problème, a mis HSBC en examen pour, je cite, "complicité de blanchiment aggravé de fraude fiscale et complicité de démarchage illégal", procédure assortie d'une demande de versement d'une caution de 100 millions d'euros par la chambre d'instruction de la Cour d'appel de Paris.

HSBC ne s'est pas contentée d'être active dans le domaine de l'évasion fiscale. En 2012, HSBC a consenti à régler à l'Etat fédéral des Etats-Unis la modique somme de 1,9 milliard de dollars. La raison en est simple : la chambre haute du Congrès états-unien avait révélé que les cartels de la drogue mexicains avaient recours à HSBC pour blanchir l'argent sale issu de leurs trafics. La même autorité a également révélé les liens d'affaire de la banque avec des organisations suspectées de soutien au terrorisme.

Bref, HSBC est le symbole d'un monde de la finance vérolé dont le seul but est d'engranger des profits sans aucune considération pour le monde qui l'entoure. Vous me direz : quel est le lien avec la Ville ? Le lien est simple. HSBC est notre plus gros partenaire bancaire : 24 % des opérations de financement de la dette parisienne passent par HSBC. La banque est notre principal intermédiaire sur le marché des obligations et gère plus d'1 milliard d'euros d'obligations parisiennes. Beaucoup des contrats qui lient la Ville à cette banque ont été passés il y a longtemps, d'accord, souvent avant la révélation des affaires que j'ai citées.

Oui, mais voilà. Très récemment, en novembre 2015, un peu avant la COP 21, la Ville a émis un emprunt vert destiné à financer des projets visant à lutter contre le réchauffement climatique, intention louable s'il en est. Qui est au cœur de ce montage financier ? La banque HSBC.

Nous ne doutons pas que cette opération de "greenwashing", opération somme toute raisonnable de 300 millions d'euros, contribuera à redorer le blason d'HSBC. En revanche, pour la Ville nous trouvons que l'opération est déplorable.

Voilà pourquoi notre vœu rattaché demande à la Ville de cesser progressivement toute relation avec la banque HSBC. Surtout, notre vœu demande à la Ville de cesser à l'avenir d'avoir recours à nouveau aux services de la banque HSBC.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, pour le respect parfait du temps de parole.

La parole est à M. Philippe GOUJON, pour le groupe les Républicains.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

S'agissant du budget spécial de la Préfecture de police, j'examinerai 4 points rapidement concernant l'exécution.

D'abord, l'excédent de fonctionnement de 4 millions, principalement dû à une masse salariale très en deçà des prévisions en raison du gel indemnitaire et d'une baisse d'effectifs plus importante que prévu. Je veux connaître les causes de ces départs supérieurs à ceux estimés, et pourquoi bizarrement plusieurs concours ont été reportés alors que c'est l'inverse qui aurait dû se produire. Comment expliquez-vous cette gestion pas très logique des effectifs ?

Pour ce qui concerne les investissements immobiliers de la brigade, la situation s'est très nettement dégradée en 2015, s'agissant des crédits de paiement. Alors qu'ils avaient été consommés à hauteur de 92 % en 2014, en 2015 ils n'ont été consommés qu'à 71 %, en raison, me dit-on, de trop nombreux retards dans l'exécution des marchés. Ce n'est pas normal, merci de bien vouloir évoquer ce sujet.

Les dépenses de personnel, quant à elles, sont la parfaite illustration, Monsieur le Préfet de police, de l'insincérité du budget spécial primitif. En effet, il est indiqué dans l'exposé des motifs qu'en matière de charges de personnel, je vous cite, "comme les années précédentes, des redéploiements ont été opérés en fin d'exercice de façon à s'ajuster au mieux à la réalité des besoins, chapitre par chapitre".

En fait, cela concerne pour l'essentiel les articles obligatoires financés par la Ville de Paris, car les crédits de personnels au budget primitif sont insuffisants. La Préfecture de police a dû, comme d'habitude, gérer la pénurie face à ce nouveau désengagement de la Ville de Paris !

Enfin, la situation de l'activité d'enlèvement des véhicules mérite aussi des commentaires. Il a été effectivement dépensé en 2015, en faveur des sociétés d'enlèvement, 15,9 millions d'euros à peu près. Cette somme est inférieure de 2,7 millions à celle qui figure au budget spécial primitif. Dans l'exposé des motifs, vous indiquez pour justifier cet écart, je vous cite, qu'"en 2015, l'activité des fourrières a connu une baisse due aux attentats".

Même si les A.S.P., c'est vrai, ont refusé pendant une dizaine de jours d'accomplir leur mission sans gilet pare-balles, je doute fort que cela ait pu entraîner une non-consommation de crédits aussi importante, la somme est considérable, j'attends les vraies raisons de cette différence.

Enfin, quant aux recettes, le compte d'exploitation de fourrières du Compte administratif 2015 indique une moins-value de 2.615.115 euros. Les recettes ont pris en compte un treizième mois, c'est le comptable public qui l'a demandé, je le sais bien, mais par conséquent, si cet apport n'avait pas été enregistré, la moins-value constatée en 2015 aurait été cette fois, non pas de 3 millions d'euros, mais de 5,9 millions d'euros, soit 3 millions d'euros de plus.

Le budget spécial primitif 2016 ayant inscrit au titre de ses recettes la somme prévisionnelle de 44 millions, il est permis de se demander, Monsieur le Préfet de police, comment vous pourrez atteindre un tel objectif.

Je vous remercie de votre réponse.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, M. le Préfet de police vous répondra tout à l'heure.

Madame Fadila MÉHAL, vous avez la parole, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Comme vous le savez, notre pays, dans le contexte troublé que nous vivons, est confronté aux risques de la division et de la défiance, et nous, collectivités territoriales, n'échapperons pas, malheureusement, à ce défi.

C'est pour cela que notre action doit être exemplaire et notamment dans la gestion des ressources humaines, qui doit être à la fois irréprochable et viser l'égalité et surtout l'unité.

En tant qu'élus, mais aussi membres de l'Observatoire de la laïcité dont je salue d'ailleurs le travail de son président, Olivier ROUSSELLE, je souhaite que la neutralité des agents de Paris, dans l'exercice de leur fonction, soit une question centrale. A ce titre, je salue la publication du guide de la laïcité à l'usage des encadrants, qui vient d'être publié et diffusé aux agents.

Cela va dans le bon sens.

Par ailleurs, des formations d'accompagnement à ce guide sont mises en place, et mon groupe s'en réjouit.

Par contre, j'ai cru comprendre que ces formations étaient optionnelles, misant sur le volontariat. Alors que je pense qu'au contraire, elles doivent être obligatoires. Oui, chaque agent de la Ville de Paris, encadrant ou pas, doit à mon sens, nécessairement se former aux règles de la laïcité, qui permettent à chacun d'exercer sa mission dans la neutralité et le respect pour tous.

Monsieur le Maire, pouvez-vous faire en sorte que ces formations deviennent obligatoires ?

A la faveur encore des travaux de cet observatoire, comme beaucoup, j'ai été à demi-surprise de découvrir que la gestion des ressources humaines au sein de notre collectivité montrait un certain déséquilibre.

En effet, il est apparu de façon évidente une surreprésentation de populations issues de la diversité dans certaines filières ou certains domaines.

Je les cite : petite enfance, propreté, sécurité, espaces verts. Ce constat troublant pourrait s'apparenter à des niches ethniques, ce qui serait contraire à notre idéal républicain de voir ainsi des filières complètement ethnicisées.

Ce phénomène doit nous interpeller. Il ne m'appartient pas de dresser au-delà de ce constat, des conclusions hâtives, pour autant, il pose la question de la gestion de la diversité républicaine au sein de nos processus de recrutement.

Une gestion ouverte, transparente, qui postule que chaque citoyen, quel que soit son sexe, quels que soient son origine, sa classe sociale, son territoire, son handicap, sa religion, puisse accéder et évoluer dans son parcours professionnel, avec pour seul critère, ses compétences et ses mérites.

C'est ainsi que nous lutterons contre le plafond de verre et surtout les parois de verre.

Je sais que vous avez signé en 2008 une charte pour l'égalité. Je souhaite, pour terminer, que dans le prochain rapport 2015, soit inclus le descriptif des actions engagées dans ce sens pour la non-discrimination, les résultats et surtout les actions positives.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à M. Thomas LAURET, pour le groupe socialiste.

M. Thomas LAURET. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaitais rapidement revenir sur le contexte national, parce que j'ai parfois l'impression que les élus des bancs de droite ont la mémoire courte sur le contexte dans lequel s'inscrit ce Compte administratif.

D'où vient-on ? Nous venons d'une dérive importante des finances publiques, marquée par une situation compliquée entre 2007 et 2012.

Pourquoi ? Rappelons-le, il y a eu une crise économique internationale, tout le monde le sait. Cela a fait fondre les recettes fiscales, mais surtout au même moment, de façon absolument irresponsable, il y a eu une baisse des impôts des plus aisés pensant qu'ainsi on allait relancer la consommation, et cette baisse des impôts a fait exploser le déficit alors même que les comptes publics étaient eux-mêmes en grande difficulté.

Que s'est-il alors passé ? En 2012, le Gouvernement a été contraint de mener une politique de réduction du déficit particulièrement difficile, mais particulièrement responsable.

Et les élus, les députés ont voté un plan d'économie de 50 milliards d'euros sur trois ans, dont 11 milliards d'euros sur les collectivités territoriales.

Rappelons quand même qu'un certain nombre d'élus, dont certains siègent dans cette Assemblée, demandaient à l'époque un plan de réduction et d'économie de 150 milliards d'euros, au niveau national et non pas de 50 milliards d'euros.

Ainsi, nos 200 millions d'euros de baisse de dotation d'Etat auraient pu être bien plus élevés si la droite avait été au pouvoir il y a trois ans, et nos difficultés financières auraient été grandement aggravées.

Face à ce choix, et face à cette difficulté financière, la Ville de Paris a assumé un choix de gestion sérieux, et respectueux des engagements vis-à-vis des Parisiens, avec une stabilité, on l'a dit, des taux de taxe d'habitation et de taxe foncière, et quand Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET explique qu'elle semble regretter une baisse d'investissement en 2015 de 1,4 milliard d'euros, tout en regrettant une baisse de l'autofinancement et une hausse de l'endettement, je ne vois pas très bien la cohérence et la logique de son argumentaire.

Quand on a un autofinancement à hauteur de 63 % des dépenses d'investissement, c'est que l'on a une gestion extrêmement saine et satisfaisante des dépenses publiques. Quand on recourt à la dette au moment où la dette et les taux d'intérêt sont historiquement bas, on a une politique d'investissement et d'endettement particulièrement pertinente.

Ce n'est pas quand les taux sont élevés qu'il faut recourir à la dette, mais quand ils sont faibles.

Ainsi, dans ce contexte général, il ne faut donc pas oublier pourquoi notre situation financière subit cette contrainte nationale et conserver une vision de long terme de nos comptes publics.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Thomas LAURET.

La parole est à M. Jean-Pierre LECOQ.

Monsieur le Maire, c'est à vous.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Merci, Monsieur le premier adjoint.

Madame la Maire, mes chers collègues, le débat budgétaire de milieu d'année inscrit à l'ordre du jour de notre séance nous donne l'occasion de revenir sur le budget 2016 de notre collectivité, qui a été adopté à la fin de l'année dernière.

Nous le faisons et nous devons le faire, après la publication le 19 mai dernier, il y a donc trois semaines, de deux rapports publiés par la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France portant sur les trois exercices, 2013, 2014 et 2015.

Or, ces rapports sont d'une sévérité évidente, manifeste, puisqu'ils relèvent pour la première fois les pratiques utilisées par la Ville et certains de ses agents, pour habiller les comptes et les rendre les plus séduisants possibles.

L'enjeu n'est pas neutre, puisque notés par les trois grandes agences de notation, les comptes de la Ville de Paris avaient l'habitude d'être considérés comme particulièrement solides et d'être accompagnés d'un endettement modéré.

C'est si vrai que les audits commandés en 2001 par Bertrand DELANOË après son élection n'avaient émis comme critique et comme suggestion que la Ville investisse davantage.

Notre collectivité l'a d'ailleurs fait, même si l'on peut s'interroger sur la pertinence de certains investissements, alors que des choix majeurs n'ont pas été faits.

C'est le cas des transports, de certains investissements culturels, ou par exemple des barrages réservoirs dont le syndicat interdépartemental finance des études au lieu de financer de nouveaux ouvrages.

Mesdames et Messieurs les membres de la majorité, vous avez dépensé sans compter pendant 12 ans et vous êtes aujourd'hui rattrapés par la conjonction d'une croissance molle, de prélèvements effectués par l'Etat au titre de la solidarité entre communes, et d'une politique d'investissement qui ne se réduit pas.

Alors, comme le font certains comptables peu scrupuleux, vous avez décidé de modifier la présentation des comptes de notre Ville et de changer d'indicateurs. Se faisant, vous avez pris une très lourde responsabilité, puisque l'insincérité manifeste de nos comptes pourrait conduire les agences de notation à revoir rapidement celle de Paris, et en la dégradant, à obérer sa capacité d'endettement à un moment où sa dette, actuellement de 5 milliards d'euros, s'accroît dangereusement.

Mes chers collègues, grâce à la consanguinité entre la Ville et l'Etat, et en moins d'une semaine, l'utilisation d'un décret opportun, publié le 28 novembre 2015, a permis à la Ville d'intégrer dans ses comptes 354 millions d'euros de loyers que la Ville percevra de ses bailleurs sociaux dans les 50 prochaines années. Admirez la performance ! Et comme par miracle, cette divine surprise a permis d'équilibrer le budget, même si on peut s'étonner que certains locataires de la R.I.V.P. ou d'"Elogie" contribueront encore en 2060 ou en 2070 - beaucoup d'entre nous malheureusement ne seront pas là pour le vérifier - à payer la note du budget 2016.

En réalité, la Ville a interprété, dans son strict intérêt, ce décret opportunément publié. Quelles sont, Mesdames et Messieurs, les circonstances exceptionnelles et motivées qui l'ont autorisée à le faire ? L'inondation de la Capitale aurait pu en faire partie, en être un argument. Heureusement, elle n'a pas eu lieu.

Quelle fut la délibération spécifique du Conseil de Paris encadrant ces nouvelles recettes et autorisant le transfert de la section de fonctionnement à la section d'investissement ? Elle n'existe pas.

Le groupe LR, par l'intermédiaire de notre présidente, vous a écrit pour vous demander d'y remédier en introduisant une délibération spécifique à notre Conseil. Nous attendons, Madame la Maire, toujours votre réponse.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Jean-Pierre LECOQ.

Il restera deux minutes pour M. Jérôme DUBUS, et c'est à lui de conclure.

M. Jérôme DUBUS. - Oui, rapidement, je voudrais revenir sur les recettes que vous avez prévues concernant la véritable saignée que vous effectuez sur les bailleurs sociaux de la Ville. Près de 350 millions d'euros de recettes issues des loyers des baux emphytéotiques qui auraient dû être versés année après année : 285 millions d'euros sur "Paris Habitat", qui n'a pas vraiment besoin de cela en ce moment ; 40 millions d'euros sur "Elogie" ; 16 millions d'euros sur la S.I.E.M.P. Ce pillage est parfaitement inacceptable. Il est certes légal, et vous avez juridiquement raison, mais c'est plus grave, vous avez moralement tort, même si vous êtes politiquement majoritaires. Il intervient à un moment où l'Etat a pratiqué le même pillage sur les bailleurs sociaux, avec la confiscation de 80 % des recettes issues des surloyers de solidarité. Cela représente déjà pour l'année 2016 plusieurs dizaines de millions d'euros pour "Paris Habitat".

Vous allez donc ponctionner sans vergogne les trésoreries des bailleurs sociaux pour boucher les trous de votre budget, voilà la vérité : un procédé d'un cynisme absolu, qui devrait contraindre le maire adjoint en charge du logement qui, à longueur de Conseils, nous donne des leçons de morale, à manifester son désaccord en démissionnant. Car outre le fait que les bailleurs sociaux n'ont pas vocation à se transformer en banquiers de la Ville, ce pillage va avoir des conséquences sur le fonctionnement interne, et donc sur l'entretien de leur patrimoine. Une fois de plus, ce sont les locataires qui subiront les conséquences de votre incapacité à juguler les dépenses de cette Ville, car les bailleurs sociaux vont devoir soit emprunter, soit puiser dans leurs fonds propres pour faire face à cette ponction.

La gauche nationale a perdu toute crédibilité. Avec cette ponction inacceptable, c'est désormais la gauche parisienne qui la rejoint dans le déshonneur. Il est donc grand temps que la collectivité parisienne, et vous la gauche, retrouviez la raison en vous attaquant sérieusement aux charges à caractère général, aux subventions et participations, et aux contributions directes. Assez d'expédients ! Plutôt que de fragiliser les locataires du logement social, présentez-nous un vrai plan d'économie sur ces trois chapitres, dont le total dépasse désormais plus de 2 milliards d'euros.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Jérôme DUBUS.

Bienvenue aux étudiants de l'Ecole de la deuxième chance.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Avant de donner la parole successivement à M. le Préfet de police, puis M. BARGETON et enfin M. GRÉGOIRE, je vous prie de bien vouloir saluer la présence des étudiants de l'Ecole de la deuxième chance, qui sont présents dans les tribunes. Bienvenue à vous.

Examen des comptes administratifs. (Suite).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Pour réagir à nos débats et répondre aux différentes questions, la parole est à M. le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, le projet de compte administratif qui est présenté aujourd'hui à votre Assemblée rend compte de l'utilisation des moyens que vous avez mis à la disposition de la Préfecture de police pour l'année 2015. Ce compte administratif retrace les dépenses et les ressources pour 2015, qui s'élèvent à 687 millions d'euros en fonctionnement et 86 millions d'euros en investissement.

Je vais brièvement commenter les résultats qui ont été dégagés pour la gestion 2015, qui a été menée dans un esprit constant d'utilisation rigoureuse de la dépense publique, comme c'est le cas pour les dépenses d'Etat qui sont gérées par la Préfecture de police évidemment, pour l'essentiel de son budget, et conformément aux recommandations de la Cour des comptes.

J'aborderai d'abord la section de fonctionnement. S'agissant des dépenses, l'exercice 2015 se caractérise par une consommation de crédits de fonctionnement qui est très élevée : 648 millions d'euros, je le disais tout à l'heure, représentant un taux d'exécution de 98,14 %, quasi équivalent à celui de 2014 (99 %). On est chaque année dans une exécution très précise des crédits de fonctionnement. La consommation de ces crédits est également identique à celle inscrite au compte administratif, et cela confirme évidemment cet effort de maîtrise de la dépense.

Nos moyens ont été consacrés pour 53 % au fonctionnement de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, dont la Commission consultative se tiendra le lundi 20 juin prochain, ce qui permettra de présenter le compte de gestion au budget supplémentaire de la Préfecture de police, qui sera examiné à votre Conseil de juillet : 53 % pour la B.S.P.P., 11 % pour l'activité des agents de surveillance de Paris, des A.S.P., et 36 % pour les autres services, dont 13 % sont consacrés aux directions chargées de l'accueil du public.

Le niveau de recettes en 2015, 652 millions d'euros, est également identique à celui de 2014. Nous avons un budget en stabilité, et comme l'an passé, ce budget inclut un treizième mois de fourrière, qui a été encaissé pour un montant de 3,3 millions d'euros. Le montant des titres émis en 2015 s'établit à 95,31 % des inscriptions budgétaires. Là aussi, nous sommes dans de très beaux taux de recouvrement. La gestion 2015 génère en définitive un excédent net de 4,08 millions d'euros, soit 0,6 % des crédits ouverts. Il s'additionne à l'excédent antérieur, qui était de 3,25 millions d'euros, et il aboutit ainsi à un résultat net cumulé de 7,33 millions d'euros.

Cet excédent, qui n'est pas forcément une mauvaise chose en soi, est une combinaison de plusieurs facteurs. Il résulte d'abord d'une sous-consommation de la masse salariale des administrations parisiennes. C'est un point

auquel M. GOUJON faisait allusion dans son intervention. Cette sous-consommation est d'abord la conséquence d'un gel indemnitaire, qui a été décidé en cours d'année, pour se conformer aux orientations qui sont appliquées sur l'ensemble des personnels d'Etat à la Préfecture de police ; deuxièmement, d'un report de concours en 2016, mais qui aura lieu dans quelques mois ; et enfin, d'une sortie d'effectifs qui a été plus importante que prévue.

S'agissant enfin de la baisse des enlèvements de véhicules en 2015 que vous évoquez, Monsieur GOUJON, cette baisse a effectivement minoré les dépenses sur les marchés des fourrières, puisque la Préfecture paye les prestataires pour chacun des enlèvements qui sont réalisés. Ces dépenses sont diminuées de 14 % par rapport à 2014 sur l'année 2015. C'est vrai que c'est une diminution significative. Elle a surtout eu lieu sur la première partie de l'année, du fait des attentats de janvier 2015, de l'obligation de doter de gilets pare-balles les personnels qui verbalisaient et de les faire travailler en brigade double, puisqu'avant, ils travaillaient individuellement. Cela a créé une baisse d'activité qui n'a pas permis d'atteindre le niveau de 2014. Je précise que le même effet s'est ressenti sur le stationnement payant, et pas sur les fourrières, mais nous avons réussi à rattraper un peu plus vite sur le stationnement payant.

Enfin, je précise que l'excédent qui a été constaté pour 2015 sera repris au budget supplémentaire qui vous sera présenté lors de la séance du 4 juillet 2016. Si le Conseil délibérait en ce sens, cet excédent permettrait notamment de financer le coût de renouvellement pour les marchés de fourrière, qui va vous être soumis, ainsi que le surcoût des mesures de personnel liées à la revalorisation du point d'indice pour les administrations parisiennes et la brigade des sapeurs-pompiers. Ce ne sera donc pas de l'argent perdu pour les destinataires à venir.

S'agissant de la section d'investissement, la consommation des crédits d'investissement s'élève à 88,31 % des crédits de paiement budgétés, ce qui est à rapporter au taux d'exécution de 2014 qui était de 82 %. C'est donc un très bon taux d'exécution en amélioration significative sur l'année précédente.

Les dépenses d'investissement ont été mandatées à hauteur de 57 millions d'euros et la consommation des crédits d'investissement, 44,36 % des crédits d'investissement, a été consacrée aux travaux immobiliers et 27 % au casernement de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Au total, la consommation des crédits de paiement dans ce domaine atteint 78,56 % s'agissant des casernements et des crédits ouverts, 94 % pour les travaux sur les immeubles de la Préfecture de police et 71 % pour les casernements de la B.S.P.P.

Les aléas de marché, le retard pris dans certains travaux programmés - je vous apporte la réponse, Monsieur GOUJON - ou une maîtrise plus complexe du foncier que prévue expliquent ce léger recul dans la consommation des crédits de paiement liés au casernement 2015. Là aussi, les dossiers seront gérés et les crédits reportés sur 2016.

Dernier point, les crédits de la B.S.P.P. sont sanctuarisés sur les opérations qui lui sont destinées. De ce point de vue, il n'y a donc aucune inquiétude à avoir sur le respect des opérations qui sont prévues.

Je mentionne, pour information de votre Assemblée, les investissements qui étaient les premiers concernés par ces opérations : la caserne de Livry-Gargan (5,7 millions d'euros), l'aménagement de la plate-forme d'urgence de Champerret qui est en fonctionnement (2,270 millions d'euros), la caserne d'Ivry-sur-Seine et des travaux à Limeil-Brévannes où il y a le centre de regroupement des sapeurs-pompiers.

Le programme d'acquisition de matériels d'intervention de la Brigade a été réalisé à 99,99 % des crédits de paiement alloués, ce qui est évidemment remarquable.

Les recettes provenant du fonds de compensation de la T.V.A. ou de la dotation aux amortissements et des autres contributions des collectivités territoriales sur le budget de la Brigade se sont élevées à 55,34 millions d'euros. Cela représente un taux net d'exécution de 86,3 % et traduit une bonne rentrée de toutes les contributions, qu'elles soient nationales ou locales, au budget de la Brigade des sapeurs-pompiers.

La section d'investissement, pour finir, dans sa globalité enregistre, au titre de l'exercice 2015, un déficit de 1,290 million d'euros. Compte tenu du report du solde créditeur qui est constaté en fin de gestion 2014 qui était de 18,47 millions d'euros, le résultat net enregistré au 31 décembre 2015 s'établit à 17,180 millions d'euros.

L'excédent cumulé est essentiel pour les services puisqu'il permet de financer les dépenses pluriannuelles d'investissement non immobilières du budget spécial telles que les matériels, les mobiliers, les équipements de l'administration générale et de la Brigade des sapeurs-pompiers ainsi que les projets structurants.

Voilà, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, les points clés de ce compte administratif qui est parfaitement concordant avec les écritures du compte de gestion établies par le comptable public et qui vous seront présentées dans le cadre du budget supplémentaire le 4 juillet.

Je poursuis au jour le jour un objectif que nous partageons, Monsieur le Maire, qui est un objectif d'efficience budgétaire. J'ai ce souci permanent de trouver pour la Préfecture de police et particulièrement pour le budget spécial le bon équilibre entre la maîtrise des dépenses publiques et la réponse indispensable à apporter aux attentes légitimes des Parisiens à l'égard de la Préfecture de police.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

La parole est dorénavant à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Le compte administratif est ce moment du cycle budgétaire où nous confrontons nos hypothèses par rapport aux réalisations.

Pratique, je le crois, inédite dans les grandes collectivités françaises, la diffusion des tableaux de bord financiers en 1ère Commission permet à ses membres en cours d'année de suivre l'avancée de l'exécution budgétaire.

La plupart des grandes tendances présentées dans ce rapport, dont je salue la qualité, avait donc été portée à la connaissance des membres de la 1ère Commission. Nous continuerons dans cette logique de transparence de notre information financière. Je remercie Jérôme GLEIZES de le mentionner.

Avant de rentrer dans le vif du sujet et de vous présenter les grandes tendances de ce compte administratif, je tiens à souligner que ce document est aussi la concrétisation de l'activité des agents concourant à la chaîne comptable de la Ville de Paris, notamment au sein de la Direction des Finances et des Achats.

Peu d'entités publiques ou privées ont une activité aussi importante : 450.000 titres émis en 2015, plusieurs millions de factures émises et de paiements effectués dans les régies, 600.000 factures réglées à 20.000 fournisseurs. Nous les avons payées en moyenne en 20 jours en 2015 contre plus de 28 jours pour l'ensemble des collectivités locales et des établissements publics locaux.

J'associe bien évidemment à ces résultats remarquables le comptable public et ses équipes, ainsi que pour la préparation des travaux de certification.

Venons-en aux chiffres. Ce compte administratif 2015 concrétise notre stratégie articulée autour de trois axes : la stabilité des taux des impôts directs, la priorité donnée à l'investissement, la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte marqué par des chocs financiers externes majeurs.

La baisse des dotations de l'Etat et la progression des dépenses de péréquation pèsent d'une manière véritablement exceptionnelle sur les ressources de la Ville. Cela se lit désormais de manière très nette dans nos comptes.

La perte de recettes en ressources cumulées en incluant les notifications reçues pour 2016 représente près d'un milliard d'euros depuis 2010. Quelle autre collectivité publique, organisme ou Ministère, a subi un choc de prélèvement de 13 % de ses ressources en cinq ans ? Aucun. Nous vivons une contrainte absolument inédite par rapport aux autres et par rapport à n'importe quelle période du passé. Tous les orateurs l'ont d'ailleurs expliqué et Thomas LAURET en a rappelé l'origine.

Je souhaite tout d'abord évoquer les recettes de fonctionnement dont l'évolution témoigne à la fois de cette période de contraintes financières, des engagements que nous tenons et des choix que nous assumons pour faire face à cette difficile équation. Au global, les recettes de fonctionnement se sont établies à 7,914 milliards d'euros, en diminution de 2,4 % par rapport au C.A. 2014.

2015 est la première année de mise en œuvre de la baisse de 11 milliards d'euros de dotations aux collectivités programmée sur 2015-2017. Les dotations de l'Etat ont diminué de 201 millions d'euros, pour s'établir à 993 millions d'euros en 2015, essentiellement du fait de l'évolution de la dotation globale de fonctionnement.

Paris a fait le choix fort et quasi-unique dans les grandes villes de ne pas reporter cette contrainte sur les contribuables parisiens. Les taux des impôts directs locaux parisiens sont restés stables en 2015 alors que la hausse a été en moyenne de + 1,8 % au plan national.

Plusieurs grandes villes ont été contraintes d'assumer des hausses conséquentes des taux de taxes sur les ménages depuis 2014 : à l'image de Toulouse (+ 7,2 % en moyenne sur deux ans), Bordeaux (+ 2,5 %) ou encore Marseille (+ 2,2 %).

En 2016, Paris a de nouveau maintenu sa fiscalité inchangée alors que les départements ont en moyenne augmenté leur taux de taxe foncière de 5,2 %. Avec un taux de taxe d'habitation de 13,38 %, Paris se place 12 points en dessous du taux moyen des grandes villes, à 25,5 %. En ce qui concerne la taxe sur le foncier bâti, le taux cumulé est de 13,5 % à Paris contre en moyenne 30,5 % sur l'ensemble des villes, soit une différence de près de 17 points.

La première règle de bonne gestion est de tenir ses engagements, de ne pas augmenter les taux des impôts directs.

Si le produit des contributions directes augmente au global de 240 millions d'euros par rapport au C.A. 2014, ce n'est donc pas du fait de l'évolution des taux de fiscalité directe, Madame la Présidente de LR. Cette progression résulte pour l'essentiel - et vous le savez - de la hausse de 193 millions d'euros des recettes de C.V.A.E. qui retrouvent leur niveau de 2013, recettes très fluctuantes en fonction des comportements d'optimisation des entreprises.

Plutôt que d'augmenter les impôts directs afin de soutenir l'autofinancement, nous assumons le fait d'avoir réformé dans le sens de la justice sociale et de la mise en œuvre de nos priorités politiques certaines taxes qui concernent principalement les usagers de l'espace public et des services publics ainsi que les non-résidents Parisiens, par exemple : le reversement de la taxe de séjour par la plate-forme "Airbnb".

Les dépenses de fonctionnement, cette fois, s'établissent à 7,653 milliards d'euros, + 1,7 %, certes, mais + 0,8 % hors péréquation. L'opposition fait mine de l'ignorer, mais elle sait bien que lorsque nous construisons ces projections financières, évidemment le besoin s'apprécie par rapport à la dynamique.

Donc, oui, Monsieur GABORIAU, je vous rassure, il n'y a plus de besoin de financement dans ce compte administratif et c'est bien normal, il est en excédent.

Les efforts d'économies ont permis de construire notre budget. L'évolution des dépenses de fonctionnement, hors impact de la péréquation, a été limitée à + 0,8 % entre 2014 et 2015. Nous annonçons un taux d'évolution de + 1,4 % au budget primitif 2015, notre feuille de route a donc été encore mieux respectée que prévue et Rémi FÉRAUD l'a souligné.

Ces efforts reposent sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement de la collectivité, optimisation des contributions aux opérateurs externes, réformes organisationnelles au sein des services municipaux, rationalisation des implantations immobilières et économies engendrées par la renégociation des contrats de délégation. M. BROS les a salués.

Ainsi, le montant des charges à caractère général diminue de 6 millions d'euros et s'établit à 815 millions d'euros.

Les dépenses de personnel du budget général de la collectivité se sont élevées à 2.227 millions d'euros en 2015, soit 29 % de nos dépenses de fonctionnement, part identique à celle de 2014.

La progression s'est établie à + 0,8 % entre 2014 et 2015, tout en permettant l'ouverture de nouveaux équipements : 477 nouvelles places en crèche, de nouvelles écoles et un collège en 2015 ; c'est ensuite la mise en place de moyens humains nécessaires à leur fonctionnement.

Oui, nous sommes attentifs, Madame PREMEL, à la situation des agents, mais, en même temps, nous maîtrisons nos dépenses de fonctionnement.

Y a-t-il beaucoup de collectivités qui afficheront un taux d'évolution aussi faible que Paris en 2015 sur les dépenses de fonctionnement ? Nous ne connaissons pas encore les comptes administratifs des autres grandes villes, mais voici les tendances qui se dessinaient des budgets primitifs : + 2,6 % à Toulouse, + 2,5 % à Bordeaux, + 2 % à Lyon et, je le rappelle, + 0,8 % à Paris.

Pour aller plus loin dans les économies, quelles dépenses cibleraient la droite et le centre ? Notre communication financière détaille très précisément les grandes masses de notre budget. Il vous est donc aisé d'identifier les secteurs que vous ne jugez pas prioritaires et nous n'avons jamais de propositions concrètes et sérieuses d'économies de la part de l'opposition de droite dans cette Assemblée.

Les dépenses de péréquation atteignent 456 millions, soit une augmentation de 19 % par rapport à 2014 : + 72 millions d'euros.

En 2015, la péréquation, au niveau des communes et des départements au niveau national, s'est élevée à un peu plus de 2 milliards d'euros. Près du quart de la péréquation nationale est ainsi assurée par la collectivité parisienne.

Monsieur AZIÈRE, oui, vous l'avez reconnu, et de ce point de vue, je vous en remercie. C'est une sorte de révolution silencieuse qui s'est opérée et qui a aujourd'hui un certain nombre de limites.

Les annonces du Président de la République doivent s'appliquer de la même façon pour Paris. Les efforts de péréquation doivent tenir compte de la mise en place de la Métropole qui repose largement sur la fiscalité économique parisienne. Paris est aussi concernée par le différentiel de compensation des transferts de compétences de notre secteur social. Tout cela requiert une remise à plat indispensable.

La stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de modernisation des recettes a permis de limiter la baisse de l'épargne brute, qui s'est établie à 261 millions d'euros.

Je n'élude pas cette réalité.

La pression sur l'autofinancement est considérable. Cette évolution s'explique, en premier lieu, par le choc des ressources évoquées, et tout le monde l'a souligné. L'autofinancement est et restera un sujet de préoccupation majeur dans notre stratégie, car il est à la base de la soutenabilité de notre plan d'investissement.

L'opposition a parfois fait un peu de ski autrichien, comme au XIXe siècle, en prenant des virages très larges, c'est-à-dire en parlant déjà du rapport de la C.R.C. de 2016. Monsieur DUBUS, Monsieur LECOQ, chaque chose en son temps. Nous aborderons plus tard, dans le cours de ce Conseil, le rapport de la Chambre régionale des comptes.

Avec 1,4 milliard d'euros de réalisation, le compte administratif 2015 marque le déploiement du programme d'investissement de la mandature, financé au deux tiers par l'autofinancement et nos recettes propres d'investissements.

Marie-Pierre de LA GONTRIE a bien indiqué la façon dont nous appliquons notre programme.

Les dépenses se sont établies à 1,4 milliard d'euros au C.A. 2014, en cohérence avec le cycle d'investissement que connaissent toutes les collectivités locales, et en cohérence avec le lancement du programme d'investissement de la mandature.

Le rapport du C.A. 2015, qui vous a été distribué, reprend dans le détail, pour chacune des politiques publiques municipales, les niveaux d'investissement et les projets concernés. Nos priorités s'y retrouvent : le logement, les opérations d'urbanisme et les acquisitions foncières, les déplacements, l'éducation, la famille et le sport. Tout cela est entièrement détaillé.

Les recettes d'investissement, notamment les cessions, ont été dynamiques : elles ont atteint 621 millions d'euros en 2015. Conjuguées au montant de l'épargne brute, ces recettes ont permis de dégager une capacité de financement, et j'ai toujours fait la différence d'ailleurs des investissements correspondant à 63 % de nos dépenses. Ce ratio était celui annoncé dans le rapport du Budget primitif 2015, nous tenons notre feuille de route.

Les nouveaux emprunts s'élèvent à 740,5 millions d'euros et l'encours de la dette représente 59 % des recettes réelles de fonctionnement, contre 82 % pour la moyenne des grandes villes. La dette par habitant s'établit à 2.000 euros contre près de 2.500 euros en moyenne pour les grandes collectivités.

Madame SIMONNET, nous refusons votre fuite en avant. Nous choisissons, au contraire, le volontarisme sérieux, mais l'Exécutif, oui, Monsieur AQUA, déposera un vœu pour répondre à votre demande sur la transparence financière de nos emprunts.

Le contexte est extraordinairement difficile et le rapport de la Chambre régionale des comptes, dont nous débattons plus tard, le reconnaît. Pour autant, nos fondamentaux financiers restent, en témoigne le maintien de la notation de la Ville de Paris par les agences. Dans son communiqué de presse du 27 mai dernier, "Fitch" indiquait ainsi que : "La gestion financière de la Ville de Paris est efficace, notamment en matière de prévisions, ce qui devrait lui permettre de contrôler étroitement ses objectifs financiers et son niveau d'endettement. Sa politique de gestion de la dette et de la trésorerie est également prudente." Je la cite.

Que faut-il pour accompagner la croissance économique ?

Ne pas pénaliser la relance et donc le pouvoir d'achats des ménages comme des entreprises, ce qui signifie ne pas toucher à leur feuille d'impôts. Et c'est faire de l'investissement public, aux côtés de l'investissement privé, un levier pour la reprise. En ce sens, ce compte administratif n'est pas qu'un document comptable, c'est la démonstration de notre stratégie économique.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Julien BARGETON.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Monsieur le Maire.

Quelques observations supplémentaires suite à des remarques qui ont été faites pendant nos échanges.

Tout d'abord, Monsieur GLEIZES, sur le sujet de l'indemnité kilométrique, je vous confirme qu'il est bien prévu dans le prochain plan de déplacement des administrations parisiennes, en lien avec Christophe NAJDOVSKI, que nous proposons la mise en œuvre, dès que la base légale sera disponible, de cette indemnité kilométrique. Ce sera un des aspects importants pour limiter l'empreinte énergétique de notre ville.

Concernant ensuite votre évocation du Comité de suivi des réformes, il est vrai - on a déjà eu plusieurs fois l'occasion d'échanger ici - que nous avons mis en œuvre un grand nombre de réformes de l'administration destinées à être plus soucieuses de l'efficacité du service public et des économies budgétaires.

Afin que cela se passe du mieux possible, nous avons mis en œuvre un Comité de suivi, en lien avec l'ensemble des organisations syndicales, de façon tout d'abord à être transparents sur le calendrier et le sens des réformes que nous engageons, et deuxièmement de veiller à ce qu'elles soient non seulement efficaces et utiles aux Parisiens, mais aussi intéressantes pour les agents.

Monsieur HÉLARD, vous avez évoqué ce sujet préoccupant de l'absentéisme, qui préoccupe l'ensemble des employeurs publics depuis longtemps - pas que les employeurs publics, mais c'est vrai que c'est un phénomène qui touche un peu plus les employeurs publics - et je ne vais pas être trop long ici.

C'est simplement pour rappeler que nous avons engagé un travail très important, via le vote notamment d'une étude avec l'A.N.A.C.T. lors du dernier Conseil de Paris, puisque, comme vous l'avez fait dans votre intervention, nous faisons un lien étroit entre les absences au travail et les conditions de travail. Il y a un phénomène auto-alimenté dans ces absences au travail et il faut que nous puissions le résoudre. Dans les prochains mois, nous aurons un plan d'action extrêmement volontariste - un de plus, j'allais dire, puisque c'est un sujet qui revient malheureusement fréquemment dans nos préoccupations - pour lutter contre.

Madame MÉHAL, je vous remercie de vos propos et d'avoir rappelé l'importance de la neutralité des agents dans l'exercice de leur fonction. J'avoue avoir été un peu à la fois perturbé ou interpellé par certaines de vos observations, sur ce que vous appelez la surreprésentation de minorités ou de filières ethnicisées. Ce n'est pas le sentiment que j'ai et, encore une fois, aucune statistique ne permet de l'établir.

Cependant, je pense que nous nous rejoignons sur le sujet de lutter contre toutes les formes de discrimination. Je rappelle que nous avons inscrit à l'Agenda social de l'année 2016, l'engagement de la Ville dans ce processus normatif extrêmement exigeant qu'est le label Diversité et Egalité de l'AFNOR, qui permettra précisément, premièrement de faire un état des lieux exhaustif, et deuxièmement d'engager des mesures correctives si on constatait des choses inappropriées en matière de lutte contre les discriminations et en matière d'égalité femmes-hommes.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

Mes chers collègues, nous allons dorénavant procéder au vote des différents comptes de la Ville et du Département de Paris.

2016 DFA 79 - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2015.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la banque HSBC.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous commençons par le compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015 : le projet de délibération DFA 79.

En réponse au vœu n° 1 du groupe Communiste - Front de Gauche, l'Exécutif a déposé le vœu n° 1 bis.

Est-ce que le vœu n° 1 est maintenu ? Il est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 138).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 79, relatif au compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2015.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 79).

2016 DFA 80 - Compte de gestion 2015 municipal du DRFiP.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 80 relatif au compte de gestion 2015 municipal du DRFiP.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 80).

2016 DFA 30 G - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2015.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 30 G relatif au compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2015.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 30 G).

2016 DFA 31 G - Compte de gestion 2015 départemental du DRFiP.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 31 G relatif au compte de gestion 2015 départemental du DRFiP.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 31 G).

2016 DFA 95 - États spéciaux d'arrondissement - Compte administratif 2015.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 95 relatif au compte administratif 2015 des États spéciaux d'arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 95).

2016 DFA 96 - États spéciaux d'arrondissement - Compte de gestion 2015 du DRFIP.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 96 relatif au compte de gestion 2015 du DRFIP des États spéciaux d'arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 95).

2016 DILT 13 - DFA - Budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux - Approbation du compte administratif 2015.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 13 - DFA relatif au budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux - Approbation du compte administratif 2015.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DILT 13 - DFA).

2016 DILT 15 - DFA - Budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux - Approbation du compte gestion 2015.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 15 - DFA relatif au budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux - Approbation du compte gestion 2015.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DILT 15 - DFA).

2016 DPE 11 - DFA - Budget annexe de l'Eau - Compte administratif 2015.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 11 - DFA relatif au compte administratif 2015 du budget annexe de l'eau.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DPE 11 - DFA).

2016 DPE 12 - DFA Budget annexe de l'Eau - Compte de gestion 2015.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 12 - DFA relatif au compte de gestion 2015 du budget annexe de l'eau.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DPE 12 - DFA).

2016 DPE 9 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement - Compte administratif 2015.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 9 - DFA relatif au compte administratif 2015 du budget annexe de l'assainissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DPE 9 - DFA).

2016 DPE 10 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement - Compte de gestion 2015.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 10 - DFA relatif au compte de gestion 2015 du budget annexe de l'assainissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DPE 10 - DFA).

2016 DEVE 42 - DFA - Budget annexe du fossoyage - Compte Administratif 2015.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 42 - DFA relatif au compte administratif 2015 du budget annexe du fossoyage.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DEVE 42 - DFA).

2016 DEVE 44 - DFA - Budget annexe du fossoyage - Compte de gestion 2015.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 44 - DFA relatif au compte de gestion 2015 du budget annexe du fossoyage.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DEVE 44 - DFA).

2016 PP 27 - Approbation du compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour 2015.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 27 concernant l'approbation du compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour 2015.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, PP 27).

2016 PP 26 - Approbation du compte de gestion 2015 de M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris concernant les opérations de la Préfecture de police.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 26 concernant l'approbation du compte de gestion 2015 de M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris concernant les opérations de la Préfecture de police.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, PP 26).

2016 DASES 92 G - Compte administratif 2015 et compte de gestion 2015 du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 92 G relatif au compte administratif 2015 et compte de gestion 2015 du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 92 G).

Pas de vote sur le rapport social DRH 56.

Nous en avons fini avec les comptes administratifs.

Je vous propose une suspension de séance de cinq minutes avant d'examiner le budget supplémentaire.

Merci à vous.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures, est reprise à onze heures cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance es reprise.

Examen du budget supplémentaire de la Ville et du Département de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons donc avec, à présent, le débat organisé sur le budget supplémentaire Ville et Département. Je vais, bien sûr, introduire ce débat avant de donner la parole aux différents orateurs des groupes, conformément à ce qui a été fixé par la conférence d'organisation.

Mes chers collègues, c'est dans le contexte financier que nous avons évoqué dans le cadre du compte administratif 2015, exigeant de notre part justesse et maîtrise, que nous vous soumettons un budget supplémentaire 2016 conforme à nos objectifs et à notre volonté de sobriété. Les dépenses de fonctionnement ne sont ajustées qu'à la marge et cet ajustement ne concerne que des mesures obligatoires ou relevant de nos priorités. Les inscriptions en investissement, quant à elles, progressent en adéquation avec le programme d'investissement de la mandature, sans modification de l'autorisation d'emprunt.

Ainsi, le budget supplémentaire 2016 que nous vous proposons témoigne une nouvelle fois du sérieux de notre gestion financière, puisqu'il s'agit avant tout d'un budget d'ajustement alliant sobriété en fonctionnement et adaptation des moyens au rythme des réalisations de notre programme d'investissement. Dans la ligne droite de notre engagement en faveur de l'investissement et du soutien à l'activité prévu dans notre programme d'investissement de mandature, environ 200 millions d'euros de nouvelles autorisations de programmes et près de 138 millions d'euros de crédits de paiement seront inscrits. Les dépenses de fonctionnement progressent seulement de 28,1 millions d'euros. Or, reste à réaliser ce qui représente une évolution de moins de 0,5 % des charges de gestion courante du budget primitif. Je vous demande de retenir ce chiffre : 0,5 %.

Comme je l'annonçais, l'ensemble des nouvelles dépenses seront financées à autorisation d'emprunt inchangée. Ce budget supplémentaire cible nos priorités, notamment en termes de solidarité vis-à-vis des plus vulnérables qui ont plus que jamais besoin de notre soutien. Nous allons ainsi abonder de 11,5 millions d'euros les dépenses consacrées aux publics fragiles. Un abondement de la masse salariale de 4 millions d'euros vient d'ailleurs prendre en considération l'augmentation de la valeur du point de la Fonction publique décidée par l'Etat à compter de juillet, et soutenir ainsi aussi notre engagement de déprécarisation des personnels les plus fragiles.

Enfin, 1,3 million d'euros seront consacrés à l'équipement des personnels dans le cadre de la mise en place des brigades de lutte contre les incivilités que nous allons présenter cet après-midi.

Ce budget confirme également la mise en œuvre du programme d'investissement de la mandature. Le logement, c'est la préoccupation majeure des Parisiens, et ma priorité absolue. Ainsi, 42 millions d'euros de nouvelles autorisations de programme seront inscrits pour accélérer les progrès dans ce secteur.

Parce qu'il s'agit aussi d'un défi incontournable, nous lutterons également à travers ce BS contre le péril climatique en soumettant des actions dans le cadre du Plan Climat, en acquérant des véhicules de collecte de biodéchets, en finançant le second plan de rénovation énergétique des écoles, en modernisant des centres thermiques, et en mettant en place des expérimentations et innovations destinées à améliorer la consommation énergétique.

Les autorisations de programmes et de crédits de paiement permettront également de restructurer l'école supérieure de physique et de chimie de la Ville de Paris, l'ESPCI, dont nous sommes très fiers ; de lancer sept nouveaux équipements d'accueil de la petite enfance ; de financer les travaux de la ligne 14 du métro et des travaux de mise en sécurité des équipements publics ; de déployer le plan de vidéo protection sur Paris ; de permettre l'installation de nouveaux équipements publics ; de réaliser des travaux d'amélioration dans les établissements scolaires ; et de poursuivre le plan d'équipement Internet des écoles et des collèges.

Mes chers collègues, c'est donc dans un contexte financier fortement contraint que ce budget supplémentaire sobre en fonctionnement reflète la maîtrise de nos dépenses et propose une réponse juste et équilibrée aux enjeux de notre collectivité.

Il ne renonce en rien aux ambitions de notre Ville en matière de développement économique et de solidarité sociale et environnementale. Ce budget confirme au contraire notre capacité à allier progrès et pragmatisme.

C'est dans cet esprit de sobriété et de justesse que je vous invite à examiner les amendements qui vous seront soumis. Je remercie à nouveau Julien BARGETON, mais également Bruno JULLIARD, Emmanuel GRÉGOIRE, les présidents de groupe de la majorité, les autres aussi qui ont été sollicités, et l'ensemble des adjoints et des maires d'arrondissements pour le travail fourni. L'ensemble de cet exécutif parisien a participé à l'élaboration de ce budget supplémentaire qui permettra la réalisation de projets essentiels, tout en préservant la solidité de notre gestion financière.

Je vous remercie.

La conférence d'organisation a établi l'ordre des prises de parole, je donne donc la parole à M. Buon Huang TAN, pour le groupe Radical de gauche, Centre et Indépendants.

M. Buon Huang TAN. - Merci, Madame la Maire.

Il me revient la charge de cette première intervention sur le budget supplémentaire, et autant dire de suite, elle sera positive.

En effet, le budget supplémentaire 2016 présenté aujourd'hui traduit le sérieux et la capacité de bonne gestion de l'Exécutif parisien. Les grandes lignes du budget primitif sont respectées, même si des ajustements de dépenses sont toujours nécessaires.

Certains de ces ajustements, tels que la revalorisation du point d'indice pour les fonctionnaires, sont d'ordre obligatoire. C'est pourquoi je ne m'étendrai pas sur ce point.

D'autres ajustements nous sont dictés par une nécessaire qualité de service rendue aux habitants et pour les financements des priorités de la mandature. Ainsi, dans le domaine de la solidarité, la Ville a dû s'adapter aux enjeux, notamment en ce qui concerne l'aide sociale à l'enfance. Nous savons qu'en la matière, l'engagement de notre collectivité doit être entier et que les demi-mesures sont inefficaces. La motivation de ces dépenses supplémentaires nous paraît donc totalement justifiée.

D'autres éléments sont tout aussi essentiels. C'est le cas en ce qui concerne la politique de sécurité de la Ville, que ce soit pour les équipements de bâtiments ou pour la création de la brigade anti incivilité. Nous regrettons que les festivités autour de l'Euro, dont une partie couverte par le budget supplémentaire, aient été bouleversées par l'épisode de crue de la Seine.

D'ailleurs, suite à cet épisode, il nous faudra analyser les conséquences financières de la crue sur les équipements de la Ville pour mieux nous adapter à terme. Comme mon collègue Jean-Bernard BROS le rappelait tout à l'heure, nous avons des lignes directrices, parmi lesquelles la volonté d'une sobriété des dépenses de fonctionnement.

Ainsi, notre groupe n'a pas souhaité déposer d'amendement budgétaire, et ce pour une raison de cohérence politique. Cette volonté de sobriété du budget supplémentaire correspond à des principes de bonne gestion. L'augmentation des dépenses de fonctionnement ne se chiffre qu'à 28 millions, soit 0,5 % du budget total.

Je reviens maintenant sur la partie investissement. Nous voyons que l'accélération du cycle prend forme avec 200 millions d'autorisations de programme. Ces programmes nécessaires à la vie quotidienne des Parisiens sont essentiels. Je pense aux logements, aux équipements d'accueil de la petite enfance, ou encore au financement des travaux de la ligne 14.

Mes chers collègues, la situation financière des collectivités va rester compliquée. Malgré l'annonce récente du desserrement de la baisse, il nous faut anticiper par une gestion efficace des deniers publics sans jamais perdre de vue le service rendu aux Parisiens.

L'efficacité du service public est un défi permanent qui ne doit souffrir d'aucun conservatisme ni d'aucune timidité. Mettre en place des procédés innovants et nouveaux est une obligation, tant les contraintes vont en grandissant. Nous sommes persuadés, nous l'avons dit, que le chemin pris par l'Exécutif en allant chercher davantage de recettes, notamment à travers nos DSP et en modernisant l'administration parisienne est le bon chemin.

Madame la Maire, vous pouvez compter sur le soutien du groupe Radical de gauche, Centre et Indépendants sur ce budget supplémentaire, mais aussi pour être vigilant et constructif dans la préparation du budget primitif de 2017.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie.

La parole est à M. Jean-François LEGARET, pour le groupe les Républicains.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, devinette : quelle différence y a-t-il entre Nicolas FLAMEL et Anne HIDALGO ?

Nicolas FLAMEL changeait le plomb en or, et Anne HIDALGO transgresse la règle d'or, pour plomber la dette de Paris.

Parce que la règle d'or nous a encore été rappelée tout à l'heure de manière éclatante. La règle d'or, vous la connaissez : une collectivité ne peut s'endetter que pour financer de l'investissement.

C'est très bien sur le plan du principe. Mais le mystère, le mystère apparent est très simple. L'encours de la dette de la collectivité parisienne était de 1,1 milliard en 2001. Il est de 4 milliards, il a quadruplé en 2015. Il atteindra 7,5 milliards en 2020 selon vos propres prévisions.

Les investissements ont-ils connu la même croissance ? Pas du tout.

En revanche, ce qui a dérapé, c'est le budget de fonctionnement. Comment expliquer ce mystère ? Ce mystère apparaît très clairement à la lecture attentive du compte administratif et à la lecture des rapports de la Chambre régionale des comptes. Vous avez réduit à néant l'épargne brute et votre capacité d'autofinancement. Et vous avez, par un abus de langage mensonger et illégal, changé les termes de "capacité d'autofinancement" en "capacité de financement". Pourquoi ? Parce que vous y ajoutez les recettes d'investissement.

La démonstration est faite, elle est parfaitement lumineuse. Vous avez en réalité mobilisé toute cette augmentation d'emprunt pour financer indirectement le dérapage de votre budget de fonctionnement. Et vous prétendez avoir fait des économies de fonctionnement. C'est faux, puisqu'en réalité votre budget de fonctionnement - et le compte administratif le montre de manière parfaitement claire - augmente de 2 %. Expliquez-moi comment, en augmentant votre budget de fonctionnement de 2 %, vous réalisez des économies.

Vous dites que vous en faites 0,8 %, déduction faite de l'augmentation des péréquations de l'Etat. Voilà un mensonge grave, gravissime, qui ne parvient pas à masquer l'illégalité.

Autre mensonge : c'est bien entendu le déséquilibre entre les recettes et les dépenses de la TEOM ; nous n'avons cessé de dénoncer le décalage.

Or les chiffres, là encore, démontrent que vous êtes dans l'illégalité et dans des chiffres inexacts puisque les dépenses en matière d'enlèvement des ordures ménagères sont montées en 2015 à 472,825 millions et les recettes à 494,47. Cela démontre bien que vous avez prélevé beaucoup plus que vous n'avez dépensé.

Je n'y reviens pas car on aura l'occasion de le redire avec l'examen des rapports de la Chambre régionale des comptes, vous avez désormais instruction de la Chambre régionale qui vous intime l'ordre de modifier vos éléments de langage, et de ne plus prétendre faussement que les taxes ne font pas partie de la fiscalité.

Il vous reste désormais à sortir, je dirais, du non-dit, du déni, à cesser ces mensonges, à regarder la réalité, qui est très dure : vous avez mal géré les finances de la Ville de Paris. Ce budget modificatif est un rattrapage désespéré, dans des contraintes que vous êtes bien obligés de reconnaître mais sans faire les réformes de fond indispensables consistant à faire des économies sur le fonctionnement.

Vous avez laissé dérapier, vous usez vos dernières cartouches en rapatriant par anticipation les loyers des S.E.M. C'est un fusil à un seul coup. Pendant 60 ans, vous n'aurez aucune recette sur ces baux emphytéotiques. La situation est quasi-désespérée et, bien entendu, pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce budget modificatif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Eric AZIÈRE, président du groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

En effet, ce budget supplémentaire est le deuxième de votre mandature et il a au moins cet avantage, il a le mérite de commencer à nous donner une vision réelle, pérenne de vos orientations budgétaires sur toute la durée de la mandature. C'est en quelque sorte la vitesse de croisière financière du paquebot Hidalgo, qui est atteinte, et de la salle des machines à la passerelle, on commence à dégager un cap et une route.

Trois paramètres durables m'apparaissent : celui que vous avez évoqué, celui de la stabilité fiscale, le plan d'investissement de la mandature voué très largement à une production de logements sociaux et le recours à l'emprunt avec sa conséquence d'inflation de la dette.

Si vous me le permettez, je voudrais d'abord commencer par la stabilité fiscale, que vous avez posée comme un principe inaliénable de la mandature. Au rythme où les contraintes financières pèsent sur l'ensemble des collectivités et en particulier à Paris - baisse de la DGF, augmentation de la péréquation, augmentation du coût de la solidarité, progression irréversible des dépenses de fonctionnement -, la perte de ressources cumulées atteint déjà et atteindra, plus encore dans les budgets futurs compte tenu des notifications reçues, compte tenu aussi de la situation économique du pays, de l'intégration de Paris dans un nouvel ensemble métropolitain à un coût qu'il faudra bien finir par évaluer, des sommes considérables, qui vont disparaître et qui seront de plus en plus difficiles à compenser.

En matière de compensation, vous avez presque tout essayé, vous avez tiré sur tous les leviers : les taxes, les redevances, on a loué les catacombes - on est allé très loin - et le patrimoine immobilier de la Ville, bien qu'il y ait quelques réserves, là encore, avec une initiative sur "Réinventer Paris" que nous avons soutenue.

Néanmoins, on peut imaginer de nombreuses cessions immobilières dans les années qui viennent. Les droits de mutation, bien que là aussi, en entretenant une raréfaction de l'offre par une politique immobilière exclusivement tournée vers le marché locatif public à vocation très sociale, vous aurez bientôt laissé et mis le marché de la vente dans une telle tension permanente que la manne immobilière tombera toujours, à hauteur du volume des ventes.

La demande à Paris sera toujours disproportionnée par rapport à l'offre. Quand il n'y en a plus, il y en a encore, dans les 10 milliards du plan d'investissements de la mandature et le recours à l'emprunt.

Je ne suis pas un grand spécialiste des finances publiques. Néanmoins, avec un peu de bons sens, je crains que, si jusqu'en 2020 vous maintenez cet objectif de stabilisation des impôts locaux, taxe foncière et taxe d'habitation, après 2020 c'est alors à une vertigineuse hausse qu'il faudra s'attendre. Là, on ne regardera pas les comparaisons avec Bordeaux, Toulouse ou Lyon, avec cette ironie autosatisfaite.

Je plains par l'avance l'Exécutif qui aura à la mettre en œuvre, si cette hausse inévitable arrive, si elle n'a pas été annoncée et si elle n'est pas au cœur de la campagne municipale qui viendra en 2020.

La situation financière à laquelle vous nous amenez nous condamne par avance, tous, qui que nous soyons, à une hausse drastique des impôts locaux après 2020. Je crois qu'il faut le dire aux Parisiens et aux Parisiennes : la hausse des impôts locaux, ce n'est pas maintenant mais c'est pour demain en 2020.

Deuxième cap précis pour la croisière Hidalgo : cap sur la dette. Puisque vous ne voulez pas tirer sur le levier fiscal, c'est donc sur celui de la dette que vous tirez pendant l'ensemble de cette mandature. J'ai presque envie de vous interpellier et de vous dire : "Hé oh, la dette !", corrélation avec "Hé oh, la gauche !" D'ailleurs, au fond, entre la gauche et la dette, il y a une corrélation certaine.

Entre 2008 et 2014, la Ville de Paris a vu sa dette passer de 2,3 milliards d'euros à 4,12 milliards d'euros. Voilà une progression de la dette de 77 % et, là encore, rien ne va changer puisqu'en 2020 elle devrait attendre, en effet, comme l'a rappelé Jean-François LEGARET, entre 7,5 et 8 milliards d'euros, suivant ainsi une progression que vous avez déjà annoncée.

Cet endettement galopant est évidemment dû au plan d'investiture de la mandature. 2014-2020, un plan qui va atteindre rien de moins que 10 milliards d'euros, dont la moitié vouée à la production de logements sociaux et aux grands chantiers d'aménagement urbain.

Sur ce budget supplémentaire 2016, au titre du plan d'investissement de la mandature, ce sont 200 millions d'euros de nouvelles autorisations de programme, vous l'avez dit, Madame la Maire, et l'inscription de 135 millions d'euros de crédits de paiement. Le logement voit l'inscription de 42 millions d'euros de nouvelles autorisations de programme tandis que, dans le cadre de l'intensification de la politique de préemption, le compte foncier est abondé de 20 millions d'euros en crédits de paiement.

Pour autant, est-ce que ces investissements sont autant de vecteurs de croissance, comme le voudrait notre économie régionale et nationale ? Contrairement aux espérances des observateurs, la politique immobilière de la Ville de Paris ne crée pas d'activité car elle est essentiellement axée sur la production de logements sociaux par le biais quasi-exclusif du conventionnement ou de la préemption dans le diffus.

Ainsi, ces 20 millions d'euros en faveur de la politique de préemption dans le diffus, emblématiques de votre stratégie immobilière, ne vont créer aucune richesse complémentaire puisqu'il ne s'agit ni de constructions, ni de réhabilitations.

Dans ces conditions, la mise en place de ce plan d'investissement de la mandature massif jusqu'en 2020 devrait avoir pour conséquence une augmentation significative de l'amortissement des nouvelles immobilisations ainsi acquises par la Ville et pourrait conduire à alourdir considérablement le poids budgétaire de ces dotations.

Pourtant, avec plus de 200.000 logements sociaux dans 8.000 immeubles, la Ville continue allègrement ses emplettes dispendieuses, conventionnant le parc privé ou intermédiaire, préemptant ici ou là au prix du marché, contribuant à faire de Paris une ville de locataires dépendant pour des décennies de ces bailleurs sociaux, influençant au passage la sociologie parisienne.

Depuis 15 ans à Paris, le parc privé locatif aura presque été divisé par 2 pendant que le parc social, lui, aura été multiplié par 2. Toutes ces acquisitions se traduisent par l'inscription en section de fonctionnement d'une dépense en termes de dotation aux amortissements et alourdissent terriblement la note.

En clair, à ce stade et à ce rythme, la stratégie de Paris semble déboucher sur un carrefour d'incompatibilités. Soit, comme c'est le cas, on choisit la stabilité fiscale et l'investissement, et l'on ne peut pas tout consacrer au logement social car son amortissement dégrade trop rapidement, comme c'est déjà aussi le cas aujourd'hui, la capacité d'autofinancement de la Ville, soit, deuxième carrefour, on choisit le logement social et il faut assumer une hausse de la fiscalité locale, soit, troisième rendez-vous, on choisit le logement social et la fiscalité locale, mais il faut alors réduire le volume total d'investissement initialement prévu.

Dans le cas où rien ne bouge et où rien ne change dans la stratégie d'investissement de la Ville de Paris, ce n'est plus un trou qu'il faudra boucher tous les ans, mais ce seront les bijoux de famille qu'il faudra vendre, multipliant ainsi les cessions immobilières, à condition évidemment de trouver autant d'acheteurs solvables aux conditions de la Ville qu'il y aura d'opérations de cessions.

En conclusion, ce budget supplémentaire confirme les craintes que nous avons exprimées depuis le début de la mandature, et que les agences "Fitch" et "Standard & Poor's" commencent à évoquer entre les lignes. Ce deuxième budget de la mandature met le cap sur la dette, au nom d'un plan d'investissement démesuré, adossé à un emprunt sans précédent et sans réduction des dépenses. Je vous le dis par avance, en matière budgétaire, vous avez les yeux plus gros que le ventre. Il vous faudra avant la fin réduire vos objectifs à la baisse ou subir l'inexorable dégradation de nos finances, que les mêmes agences, dont vous revendiquez la note maintenue, n'hésiteront pas à sanctionner sévèrement.

Mais au bout du compte, j'espère, je pense que ce seront bien les Parisiens qui sanctionneront l'équipe municipale qui a quadruplé leur dette, faisant peser, avec 7 ou 8 milliards de dette au terme de la mandature, sur chaque tête de Parisien, 4.000 euros à rembourser.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Président du groupe Socialiste et Apparentés, Monsieur Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, ce traditionnel moment de réajustement budgétaire est la conséquence du vote du compte administratif. Je ne suis pas sûr qu'il mérite des commentaires aussi sévères, car la réalité, c'est que nous constatons que le budget primitif voté en décembre avait été bien préparé, avec réalisme, puisque ce budget supplémentaire ne vient modifier aucun équilibre majeur et confirme le scénario élaboré sous l'égide de la Municipalité, de Julien BARGETON et de la Direction des Finances.

Dans la droite ligne du budget supplémentaire de l'an dernier, celui de cette année témoigne de nos exigences de volontarisme, de pragmatisme, mais aussi de l'amplification des efforts de notre collectivité face à la crise, avec un investissement en effet élevé. Grâce à nos bonnes capacités d'autofinancement et à l'excédent d'investissement reporté, notre autorisation d'emprunt reste d'ailleurs à son niveau initial, preuve du bon état de nos finances.

Il faut quand même noter que les péréquations sont en hausse de 36 millions d'euros par rapport à l'an dernier et atteignent au total 500 millions d'euros, ce qui fait de Paris, et de très loin, le principal contributeur de ce mécanisme, puisque nous y contribuons à hauteur de 25 % de la somme nationale. Aux détracteurs de notre Ville, à ceux de notre politique, aux autres aussi, il ne faut cesser de rappeler cette réalité. Et malgré cette hausse et la baisse parallèle des dotations de l'Etat, la Ville poursuit en effet son investissement pour soutenir la croissance, générer de l'emploi, renforcer l'attractivité économique de la ville, offrir de nouveaux services publics et, oui, créer de nouveaux logements sociaux.

Alors, nous voyons l'incohérence souvent de l'argumentation de l'opposition sur les dépenses de fonctionnement. Je constate qu'elle se greffe aujourd'hui aussi sur l'investissement, puisque tout à l'heure, il nous a été reproché, dans le débat sur le compte administratif, de ne pas avoir assez investi.

En réalité, le reproche que vous nous faites, c'est celui de trop investir, et de trop investir dans le logement social. Nous assumons cette différence politique, car elle est certainement l'essentiel au cœur de notre clivage ici même.

Le budget supplémentaire est d'abord le signe de notre priorité à la solidarité aujourd'hui, notamment pour l'Aide sociale à l'enfance et le financement d'actions de prévention pour les personnes âgées ; de même, 240 millions d'euros pour la tarification sociale de l'eau, qui permettra à 50.000 familles parisiennes de bénéficier d'une aide.

L'autre grande priorité de ce budget supplémentaire, c'est évidemment la sécurité, pendant cet Euro 2016 qui a commencé. Les "fan zone" sont davantage sécurisées que cela n'était envisagé l'an dernier. En investissement, 3 millions sont consacrés à l'extension anticipée du Plan de vidéo-protection pour Paris, et près de 6 millions en mise en sécurité de bâtiments publics également, ce qui est évidemment une conséquence des attentats que nous avons connus.

De même, nous en reparlerons tout à l'heure, la création de la Brigade de lutte contre les incivilités nécessite 1,3 million d'euros pour financer l'équipement des personnels et des transferts de salaires du budget de la Préfecture de police vers celui de la Ville. Et nous nous réjouissons, pour notre part, de cette création, de la création de cette brigade portée par Colombe BROSSEL, Mao PENINOÛ et Emmanuel GRÉGOIRE, et de la mise en cohérence de notre organisation administrative avec les objectifs d'amélioration de l'espace public.

La bataille du logement, que nous menons sans relâche, trouve une traduction dans ce budget supplémentaire avec 42 millions d'euros, et en effet, notamment pour accentuer le rééquilibrage du logement social à l'échelle de Paris, c'est-à-dire créer du logement social dans les arrondissements déficitaires dans l'Ouest de Paris.

Et puis, ce budget supplémentaire marque aussi la construction de nouvelles crèches, écoles et des établissements supérieurs comme l'Ecole supérieure de physique et de chimie de la Ville de Paris, chère à Marie-Christine LEMARDELEY.

Je salue enfin les crédits de paiement affectés au prolongement de la ligne 14, comme la contribution de Paris au budget du S.T.I.F., en hausse de 3,8 millions d'euros, qui marque notre forte implication dans le développement des transports en commun. Paris prend très largement sa place dans le financement des nouvelles lignes de métros, bus ou tramways, y compris en dehors de notre ville. Cela mérite d'être plus souvent rappelé. J'en profite donc aujourd'hui.

Ce budget supplémentaire est le signe d'une bonne anticipation et donc, d'une bonne connaissance à la fois de nos capacités, mais aussi des contraintes exceptionnelles qui pèsent sur notre ville, car dans les jugements très sévères que l'on entend, il n'y a évidemment presque jamais le rappel de ces contraintes exceptionnelles. Il marque, ce budget, la sobriété de fonctionnement, qui a permis de dégager des marges de manœuvre, et un dynamisme en investissement pour mettre en œuvre le plan d'investissement de la mandature sur les six années du mandat.

Je forme le vœu, comme beaucoup de maires français l'ont dit lors du dernier Congrès des maires de France, que les collectivités territoriales retrouvent des marges de manœuvre financières pour soutenir cet investissement dont l'économie française a tant besoin. Nous ne sommes pas dans le renoncement et nous voterons évidemment ce budget supplémentaire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Président.

Je donne la parole à M. David BELLARD, président du groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLARD. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur l'adjoint aux Finances, mes chers collègues, contraint, c'est le premier adjectif qui me vient à l'esprit en pensant à nos débats budgétaires. En évoquant la contrainte, je pense évidemment à l'effet ciseau que connaît, comme toutes les collectivités, notre Municipalité, effet ciseaux lié, comme l'a rappelé mon collègue Jérôme GLEIZES, d'une part à la baisse brutale des dotations de l'Etat, qui presse les collectivités en faisant porter sur elles l'effort de réduction des dépenses, alors même que ce sont elles dont les investissements créent le plus de valeur et d'emplois, et d'autre part à l'augmentation des dépenses et à celles des péréquations abondées par Paris, essentielles à la solidarité entre les territoires.

Malgré cette difficulté, notre majorité n'a pas augmenté les impôts locaux directs et nous avons fait le choix d'investir pour préparer l'avenir. A ce titre, les critiques sur l'augmentation de la dette portée par l'opposition relèvent d'une vision particulièrement idéologique, alors même que cette même opposition exige au niveau national un choc

d'austérité qui pressurerait encore plus les collectivités et mettrait Paris en grande difficulté. Mais passons sur cette incohérence.

Pour nous, la dette, lorsqu'elle permet la réalisation d'investissements porteurs de valeurs au sens large du terme, économiques, bien sûr, mais aussi sociétales, sociales, environnementales, ne peut s'appréhender de la même manière que la dette qui ne permet que de financer des dépenses de fonctionnement. Ainsi, des investissements dans le logement social. Se contenter d'une lecture réductrice, en cherchant uniquement un retour sur investissement en termes d'emplois directs créés, est une analyse très simplificatrice. Créer du logement social, comme favoriser l'économie sociale et solidaire, améliorer les transports en commun ou le cadre de vie, comme nous le prévoyons d'ailleurs dans le plan d'investissement de la mandature, crée des externalités positives qui favorisent l'activité au sein de la collectivité et plus largement, son attractivité. Et c'est bien là d'ailleurs toute l'utilité de l'emprunt que de transformer des échéances en permettant à court terme de réaliser des projets utiles à moyen et long termes.

Ceci étant dit, cette approche ne doit évidemment pas nous empêcher de rester attentifs à la trajectoire de l'endettement de la Ville, afin que pour les prochaines années, elle préserve une capacité d'investissement et que celles et ceux qui nous succéderont puissent à leur tour bénéficier de cette liberté, vue comme capacité de choisir. C'est d'ailleurs dans cet esprit d'un endettement utile, raisonné et raisonnable que nous avons soutenu et voté le plan d'investissement de la mandature de notre Ville, et que nous analysons aujourd'hui les éléments budgétaires qui nous sont proposés au regard des capacités financières importantes de Paris par rapport aux autres collectivités locales.

Les ajustements tout à fait limités présents dans ce budget supplémentaire introduisent d'ailleurs peu d'éléments nouveaux, ce qui marque le sérieux de la gestion financière de la Ville. Sans surprise, nous nous retrouvons donc dans la très grande majorité des propositions qui nous sont ici faites.

En effet, les orientations budgétaires traduisent la politique progressiste et écologique que nous menons à Paris avec sur le volet des dépenses deux axes essentiels : d'abord la solidarité envers les plus fragiles qui trouvent corps avec les 8 millions d'euros supplémentaires pour l'Aide sociale à l'enfance, les plus de 4 millions d'euros qui viendront abonder les actions de prévention pour les personnes âgées ou encore - et cela nous tient particulièrement à cœur - les 238.000 euros pour la tarification sociale de l'eau.

Le deuxième volet et pas un des moindres concerne la transformation écologique de la Ville, avec côté "investissement" le déploiement des opérations prévues dans le plan que notre Conseil a adopté.

Je ne vais pas ici citer l'intégralité de ces points, je me contenterais de souligner les 18 millions d'euros affectés pour la création de sept nouveaux équipements dans le domaine de la petite enfance et 20 millions d'euros pour la ligne 14 du métro ou encore les 2 millions d'euros pour la réalisation du Plan Climat qui, je le rappelle, sont sources de créations d'emplois.

Je ne peux toutefois pas conclure mon intervention sans souligner quelques bémols qui malheureusement viennent perturber cette belle harmonie budgétaire. D'abord concernant les quelques 4 millions d'euros pour les fluides qui nous apparaissent encore d'un niveau trop élevé, nous savons que des gisements d'économies existent encore dans ce domaine.

Deuxième et dernier bémol, les 4,3 millions d'euros supplémentaires inscrits pour la sécurisation de la "fan zone" avec un million d'euros à la charge directe de la Ville. Cette dépense essentielle devrait être intégralement prise en charge par l'U.E.F.A., organisatrice de l'Euro dont le chiffre d'affaires pour cet événement est estimé à 1.9 milliard d'euros et dont nous ne rappellerons jamais assez que les bénéfices seront totalement exonérés d'impôts.

4,3 millions d'euros, c'est à peine 0,2 % de ce chiffre d'affaires, autant dire : rien du tout. Cela montre une nouvelle fois le caractère particulièrement choquant des montages financiers qui sous-tendent l'organisation de cet événement sportif international. L'amour du sport que nous partageons toutes et tous au sein de cet hémicycle ne doit pas nous faire oublier l'amour tout aussi grand que nous portons au bon usage des deniers publics et en particulier à ceux de notre Ville.

Je laisserai ma collègue Anne SOUYRIS présenter nos propositions d'amendements.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur BELLIARD.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Nicolas BONNET-OULALDJ fera la présentation de la position de notre groupe tout à l'heure.

Je vais commencer par faire un focus sur un de nos amendements qui demande la titularisation des agents précaires du nettoyage. Ces agents sont majoritairement des femmes, des femmes âgées de 50 ans et plus, qui pour la plupart travaillent depuis des années pour la Ville de Paris. Beaucoup d'entre elles assurent seules la charge de travail de leurs familles et leurs conditions de travail les mettent en grande difficulté : les temps partiels imposés ne sont pas assez rémunérateurs, les contrats à durée déterminée les placent en précarité permanente, la dureté du travail leur cause de nombreux problèmes physiques, notamment de graves troubles musculo-squelettiques.

Ces agents se sont récemment mis en grève pour revendiquer leur titularisation, une grève de cinq jours empreinte de solidarité qui a permis de révéler au grand jour leur situation. Cette grève est un acte de courage...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, je demande à chacune et chacun d'écouter Mme PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - ... cette grève est un combat pour le respect de la dignité humaine.

Ce sont des problèmes équivalents à ceux que nous avons dénoncés pour les travailleurs d'OMS. Les travailleurs du nettoyage sont les oubliés de notre société et cela ne peut plus durer. Pendant des années, héritage de la droite parisienne, la Ville a eu recours à des agents sous statut précaire. La Direction des Affaires scolaires, la Direction de la Logistique, la D.I.L.T., sont concernées.

Dans tous les cas, ce sont surtout les agents de nettoyage qui sont impactés par cette précarité qui leur est imposée. Pour certains, cela dure depuis parfois depuis plus de 20 ans.

Depuis 2011, la Ville met en application un plan de titularisation des agents précaires. Ce plan contribue peu à peu à résorber la précarité. Nous avons voulu concentrer notre amendement sur ces agents de nettoyage, les ALG dont 395 ont été titularisés depuis 2011, mais il reste encore aujourd'hui 110 agents précaires pour lesquels il me semble que nous pourrions faire d'urgence un effort supplémentaire car ils, elles n'en peuvent plus d'attendre.

C'est pour cet ensemble de raisons que nous avons déposé cet amendement. Nous savons que la Ville peut agir, notamment en reprenant en régie le nettoyage des sites municipaux que l'on confie aujourd'hui au privé. Nous sommes persuadés qu'il est possible de titulariser ces agents dans l'année à venir si la majorité s'y engage solennellement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame PRIMET.

Madame SIMONNET, vous avez la parole, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, chers collègues.

Je voterai contre ce budget supplémentaire comme j'ai voté contre le budget primitif.

Sur trois ans, le cumul des baisses des dotations de l'Etat à la collectivité parisienne et les dépenses de péréquation conduisent à une diminution du budget de la collectivité à hauteur de plus de 1,3 million d'euros, à laquelle s'ajoute de surcroît des transferts de compétences de l'Etat non compensés de moyens financiers qui étranglent encore plus la collectivité parisienne. Ce remboursement de la dette de l'Etat due aux Parisiens, que vous revendiquiez sous SARKOZY, je continue à l'exiger dans un vœu rattaché.

Certes, les annonces du Président HOLLANDE de faire passer la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités de 2 à 1 milliard d'euros, cette baisse de la baisse se répercute, de fait, légèrement positivement sur les projections, mais c'est une baisse tout de même. Cette baisse a un coût exorbitant qui s'appelle d'abord et avant tout "la loi Travail".

Oui, car personne ici ne peut ignorer que si HOLLANDE qui, lui, a refusé de renégocier les traités a obtenu de Bruxelles une rallonge dans le temps dans la baisse des déficits publics, un assouplissement de la règle d'or, c'est qu'il a devancé les injonctions européennes de réforme structurelle du marché du travail pour imposer notamment l'inversion de la hiérarchie des normes.

Accepter l'austérité est une vis sans fin qui vise non seulement à asphyxier toutes les collectivités, mais aussi à transférer morceau par morceau nos services publics aux intérêts privés et déréguler l'ensemble de notre société.

Certes, Paris est sans nul doute la collectivité qui résiste le mieux aux baisses des dotations de l'Etat parce que c'est la plus riche de cette taille. Toutefois, cela devrait amener notre Capitale à résister réellement pour toutes les collectivités qui, elles, n'ont absolument pas les mêmes marges de manœuvre.

Côté "investissements", je persiste à considérer que Paris pourrait avoir bien plus recours à l'emprunt, au moins autant que d'autres collectivités comme Lille et Marseille. Résultat : les équipements prévus restent bien en deçà des besoins sociaux et des urgences écologiques.

Côté fonctionnement, le jeu d'écriture grâce au décret de novembre dernier permettant d'encaisser l'intégralité des loyers du conventionnement sur de nombreuses années, couplé à de bonnes recettes de la C.V.A.E., des droits de mutation nous permettent d'enregistrer un bon niveau de recettes. Néanmoins, cela ne peut suffire et attention au "one shot".

Prenez conscience de la souffrance au travail qui explose dans l'ensemble des services publics du fait des sous-effectifs, de la précarité des réorganisations imposées. Prenez conscience que nous ne sommes pas à la hauteur de la satisfaction des besoins sociaux et des exigences écologiques.

Pour toutes ces raisons, je voterai contre ce budget.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Brigitte KUSTER, pour le groupe les Républicains.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Madame la Maire, merci.

Mes chers collègues, mon intervention a pour objectif de vous présenter deux vœux dont le premier que j'ai déposé sur le redéploiement des crédits du budget participatif. En effet, à ce jour, il est impossible pour les maires d'arrondissement de redéployer les crédits du budget participatif non dépensés vers les projets nécessitant un budget complémentaire.

Cette rigidité budgétaire est d'autant plus contre-productive que les services municipaux ont toutes les peines à fournir une estimation financière fiable des milliers de projets qu'ils ont à étudier dans des délais très courts. Je pense que les autres maires d'arrondissement ici présents en sont également témoins.

Cela se traduit, Madame la Maire, par l'impossibilité de mener à leur terme des projets sous-évalués et donc, par la réduction de fait du budget participatif d'arrondissement.

J'ai eu l'occasion, Madame la Maire, de vous faire part de cet écueil aisément contournable lors du Comité des arrondissements. Vous avez alors émis un accord de principe - et je vous en remercie - afin que les crédits non dépensés pour un projet du budget participatif puissent être affectés aux projets votés nécessitant un budget complémentaire. L'occasion vous est donc donnée par ce vœu de confirmer officiellement votre engagement et de nous assurer qu'il sera opérant dès le vote du prochain budget participatif.

La deuxième partie de mon intervention a pour objectif d'évoquer un deuxième vœu ; celui-ci concerne les transports collectifs durant la "Nuit blanche". En effet, dans un autre registre, j'étais déjà intervenue devant cette Assemblée au sujet de la pénurie de transports en commun pendant la "Nuit blanche". J'ai de nouveau abordé ce problème dans le cadre de l'examen du budget du S.T.I.F. Il m'a été répondu que la responsabilité en revenait à l'organisateur de cette manifestation, à savoir la Mairie de Paris, pour financer le renfort d'offres.

Par ailleurs, il faut savoir que l'absence de desserte en transports du Centre de Paris par les bus de nuit lors des nuits festives ne relève pas d'une demande de la Préfecture de police qui préférerait, au contraire, son maintien, mais bien d'une décision de l'autorité organisatrice.

Vous avez également compris que, pour mémoire, lors des nuits festives - je le rappelle à cette Assemblée - le service nocturne est peut-être modifié, mais la suppression de la desserte par les transports routiers dans le Centre de Paris est compensée par le maintien en service partiel de lignes de métro et de lignes de RER. En revanche, lors de l'opération "Nuit blanche", le service routier est supprimé dans le Centre de Paris. Aussi, face à cette incohérence d'une moindre desserte de transports en commun dans certains quartiers lors de "Nuit blanche", ce vœu vise à affirmer, d'une part, le principe que le service de transports collectifs nocturnes ne saurait être moindre lors de la "Nuit blanche" que lors des autres nuits, du fait notamment que ces transports sont également utilisés par des gens qui travaillent et, d'autre part, que le renfort d'offre rendu nécessaire pour l'accès à la "Nuit blanche" soit assumé par la mairie organisatrice de l'événement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Marinette BACHE, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Marinette BACHE. - Madame la Maire, Monsieur l'adjoint, chers collègues, ce budget supplémentaire se fait dans le contexte d'une crise économique qui perdure. Selon l'I.N.S.E.E., depuis juin 2008, les demandeurs d'emploi de longue durée ont augmenté de 152 % pour atteindre les 2.465.700 inscrits en avril 2016. Ce même mois, malgré une diminution de 0,6 % du point du chômage, les licenciements économiques augmentent de 2,3 %. Dans ce contexte, on regrette vivement que les baisses de dotation aux collectivités locales perdurent et se surajoutent aux transferts de compétences sans compensation qui les avaient déjà fortement impactées sous Nicolas SARKOZY.

Ceci est grave, car les collectivités locales, et Paris en est un exemple remarquable, sont les premières pourvoyeuses d'investissement public. Le risque est grand de les voir contraintes de restreindre durablement leur action. Selon l'I.N.S.E.E., leur investissement a chuté de 8 %, soit 4,8 milliards d'euros. Or, nous le savons, c'est de l'investissement et de la recherche que naissent la croissance et l'emploi. Notre Ville en a conscience et a initié une politique volontariste contracyclique. La Maire de Paris a même décidé d'une intensification de notre investissement en s'engageant dans un ambitieux programme d'investissement de la mandature de 10 milliards d'euros. C'est pourquoi le compte administratif 2015 est clôturé avec plus de 1,4 milliard d'euros d'investissement. Ce choix n'est certainement pas pour rien : d'abord, dans la baisse en avril de 2 % du chômage à Paris, soit plus de trois fois plus que la baisse nationale ; ensuite, sur le fait que le taux de chômage parisien soit inférieur de plus de 1 % à la moyenne nationale.

J'approuve donc particulièrement ce budget supplémentaire, avec l'ouverture de 200 millions d'euros de nouvelles autorisations de programme et 138 millions d'euros de crédits de paiement, qui confirme notre politique volontariste que vous avez, Madame la Maire, à maintes reprises, su exprimer avec force et conviction. L'investissement, c'est le bien-être, le bien vivre, le vivre ensemble de nos concitoyens. Ce sont notamment les logements, les transports, les crèches.

Ainsi, ce budget supplémentaire permet de faire faire un pas de plus à notre politique de rééquilibrage entre l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud de notre Capitale, en augmentant de 113,3 millions d'euros les dépenses d'acquisition, dont 20 millions d'euros pour préempter dans le diffus. Cette somme permettra également de sécuriser des locataires subissant des ventes à la découpe. Côté transport, ce sont 20 millions d'euros dédiés aux subventions d'équipement pour accélérer le prolongement de la ligne 14 et la faire passer de 6 à 8 voitures. Enfin, 18 millions d'euros de nouvelles autorisations de programme permettront le lancement de 7 nouveaux équipements d'accueil de la petite enfance.

L'investissement de notre Ville permet également d'augmenter l'efficacité et la maîtrise publique ainsi que la sauvegarde de nos biens en commun. 5,6 millions d'euros supplémentaires permettront d'assurer la sécurisation de nos équipements publics. 138 millions d'investissement supplémentaire permettront désormais que la Tour Eiffel soit gérée en S.P.L., c'est-à-dire avec des fonds 100 % publics, la dégageant ainsi d'éventuelles pressions extérieures.

Notre bien commun, c'est aussi la Cour de l'Industrie qui est le dernier ensemble de cour industrielle du XIX^e siècle, subsistant au cœur du quartier historique du faubourg Saint-Antoine, dans le 11^e arrondissement. Après l'avoir sauvée, en 2003, d'un projet de vente à la découpe, notre majorité d'union de la gauche permet, avec 3 millions d'euros, de solder la réhabilitation et la reconstruction que nous avons confiées, en 2008, à la S.E.M.A.-EST avec le maintien de l'activité des 40 artistes et artisans présents.

L'investissement de ce budget supplémentaire permet d'assurer des grands travaux, donc les emplois de demain. Ce sont 15 millions d'euros supplémentaires pour l'acquisition du foncier pour accueillir les nouveaux projets de la mandature. Ce sont 7,5 millions d'euros d'autorisations de programme et 5 millions d'euros de crédits de paiement pour les travaux de restructuration de l'E.S.P.C.I.

Dans ce cadre, les leçons de la droite révèlent à la fois de la politique politicienne et du dogmatisme libéral systématique. D'autant plus que ces investissements constituent, non seulement des emplois, mais également les économies de demain puisqu'ils permettront de financer l'économie d'énergie, 3,5 millions, pour redoubler l'effort pour les expérimentations et l'innovation en la matière, tandis que 1,9 million servira au contrat de performance énergétique dans les écoles.

Les interventions de MM. LEGARET et AZIÈRE ont bien démontré le fossé qui nous sépare. Que veulent-ils ? Moins de crèches, moins d'équipements, moins d'investissements, donc moins d'emplois ? Bref, remettre Paris dans l'état où nous l'avions trouvée avec Bertrand DELANOË. Ils ne supportent pas l'idée que nous poursuivons de faire de Paris une ville pour toutes et tous, une ville de l'égalité, de la fraternité, de la liberté et de la solidarité.

Ce budget le démontre : dans la tempête, notre Municipalité tient le cap. Comme vient de le souligner Rémi FÉRAUD, elle a tout notre soutien.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame BACHE.

La parole est à Mme SOUYRIS, présidente du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Anne SOUYRIS. - Madame la Maire, chers collègues, comme l'a indiqué David BELLARD, nous approuvons le budget supplémentaire proposé, un budget sans fioritures, raisonnable qui préserve l'essentiel. Néanmoins, et parce qu'il est des urgences qui ne supportent ni report, ni hésitation supplémentaire, nous avons souhaité y apporter quelques modifications. Ces propositions sont sobres et ciblées. Deux priorités d'abord.

Une place digne, répartie et planifiée des réfugiés à Paris et un vrai coup de frein à la bulle spéculative de logements parisiens. En effet, dans la continuité de votre annonce de la semaine dernière, Madame la Maire, et afin de répondre à une urgence croissante et à l'inertie de l'Etat dans ce domaine, nous avons déposé un amendement afin de renforcer les capacités d'accueil des réfugiés à Paris et ce, dans chaque arrondissement. Nous avons proposé 1,5 million d'euros supplémentaires, somme en-dessous de laquelle il semble bien incertain d'engager une quelconque programmation d'accueil et d'hébergement.

Bien sûr, cette somme ne sera qu'une amorce, mais une amorce responsable et salutaire, une amorce exemplaire qui mettra - nous en faisons le pari - l'Etat devant ses responsabilités, comme cela a été le cas à Grande-Synthe. Je salue ici le courage de Damien CARÊME qui a su mener cette bataille concrètement malgré, au départ, un Etat plus que résistant au camp humanitaire qu'il montait.

Oui, Madame la Maire, comme vous, nous considérons que la situation nous semble d'une telle urgence qu'il nous faut agir, même en devançant l'Etat. Cette somme, certes élevée pour un B.S., doit être un signal efficace et signifiant pour qu'il n'y ait plus des halles, ou autres camps sauvages, indignes d'un pays riche comme la France.

Notre seconde priorité sur ce budget concerne le logement des Parisiens et des Parisiennes, ce logement qui, par son insuffisance croissante, chasse les plus pauvres, mais n'oublie pas non plus les classes moyennes, elles-mêmes de plus en plus obligées de quitter Paris. Ainsi, et en ce sens, notre deuxième proposition concerne la mise à disposition de plus d'appartements locatifs à Paris. Nous estimons urgent de stopper la montée insensée et illégale de faux partages d'appartements et de vrais meublés touristiques. Sur 40.000 logements en location saisonnière via les plates-formes de type "Airbnb", il semblerait que près de la moitié soit en infraction face à la loi. Ainsi, afin de doter la Ville de Paris des moyens pour réellement réguler cette activité, nous avons proposé de créer 25 postes supplémentaires de contrôleur.

Nos autres amendements concernent plus l'économie culturelle, sociale et environnementale, pointant l'importance de l'Agence parisienne du climat pour la rénovation thermique des bâtiments du territoire parisien. Alertant sur la vétusté de ces locaux professionnels et sur les travaux à réaliser pour leur mise aux normes, nous proposons 5.000 euros supplémentaires au budget d'investissement pour réaliser ces travaux.

Soulignant l'importance de l'atelier, centre de ressources de l'économie sociale et solidaire, et regrettant le désengagement de la Région Ile-de-France, nous proposons une subvention supplémentaire de 50.000 euros. Considérant le nombre important de potentiels bénéficiaires du R.S.A. qui, ne connaissant pas leurs droits, n'en font pas la demande, nous avons proposé d'allouer la somme de 50.000 euros pour mener à bien une étude concernant le non-recours au R.S.A. à Paris, afin d'améliorer l'accès au R.S.A. des bénéficiaires potentiels en difficulté sur le territoire parisien.

Au vu des difficultés rencontrées par l'association "Decibel" et la qualité des deux festivals qu'elle organise, nous proposons d'augmenter leur subvention de 20.000 euros.

Enfin, convaincus de l'importance d'aider à l'insertion par l'activité économique, et conscients que les fonds européens sont versés avec un décalage de trois ans, les élus écologistes proposent d'ajouter 130.000 euros au budget de fonctionnement, afin de garantir l'accès des structures pour l'insertion par l'activité économique aux fonds européens transitant par le Département.

Nous tenons à saluer et à remercier l'adjoint aux finances et son cabinet. Celui de Mme VERSINI, avec lequel nous avons un travail de confiance inestimable, ainsi que les membres de votre cabinet, Madame la Maire, pour la qualité d'écoute et de discussion que nous avons eues, ce qui nous a permis d'aboutir à un accord sur nos propositions.

Nous voterons donc ce budget supplémentaire proposé, ainsi que la lettre rectificative.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Le budget de notre Ville n'a de sens que si nous le mettons en perspective avec l'évolution des besoins de la population et de notre territoire.

Je rappellerai, dans un premier temps, l'importance de la prise en compte du coût de la vie des Parisiens. Nous savons que la vie à Paris coûte cher. Je pense, bien sûr, au logement mais également à l'alimentation.

L'association "UFC Que choisir" démontre que les supermarchés parisiens pratiquent des prix plus élevés que la moyenne, avec un panier à 466 euros quand la moyenne nationale se situe à 410 euros.

Je pense aussi aux coûts plus élevés de la santé. Paris est marquée par la désertification médicale. L'offre de soins en secteur 1 est très faible et les dépassements d'honoraires pratiqués par les médecins coûtent cher à l'ensemble de la société.

Les Parisiennes et les Parisiens le savent bien, vivre à Paris coûte plus cher et ils en subissent chaque jour les conséquences.

D'un premier abord, certains peuvent penser que les Parisiens sont plus riches qu'ailleurs. Le revenu moyen est, par exemple, plus élevé à Paris. Mais les moyennes sont parfois trompeuses. Les écarts de revenu sont par exemple ahurissants d'un arrondissement à un autre.

Un habitant dans le 8e arrondissement gagne en moyenne un salaire horaire de 38,7 euros, tandis qu'un habitant du 19e arrondissement gagne en moyenne 15,7 euros de l'heure. À l'échelle d'un arrondissement, les inégalités peuvent aussi être très importantes : dans le 18e, vous pouvez traverser en quelques minutes, sans presque vous en rendre compte, un quartier très favorisé, comme les Abbesses, et un quartier qui l'est moins, comme la Goutte-d'Or, dans lequel un quart des habitants se situent en dessous du seuil de pauvreté.

Je reviens sur ces chiffres car nous devons partir de cette réalité pour fixer les orientations budgétaires de notre Ville. C'est justement ce que la majorité a choisi de faire depuis le début de cette mandature, et ce projet de budget supplémentaire s'inscrit pleinement dans cette logique.

Ainsi, nous continuons à investir pour le logement et la mixité sociale. Nous faisons le choix de créer des logements dans l'ouest et le centre de Paris, plus riches, pour apporter une réponse à la crise du logement, tout en réduisant les inégalités territoriales.

Ce budget franchit aussi une étape supplémentaire en matière de tarification sociale de l'eau, comme nous nous y étions engagés : 15.500 foyers en situation de grande précarité pourront bénéficier de la gratuité des premiers mètres cubes d'eau. Cette mesure est une avancée bien réelle, un progrès social dont nous pouvons être fiers. Nous continuons à penser qu'il faudra aller plus loin vers la gratuité universelle des premiers mètres cubes d'eau.

Ces deux exemples démontrent que la majorité agit en responsabilité dans un contexte de désengagement de l'Etat, voire d'abandon vis-à-vis des collectivités territoriales.

Dernier exemple en date, avec ce budget supplémentaire, avec la gestion des "fan zones". Nous dépensons 4,3 millions pour les sécuriser et l'Etat apparemment ne les compenserait pas dans la totalité. Nous agissons sur un domaine qui dépend à 100 % de sa compétence et, au final, 1 million d'euros restera à notre charge.

C'est peu au regard des grandes masses du budget, mais cela s'ajoute à la dette de l'Etat envers les collectivités. Cela m'amène à parler plus globalement des relations financières qui nous lient à l'Etat.

Nous restons d'abord opposés aux baisses des dotations qui nous sont imposées par le Gouvernement. Nous exigeons de l'Etat qu'il cesse de réduire les moyens aux collectivités, car nous sommes le premier maillon de la solidarité au plus près des réalités et des besoins des populations.

A ce titre, la situation du Département de Paris est absolument scandaleuse. Depuis 2003, l'Etat a transféré les principales compétences sociales au Département mais n'a jamais compensé ces dépenses à la hauteur. C'est une contradiction effarante avec la Constitution. Depuis 2014, le Département de Paris doit même s'acquitter d'une D.G.F. négative.

Madame la Maire, je pense que maintenant nous devons hausser le ton face au Gouvernement. Nous devons faire entendre la voix des agents de la Ville de Paris, des usagers, mais aussi des autres collectivités qui n'ont pas forcément les moyens de se faire entendre.

Comme depuis le début de la mandature, les élus communistes vous proposent d'ailleurs de nourrir le débat avec l'Etat de propositions concrètes.

Nous avons déposé un vœu rattaché au budget supplémentaire pour que les taux des taxes sur les logements vacants et les résidences secondaires prennent enfin en compte le contexte particulier de Paris. Lorsqu'un propriétaire a les moyens de se payer un pied-à-terre sur l'île Saint-Louis, l'un des quartiers les plus chers de France, nous ne devons pas avoir honte de lui demander de contribuer à l'effort général.

Et à ces demandes s'en ajoute une troisième : nous demandons l'évolution du cadre législatif pour mieux contrôler les plateformes de location en ligne.

Le but de ces trois demandes est de lutter efficacement contre la spéculation immobilière pour défendre les Parisiennes et les Parisiens qui en sont les premières victimes.

Par ailleurs, nous demandons dans un autre amendement le financement d'un testing qui portera sur les discriminations dans l'accès aux logements privés. Nous avons tous un proche, un propriétaire ou une agence immobilière qui a refusé un jour de louer un appartement. Nous ne pouvons pas rester indifférents face à ces discriminations qui s'attachent à la couleur de peau, à l'origine du nom de famille ou à une quelconque facette de l'identité de nos concitoyens.

Nous demandons aussi à la Ville de développer ses liens avec l'association des "Maires pour la paix". Après les événements graves que nous avons vécus à Paris, et encore ce week-end aux Etats-Unis, la recherche de la paix doit guider notre action à l'international.

L'association des "Maires pour la paix" a été créée en 1982 par le maire d'Hiroshima et elle reste depuis présidée par le maire de cette ville qui a connu l'horreur nucléaire. A l'heure où nous tissons des liens forts avec le Japon, il nous paraît essentiel de placer la paix au cœur de notre amitié.

Je terminerai enfin en revenant sur la décision de notre Assemblée d'arrêter les subventions au club du Paris-Levallois Basket. A partir de la saison prochaine, la Ville économisera chaque année la somme conséquente de 840.000 euros, à laquelle s'ajoute la prestation de billetterie de 200.000 euros. Il nous paraît important d'orienter cette somme vers d'autres actions, notamment vers le sport de proximité.

Alors que l'intérêt des Parisiens pour la pratique sportive ne dément pas et que nous souhaitons accueillir les Jeux Olympiques en 2024, nous pensons qu'il est important que le sport pour tous bénéficie du soutien accru de la Ville.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Monsieur BERTHAULT, vous avez la parole, pour le groupe les Républicains.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues.

Nous sentons bien, depuis le début de ces débats, le malaise autour de ces chiffres et de ces présentations budgétaires. Je dois dire que, dans tous les artifices comptables qui ont été exposés depuis ce matin par mes collègues, on voit bien que tout est fait pour limiter la transparence de ces chiffres en matière de budget.

Je voudrais revenir aussi sur le budget annexe - un des budgets annexes puisque les budgets annexes sont aussi aujourd'hui sources d'interrogations - qui est celui de l'eau et de l'assainissement, avec plusieurs incohérences qui ont été constatées.

Ce budget supplémentaire, dans sa présentation, se fait siphonner de 1 million d'euros pour financer soi-disant la tarification sociale de l'eau. Cela représente un tiers des recettes du budget, ce qui est évidemment loin d'être neutre, sachant d'autant plus qu'en 2015 l'aide internationale, qui est un domaine important dans le domaine de l'eau, s'était élevée à 741.000 euros, et donc on est sur des montants conséquents de 1 million d'euros de moins qui sont reversés à la Ville par ce budget annexe.

J'attire votre attention sur le fait qu'à la fois le Code général des collectivités territoriales et sa jurisprudence ne permettent qu'à titre exceptionnel le reversement à la collectivité de rattachement, sous peine de remettre en cause

le principe même du budget annexe, c'est donc un premier obstacle, et surtout les chiffres sont totalement incohérents.

Dans la délibération de février 2016 sur la tarification sociale de l'eau, l'enveloppe prévisionnelle est de 238.000 euros, c'est d'ailleurs le chiffre qui a été présenté par David BELLARD tout à l'heure, quand il citait la tarification sociale de l'eau.

2016 ne sera qu'une année partielle, le dispositif n'étant pas encore opérationnel, la ponction du budget annexe est donc une avance sur quatre ans, ce qui heurte le principe d'annualité budgétaire.

Vous voyez bien que la Ville souffre d'un déficit de recettes et que l'inquiétude est grande de voir les budgets annexes tels que celui de l'eau notamment servir de variable d'ajustement du budget général, et de les voir amputer de leur capacité d'investissement. Nous sortons d'une crise relativement importante en matière de crue, de gestion de nos réseaux, des travaux importants doivent certainement être faits sur ce budget.

Et aujourd'hui, on assiste à une espèce de cavalerie en refaisant monter un montant de 1 million d'euros alors que le budget prévisionnel, sur cet exemple de tarification sociale, était de 238.000 euros dans la délibération. On voit bien qu'il s'agit là encore d'un exemple de mauvaise gestion.

Mon intervention visait à souligner que les budgets annexes, comme les autres, étaient eux aussi inscrits dans ce manque de transparence que nous dénonçons sur vos budgets supplémentaires.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame Léa FILOCHE, vous avez la parole, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Léa FILOCHE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

On peut faire dire beaucoup de choses très diverses aux chiffres, je le constate encore ce matin, que ce soit la droite ou la gauche de l'hémicycle, nous n'en tirons pas les mêmes conséquences et cela me laisse assez dubitative vu l'intervention que je viens d'entendre à l'instant.

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015, vous nous présentez dans la foulée un budget supplémentaire pour l'année 2016, Madame la Maire, qui présente à mon sens au moins deux qualités principales.

Premièrement, ce budget supplémentaire ne se fait pas attendre, et c'est un bon signe, un double signe d'ailleurs, celui de la sobriété des ajustements qu'il propose, donc de la qualité du travail d'élaboration du budget primitif, mais c'est aussi le signe d'une clarté et d'une transparence de nos choix et de notre stratégie.

La deuxième qualité de ce budget supplémentaire est justement de traduire fidèlement, dans la lignée du budget primitif pour 2016 voté en décembre dernier, les fondamentaux de notre stratégie.

J'arrive à les lire dans les chiffres et pourtant je ne suis pas une spécialiste des questions budgétaires. Pour autant, en lisant tranquillement et avec une certaine sincérité et honnêteté les chiffres de ce budget supplémentaire, nous ne pouvons que comprendre et parler de traçabilité de notre stratégie, de budget en budget, rien de plus simple que de connaître les projets, les enjeux, les contraintes et les moyens de notre stratégie.

Madame la Maire, une fois encore, car c'est la marque des budgets parisiens depuis 2001, la place de premier choix est faite à la solidarité, qui reste au cœur de nos priorités dans ce budget supplémentaire, confortant ainsi l'orientation donnée au budget primitif.

Donc, solidarité et dynamisme ne sont pas contradictoires, messieurs les Républicains, mais bien complémentaires, et c'est ainsi que la solidarité est aussi bien présente dans les nouvelles dépenses de fonctionnement du BS que dans les autorisations de programme et les crédits de paiement supplémentaires, dans le cadre du programme d'investissement de la mandature.

Parlons tout d'abord de la priorité réaffirmée à la solidarité dans nos dépenses de fonctionnement. Il est remarquable que ce Budget supplémentaire, qui assume une sobriété en fonctionnement, reste centré sur le financement de nos priorités, en particulier sur la question de la solidarité.

C'est ainsi que vous nous proposez 11,5 millions d'euros supplémentaires pour les dépenses consacrées aux plus vulnérables, traduisant ainsi la détermination de notre collectivité à œuvrer en faveur des publics fragiles.

C'est d'ailleurs une excellente nouvelle que j'ai plaisir à souligner en notant que 8 millions d'euros seront consacrés à l'aide sociale à l'enfance pour des prises en charge plus complexes, que 4,2 millions d'euros renforceront nos actions de prévention en direction des personnes âgées, et cela vient d'être dit et tout cela est très clair, 238.000 euros seront alloués par la collectivité parisienne à la mise en place d'une tarification sociale de l'eau, dispositif qui complète l'allocation actuelle de solidarité pour l'eau, qui, pour rappel, bénéficie à 49.000 familles, mais pour cela il faut bien lire les chiffres et savoir faire correctement les additions.

Au-delà de ces bonnes nouvelles qui enrichissent notre effort constant en faveur de la solidarité de la Ville de Paris et en faveur des Parisiennes et des Parisiens les plus en difficulté, je souligne avec la même satisfaction le fait que la masse salariale de la collectivité soit abondée de 4 millions d'euros. Ce, afin de prendre en compte l'augmentation du point d'indice qui sera valable à partir du 1er juillet, mais aussi pour poursuivre notre démarche de déprécarisation, et c'est une volonté constante de la Ville de Paris avec un effort consenti pour accompagner aussi la création de la future direction de la prévention, de la sécurité et de la protection.

Je le disais en introduction, la solidarité a également toute sa place dans notre programme d'investissement, en plus de celui du fonctionnement, et ce Budget supplémentaire en offre une démonstration incontestable.

En effet, sur les 200 millions d'euros de nouvelles autorisations de programme et les 138 millions d'euros de crédits de paiement supplémentaires inscrits au Budget supplémentaire, je veux souligner en particulier la place faite au logement, qui reste une préoccupation majeure des Parisiennes et des Parisiens et est une priorité première de notre Exécutif.

42 millions d'euros de nouvelles autorisations de programme sont inscrites et le compte foncier logement est abondé de 20 millions d'euros en crédits de paiement également, afin d'accélérer notre politique de rééquilibrage territorial de la production de logements sociaux sur tout Paris.

En outre, 18,4 millions d'euros sont inscrits dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, mais il n'y a pas que le logement qui bénéficie aussi de ces nouveaux crédits, je veux aussi souligner le lancement de sept nouveaux équipements d'accueil de la petite enfance, qui restent cohérents avec l'arrivée de nouveaux logements nécessitant l'inscription de 18 millions d'euros de nouvelles autorisations de programme.

Alors vous voyez, mes chers collègues de l'opposition, qu'il est possible de bien gérer tout en amplifiant la dynamique sociale de notre collectivité grâce à une stratégie de gestion des finances de la collectivité équilibrée, entre un programme élevé d'investissement et un programme élevé de solidarité.

Qu'est-ce qui vous gêne tant dans cette stratégie, Mesdames et Messieurs de l'opposition ?

Est-ce le fait que nous ne touchions pas aux taux de fiscalité locale directe ?

Ou est-ce notre politique de sobriété, de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement ?

Ou alors, peut-être que certaines dépenses de fonctionnement, vous souhaitez les augmenter, mais dites-nous lesquelles, et celles que vous souhaitez réduire peut-être : la solidarité, l'éducation, le budget de la Préfecture de police ou encore celui du S.T.I.F., à moins que ce soit notre politique d'investissement et les plus de 30.000 emplois qu'elle génère actuellement qui vous dérangent.

Dites surtout aux Parisiennes et aux Parisiens quels équipements scolaires, culturels, quels travaux dans les arrondissements vous voulez supprimer.

Puisque vous restez sans voix, je vais vous le dire.

Vous n'avez pas l'air d'ailleurs d'écouter ce que je vous rappelle, l'intérêt de nos investissements pour la vie dans nos quartiers, singulièrement dans les quartiers populaires, vous le savez sans doute, ils sont depuis 2001 avec leurs habitants notre priorité.

Avant 2001, ils étaient plutôt abandonnés, et nous nous sommes engagés dans la lignée de ce qui a été fait depuis plus de 15 ans à Paris, à leur consacrer pas moins de 25 % du programme d'investissement territorialisé de la mandature.

Je profite donc de cette intervention pour le rappeler, comme vous aimez les chiffres, mais il faut savoir additionner tout de même... 500 millions d'euros pour le logement, 470 millions d'euros pour les transports, 440 millions pour l'urbanisme. Dans les quartiers populaires, mis en mouvement par nous depuis 2001 : 30 millions d'euros de budget participatif leur seront dédiés.

Et puisque la démographie participe au dynamisme de notre ville, un dernier chiffre pour que vous compreniez bien la légitimité d'un programme d'investissement qui est fait, disons-le, nous l'assumons, pour faire la part belle à l'égalité entre les territoires, 1.500 nouvelles places en crèche seront localisées dans ces quartiers.

Est-ce que cela vous gêne tant ?

J'ajoute, puisque la France est sortie victorieuse de son premier match à l'Euro, qu'un grand nombre de membres de l'équipe nationale vient de ces quartiers de Paris ou d'ailleurs. Et donc, je ne résiste pas à l'envie de vous livrer un tout petit dernier chiffre, mesdames et messieurs : 130 millions d'euros d'investissement pour le sport pour tous dans les quartiers populaires, afin de livrer ou de rénover des gymnases, des piscines, des stades. C'est ainsi que l'on développe aussi l'olympisme, le sport pour tous, la solidarité qui trouve sa force dans le sport, dans les quartiers populaires.

Vous apportez votre soutien à la candidature de Paris aux jeux de 2024, c'est bien, mais dans ce cas-là, soyez cohérents et soutenez notre politique d'investissement pour le sport pour tous dans les quartiers, qui participe à l'éclosion de nos champions.

Alors Madame la Maire, les Parisiennes et les Parisiens ne peuvent que se reconnaître dans ce budget supplémentaire qui se veut transparent, solidaire, cohérent avec la ville que vous voulez monde et protectrice et que Paris se doit d'être.

Je vous en remercie et vous invite à voter pour ce budget supplémentaire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame FILOCHE.

Monsieur de FROMENT, vous avez la parole, pour le groupe les Républicains.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je voudrais parler d'un sujet qui n'a pas encore été très précisément abordé, je précise que mon intervention porte globalement sur le compte administratif et le budget supplémentaire.

Ce sujet est celui de la dette.

Avant les dernières élections municipales, vous affirmiez, Madame la Maire, dans votre document de campagne officiel, que, de 2001 à 2014, Paris avait été gérée avec "beaucoup de prudence". Vous vous félicitez en particulier que votre prédécesseur n'avait pas eu un "recours immodéré à l'emprunt" et n'avait pas - je cite - "voulu léguer aux générations futures une lourde dette".

Ces affirmations, au cours d'une période où la dette parisienne a été multipliée par 4, mériteraient évidemment d'être largement nuancées, mais il y avait une part de vérité et l'endettement était resté contenu dans certaines limites.

C'est avec ce principe de prudence que vous avez rompu en prenant les commandes de la Ville. La C.R.C., dont nous allons reparler du rapport tout à l'heure, n'a d'ailleurs pas hésité à parler d'un tournant dans la stratégie financière de la Ville, par rapport à celles qui avaient prévalu dans les deux mandatures précédentes.

Je le dis ce matin avec une certaine gravité, Madame la Maire, en matière d'endettement nous sommes officiellement entrés dans la zone rouge.

Premier chiffre, qui concerne cette année et confirmé par les documents du budget supplémentaire, l'encours de la dette au 31 décembre 2015 est passé à 4,64 milliards d'euros contre 4,08 au 31 décembre 2014, soit une augmentation de près de 14 % en un an. C'est un rythme d'augmentation comparable à ce que l'on a connu dans les pires périodes de la crise financière pour l'augmentation de la dette publique. Cette augmentation, dans votre perspective, ne constitue pas une année exceptionnelle puisque vous voulez en faire un rythme de croisière.

Bien sûr, quand on vous oppose ces chiffres aux globaux, vous répondez que le ratio dettes/recettes de fonctionnement reste satisfaisant. Cependant, comme Mme KOSCIUSKO-MORIZET l'a dit tout à l'heure, ce qui compte, c'est la capacité d'autofinancement et, à ce titre, le taux d'épargne brute qui était de 12 % en 2010 n'est plus que de 3 % en 2015, ce qui signifie concrètement que le nombre d'années qu'il faudrait à Paris pour rembourser sa dette est en train d'exploser. De 7 ans en 2013, il est passé à 13 ans en 2015 et la prévision pour 2017 est au bas mot de 18 ans. Lorsqu'on adopte cette grille de lecture, Paris ne fait pas mieux mais moins bien que la plupart des grandes villes françaises ; je voudrais insister sur ce point pour terminer.

Ma question est simple : allez-vous prendre la mesure de la situation et, quand cela arrivera, quelles décisions prendrez-vous ? Augmenter la fiscalité, réduire enfin drastiquement les dépenses de fonctionnement ou renoncer à certains investissements ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, dernier orateur pour les Républicains. Vous avez 6 minutes.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vais intervenir sur l'amendement budgétaire du groupe Ecologiste de Paris relatif aux travaux de mise aux normes des bâtiments pour l'accueil des migrants et sur le vœu de l'Exécutif relatif à l'accueil des réfugiés à Paris.

Depuis des mois et des mois, on assiste à la multiplication de campements sauvages à Paris, notamment dans le 10e et le 18e arrondissement. C'est la raison pour laquelle, avec Déborah PAWLIK et Christian HONORÉ, nous sommes intervenus à plusieurs reprises depuis de nombreux mois pour alerter sur cette situation qui est devenue indigne de Paris.

Ces campements sauvages sont la pire des situations pour les réfugiés eux-mêmes, à qui l'on doit l'humanité et la dignité, la pire des situations parce que cela laisse les passeurs s'organiser et instrumentaliser cette misère. Il faut une fermeté envers les passeurs et les mafias et il faut assurer aussi la tranquillité des riverains.

En effet, ces campements sauvages entraînent de nombreux problèmes à Paris : hygiène, tranquillité, sécurité pour les réfugiés comme pour les habitants. C'est indigne de Paris, c'est indigne de notre nation. Certes, il y a beaucoup à faire en amont, et nous ne sommes que de modestes élus locaux qui avons à gérer en aval un certain nombre de problèmes.

Cependant, parlons un peu, même si ce n'est pas de notre responsabilité directe d'une vision globale.

D'abord, une action à l'échelle internationale. Nous attendons de la France et du président de la République une fermeté totale et une détermination à éradiquer l'Etat islamique pour éviter les déplacements de populations de Syrie ou d'Irak.

Nous attendons à l'échelle européenne enfin une véritable harmonisation des droits d'asile et une vraie politique en matière de contrôle des frontières, et notamment de Frontex. Nous attendons du Gouvernement une lutte totale et déterminée à l'encontre des passeurs et des mafias qui exploitent les réfugiés et les migrants. Oui, parce que cela pourrait nous permettre d'accélérer les procédures, les procédures d'asile pour les réfugiés qui pourront en bénéficier, comme d'accélérer les éventuelles reconduites à la frontière des illégaux qui n'ont pas vocation à rester sur le territoire.

Nous avons besoin de clarté, nous avons besoin d'humanité, nous avons besoin de lieux adaptés, nous avons besoin de solutions concrètes, parce que pendant le temps où ces hommes, ces femmes, ces familles sont à Paris, pour longtemps ou pour peu de temps, nous avons besoin de réaffirmer ces principes d'humanité et de dignité de ces personnes.

C'est la raison pour laquelle nous sommes prêts à voter l'amendement budgétaire déposé par le groupe Ecologiste sur la mise aux normes des bâtiments, puisque nous avons besoin de ces petites structures pour pouvoir accueillir de manière digne ces personnes, le temps qu'elles sont sur notre territoire.

Ensuite, va se poser la question - c'est un débat que nous aurons, je le pense, dans les heures, les jours et les semaines qui viennent - de savoir comment trouver le dispositif nécessaire et le plus adapté pour éviter des campements sauvages, qui sont devenus la honte de Paris et pour lesquels des solutions très concrètes doivent être trouvées.

En tout cas, vous trouverez, Madame la Maire, mes chers collègues, une opposition constructive qui entend défendre à la fois la dignité de ces réfugiés, une fermeté vis-à-vis des réseaux de passeurs - je l'ai dit tout à l'heure -, ainsi que la tranquillité des riverains. J'insiste, ces campements sauvages sont la pire des solutions ; il faut y remédier et trouver toutes les solutions nécessaires. Nous sommes à votre disposition pour vous y aider.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BOURNAZEL. J'ai bien entendu votre message et je vous en remercie.

Je vais proposer à présent une suspension puisque la 1ère Commission doit se réunir. Elle peut se réunir comme prévu, bien évidemment, dans les locaux de la salle de travail, en salle 5, pour que cela ne soit pas très loin.

Je vous propose peut-être 10 minutes de suspension ? 10 minutes. Je vous remercie.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures vingt-six minutes, est reprise à douze heures quarante minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je propose au président de la 1ère Commission de bien vouloir regagner son pupitre, la séance est reprise.

Examen du budget supplémentaire de la Ville et du Département de Paris. (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais donner la parole, pour les réponses, à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, face au resserrement de nos marges de manœuvre, resserrement dû à des contraintes externes, le budget supplémentaire 2016, qui vous est présenté aujourd'hui, témoigne de la continuité de notre effort volontariste de maîtrise de la dépense, qu'illustre déjà pleinement les résultats du compte administratif 2015, et Léa FILOCHE a bien mis en évidence le lien entre ces deux budgets.

Comme je l'évoquais un peu plus tôt dans la matinée, nous avons lancé des chantiers de réforme et recherché des économies, et cela s'est traduit dans le compte administratif 2015. Mais le poids des charges exogènes va aller croissant sur nos finances. Vous le connaissez bien maintenant : hausse des dépenses de péréquation et des dépenses sociales, mauvaise compensation des allocations individuelles de solidarité, baisse des dotations de l'Etat. Et nous ne devons pas baisser la garde.

Éric AZIÈRE a eu l'honnêteté de reconnaître l'ensemble de ces points, même si nous n'en tirons pas les mêmes conséquences.

Nous devons poursuivre nos indispensables efforts de bonne gestion, continuer de réformer l'administration pour en améliorer encore la qualité et la performance, et maîtriser nos dépenses de fonctionnement, tout en maintenant notre dialogue exigeant avec l'Etat.

C'est pourquoi je vous proposerai d'adopter le vœu n° 14 du groupe Communiste - Front de Gauche qui demande des nouvelles recettes, notamment sur les logements vacants, en pleine cohérence avec notre politique en faveur du logement.

Et en réponse aux vœux n° 17 et n° 18 de Mme SIMONNET, nous proposons un vœu de l'Exécutif qui réaffirme avec force nos exigences pour que la contrainte financière, pesant sur la collectivité parisienne, soit effectivement desserrée et que l'Etat procède au remboursement de la dette sociale qu'il a vis-à-vis de nous.

Mais parallèlement, je le réaffirme, notre volonté est de poursuivre notre politique d'investissement et de participer aux conditions de retour de la croissance économique. Mme BACHE en a souligné l'importance.

C'est avec un double objectif de sobriété et de solidarité en fonctionnement, et d'accélération de nos projets en investissement que ce projet de budget supplémentaire 2016 a été construit.

Ce budget supplémentaire vise donc en fonctionnement à ajuster marginalement le Budget primitif 2016, avec une évolution de moins de 0,5 % des charges de gestion courante, de façon à tenir compte de l'exécution constatée sur les six premiers mois de l'année, mais aussi à traduire la détermination de notre collectivité à œuvrer en faveur des publics fragiles.

En investissement, dans la continuité de notre engagement en faveur du soutien à l'activité économique et du budget participatif, quelques mots sur le vœu n° 15 de Mme KUSTER - elle n'est pas là -, au sujet duquel nous avons choisi de répondre avec Pauline VÉRON et Bruno JULLIARD par un vœu de l'Exécutif qui précise, sans les considérants polémiques, voire blessants pour nos services, les engagements donnés par la Maire de Paris de pouvoir ajuster les crédits entre les projets votés une même année.

En application de notre programme d'investissement de la mandature, ce sont plus de 200 millions d'euros de nouvelles autorisations de programme et presque 138 millions d'euros de crédits de paiement qui seront inscrits.

En premier lieu, s'agissant de la section de fonctionnement, on inscrit seulement 28 millions d'euros de dépenses réelles : les dépenses sociales, qui représentent plus de 40 % des nouvelles inscriptions, à hauteur de 11,5 millions d'euros. M. TAN l'a d'ailleurs souligné, la solidarité est plus que jamais au cœur de nos priorités, comme l'exprime le vœu de l'Exécutif que nous proposons en réponse à l'amendement du groupe des Verts sur le non-recours au R.S.A.

Ainsi, la collectivité parisienne ayant décidé de mettre en place une tarification de l'eau, oui, Monsieur BERTHAULT, ce sont 238.000 euros qui seront votés à cet effet. Ce nouveau dispositif complète l'allocation actuelle de solidarité pour l'eau, qui est intégrée dans les aides au paiement des charges locatives et qui bénéficie à 49.000 familles parisiennes. Cela permettra à plus de 15.500 foyers en situation de grande précarité, non-allocataires d'une aide au logement, de bénéficier de la gratuité des premiers mètres cubes. Les inquiétudes du groupe Ecologiste ont été entendues et un effort aussi sera fait sur l'économie sociale et solidaire, Madame SOUYRIS.

Et ce budget supplémentaire permettra aussi de concrétiser financièrement l'engagement de Paris en faveur d'un meilleur accueil des réfugiés. En réponse à l'amendement n° 8, il vous est proposé un vœu de l'Exécutif ainsi qu'un effort très important dans le cadre de la lettre rectificative, à hauteur de 2 millions d'euros. C'est ce que disait M. BOURNAZEL, il me semble que la clarté, oui, est bien là.

Oui, la question de la sécurité en marge de l'Euro 2016 nécessite un abondement de 4,3 millions d'euros, au titre de la sécurité de la "fan zone", mais cette dépense supplémentaire sera très largement couverte par les contributions de l'Etat et de l'U.E.F.A.

J'en profite pour répondre à la demande de M. BONNET-OULALDJ et de M. TINTI concernant la subvention au Paris-Levallois Basket, l'amendement n° 10. Un vœu de l'Exécutif souligne notre attachement aux sports de proximité qui doivent constituer un des éléments importants de la candidature de Paris aux J.O. en 2024.

Dans le cadre de la mise en place des Brigades de lutte contre les incivilités, qui fera l'objet d'un débat spécifique cet après-midi, 1,3 million d'euros sont consacrés à l'équipement des personnels et, en parallèle, 1,45 million d'euros sont transférés de la contribution au budget spécial de la Préfecture de police.

Bien entendu, je donne un avis défavorable à l'amendement n° 13 de Mme SIMONNET qui refuse la création de cette Brigade.

La masse salariale de la collectivité est abondée de 4 millions d'euros pour prendre en compte l'augmentation du point d'indice, à hauteur de + 0,6 point. M. GRÉGOIRE vous répondra sur un certain nombre de sujets.

Enfin, la contribution au S.T.I.F. est révisée de 3,2 millions d'euros pour tenir compte du budget 2016 adopté en début d'année.

Mme KUSTER n'est pas là pour entendre notre réponse sur son vœu "Nuit blanche", c'est un peu fort de café. "Nuit blanche" est un événement à dimension métropolitaine et, considérant cela, nous avons déposé un vœu au conseil du S.T.I.F. du 1er juin 2016 en demandant que le contrat avec la R.A.T.P. soit amendé afin d'intégrer un renfort d'offre sur le réseau métro et Noctilien R.A.T.P. pour créer des conditions de desserte satisfaisantes dans le cadre de cet événement, et ce vœu a été repoussé par la nouvelle majorité régionale.

Madame KUSTER, bien entendu, la Ville de Paris prendra en charge cette dépense puisque la Région, contre toute logique, se refuse de l'assumer. Ce n'est pas la peine de pousser l'audace jusqu'à déposer un vœu pour nous le dire.

Une fois les dépenses de fonctionnement financées, ce sont 74 millions d'euros supplémentaires qui peuvent être consacrés à l'autofinancement de la section d'investissement et les dépenses d'investissement font l'objet de 138 millions d'euros d'inscription additionnelle par rapport au B.P. 2016.

Le logement est la première priorité de notre programme de mandature. M. Rémi FÉRAUD l'a rappelé, et ce sont 38 millions d'euros d'autorisation de programme qui sont inscrites.

La demande du groupe Communiste - Front de Gauche de l'amendement n° 11, concernant les conditions d'accès au logement privé, est entendue et sera inscrite en lettre rectificative à hauteur de 50.000 euros.

Dans la continuité de notre politique ambitieuse de limitation de la pollution, nous soutenons les transports collectifs et 20 millions d'euros de crédits de paiement sont destinés au financement du prolongement de la ligne 14, de la gare Saint-Lazare à la mairie de Saint-Ouen.

Nous poursuivons notre action en faveur de l'accroissement de l'offre d'accueils collectifs dans le secteur de la petite enfance, et nous inscrivons 18 millions d'euros de nouvelles autorisations de programme qui actent 7 nouveaux équipements d'accueil.

Il y a la crèche de la rue de l'Ingénieur Robert Keller dans le 15e, de la crèche square Alban-Satragne dans le 10e, la crèche Garancière dans le 6e ou encore la crèche de la Tombe-Issoire dans le 14e.

Les maires d'arrondissement de droite d'ailleurs refusent rarement de tels projets en invoquant la dette. Cette fois encore, on n'entend pas parler de propositions de refuser telle ou telle crèche dans les mairies d'arrondissement qui sont concernées.

15 millions d'euros d'autorisations de programme sont aussi ajoutés au compte foncier sur les équipements publics. Conformément à nos engagements d'accroître la sécurité de nos équipements publics, 5,6 millions d'euros de crédits de paiement sont consacrés au financement des travaux de mise en sécurité des bâtiments.

Nous ne donnons pas suite à l'amendement n° 4 du groupe Ecologiste de Paris sur les moyens de l'Agence parisienne du climat, parce que les travaux ont vocation à être supportés par le budget municipal et non pas par une subvention d'investissement. Mais je vous rassure, nous suivons le sujet.

10,5 millions d'euros de crédits iront à la transition énergétique. M. BELLARD l'a évoqué. Je citerai : 5,1 millions d'euros pour la mise en place d'expérimentations et d'innovations destinées à améliorer la consommation énergétique.

6,5 millions d'euros vont au scolaire, notamment 2,4 millions d'euros pour le financement de la première étape du plan numérique pour l'éducation, afin d'expérimenter dès la rentrée prochaine de nouvelles formes d'enseignement et d'apprentissage grâce au numérique. Ces dépenses sont cofinancées par l'Etat. Et nous ajoutons également 3,5 millions d'euros sur les travaux dans les établissements scolaires.

L'enseignement supérieur n'est pas oublié avec 7,5 millions d'euros pour l'E.S.P.C.I...

Les inscriptions nouvelles en crédits de paiement sont financées grâce à 74 millions d'euros d'autofinancement supplémentaire et un excédent d'investissement reporté de 187 millions d'euros. L'autorisation d'emprunt demeure inchangée par rapport au budget 2016 et reste donc de 749 millions d'euros.

Je suis assez surpris, Monsieur de FROMENT, Monsieur LEGARET, que vous ayez parlé de la dette à cette occasion, puisque précisément ce budget supplémentaire ne modifie pas l'autorisation d'emprunt. Et il n'y a évidemment absolument aucun dérapage en fonctionnement puisqu'on n'ajoute que 0,5 %. J'ai plutôt le sentiment que l'opposition change de sujet, puisque ce qu'elle a dit concerne assez peu ce budget supplémentaire. C'est peut-être pour faire oublier à un moment ce projet de contre-budget qui a fait "pschitt", puisque je ne vois aucune nouvelle proposition d'économie. Ou peut-être pour faire oublier, au niveau national, que vous aviez géré la dette du pays avec les résultats que l'on sait et dont on subit encore les conséquences.

Franchement, entendre un certain nombre de leçons, une fois de plus, à l'occasion de ce budget supplémentaire, c'est quand même assez difficile de votre part.

Pour conclure, ce budget supplémentaire est la traduction concrète d'un effort de maîtrise de nos dépenses, effort que j'entends prolonger dans le cadre de la préparation du Budget primitif 2017 et des suivants, lorsque je rencontrerai bien sûr mes collègues Adjoints.

Ce budget traduit donc notre politique budgétaire équilibrée, ni laxisme débridé qui nous enverrait dans le mur, ni austérité stérile, que même l'économiste en chef du F.M.I. dénonce désormais, mais un volontarisme solide, préparant l'avenir de notre Capitale. Il est en cela fidèle à nos engagements politiques et à notre stratégie financière.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bravo, Monsieur BARGETON, pour cette excellente réponse, qui va être complétée par M. Emmanuel GRÉGOIRE.

Je vous donnerai la parole après les réponses de l'Exécutif. C'est cela, vous vouliez une suspension de séance ? Vous l'aurez peut-être après les réponses complémentaires de M. GRÉGOIRE. Cela vous convient, Monsieur LEGARET ? Il vaut mieux qu'on ait la totalité de la réponse. Allez, Emmanuel GRÉGOIRE, et après, je vous donne...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Peut-être allez-vous renoncer à votre suspension de séance.

Je voulais apporter des réponses complémentaires sur deux amendements qui ont été déposés et auxquels nous allons répondre par le dépôt de deux vœux de l'Exécutif. Le premier est un amendement qui a été déposé par le groupe Ecologiste de Paris concernant l'augmentation des capacités de contrôle des meublés touristiques à Paris. Nous sommes tout à fait en accord avec l'esprit de cet amendement. Ian BROSSAT, mon collègue, a déjà eu de nombreuses fois l'occasion de s'exprimer sur la lutte que nous avons engagée, ainsi que Jean-François MARTINS, contre les locations de meublés touristiques à Paris et leur prolifération, et la nécessité, pour nous, de renforcer nos moyens de contrôle.

Pour cela, nous commençons à obtenir des résultats. Chaque année, la Ville gère environ 800 dossiers et environ 500 enquêtes sont menées par un contrôleur assermenté, et pour la seule année 2015, 16 ordonnances du Tribunal de grande instance ont été prononcées pour la location de meublés touristiques concernant 25 locaux et qui ont généré 182.500 euros d'amendes.

Et le vœu que nous déposons en réponse à cet amendement vise à renforcer encore cette politique, tout d'abord en demandant au Gouvernement et au Parlement d'augmenter le montant des amendes pour non-respect de la réglementation des meublés touristiques, parce que c'est un levier indispensable pour pouvoir être efficace. Et d'autre part, nous proposons la mise en œuvre d'un permis de louer avec une attribution d'un numéro de contrôle, qui permettrait vraiment de contrôler beaucoup plus finement et de bloquer au bout d'un moment la capacité d'un propriétaire à mettre son bien en location. Nous réajusterons évidemment les moyens pour cette lutte, et nous proposons de le faire dans le cadre du B.P. 2017, et pas lors de cette issue du budget supplémentaire.

Le deuxième concerne un amendement du groupe Communiste sur la déprécarisation des agents de nettoyage, que Mme Raphaëlle PRIMET a présenté, et là aussi, je la remercie d'avoir rappelé d'abord ce que nous avons fait. Nous partageons l'objectif de cet amendement. Rappeler d'abord que le programme de déprécarisation, cela a permis plus de 1.000 titularisations entre 2013 et 2016, dont 395 agents de nettoyage, mais il est vrai que ce métier du nettoyage, depuis des dizaines d'années, est le parent pauvre des bonnes conditions d'emploi, et que nous sommes résolus à y mettre fin ; y mettre fin par plusieurs moyens que rappelle le vœu de l'Exécutif que nous avons déposé : c'est d'abord la continuation de la mise en œuvre du plan de déprécarisation dans le cadre de la prorogation du dispositif loi Sauvadet pour les périodes 2017 et 2018.

Deuxièmement, la priorisation, concernant les agents de nettoyage, de la suppression autant que possible des temps partiels subis, et donc, l'augmentation de leur temps de travail. Cela passera nécessairement par une révision, un passage au tamis, comme on dit, du partage entre ce qui est fait en régie et ce qui est externalisé. Et comme je m'y suis engagé plusieurs fois, dès lors que revient un marché de nettoyage, toutes les hypothèses de réinternalisation sont privilégiées - pas seulement étudiées, privilégiées - pour pouvoir augmenter ces temps partiels et la titularisation.

Je précise également qu'il y aura des cas juridiques un peu complexes qui ne permettent pas la titularisation, puisque nous avons des agents non ressortissants de l'Union européenne, mais que dans les semaines à venir, en lien étroit avec les organisations syndicales et les agents qui se sont mobilisés, notamment par des grèves, vous l'avez rappelé, ces dernières semaines, nous présenterons un plan de résorption totale de l'emploi précaire des agents de nettoyage, au plus tard en 2017 et 2018. Et nous vous tiendrons informés, et les groupes politiques de notre Conseil y seront associés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE.

Monsieur LEGARET, vous avez la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Oui, Madame la Maire, je vous demande une suspension de séance d'une dizaine de minutes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cinq minutes. Après concertation avec votre groupe, je vous accorde cinq minutes de suspension de séance. Elle est de droit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante-quatre minutes, est reprise à douze heures cinquante-neuf minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous reprenons la séance après les cinq minutes de suspension.

Rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à M. Eric AZIÈRE, Président du groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Un rappel au règlement au titre de l'article 2 du règlement intérieur sur la Conférence d'organisation. J'avais demandé au nom de mon groupe, au moment de la réunion de la Conférence d'organisation, s'il y aurait un débat confirmant l'annonce de la création d'un camp de réfugiés à Paris. On m'avait répondu que ce n'était pas inscrit à l'ordre du jour ni sous forme de débat ni sous forme de vœu.

Concernant le vœu n° 8 bis déposé par l'Exécutif sur la table durant la discussion sur le budget supplémentaire, je regrette, compte tenu qu'il n'y aura pas d'explication de vote, que l'on ne puisse pas intervenir pour, d'ailleurs, soutenir cette initiative.

Si j'ai bien entendu tout à l'heure Pierre-Yves BOURNAZEL sur les bancs du parti des Républicains - je pense qu'il y avait là peut-être quelque chose d'intéressant à faire entendre aux Parisiennes et aux Parisiens -, c'était une large majorité, un large consensus sur cette initiative.

Je regrette simplement et pour dire les choses clairement, je le regrette tellement que je demanderai demain à Olga JOHNSON qui posera la question d'actualité de poser la question d'actualité sur l'annonce de la création d'un camp de réfugiés à Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous. C'est une très bonne décision. Je dois dire que vous avez soutenu cette initiative et je crois que l'on va se retrouver très nombreux à la soutenir car elle est à la fois humaine et pragmatique. Je crois que cela correspond tout à fait à la façon dont nous avons envie de nous engager pour notre ville.

2016 DFA 52 - Budget supplémentaire 2016 de fonctionnement et d'investissement municipal.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux nouvelles recettes de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux crédits du budget participatif.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux transports collectifs pendant l'opération "Nuit Blanche".

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au remboursement de la dette de l'État.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux dotations de l'État et à la péréquation.

Lettre rectificative n° 1 déposée par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons maintenant mettre successivement aux voix les budgets d'investissement et de fonctionnement de la Ville et du Département par chapitre, puis globalement les états spéciaux et les budgets spécifiques.

Je vous rappelle qu'il n'y aura plus de prise de parole.

Je demanderai donc à Julien BARGETON et à Emmanuel GRÉGOIRE leur avis sur les différents amendements et vœux, puis nous les voterons.

Nous commençons par le budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2016. Le projet de délibération DFA 52.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 2 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 2 est adopté.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 3 du groupe Ecologiste de Paris.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Demande de retrait.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Est-il retiré ?

Il est retiré.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 4 du groupe Ecologiste de Paris.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Demande de retrait, vœu de l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il est retiré, je vous remercie.

En réponse à l'amendement n° 5 du groupe Ecologiste de Paris, l'Exécutif a déposé le vœu n° 5 bis. L'amendement n° 5 est-il maintenu ? Il est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 139).

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 6 du groupe Ecologiste de Paris.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Demande de retrait.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il est retiré.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 7 du groupe Ecologiste de Paris.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Idem.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Idem, il est retiré. Je vous remercie.

En réponse à l'amendement n° 8 du groupe Ecologiste de Paris, l'Exécutif a déposé le vœu n° 8 bis. L'amendement n° 8 est-il maintenu ? Il est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 140).

En réponse à l'amendement n° 9 du groupe Communiste - Front de Gauche, l'Exécutif a déposé un vœu n° 9 bis. L'amendement n° 9 est-il maintenu ? Il est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 141).

En réponse à l'amendement n° 10 du groupe Communiste - Front de Gauche, l'Exécutif a déposé le vœu n° 10 bis. L'amendement n° 10 est-il maintenu ? Il est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 142).

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 11 du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Demande de retrait.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Est-il retiré ?

Il est retiré.

L'avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 12 du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Idem.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il est retiré.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 13 déposé par Danielle SIMONNET.

Madame SIMONNET, vous le maintenez ? Oui.

Donc, un avis ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 13 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 13 est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 14 du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Favorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 143).

En réponse au vœu n° 15 du groupe les Républicains, l'Exécutif a déposé un vœu n° 15 bis.

Le vœu n° 15 est-il maintenu ? Il est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 144).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 16 du groupe les Républicains.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il est maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

En réponse aux vœux n^{os} 17 et 18, l'Exécutif a déposé le vœu n°18 bis. Le vœu n°17 déposé par Mme SIMONNET est-il maintenu ? Il est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n°18 déposé par Mme SIMONNET est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 145).

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1 déposée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 1 est adoptée.

2016 DFA 52-1° - Budget supplémentaire d'investissement municipal pour l'exercice 2016.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous invite à vous prononcer, à main levée, successivement, sur la section des autorisations de programme, mission par mission, et sur la section des crédits de paiement, chapitre par chapitre, puis globalement sur le projet de délibération DFA 52-1°, relatif au budget supplémentaire d'investissement municipal pour l'exercice 2016, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment le Livre III, Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II, article L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération des 14, 15 et 16 décembre 2015 arrêtant le budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2016 ;

Vu la délibération du 29, 30 et 31 mars 2016 arrêtant la décision modificative n° 1 ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de Budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2016 est arrêté comme suit :

- à la somme de 6.825.794.970,91 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses

- à la somme de 2.536.179.324,93 euros en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à inscrire les provisions suivantes :

- 680.535 euros pour risques et charges.

- 7.677.042 euros pour créances douteuses.

La prévision est portée de 12.305.991 euros (BP 2016) à 19.983.033 euros.

Les dépenses sont inscrites au chapitre 042, compte 6815, pour 680.535 euros et au chapitre 042 compte 6817, pour 7.677.042 euros du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2015.

Les recettes sont inscrites au chapitre 040, compte 15112, pour 680.535 euros et au chapitre 040, compte 4912, pour 7.677.042 euros du budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2016."

(Voir annexe n° 1).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vote de la section d'autorisations de programme.

Missions organiques.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 02000 : "Secrétariat général".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 06000 : "Information et communication".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 08000 : "Prévention et protection".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 10000 : "Ressources humaines".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 13000 : "Immobilier, logistique et transports".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 14000 : "Usagers, citoyens et territoires".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 21000 : "Patrimoine et architecture".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 23000 : "Espaces verts et environnement".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 30000 : "Familles et petite enfance".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 34000 : "Action sociale, enfance et santé".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 40000 : "Affaires culturelles".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 50000 : "Finances (service financiers communs)".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 55000 : "Attractivité et emploi".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 60000 : "Urbanisme".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 61000 : "Voirie et déplacements".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 65000 : "Logement et habitat".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 80000 : "Affaires scolaires".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 88000 : "Jeunesse et sports".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - *Missions transversales.*

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90002 : "Grands projets de rénovation urbaine".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90003 : "Action en faveur des personnes handicapées".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90004 : "Opérations sous mandat".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90005 : "Schéma directeur informatique".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90006 : "Compte foncier".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90010 : "Subventions d'équipement".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix globalement la section des autorisations de programme.

La section est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant à la section des crédits de paiement, dépenses de l'exercice 2016, puis aux recettes de l'exercice 2016.

Nous passons au vote des crédits de paiement, dépenses de l'exercice 2016.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 10 : "Dotations, fonds divers et réserves".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 16 : "Emprunts et dettes assimilées".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 20 : "Immobilisations incorporelles (hors programmes et 204)".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 204 : "Subventions d'équipements versées".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 21 : "Immobilisations corporelles (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : "Immobilisations en cours (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 26 : "Participations et créances rattachées à des participations".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "Autres immobilisations financières".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "Opérations pour comptes de tiers".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations patrimoniales".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vote des crédits de paiement, recettes de l'exercice 2016.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 10 : "Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 13 : "Subventions d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 16 : "Emprunts et dettes assimilées".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : "Immobilisations en cours".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "Autres immobilisations financières".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 021 : "Virement de la section de fonctionnement".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "Opérations d'ordre de transferts entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations à l'intérieur de la section".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 024 : "Produits des cessions d'immobilisations".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 001 : "Résultat antérieur reporté".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix globalement la section des crédits de paiement.

La section est adoptée.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris de 2016.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris de 2016 est adopté. (2016, DFA 52-1°).

2016 DFA 52-2° - Budget supplémentaire de fonctionnement municipal pour l'exercice 2016.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous passons maintenant au vote du budget supplémentaire de fonctionnement municipal pour l'exercice 2016, le projet de délibération DFA 52-2°.

Je vous rappelle que le vote se fait par nature et suivant les chapitres, puis par vote global.

Je mets aux voix, à main levée, chapitre par chapitre, puis globalement, le budget supplémentaire de fonctionnement et municipal de la Ville de Paris pour 2016, tenant compte de la lettre rectificative n° 1, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération des 14, 15 et 16 décembre 2015 arrêtant le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2016 ;

Vu la délibération des 29, 30 et 31 mars 2016 arrêtant la décision modificative n° 1 ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation le projet de budget supplémentaire de la Ville pour 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2016 est arrêté comme suit :

Dépenses : 5.587.759.119,46 euros

Recettes : 5.587.759.119,46 euros

Conformément à la vue d'ensemble et à la présentation croisée par fonction annexées à la présente délibération.

(Voir annexe n° 2).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder à l'intérieur d'un même chapitre aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à inscrire les provisions suivantes :

- 680.35 euros pour risques et charges ;
- 7.77.042 euros pour créances douteuses.

La prévision est portée de 12.305.991 euros (BP 2016) à 19.983.033 euros.

Les dépenses sont inscrites au chapitre 042, compte 6815, pour 680.535 euros et au chapitre 042 compte 6817, pour 7.677.042 euros du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2015.

Les recettes sont inscrites au chapitre 040, compte 15112, pour 680.535 euros et au chapitre 040, compte 4912, pour 7.677.042 euros du budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2016."

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous demande de vous prononcer sur les dépenses de l'exercice 2016.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 011 : "Charges à caractère général".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 012 : "Charges de personnel et frais assimilés".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 014 : "Atténuation de produits".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 65 : "Autres charges de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 67 : "Charges exceptionnelles".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 023 : "Virement à la section d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Recettes de l'exercice 2016.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 73 : "Impôts et taxes".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 74 : "Dotations, subventions et participations".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 75 : "Autres produits de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 77 : "Produits exceptionnels".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 002 : "Résultat antérieur reporté".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016 est adopté. (2016, DFA 52-2°).

2016 DFA 53 - Individualisation des autorisations de programme municipales votées au budget supplémentaire pour 2016.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 53 concernant l'Individualisation des autorisations de programme municipales votées au budget supplémentaire pour 2016.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 53).

2015 DFA 19 G - Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement départemental pour l'exercice 2016.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons le vote du budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement départemental de Paris de 2016 avec le projet de délibération DFA 19 G.

En réponse à l'amendement n° 19 G du groupe Ecologiste de Paris, l'Exécutif a déposé le vœu n° 19 G bis. Est-ce que l'amendement n° 19 G est maintenu ?

L'amendement n° 19 G est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 2 G).

2015 DFA 19 G-1° - Budget supplémentaire d'investissement départemental pour l'exercice 2016.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, nous passons au vote du budget d'investissement du Département de Paris pour 2016 : le projet de délibération DFA 19 G-1°.

D'abord, nous allons voter sur les sections d'autorisations de programme, sur les sections de crédits de paiement, puis globalement sur le projet de délibération DFA 19 G-1°, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment troisième partie, Livre III "Finances du département", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget et règlement des comptes", article L. 3312-1 et L. 3312-2 ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération des 14, 15 et 16 décembre 2015 arrêtant le budget d'investissement du Département de Paris pour 2016 ;

Vu la délibération des 29, 30 et 31 mars 2016 arrêtant la décision modificative n° 1 ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Le budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2016 est arrêté comme suit :

- à la somme de 1.293.859.784,68 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses ;

- à la somme de 399.831.963,83 euros en dépenses et en recettes en ce qui concerne les crédits de paiement."

(Voir annexe n° 3).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous commençons par le vote, mission par mission, de la section d'autorisations de programme, et en premier lieu les missions organiques.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 21000 : "Patrimoine et architecture".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 34000 : "Action sociale, enfance et santé".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 50000 : "Finances (services financiers communs)".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 80000 : "Affaires scolaires".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons aux missions transversales.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90002 : "Grands projets de rénovation urbaine".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90003 : "Action en faveur des personnes handicapées".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90004 : "Opérations sous mandat".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90005 : "Schéma directeur informatique".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90010 : "Subventions d'équipement".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, globalement, à main levée, la section des autorisations de programme.

La section est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant aux crédits de paiement, les dépenses de l'exercice 2016, puis les recettes de l'exercice 2016.

Nous commençons donc par le vote des dépenses de l'exercice, chapitre par chapitre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 10 : "Dotations, fonds divers et réserves".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 204 : "Subventions d'équipement versées".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 21 : "Immobilisations corporelles (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : "Immobilisations en cours (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 018 : "R.S.A.".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 26 : "Participations et créances rattachées à des participations".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "Opérations pour comptes de tiers".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations patrimoniales".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 001 : "Résultat antérieur reporté".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vote des recettes de l'exercice.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 13 : "Subventions d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "Opérations pour compte de tiers".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 021 : "Virement de la section de fonctionnement".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations à l'intérieur de la section".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 1068 : "Excédents de fonctionnement capitalisés".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, globalement, et à main levée, la section des crédits de paiement.

La section est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose maintenant de vous prononcer, globalement, à main levée, sur le budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2016.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 19 G-1°.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris de 2016 est adopté. (2016, DFA 19 G-1°).

2015 DFA 19 G-2° - Budget supplémentaire de fonctionnement départemental pour l'exercice 2016.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons voter le projet de délibération DFA 19 G-2° relatif au budget supplémentaire de fonctionnement départemental pour 2016, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 26 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération des 14, 15 et 16 décembre 2015 arrêtant le budget de fonctionnement pour 2016 ;

Vu la délibération des 29, 30 et 31 mars 2016 arrêtant la décision modificative n°1 ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, soumet à l'approbation le projet de budget supplémentaire du Département pour 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2015 est arrêté comme suit :

Dépenses : 3.370.266.151,76 euros

Recettes : 3.370.266.151,76 euros

Conformément à la vue d'ensemble et à la présentation croisée par fonction annexées à la présente délibération.

(Voir annexe n° 4).

Article 2 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à procéder à l'intérieur d'un même chapitre aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

Article 3 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à inscrire les provisions suivantes :

- 31.363 euros pour risques et charges

- 2.159.222 euros pour créances douteuses

Les dépenses sont inscrites au chapitre 68, compte 6815, pour 31.363 euros et au chapitre 68 compte 6817, pour 2.159.222 euros du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2016."

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous demande de vous prononcer tout d'abord sur les dépenses de l'exercice 2016, chapitre par chapitre.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 011 : "Charges à caractère général".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 012 : "Charges de personnel et frais assimilés".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 014 : "Atténuations de produits".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 017 : "Revenu de solidarité active".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 65 : "Autres charges de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 68 : "Dotations aux amortissements et provisions".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 023 : "Virement à la section d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons aux recettes de l'exercice.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 731 : "Contributions directes".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 74 : "Dotations et participations".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le projet de délibération DFA 19 G-2° relatif au budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris de 2016.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris de 2016 est adopté. (2016, DFA 19 G-2°).

2016 DFA 20 G - Individualisation des autorisations de programme départementale votées au budget supplémentaire pour 2016.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 20 G concernant l'individualisation des autorisations de programme départementale votées au budget supplémentaire pour 2016.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 20 G).

2016 DFA 97 - États spéciaux d'arrondissement - Budget supplémentaire 2016.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 97 relatif au budget supplémentaire 2016 des Etats spéciaux d'arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 97).

2016 DFA 72 - DRH - Budget supplémentaire 2016 Emplois - créations et transformations d'emplois dans les services municipaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DFA 72 - DRH relatif aux créations et transformations d'emplois dans les services municipaux pour 2016.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 20 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 20 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 72 - DRH ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DFA 72 - DRH).

2016 DFA 26 - DRH G - Budget supplémentaire 2016 Emplois - créations et transformations d'emplois dans les services départementaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DFA 26 - DRH G. Il s'agit de la création et de la transformation d'emplois dans les services départementaux pour 2016.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 21 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 21 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 26 - DRH G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DFA 26 - DRH G).

2016 DILT 11 - DFA - Budget supplémentaire du Service Technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2016.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 11 - DFA relatif au budget supplémentaire du Service Technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2016.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DILT 11 - DFA).

2016 DPE 13 - DFA - Budget annexe de l'Eau - Budget supplémentaire 2016.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 13 - DFA relatif au budget supplémentaire 2016 du budget annexe de l'Eau.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DPE 13 - DFA).

2016 DPE 14 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement - Budget supplémentaire 2016.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 14 - DFA relatif au budget supplémentaire 2016 du budget annexe de l'assainissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DPE 14 - DFA).

2016 DEVE 43 - DFA Budget annexe du fossoyage - Budget supplémentaire 2016.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 43 - DFA relatif au budget supplémentaire du budget annexe du fossoyage.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DEVE 43 - DFA).

Les budgets supplémentaires de la Ville et du Département de Paris 2016 sont adoptés.

Tout est adopté.

Je vous remercie, je vous souhaite un bon appétit et nous nous retrouvons à 14 heures 45.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures vingt minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2016 SG 20 - Communication de Mme la Maire de Paris sur la création d'une brigade de lutte contre les incivilités.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la mise en place d'un observatoire.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au cadre de vie à Château Rouge.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au logement des agents.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux compétences et à l'équipement de la brigade.

2016 DRH 35 - Modification de plusieurs délibérations relatives à des nouvelles bonifications indicielles.

2016 DRH 37 - Modification du statut particulier des inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris.

2016 DRH 38 - Modifications des dispositions statutaires et de l'échelonnement indiciaire de l'emploi de chef d'exploitation de la Commune de Paris.

2016 DPP 7 - Cycles horaires de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection liés à la mise en place de la réforme de la lutte contre les incivilités.

2016 DEVE 85 - DRH - Organisation du travail des Adjointes Techniques Entretien d'Espaces affectés aux ateliers de jardinage de la DEVE - Modification de la délibération 2012 DEVE 16 - DRH 18.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la Conférence d'organisation a prévu un débat organisé sur la création d'une brigade de lutte contre les incivilités. Il s'agit du projet de délibération SG 20, ainsi que les projets de délibération DRH 35, DRH 37, DRH 38, DPP 7 et DEVE 85 - DRH.

Avant bien sûr d'ouvrir ce débat, je voudrais faire une introduction.

Mes chers collègues, la sécurité et la tranquillité des Parisiens dans leur vie quotidienne est une priorité. Elle est à la fois une condition de leur liberté et une garantie de cohésion sociale.

La sécurité doit pour cette raison être appréhendée totalement. Nous devons prendre en compte toutes les formes d'atteinte au pacte social, de l'incivilité la plus simple au danger le plus grave. Elle nécessite également une approche globale, c'est-à-dire qui sache dépasser les cloisons qui séparent encore trop souvent les métiers, les spécialités et les statuts de ceux qui sont collectivement responsables de notre sécurité et de notre tranquillité.

C'est dans cet esprit d'exhaustivité et de cohérence que nous avons entrepris de refondre le dispositif municipal. La réforme que nous vous présentons aujourd'hui a été menée de bout en bout avec le souci de répondre aux exigences du terrain, qui sont aussi bien celles des Parisiens victimes de comportements inciviques que celles des agents qui y sont confrontés.

Au terme d'une concertation de plusieurs mois, nous sommes prêts à franchir un palier, à la fois quantitatif et qualitatif, au service des citoyens. Il s'agit là de la première étape d'un processus de rationalisation qui doit se poursuivre dans le cadre de la loi sur le statut de Paris, et qui doit aboutir au transfert des agents aujourd'hui employés par la Préfecture de police. Mais cette étape doit nous permettre dès demain de faire face aux différentes incivilités qui dégradent à la fois le quotidien des Parisiens et le visage de Paris.

Parallèlement, la Ville de Paris encourage le développement de nouveaux usages dans l'espace public et les espaces verts. Si cette appropriation citoyenne est porteuse de lien social, elle a nécessité une adaptation des modes d'entretien et de gestion de l'espace public, ainsi l'ouverture nocturne des parcs ou l'extension des opérations "Paris Respire".

Ces dernières années, les moyens matériels et humains alloués à la tranquillisation et à la sécurisation des quartiers parisiens ont été accrus, conduisant ainsi à la multiplication des actions de prévention et de sensibilisation, mais aussi à l'intensification de l'activité des services verbalisateurs ou à la mise à disposition d'un nouveau mobilier urbain, ou encore à la création de postes dans le cadre du plan de renforcement de la propreté.

Toutefois, parce que le nombre d'incivilités demeure important et qu'il s'accroît avec de nouveaux usages que je viens d'évoquer, nous voulons rendre notre action plus réactive, plus efficace et dans la proximité.

La création d'une nouvelle brigade de lutte contre les incivilités, à compter du 12 septembre 2016, répond à cette nécessité. En accompagnant mieux le développement des nouveaux usages de l'espace public et des espaces verts, cette réforme vise également à accroître nos capacités d'intervention en soirée, notamment sur la période estivale, la nuit et le week-end.

Tout d'abord la mise en place de la brigade d'intervention de Paris permettra de mieux répondre aux situations d'urgence et de renforcer les dispositifs locaux. Mobile, composée de 320 agents, elle aura vocation à intervenir 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, sur l'ensemble du territoire parisien, à l'image d'ailleurs de la fonctionnelle, cette équipe qui travaille dans notamment la propreté de Paris. Cette brigade réunit notamment l'unité de nuit, dont les effectifs vont être doublés, et une nouvelle unité d'appui qui comptera 145 inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris.

En lieu et place de l'actuelle D.P.P., nous créons une nouvelle grande Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection. Ses effectifs vont quasiment doubler pour atteindre environ 1.900 agents, avec notamment l'arrivée des agents de surveillance des jardins.

Cette nouvelle entité conservera les missions de l'actuelle D.P.P. et assumera, par ailleurs, la totalité des missions de surveillance des équipements et des espaces municipaux. Elle sera chargée de la lutte contre toutes les formes d'incivilités. Les spécificités locales seront en outre davantage prises en compte par la déconcentration des services et le renforcement du rôle des maires d'arrondissement.

Ainsi, chaque circonscription disposera d'une cellule de coordination et verra ses effectifs augmenter. L'objectif est ici de mutualiser les savoir-faire des agents provenant de directions différentes. Nous avons eu l'occasion d'en parler le mois dernier avec les maires d'arrondissement.

Afin de renforcer le maillage territorial, la nouvelle direction sera organisée en dix circonscriptions au lieu des six actuellement. Les services centraux seront, eux, aménagés afin de se concentrer sur les fonctions de pilotage et d'appui aux circonscriptions.

Enfin, menée à l'issue d'un dialogue de qualité avec les organisations syndicales, cette réforme offre aux agents concernés des évolutions de carrière attractives. Un vaste plan de formation, intégrant les enjeux de prise de postes pour les nouveaux arrivants, le renforcement des acquis et l'évolution des compétences est en cours d'élaboration.

Je veux remercier, bien sûr, mon adjointe Colombe BROSSEL, qui pilote cette réforme avec Mao PENINOÛ et avec Pénélope KOMITÈS notamment, mais aussi bien sûr avec le Secrétariat général de la Ville, Monsieur le Secrétaire général, Philippe CHOTARD, et les différentes directions de la Ville qui ont travaillé avec détermination. J'oubliais Emmanuel GRÉGOIRE, alors qu'il y a quand même une dimension très, très importante liée aux personnels, cher Emmanuel. Voilà, c'est rétabli.

Naturellement, la mise en œuvre de cette réforme sera progressive jusqu'à son plein déploiement à la fin de l'année. Elle fera l'objet d'un suivi régulier par les organisations syndicales, par les maires d'arrondissement et les groupes politiques en vue d'examiner les ajustements nécessaires.

Mes chers collègues, en mobilisant davantage de forces et en les réorganisant dans un souci de cohérence et d'adaptation aux réalités du terrain, nous ouvrons à la sécurité des Parisiens. Nous inscrivons cette montée en puissance dans une démarche de complémentarité avec la Préfecture de police, et je veux ici remercier M. le Préfet de police, parce que le dialogue est fructueux. Dans le cadre d'un dispositif singulier, qui est parfaitement adapté à la situation singulière de Paris, je crois que nous avons trouvé ensemble cette complémentarité.

Grâce à cette complémentarité consolidée, chacun pourra se concentrer sur son corps de métier et la chaîne de responsabilité s'en trouvera renforcée.

La sécurité des Parisiens sera ainsi pensée, comme une chaîne dont chaque maillon compte et dont tous les maillons communiquent entre eux.

Avec la Préfecture de police de Paris, nous mettons ainsi tout en œuvre pour que l'ensemble des Parisiens, sans exclusion sociale ou territoriale, accède concrètement au droit à la sécurité. Il s'agit là d'un droit essentiel, sans lequel il n'est pas de vivre-ensemble possible. Je renouvelle mes remerciements à mes adjoints, je renouvelle mes remerciements à l'administration, je veux aussi remercier les présidents de groupe qui accompagnent cette réforme essentielle pour Paris et les Maires d'arrondissement. Je veux enfin remercier l'ensemble des services impliqués en ordre de bataille pour construire une ville toujours plus sûre et plus propre et qui se donne la chance d'être toujours plus libre et ouverte.

Je vous remercie.

La Conférence d'organisation a convenu du tourniquet suivant : nous commençons par M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, au cœur de votre communication, il y a un concept clé : c'est la liberté. Cependant, ce n'est pas la sécurité qui est la seule condition de la liberté. C'est avant tout le respect de celle des autres et du cadre qui permet d'en jouir pleinement. En effet, le service public est le patrimoine de toutes et tous, notamment de ceux qui n'en ont pas, il est de son devoir de veiller également à sa préservation et à son respect.

L'espace public est l'un des éléments les plus concrets de ce bien commun, c'est l'un des principaux vecteurs de rencontre et de lien social. D'ailleurs, à ce titre, il est fortement sous-estimé. Comme tous les lieux, il favorise les interactions, il a aussi son lot de minoritaires, de conflits, voire de violences.

Notre ville, dans cette société qui devient de plus en plus violente, n'est pas exempte des incivilités sur son territoire. Bien que marginales, elles y sont bien présentes et visibles. C'est pour préserver et développer cet espace de lien social que notre Ville mène une politique de lutte contre les incivilités.

Paris se développe, devient de plus en plus vivante et active. Elle met à la disposition de toutes et de tous de nouveaux espaces publics et démultiplie ainsi les lieux de vie, de rencontre et de vivre-ensemble.

Pour permettre à toutes et à tous de profiter de cet espace public et d'y développer des initiatives, il est indispensable de créer un cadre commun pour son utilisation, respecté par toutes et tous. C'est pourquoi nous avons souligné précédemment qu'un nouveau contrat social, au sens que lui donne Rousseau, devait être créé et mis en avant, un cadre commun engageant les usagers de ces espaces, la collectivité, les agents et les riverains.

La valorisation de ces règles communes passe en tout premier lieu par une ambitieuse campagne d'éducation, de prévention et de sensibilisation constante. Notre collectivité doit avoir recours en dernier lieu à un volet répressif pour veiller à leur application et leur respect.

Nous ne sommes pas opposés au principe général de rassemblement au sein d'une même direction des personnes chargées de faire respecter ces règles ; c'est l'ensemble des agents, qui effectue déjà au quotidien dans des directions différentes la gestion des conflits entre les usagers et le service public.

Ceux qui étaient auparavant intégrés à la gestion de la voirie, des espaces verts et autres espaces publics seront dorénavant regroupés dans un seul corps administratif. Ce regroupement peut être bénéfique, il peut contribuer à une meilleure coordination des agents et harmoniser leurs conditions de travail, que cela soit en termes de statut, de formation, de missions et de locaux.

Il faut poser et dire néanmoins clairement, d'entrée de jeu, ce que cette direction ne sera pas. Elle ne sera pas une police municipale. Nous le disons clairement, nous sommes au maximum du volet répressif. La Ville de Paris ne se substituera pas à la police nationale.

D'ailleurs, le tour de passe-passe du Président SARKOZY, qui a réussi à faire de la sécurité l'une de ses thématiques phares de son action politique, tout en pliant les budgets alloués à la police nationale, impacte encore durement les Parisiennes et Parisiens. Il a réduit drastiquement les effectifs de police, il a essayé longtemps de masquer son bilan catastrophique en matière de sécurité. Il a usé et abusé de coups de communication grossiers frôlant quelquefois l'appel à la haine pour faire croire qu'il menait une politique volontariste en la matière. Il a fait la promotion massive de la vidéosurveillance pour remplacer les agents de terrain, qui coûte cher à la collectivité et dont l'efficacité est de plus en plus contestée. Il a mis en place une politique absurde du chiffre, nuisible pour les agents comme pour les citoyens. En dernière instance, il a tenté de faire porter le poids de la sécurité sur les maires en poussant à la création des polices municipales, pour lesquelles l'Etat ne reverse pas un centime.

C'est ce que les élus de la droite parisienne, en disciples aveugles, tentent de nous vendre aujourd'hui. Après la casse du service public de la sécurité, imposée par la décennie de la droite au pouvoir, Paris a dû - et nous le déplorons amèrement - pallier ce manque d'implication des Gouvernements successifs.

Nous veillerons plus que nous le devrions au respect des règles de vie commune sur notre territoire ; c'est un fait.

En ce qui concerne les pouvoirs de police au sein de nos territoires, l'urgence est au recrutement massif d'agents pour une police nationale de proximité, toujours criante. Il est temps que l'Etat desserre cet étai financier qui accroît les inégalités dans tous les domaines et nuit quotidiennement à la vie des Parisiens.

Mais nous nous conformerons aux choix des Parisiennes et des Parisiens, qui n'ont pas donné de majorité aux programmes qui intégraient la création de cette police. Je l'avais d'ailleurs dit à Mme KOSCIUSKO-MORIZET lorsque le groupe les Républicains avait remis cette question sur le tapis au moyen de leur délibération de groupe.

Les champs de l'austérité et la réduction des personnels nous proposent de créer en lieu et place de l'Etat un service qui nécessitera le recrutement massif de nouveaux agents sans aucune compensation ; le comble de l'incohérence.

Cette direction a atteint le maximum de ses compétences en matière de répression. L'extension des pouvoirs de la Maire prévue dans le projet de modification du statut de Paris ne sera pas synonyme d'avancée sur cette voie.

Toute inflexion à ce principe suscitera dans nos rangs une opposition ferme dans les attributions juridiques comme dans les équipements et armements des agents.

Comment concilier le travail des agents de la Ville avec la volonté des usagers et des riverains pour conclure un nouveau pacte pour l'utilisation de l'espace public ? La question est cruciale et a trait à beaucoup de sujets que nous portons. Elle est l'une des clés du vivre-ensemble, thématique chère à notre Municipalité.

Nous pensons que cette direction peut faire bien davantage en matière de sensibilisation et de médiation. Le contact du service public doit être permanent dans l'écoute et dans le dialogue. Cela nécessite des interlocuteurs identifiés par tous, à même de concilier la volonté de chacun, des agents de terrain, qui règlent dans le dialogue une grande majorité des conflits pouvant survenir sur les espaces publics, des agents en dialogue permanent avec l'ensemble des autres directions de la Ville.

Regrouper l'ensemble de la protection de la lutte contre l'incivilité porte le risque de créer une logique propre à la direction, décalée des réalités et des spécificités de chaque équipement public. Or, on n'intervient pas de la même façon pour lutter contre les incivilités dans un gymnase ou dans un marché couvert. Nous ne sommes pas candides, nous savons que respecter des règles passe également par un volet répressif, mais la surenchère sécuritaire locale, que la droite nous vend comme la panacée, malgré son échec cuisant en la matière, doit être le modèle que nous devons fuir coûte que coûte. Le retour d'expérience des autres collectivités montre qu'elle est absurde, qu'elle ne mène à rien sauf à creuser un gouffre dans les caisses de la Commune.

Le nouveau contrat social que nous proposons implique la promotion d'une nouvelle culture du commun des espaces publics, une voie de la sensibilisation aux commandes qui s'accompagne d'un rejet catégorique de toute appropriation privée de l'espace public, qu'elle soit d'ailleurs initiée par des particuliers ou par des entreprises.

Nous devons abandonner ce schéma de la police municipale qui acte le recul de l'Etat en matière de sécurité locale et entraîne les collectivités dans la spirale de la tension. Nous devons fuir le populisme de la surenchère, de la matraque.

C'est à partir de l'échec de cela que nous devons dessiner une autre voie. Nous pensons qu'il y a à gauche une manière de traiter la lutte contre les incivilités et que Paris a les moyens de le démontrer. Cela implique d'être clair dès le départ. C'est pourquoi nous luttons contre les incivilités, c'est pourquoi nous redoublerons de vigilance sur cette politique engagée par la Ville et que nous acceptons la création de cette direction pour lutter contre les incivilités.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à M. Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la création d'une Brigade de lutte contre les incivilités entre enfin dans sa phase de concrétisation. Sans ambiguïté notre groupe et moi-même saluons et approuvons pleinement le projet qui nous est présenté aujourd'hui par l'adjointe en charge de la sécurité.

Nous le savons, notre ville est particulièrement touchée par le problème. Ces désagréments quotidiens empoisonnent la vie quotidienne des habitants. A titre d'exemple, c'est presque 10.000 infractions aux étalages et terrasses relevées par an, 329.000 enlèvements sur voie publique qui le sont encore sans rendez-vous et des centaines de tonnes de déchets en tout genre qui sont collectées sur les trottoirs et caniveaux.

Ces petits faits de délinquance, ces manquements au "vivre-ensemble" et le refus de s'acquitter de ses obligations de citoyen, tout cela détériore le quotidien de nombreux Parisiens et dégrade le cadre de vie dans nos rues. Ces faits pris isolément sont souvent sans gravité, mais c'est leur accumulation qui devient insupportable à tous. Et la lutte contre les incivilités n'est pas un objectif simple, tout d'abord car les réalités qu'elle recouvre sont extrêmement variées, du jet de déchets sur l'espace public à la bousculade, en passant par les graffitis, nous voyons qu'à chaque incivilité, c'est une action particulière et un changement dans les habitudes de certains qui doivent être opérés.

D'ailleurs, sur ce point, nous pouvons saluer l'action menée par la Ville de Paris depuis des années pour communiquer, notamment en ce qui concerne la propreté. Je pense dernièrement à la campagne contre le jet de mégots. Et si ces campagnes de communication sont essentielles, elles sont insuffisantes à elles seules. Notre groupe porte d'ailleurs depuis le début de la mandature de nombreuses propositions dans le domaine du respect et de la préservation de notre espace public. Il est indispensable, selon nous, de valoriser le civisme dans la ville afin d'améliorer durablement la qualité de vie au quotidien et de limiter le coût des incivilités.

Ainsi, le rapport de l'I.G.V.P., élaboré à notre demande sur ce point et paru en avril 2016, évalue à 80 millions d'euros le coût pour la Ville, en indiquant qu'il ne s'agit là que d'un montant très parcellaire. Mais cet appel au civisme doit se faire sur un double niveau : celui de la prévention et celui de la répression. Si la Ville a fait des efforts en matière de prévention, le temps est venu de renforcer la répression en la matière.

Dès l'été 2015, la revalorisation du prix de la contravention, passant de 35 à 68 euros pour les personnes portant atteinte à la propreté de l'espace public, était déjà un premier signe encourageant dans la lutte contre les incivilités. La mise en place par recouvrement d'office, dans le cas de marquage publicitaire au sol, sujet sur lequel notre groupe s'était engagé, est aussi une bonne nouvelle. Mais assurément, nous attendions des moyens accrus pour appliquer entre autres ces nouvelles mesures, et jusqu'alors, les agents verbalisateurs disséminés dans différents services et directions de la Ville n'avaient pas une action efficace.

Ainsi, nous saluons la création de la D.P.S.P., qui permettra de regrouper sous le même commandement l'ensemble des agents verbalisateurs de la Ville, issus des différentes directions de la Ville, et même de la Préfecture de police, point sur lequel je reviendrai plus tard. Ces agents vont enfin pouvoir travailler de manière coordonnée.

La question du statut des agents, de leur formation, pour que chacun puisse travailler dans les meilleures conditions, était une inquiétude légitime. Nous sommes donc satisfaits de voir que la concertation a bien eu lieu et que les discussions syndicales se sont déroulées dans de bonnes conditions. Et globalement, les efforts de la Ville sont à saluer pour créer dans de bonnes conditions un nouveau service de proximité attendu par les Parisiens. Je pense aux moyens humains et financiers, je pense aussi au déploiement horaire des agents de la Ville à travers la nouvelle Brigade d'intervention de Paris.

Toutefois, la fonction de pilotage assurée par les services centraux de la nouvelle D.P.S.P. mériterait, selon nous, un outil supplémentaire de suivi afin d'objectiver la présence d'incivilités. Nous disposons aujourd'hui d'outils statistiques disparates pour l'évaluation des faits de délinquance et d'incivilités. C'est pourquoi notre groupe a déposé un vœu pour la création d'un observatoire des incivilités, qui regrouperait différentes instances.

Enfin, nous ne pouvons que saluer le rattachement prochain de 110 agents de surveillance de Paris. Nous demandons depuis le début de la mandature le rattachement de tous les A.S.P. aux services de la Ville. Il s'agit d'une première étape modeste et nous espérons que les prochaines évolutions du statut de notre Ville permettront d'amplifier ces mouvements pour étoffer la Brigade de lutte contre les incivilités.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, présidente du groupe les Républicains.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, en vous écoutant présenter la réforme tout à l'heure, j'avais le sentiment d'entendre l'écho de notre proposition de campagne, pourtant si abondamment critiquée il y a deux ans.

Dès le premier budget de la mandature, nous vous avons proposé d'étudier la réunion de l'ensemble des agents chargés d'une mission de sécurité. Mme BROSSEL nous répondait alors que nous mélangions tout et son contraire, car, je la cite, nous faisons appel aux agents de la Ville et aux agents de la Préfecture de police. Nous constatons avec plaisir que le réalisme commence à prendre le pas sur votre approche ancienne de la sécurité à Paris.

Malheureusement, cet "aggiornamento" n'est que partiel, et l'on peine encore à comprendre vos objectifs. Cette réforme en effet n'a de sens que comme une première étape vers la création d'une véritable police municipale, ce que justement vous persistez à refuser par ailleurs. L'année 2015, pourtant, a brutalement souligné l'ardente nécessité d'évoluer sur les questions de sécurité et de placer la Capitale dans le droit commun. La police nationale est concentrée sur des missions judiciaires et sur le plan "Vigipirate". Elle n'est pas en mesure aujourd'hui de mobiliser des effectifs pour lutter contre les incivilités et la petite délinquance. Et pourtant, ce sont ces atteintes quotidiennes à la sécurité qui nourrissent ce sentiment d'insécurité chez les Parisiens. Ce sont ces mêmes missions que pourrait reprendre une police municipale. Votre logiciel politique semble pourtant incapable d'accepter cette évidence. Paris a bel et bien besoin d'une police municipale, comme en sont déjà dotées Lyon ou Marseille.

Du coup, vous éprouvez une grande peine à donner un sens clair à cette réforme. Vous tentez de dissocier la réorganisation interne à la Ville de Paris du transfert des A.S.P. en provenance de la Préfecture de police. Pourtant, il s'agit des deux piliers d'une même réforme. Et pour preuve, vous comptez sur le détachement de 110 A.S.P. pour créer la Brigade d'intervention de Paris dans la première phase de la réforme.

Par ailleurs, les A.S.P. ont une qualification juridique très proche des policiers municipaux, puisqu'ils sont les uns et les autres agents de police judiciaire adjoints. Cette confusion cache péniblement le refus idéologique de toute prise de responsabilité en matière de sécurité.

La deuxième étape, telle que nous la concevons pour cette réforme, est suspendue au projet de modification du statut de Paris. Nous ne disposons à ce jour d'aucun calendrier. A cette occasion, vous disiez vouloir réclamer la quasi-totalité des pouvoirs de police d'un maire de droit commun et revendiquer la fin de l'exception parisienne, mais dans le même temps, vous refusez la police municipale, qui permettrait de sanctionner le non-respect de ces arrêtés.

Et de la même manière, les I.S.V.P. demeureront dans l'incapacité de dresser des procès-verbaux, par exemple aux scooters qui entravent les cheminements piétons, et plus largement à toute infraction du Code de la route. Au final, faire cette demi-réforme maintenant nous semble plus dicté par des considérations financières que par un quelconque souci de sécurité. Pour être pertinente, elle devrait s'inscrire dans un projet plus global, intégrant ou acceptant la perspective de la création d'une police municipale.

Aujourd'hui, sur le format que vous proposez, il s'agit moins de répondre au besoin de sécurité des Parisiens que d'assurer un maximum de contraventions pour combler un déficit de recettes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur Eric HÉLARD, vous avez la parole, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Eric HÉLARD. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, non seulement nous sommes constants dans nos positions, mais nous sommes heureux quand elles progressent. C'est ainsi que je pourrais résumer l'état d'esprit du groupe UDI-MODEM sur la création d'une Brigade de lutte contre les incivilités, dont nous allons voter la création aujourd'hui. Nous voulons y voir un petit embryon de police municipale et, comme je le disais en Commission à Colombe BROSSEL, un embryon étant un organisme en formation, tous les espoirs sont donc permis, car, sur les bancs de cet hémicycle, à gauche comme à droite, d'ailleurs, c'est bien la volonté de s'en remettre toujours et uniquement à l'Etat qui a longtemps prévalu. Alors, ne boudons pas notre plaisir quand les idées portées par le centre finissent par aboutir, même partiellement.

Je souhaite remercier Colombe BROSSEL et son équipe pour leur disponibilité. Nous avons bien travaillé ensemble, notamment sur la liste des infractions susceptibles d'être concernées par la nouvelle Brigade. Je tiens à le souligner. Dans une note aux services du 5 novembre 2015, Madame la Maire de Paris, vous avez pris acte que la dispersion des moyens de surveillance, de prévention, de médiation et de verbalisation constituait un frein à l'amélioration de la situation actuelle en matière de lutte contre les incivilités. C'est là le point positif essentiel de cette réforme : la création d'un commandement unique des différents agents verbalisateurs de la salubrité et de la tranquillité, jusqu'ici répartis entre différentes directions.

Espérons désormais que le commandement de cette nouvelle D.P.S.P. se montrera ferme face aux incivilités, car la prévention, la communication, l'auto-éducation des citoyens par la mise à disposition d'outils, comme des cendriers de poche ou des éteignoirs sur les poubelles, sont autant de moyens utiles, mais qui montrent leurs limites quant à leur capacité à changer fondamentalement la donne en matière d'atteinte à la salubrité.

Je souhaite m'arrêter quelques instants sur ce phénomène très préoccupant des bouts de "clopes", quand on sait qu'un mégot met entre quatre et douze ans pour se décomposer, qu'il dégage des métaux lourds et des polluants comme la nicotine, le cadmium et le plomb, et que ce sont bien au bas mot 350 tonnes qui jonchent chaque année nos 2.900 kilomètres de trottoirs. Un esprit curieux et avisé a écrit que si l'on déversait cette montagne de mégots sur la cathédrale Notre-Dame de Paris, elle recouvrirait presque entièrement le monument avec près de 800.000 mètres cubes et représenterait plus de 1,6 milliard de cigarettes. Il y a donc des marges de progression fortes en matière de verbalisation, n'en déplaise à la CGT, car on ne peut impunément considérer la Capitale comme un cendrier géant à ciel ouvert.

Mais les fumeurs sauvages ne sont pas les seuls concernés. Seront aussi dans le collimateur des agents de la future brigade, tous ceux qui considèrent l'espace public comme une poubelle. Halte aux dépôts sauvages. Il y en a des milliers sur la voie publique. Stop aux déjections canines, marre des chewing-gums, des épanchements d'urine, des déchets alimentaires, il faut communiquer encore, toujours, et plus sur l'amende de 68 euros.

Je sais que cela prendra du temps, sûrement des années, car on ne peut inverser la force des mauvaises habitudes en un simple coup de baguette magique. Les incivilités comme les bactéries sont résistantes. Le traitement homéopathique hélas ne suffit plus.

La peur de l'uniforme, toujours dissuasive, c'est la raison pour laquelle nous avons insisté sur la nécessité d'en doter les agents de la Brigade, doit y contribuer si elle est accompagnée d'une verbalisation efficace au profit du

respect de la salubrité. On ne peut laisser s'aggraver la dégradation du vivre ensemble sur le plan de la propreté, tant pour le respect dû aux habitants que pour les touristes souvent éberlués par l'état de saleté de la ville-lumière.

La récente leçon japonaise faite au Trocadéro reste encore dans toutes les mémoires. Il en va de notre image de marque à l'étranger, parfois durement impactée en ces temps difficiles où le tourisme reste un élément important pour la redynamisation de notre économie. Il fallait agir.

Comment aussi ne pas s'indigner avec les riverains de certains quartiers sur les occupations illégales du domaine public avec son lot de vendeurs à la sauvette et de marchés en tous genres.

Deuxième point positif, c'est l'effort de déconcentration et le renforcement du dialogue entre les maires d'arrondissement et le chef de circonscription, qui mérite d'être salué. Cela constitue une réponse adéquate à la demande d'un renforcement de l'autonomie de gestion des maires en matière de propreté que nous avons demandé dans le cadre du débat sur le statut de Paris en février dernier.

Bref, le groupe UDI-MODEM est satisfait qu'une Brigade de lutte contre les incivilités voie le jour, même si ses marges de manœuvre restent limitées, faute de réforme à ce jour du statut de Paris. Nous jugerons cette réforme aux résultats, car il y a bien un risque qui nous guette, celui au final d'un simple regroupement administratif des agents de la Ville, une compilation de missions préexistantes aux résultats plus que mitigés, laissant présager un statu quo en matière de prévention et de verbalisation.

Il faudra donc y veiller par une impulsion forte du commandement de cette Brigade, mais au total, vous l'aurez compris, nous sommes aujourd'hui dans un état d'esprit constructif.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous pour cet état d'esprit constructif.

Je donne la parole à M. Rémi FÉRAUD, encore plus constructif, Président du groupe Socialiste et Apparentés.

Je l'espère, car si lui n'est pas constructif, là j'ai du souci à me faire !

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, parce que l'espace public est une part essentielle de Paris et parce qu'il prend plus d'importance depuis quelques années dans le quotidien des Parisiens, nous devons davantage nous assurer qu'il est respecté et respectueux aussi de l'ensemble de ses usagers.

En choisissant de créer une Brigade de lutte contre les incivilités, la Ville se dote aujourd'hui d'un outil plus cohérent, plus adapté aux nouveaux usages qui ne cessent de s'inventer, parfois encouragés par nous-mêmes, mais aussi du fait des évolutions spontanées de notre société, puis également du maintien d'un incivisme bien réel d'une part des usagers de Paris.

C'est donc une excellente nouvelle pour contribuer à renforcer le lien social et le vivre ensemble dans notre Capitale, et aussi pour offrir un service public qui réponde mieux aux attentes des Parisiens.

Il faut d'abord souligner l'effort que constitue la création de la nouvelle Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection, avec un quasi doublement des agents affectés aux tâches de prévention et de verbalisation, soit près de 2.000 personnes.

Cela témoigne bien de notre volonté politique dans un contexte contraint budgétairement, qui n'empêche pas de dégager quelques postes supplémentaires pour cet enjeu de la sécurité et des incivilités.

De plus, le regroupement d'agents provenant de plusieurs directions dans une même brigade permettra de répondre plus efficacement aux besoins et d'en finir avec une segmentation que beaucoup d'usagers comme d'agents avaient du mal à comprendre ou à accepter.

Cette réforme s'accompagne donc d'une réelle amélioration du statut des personnels. Fruit aussi d'une longue négociation engagée avec les organisations syndicales de la Ville, elle permet de recentrer sur des fonctions plus lisibles des personnels qui étaient jusqu'à présent payés par la Ville mais employés par la Préfecture de police, les A.S.P., même si évidemment cela ne concerne qu'une minorité d'entre eux.

Ce qui était souhaité depuis longtemps, aujourd'hui, nous avançons concrètement pour le mettre en œuvre.

Telle qu'elle a été pensée avec ses 10 circonscriptions territoriales, la territorialisation renforce le rôle des mairies d'arrondissement et de l'action de proximité. C'est à mon avis indispensable car les problématiques en matière d'incivilités sont très différentes d'un quartier à l'autre, et les maires d'arrondissement pourront s'investir directement et concrètement en lien avec les conseils de quartier et les associations locales.

De même, le choix de la création de la Brigade d'intervention de Paris, mobile toute la semaine et la nuit, répond à une vraie nécessité car beaucoup d'incivilités sont commises la nuit, par exemple les épanchements d'urine ou les dépôts sauvages d'encombrants qui représentent encore plus du tiers des enlèvements sur la voie publique, malgré la simplicité de la prise de rendez-vous avec les services de propreté.

On touche d'ailleurs bien là la question cruciale que posent les incivilités : pourquoi les règles que nous définissons ne sont-elles pas respectées ? S'agit-il d'un défaut d'information ? D'une facilité ? D'une forme d'égoïsme ?

La Bruyère disait : "l'incivilité n'est pas un vice de l'âme, elle est l'effet de plusieurs vices, de la sottise vanité, de l'ignorance de ses devoirs, de la paresse, de la distraction, du mépris des autres, de la jalousie".

Quelles que soient les raisons et parfois cumulées, il est indispensable que la réforme que nous mettons en place ne constitue qu'un moyen pour arriver à un but : faire changer significativement et durablement les comportements. Et non récolter de l'argent, argument étonnant de Mme KOSCIUSKO-MORIZET, qui montre bien l'ambivalence d'une partie de la droite sur cette question de la lutte contre les incivilités. Ambivalence qui n'est pas exprimée pour la première fois aujourd'hui.

Car oui, nous nous refusons ces incivilités et la fatalité, nous sommes persuadés qu'avec du volontarisme politique, des moyens adaptés, des amendes et de la persuasion, nous pouvons susciter une prise de conscience, améliorer durablement et considérablement une situation parisienne qui aujourd'hui n'est pas bonne sur ce point.

Il ne s'agit pas pour nous non plus de gesticuler, d'être obsédés par des mots et des slogans comme celui de "police municipale", d'ailleurs si éloignés des réalités.

Il s'agit de mieux faire respecter les règles sur un domaine qui relève de nos compétences et que la police nationale ne traite pas aujourd'hui. Il ne s'agit pas de déstabiliser l'édifice de la sécurité à Paris, ni de favoriser un désengagement de l'Etat dans le domaine de la sécurité. Paris ne veut pas se doter d'une police municipale, les débats ont d'ailleurs eu lieu lors des dernières élections municipales, au risque de doubler dans un contexte parisien très spécifique et aujourd'hui si grave.

Il s'agit pour nous d'inventer un dispositif réactif, complémentaire de l'action de l'Etat, correspondant aux compétences municipales et dont Paris a réellement besoin, c'est ce que nous allons voter aujourd'hui et je suis très heureux, comme Maire d'arrondissement, comme Président de groupe, de voir se réaliser cet engagement de campagne après un travail approfondi de plusieurs mois.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour votre soutien, Monsieur le Président.

La parole est à M. Pascal JULIEN, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Pascal JULIEN. - Merci, Madame la Maire.

Je me retrouve évidemment dans les propos de mes collègues de la majorité, mais dans ceux de M. Eric HÉLARD aussi pour l'essentiel quant à la création de cette Brigade.

Je m'y retrouve d'abord parce qu'elle est un bon moyen de lutter contre le sentiment d'insécurité. En effet, ce sentiment d'insécurité ne naît pas tellement du crime, de la délinquance et des trafics. Il naît principalement d'une ambiance urbaine, d'une ambiance de dégradation, qui ici ou là trop souvent dans Paris existe, car que voulez-vous ? Quand des gens urinent et crachent absolument n'importe où, que des tonnes de mégots sont jetés, que des encombrants sont abandonnés en formant des déchetteries à ciel ouvert, sauvages, que aussi des commerçants s'étalent sur les terrasses au détriment des voies piétonnes, que d'autres dans les squares piétinent les végétaux et les fleurs, que certains se livrent au tapage nocturne sans aucune considération de leur voisinage, que des chaises sont abandonnées sur les trottoirs alors que des poubelles sont quasiment déposées tous les 54 mètres et la liste est longue, c'est cela qui crée d'abord un sentiment d'insécurité. C'est pour cela d'abord que nous soutenons cette brigade car si elle est efficace, et nous pensons qu'elle le sera, elle diminuera le sentiment d'insécurité qui, vous le savez bien, ne correspond pas toujours à la réalité de l'insécurité.

La deuxième raison pour laquelle nous soutenons cette brigade, c'est qu'elle était tout simplement inscrite en toutes lettres dans le programme défendu par les écologistes, menés par Christophe NAJDOVSKI, lors du premier tour des Municipales et, bien sûr, en accord au deuxième tour.

C'est logique, la dispersion des services - cela été dit, je ne vais pas le répéter - nuisait à l'efficacité. On rassemble, on mutualise des savoir-faire sous une même Direction. On crée aussi, c'est très important, une unité d'appui qui permettra d'agir aux horaires qui ne sont pas les horaires de la majorité des agents et qui travailleront donc la nuit, le soir, le week-end. Voilà pourquoi nous nous réjouissons de la création de la Direction de la prévention et de la sécurité, de la protection, la DPSP.

C'est bien d'ailleurs parce que ses missions ne sont pas celles d'une police municipale que son armement devra rester ce qu'il est aujourd'hui pour les agents de la Ville. Il n'est nul besoin d'augmenter le niveau d'armement existant car, je le répète, ce ne sont pas des missions de police municipale.

Le désir obsessionnel de la droite de créer une police municipale cache en vérité un autre désir obsessionnel et voire même peut-être psychanalytique : celui de doter les agents d'armes incapacitantes, d'armes à munitions, d'armes comme le taser, par exemple, à impulsion électrique.

Nous ne prendrons pas le chemin pris par le maire de Béziers dont la municipalité, vous le savez, a mis des affiches avec sur le fond un pistolet et bien écrit en gros : "Désormais, la police municipale a un nouvel ami". Nous n'emprunterons jamais cette voie. Cela a été dit par Mme la Maire et par d'autres orateurs, mais je crois qu'il est bon de le répéter : la DPSP est complémentaire de l'action de la police, elle n'empiète pas sur les actions de la police ; elle facilitera, en revanche, les actions de la police dont nous avons besoin.

Je vois encore un argument pour soutenir ce projet de délibération, c'est que dépenser pour réduire les incivilités est une manière d'investir pour moins dépenser demain. Combien coûte le ramassage des 350 tonnes de mégots très pollués, comme cela a été dit ? Si on pouvait de 350 tonnes tomber ne serait-ce qu'à 25 tonnes, ce qui est déjà pas mal, ce serait une sacrée économie pour l'environnement et pour le budget de la Ville. Voilà ce qu'est être volontariste et avoir une vision à long terme.

Enfin, pour nous, l'action répressive nécessaire n'a de sens que si elle est précédée, accompagnée d'une action de sensibilisation. Je me souviens en 2001, quand la gauche et les écologistes sont arrivés dans cette mairie, et que nous avons hérité de la "motocrotte" de Jacques CHIRAC, ce truc absolument ridicule.

Qu'a-t-on mis comme politique à la place ? Sous d'ailleurs le pilotage d'Yves CONTASSOT, nous avons manié la carotte et le bâton en quelque sorte en faisant une grosse campagne de sensibilisation et de culpabilisation des maîtres forts peu respectueux de l'environnement, tout en augmentant le nombre d'agents verbalisateurs. Cela a donné des résultats, même si aujourd'hui, bien sûr, sur ce plan, il y a toujours des progrès à faire.

Il s'agit bien - cela a été dit - de changer profondément les comportements, de faire de l'instruction civique. Cela n'aurait pas de sens, sinon que la création de cette brigade.

Enfin, je conclus en disant que nous aussi, nous nous réjouissons qu'elle soit créée avec le sens du dialogue permanent avec les maires d'arrondissement, avec les groupes politiques. Aussi, il faudra faire un bilan et notamment peut-être un bilan du niveau des amendes.

Je ne suis pas sûr que le niveau des amendes soit très dissuasif, mais nous en parlerons justement dans un an peut-être ou un an et demi quand nous aurons un peu de recul.

D'autres questions seront abordées par ma collègue Joëlle MOREL.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur Pascal JULIEN.

Madame SIMONNET, vous avez la parole, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, vous affirmez que jamais, jamais vous ne ferez à Paris de police municipale. Pourtant, au vu des éléments d'information qu'on peut rassembler sur cette brigade des incivilités, on peut néanmoins avoir des doutes et j'espère que le débat les lèvera.

D'abord, qui peut croire que des matraques soient nécessaires pour la prévention et la verbalisation des crottes de chiens, des mégots par terre ou des terrasses qui débordent le trottoir ? Comme le disait mon collègue tout à l'heure, je parphaserai : "La brigade a-t-elle déjà un nouvel ami - la matraque ?"

Vous nous expliquez discrètement dans l'exposé des motifs du budget supplémentaire que vous allez renforcer cet armement de matraques. Certes, des agents ont déjà des matraques ou plutôt des tonfas, ce qui n'est pas la même chose, mais le maintien de l'ordre public est une compétence régaliennne dépendant de l'Etat et donc de la Préfecture et non des services de la Ville.

Les matraques sont des armes visant au maintien de l'ordre public. Il n'est donc pas souhaitable d'étendre leur possession par les services municipaux, comme vous le prévoyez.

Madame la Maire, n'êtes-vous pas plutôt tranquillement et sans vouloir l'admettre ouvertement en train de créer, au mépris des refus d'hier, le début d'une police municipale ? C'est ce que je crains et j'exprime le refus de cette évolution ainsi que de l'extension de l'armement des agents via l'achat de matraques dans un vœu rattaché.

De plus, pour créer cette brigade de lutte contre les incivilités, vous transférez 110 agents de surveillance de Paris de la Préfecture de police à la Ville. On déshabille la Préfecture pour habiller la Ville et on prend pour cela des agents préfectoraux dont les attributions se rapprocheraient beaucoup de celles de policiers municipaux.

Vous en profitez, par ailleurs, pour faire une petite économie de 100.000 euros, en n'inscrivant que 1,3 million d'euros supplémentaires au budget sécurité alors que vous baissez la participation de la Ville à la Préfecture de police de 1,4 million d'euros, comme si l'on pouvait faire mieux avec moins. J'aimerais également que le débat permette de nous donner des réponses sur ce point.

Des syndicalistes nous alertent par ailleurs sur la fin de certaines missions de service public comme le fait d'accompagner des personnes âgées dans leurs démarches administratives ou d'aider les victimes de vol à refaire leur papier d'identité au profit de seules missions de verbalisation.

Pour conclure, pour ma part, je suis attachée à la police républicaine, fonction régaliennne de l'Etat, et au refus de la création d'une police municipale. En ce moment, je pense qu'il est plus que jamais capital et urgent de soutenir et renforcer notre police républicaine d'Etat qui souffre de sous-effectif, de manque de moyens et de manque de formation. Ne pallions pas la défaillance de l'Etat qui attaque la police à coups d'austérité en créant un semblant de police municipale.

Je m'opposerai donc à ce projet et je vous propose de voter mon vœu qui clarifie le rôle de cette brigade.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur Philippe GOUJON, vous avez la parole, pour le groupe les Républicains.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Cette réforme est un pas timide dans la bonne direction. C'est d'ailleurs une réforme que j'avais imaginée comme adjoint au maire avant que la nouvelle Municipalité ne vienne la stopper, sauf que je pense que vous avez 15 ans de retard.

Vous avez diminué le nombre d'agents chargés de la sécurité, vous avez cantonné ceux qui en étaient investis dans des tâches subalternes et avez multiplié les réformes ratées comme celles des "A.S.P. multifonctions" voilà une demi-douzaine d'années ou plus récemment celle de la D.P.P., a minima.

Aujourd'hui, je crains que vous ne prépariez la guerre d'hier, mais la situation s'est beaucoup détériorée. Ce n'est pas d'une D.P.P. renforcée dont Paris a besoin, même si vous accroissez le nombre d'I.S.V.P. d'une trentaine à peine après avoir rejeté nos amendements de création d'une centaine de postes supplémentaires ces dernières années, mais ce dont nous avons besoin, c'est d'une police municipale, tant la Préfecture de police s'est désengagée de toutes les missions de circulation, de tranquillité publique, se concentrant exclusivement sur la sécurité générale et la lutte antiterroriste, ce qui n'est pas mal, mais ce qui suffit à l'occuper pleinement.

En 2010, voilà six ans, le Préfet de police de l'époque, Michel GAUDIN indiquait à Bertrand DELANOË qu'il n'avait aucun "pré carré" sur les A.S.P. et l'invitait à revoir avec lui leur doctrine d'emploi. Au lieu de cela, on aura juste hérité de la réforme croupion de la DPP en 2011, un échec patent. Les I.S.V.P. ont particulièrement mal vécu la dilution de leurs missions. Que de temps perdu pour la sécurité des Parisiens !

Nul ne s'y trompe : les motivations de la réforme sont pécuniaires plus que sécuritaires. Pour preuve, la communication a été initialement présentée dans la seule 1^{ère} commission et n'a été ajoutée à l'ordre du jour de la 3^e qu'au dernier moment. Le mot d'ordre de la réforme et son intitulé le suggèrent d'ailleurs : accroître la verbalisation pour augmenter les recettes et combler, en quelque sorte, les trous du budget. Ce n'est pas une surprise quand on entend dire que la Ville souhaite corrélér sa participation budgétaire au budget spécial de la préfecture de police, au nombre de procès-verbaux de stationnement dressés. Leur montant a d'ailleurs explosé.

Votre communication souffre de nombreux points de confusion et les questions non résolues sont encore nombreuses à deux mois de son entrée en vigueur. Les personnels concernés sont aujourd'hui dans le flou concernant l'évolution de leur mission. L'intégration d'agents qui n'ont ni le même métier, ni le même niveau de recrutement, ni les mêmes qualifications requiert davantage de préparation et de clarté. Que faites-vous pour améliorer réellement le statut des I.S.V.P. qui est un corps vieillissant, sans perspective ? Quid des vacataires, surveillants d'école et correspondants de nuit ?

Vous comptez sur le volontariat de 110 A.S.P. pour renforcer les rangs des I.S.V.P. sans que l'on sache s'ils sont réellement intéressés, sans qu'ils connaissent bien eux-mêmes les conditions de ce transfert. La question de leur habilitation d'agent de police judiciaire adjoint demeure... D'ailleurs, j'aimerais bien entendre M. le Préfet de police sur ce point ainsi que sur les pouvoirs d'agent de police judiciaire adjoint.

Quand j'ai proposé, dans le cadre de la loi MAPTAM, un amendement sur le transfert des A.S.P. à la Ville, la Ministre de la Fonction publique de l'époque s'y est opposée en prétendant que je voulais déstabiliser la PP, mais ce n'est pas votre cas, bien sûr ! Le calendrier d'un transfert plus important d'A.S.P. est plus qu'imprécis. L'année 2018 est évoquée sans certitude, le Parlement devant réécrire le statut de Paris.

Les négociations avec les syndicats ne se sont ouvertes qu'au début du mois de mai, après un mouvement de vives protestations des A.S.P. et des I.S.V.P. La dépénalisation du stationnement a été une occasion manquée de décharger les A.S.P. de cette mission pour leur en confier d'autres plus utiles, puisque la loi décidée par ce gouvernement a en effet permis de déléguer le recouvrement du forfait de post-stationnement à des entreprises privées. Mais le gouvernement a choisi de créer au dernier moment une exception parisienne. Seuls les ASP pourront exercer cette mission à Paris, et à Paris seulement. Au final, la dépénalisation du stationnement ne permettra pas de recentrer les A.S.P. sur des missions de sécurité ou de lutte contre les incivilités.

Cette réforme aurait pu permettre de traiter la question des fourrières qui pâtit aujourd'hui d'une absence totale - le mot est faible - de pilotage. Les marchés attribués le mois dernier ne permettront pas de mettre fin aux nombreux travers constatés par les Parisiens. La DPP nouvelle aurait pu récupérer cette mission pour l'assurer de manière plus transparente et plus équitable.

La question des missions externalisées ou assurées via des organismes extérieurs, comme le G.P.I.S., n'a pas été traitée non plus. La surveillance des ensembles sociaux pourrait parfaitement être reprise par la nouvelle DPP en coordination étroite avec les bailleurs. Cela permettrait de rétablir une certaine équité entre les locataires sociaux qui bénéficient de moins en moins du dispositif au fur et à mesure de la baisse de dotations de la Ville...

La question de l'uniforme est importante si l'on souhaite que les Parisiens identifient rapidement cette brigade d'intervention. Or, les marchés actuels vous empêchent de mettre en œuvre une tenue unique pour l'ensemble des agents avant 2019. Quel dispositif transitoire a-t-il été retenu ?

Une autre question, abordée par mon collègue Pascal JULIEN, a été laissée sans aucune réponse, celle de l'armement. Je l'aborderai dans le sens totalement inverse. Depuis des mois, vous nous dites que des discussions sont engagées, mais elles n'aboutissent pas. Un vœu, qui a été évoqué, propose même de leur enlever leur seul moyen de défense, le tonfa, alors qu'ils ont de nombreux blessés dans leurs rangs. Quand on sait que le gouvernement actuel a décidé de doter toutes les polices municipales qui le souhaitent d'armes de poing, vous ne pouvez rester dans l'indécision, car en pleine menace terroriste, vous mettez les personnels en danger, tout uniforme sur la voie publique étant une cible potentielle. D'ailleurs, les syndicats vous le demandent. Si vous avez doté ces personnels de gilets pare-balles, c'est bien que le risque existe !

Je vous rappelle qu'avant 2001, un certain nombre d'ISVP était doté d'armes de poing pour remplir certaines missions, avec l'agrément du Préfet et du Procureur. Le redécoupage des circonscriptions de la DPP, avec la création de quatre nouvelles circonscriptions, pose la question des locaux. Les bases vie de la DPP actuelle sont souvent exigües, voire vétustes. Il est fondamental que les unités disposent de locaux confortables et bien équipés. Je pense aux espaces de préparation physique, par exemple.

Aujourd'hui, les échanges entre mairies d'arrondissement et bases vie se passent plutôt bien, mais les interférences de l'échelon central, qui peuvent donner des instructions contraires à celles souhaitées par la mairie, viennent parfois paralyser l'action sur le terrain. Avec mes collègues maires d'arrondissement, nous souhaitons donc avoir des précisions et des garanties sur ce point. Le pouvoir centralisateur à l'œuvre depuis avril 2014 ne laisse pas de nous inquiéter...

Au final, cette communication, sur ce que je pourrais qualifier de réforme "Canada dry", nous laisse un goût d'inachevé. Refusant d'aller au fond du débat, par pur réflexe dogmatique, je pense, vous cantonnez cette réforme à plus de procès-verbaux pour les Parisiens, mais toujours pas davantage de sécurité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Edith GALLOIS, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Madame la Maire.

Entre la "cool attitude" et la répression méthode cowboy, il y a un monde qu'heureusement vous découvrez. Vous avez fait preuve de beaucoup trop de laxisme, me semble-t-il, sur un certain nombre d'incivilités, comme la propreté et les nuisances sonores. A l'inverse, la méthode est lâchée à la mode texane pour les amendes et les enlèvements de voitures. Il en ressort, ainsi que vous en faites vous-mêmes le constat, une insatisfaction générale des Parisiens qui se sentent injustement "fliqués", sous pression, et des agents qui ne sont pas appréciés et, pire, mal respectés.

A Paris, la multiplication incessante des incivilités quotidiennes finit par rendre pénible la vie des Parisiens et des visiteurs. Cette saleté qui ne cesse de progresser est devenue un véritable fléau dans les espaces publics : ces mégots, ces odeurs d'urine dans tous les coins et escaliers publics, ces ventes à la sauvette, ces nuisances sonores nocturnes qui pourrissent la vie des riverains. Ajoutez à cela une agressivité générale entre les différents usagers de la voie publique et le tableau de la vie au quotidien du Parisien est à peu près complet.

Ainsi, la "cool attitude" a montré ses limites. Et parce que la montée des incivilités s'accompagne toujours d'une montée des crispations qui rend aussi la vie des agents difficile, ils étaient donc temps de prendre vos responsabilités.

Alors, je le disais, entre le laxisme et la répression sauvage, nous, centristes, nous prenons le juste milieu. Il faut réinventer la police parisienne. Elle doit être aux côtés des Parisiens et pas contre eux. Elle doit les accompagner dans leur vie au quotidien, elle doit les rassurer, elle doit les protéger, plus que les brimer. Elle doit être là où il faut, quand il faut, prévenir et veiller sur eux.

Il faut installer la bienveillance entre ces brigadiers de lutte contre les incivilités et les Parisiens. La bienveillance. C'est dans cet esprit que je vous avais proposé, lors de notre dernière séance au Conseil de Paris, ces brigades à cheval dont nous allons faire l'expérience. Je m'en réjouis, car je pense que cela va participer du nouvel état d'esprit qu'il faut absolument instaurer du respect et de la convivialité, de l'autorité et de la beauté.

Je vous propose aussi, toujours dans le même esprit et dans un esprit très pratique, que soit facilité le logement de ces brigadiers dans les quartiers où ils vont travailler : implantation locale, connaissance des habitudes du quartier, donc plus de responsabilités vis-à-vis des habitants, et plus de proximité, plus de convivialité et plus de respect pour la vie personnelle de ces brigadiers qui travaillent souvent tard la nuit.

C'est une proposition simple, pratique, qui contribuera à une vie quotidienne apaisée et au succès de ces brigades. De ce fait, elles vont contribuer largement à cette vie parisienne apaisée dans une réelle proximité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame GALLOIS.

La parole est à Mme Carine PETIT, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Carine PETIT, maire du 14^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

La création, en septembre prochain, d'une brigade parisienne de lutte contre les incivilités est le respect d'un engagement que nous avons pris devant les Parisiens. Aucune confusion possible avec tout autre programme. Je trouve très important de souligner la qualité du travail mené par vos adjoints, Madame la Maire, piloté par Mme Colombe BROSSEL. Pour répondre à une mission de service public, on choisit de faire confiance aux agents du service public et également - et c'est aussi important - d'en accroître ses moyens humains et matériels.

Notre débat budgétaire de ce matin montre que cette décision est courageuse, audacieuse et faite avec responsabilité. C'est un acte fort de notre politique publique municipale.

Important aussi de souligner que, pour ce nouveau service public municipal - j'insiste - vous avez fait confiance aux agents et vous placez également les maires d'arrondissement, les élus de proximité au cœur de ce dispositif. Ce nouveau service public se trouve à la confluence de beaucoup de nos politiques : muscler la lutte contre les nuisances quotidiennes et faire progresser très concrètement, très visiblement, la propreté est indispensable, se doter des moyens nécessaires pour mettre fin au comportement inacceptable d'une minorité qui pense pouvoir agir, continuer d'agir en toute impunité, nuisant à la vie quotidienne de tous les quartiers.

Elle est aussi le maillon fort qu'il manquait, qu'il nous faut, puisque nous développons, là où c'est possible, avec les Parisiens de toutes générations des espaces publics partagés, plus ouverts, plus accessibles, favorisant la promenade, les jeux, les loisirs, sur des places, sur des parcs ouverts plus largement, sur des endroits aussi jusque-là délaissés, sur des trottoirs de nos rues que nous élargissons et que nous construisons, et que nous imaginons avec les Parisiens volontaires.

Nous devons donc aux Parisiens une organisation irréprochable, nouvelle, forte, qui permette de garantir une ville respectée, propre, partagée. Une organisation irréprochable, plus lisible, plus efficace, parce que nous sommes conscients de nos défaillances et parfois de nos loupés.

Trois piliers de cette réforme : les Parisiens, les usagers, les citoyens, les élus et les agents. Et en face des infractions, listées, reconnues, mieux identifiées : un pilote unique.

Ce sont aussi des maires d'arrondissement maintenant dotés de circonscriptions disposant d'une autonomie largement reconnue, pour plus de réactivité pour chaque territoire parisien. Et puis aussi une feuille de route claire pour prévenir, bien sûr, mais aussi verbaliser et plus verbaliser.

En termes d'emplois publics, je veux terminer mon intervention en disant vraiment l'effort qui est fait et la priorité pour organiser ce service public 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Chaque circonscription est dotée d'environ 150 agents, des recrutements supplémentaires, une harmonisation des méthodes de travail et des directions concernées, un transfert des agents de la Préfecture de police vers la Ville de Paris. Au niveau de chaque arrondissement, avec ce pilotage, nous avons l'outil réactif, clair, sur nos compétences.

Et pouvoir enfin répondre plus efficacement, en les associant d'ailleurs à cette montée en puissance, les conseils de quartier, les représentants de parents d'élèves, les amicales de locataires, les copropriétés, les associations de commerçants qui, je pense, vont dire bienvenue à la DPSP et qui vont vouloir contribuer, très clairement et très directement, le plus rapidement possible à son succès.

Voilà mon intervention pour cette nouvelle brigade.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame PETIT, et j'ai cru reconnaître vraiment un propos de maire d'arrondissement, complètement arrimé à son arrondissement.

La parole est à Mme Joëlle MOREL, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe Ecologiste de Paris souhaite intervenir sur le projet de délibération DPP 7 concernant les cycles horaires de la Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection, liés à la mise en place de la réforme de la lutte contre les incivilités.

Ce projet de délibération, en effet, évoque les conséquences du transfert des 400 agents d'accueil et de surveillance, issus de la Direction des espaces verts et de l'environnement, à la nouvelle direction en charge de la tranquillité publique.

En effet, le transfert des missions de la DEVE à la DPSP, comme la surveillance des espaces verts, parcs et jardins, a pour conséquence de nouvelles missions pour les agents, telles que la participation à l'unité d'appui à la cellule de coordination de la lutte contre les incivilités. Ces transferts de missions, ainsi que la volonté de couvrir l'ensemble du territoire parisien, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, occasionnent des changements sur lesquels nous souhaiterions avoir plus de précisions.

Tout d'abord, nous souhaiterions connaître très précisément la nouvelle répartition territoriale des agents. En effet, si nous comprenons que leur présence sera accrue dans les quartiers et espaces les plus sensibles de la capitale, nous souhaiterions savoir comment ils seront répartis dans les dix nouvelles circonscriptions territoriales.

Notre deuxième question porte sur les formations des agents à leurs nouvelles missions. Celles-ci sont en effet de grande importance : sensibilisation, prévention, médiation, protection, accompagnement des nouveaux usages sur l'espace public et les espaces verts.

La réforme doit avant tout s'appuyer sur ces ressources humaines. C'est une des clés de son succès. La réforme doit donc s'accompagner d'un renforcement des compétences des agents dans les domaines d'activité où ils exercent déjà, mais surtout de l'acquisition des compétences leur permettant d'assurer leurs nouvelles missions.

Nous souhaitons savoir quel est le plan de formation prévu pour les agents transférés, pour les nouveaux agents, et son calendrier, puisque la nouvelle organisation devra être opérationnelle dès le 12 septembre prochain.

Le projet de délibération, qui nous est soumis, indique que les nouveaux cycles de travail ne concernent en réalité que les services nouveaux correspondant à des conditions nouvelles. C'est tout l'objet de notre troisième question.

Nous avons bien compris que les personnels rattachés à la DEVE souhaitent garder leurs horaires de travail, ne souhaitent pas les modifier et garder le week-end comme jours de repos. Ils sont 95 % dans ce cas. Les 100 nouvelles personnes qui seront embauchées devront donc travailler particulièrement le samedi et le dimanche. Les nouveaux horaires, en particulier la nuit et le week-end, les nouvelles tâches sont concomitantes de l'arrivée des nouvelles équipes.

Le groupe Ecologiste de Paris craint que cette nouvelle répartition ne contribue pas à une réelle cohésion d'équipe et à une bonne répartition des responsabilités, puisque les conditions de travail seront différentes entre les agents, ayant déjà une expérience au niveau de la direction, et ceux fraîchement recrutés.

Je vous remercie de bien vouloir nous apporter les éléments de réponse à ces questions pour mieux appréhender sa mise en œuvre.

Je vous en remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Monsieur PÉCHENARD, vous avez la parole pour le groupe les Républicains.

M. Frédéric PÉCHENARD. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, nous voici face à une réforme difficile parce que vous avez écarté son aboutissement, à savoir la création d'une police municipale.

Vous nous dites que la police municipale, et donc la sécurité des Parisiens, vous coûterait trop cher. Cet argument budgétaire n'est pas valable simplement parce que les A.S.P. sont déjà financés par la Ville de Paris à travers le budget spécial de la Préfecture de police.

Ils sont aujourd'hui 1.600 agents sur le terrain, cantonnés exclusivement à la verbalisation du stationnement. Ils sont soumis à une forte pression pour réaliser un maximum de recettes. On sent d'ailleurs un grand malaise au sein de ce corps. Ces agents sont entrés à la Préfecture de police pour réaliser des missions de sécurité, souvent dans l'attente de la réussite d'un concours de police. Face au manque de perspectives de carrière, ils sont de plus en plus nombreux à demander un détachement ou à partir au sein d'une autre collectivité. Ils peuvent alors devenir de véritables policiers municipaux.

Guidée par le souci de tirer plus de recettes liées aux P.V., votre communication passe à côté de la seule question qui aurait dû présider cette réforme : comment la Ville peut-elle mieux répondre aux attentes des Parisiens en matière de sécurité ?

Ainsi la question des moyens humains est centrale quand aujourd'hui ce sont quelque 585 I.S.V.P. en effectif réel. Au terme du recrutement de 90 postes ouverts au concours et du transfert de 110 A.S.P., on atteindra les 785 I.S.V.P., ce qui reste peu pour une ville de plus de 2 millions d'habitants dans laquelle près de 1 million de personnes viennent travailler chaque jour.

A Lyon, par exemple, on compte 335 policiers municipaux pour 485.000 habitants. C'est comme si Paris disposait de 1.600 policiers municipaux, soit peu ou prou le nombre des A.S.P.

Au lendemain des attentats, le maire de Lyon a pris ses responsabilités et a accepté d'armer 290 policiers municipaux. Il est évident qu'aujourd'hui tout dépositaire de l'autorité publique constitue une cible. La policière municipale de Montrouge a été l'une des victimes de la vague d'attentats de janvier 2015 parce qu'elle portait un uniforme.

Les inspecteurs de sécurité sont de plus en plus mobilisés pour des missions sensibles. Ainsi ils concourent à la sécurisation des Champs-Élysées lors de la Saint-Sylvestre, pour autant vous leur refusez de disposer d'une arme. Les Parisiens ne comprennent d'ailleurs pas pourquoi des agents chargés de leur sécurité ne peuvent se défendre contre des menaces de plus en plus fortes.

Le Ministère de l'Intérieur a mis à disposition des collectivités près de 4.000 armes. Nous vous avons proposé, lors du débat budgétaire 2016, de financer l'armement des indispensables sessions de formation qui vont de pair. Vous aviez alors refusé aux I.S.V.P. cette protection indispensable à l'exercice de leurs missions.

Par ailleurs, votre communication n'aborde pas la question des outils de la sécurité, en premier lieu la vidéo-protection. C'est pourtant l'instrument plébiscité par l'ensemble des acteurs de la sécurité. Elle permet de piloter en temps réel des patrouilles, pour suivre au plus près les délinquants et ainsi prévenir le passage à l'acte. Elle aurait dû donc être au cœur de la nouvelle organisation de la DPP.

La reconfiguration des circonscriptions doit être mise à profit pour établir enfin des statistiques localisées. Nous le demandons depuis le début de la mandature. Ces données locales sont essentielles pour apporter des réponses adaptées aux évolutions constantes des formes de délinquance et d'incivilité. Vous expliquez dans la communication vouloir donner aux chefs de circonscription une certaine autonomie en lien avec les Maires d'arrondissement. Comment peuvent-ils fixer les priorités et modalités de déploiement des agents sur le terrain sans outils statistiques pertinents ?

Cette réforme, présentée comme une première étape, doit être absolument approfondie sans tabou dans le seul objectif qui doit la guider : faire progresser la sécurité à Paris de concert avec la police nationale.

Hélas, l'articulation des missions n'est pas abordée. Nous craignons donc de voir cette réforme faire perdurer un partage de responsabilités anachronique, alors même que contrairement aux affirmations du Gouvernement, le nombre de policiers a baissé en France. Si j'en crois le rapport de l'analyse budgétaire de la Cour des comptes, les niveaux d'effectifs réels pour l'année budgétaire 2015 s'élèvent à 143.982 policiers, alors que les mêmes effectifs réels étaient au 1er janvier 2012, de 145.061. En quatre ans, le nombre de policiers nationaux a donc baissé de 1.079 effectifs, une promesse non tenue de plus.

La coordination accrue de l'ensemble des acteurs de la sécurité est une nécessité absolue pour faire reculer les niveaux élevés de la délinquance à Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Fadila MÉHAL. - Madame la Maire, chers collègues, je voudrais articuler la mise en place de la Brigade contre les incivilités avec la question des nuisances sonores dont le Conseil de la nuit, animé par Frédéric HOCQUARD, a fait un axe central d'interventions.

Chacun en convient, la vitalité de la nuit parisienne dépend pour beaucoup de la capacité à concilier à la fois l'accès à la vie nocturne avec ses dimensions festives et économiques, et la tranquillité des riverains dont le bruit est un critère majeur.

Il faut donc trouver un cadre qui permette la coexistence harmonieuse de ces dimensions.

C'est vrai qu'en matière de nuisances sonores, les Pierrots de la nuit avec le temps se sont avérés des outils de médiation intéressants, mais qui ont eu malheureusement peu d'efficacité pour faire taire les bruyants. Pourquoi ?

Parce qu'en l'absence d'une politique de sanction ferme, les conflits et les nuisances sonores ont gagné du terrain dans de nombreux quartiers, entre les établissements nocturnes et les riverains. L'atmosphère s'est beaucoup dégradée à cause de cela mais personne, ni les Maires d'arrondissement ni la Préfecture de police, n'a vraiment de compétences claires en la matière ni d'outils efficaces pour intervenir, donc rien ne peut être fait. Ce sont souvent les tribunaux qui tranchent.

Le déploiement d'ailleurs des capteurs de mesure Bruitparif est symptomatique du fait que l'on a dépassé le stade de la prévention et de la médiation, pour avancer dans celui de la preuve du tapage nocturne, montre en main et capteur à l'appui.

C'est pourquoi une brigade d'agents en uniforme dont l'effectif passerait de 50 à 100 constitue pour nous un dispositif de prévention renforcé et plus efficace, plus contraignant, et à ce titre nous demandons que cette brigade s'investisse fortement sur la question du bruit et que le Conseil de la nuit articule étroitement ses travaux avec cette nouvelle brigade.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à M. Thomas LAURET, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Thomas LAURET. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous sommes tous évidemment, en tant qu'élus de proximité, interrogés par nos concitoyens, très sensibles aux incivilités dans l'espace public, et nous nous sommes engagés avec vous, Madame la Maire, à renforcer la lutte contre les incivilités sur l'espace public.

Nous sommes donc particulièrement heureux de la création de cette brigade, car nous avons besoin de clarté, de cohérence et d'efficacité.

J'ai ainsi du mal à comprendre l'obsession de la droite sur la question de la police de proximité. Mettre en place des équipes qui auraient des compétences communes avec la police nationale, mais placées sous une autorité différente, ne serait ni clair, ni cohérent, ni efficace. Ce n'est jamais efficace quand des équipes dépendent de chefs différents, tout en ayant des missions qui se chevauchent. C'est un principe de base de bonne gouvernance et de bon management.

ICI, au contraire, nous poursuivons trois objectifs qui sont cohérents.

D'abord, renforcer la coordination des actions de sensibilisation, de prévention et de médiation sur l'ensemble de l'espace public et des espaces verts, en permettant de verbaliser davantage et en regroupant les équipes dispersées.

Deuxièmement, augmenter nos capacités d'intervention le week-end et en soirée pour mieux prendre en compte les usages nouveaux de l'espace public par les Parisiens, grâce justement à cette brigade d'appui central qui permettra de répondre aux situations d'urgence.

Troisièmement, travailler en étroite collaboration avec les Maires d'arrondissement sur un espace public moins cloisonné.

Grâce à cette approche globale, cette brigade permettra d'unir l'action de celles et ceux qui travaillent pour la sécurité et la tranquillité de l'espace public.

Je salue à ce propos le travail de réorganisation difficile mené par vos collaborateurs, vos adjoints et l'administration avec les représentants des salariés. C'est une véritable réussite et cela s'est fait dans de très bonnes conditions. Les 1.900 agents répartis dans des circonscriptions territoriales, qui passent de 6 à 10 et compteront chacune environ 150 agents, pourront ainsi travailler avec plus d'efficacité, de cohérence et de proximité avec les Maires d'arrondissement.

Ainsi, je crois, Madame la Maire, que vous évitez l'écueil du mélange des genres et des missions, et je suis certain qu'au-delà de l'affichage politicien, au fond d'elle, la droite reconnaît la pertinence de votre choix.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur LAURET.

La parole est à Mme PAWLIK.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vais concentrer mon propos sur l'une des incivilités qui irritent au quotidien les Parisiens, mais qui est presque absente de cette communication, à savoir les nuisances sonores et le bruit en général.

On pouvait pourtant s'attendre à ce que cette question soit aussi traitée dans cette communication, Madame la Maire, car dans une ville aussi dense que la nôtre, le manque de civisme d'une minorité peut très vite engendrer des nuisances particulièrement gênantes pour une majorité.

La diversité des nuisances sonores ne manque pas à Paris. Il y a bien sûr la musique provenant des établissements recevant du public comme les bars ou encore les restaurants. Si certes, Paris est une ville festive et doit demeurer une ville festive, il ne faut pas oublier toutefois que les Parisiens habitant dans certains quartiers attractifs ont aussi droit à un peu de tranquillité.

Il y a aussi les bruits des chantiers en pleine expansion, puisque le protocole de bonne tenue est de moins en moins respecté par les entreprises, qui démarrent très tôt leurs travaux, spécialement en été. Il y a encore le bruit

des livraisons, car trop peu de magasins s'inscrivent dans une démarche d'optimisation en la matière, avec des véhicules moins bruyants.

On peut citer enfin le bruit généré par les engins de nettoyage et les bennes à ordures de la Ville dont la vétusté n'arrange en rien le niveau sonore.

Evidemment, chaque arrondissement dispose de ses propres points noirs du bruit. Dans le 10^e arrondissement, les nuits des habitants du canal Saint-Martin, de la cour des Petites Ecuries ou de la rue de Paradis peuvent vite devenir, notamment en été, un enfer d'insomnie.

Les locataires de logements sociaux ne sont pas en reste, ils sont souvent confrontés à des troubles de jouissance particulièrement importants, sans que les bailleurs sociaux ne se saisissent de ces problèmes avec la réactivité qui s'impose en la matière.

Ces incivilités sont nombreuses et pourtant les Parisiens se retrouvent souvent démunis. Cela fait bien longtemps, en effet, que la police nationale ne se déplace plus pour tapage.

Quant aux outils de médiation qui ont été mis en place par la Ville de Paris, je pense aux Pierrots de la nuit, ils ne produisent pas les effets escomptés. Dans n'importe quelle ville de France, un habitant appelle spontanément la police municipale pour régler ce type de problèmes, sauf à Paris. Les Parisiens ne peuvent compter sur aucun agent de la Ville. Il y a certes des inspecteurs çà et là pour contrôler et sanctionner le cas échéant, le non-respect de tel ou tel règlement, mais il faut dire que c'est tout de même une procédure d'un autre âge.

La création d'une police municipale permettrait aux Parisiens de faire constater, puis sanctionner les troubles anormaux de voisinage, des incivilités qui sont bien souvent continues et particulièrement pesantes.

Le projet de réforme du statut de Paris était l'occasion de doter notre Municipalité des outils permettant de mieux appréhender cette question des nuisances sonores. Hélas, timidement, vous avez souhaité reprendre la lutte contre les nuisances sonores d'origine professionnelle. C'est un premier pas, mais il reste évidemment très insuffisant.

Finalement, la lutte contre ces incivilités est à l'image de cette réforme, inachevée et déconnectée des attentes des Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur Jérôme COUMET, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Jérôme COUMET, maire du 13^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

La sécurité, dans son sens le plus large, nous le savons toutes et tous ici, est la première des libertés.

Et disons-le, c'est un des sujets centraux de toutes les grandes métropoles, car les exigences des citoyens usagers augmentent alors même que les incivilités, elles, ne baissent pas naturellement et les moyens consacrés à la propreté, on en a parlé aujourd'hui, ne sont pas extensibles à l'infini.

Plutôt que de reprendre les éléments qu'ont très bien exposés mes collègues et qui sont très clairs dans la communication qui nous a été présentée, je préfère laisser de côté tout cela et réagir au débat.

Je vous ai écoutés attentivement, mes chers collègues, et je suis étonné pour ne pas dire déçu par la tonalité notamment des propos de nos collègues les Républicains. J'ai assisté pour l'essentiel à un débat sémantique, pour ou contre une police municipale ?

Ce débat sémantique me semble totalement hors sol, en décalage entier avec la réalité à laquelle nous sommes confrontés. On ne peut pas être contre la police municipale quand on est au pouvoir et pour quand on est dans l'opposition. On ne peut pas nier que notre ville et, plus largement, les grandes métropoles européennes sont confrontées à des défis nouveaux comme les mouvements de populations ou encore certaines violences urbaines - les derniers affrontements entre "hooligans" en sont les dernières scories.

On ne peut pas ignorer les nouvelles menaces, au premier rang évidemment desquelles le terrorisme, et on ne peut pas oublier que Paris, capitale, a sur toutes ces questions une place toute particulière. A ce titre, ce n'est pas un débat sémantique. La police nationale a des missions extrêmement difficiles et j'en profite, Monsieur le Préfet, pour saluer à travers vous les efforts et le professionnalisme des forces de l'ordre, très sollicitées en ce moment sur la sécurisation des manifestations, la lutte contre les casseurs, l'encadrement de l'Euro et la protection des Parisiens contre la menace terroriste.

Pour autant, Paris doit retrouver les missions d'une municipalité normale sur l'hygiène publique, la lutte contre les incivilités et demain, je l'espère, le stationnement. Elargir le champ d'action de la Ville, ce sera aussi permettre à la Préfecture de police de se concentrer sur ses missions premières de sécurité.

Notre ville et la Maire de Paris ont décidé de faire plus - nous en avons déjà parlé - et de faire mieux en rapprochant la gestion vers les arrondissements, en étendant les horaires et en renforçant les effectifs.

Cela ne va pas résoudre par miracle tous les problèmes, mais cela va contribuer à mieux les circonscrire. Ce mouvement devrait être salué dans tous les rangs de notre hémicycle. Pour une fois, nous aurions pu oublier les positionnements politiques et saluer plus collectivement cette avancée importante, même si je remercie certains de leur parole libre et notamment au groupe centriste d'être au juste milieu, comme ils l'ont dit eux-mêmes.

Permettez-moi, au nom du groupe Socialiste en tout cas, de saluer cette avancée qui, je l'espère, sera approuvée très largement sur nos rangs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Jérôme COUMET s'y connaît en termes d'Empire du Milieu ! N'est-ce pas, Jérôme ?

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour les Républicains.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, avec la mise en place de la Brigade de lutte contre les incivilités, vous prétendez prendre à bras-le-corps la question de la qualité du cadre de vie des Parisiens, un cadre de vie malheureusement bien dégradé dans de nombreux quartiers.

Il y a les incivilités qu'on ne voit presque pas, comme la pollution des égouts et des cours d'eau par les mégots de cigarette, les prospectus qui s'accumulent sur les essuie-glaces, les incivilités tristement banalisées comme les dépôts sauvages, les poubelles de rue qui débordent, les jets de mégots.

Il y a aussi les incivilités qui créent un malaise chez les Parisiens : les invectives, les atteintes aux biens, aux personnes, les tapages nocturnes et ces incivilités qui créent l'indignation comme les épanchements d'urine en pleine rue, les petits trafics qui prospèrent dans les squares et font fuir les familles.

Jusqu'à présent, vous n'aviez pas assumé la nécessité de faire patrouiller des agents en uniforme avec un pouvoir de sanction, et l'essentiel de votre politique en matière de lutte contre l'insalubrité a consisté à faire des opérations ponctuelles comme "Paris, fais-toi belle" - Fais-toi belle et tais-toi -, la distribution de cendriers de poche pour lutter contre les jets de mégots et autres Pierrots de la nuit pour lutter contre les fêtards bruyants.

Cependant, les mêmes causes produisant les mêmes effets, comme en matière de verbalisation, la faiblesse, voire l'absence de verbalisation incite largement à la fraude. Résultat : Paris est une ville sale et après deux ans de mandat, seulement 39 % des Parisiens sont satisfaits de votre politique de propreté et 42 % sont satisfaits de votre politique en matière de sécurité.

La création de cette Brigade de lutte contre les incivilités va dans le bon sens mais avec, des effectifs de surveillance et une politique qui renforce la prévention et la médiation par un volet verbalisation, vous haussez simplement le ton.

Il a fallu sanctionner les maîtres pour leur inculquer le réflexe de ramasser les déjections de leur chien. Il faut désormais faire de même avec les mégots, les bouteilles, les épanchements d'urine. Reste aussi à savoir quelle est l'étendue donnée aux incivilités. Les agents de la Brigade ont-ils vocation à faire respecter les réglementations en matière d'urbanisme, notamment le règlement de publicité, la réglementation des étalages et des terrasses pour s'assurer par exemple que les cafetiers respectent aussi leur obligation de propreté des terrasses et de ramassage de mégots ?

De la même façon, les incivilités touchent un certain nombre de quartiers, vous le savez, notamment Château Rouge. Pour la première fois, l'Etat et la Ville ont d'ailleurs été condamnés en première instance.

Je dépose aussi un vœu qui reprend les nombreux autres que nous avons déposés avec Christian HONORÉ depuis plusieurs années et qui demande que dans le 18e arrondissement, particulièrement dans le quartier Château Rouge, la Brigade de lutte contre les incivilités prévoie des effectifs renforcés dans cette circonscription. Ce vœu vous demande aussi de fixer des objectifs à vos services de propreté dans le quartier Château Rouge, non pas en termes de moyens mais en termes de résultats, et enfin que vous demandiez au Procureur de la République le nombre de condamnations réellement exécutées à l'encontre des vendeurs à la sauvette dans le quartier Château Rouge et de transmettre cette information à l'ensemble des élus du Conseil de Paris.

Si vous me permettez de conclure...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure. Vous avez largement dépassé votre temps de parole.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je finis juste. Enfin, si vous me le permettez, il faut oser la modification du statut de Paris. En effet, la sécurité est une chaîne et la police municipale peut être un moyen et un maillon supplémentaire entre la police nationale qui doit remonter les filières et les trafics et une police municipale sur le terrain qui lutterait contre les incivilités, à côté d'un plan de travaux d'intérêt général et de vidéo-protection qui permettrait d'assurer la sécurité de toutes et de tous partout.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Nous en avons donc terminé avec l'ensemble des orateurs et des oratrices. Je vais donc donner la parole à Mme Colombe BROSSEL pour vous répondre puis à Mao PENINOÛ et Pénélope KOMITÈS.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci à l'ensemble des intervenants qui, dans leur très grande majorité, et au-delà du soutien qu'ils apportent au projet que nous présentons, sont dans une dynamique constructive pour la mise en œuvre de cette réforme mais également concernant la façon dont à l'avenir nous allons pouvoir nous organiser. Merci parce que, en effet, cette réforme que nous vous proposons aujourd'hui, c'est bien la volonté d'abord de renforcer la présence de nos agents dans l'espace public, et de les renforcer par une présence - je rassure M. GOUJON, avec un uniforme unique et ce, bien avant 2019 puisque ce sera dès le 12 septembre de cette année en cours - dans l'espace public et dans tous les espaces publics. Nous avons en effet à cœur de décloisonner les espaces publics et de faire en sorte que nos espaces publics soient bien des espaces communs.

Pour être dans un espace commun, pour être dans un espace dans lequel chacun se sente bien, il faut en effet une présence renforcée de nos agents, et ce sur l'ensemble des métiers de la DPP, et j'ai veillé à chacune de mes interventions à le dire et à le redire. Les objectifs de la création de cette Brigade de lutte contre les incivilités sont bien d'abord la médiation, la dissuasion, la prévention et, si les infractions sont constatées, la verbalisation. C'est bien sur l'ensemble de cette chaîne de métiers que nous souhaitons être présents et que nous souhaitons construire la cohérence de notre intervention.

Cela me permet de rassurer Danielle SIMONNET sur le fait qu'évidemment les missions des M.A.P., qui permettent notamment d'accompagner les personnes les plus fragiles - je pense aux personnes âgées sur un certain nombre de déplacements - ne seront évidemment pas remises en cause.

Cette présence massive - vous l'avez rappelé, Madame la Maire, les effectifs de cette direction vont considérablement augmenter - sera aussi massivement renforcée le soir, la nuit et le week-end. Ce sont 320 agents qui seront présents le soir, la nuit et le week-end à ces moments où nous n'avions en effet pas suffisamment d'effectifs, à un moment où l'appropriation de l'espace public par les Parisiens s'est modifiée.

Je veux rassurer de ce point de vue les orateurs et les oratrices qui se sont exprimés sur la question de la nuit et sur la question des nuisances sonores ou de l'espace public la nuit. J'irai présenter avec Frédéric HOCQUARD cette réforme devant le Conseil de la nuit. Je note, parce que les ambiguïtés n'ont pas fait défaut à cette séance, que d'un Conseil de Paris à l'autre les positions varient : la dernière fois le groupe les Républicains nous demandait de renforcer considérablement le financement aux "Pierrots de la nuit" car nous étions vraiment des pingres de ne pas augmenter massivement le renfort aux "Pierrots de la nuit" et, cette fois-ci, les "Pierrots de la nuit" ne sont pas suffisants et n'arrivent pas à être efficaces. Voilà, mais d'un Conseil de Paris à l'autre, les avis évidemment peuvent changer.

La Maire de Paris l'a dit dans cet hémicycle à plusieurs occasions et elle a commencé à le dire extrêmement clairement pendant la campagne des élections municipales : nous refusons la création à Paris d'une police municipale. Il m'est difficile de vous dire les choses plus clairement, chers amis. Je ne peux pas être plus explicite que cela : nous refusons la création d'une police municipale à Paris. Pourquoi ? Non, Monsieur PÉCHENARD, pas parce que cela coûte trop cher, et jamais vous n'avez entendu cet argument dans le moindre des propos de la Maire de Paris ni dans les miens.

Nous le refusons parce que Paris est Paris, et parce que Paris est le lieu de concentration des pouvoirs politiques, médiatiques, économiques. Parce que cette Ville ne peut pas être traitée comme une autre du point de vue de la sécurité, et que nous avons malheureusement eu à vivre des périodes de crise. Le fait est qu'au-delà des batailles de mots, au-delà des volontés de victoires idéologiques, ce dont nous avons besoin dans la vie quotidienne et ce dont nous avons besoin dans les périodes de crise, c'est bien au contraire d'un système clair, d'un système sur lequel les compétences des uns et des autres soient clairement identifiées. Et nous avons en effet la volonté de

clarifier les compétences, de clarifier les métiers et de ne pas nous marcher sur les pieds les uns des autres. Notre unique souci, c'est celui de l'efficacité.

Alors, en effet, aux agents de la Ville la lutte contre toutes ces incivilités du quotidien, qui pourrissent la vie des habitants. Ne minimisez pas, chers amis du groupe les Républicains, l'ensemble de ces incivilités, ne minimisez pas l'impact que cela a sur les habitants, ne minimisez pas le fait que ce soit désagréable, et parfois invivable pour les Parisiens, parce que ce faisant, vous êtes à mon avis bien loin des préoccupations réelles des Parisiens.

Alors, en effet, à la Ville d'assurer, et d'assurer plus largement la responsabilité de la lutte contre ces incivilités plutôt qu'à la police nationale. Et à l'Etat, au rôle régalien du Ministère de l'Intérieur et à sa déclinaison parisienne la Préfecture de police, la sécurité des biens et des personnes et l'ordre public. C'est en étant clair dans le partage de compétences, en n'étant pas dans la confusion que finalement, nous pouvons être le plus efficace, et je le redis, le plus efficaces dans la vie quotidienne, le plus efficace lorsque nous avons malheureusement à vivre des périodes de crise.

Et finalement, Monsieur GOUJON, peut-être que vous avez le mieux résumé ce qui vous différencie vous et moi dans votre intervention : vous, vous imaginez des réformes et nous, nous conduisons des réformes.

Merci à Rémi FÉRAUD d'avoir noté l'ambiguïté de la droite sur ce sujet. Au-delà des confusions multiples qui ont été faites, on est toujours sur ce sujet dans un "oui mais non" exprimé par le groupe des Républicains qui, en effet, est un élément de confusion et un élément d'ambiguïté. Et ce faisant, je vous le redis, je crois que vous êtes loin des préoccupations des Parisiens.

De la même façon, Monsieur PÉCHENARD, nous n'envisageons en effet pas la vidéo-protection de la même façon. Vous l'envisagez comme un substitut aux agents, aux personnes, à la présence humaine. Nous l'avons toujours envisagé comme un complément, et certainement pas comme un substitut.

Alors, vous avez réutilisé notre séance du Conseil de Paris comme un lieu de débat et d'interpellation sur les chiffres de la police. Je ne vais pas me lancer ici dans un examen chiffré de vos contrevérités. Vous avez fait l'objet d'un très beau et très clair "désintox" de "Libération". Je vous promets de l'annexer à la séance et au compte rendu de cette séance. Chacun aura ainsi les vrais chiffres.

Et oui, Monsieur JULIEN, en effet, moi, je souscris aux mots que vous avez employés : ce que nous créons, c'est un investissement. Et je revendique le mot "investissement", parce qu'en effet, faire de la prévention, faire de la dissuasion, et s'il y a besoin, lorsque les infractions sont avérées : faire de la verbalisation. Oui, c'est un investissement, un investissement pour Paris et un investissement pour les Parisiens. Je souscris pleinement à cette formule que vous avez employée. Je le redis, la Direction de la Prévention et de la Protection, depuis 2014, crée des emplois. Nous sommes là dans un changement d'échelle, mais c'est un investissement que la Ville effectue.

Encore deux derniers mots, d'abord pour dire que cette réforme, nous l'avons construite dans un dialogue avec les mairies d'arrondissement, et je remercie chacun et chacune d'entre vous, avec les agents qui, oui, en effet, seront tous formés : les nouveaux qui intègrent la direction, mais ceux qui y sont déjà, parce qu'on voit bien que l'on est dans un vrai processus de changement et qu'il va donc falloir accompagner le changement. Les formations métier, chère Joëlle MOREL, pour les agents qui rejoignent cette direction, démarreront dès leur arrivée. Pour les accueillir de la même façon que l'ensemble des agents de cette direction, les 1.900 agents seront évidemment accompagnés par un plan de formation ambitieux.

J'en profite pour rappeler que nous construisons l'ensemble de la filière, y compris le débouché en catégorie A, et cela me permet ce faisant de répondre aux assertions un peu étranges de M. GOUJON. Et ce dialogue avec les agents, nous l'avons également sur les conditions de travail des agents, et cela me permet de vous dire que j'apporterai un avis favorable au vœu UDI-MODEM sur la capacité de ces agents à pouvoir être logés en fonction notamment de leurs horaires de travail.

Nous mettrons en place un comité de suivi, avec notamment les Maires d'arrondissement. C'est une demande que les Maires ont formulée lorsque nous avons présenté cette réforme. Nous y associerons l'ensemble des groupes, comme nous l'avons fait tout au long de cette réforme, parce qu'en effet, il faudra l'évaluer. Et j'en profite pour apporter un avis positif au vœu du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, avec quelques modifications de formulation. Oui, il faut améliorer le suivi et l'évaluation, mais sans accroître le nombre d'observatoires.

Je termine, si vous me le permettez, Madame la Maire, en remerciant évidemment mes collègues, parce que c'est aujourd'hui moi qui prends la parole en premier, mais cette réforme a été menée avec Pénélope KOMITÈS, avec Mao PENINOÛ, avec Emmanuel GRÉGOIRE, avec Bruno JULLIARD. Merci aux Maires d'arrondissement,

merci aux directions et merci surtout aux agents, parce que cette réforme, nous l'avons construite dans le dialogue, dans l'échange avec les agents.

Ici ou là dans les interventions, j'ai entendu des propos que je trouve un peu méprisants pour nos agents. Alors, moi, j'ai juste envie de les remercier, parce que la réforme que nous présentons aujourd'hui, ce n'est pas celle que nous avons imaginée au début. Nous l'avons enrichie, nous l'avons améliorée, nous l'avons modifiée en discutant avec les agents. Ce sont eux qui la porteront et je voulais aujourd'hui leur adresser un immense remerciement pour ce qu'ils font aujourd'hui pour les Parisiens et pour ce qu'ils vont faire dès le 12 septembre pour les Parisiennes et les Parisiens. Merci à eux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, chère Colombe BROSSEL, pour toute l'énergie mise aussi dans ce pilotage.

La parole est à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Colombe BROSSEL ayant donné tous les avis favorables, je vais pouvoir donner l'avis défavorable sur le vœu déposé par Pierre-Yves BOURNAZEL. On a là affaire à un vœu assez classique, qui n'a rien d'hostile ou de méchant, soyons tout à fait clairs. Ce vœu reflète une situation que nous travaillons d'ailleurs avec Eric LEJOINDRE ou avec Colombe BROSSEL de manière très régulière sur la question du quartier Château Rouge dans le 18e arrondissement.

Quand la Ville met en place une réforme, nous avons en général un ou deux vœux venant des arrondissements de droite disant : "Oui, appliquez-la chez moi". Eh bien oui, nous allons l'appliquer dans le 18e, comme d'ailleurs dans l'ensemble des autres arrondissements. D'ailleurs, on travaille déjà beaucoup sur ce quartier-là, notamment en termes de régulation de l'espace public, avec des succès mitigés, c'est une certitude. Nous comptons donc tous, Eric LEJOINDRE comme moi, sur l'arrivée de cette brigade pour pouvoir lutter contre ces incivilités. Et donc, comme à chaque fois, quand la Ville met en place une telle réforme, elle s'applique sur l'ensemble des arrondissements. C'est pourquoi je donne des avis négatifs sur ce type de demandes, car c'est un peu redondant et cela n'a, à mon avis, pas beaucoup de sens.

J'en profite pour saluer le travail de connaissance et de maillage du tissu parisien qui a été fait depuis des années, je dirai même des décennies, par le Centre d'action pour la propreté de Paris. C'est un travail extrêmement important. Aujourd'hui, c'est toute cette expérience, tant humaine qu'administrative, que je suis à la fois heureux et fier de les voir apporter dans cette réforme et dans cette Brigade de lutte contre les incivilités. Ils avaient besoin, ils nous l'ont dit à de très nombreuses reprises, de pouvoir prendre une autre dimension, et je suis, moi, convaincu que cette brigade va le leur permettre.

J'en profite aussi pour insister sur la satisfaction et l'attente très forte de l'ensemble des agents de la propreté. Dans les ateliers, ils nous le disent. Je sais qu'ils le disent aux maires d'arrondissement. Ils me le disent à moi, comme je sais qu'ils l'ont dit à la Maire de Paris : "Nous avons besoin de ce volet répressif". Mon prédécesseur, François DAGNAUD, avait initié une campagne de communication dont vous vous rappelez peut-être, qui disait : "Nous pouvons faire le maximum mais pas l'impossible", et où on voyait un certain nombre d'agents sortir du mobilier urbain pour lutter contre ces incivilités. Cette brigade est aujourd'hui la réponse que nous y apportons. J'ai pleine confiance dans sa réussite et surtout dans son ambition.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, et merci à vous aussi, parce que la tâche n'est pas simple, mais voilà : vous, le directeur de la propreté également, que je veux remercier ici devant l'ensemble des élus, pour l'énergie qu'il déploie au quotidien, et je veux dire devant le Secrétaire général qu'il a été vraiment un élément déterminant dans ces dernières journées, à la fois dans la relation aux agents, mais aussi aux Parisiens, pour permettre de résorber une situation liée à une grève qui n'avait rien à voir avec des revendications municipales.

La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Egalement me féliciter de cette réforme qui vise effectivement à supprimer cette frontière existante entre ce que l'on appelle l'espace public de voirie et les espaces verts que les Parisiens ne comprennent plus aujourd'hui et rappeler effectivement, les agents le soulignent très souvent, que les incivilités ne s'arrêtent pas à l'entrée des parcs et jardins.

C'est bien dans un souci d'une meilleure cohérence que nous avons mené et porté cette réforme, réforme qui va permettre, comme vous l'avez dit aussi, de s'adapter aux nouveaux usages souhaités par les Parisiens dans les

espaces verts que nous travaillons aussi dans le cadre du futur règlement des parcs et jardins et à un certain nombre de nouveaux usages comme l'ouverture nocturne des parcs et jardins.

Pour répondre à Mme MOREL, lui dire qu'effectivement 100 nouveaux agents techniques seront recrutés pour des missions d'accueil de manifestations dans tous les arrondissements et de contrôle des jeux notamment. Nous sommes en train de répartir avec la Direction ces agents de manière à ce que tous les jeux soient bien évidemment contrôlés et que nous nous adaptions aux différentes manifestations qui pourront avoir lieu dans tous les arrondissements, de manière à ce que ces manifestations puissent continuer à se dérouler conformément aux souhaits des maires d'arrondissement.

Vous dire également, pour répondre à votre demande sur les formations, que les formations ont déjà commencé. Elles concernent principalement tous les contrôles de jeux, des formations aussi sur la communication, sur l'accueil et qu'elles vont continuer jusqu'à la rentrée. Bien évidemment, les nouveaux agents qui vont arriver seront formés de la même manière et auront des formations spécifiques aussi liées au fonctionnement de la Ville de Paris.

Pour répondre à votre question sur les horaires de travail, vous dire, comme l'a précisé ma collègue Colombe BROSSEL, que cette réforme - et j'en profite pour remercier les Directions et notamment les agents - a été menée grâce à de nombreuses conversations et réunions avec les agents et les organisations syndicales.

Vous dire que les anciens agents techniques ne travailleront pas le samedi et le dimanche, que les nouveaux travailleront le lundi et que le dimanche sera fait sur des heures supplémentaires. Les jardiniers seront également inclus, mais cela a été validé et vu avec les différents agents.

J'espère que cette réforme va permettre de continuer à avancer dans une meilleure répartition des usages dans l'espace public de manière globale.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Pénélope KOMITÈS.

Je pense qu'avec cette réforme, il y a aussi beaucoup plus de cohérence sur l'ensemble de l'espace public, qu'on soit dans la rue, dans les jardins. C'est aussi cette vocation que poursuit cette réforme.

Je vais faire procéder maintenant au vote des vœux et des projets de délibération.

Je vais mettre aux voix le vœu n° 22 déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, avec une proposition d'amendement, je crois, de l'Exécutif.

Etes-vous d'accord, Monsieur le Président ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 146).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 23, déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Concernant le vœu n° 24 déposé par le groupe UDI-MODEM, il est maintenu ?

Il est maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Favorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pardon, favorable. Cela va mieux !

Avec un avis favorable de l'Exécutif - on n'a pas l'habitude !

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 147).

Elle est adoptée quasiment à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 25, déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 35.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DRH 35).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 37.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DRH 37).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 38.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DRH 38).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DPP 7).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 85 - DRH.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DEVE 85 - DRH).

Comme il n'y a pas de vote sur la communication SG 20, mais que l'ensemble des projets de délibération - et amendés - ont pu être adoptés, je vous félicite, je vous félicite collectivement. C'est une nouvelle étape très importante dans la politique en matière de sécurité dans notre Ville.

2016 DFA 105 - Modifications statutaires de la SETE en vue de sa transformation en société publique locale (SPL).

2016 DFA 42 G - Prise de participation par le Département de Paris au capital de la SETE et modifications statutaires de la SETE en vue de sa transformation en société publique locale (SPL).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons maintenant passer à l'examen conjoint des projets de délibération DFA 105 et DFA 42 G qui ont trait à la SETE qui est la société de la Tour Eiffel. Le DFA 105 concerne les modifications statutaires en vue de transformer la SETE en société publique locale et le DFA 42 G concerne la prise de participation par le Département de Paris au capital de la SETE et les modifications statutaires en vue de sa transformation en société publique locale.

Je donne la parole à Mme Catherine DUMAS, première oratrice pour le groupe les Républicains.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Madame la Maire.

J'interviendrai donc sur les deux projets de délibération. Nous examinons aujourd'hui deux projets de délibération qui visent la transformation de la société d'économie mixte SETE en une société publique locale. Il s'agit de se doter d'un outil opérationnel qui devrait assurer, dans un but d'intérêt général, l'exploitation de la Tour Eiffel, l'accueil des visiteurs, l'entretien de ce monument emblématique de Paris ainsi que, bien sûr, sa promotion dans le cadre du tourisme à Paris.

Pour procéder à cette transformation, il est nécessaire de faire évoluer la composition de l'actionnariat et les statuts de la SETE dans la mesure où le capital social d'une société publique locale doit être détenu par la collectivité territoriale, ceci sous réserve de l'accord des actionnaires.

La procédure sera donc celle d'un rachat par le Département de Paris de la totalité des parts des actionnaires qui aujourd'hui sont non éligibles pour le nouveau régime, celui de la société publique locale. Cela va aboutir au fait que la société publique locale aura deux actionnaires : la Ville de Paris, le Département de Paris. A ce stade, je pense que les travaux qui ont été menés avec les actionnaires selon l'ancien statut ont abouti à un consensus sur la méthode.

Par ailleurs, la dénomination sociale de la Tour Eiffel - ainsi que la notoriété dont elle bénéficie - va être consacrée sous la forme de SETE, société d'exploitation de la Tour Eiffel.

Enfin, la nouvelle société disposera d'un conseil d'administration de 12 administrateurs qui sont des élus désignés par les assemblées délibérantes et dont le mandat est calé sur le mandat de l'Assemblée qui les désigne.

Mes chers collègues, Madame la Maire, le groupe les Républicains va voter ces deux projets de délibération.

Je me permettrai d'ajouter et de formuler un vœu que ce nouveau statut permette au symbole de Paris mais aussi de la France qu'est la Tour Eiffel, construite pour l'Exposition universelle de 1889, d'accueillir l'Exposition universelle de 2025 dans les conditions les plus optimales : accueil des visiteurs, sécurité et mise en valeur de ce patrimoine de la France.

Merci beaucoup.

(M. Mao PENINO, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI, pour cinq minutes maximum.

M. Alexandre VESPERINI. - Vous m'entendez bien ? Moi, j'ai du mal à entendre, excusez-moi. Il y a un tel brouhaha que...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Non seulement il y a toujours un peu de brouhaha, nous en sommes tous d'accord, mais par ailleurs, le son était particulièrement bas. Nous avons demandé qu'il soit rehaussé.

M. Alexandre VESPERINI. - Ah, d'accord ! Vous avez fait exprès. Je vais faire des efforts, je vais essayer de la jouer Mirabeau.

Rapidement, deux défis sont posés à la Tour Eiffel et deux impératifs seront posés, à mon avis, à cette société publique locale et d'une manière générale à la Ville de Paris.

S'agissant des deux défis, le premier défi - et Catherine DUMAS en a parlé il y a quelques instants -, c'est la sécurisation du site. L'année dernière, les années précédentes, la Tour Eiffel a dû fermer pour un certain nombre d'heures afin de sécuriser le site suite à une recrudescence de délinquance et d'incivilités. On sait à quel point le "buzz" négatif a été important après dans les jours et les semaines à venir sur Internet et on sait à quel point cela a pu dissuader certains touristes de venir à Paris visiter la Tour Eiffel.

Donc, le premier défi, je crois, dans les années à venir, c'est la sécurisation de ce site avec des flux touristiques qui évoluent de plus en plus, on le voit notamment avec l'augmentation du nombre de visiteurs à la Tour Eiffel, et ce "buzz" négatif dont je viens de parler.

Le deuxième défi est la diversification de l'accueil car, on le voit bien, aujourd'hui, les gens viennent à la Tour Eiffel pour visiter ce monument, mais ils pourraient aussi venir à la Tour Eiffel pour aller découvrir une autre offre commerciale, complémentaire : des vêtements, la mode, etc. On le voit notamment avec le centre commercial Beaugrenelle qui n'est pas très loin et dont je crois qu'il pourrait constituer un outil de complément d'offre commerciale touristique à dimension internationale.

Pour relever ces deux défis, la Ville de Paris a décidé de mettre la main à 100 % sur le capital de la Tour Eiffel, en tout cas de la société qui l'exploite, la SETE. J'ai deux impératifs à noter et à exprimer ici, même si, naturellement, avec le groupe les Républicains, nous prenons acte de ce changement de statut. A titre personnel, je m'en réjouis et je m'en satisfais. Il est important qu'un certain nombre d'actifs stratégiques soit repris en main clairement par la puissance publique, notamment dans le contexte de guerre économique dans lequel nous évoluons. Il y a des intérêts étrangers. J'y reviendrai plus tard.

Deux impératifs auxquels il faut faire attention.

Le premier, c'est le management. On sait tous très bien que lors du passage d'une entreprise privée publique, S.E.M., à une société complètement publique, il y a des risques, des impératifs de rentabilité, de management, de bonne gestion, de transparence des effectifs. J'attire votre attention sur le fait qu'il va falloir que cette société soit extrêmement transparente, notamment dans ses effectifs. On sait que la SETE a servi de pouponnière pour essayer de caser un certain nombre de cadres ou d'anciens élus de la Ville de Paris. Il ne faut pas hésiter à ce que cette société publique locale soit transparente, notamment au niveau de son site Internet.

Evidemment, je reste sur cet impératif de rentabilité et de principe de bonne gestion qui est très souvent présent dans le secteur privé. Il faut faire attention à ce que cet impératif soit pris en compte dans la gestion de cette nouvelle SPL, surtout quand on voit ce que sont devenues les sociétés publiques monopolistiques historiques. Je ne parle pas d'EDF ou de la SNCF, mais je pourrais faire un peu de bavardage sur ce sujet. Il y a, à mon avis, beaucoup à dire. Je tiens donc à attirer l'attention de l'Exécutif sur ce sujet. Il faut que cette société soit bien gérée et qu'elle ait des objectifs de rentabilité et de compétitivité extrêmement poussés.

Deuxième impératif : c'est le sens le plus important et le contenu principal de mon intervention. On sait tous très bien que la Tour Eiffel n'est pas un monument comme un autre. Ce n'est pas un projet de délibération économique, mais un projet de délibération éminemment politique que nous sommes en train de traiter et de discuter. Quand la Ville de Paris prend le contrôle à 100 % de la Tour Eiffel, ce n'est pas pour rien. Ce n'est pas seulement pour les appels d'offres. C'est aussi pour protéger le capital de cet actif. On sait tous très bien que dans la concurrence aujourd'hui, je parlais de guerre économique il y a quelques instants, on est en plein dedans, il y a des intérêts économiques étrangers qui sont liés aux Etats étrangers. Je peux les citer. On parle de la Chine. Notre n° 1 mondial de l'hôtellerie est sur le point de passer sous le contrôle chinois d'un opérateur qui appartient à la ville de Shanghai.

Je crois que nous pouvons nous réjouir du fait que la Ville de Paris s'intéresse de près, sur le marché économique, à un certain nombre d'actifs stratégiques.

Pour terminer, je pense que ce ne sera pas la seule occasion au cours de laquelle nous aurons l'occasion d'intervenir sur les marchés économiques. Je pense notamment - on va en parler probablement dans les semaines à venir - à CDG-Express. Un certain nombre de questions se posent sur CDG-Express. Les intérêts des Parisiens doivent être entendus. Pourquoi ne pourrait-on pas envisager, dans les années à venir, que la Ville de Paris, que le Département de Paris, plus tard la Ville - j'espère -, interviennent en tant qu'actionnaires de référence ? Il ne s'agit pas d'être actionnaire majoritaire ou principal, comme c'est le cas pour la Tour Eiffel.

Je crois que la question de la Ville de Paris, en tant que "fonds souverain" - j'ai trop peu de temps pour détailler, donc je suis obligé d'être dans la caricature et dans le résumé un peu hâtif -, la question du patriotisme économique municipal va être posée dans les années à venir. La Tour Eiffel est un actif stratégique qui suscite énormément de convoitises internationales. On a pu parler dans les années précédentes du Paris-Saint-Germain. La Tour Eiffel, ce n'est pas le Paris-Saint-Germain, ce n'est pas Areva, pas EDF ou Vinci, mais cela reste emblématique de Paris, et donc de la France.

Il faudra que la Ville de Paris soit très attentive à cela. Cette question se posera aussi, à mon avis, pour d'autres actifs stratégiques.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Monsieur VESPERINI.

La parole est à M. Pascal JULIEN, pour cinq minutes.

M. Pascal JULIEN. - Merci.

D'abord, je crois qu'il faut commencer par souligner le fait que, dans le cadre de la SETE existante, la Tour Eiffel est bien gérée depuis des années. Le montant de la redevance qu'elle verse à la Ville de Paris, je crois, est parmi les plus importants. Je crois que, dernièrement, l'ordre de grandeur était de plus de 13 millions d'euros versés, quand même, sans parler des autres redevances exceptionnelles qui peuvent encore grossir cela.

Je crois qu'il y a un premier constat à faire. Effectivement, dans ces conditions, on peut se dire : pourquoi changer de statut ? Pourquoi saisir la possibilité ouverte par la loi de 2010 qui permet à des collectivités locales de prendre appui sur une structure de société publique locale ?

Je crois que la réponse est qu'il faut faire face, effectivement, à des situations nouvelles. Cela a été dit d'ailleurs, y compris en partie par M. VESPERINI, mais il faut dire aussi qu'il y a besoin de renforcer la puissance publique dans la gestion pour faire face, par exemple, au gros problème d'accueil qui se pose à la tour Eiffel : des files d'attente interminables en plein air, sous la flotte, sous la canicule. Il faudra bien finir par trouver une solution. Cette solution sera plus facile à trouver avec une structure plus souple pour la Ville que la SPL.

Par ailleurs, il y a un problème de conjoncture, actuellement, même si ce n'est pas lié directement au changement. La conjoncture, c'est que depuis les attentats, il y a une baisse de la fréquentation. Mais on peut espérer que c'est conjoncturel et que la structure reprendra vite le dessus. Or, la structure est à la hausse. Le problème, c'est que la Tour Eiffel ne peut pas accueillir plus de 7 millions environ de personnes par an parce que la sécurité, les ascenseurs ne permettent pas d'accueillir davantage. Or, les charges vont continuer d'augmenter sous l'effet du vieillissement du personnel qui utilise la tour, sous l'effet de toutes les autres charges qui augmentent. Faudra-t-il augmenter indéfiniment le prix du billet ? Faudra-t-il trouver d'autres solutions ? Voilà le défi qui est lancé et qui, de mon point de vue, justifie au moins en partie le passage à la SPL.

La part de la Ville reste la même. Elle reste inchangée. Simplement, les 40 % qui appartenaient aux 6 sociétés privées vont être cédés au Département. Je vais vous dire franchement : qu'Unibail sorte du capital de la Tour Eiffel ne me fait pas vraiment pleurer. Voilà pourquoi il est logique que la puissance publique se renforce.

Mais j'entends avec beaucoup d'intérêt les Républicains se faire soudain les champions du renforcement de la puissance publique dans des secteurs qu'ils définissent comme stratégiques. Je ne sais pas ce qu'ils définissent comme stratégique, mais je suis ravi de voir que vous revenez à la régulation. C'est aussi votre truc pour enlever les voitures qui sont en stationnement illégal. Vous êtes pour la remunicipalisation d'un certain nombre de services. C'est étonnant. Un coup, vous êtes pour la régulation, un coup, vous êtes contre. Ce matin, vous nous disiez que vous étiez pour diminuer les dépenses publiques. Cet après-midi, vous avez raconté qu'il faut dépenser davantage pour une police municipale avec des armes, etc. J'ai un peu de mal à vous suivre au niveau de la cohérence. Mais sur la position de la tour Eiffel, je me réjouis, bien évidemment, du vote que vous vous apprêtez à faire.

Je conclus sur la question de la sécurité. C'est une question qui préoccupe beaucoup le conseil d'administration. J'ai pu m'exprimer. Personnellement, je ne suis pas du tout persuadé qu'avoir des sentinelles qui patrouillent ou soient statiques, soit efficace. Que veut-on ? Veut-on rassurer ou veut-on assurer la sécurité du public ? Souvent, on confond les deux. Parce que l'on offre une image rassurante, on croit que l'on assure vraiment la sécurité. On en a parlé franchement. Si j'essaie de me projeter, de me mettre - c'est difficile, mais on peut toujours essayer - dans la peau, dans l'esprit d'un terroriste, je me dis : comment je ferai à la Tour Eiffel ? Je ne vois pas en quoi les militaires, qui patrouillent en bas, m'empêcheront de commettre le moindre attentat. C'est vrai pour la Tour Eiffel mais c'est vrai par ailleurs : on épuise des gens à faire les sentinelles. Mais franchement, l'efficacité, j'attends qu'on me la démontre. Il y aurait d'autres moyens d'utiliser tous ces agents.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Ann-Katrin JÉGO.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous nous proposez par ce projet de délibération de transformer en profondeur le statut de l'élément phare du patrimoine du tourisme parisien : la Tour Eiffel.

Pour ce faire, vous vous appuyez sur les dispositions de la loi du 28 mai 2010 qui permet aux collectivités locales de créer à travers des sociétés publiques locales des outils de gestion dont elles détiennent alors la totalité des parts. Vous justifiez ce changement par votre souhait - je cite la note qui accompagne notre projet de délibération - "d'être les seuls maîtres à bord".

En effet, ce statut nouveau fera que le Conseil de Paris détiendra la totalité du capital et la totalité des sièges au Conseil d'administration de la tour Eiffel. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, puisque nous ne détenons que 60 % des parts, ce qui permet à d'autres acteurs, comme Dexia et Eiffage ou encore l'Office de tourisme de Paris, de siéger au Conseil d'administration à nos côtés.

Etre le seul maître à bord signifie aussi qu'il n'y a plus de mise en concurrence pour l'exploitation de l'équipement. C'est sans doute cette perspective qui a guidé le choix que vous nous proposez.

Pour ma part, je ne vois pas de raison de m'opposer à cette remunicipalisation à 100 % de la Tour Eiffel, mais je souhaite attirer votre attention sur l'apport intellectuel apporté par le secteur privé qui, dans votre projet, ne sera plus représenté au sein du Conseil d'administration, et qui doit retrouver d'une manière ou d'une autre une place et contribuer à l'élaboration de la stratégie de développement de ce monument.

Je vous avoue que j'ai un match sur l'écran en vision et c'est assez perturbant ! Entre la conversation et le match, je ne me sens pas très écoutée.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - On ne commente aucun match de l'Espagne dans cet hémicycle, si vous le voulez bien !

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Mais je le vois !

Excusez-moi. Aussi je me permets de vous suggérer la création d'un comité d'orientation stratégique, dans lequel vous pourriez convier les grands acteurs du tourisme parisien, afin que l'avenir de la Tour Eiffel soit co-construit avec ceux qui sont les moteurs du développement de l'attractivité de la capitale. Lors des conseils d'administration actuels, auxquels j'ai l'honneur de participer, il est en effet souvent très précieux pour nous, avant de valider des orientations, de confronter la vision de la Mairie de Paris avec celle de ces entreprises.

Par ailleurs, la loi de 2010 permet à cette futur S.P.L. d'être gérée par un Conseil d'administration pouvant aller jusqu'à 18 membres, tous issus du Conseil de Paris. Dans ce projet, vous nous proposez 12 administrateurs. Ne peut-on pas porter ce chiffre à 16, afin de garantir un travail plus partagé et une meilleure représentativité du Conseil de Paris ? Puisque c'est désormais sur ces seuls administrateurs, issus de nos seuls rangs, que pèsera l'avenir de l'équipement et la responsabilité immense de toutes les décisions.

Sous réserve d'une réponse à ces deux suggestions, associer les entreprises privées aux décisions stratégiques et augmenter le nombre des administrateurs, j'approuverai ce projet de remunicipalisation de la Tour Eiffel.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Président de la SETE, Bernard GAUDILLÈRE, vous avez la parole.

M. Bernard GAUDILLÈRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que les projets de délibération qui nous sont soumis aujourd'hui ne soulèvent guère de problèmes de principe - et on vient de le voir en écoutant les autres orateurs - puisqu'ils sont vraiment inspirés par le plus pur pragmatisme.

Je vais les éclairer en répondant à trois questions très simples : en quoi consiste ce changement de statut ? Pourquoi intervient-il ? En quoi la gestion de la SETE changera-t-elle ?

D'abord, en quoi consiste le changement de statut ?

Aujourd'hui la SETE, on l'a rappelé, est une société détenue à 60 % par la Ville et à 40 % par six actionnaires privés qui nous accompagnent depuis dix ans. Je saisis d'ailleurs l'occasion pour saluer leur engagement qui a été très constructif et empreint d'une grande abnégation, car je rappelle qu'il ne leur a jamais été versé en dix ans le moindre dividende.

Je les en remercie au nom de la Ville et je me réjouis que les négociations engagées avec eux aient permis d'organiser leur départ du capital dans des conditions convenables, car c'est l'objectif de ces projets de délibération : faire passer la part de la collectivité parisienne dans le capital de 60 % à 100 %.

Deuxième question : quelles sont les raisons de ce changement de statut ?

La première raison est très simple, c'est la volonté de la Ville de conserver un contrôle étroit de la gestion de la Tour. Objectif qui, j'en ai l'impression à vous avoir écoutés, rassemble l'unanimité des élus.

Je rappelle que, dans ce domaine, la Tour Eiffel revient de loin. Pendant quatre-vingt-dix ans, elle a été gérée par une société exclusivement privée et la Ville n'avait rien à y voir, ni rien à y gagner. Puis pendant vingt-cinq ans, à l'initiative de M. CHIRAC, elle a été gérée par une société dans laquelle la Ville était minoritaire.

Nous sommes un certain nombre ici à conserver un assez mauvais souvenir de ce système où le secteur privé réalisait de très importants bénéfices et faisait preuve d'une opacité quasi totale vis-à-vis de la Municipalité. Ce sont les raisons qui ont conduit cette Municipalité, il y a dix ans, à confier la gestion de la tour à la société que j'ai décrite, il y a un instant, et qui existe encore pour quelques semaines.

Mais à la fin de 2016, la délégation de service public expirera et sera donc remise en jeu. Or, la Tour Eiffel, pour des raisons évidentes de symbole, peut susciter une concurrence très vive, notamment internationale. M. VESPERINI y a fait allusion de façon très juste. Une concurrence peut-être à base de dumping - ce sont des choses qui arrivent dans la vie des affaires - qui pourrait aboutir à ce que la gestion de la Tour échappe à la Ville. La Municipalité n'a pas voulu prendre ce risque et je pense qu'elle a eu raison.

La deuxième raison de ce changement de statut : le contrat de délégation de service public, qui organisera les relations entre la Ville et la SETE nouvelle manière, pourra être modifié au fil des années de manière extrêmement facile.

J'en donne un exemple très simple. Les uns et les autres, avez fait allusion au futur centre d'accueil de la Tour Eiffel puisqu'il est clair que c'est là un des enjeux majeurs de la société dans les prochaines années. Nous y travaillons activement, actuellement, avec les services de la Ville, les adjoints compétents, le cabinet de la Maire, et la Maire elle-même.

Le jour où la Ville aura pris ses décisions sur le futur centre d'accueil, ce changement imposera à l'évidence un changement très important des conditions économiques du contrat. Ce qui, dans le cas d'une S.E.M., imposerait une remise en concurrence. Avec une S.P.L., un simple avenant voté par notre Assemblée suffira.

Enfin, la troisième question à laquelle je souhaitais répondre, est très simple : en quoi la gestion de la Tour sera-t-elle changée ? C'est une question que beaucoup d'élus m'ont posée et que le personnel se pose avec beaucoup d'acuité depuis que ce projet lui a été soumis. Je voudrais rassurer les uns et les autres.

Au niveau de la gestion globale de la société, elle appartiendra à un Conseil composé exclusivement d'élus, ce qui est à l'évidence une garantie de sérieux.

Au niveau de la gestion opérationnelle de la société, elle restera partagée entre présidence et direction générale, et rien ne sera changé.

Au niveau du statut du personnel, rien ne le sera non plus, et notamment la convention collective à laquelle le personnel est extrêmement attaché.

Quant à la transparence de la gestion que l'un de nos collègues appelait avec beaucoup de justesse de ses vœux, elle existe, et je pense que tous les administrateurs, ici présents, peuvent en porter témoignage. Il est évident qu'elle demeurera.

En conclusion, la SETE restera un instrument de la Ville, comme elle l'est depuis 2006, mais seulement depuis 2006, ni plus ni moins. Comment d'ailleurs imaginer que la gestion du monument, symbole de la Capitale et même du pays, comme l'a dit Mme DUMAS, puisse échapper en quoi que ce soit à la Ville ? C'est donc de concert que, pendant le nouveau contrat de délégation de service public qui va s'ouvrir, la Ville et la SETE travailleront à la mise en valeur de ce magnifique monument.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Nous allons avoir Nicolas BONNET pour prendre la parole. Sur un vœu, il y a substitution sur des interventions comme cela ? Non, on ne peut pas substituer. Il y avait les deux. Excuse-moi, Danièle, je te donne la parole tout de suite.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, une grande dame va changer de statut. Elle a connu différents systèmes de gestion, et depuis 11 ans, la SETE, une société d'économie mixte présidait à sa destinée. Il y avait un côté étonnant de voir siéger au conseil d'administration, des élus de notre Conseil côtoyant des actionnaires de Dexia, d'Eiffage, d'Unibail et d'autres. Cette société d'économie mixte a donné satisfaction même si elle a été de plus en plus tentée de louer ce bel espace à des initiatives lucratives plus ou moins heureuses.

Le choix de passer en S.P.L. est un choix de raison, vu que la Ville de Paris est l'actionnaire principal de la SETE. Je dois vous avouer que j'ai quand même une question. Il faut bien au minimum deux collectivités pour créer une S.P.L. La Ville garde ses parts et le Département rachète les parts des actionnaires autres. Qu'advient-il de ce montage si le statut de Paris change ? Y aurait-il une dérogation à la loi de 2010 sur les S.P.L. autorisant la nouvelle collectivité à se substituer aux deux collectivités actionnaires d'aujourd'hui ?

Je ne dis pas cela pour polémiquer, mais bien pour que nous ne soyons pas dans l'obligation de changer de nouveau de statuts ou d'actionnaires dans un délai qui pourrait être bref.

La Tour Eiffel, c'était le patrimoine national, et c'est le patrimoine parisien. C'est notre symbole à toutes et à tous. C'est la tour que l'on retrouve en noir comme symbole de la solidarité à Paris après les attentats. Nous y sommes très attachés, et tout ce qui la concerne nous intéresse.

Enfantée dans la douleur, elle aura coûté à son origine deux fois plus cher que prévu et sera construite en deux fois plus de temps que prévu. Elle connaîtra des conflits sociaux au moment de sa construction, en particulier quand l'inauguration de l'Exposition universelle de 1889 s'approchait. Comme quoi cela ne date pas d'aujourd'hui que des organisations syndicales prennent en otage, comme dit la droite, les Français avant des événements importants.

Je ne veux pas rappeler ici le moindre détracteur de ladite tour et non des moindres, Guy de Maupassant, qui dit que l'un des personnages quitte Paris à cause de la Tour Eiffel. Ce squelette de beffroi écrira Verlaine. Cela me rappelle un débat récent sur l'esthétique des monuments ou du mobilier urbain où nous soulignons la frilosité et le conservatisme d'un certain nombre d'élus parisiens qui veulent conserver notre Capitale sous une bulle.

Paris doit bouger, se moderniser. Paris qui a su construire ce monument improbable dans les dernières années du XIXe siècle doit avoir de l'audace en architecture.

Mais je souhaite conclure mon propos en insistant sur le projet et l'avenir de la Tour Eiffel. Nous devons avancer vite et bien sur le projet d'accueil du public. Nous devons moderniser et rationaliser cet accueil.

Eiffel a voulu inscrire cette tour dans la trajectoire du Paris révolutionnaire. 100 ans après la Révolution française, la tour sert de support aux inventions technologiques en matière de météorologie, comme en matière de radiodiffusion.

Elle est le symbole d'un pays qui croit au progrès, si celui-ci est au bénéfice de tous. Il convient donc que les projets d'amélioration d'accueil du public fassent la part belle aux racines historiques, à la philosophie qui a guidé Eiffel et aux avancées technologiques qu'elle a su héberger depuis sa création. Je souhaite que lorsque ce projet sera définitivement décidé, que des historiens soient associés à la création de l'espace muséal, qui devra nécessairement accompagner la création d'un accueil du public digne de ce nom.

Nous soutiendrons ce projet, qui permet à la Ville de Paris d'être maîtresse chez elle et voterons ces deux projets de délibération. Nous accompagnerons son évolution et son développement et même si sa fréquentation souffre d'une baisse conjoncturelle du public, elle reste le lieu le plus visité de la Capitale et doit rester le mètre étalon de la hauteur autorisée pour les constructions de notre ville.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Frivolité, frilosité... c'est un peu incompatible. Pour vous répondre, la parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - La Ville de Paris s'est dotée en 2005, d'une société d'économie mixte pour la gestion de la Tour Eiffel, M. GAUDILLÈRE en a rappelé l'origine.

Depuis lors, en 2010, de nouveaux outils juridiques ont été proposés aux collectivités locales. En diversifiant la palette des outils, le législateur nous permet une adaptation au plus près de chaque situation particulière.

La situation particulière de la Tour Eiffel, c'est selon moi trois points : un enjeu financier stratégique, un défi de modernisation, et une portée symbolique à nulle autre pareille.

D'un point de vue financier, c'est l'une de nos concessions les plus rémunératrices. Elle participe pleinement au budget de la Ville et les recettes de fonctionnement tirées de sa redevance, autour de 12 millions d'euros, participent à la résolution de la délicate équation budgétaire à laquelle nous faisons face. Monsieur VESPIRINI, je vous rassure, vous pouvez compter sur Jean-François MARTINS et moi pour prendre en considération l'importance des enjeux financiers.

Le coût du rachat par le Département de Paris des parts actionnaires minoritaires, 1,8 million, est un investissement justifié et limité compte tenu des sommes en jeu et de l'importance pour les Parisiens d'assurer la continuité d'une gestion de service public pour cet équipement emblématique. Mme DUMAS a rappelé que nous sommes arrivés à un accord.

D'un point de vue contractuel, le renouvellement prochain de la D.S.P. sera l'occasion de relever le défi de la modernisation de la tour, de lui donner les outils d'une gestion plus moderne, plus sûre, plus agréable pour ses visiteurs comme pour son personnel et Mme PREMEL a insisté sur ce point.

La transformation en S.P.L. nous permettra de travailler la main dans la main avec la SETE, dans une co-construction essentielle à la réussite de notre ambition. Madame JÉGO, je reprends votre formule de co-construction.

Elle permettra une gestion plus souple pour apporter les meilleures réponses aux enjeux à venir. C'est M. JULIEN qui a insisté, lui, sur cette dimension de souplesse.

Enfin, d'un point de vue symbolique, la Tour Eiffel est le fleuron de la Ville de Paris. C'est par la tour que nous envoyons les messages entendus dans le monde entier, qu'ils soient de soutien comme ce soir pour les victimes de l'attentat homophobe à Orlando, ou d'espoir lorsque nous en faisons le symbole de notre candidature aux J.O. C'est pour toutes ces raisons que la Ville souhaite assumer pleinement le portage public de l'investissement à venir dans le nouveau contrat de D.S.P.

La S.P.L. permettra de gérer en souplesse les adaptations nécessaires au confort et à la sécurité des visiteurs comme des employés, ainsi que pour l'entretien et le renouvellement des équipements de la tour. C'est pourquoi je vous demande de voter ce projet de délibération.

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 105.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2016, DFA 105).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 42 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2016, DFA 42 G).

Je vous en remercie.

Compte rendu de la 6e Commission.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous passons maintenant à l'examen des projets de délibération dans un ordre plus classique.

Nous commençons par la 6e Commission. Pour l'ouvrir, je donne la parole à sa Présidente, Mme Annick OLIVIER.

Mme Annick OLIVIER. - Dans cette Commission, Alexandra CORDEBARD a présenté notamment le projet de délibération DASCO 45, concernant une subvention de 100.000 euros à l'association "Loisirs pluriels". Cette association gère des centres de loisirs à parité. Plusieurs intervenants ont salué l'action de cette association.

Une question également a été posée concernant les mesures envisagées en matière d'évacuation des établissements scolaires universitaires situés en zone inondable en cas d'une nouvelle crue, et une réponse technique a été apportée sur ce point.

Je ne parlerai pas des vœux, puisqu'ils seront abordés dans notre ordre du jour.

Concernant les projets de délibération de Mme LEMARDELEY, la présentation a principalement insisté sur deux projets de délibération marquants pour le programme de mandature sur le nombre de logements d'étudiants. Ils concernent notamment deux opérations importantes de 257 et 95 logements étudiants dans les 13e et 14e arrondissements.

Voilà le résumé de nos débats de Commission. Je vous remercie de votre attention, chers collègues.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la rentrée scolaire 2016.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons, parce que nous sommes comme cela, directement à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux référencés n^{os} 26 et 26 bis sont relatifs à la rentrée scolaire 2016.

C'est Emmanuelle BECKER qui nous en parle.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Les logiques d'économie font encore du mal au service public de l'éducation à Paris, parce que l'Académie de Paris a voulu anticiper la baisse démographique dans les écoles parisiennes. Les fermetures de classes trop nombreuses causent aujourd'hui de nombreux dysfonctionnements et ceci dans plusieurs arrondissements. L'ensemble des forces de gauche de cette Assemblée n'avait pas manqué de pointer ces futurs problèmes. Les remontées de la communauté éducative n'ont pas estompé nos inquiétudes ; on parle même d'aménagements de classes à double niveau dans certaines écoles.

En cette période de crise qui touche tous les aspects de notre société, nous devons nous battre énergiquement pour que les moyens affectés aux écoles soient sanctuarisés et développés. La baisse de la démographie est réelle à Paris mais dans une mesure moindre que ce qui est annoncé par le Rectorat.

La garantie de bonnes conditions d'apprentissage pour tous les enfants, quelle que soit leur origine sociale, est une des clés de la lutte contre les inégalités sociales. Nous connaissons l'attachement de cette majorité aux questions scolaires et aux conditions d'apprentissage des Parisiens.

C'est pourquoi nous soumettons au Conseil de Paris ce vœu demandant au Gouvernement un renfort des moyens pour l'Académie de Paris, lui permettant de répondre aux besoins du service public de l'éducation à Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD, pour vous répondre.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, chère Emmanuelle BECKER, je remercie les élus du groupe Communiste - Front de Gauche pour leur vigilance quant aux conditions dans lesquelles va s'effectuer la prochaine rentrée scolaire à Paris.

Je vous rappelle le contexte général : une baisse démographique significative, un maintien de la dotation en postes pour l'Académie de Paris.

Le renforcement de la brigade de remplacement, qui est à ce jour annoncé à hauteur de 30 postes, est essentiel et doit permettre de remédier aux trop nombreuses situations de non-remplacement que nous avons encore observées cette année et toutes les dernières années dans nos écoles.

Une impulsion va être donnée en matière de scolarisation des enfants de moins de deux ans avec la création de nouvelles classes de T.P.S., très petites sections. Elle se complète par une action opportune et nouvelle en direction des familles, en collaboration avec la C.A.F., dans les quartiers en zone d'éducation prioritaire, qui les incitera à inscrire leurs enfants en école maternelle dès deux ans. De cela je me félicite même si dans ce domaine le retard de Paris reste trop important.

Par ailleurs, le renforcement des dispositifs "Plus de maîtres que de classes" dans les écoles en éducation prioritaire favorise - nous l'avons vu pour celles qui se sont mises en place les années précédentes - la réussite éducative dans les écoles de ces zones.

Enfin, pour conclure et comme les questions de carte scolaire redeviendront d'actualité dans quelques jours, pour la bonne information de tous et comme le rappelle le vœu de l'Exécutif que je vous proposerai, un groupe de travail Ville/Académie se réunira le 23 juin prochain. Ce sera l'occasion d'examiner les nécessaires mesures d'ajustement à la carte scolaire afin de prendre en compte la réalité des effectifs, qui ont pu évoluer depuis le début de l'année et le dernier C.D.E.N.

Soyez donc certains que les élus parisiens qui y seront présents et moi-même auront à cœur que les correctifs nécessaires soient effectués et que le nombre d'élèves par classe permette des conditions d'apprentissage optimales, enfin que le nombre soit apprécié objectivement notamment en fonction de la situation de chaque école, ce qui est important. Je resterai sur ce point, en votre nom à tous, particulièrement vigilante et exigeante, vous pouvez compter sur moi.

Voilà pourquoi je vous propose de retirer votre vœu, au profit de celui que je vous propose au nom de l'Exécutif parisien.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame BECKER, y consentez-vous ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 148).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'attribution du nom de Francisque Poulbot à un établissement du 18e.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 27 relatif à l'attribution du nom Francisque Poulbot à un établissement du 18e.

M. HONORÉ, je suppose ? M. HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, tout le monde connaît, n'est-ce pas, Francisque Poulbot, dessinateur, peintre, illustrateur de presse, affichiste, lithographe, sculpteur, "revuiste" original de grand talent, qui a mené une action de bienfaisance reconnue dans le 18e arrondissement.

Non seulement c'était un grand artiste mais en plus il a fait une œuvre humaine très importante. Il a participé à la création de la République de Montmartre et en particulier il a créé un dispensaire à Montmartre pour les enfants les plus défavorisés. Son œuvre originale, en particulier avec la création du personnage de Poulbot, en référence à ses nombreuses illustrations représentant des titis parisiens et en particulier les gamins de rue, une illustration de Gavroche ; le célèbre personnage du roman "Les Misérables" de Victor Hugo en est le parfait exemple.

Poulbot a influencé la vie du 18e arrondissement et, au-delà, de Paris. C'est la raison pour laquelle son influence et son action en faveur des enfants les plus défavorisés nous a amenés à penser qu'il serait bien qu'un établissement scolaire porte son nom. C'est la raison pour laquelle, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, je vous présente ce vœu qui vise à donner le nom de Francisque Poulbot à un établissement scolaire du 18e arrondissement.

Je sais bien entendu que dans la mairie du 18e il y a la salle Poulbot, mais il me semblerait que ce serait un beau geste, humain, généreux que des enfants fréquentent une école... Je ne sais pas laquelle, c'est à voir avec la Maire de Paris, le Maire du 18e, mais il serait heureux que des enfants fréquentent une école au nom de quelqu'un qui a été aussi généreux et qui a autant milité pour la justice sociale et pour aider les plus malheureux.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD, pour vous répondre.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Mes chers collègues, vous savez sans doute que l'usage à Paris est de donner aux écoles maternelles et élémentaires le nom de la rue dans laquelle elles sont implantées. Compte tenu du nombre d'écoles à Paris, 662 cette année, cet usage est particulièrement utile pour les Parisiens qui les identifient très facilement et pour leur gestion administrative quotidienne.

Certes, sur ces 662 écoles, certaines, très rares, disposent d'un nom d'usage mais continuent dans les faits d'être désignées par le nom de leur voie. Cette pratique peut bien sûr évoluer, notamment pour les nouveaux équipements qui ne disposent pas encore d'une identité installée.

Par ailleurs, vous avez tout à fait raison de souligner l'importance de la vie et de l'œuvre de Francisque Poulbot pour le 18e arrondissement, particulièrement pour le quartier de Montmartre, voire même pour la République de Montmartre, avec laquelle la Ville de Paris entretient des relations "diplomatiques" très amicales.

Je tiens également à vous rappeler qu'une rue du 18e arrondissement et une salle de la mairie du 18e arrondissement portent le nom de Francisque Poulbot.

Or, selon les règles de fonctionnement de la Commission des dénominations, la Ville privilégie les personnalités à qui il n'a pas encore été rendu hommage et porte depuis quelques années une attention particulière à mettre en avant des femmes célèbres, encore trop peu nombreuses aujourd'hui à donner leur nom à nos équipements publics et à nos rues.

Voilà pourquoi et compte tenu de ces éléments, je vous propose de bien vouloir retirer votre vœu, faute de quoi j'émets un avis défavorable à son adoption.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur HONORÉ, acceptez-vous ?

M. Christian HONORÉ. - Le vœu que j'ai présenté avec Pierre-Yves BOURNAZEL a été rédigé à la demande de membres de la République de Montmartre et d'habitants. Par conséquent, je ne me sens pas le droit de retirer ce vœu. Je le maintiens.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - D'accord. C'est ce que l'on appelle la démocratie représentative.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons, mes chers collègues, aux travaux de la 7e Commission et de son président Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

60 projets de délibération à l'ordre du jour, dont 2 au Conseil départemental. 2 ont fait l'objet d'une discussion bien que non formellement inscrits à l'ordre du jour par Jean-François MARTINS, notamment les projets de délibération DFA 105 et DFA 42 G dont on vient de parler et qui ont été votés il y a quelques minutes.

Concernant les projets de délibération pour la délégation de Jean-François MARTINS, nombreux sont ceux qui concernent des subventions. D'abord, ceux concernant l'Office de tourisme et le Congrès de Paris, mais également ceux pour des associations, des clubs de proximité ainsi que ceux concernant des clubs professionnels comme le "PUC Volley" ou "Paris Handball".

Ensuite les projets de délibération DJS 2 G et 5 G concernant des subventions aux parcs des sports de Choisy-Le Roi et d'Antony, et, pour ne citer que le dernier, le projet de délibération SG 14, sur la convention de coopération avec le Département de la Seine-Saint-Denis.

Concernant la délégation de Pauline VÉRON, là aussi, nous avons une série de projets de délibération concernant des subventions pour des associations locales, on a eu la présentation de projets de délibération liés aux conventions de délégation de service public pour la gestion de nombreux centres d'animation parisiens.

Bien sûr, le projet de délibération DJS 195, sur la modification des tarifs applicables aux usagers et avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation de la Ville de Paris.

Concernant la délégation de Patrick KLUGMAN, je citerais deux projets de délibération : le DAC 134 - DGRI : subventions et convention avec l'association "Orchestre de chambre de Paris" et le DGRI 23 : concernant la convention avec l'Association internationale des maires francophones.

Concernant les vœux et les amendements, il y en avait 10, un vœu rattaché et trois vœux non rattachés déposés : le vœu du groupe Ecologiste relatif à une stratégie d'incitation à la pratique du football pour les jeunes Parisiennes, avec une réponse de Jean-François MARTINS ; Jacques BOUTAULT a cité l'amendement de son groupe au projet de délibération DJS 195 ; Pierre AURIACOMBE a présenté le vœu du groupe les Républicains rattaché au même projet de délibération ; pour terminer, Ann-Katrin JÉGO a présenté les amendements du groupe UDI-MODEM sur le même projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci bien, Monsieur le Président.

2016 DGRI 23 - Subvention (1.633.000 euros) et avenant à convention avec l'Association internationale des maires francophones - AIMF (1er).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DGRI 23. Il s'agit de l'attribution d'une subvention d'un montant de 1.633.000 euros à l'Association internationale des maires francophones, l'A.I.M.F.

La parole est à Mme Marie ATALLAH, pour cinq minutes.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous avons souhaité intervenir sur ce projet de délibération pour deux raisons principales : d'une part, pour saluer le rôle de l'A.I.M.F. comme partenaire de la Ville et souligner ses actions importantes dans l'espace des villes francophones dans le monde, notamment des villes du Sud, et d'autre part, pour attirer l'attention sur un aspect budgétaire qui nous interpelle et appelle pour nous des éléments de réponse.

Rapidement sur son historique, l'Association internationale des maires francophones fut créée en 1979 à l'initiative des Maires de Paris et de Québec avec 20 villes fondatrices. 47 ans après, nous constatons que l'A.I.M.F. regroupe aujourd'hui 272 villes représentant plus de 130 millions d'habitants. Cette évolution très positive est la preuve évidente de son succès et de son utilité.

En effet, l'A.I.M.F. ne cesse de multiplier les réalisations et les projets et tente de développer ses ressources de financement auprès de partenaires publics importants. C'est le cas, par exemple, de l'accord-cadre signé avec l'Union européenne en janvier 2015.

Nous notons également le pouvoir d'agir important de l'A.I.M.F. en faveur des combats que mènent les villes dans notre monde actuel et pour notre avenir. C'est le cas, par exemple, du rôle que peuvent jouer les villes adhérentes dans la mise en œuvre de l'accord du climat où 60 % des villes membres de l'A.I.M.F. étaient présentes, ici, à l'Hôtel de Ville lors du Sommet des Maires.

Plus concrètement sur la thématique du climat et plus particulièrement sur le développement local, l'A.I.M.F. a par exemple développé un projet important au Cameroun avec d'autres bailleurs de fonds afin de réhabiliter et créer des infrastructures d'eau et d'assainissement.

Ainsi, des latrines écologiques permettant la fertilisation des sols ont été introduites dans ce pays pour la première fois. Ce projet de plus d'un million d'euros et de plus de 200.000 bénéficiaires fut primé par les Nations Unies pour le service public en 2014 et a reçu le prix d'excellence.

Espace d'union et de solidarité, l'A.I.M.F. constitue également un espace de grande diversité culturelle. Le dialogue des civilisations au sein de son réseau de villes est forcément une source d'enrichissement de notre monde actuel et notamment en ce qui concerne notre vivre ensemble dans le respect de nos valeurs communes.

En ce sens, l'A.I.M.F. développe et soutient plusieurs projets, plusieurs thématiques en faveur de l'égalité et du vivre ensemble. La thématique du genre constitue, par exemple, un axe transversal de la programmation stratégique de l'A.I.M.F.

Cette année, un prix du leadership féminin est lancé afin de valoriser la place de la femme dans la vie publique et le développement local. Le prix sera remis pour la première fois lors de sa prochaine A.G. en 2017.

Sur la thématique importante du vivre ensemble, l'A.I.M.F. a décidé d'en faire sa priorité pour l'année 2016. Cela nous donne l'occasion ici d'attirer l'attention de notre Assemblée sur une belle initiative citoyenne allant dans le sens de cette orientation. Il s'agit de l'Appel de Beyrouth pour une Méditerranée du vivre-ensemble, un appel lancé tout récemment par une centaine de personnalités issues de la société civile libanaise.

Une pétition circule sur Internet et s'adresse à tous les modérés des deux rives de la Méditerranée qui partagent une vision de villes ou de pays fondée sur le respect des libertés et favorable au vivre ensemble de tous. Elle fixe la base d'une charte d'une Méditerranée du vivre-ensemble et crée un observatoire pour accompagner son application dans les pays concernés. Ce projet mérite, selon moi, un soutien particulier et je propose ici que l'A.I.M.F. puisse lui apporter tout son soutien.

Avant de terminer, permettez ma question, Monsieur le Maire, s'agissant de votre choix de réduire la subvention de cet acteur important de 100.000 euros puisque nous constatons que la subvention de la Ville passe de 1.733.000 euros à 1.633.000 euros.

Convaincue par la nécessité de renforcer l'action de l'A.I.M.F. dans son rôle d'appui aux collectivités locales et dans leur capacité d'agir, je conclus en rappelant que c'est bien à des chefs des villes et au plus près des réalités locales que nous pouvons contribuer au progrès humain et social que nous souhaitons pour nos villes et notre monde.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Patrick KLUGMAN, pour vous répondre.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Je remercie tout d'abord Marie ATALLAH de me permettre d'aborder plus largement les travaux de l'A.I.M.F.

L'A.I.M.F., c'est l'Association internationale des maires francophones. C'est un réseau qui a été fondé par Paris en 1979 et dont le Maire de Paris, en l'occurrence la Maire de Paris, est le président en exercice depuis cette date.

Sachez également que l'A.I.M.F. est un organe institué de la francophonie puisque c'est le bras armé de la francophonie en matière de coopération décentralisée, reconnu à ce titre par l'Organisation internationale de la francophonie.

Effectivement, l'A.I.M.F. a ceci de particuliers dans les réseaux de maires, un réseau extrêmement proche, extrêmement fort et qui est axé autour de la coopération autour de projets extrêmement concrets et extrêmement puissants puisqu'ils se déploient localement dans le cadre des décisions qui sont prises par le Bureau. Chaque année, l'A.I.M.F. investit un peu plus de 2 millions d'euros dans la coopération décentralisée.

Sachez que lors du dernier Bureau de l'association, 1.200.000 euros ont été engagés dans neuf nouveaux projets : trois projets de développement économique à Domoni aux Comores, Garoua au Cameroun, Tamatave à Madagascar, trois projets visant à l'amélioration de l'accès aux services essentiels à Thiès au Sénégal, Huê au Vietnam et Tunis en Tunisie, deux projets culturels à Abidjan en Côte-d'Ivoire et un réseau de villes francophones piloté par la région Wallonie-Bruxelles et enfin un projet important sur la prévention des risques à Kinshasa, en RDC.

L'A.I.M.F. reste à un niveau de constante augmentation de ses investissements en matière de coopération. La Ville de Paris reste son partenaire privilégié, même s'il faut noter que notamment grâce à notre appui, l'association a diversifié son financement en bénéficiant depuis maintenant deux ans d'un soutien de l'Union européenne qui est extrêmement important et qui l'aide à poursuivre son développement.

Sachez encore en deux mots pour l'A.I.M.F. - et je viendrai sur l'évolution de notre subvention - que nous avons tenu pour la première fois un Bureau l'année passée à Lafayette aux États-Unis. C'était extrêmement important pour l'extension des activités de l'association en Amérique du Nord puisqu'il y a évidemment nos amis canadiens mais maintenant également américains.

Nous avons tenu notre dernière assemblée générale à Tunis, ce qui était extrêmement important après les actes parfois violents qu'a connus la Tunisie et en confiance marquée à l'essor de ce pays après la révolution qui a été la sienne il y a quelques années.

Notre prochaine Assemblée sera, chère Marie ATALLAH, à Beyrouth au mois de septembre prochain.

Voilà quelques mots de l'A.I.M.F. qui est une très belle organisation. Effectivement, notre subvention se maintient à un niveau très important. Nous restons le premier partenaire de l'A.I.M.F. L'A.I.M.F. continue de développer ses activités, mais du fait d'abord de sa bonne gestion et ensuite de la diversification de ses ressources, nous avons pu entamer, en concertation avec l'association, une légère stabilisation et décrue de notre subvention qui baisse effectivement de 100.000 euros pour s'établir à 1,633 million d'euros, au lieu de 1,733 million d'euros précédemment. Mais cette baisse, qui est importante, compte tenu de nos finances publiques, ne met en rien en péril ni l'association, ni l'essor de ses activités.

Voilà ce que je pouvais vous dire, sans vouloir être plus long, et je vous remercie donc de voter favorablement cette délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 23.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DGRI 23).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux négociations des traités TAFTA et CETA.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Les vœux référencés n^{os} 28 et 28 bis, déposés par le GEP et l'Exécutif ont trait à la négociation des traités T.A.F.T.A. et C.E.T.A.

Je donne la parole à M. David BELLARD, pour deux minutes.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire. Merci de me laisser parler.

Comme vous le savez, la Commission européenne, par mandat des Etats membres, a entamé des négociations avec les Etats-Unis d'Amérique en vue d'un accord transatlantique de commerce et d'investissement, un accord intégral d'économie et de commerce entre l'Union Européenne et le Canada, C.E.T.A., ainsi qu'un accord de commerce de services, T.I.S.A. Ces traités sont en cours de négociation sous une forme peu transparente, et c'est un euphémisme, et enfreignent les standards démocratiques et participatifs européens.

Les collectivités locales ont une place fondamentale dans la cohésion des territoires, la lutte contre les inégalités et le développement économique ; or, des traités transatlantiques, C.E.T.A. et T.A.F.T.A., sont actuellement négociés en toute confidentialité et mettront en péril un développement local, durable, équilibré.

Les élus de notre groupe demandent par ce vœu que la Ville de Paris rejoigne le groupe des collectivités locales s'étant déclarées "hors T.A.F.T.A." ou en vigilance, groupe qui s'accroît chaque mois, désormais supérieur à 1.600, dont 688 sur le seul territoire français. Le symbole du cheval de Troie, qui désigne les dangers dissimulés dans une apparente bonne nouvelle, a souvent été utilisé pour dénoncer les risques liés au traité de libre-échange en cours de négociation avec les Etats-Unis, le T.A.F.T.A. Ce même symbole est d'autant plus pertinent au sujet du traité équivalent négocié avec le Canada, dont la négociation est conclue, et que la Commission européenne espère rapidement faire signer et ratifier. Les autorités françaises sont pleinement favorables à ce traité, arguant des nouveaux marchés qu'ils ouvriraient aux P.M.E. et agriculteurs français.

Le Gouvernement français fait une promotion du C.E.T.A., qui contient pourtant les mêmes dangers que le T.A.F.T.A. : une juridiction spéciale pour les investisseurs face aux Etats, le mécanisme de coopération réglementaire qui menace nos normes sanitaires, environnementales et sociales, et enfin, la suppression des droits de douane agricoles.

C'est tout simplement aberrant et c'est pourquoi nous proposons dans ce vœu que la Ville demande l'arrêt des négociations du traité transatlantique et la diffusion immédiate de tous les éléments de la négociation en cours, le rejet de l'accord C.E.T.A., l'ouverture d'un débat national impliquant la pleine participation des collectivités locales et des citoyens, et enfin, déclare symboliquement Paris "hors zone T.A.F.T.A. et hors C.E.T.A."

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Patrick KLUGMAN pour vous répondre.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Le sujet du T.A.F.T.A. revient ici et nous l'avons abordé souvent. Nous avons déjà adopté un vœu lors d'une des premières séances de la mandature, qui déjà exprimait notre vigilance. Ce dont nous pouvons déjà nous réjouir, c'est que la Ville de Paris a été à l'avant-garde des collectivités qui effectivement se sont exprimées avec beaucoup de prudence, beaucoup de vigilance sur ces négociations, qui ont d'abord été menées dans la plus grande opacité, sans que les opinions publiques, ou même les élus locaux, voire nationaux, ne soient informés de leur tenue.

Et je crois que ce vœu avec d'autres ont permis également au Gouvernement français de faire évoluer sa position. Et nous devons quand même constater que dans les dernières semaines, le Gouvernement français a considérablement durci sa position et a lui-même été amené à exprimer qu'en l'état des négociations, il n'était pas possible actuellement que la France, en tout cas - on verra ce qu'il en est de l'Union européenne -, adopte le traité T.A.F.T.A. Voilà où en est la position du Gouvernement.

D'autres négociations sont en cours, cher David BELLIARD. Vous les avez citées. Et je crois qu'il ne serait pas sérieux ni prudent de toutes les amalgamer. En tout cas, une chose est importante : si je ne peux pas vous rejoindre sur cette volonté, je dirai, de faire de toutes les négociations transatlantiques, celle menée avec le Canada, celle menée avec les Etats-Unis dans le cadre de T.A.F.T.A. et les autres, un seul et même ensemble, je crois que nous devons effectivement, et c'est ce que je vous proposerai dans le cadre d'un vœu de l'Exécutif... Sans pouvoir rejoindre votre vœu, je crois que nous pouvons nous mettre d'accord sur une position extrêmement claire et extrêmement ferme de notre part en ce qui concerne T.A.F.T.A.

Je vous propose donc, dans le cadre d'un vœu de l'Exécutif, que la Ville de Paris exprime son désaccord avec la signature du traité T.A.F.T.A. en l'état actuel des discussions, demande la suspension immédiate des négociations en cas de non-respect des demandes européennes et la diffusion de l'ensemble des éléments de la négociation. Et si l'accord était adopté dans sa formule actuelle, la Ville se déclarerait symboliquement "hors zone T.A.F.T.A."

Et par ailleurs, nous demandons l'ouverture d'un débat public impliquant la pleine participation des collectivités locales et citoyennes, et que la Ville de Paris prenne part à la prochaine rencontre pan-européenne des autorités locales contre les accords de libre-échange de nouvelle génération. Pour être bien clair vis-à-vis du groupe Ecologiste de Paris, ce que nous proposons là reprend pour l'essentiel leurs préoccupations sur T.A.F.T.A., avec quelques amendements, sans partager l'exactitude de leurs inquiétudes sur les autres négociations.

Mais je crois que pour la Ville de Paris, c'est une excellente position de vigilance et d'inquiétude, que je vous demande d'adopter et de partager.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Maintenez-vous votre vœu, Monsieur BELLARD ?

M. David BELLARD. - Oui, nous allons maintenir notre vœu, voter celui de l'Exécutif, qui effectivement présente un certain nombre d'avancées, mais je regrette deux choses importantes : d'abord, que vous ne nous rejoigniez pas sur l'analyse que nous faisons des négociations et de l'accord C.E.T.A. ; et la deuxième chose, que la phrase utilise le conditionnel avec "se déclarerait symboliquement "hors zone T.A.F.T.A.", alors qu'un indicatif aurait été beaucoup plus fort. Je crois qu'en l'état actuel des négociations, nous pouvons demander à ce que Paris se déclare symboliquement "hors zone T.A.F.T.A."

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 149).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au processus de paix entre israéliens et palestiniens.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 29 est relatif au processus de paix entre Israéliens et Palestiniens, que nous allons évidemment régler aujourd'hui même, et pour cela, je donne la parole à Mme Marie ATALLAH.

Deux minutes pour régler le conflit israélo-palestinien !

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire, pour votre optimisme.

Comme nous le faisons à chaque fois, Monsieur le Maire, que l'occasion se présente à nous, les élus écologistes, que nous sommes, souhaitons nous exprimer aujourd'hui pour apporter notre soutien à l'initiative de la France d'accueillir une conférence internationale à l'automne prochain afin de relancer le processus de paix au Proche-Orient.

Pour nous, l'initiative de la France mérite d'être soutenue pour plusieurs raisons : tout d'abord, elle répond à l'urgence du moment, face à la montée des violences sur le terrain et aux implantations israéliennes qui mettent en péril la perspective d'une solution à deux Etats. Elle vise à sortir le processus de paix du statu quo actuel et à remettre à l'agenda de la communauté internationale le conflit israélo-palestinien, passé au second plan dans le contexte de guerre et de bouleversements régionaux du Moyen-Orient.

L'initiative de la France répond également au constat d'échec des négociations directes et bilatérales. Elle tente de remobiliser la communauté internationale et tous les acteurs impliqués dans le dossier pour créer des meilleures

conditions en vue de la relance du processus de paix. L'initiative de la France fait renaître l'espoir pour la paix, et son objectif nous rappelle notre attachement à la solution de deux Etats souverains, qui pourront vivre côte à côte en paix et en sécurité. L'initiative de la France est donc positive en soi, malgré les obstacles importants qu'elle doit tenter de lever, et c'est bien pour cela que dans la continuité de l'engagement de notre Assemblée exprimé dans le vœu adopté en 2014 en faveur de la reconnaissance par la France de l'Etat de Palestine, nous demandons que la Ville soutienne l'initiative de la France, visant à accueillir une conférence internationale afin de lancer une nouvelle dynamique positive en faveur du processus de paix et s'engage à mettre tout en œuvre afin de contribuer au succès de la tenue de cet événement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Patrick KLUGMAN qui a lui aussi deux minutes, et ensuite, nous aurons une explication de vote.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Encore une fois, je remercie Marie ATALLAH d'attirer notre attention sur la conférence internationale de Paris, dont les travaux se sont ouverts le 3 juin autour de François HOLLANDE, Ban KI-MOON, John KERRY, Federica MOGHERINI et nombre de ministres des affaires étrangères de 29 pays, et qui effectivement remet la négociation israélo-palestinienne, la négociation de paix, dans l'agenda des négociations internationales, dans l'agenda de la communauté internationale, après de trop longues années de statu quo, voire de régressions. Et cette initiative, qui est française, mais qui vraiment est la plus ouverte possible, effectivement, Marie ATALLAH, doit être soutenue parce qu'elle s'inscrit dans le droit fil des négociations qui ont réussi, qui ont échoué parfois, c'est-à-dire le principe de deux peuples pour deux Etats. C'est une doctrine qui est à la fois critiquée par la frange la plus dure de l'opinion publique israélienne hostile à toute concession, comme elle est rejetée par la frange la plus dure de la société palestinienne qui voudrait un seul Etat tout court, plutôt que deux Etats vivant côte à côte.

Cette négociation est importante. Elle s'inscrit également dans le droit fil de tout ce que nous avons voté, fait et soutenu ici depuis deux ans, mais encore depuis 2001, sous l'égide de Bertrand DELANOË avant Anne HIDALGO.

Pour cette raison, je vous propose d'adopter votre vœu, mais avec quelques petits amendements que je vous demanderai d'accepter, notamment la mention : "le maintien du statu quo aggraverait la situation de violence, voire de chaos, pour tout le Moyen-Orient". Elle serait supprimée du 4e considérant. Nous ajouterions un nouveau considérant pour préciser les autres vœux adoptés rappelant : "la contribution de la Ville de Paris aux efforts de paix passe par le maintien de liens de coopération solides avec les villes israéliennes et palestiniennes". Le dernier considérant serait amendé pour ajouter : "Pour deux peuples dans deux Etats au sein de frontières sûres et reconnues".

Sous réserve d'acceptation de ces amendements, je vous propose de donner un avis très favorable à votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame ATALLAH, acceptez-vous d'intégrer les amendements ? Oui ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Absentions ?

La proposition de vœu est adoptée...

Pardon, il y avait une explication de vote. Je l'ai annoncée tout à l'heure, en plus.

Madame NAHMIAS, je vous en prie.

Mme Valérie NAHMIAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'ambition de la France d'aider au processus de paix est bien noble, mais, là encore, dépasse le cadre de nos compétences parisiennes. Une paix ne se décrète pas, ne s'impose pas, elle se construit sur le terrain. Il me semble qu'à Paris, le meilleur moyen de faire avancer la paix est de conforter les engagements et

les nombreuses initiatives locales d'associations israélo-palestiniennes, projets économiques, sociaux et culturels. Pour ces raisons, notre groupe UDI-MODEM décide de ne pas participer au vote de ce vœu, ni au vote de l'amendement de l'Exécutif.

Pour nous, ce sera un NPPV.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Très bien.

Pour la forme, je remets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Absentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 150).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au soutien à la famille Dawabsheh.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 30 est relatif au soutien à la famille Dawabsheh.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, chers collègues, lorsque nous avons déposé ce vœu, l'horrible attentat de Tel-Aviv qui a coûté la vie à quatre civils israéliens n'avait pas encore eu lieu. Je veux dire ici, au nom de notre groupe, toute notre émotion et notre condamnation de ces actes. La spirale de la violence semble à nouveau s'accélérer.

Nous souhaitons que notre ville exprime son soutien aux membres de la famille Dawabsheh, famille victime, le 31 juillet 2015, d'un incendie criminel commis par des colons extrémistes qui avait coûté la vie à Ali Dawabsheh, un nourrisson de 18 mois, ainsi qu'à ses deux parents en juillet 2015 à Douma en Cisjordanie occupée. Les parents du bébé avaient succombé à leurs blessures les semaines suivantes. Certains considèrent que c'est l'un des facteurs déclencheurs de ce que l'on appelle "l'intifada des couteaux". Aujourd'hui, un procès est instruit. Mais la justice ira-t-elle jusqu'au bout ? On peut se poser la question, alors même que le principal suspect a été relâché au début de ce mois.

Le maire de Tel-Aviv, interviewé sur la radio de l'armée, a déclaré : "Nous sommes peut-être le seul pays au monde où un autre peuple se trouve sous notre occupation. Nous n'avons pas le courage de prendre des mesures pour envisager un accord. Un changement ne peut intervenir que si nous montrons à nos voisins palestiniens que nous avons de véritables intentions de changer la situation actuelle". Pour lui, il n'est plus possible de maintenir une population sous occupation et de croire qu'elle pense que tout va bien. C'est aussi l'avis du député de l'Union sioniste et ancien ministre de la Défense, Amir PERETZ, qui a accusé Benjamin NETANYAHOU d'être responsable des attaques terroristes. C'est aussi ce que nous pensons et c'est ce que nous avons voulu porter par ce vœu. Il n'y aura pas de paix juste et durable sans l'arrêt immédiat de la colonisation et sans que cesse l'impunité d'Israël.

Je sais, cher Patrick KLUGMAN, que vous allez me dire que nous ne sommes pas à l'ONU et, pourtant, nous votons ici de nombreux vœux de ce type. Il ne peut y avoir deux poids deux mesures. Aussi, comptez sur nous pour en déposer chaque fois que cela sera nécessaire.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - On n'est pas prêt de réduire l'ordre du jour !

La parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, il y a presque un an maintenant, trois des quatre membres de cette famille étaient victimes de fanatisme, laissant pour seul survivant le jeune Ahmed, aujourd'hui en rééducation. La première chose que l'on doit dire de cette affaire, c'est qu'il s'agit d'un assassinat barbare ou d'une tentative d'assassinat barbare pour celui qui a survécu, et qu'il n'y a pas de mot ou de justification à toute idéologie fanatique qui veut assassiner pour se donner raison.

Il faut quand même se souvenir que cette tragédie était survenue alors qu'Israël avait fait appliquer le droit international en restituant des terres illégalement occupées, que ce drame avait fait naître en Palestine une colère extrêmement compréhensible et légitime, et en Israël également. Le drame a été suivi de mesures importantes pour lutter contre le terrorisme au sein d'Israël, terrorisme juif. Un vote du cabinet du Premier ministre avait étendu aux citoyens israéliens les pratiques antiterroristes, telle que la détention sans procès préalable à laquelle je m'empresse de préciser que je ne suis pas personnellement très attaché en tant que juriste. En tout cas, il y avait eu l'extension aux Israéliens de mesures qui apparemment étaient réservées aux Palestiniens.

Les auteurs ont été arrêtés, inculpés pour meurtre, complicité de meurtre. C'était une première. Effectivement, le procès est actuellement en cours. Je devrais m'arrêter là parce qu'il n'est pas question d'ONU ou pas d'ONU. Dès lors qu'un procès est en cours, je crois que la principale des choses qui s'imposent au pouvoir israélien, à n'importe qui qui regarde, c'est de respecter l'indépendance de la justice, en espérant effectivement que les auteurs de cet acte immonde soient le plus sévèrement jugé et puni. C'est la seule formulation que nous pouvons faire à ce stade.

Je laisse, chère Raphaëlle, vos considérations sur les deux poids deux mesures parce que nous avons eu dans les derniers jours de nombreuses autres victimes du fanatisme, dans de nombreux endroits du monde, y compris à Tel-Aviv et, hier, à Orlando, avec plus de 50 morts.

Je remarque que vos vœux se reportent toujours à peu près sur la même région, ce commentaire étant tout à fait personnel. En l'occurrence, et pour les raisons que j'indiquais précédemment qui sont le respect dû à l'indépendance de la justice où qu'elle soit rendue, je ne peux donner de suite favorable à votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci. Raccourcir nos conseils, c'est aussi respecter les temps de parole, Monsieur le Maire.

Nous avons une explication de vote de Valérie NAHMIAS.

Mme Valérie NAHMIAS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, évidemment, en tant qu'humains, nous soutenons les familles innocentes victimes de lâcheté ou de terrorisme à travers le monde, comme nous l'avons fait ce matin pour les victimes de la tragédie d'Orlando, et nous ne cautionnerons jamais un acte criminel. Cet acte odieux, auquel vous faites référence dans votre vœu, a été, à l'époque des faits, unanimement condamné par tous les dirigeants israéliens. Israël est un Etat de droit. Une enquête a été diligentée. Elle est en cours avec sérieux et rigueur. Les auteurs de cette tragédie seront traduits en justice et, à partir de là, il me semble qu'il faut laisser la justice faire son travail sans interférer dans le processus.

J'ajoute, à titre personnel, que nous avons beaucoup à faire pour Paris avant de nous occuper des situations internationales. Je referme la parenthèse.

Pour ces raisons, nous préférons, au groupe UDI-MODEM, ne pas participer au vote.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame PRIMET, maintenez-vous le vœu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2016 DAE 286 - Subvention (400.000 euros) et convention avec l'Office du tourisme et des congrès de Paris (1er) à titre de soutien à son plan de relance du tourisme.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 286. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 400.000 euros à l'Office du tourisme et des congrès de Paris à titre de soutien à son plan de relance du tourisme.

Je donne la parole successivement à Catherine DUMAS, Jacques BOUTAULT, Marinette BACHE et Ann-Katrin JÉGO.

Ce sera Jean-François MARTINS qui vous répondra.

La parole est à Mme Catherine DUMAS, pour cinq minutes maximum.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, il s'agit d'une subvention pour mettre en valeur un plan de relance du tourisme parisien. En effet, l'activité touristique à Paris en a bien besoin et est fortement impacté. Depuis les attentats de novembre 2015, Paris est quasiment désertée par les touristes. Les chiffres de l'activité touristique en volume et en valeur sont en chute libre. Les chiffres de la fréquentation hôtelière par la clientèle étrangère sont également en forte baisse.

Alors que le tourisme est pourtant un des moteurs de l'économie parisienne, qu'il représente plus de 13 % du PIB et près de 18,5 % de l'emploi parisien, le climat anxiogène lié aux attentats, et plus récemment aux tensions sociales, est catastrophique pour le rayonnement de la France. Les images de la voiture de police incendiée ont fait le tour du monde et montrent l'image d'une France violente, où la tension sociale mal maîtrisée conduit à des débordements majeurs.

En dépit de l'Euro 2016, qui devrait doper l'activité touristique, les professionnels ne peuvent espérer une reprise à court terme. S'y ajoute l'effet contre-productif de la majoration de la taxe de séjour, que nous avons largement dénoncée et qui ne passe vraiment pas puisque, comme vous le savez, les hôteliers ont décidé de maintenir leur boycott dans le versement de la taxe de séjour durant l'Euro. Je ne m'attarderai pas non plus sur votre blocage idéologique sur le travail le dimanche, nous en avons assez parlé.

Alors, nous soutenons un plan d'action qui a été annoncé la semaine dernière et qui vise à relancer la destination Paris pour rassurer les visiteurs et les professionnels sur la sécurité, afin d'atteindre le niveau de fréquentation d'avant novembre 2015. Ce plan arrive, certes, tard. Les professionnels le réclament depuis longtemps, mais nous pouvons nous réjouir qu'il soit enfin là. Nous sommes en faveur de ce plan de communication.

Si les opérations de communication sont essentielles, en revanche sont-elles suffisantes ? Il faut recréer le pouvoir d'attraction que la ville-lumière suscitait chez les touristes. Il faut donner une bouffée d'oxygène au secteur hôtelier qui, comme je l'ai dit, souffre déjà de la majoration de la taxe de séjour. Il faut mettre en place les conditions qui permettront durablement et sans artifice d'attirer la clientèle à Paris et surtout de la faire consommer.

Les élus de mon groupe seront donc vigilants sur la mise en place de ce plan d'action. Il faudra aussi aller plus loin pour que Paris, qui est la locomotive du tourisme de l'ensemble du pays, reste la première destination touristique du monde.

Nous voterons donc ce projet de délibération.

Permettez-moi cependant d'ajouter et de lancer un appel à la mobilisation de tous les acteurs concernés, mobilisation que je voudrais collective et non pas cloisonnée à l'intérieur de chaque structure. Je m'explique : la Ville, la Région, Atout France, l'Office du Tourisme, le Comité régional du tourisme doivent travailler ensemble.

Administrateur de l'Office du Tourisme et vice-présidente du C.R.T., je constate pourtant chaque jour que c'est loin d'être le cas. Je compte donc sur vous pour faire évoluer cette situation qui ne peut que nuire à l'efficacité des politiques mises en place.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame DUMAS, et merci d'avoir respecté votre temps de parole.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Avec plus de 80 millions de visiteurs par an, la France est la première destination touristique mondiale, et Paris en est une destination phare avec 30 millions de visiteurs.

Il est donc nécessaire d'interroger les politiques publiques mises en place et celles qui devraient être améliorées. Je pense évidemment au tourisme durable capable de lier développement du territoire, création de richesses, emplois stables et respect de l'environnement, parce qu'écologie et tourisme sont compatibles, mais aussi parce que le tourisme doit être un levier social permettant un accès à des emplois non délocalisables, aux transports et aux loisirs sportifs et culturels, aux rencontres entre les générations et les populations curieuses d'échanges.

Ce tourisme-là, tourné aussi bien vers des investisseurs et des touristes étrangers que français, mais aussi vers les Parisiens et les Franciliens, est encore trop peu valorisé et investi par nos politiques publiques. C'est un manque qu'il convient de combler.

Le tourisme ne saurait être une somme d'actions visant à faire du touriste un simple consommateur venant augmenter le PIB. Il faut sortir de cette perception uniquement productiviste.

Si le groupe Ecologiste soutient le fait qu'il faille agir pour aider ce secteur durement touché par les attentats de l'année dernière, force est de constater que la convention annexée à ce projet de délibération ne donne aucun élément ou presque sur les actions que l'Office mènera avec Atout France, agence nationale chargée du développement touristique de la France.

On parle tout de même d'une subvention de 400.000 euros et tout juste est-il mentionné que la relance de la destination Paris passera par un plan visant, d'une part à rassurer les touristes, les visiteurs et les professionnels sur la sécurité de Paris, et d'autre part à reconquérir les visiteurs et à accélérer le retour au niveau de fréquentation touristique dont Paris bénéficiait avant les attentats de novembre. C'est à tout le moins un peu vague, surtout quand on sait que des rapports, notamment de la C.R.C., pointent les difficultés que la Ville a à évaluer les actions de l'Office de tourisme.

Par ailleurs, le rôle stratégique joué par le tourisme ne peut être cantonné au périmètre de la seule ville de Paris, l'attractivité de notre capitale s'étend non seulement au territoire métropolitain du Grand Paris, 47 millions de visiteurs par an, mais aussi à l'ensemble de la Région Ile-de-France.

La dimension territoriale du tourisme liée à la destination de Paris implique donc un travail concerté, avec notamment le Comité régional du tourisme et les comités départementaux.

Et comme l'avenir de ces structures est intimement lié aux transformations de l'organisation territoriale avec la mise en place de la Métropole du Grand Paris, la question de la fusion entre l'Office du tourisme et des congrès de Paris et le Congrès général du tourisme se pose avec encore plus d'acuité.

Aussi, nous souhaiterions avoir des précisions sur l'état des discussions en cours à ce sujet.

Cela n'est un mystère pour personne que les deux structures ont un pilotage stratégique peu lisible, insuffisamment tourné vers le tourisme durable, en tout cas en ce qui concerne l'Office parisien et que de nombreux doublons perdurent comme le pointent plusieurs rapports.

Il s'agit de renouveler la stratégie et les actions des opérateurs partenaires de la Ville de Paris, et pour ce travail nous plaçons pour que les groupes soient davantage associés aux décisions prises.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint, le tourisme représente 21 milliards d'euros de chiffre d'affaires, c'est plus de 13 % du P.I.B. de notre ville. C'est dire si ce secteur doit susciter notre attention.

500.000 emplois dans 75.000 entreprises dépendent de ce secteur. Il s'agit donc d'un secteur clé pour lutter contre la crise. Il a été fragilisé du fait des attentats de novembre 2015 qui ont endeuillé notre ville et ont eu un impact majeur sur la fréquentation touristique, chute de 16,6 % des arrivées hôtelières en décembre.

Ce recul est confirmé au terme du premier trimestre 2016 avec une chute du taux d'occupation de l'hôtellerie de 5,6 % dans le Grand Paris et de 7,8 % dans Paris intra-muros, par rapport au début de l'année 2015, période qui avait déjà été fortement impactée.

Il s'agit donc d'une cause profonde de la crise, diagnostiquée avant les protestations populaires actuelles, contrairement à ce que voudraient nous faire croire une partie des médias, et manifestement une partie de la droite qui n'hésite pas à jouer contre Paris, y compris avec la taxe de séjour dont le non-impact est démontré, et la question du travail du dimanche qui n'impacte pas, elle, le secteur du tourisme.

Les finances de notre Ville sont touchées de manière directe, mais aussi indirecte.

La crise favorise les initiatives privées en marge de la légalité, voire illégales, et il nous faut donc lutter contre une certaine ubérisation du tourisme.

L'exemple des locations meublées non déclarées en est un révélateur.

Face à cette dérive, notre Municipalité est, à juste titre, non seulement vigilante, mais aussi mobilisée.

Par leurs impôts, les Parisiens et les Franciliens participent à l'attractivité économique de notre Capitale, il est donc logique et juste, qu'en retour, ceux qui s'enrichissent par ce secteur participent à l'effort commun.

Ce qui est vrai au niveau parisien et régional, l'est au niveau national, puisque le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international a initié un plan de relance de 2,5 millions d'euros pour le tourisme à Paris et plus largement en France.

Face à la crise de ce secteur, je tenais à saluer les récentes initiatives de la Maire de Paris, qui contribueront fortement à soutenir ce secteur dans un retour à la normale. Cela permettrait de stabiliser, voire de développer les très nombreux emplois qui en dépendent, ainsi que le rayonnement de notre Capitale en Europe et à l'international.

Pour évacuer la peur, faire connaître et valoriser nos atouts, le 30 mai dernier, depuis le Salon Gustave Eiffel de la Tour Eiffel, la Maire de Paris a lancé avec son adjoint la campagne de promotion de la destination touristique "Paris", en compagnie du Ministre des Affaires étrangères et du Développement international et du Vice-Président de la Région Ile-de-France.

Co-élaboré par l'Office du tourisme et des congrès de Paris et "Atout France", le plan de relance du tourisme à Paris cible les marchés les plus proches, la France et l'Europe occidentale, et les marchés les plus fidèles, les Etats-Unis, le Canada, la Corée et le Japon.

Le discours positif et enthousiaste de la Maire de Paris est nécessaire et utile, et je l'espère, communicatif. Notre ville est d'une surprenante modernité et sait se renouveler sans cesse. Elle accueille de grands événements comme l'Euro 2016 en ce moment. Elle propose des expériences uniques, tout en étant un reflet de l'histoire.

Nous soutenons donc pleinement ces objectifs qui permettront de valoriser l'expérience unique que constitue un séjour dans notre Capitale :

- par la multiplication des retombées dans la presse grand public en demandant à l'O.T.C.P. d'organiser des accueils de presse thématiques, le lancement d'une campagne publicitaire multi-support et d'un jeu concours international ;

- en veillant à ce que soit maintenue la présence d'offres parisiennes dans les catalogues des tours opérateurs en les aidant dans cette promotion ;

- en organisant des actions en direction des acteurs institutionnels et diplomatiques pour faire lever les réserves et les risques que certains pays ont émis envers notre Capitale.

A cela s'ajoute la volonté de la Ville d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400.000 euros à l'Office du tourisme et des congrès de Paris pour la mise en œuvre de ce plan d'un coût total de 786.000 euros.

J'espère que l'unité se fera sur cette question, cela amplifierait la force de notre message aux visiteurs comme aux professionnels et permettrait de rehausser sereinement et progressivement les niveaux de fréquentation touristique.

Paris est endeuillée, mais Paris est debout, toujours résistante, rebelle, et plus que jamais belle.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Ann-Katrin JÉGO.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous nous proposez par ce projet de délibération une subvention exceptionnelle de 400 millions d'euros à l'Office du tourisme, dans le cadre d'un plan de relance qui a été présenté il y a quelques jours à la Tour Eiffel, en présence de nombreuses personnalités dont le Ministre, Jean-Marc AYRAULT.

J'approuve évidemment cette mesure, tant l'activité touristique de la Capitale pâtit d'une addition de phénomènes qui viennent mettre en péril des centaines d'entreprises et des milliers d'emplois. Le risque terroriste créant un sentiment...

Vous croyez que si j'arrête de parler cela fera quelque chose ?

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je le remarque en tout cas.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Le risque terroriste créant un terrible sentiment d'insécurité conjugué aux mouvements sociaux qui donnent une image catastrophique de notre Capitale à l'étranger, auxquels s'ajoutent les violences entourant l'Euro, qui même si pour l'heure elles ne concernent pas Paris, troublent l'image internationale de notre pays.

Comme je vous le disais lors de notre Assemblée du mois de mars, il faut agir, tant par des campagnes de communication que par des mesures de fond.

Ce que vous nous proposez de subventionner, à savoir un plan de relance de 2,5 millions d'euros, est certes intéressant, mais qui peut croire qu'avec cette petite somme, nous pourrions, d'une part rassurer les visiteurs et les professionnels sur la sécurité de Paris, d'autre part, reconquérir les touristes et accélérer le retour au niveau de fréquentation d'avant le 13 novembre 2015 ?

D'autant que les objectifs affichés par ce plan sont ciblés : la France, l'Europe occidentale, les Etats-Unis, le Canada, la Corée et le Japon, ce qui fait si l'on divise la somme globale par le nombre de cibles, à peine plus de 400.000 euros par territoire visé. Avec cette somme, vous vous donnez comme ambition d'atteindre la presse grand public, le grand public lui-même, les tours opérateurs, les agences de voyage, les acteurs institutionnels et le monde diplomatique. L'ambition est vaste, mais je crains que le compte n'y soit pas et que ces 2,5 millions d'euros que vous nous appelez à subventionner à hauteur de 400.000 euros soient bien faibles au regard des enjeux et des cibles visées.

Où sont les mesures structurantes, indispensables pour sauver l'industrie du tourisme à Paris et soutenir les entreprises qui ont pris de plein fouet les événements terroristes et sont aujourd'hui impactées par les mouvements sociaux ?

Lorsque le monde agricole subit une crise qui le met en danger, comme ce fut le cas il y a quelques mois avec le secteur de l'élevage, des mesures structurelles sont prises pour baisser les charges, reporter les échéances sociales ou encore soutenir les investissements.

Pourquoi ne pas avoir demandé et obtenu du Gouvernement des mesures similaires pour les entreprises touristiques de Paris ? En restant à la surface des choses avec un plan de communication sous-estimé dans ses montants, nous risquons de créer de la déception et de la colère dans un secteur économique qui, je vous le rappelle, représente 500.000 emplois dans notre région.

J'ai bien conscience que ces mesures que j'appelle de mes vœux ne sont pas de notre compétence, mais n'est-il pas de notre devoir de les exiger, en convoquant par exemple l'Etat et tous les acteurs concernés à une réunion de crise sur l'avenir du tourisme, pour réclamer un plan global de sauvetage et de relance ?

Enfin, ce plan annoncé pour le printemps n'est-il pas restreint dans ses effets par les images dramatiques des poubelles dans nos rues, ou encore par la saleté de certains sites touristiques, qui a amené récemment des tours opérateurs asiatiques à organiser un nettoyage du Trocadéro, mobilisation vécue comme une humiliation pour notre capacité à faire de Paris une ville propre et accueillante.

Certes, j'approuve votre projet de délibération, mais je vous demande de l'assortir d'un engagement à aller plus loin et de prendre l'initiative de mesures fortes pour que des milliers d'emplois ne disparaissent pas et que notre Capitale retrouve une attractivité malheureusement perdue.

Je vous en remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre à tous, la parole est à M. Jean-François MARTINS, cinq minutes.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur ce projet de délibération important et combien stratégique pour l'industrie touristique parisienne, à savoir : après avoir passé six mois extrêmement délicats après les attentats du mois de novembre, je regrette qu'une partie

des Conseillers de Paris ait choisi le ton de la polémique, la paresse intellectuelle et la facilité que je vais donc ici corriger.

Madame DUMAS et Madame JÉGO, oui, le secteur touristique traverse une crise difficile, mais vous ne pouvez pas dire que Paris est désertée. Pesez la puissance sémantique de vos mots ! Les chiffres du manque de touristes aujourd'hui à Paris s'élèvent, pour la période de janvier à mars 2016 comparée à 2015, à - 5,3 % de taux d'occupation des hôtels dont près de - 11,3 % sur la clientèle étrangère ; et sur le mois d'avril, le taux d'occupation des hôtels est de 10 points inférieur à avril de l'an passé.

Quand, Madame JÉGO, vous dites qu'il faut un plan de soutien parce que les entreprises sont en train de mourir, c'est difficile pour les entreprises touristiques parisiennes en ce moment. Là encore, en bonne centriste, Madame JÉGO, ayez le sens de la mesure. Le taux d'occupation des hôtels aujourd'hui à Paris est entre 60 et 70 %, c'est insuffisant pour re-comblar la trésorerie perdue au premier trimestre 2016, mais permet malgré tout des comptes d'exploitation positifs. Essayez un minimum d'aller regarder les chiffres dans leur réalité et sortez des facilités des effets de manche de langage.

Deuxième élément, Madame DUMAS - vraiment, je le regrette, j'aurais voulu faire une intervention très consensuelle sur le sujet, mais vous m'obligez à être un peu moins dans un esprit de concorde -, vous avez dit que notre terrible réforme de la taxe de séjour pesait encore plus sur les hôteliers. C'est faux, Madame DUMAS.

Écoutez les explications, cela va vous passionner : comme nous avons passé la taxe de séjour au réel, cette année, dans une période de crise, ils paient la taxe de séjour sur leur fréquentation réelle. Cela veut dire qu'ils ont payé moins de taxe de séjour car il y avait moins de visiteurs - c'est leur avis, Madame DUMAS, je les vois plus que vous - alors qu'avec l'ancien système, ils auraient payé la taxe de séjour de manière forfaitaire sur la capacité de leurs hôtels. Ils auraient payé beaucoup plus de taxe de séjour malgré la crise dans la fixation de la taxe de séjour précédente. Cette mesure de la tarification réelle a donc plutôt soutenu les hôteliers dans cette période difficile.

Monsieur BOUTAULT, quand vous dites que pour 400.000 euros, on n'a pas les détails. Page 3 de l'annexe, c'est écrit : "annonce et insertion, campagnes de communication grand public et accompagnement, 390.000 euros, actions en direction des tours opérateurs et agences, 60.000 euros, accueil de presse, 288.000 euros, site Web, 48.000 euros, etc., donc le détail des opérations, c'est-à-dire des campagnes de promotion et de l'insertion publicitaire, des actions avec les tours opérateurs, des accueils de presse et une campagne digitale.

Evidemment, à tous ceux qui sont intervenus, il ne s'agit pas aujourd'hui de notre convention avec l'Office du tourisme ni de notre politique touristique parisienne. Nous aurons l'occasion de débattre de tous ces sujets, de la propreté, de la sécurité. Nous avons parlé de la modernisation de la Tour Eiffel avec Julien BARGETON il y a quelques minutes.

C'est aujourd'hui une mesure d'urgence qui permet d'apporter plus de 1.600.000 euros de promotion dont 800.000 euros en fonds propres pour la Ville et l'Office du tourisme qui est abondé à la même hauteur par l'Etat et qui, par ailleurs, grâce au travail diplomatique de la Ville sera abondé par des fonds supplémentaires.

Ne vous inquiétez pas du manque d'ambition du plan, Madame JÉGO, parce que c'est 1.600.000 en numéraire et la Ville de New York nous met son affichage public à disposition pour faire la promotion de la destination "Paris". C'est inestimable en termes de coûts. La Ville de Tokyo dans son amitié et dans la relation amicale que nous avons entre les deux villes nous met son affichage public également pour la promotion de la destination avec un affichage publicitaire. Un certain nombre de géants du Web et d'Internet présents à Paris, eux-mêmes citoyens parisiens, amoureux de Paris, ont décidé, eux aussi, de nous mettre de l'insertion publicitaire sur les gros moteurs de recherche gratuitement à disposition.

Le plan sera de plusieurs millions d'euros en valeur ; et en numéraire, il ne coûte que 400.000 euros à Paris pour aller reconquérir des clientèles pour lesquelles nous en avons bien besoin.

Je veux croire par ailleurs que, par exemple, ce qui est en train de se dérouler sur l'Euro 2016 - évidemment, il y a eu des épisodes moins heureux comme à Marseille ce week-end -, rien qu'entre jeudi et vendredi, c'est 200 émissions et magazines qui ont été tournés en direct de la "fan zone" dans près de 67 pays différents, 6.000 journalistes accrédités sur la "fan zone" qui voient un Paris joyeux, une Tour Eiffel accueillante qui accueille le monde chaque soir.

Oui, je suis très joyeux, Monsieur LEGARET.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - S'il vous plaît, Monsieur LEGARET.

Je vous invite à conclure, Monsieur le Maire.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - 15.000 journalistes présents à Paris qui sont en train de montrer une ville...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - C'est facile quand cela vient de l'Exécutif, jamais quand cela vient de vos bancs, s'il vous plaît !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Qu'ils répondent correctement !

M. Mao PENINO, adjoint, président. - S'il vous plaît, Monsieur LEGARET, vous n'avez pas la parole, cela suffit ! Vous n'êtes pas là pour faire les bonnes manières de ce Conseil, c'est moi.

Monsieur MARTINS, vous concluez, s'il vous plaît.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Je conclus pour souligner effectivement la remarque qu'un grand nombre d'entre vous ont fait sur le rapprochement du C.R.T. et de l'Office du tourisme et que la Maire a déjà annoncé.

Preuve de ce rapprochement : la conférence de presse qui a annoncé ce plan s'est tenue en présence du Ministère chargé des affaires étrangères et du développement touristique, mais aussi de Jérôme CHARTIER, premier Vice-Président de la Région, alors même que la Région n'est pas financeur de ce plan. Toutefois, dans un grand esprit de concorde et de rapprochement, nous les avons conviés.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 286.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 286).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'incitation à la pratique du football pour les jeunes Parisiennes.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu non rattaché, référencé n° 31, relatif à l'incitation à la pratique du football pour les jeunes Parisiennes.

La parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

"Pour moi, je n'ai connu que le sport d'équipe au temps de ma jeunesse, cette sensation puissante d'espoir et de solidarité qui accompagne les longues journées d'entraînement jusqu'au jour du match victorieux ou perdu. Vraiment, le peu de morale que je sais, je l'ai appris sur les terrains de football et les scènes de théâtre qui resteront mes vraies universités."

Ces mots d'Albert Camus qui évoluait au poste de gardien de but au Racing universitaire d'Alger rappellent à quel point la pratique du sport amateur donne une vraie force. Il nous revient à nous, élus locaux, de favoriser ces pratiques, de les démocratiser et aussi de lutter contre toutes les discriminations qui empêchent certains et surtout certaines d'en profiter.

Nous sommes entrés dans l'Euro 2016, cela a été rappelé à plusieurs reprises, on ne peut pas y échapper. La coupe féminine de 2019 se déroulera en France et malgré une médiatisation de ce sport et notamment une médiatisation de plus en plus large des compétitions féminines, la Fédération française de football compte à ce jour moins de 3 % de femmes. Pour le rugby, elles sont moins de 20 %.

Plus généralement, les femmes ne représentent qu'un tiers des licenciés, moins de 40 % des sportifs de haut niveau aidés et elles sont fortement sous-représentées dans les postes d'encadrement. Les déclarations de principe sur la mixité et au mieux la parité existent de longue date au plan national et international, mais sans effet significatif. C'est un fait : les inégalités et les discriminations entre les sexes perdurent à tous les niveaux de la pratique sportive.

Parallèlement, plusieurs enquêtes ces dernières années ont démontré que pour développer la mixité dans les disciplines sportives, les filles devaient être davantage accompagnées que les garçons et qu'un temps d'apprentissage entre elles s'avérerait souvent bénéfique dans leurs parcours sportifs. C'est l'objectif de ce vœu : offrir à des jeunes Parisiennes un temps d'apprentissage privilégié pour leur permettre ensuite, si elles le souhaitent, de s'orienter vers des clubs mixtes amateurs ou professionnels.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur BELLARD.

Effectivement, nous partageons cet objectif de la promotion de la pratique sportive pour les filles. Elle est désormais une réalité, elle est en progression constante, mais cette progression mérite d'être nourrie alors qu'il y a quelques semaines, la Fédération française de football a fêté sa 100.000ème licenciée montrant, y compris grâce à la locomotive que représentent les bons résultats de l'équipe de France de football féminine, à quel point c'était désormais une pratique très largement démocratisée.

Nous avons déjà un certain nombre de programmes comme le programme "Allez les filles" avec des jeunes filles issues des quartiers "politique de la ville" dans le 20^e arrondissement. L'école "Rouge et Bleu" dans le 19^e arrondissement avec la fondation Paris Saint-Germain accueille en son sein un tiers de filles.

Les vacances du Paris Saint-Germain, elles-mêmes organisées par la fondation Paris Saint-Germain, accueillent un stage dédié intégralement aux filles avec la pratique du football et une visite de Clairefontaine ou du Camps des Loges. Parmi les clubs filleuls du Paris Saint-Germain se trouvent aussi des clubs qui possèdent des sections féminines. Enfin, le P.S.G. lui-même, puisque c'était le cœur de votre vœu, possède des équipes et des sections amateurs féminines, notamment en U17 et U19 franciliennes.

Pour autant, dans l'ensemble de ce que nous faisons à la Ville, nous devons continuer à promouvoir le football féminin. C'est, par exemple, ce que nous avons fait dans l'Euro avec un tournoi européen de jeunes filles U16, donc moins de 16 ans, dont la finale se déroulera sur le terrain de la "fan zone", mettant à l'honneur ces jeunes filles qui pratiquent le football.

Evidemment, nous partageons l'ambition de ce vœu en souhaitant l'amender légèrement parce que nous souhaitons l'élargir, pas seulement au P.S.G. mais à d'autres clubs parisiens de haut niveau en foot féminin. Je pense par exemple à l'ES 16, qui joue le week-end prochain son barrage d'accession à la 2^e division après avoir gagné 9 à 0 son premier match de barrage et qui jouera son match retour en ayant perdu 3 buts à 1 à l'extérieur. Si elles gagnent ce match 2 à 0, les filles de l'ES 16 accéderont à la D2.

Je souhaite donc qu'au-delà du P.S.G. nous associons tous les clubs féminins.

Enfin, petit sujet de calendrier sur l'amendement, laissez-nous un petit peu de temps. Septembre 2016 est un peu court et je vous propose au cours de la saison 2016-2017.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Monsieur BELLARD, intégrez-vous ? Oui. Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 151).

2016 DJS 244 - DVD - Instauration temporaire du stationnement gratuit pour les riverains de la "fan zone" installée sur le Champ-de-Mars dans le cadre de l'accueil à Paris de l'U.E.F.A. Euro 2016.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 244 - DVD et de l'amendement n° 118a qui y est rattaché. Il s'agit de l'instauration temporairement du stationnement gratuit pour les riverains de la "fan zone" installée sur le Champ-de-Mars.

Je donne la parole à M. Philippe GOUJON, pour 5 minutes, puis à Mme Julie BOILLLOT.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet de police, les alertes qui vous ont été adressées ces derniers mois ont été nombreuses pour vous inviter à renoncer à l'implantation d'une "fan zone", dont l'attractivité pour les mouvements terroristes est évidente. D'ailleurs, ce n'est pas moi qui le dis mais le Préfet de police, dans son arrêté du 3 juin. Je cite : "La "fan zone" sur le Champ-de-Mars constitue, au regard des objectifs que se sont assignés les organisations terroristes et de sa localisation dans la Capitale, une cible privilégiée." On ne peut parler plus clairement.

Je ne doute évidemment pas que la Préfecture de police ait pris toutes les mesures nécessaires, mais si nous sommes tous des fans de l'Euro 2016, fallait-il pour autant prendre ce risque supplémentaire ?

Nous avons proposé, vous le savez, avec Rachida DATI, de la transposer dans un stade, Charléty ou un autre plus facile à sécuriser, car pour hypersécuriser le Champ-de-Mars, vous nous annoncez, Monsieur le Préfet, très régulièrement, tous les 3 ou 4 jours, qui nous inquiètent davantage, pour nous rassurer, des mesures nouvelles.

On en est à 1.500 hommes dont près parfois de 1.100 policiers, presque chaque jour pendant un mois. C'est du jamais vu et surtout, c'est autant de sécurité en moins pour les gares, les aéroports, les stades et autres sites sensibles. Je pense que cela nous prépare des mois à venir sans présence policière dans le pays en raison des récupérations réglementaires, sans compter, alors que nous sommes en plein état d'urgence, le besoin de policiers pour encadrer les manifestations et les grèves, déloger les occupations de sites, dissuader les casseurs, surveiller les "hooligans" comme à Marseille et accessoirement, quand même, lutter contre le terrorisme, la criminalité et la délinquance qui explosent partout.

Aujourd'hui, il s'agit dans ce projet de délibération d'instaurer, comme nous vous le demandons depuis des semaines, le stationnement gratuit pour les automobilistes des quartiers privés de leur stationnement habituel pendant un mois ! Mieux vaut tard que jamais et depuis mardi par exemple - mardi seulement -, la mairie du 15^e était autorisée à délivrer des badges d'accès à la zone sécurisée. Cela n'empêche pas les embouteillages dans un quartier largement paralysé où de nombreux commerces sont vidés de leurs clients, les visiteurs quasi-interdits, les activités quotidiennes rendues extrêmement difficiles, qu'il s'agisse de conduire un enfant à l'école ou à la crèche, d'accompagner une personne âgée ou invalide, de pratiquer une activité professionnelle libérale ou en entreprise.

Les riverains, inquiets, demandent la protection - je vous ai écrit encore récemment, Monsieur le Préfet de police, à cet égard - des établissements scolaires et de petite enfance comme les terrasses de café qui sont bondées, surtout celles dotées d'un écran géant, ou encore le Village Suisse.

Ils se plaignent des considérables restrictions à la circulation, surtout quand on interdit 3 ou 4 heures avant chaque match, au lieu des 2 heures que vous aviez annoncées, le stationnement, prouvant ainsi le mauvais choix évidemment de cette implantation, en sachant qu'on ne peut pas concilier un si haut niveau de sécurité - que je comprends -, sans même évoquer la menace du terrorisme, des "hooligans", des casseurs qui ont déjà vandalisé la rue de Vaugirard à coups de hache, blessant même un enfant de CM2 à la sortie de l'école sans aucune intervention policière, et le fonctionnement normal d'un quartier comme celui-ci.

60 "hooligans" ont terrorisé hier les passants, de la rue du Commerce au boulevard de Grenelle. Il y a eu d'ailleurs 7 arrestations. De surcroît, le quartier a été transformé en Fort Chabrol !

Les riverains se plaignent aussi d'avoir été laissés jusqu'à ces derniers jours dans l'ignorance totale de ce qui allait se passer dans leur quartier, l'information ne leur étant parvenue de la Mairie centrale, et encore très partiellement, que 24 à 48 heures avant le début de l'Euro. Il est vrai que la Préfecture de police a rehaussé jour après jour ses exigences sécuritaires, révélant aussi un grand manquement à l'anticipation : le jour même du concert de David GUETTA, négligeant la grève du RER C, vous n'avez pas prévu le flux considérable de spectateurs qui du coup arriveraient par la station La Motte-Picquet, générant un très long temps d'attente au filtrage, vous obligeant d'ailleurs dans l'improvisation à ouvrir de nombreux points d'accès supplémentaires, pas plus que vous n'avez imaginé que les bouteilles interdites dans la zone seraient répandues sur la chaussée par milliers puisqu'aucun container supplémentaire n'y avait été installé pour les y jeter.

Puisque l'alcool y est en vente libre, j'ai constaté les quantités d'urine et de vomi répandues massivement au pied des immeubles - eh bien oui, et si cela vous plaît, mes chers collègues, c'est très bien et si vous aimez vivre dans l'urine et dans le vomi, venez par là - ainsi que les vociférations des supporters jusqu'à une heure extrêmement tardive en pleine nuit. Tout cela permet de penser que les 20.000 litres de bière prévus quotidiennement ont bien été consommés.

Je vous demande d'ailleurs, Monsieur le Préfet, l'interdiction d'alcool de nouveau dans la "fan zone", comme le Ministre de l'Intérieur l'envisage dans un certain nombre de secteurs dit "sensibles". Eh bien oui, la "fan zone" du Champ-de-mars est un secteur sensible.

Nous voterons ce projet, car c'est le seul en cette affaire qui résout un problème, un problème important, celui des automobilistes privés de leur stationnement habituel en surface comme en sous-sol, tout en pensant que la configuration des lieux aurait dû conduire à choisir une autre implantation de la "fan zone".

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Julie BOILLLOT.

Mme Julie BOILLLOT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le cœur battant de l'Euro 2016 à Paris est la "fan zone", mais il n'est pas le seul : le Parc des Princes est l'autre site festif. Malheureusement, force est de constater qu'il est l'oublié de ce projet de délibération rédigé, nous le savons, dans l'urgence. L'objet de notre amendement est donc de rétablir un certain équilibre.

Le Parc des Princes accueille 5 matchs. Le premier a eu lieu hier et, alors que l'on annonçait avec crainte un match à haut risque entre la Turquie et la Croatie, la zone du Parc a été le théâtre d'une franche bonne humeur et camaraderie entre les supporters responsables.

Cet Euro 2016 crée indéniablement de l'animation dans les quartiers d'Auteuil et de la porte de Saint-Cloud ; les commerçants, cafetiers et restaurateurs s'en réjouissent.

Néanmoins, il ne faut pas oublier les désagréments subis par les riverains, qui font preuve de beaucoup de patience et aimeraient à ce titre bénéficier d'un geste symbolique de la part de la Mairie de Paris.

Actuellement, les habitants entrepreneurs et autres professionnels de la zone élargie du Parc des Princes subissent une zone de protection et de sécurité qui limite la circulation et le stationnement. S'agissant du stationnement en particulier, il est interdit sur la voie publique la veille d'un match à partir de 19 heures jusqu'à la fin du match, minuit.

Nous aimerions donc, à l'occasion de ce projet de délibération, que quelques efforts soient consentis pour les riverains lors des quatre matchs restants et qu'à l'instar des riverains de la "fan zone" ils bénéficient de la compensation du stationnement gratuit sur les voies mixtes entre la porte de Saint-Cloud et Passy lors de la mise en œuvre de cette zone de protection et de sécurité, et surtout que cette expérimentation serve à la mise en place tant demandée depuis des années par la mairie du 16^e d'un dispositif dédié à l'année, puisque dans ce quartier nous avons la chance d'accueillir les matchs du P.S.G., du Stade Français et, à partir de septembre, du Red Star.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame BOILLLOT, pour le propos extrêmement lucide et sincère que vous avez donné de la manière dont cela s'est passé hier au Parc des Princes, sur un match qui était pourtant identifié comme un match à risque alors que cela s'est passé dans un climat d'extrême bonne humeur, tout comme dans la "fan zone" où, pour les 224.000 supporters qu'elle a accueillis depuis jeudi soir, cela se passe dans un climat extrêmement bon enfant.

Sur cette "fan zone", l'Exécutif ne minore pas la nature des nuisances et les conséquences que l'installation de la "fan zone" a sur une partie des riverains, tout en maintenant l'idée que les supporters seraient venus à Paris quoiqu'il arrive et qu'il valait mieux leur proposer une zone sécurisée, préparée et anticipée que de laisser ces millions de supporters - je le répète, Monsieur GOUJON - qui seraient venus quoiqu'il arrive et de les laisser dans la nature, dans des rassemblements sauvages pour devenir ce que vous savez être des cibles molles encore plus favorablement exposées que dans une "fan zone" sécurisée.

Après études que nous avons passées à vous-même ainsi qu'à Mme DATI, sur les autres sites potentiels, de Charléty aux pelouses de Reuilly, aucun ne rassemblait les conditions de capacité, de connectivité métro, de capacité de desserrement du Champ-de-Mars, sans compter évidemment la dimension symbolique de l'image internationale que peut offrir le Champ-de-Mars et la Tour Eiffel.

Cependant, parce que l'on ne minore pas les conséquences difficiles pour les riverains autour de la "fan zone", nous avons souhaité inscrire ce projet de délibération en urgence. En effet, comme vous le savez, là encore le dispositif, avec la définition du périmètre en lui-même et des interdictions de stationnement, devait être évalué au plus juste avec l'état de la menace la plus récente, ce qui a conduit le Préfet de police à prendre les arrêtés il y a une dizaine de jours, et donc le projet de délibération ne pouvait être soumis qu'une fois qu'on connaissait le périmètre des riverains concernés.

Mais effectivement, c'est dans un travail, avec vous-mêmes et avec la maire du 7e arrondissement, que l'on est arrivé à la conclusion que nous devons. Parce qu'entre le stationnement de surface et les deux stationnements souterrains du plateau Joffre, il fallait offrir une compensation - maigre, j'en conviens, eu égard aux nuisances - à ces riverains, en leur proposant la gratuité du stationnement dans les 6e, 15e, 16e, 7e et 14e arrondissements de Paris.

Sur ce projet de délibération, nous pourrions tomber d'accord et je n'entrerai pas entre nous dans le débat sur la "fan zone" où chacun a compris la position de l'un et de l'autre.

Madame BOILLLOT, sur le 16e, j'entends la demande là encore de compensations pour les nuisances. Je me permets d'estimer qu'elles sont un peu moindres pour les riverains du 16e parce qu'il y a cinq matchs au Parc des Princes sur une amplitude horaire de trois heures avant le match, deux heures après, soit cinq fois pendant le mois, là où les habitants autour de l'avenue de la Bourdonnais, de l'avenue de Suffren, de l'Ecole Militaire, c'est trente jours avec une amplitude horaires très large.

On considère, même si la nuisance est réelle, qu'elle est moindre dans le 16e. Par ailleurs, il nous serait très difficile de créer des systèmes de macarons qui autoriseraient la gratuité du stationnement les jours où il y a un match et pas ceux où il n'y en a pas au Parc des Princes. C'est très difficile à mettre en œuvre sur la Porte d'Auteuil, mais nous l'aurions fait bien volontiers si cela était possible.

Je crois que c'est un juste dédommagement, du moins un geste à destination de ces riverains qui, pour l'instant, se comportent dans la même attitude de bonne ambiance et bon enfant, heureux aussi d'accueillir les supporters en toute sécurité, qui comprennent ces règles de sécurité, même s'ils subissent quelques difficultés pour leur stationnement et leur circulation.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Nous avons une explication de vote...

Non, c'est d'abord une explication de vote, si vous le voulez bien.

Vous interpellez qui vous voulez, mais le projet de délibération ne porte pas sur le Préfet de police, donc il n'a pas à y répondre.

Cela suffit, Monsieur GOUJON, vous n'êtes pas là pour faire l'ordre du jour du Conseil ! D'accord ? Ni le présider. Il y a un moment où cela suffit.

Nous avons une explication de vote de Jérôme GLEIZES.

C'est quand ils sont mis en cause sur leur arrondissement.

Nous avons une explication de vote de Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - On peut se poser la question de l'intérêt de ces vœux.

Il y a un mois, le groupe des élus Ecologistes proposait au vote de cette Assemblée un vœu relatif au "Mur pour la Paix" situé sur la "fan zone" du Champ-de-Mars. Ce mur est devenu au fil des années un symbole fort, un lieu de ralliement pour tous les militants de la paix et des droits de l'Homme.

La Ville de Paris a toujours souhaité mettre en avant les principes universels des droits humains et de paix. Après les attentats qui ont durement touché notre ville en janvier, puis en novembre 2015, en vue de l'accueil des sportifs venus du monde entier dans le cadre de l'accueil à Paris de l'U.E.F.A. de l'Euro 2016, les élus Ecologistes ont voulu s'assurer que le Mur pour la Paix resterait accessible et visible au plus grand nombre.

Le vœu déposé après quelques amendements fut voté. Je souhaiterais ici rappeler le contenu de ce vœu tel qu'amendé.

La Ville de Paris s'assure de la préservation de l'accessibilité et de l'œuvre au grand public lors de l'Euro 2016, réaffirme son soutien et son attachement au Mur pour la Paix, continue à entretenir l'espace vert pour permettre au public de profiter du Mur pour la Paix.

L'objectif de cette intervention est de tenir au courant cette Assemblée que la situation du "Mur pour la Paix", suite aux engagements de la Ville, n'a pas été suivie. Le "Mur pour la Paix" est invisible et reste non accessible.

Deux apprentissages donc. Un tel symbole si important pour nous est donc simplement sacrifié sur l'hôtel du "business". Notre vœu est resté lettre morte malgré un vote favorable et les engagements pris.

Quelle fut la réelle volonté politique ? Nous vous laissons tirer les conclusions qui s'imposent. Un mois de passe entre Lagardère Sports, l'U.E.F.A. et la Ville pour conclure que la charte relative aux zones officielles des supporters imposée par l'U.E.F.A. aux villes hôtes de la compétition et approuvée par le Conseil de Paris ne permet pas de laisser visible et accessible ce monument capital. Désormais, nous en sommes à une promesse de pancarte éventuellement présente en français et en anglais au Mur pour la Paix.

A quoi sert de déposer des vœux s'ils ne sont pas suivis d'effet ?

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur Jérôme GLEIZES, je m'adresse à vous, au groupe Ecologiste de Paris et à l'ensemble des membres de ce Conseil. Une explication de vote sur un amendement doit porter sur l'amendement sur lequel il y a l'explication de vote. Autrement, on s'inscrit sur un projet de délibération. C'est valable pour tout le monde.

Je vais donc mettre aux voix maintenant...

Monsieur le Maire ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Monsieur le Président, les maires dans le règlement intérieur peuvent intervenir à tout moment.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous avez eu la parole et vous êtes intervenu plus de cinq minutes sur le projet de délibération.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Et alors ? Cela n'a rien à voir.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les maires ont le droit de prendre la parole mais ce n'est pas "ad vitam aeternam" et non-stop. Vous avez eu cinq minutes, vous avez pris ces cinq minutes, vous ne rajoutez pas trois minutes, puis trois minutes, puis trois minutes, puis trois minutes, pour parler autant que vous voulez.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je ne parle pas autant que je veux !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - D'autant plus que, honnêtement, j'ai été interpellé, il y a quelques minutes, par le vice-président de votre groupe, sur le fait qu'il y avait des propos qui étaient polémiques tout à l'heure. Le moins que l'on puisse dire, c'est que votre intervention l'était aussi, et par ses propos et par son ton.

Ensuite, l'ordre du jour est fait. L'intervention du Préfet se fait sur les sujets qui le concernent et à la demande. Si vous voulez parler d'autres choses dans un projet de délibération, comme l'a fait M. GLEIZES, vous pouvez déposer une question.

Madame KOSCIUSKO-MORIZET, si vous voulez faire un rappel au règlement, faites-le et citez-moi l'article sur lequel c'est fait.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Non, je voudrais simplement vous demander une interruption de séance.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Alors, elle aura deux minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-huit heures vingt-quatre minutes, est reprise à dix-huit heures vingt-six minutes, sous la présidence de M. Mao PENINOU, adjoint).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous reprenons la séance.

2016 DJS 244 - DVD - Instauration temporaire du stationnement gratuit pour les riverains de la "fan zone" installée sur le Champ-de-Mars dans le cadre de l'accueil à Paris de l'U.E.F.A. Euro 2016. (Suite).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix l'amendement n° 118a...

Madame KOSCIUSKO-MORIZET ?

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Monsieur le Président, je suggère pour la bonne organisation des débats que vous ne leviez pas les yeux au ciel quand je prends la parole.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous écoute.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Je n'en abuse pas forcément beaucoup.

Je voudrais vous faire remarquer que, si vous êtes fondé à demander que le temps de parole des maires soit limité, on attend du président de séance qu'il y ait un peu d'équité sur le sujet, ce qui ne nous a pas forcément paru évident dans la gestion de la séance jusque-là.

Et deuxième remarque, quand une question est posée, qui manifestement concerne le Préfet de police, puisque nous avons la chance d'avoir son représentant sur place, c'est quand même bien qu'il puisse y répondre, sinon il fait un peu le mort au poker ! Il est là malgré tout et on aime bien l'entendre, surtout quand des questions le concernent spécifiquement. Cela ne nous semble pas abusif de faire remarquer cela.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - C'est à lui d'en décider, vous le savez très bien, cela se passe comme cela. Si vous avez totalement la possibilité - je vous le rappelle qu'il y a, y compris quand les sujets ne sont pas abordés au Conseil de Paris, la possibilité et je crois que vous ne manquez d'ailleurs pas de l'utiliser - de saisir, au moment des questions orales sur les sujets particuliers, le Préfet. Vous-même comme les autres groupes ne manquaient pas d'ailleurs de le faire de manière générale.

Par ailleurs, je note de manière très claire, mais j'aimerais bien que vous argumentiez, et je vous propose que nous en parlions lors de la prochaine séance d'organisation, à quel moment la présidence n'accorde pas le même droit aux maires d'arrondissement de la majorité ou de l'opposition. Vous le reprendrez et vous nous donnerez l'ensemble de ces éléments.

En attendant, la parole est à M. le Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme je ne souhaite pas faire le mort au poker, je vous apporterai quelques explications. Je voudrais simplement rappeler que l'objet de ce projet de délibération concerne la gratuité du stationnement aux abords de la "fan zone", et en aucun cas, le sujet de la sécurité ou des dispositions relatives à la "fan zone". Comme l'a dit M. le Maire, demain, il y aura les questions d'actualité et, très certainement, très probablement, ce sujet ne manquera pas d'être abordé.

Je ne pense pas que ce soit le moment d'aborder ces sujets pour lesquels vous savez bien, Monsieur le Député, que cela fait l'objet de la plus grande attention. On essaie de donner la plus grande réactivité sur la base des signalements qui nous sont communiqués par vos directeurs de cabinet du 7^e arrondissement, du 15^e arrondissement ou par vous-même durant le week-end. C'est un gros dispositif. Il y a des contraintes que nous tentons de contenir.

L'objet de ce projet de délibération n'est pas l'enjeu de la sécurité ou du choix de la "fan zone", mais celui de la gratuité et de la réduction sur ce petit spectre des contraintes sur les habitants de ces arrondissements.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La relance permanente, cela suffit, Monsieur GOUJON.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 118a déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 118a est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 244 - DVD.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DJS 244 - DVD).

2016 DJS 195 - Modification des tarifs applicables aux usagers et avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux cours individuels de musique.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DJS 195 et des amendements n° 32 à n° 41, de l'amendement n° 41 bis, du vœu n° 42 et n° 42 bis. Ils portent tous sur la modification des tarifs applicables aux usagers et avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation de la Ville de Paris.

Nous avons beaucoup d'inscrits puisque nous allons successivement entendre Thierry HODENT, Anne SOUYRIS, David BELLARD, Jean-Bernard BROS, Fadila MÉHAL, Rémi FÉRAUD, Nathalie MAQUOI, Danielle SIMONNET, Raphaëlle PRIMET et Gypsie BLOCH pour cinq minutes chacun.

Je vous demande de vous en tenir à cela, voire à moins.

Je donne la parole à M. Thierry HODENT.

M. Thierry HODENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Juste avant, je viens d'apprendre, il y a à peu près 10 minutes, qu'il y avait un vœu n° 42 bis de l'Exécutif. Je trouve un peu dommageable qu'il soit fourni aussi tardivement. Je ferai un petit commentaire dessus.

Sur le projet de délibération, je voudrais vous dire que, sans surprise, notre groupe ne votera pas ce projet de délibération dans lequel vous proposez d'entériner un certain nombre d'évolutions dans le fonctionnement des 51 centres d'animation parisiens. Evidemment, nous ne sommes pas contre l'ensemble de ces mesures. Nous nous réjouissons, par exemple, de la création d'un label commun à tous les centres pour redonner un peu de lisibilité dans le réseau des équipements destinés à la jeunesse qui souffrait, il est vrai, d'un manque de visibilité lié notamment à leur multiplicité.

Ce que nous refusons, en revanche, c'est le sort que vous réservez aux cours individuels de musique dispensés dans les centres d'animation. Contestée par les professeurs de musique eux-mêmes, cette réforme poursuit le délitement plus global de la politique que vous menez dans le domaine de l'enseignement musical à Paris puisque, rappelons-le ici, en ce moment, vous travaillez également à un projet de réforme des conservatoires, dont nous avons abordé le sujet au dernier Conseil de Paris.

Vous prétendez que tout cela est le fruit d'une concertation avec les associations gestionnaires des centres d'animation, avec les élus et avec les professeurs. Force est de constater que, visiblement, la suppression des cours individuels ne leur avait pas été exposée. Vous le savez bien : lorsqu'ils ont découvert votre projet dramatique, les

premiers concernés, à savoir les professeurs, se sont immédiatement mobilisés pour le contester. Comment pouvez-vous prétexter que ce sont les professeurs qui préfèrent enseigner la musique à trois plutôt qu'en face à face, quand ce sont eux qui nous expliquent que l'apprentissage d'un instrument à plusieurs n'est pas adapté, quand bien même vous scinderiez l'heure de cours en trois, en cinq, en six, etc. ? Cela ne peut pas fonctionner.

Vous confirmez malgré vous cet état de fait quand vous concédez que, pour certains instruments, c'est plus compliqué, sans compter l'inadaptation des locaux de certains centres d'animation aux cours collectifs. En attestent les gestionnaires des centres. Et vous voudriez nous faire croire que ce sont eux qui vous ont proposé cette évolution de la pédagogie de la musique, comme vous dites. Non, la réalité, c'est que c'est vous qui leur imposez. Et vous parlez de concertation. Comment voulez-vous que nous croyions vos promesses, quant à continuer la discussion durant la saison prochaine que vous présentez comme une saison de transition ? A quoi cela servirait-il d'ailleurs d'expliquer cette pédagogie innovante aux professeurs réfractaires ? Je crois que vous ne parviendrez pas à les convaincre.

Personne n'est dupe et, concertation ou pas, dans votre esprit, la messe est dite. Il n'y aura plus de cours individuels dans aucun centre d'animation parisien à partir de septembre 2017. Vous n'avez qu'à moitié reculé en acceptant de différer pour tous cette suppression. A ce propos, quand comptez-vous présenter les amendements et les modifications du projet de délibération correspondant ? Il est, en effet, toujours explicitement dit dans le projet de délibération que six centres ne bénéficieront plus de cours individuels à compter de septembre 2016.

J'en terminerai par le souhait que vous avez exprimé de profiter de cette année de transition pour caler l'offre musicale arrondissement par arrondissement, selon la configuration et l'offre des centres d'animation et des conservatoires, et afin de construire un partenariat de qualité entre les deux. Belle idée ! Une seule solution : retirer ce projet de délibération, retravailler l'organisation de l'enseignement musical à Paris en coordination avec votre collègue, Bruno JULLIARD, et proposer un projet plus ambitieux et digne des Parisiens et des musiciens.

Un mot sur l'amendement n° 41 bis et le vœu n° 42 bis proposés 10 minutes avant mon intervention, ce qui est quand même assez dommageable. De plus, ni dans ce vœu, ni dans cet amendement, vous ne faites cas des cours individuels dont on comprend que vous les supprimez à partir de 2017.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Monsieur HODENT.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS, pour cinq minutes.

Mme Anne SOUYRIS. - Monsieur le Maire, chers collègues, la Ville investit plus de 200 millions d'euros chaque année pour développer des politiques publiques à l'endroit des jeunes vivant à Paris. Les objectifs sont à la fois multiples et clairs : accompagner les jeunes dans leur accès à l'autonomie dans les domaines de l'emploi, du logement, de la santé, des transports, de la culture, du sport. La modernisation des centres d'animation, dont ce projet de délibération est l'une des concrétisations, fait partie de cette stratégie. On parle notamment de cinq créations de centres et de trois restructurations totales durant cette mandature, mais aussi de nouveaux moyens, notamment pour améliorer l'accueil des jeunes dans ces équipements par le biais de 13 nouveaux postes d'animateur jeunesse et de conseiller d'information jeunesse.

On ne peut que constater un effort sérieux qui doit se poursuivre. Cette modernisation des centres d'animation comporte plusieurs aspects qualitatifs qui nous semblent bénéfiques en termes d'égalité géographique et sociale en faveur de l'accès à la culture de tous et de toutes, en particulier des jeunes.

Je commencerai par la volonté d'offrir une meilleure visibilité à ces équipements via le nouveau label "Paris Anim" et son identité visuelle. C'est une action que nous soutenons. De même, nous nous félicitons de la décision d'assouplir les règles applicables en termes d'horaires d'ouverture et d'activités afin que les centres puissent davantage s'insérer dans l'écosystème culturel, sportif, associatif des quartiers qu'ils desservent et s'adapter aux nouveaux besoins des Parisiennes et des Parisiens dont les rythmes de vie évoluent.

Il n'en va pas de même sur l'enjeu de l'enseignement musical qui est dispensé dans de nombreux centres d'animation. Vous proposez de généraliser, à compter de la saison 2017-2018, des enseignements de musique à trois enfants et plus en supprimant des cours individuels proposés à l'heure actuelle dans la majorité des centres. Il ne fait mystère pour personne qu'aujourd'hui l'offre musicale des centres d'animation, et particulièrement les cours individuels ne sont pas un supplément d'âme à ce qui est proposé par les conservatoires de la Ville. Ils pallient, que cela nous plaise ou non, au manque de place dans les conservatoires et contribuent, même si cela n'était pas l'objectif premier, à démocratiser l'enseignement musical, encore bien élitiste dans notre pays. C'est un effet positif.

Ne nous trompons pas de combat. Oui, nous sommes pour une réforme de l'enseignement musical à Paris, une réforme qui permette à tous ceux et à toutes celles qui ne baignent pas dans une atmosphère musicale d'y avoir accès. Oui, nous sommes pour que l'enseignement en petit collectif soit favorisé, ainsi que la pratique musicale, en plus grand collectif. Mais nous restons opposés à une réforme qui supprimerait purement et simplement ces temps individualisés, piliers d'un apprentissage réussi d'un instrument.

Oui, 1.000 fois oui, nous souscrivons à la volonté d'une plus grande ouverture des centres d'animation sur leur territoire pour dynamiser la vie des quartiers et favoriser le lien social, en proposant des activités notamment musicales tournées vers le collectif dans l'esprit de l'éducation populaire, mais cela ne doit pas se faire au détriment de la qualité de cette offre musicale, ni, comme nous l'avons déjà voté cette année au Conseil de Paris, au mépris des enseignants de musique par la suppression de postes d'enseignement musical et une trop faible prise en compte de leur savoir pédagogique.

C'est pour cela que nous souhaitons protéger ces temps individualisés qui permettent aujourd'hui à de jeunes Parisiens et Parisiennes, qui n'ont pas accès aux conservatoires ou aux écoles privées, d'apprendre réellement à jouer d'un instrument.

Par ailleurs, au-delà de l'intérêt pédagogique de ces temps dans l'apprentissage d'un instrument aujourd'hui, nous alertons sur le fait qu'une suppression de ces moments nuirait en premier lieu aux jeunes n'ayant pas les moyens d'apprendre ailleurs la pratique musicale.

J'entends bien votre objectif, Madame la Maire, de repenser l'offre musicale à Paris autour d'un parcours à travers l'initiation, l'apprentissage et la pratique collective dans le cadre de filières d'ensemble faisant intervenir associations, centres d'animation, conservatoires. Et nous partageons cet objectif, mais ce travail n'est pas encore abouti, et nous devons être ensemble vigilants aux évolutions qui seront discutées toute l'année qui doit suivre.

Ainsi, la concertation initiée doit être poursuivie, mais surtout renforcée et élargie. De fait, encore trop d'enseignants et de parents ne sont pas dans les discussions. Par ailleurs, cette concertation doit prendre en compte la réalité de l'offre dans chaque arrondissement, la situation de chaque enseignement, instrument, local, chaque centre, et elle doit se faire dans un souci de cohérence et de complémentarité entre les différentes structures municipales. Je pense ici bien sûr à la réforme des conservatoires.

D'autre part, ces temps individualisés doivent être sanctuarisés, et dépasser le nombre de trois enfants par heure ou par heure et demie en ne laissant pas l'enseignant organiser les temps individuels et de tout petits collectifs, selon les temps de l'enfant, serait une erreur majeure au regard de l'ambition même de la réforme.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Il faut conclure !

Mme Anne SOUYRIS. - J'ai fini.

Elargir une pratique musicale de qualité à tous et toutes est une ambition partagée. Ainsi - j'ai fini, je n'ai qu'une phrase pour terminer - demandons-nous de nouveau par notre amendement que les cours de musique individualisés trois enfants maximum soient préservés, avec le fait que cette réforme doive se faire en concertation avec celle des conservatoires et des différents acteurs, enseignants de musique et usagers. C'est bien la demande concrète que nous faisons par les amendements que nous avons déposés sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'en ai marre d'être assis et puis, en plus, en même temps, comme ça, cela permet de voir ceux qui parlent.

Le projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui entraîne dans nos rangs un débat passionnant, débat que nous avons déjà eu et qui touche à des domaines fondamentaux : l'éducation musicale et l'accès à la culture. Je comprends parfaitement la crainte d'un certain nombre d'entre vous, mais je crois que nous devons laisser un temps à l'expérimentation.

Les centres d'animation constituent une réelle alternative au conservatisme pour l'apprentissage ou le perfectionnement d'une pratique musicale. Quel que soit notre âge, d'ailleurs, la question de la pédagogie en musique peut interroger en fonction de la finalité attribuée. Mais plutôt que de centrer la question sur la fracture "cours individuel, cours collectif", essayons de penser les élèves comme des acteurs de leur apprentissage.

Les situations d'enseignement collectif en petits groupes, et en fonction de l'instrument pratiqué, sont, je le crois, essentielles à un apprentissage de qualité, car le plaisir de jouer à plusieurs est une dimension centrale de la pratique musicale. Alors, essayons un enseignement plus horizontal de la musique dans nos centres d'animation et évaluons cette évolution avant la rentrée 2017.

Nous voterons donc en faveur du projet présenté par l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci. En tout cas, je peux vous assurer que sur la réalisation, nous avons un angle de caméra magnifique !

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Nous avons eu l'occasion maintes fois d'intervenir sur le sujet, et notamment sur l'aspect pédagogique, mais là, je vais revenir simplement à des propositions qui sont faites, pour dire simplement que le projet de délibération qui nous est présenté pourrait être - et j'emploie à dessein le conditionnel - équilibré, car il modernise certains aspects, comme mon collègue les Républicains l'a signalé, des centres d'animation, y compris l'enseignement musical.

Je veux citer quelques points qui pourraient être intéressants, notamment l'attractivité accrue via un assouplissement des règles applicables en termes d'horaires d'ouverture et d'activité, et c'est vrai que la limitation du volume maximum hebdomadaire sera supprimée. Pour nous, c'est une bonne chose, c'est quelque chose que nous avons souhaité depuis longtemps.

Il y a aussi un autre point, qui est la stratégie de visibilité par une campagne de communication et de labellisation, et de créer ce fameux label "Paris Anim", avec une identité visuelle, c'est une proposition en effet qui peut aller dans le bon sens, mais qui risque de passer, me semble-t-il, à côté de son objectif. En effet, la principale difficulté, ce n'est pas tant de savoir s'il existe des centres d'animation pour les Parisiens, mais de savoir se repérer dans une offre pléthorique, que ce soit en termes d'activités culturelles ou sportives, dans le cas de ces centres, dans les différentes structures dépendantes ou financées par la Ville de Paris, et qui font parfois doublon, nous l'avons déjà souligné.

Une campagne de communication est donc nécessaire surtout quand elle vise la clarification entre ces différentes strates, mais, me semble-t-il, ne pourra avoir lieu qu'après une véritable remise à plat de l'ensemble des dispositifs. Je crois que tout le monde est d'accord sur ce point.

C'est vrai qu'il y avait un autre point qui pouvait être intéressant, à la rentrée 2016, les gestionnaires ne seront plus obligés de mettre en place au moins 7 des 9 catégories citées dans les cahiers de consultation. Nous devons cependant conserver une diversité certaine dans les activités proposées. Il y a un vrai risque de voir disparaître certaines activités au sein des centres d'animation.

Une fois encore, la réflexion sur le nombre minimum d'activités proposées dans les centres d'animation n'aurait de sens que s'il y avait une réforme globale de l'offre des loisirs amateurs à Paris, ce que nous appelons de nos vœux depuis fort longtemps.

Autant le dire, malgré ces avancées, ce projet ne peut être soutenu en l'état, car il introduit surtout, et tout le monde l'a dit, la suppression des cours individuels, un totem. Pour l'instant, c'est vrai que l'on évoque le 12e et le 14e, mais tout le monde sera concerné par l'objectif de la Ville : la suppression de l'ensemble de ces cours individuels dans les centres.

Il est donc impossible pour notre groupe de soutenir les évolutions positives de ce texte, c'est vrai que c'est cornélien, sans soutenir la suppression des cours individuels. Il me semble que cela va ouvrir la boîte de Pandore aux suppressions futures dans les autres centres.

C'est pourquoi nous souhaitons apporter des amendements. Je ne vais pas les reprendre techniquement, vous les avez bien, en lien avec les centres d'animation de Reuilly, de Bercy, Rapée, Vercingétorix et Montparnasse.

En effet, il est anormal que les premières décisions de suppression des cours individuels de musique se fassent alors même, et chacun l'a répété, que la réforme des conservatoires est en cours d'élaboration.

Pour toutes ces raisons, le groupe UDI-MODEM vous demande d'amender, de proposer, de signer et de valider nos amendements, sinon il ne sera pas possible pour nous, si ces amendements ne sont pas acceptés, de voter de façon favorable sur le sujet.

Pour aller plus loin sur la question de l'enseignement musical au sein des centres d'animation, bien entendu les activités musicales ne forment pas l'ensemble des activités proposées dans les centres d'animation, mais vous le savez tous les jours en lisant la presse, ce sont elles qui cristallisent les tensions, y compris médiatiques.

C'est vrai, l'Exécutif a beau répéter que ces décisions ont fait l'objet de discussions, mais vous voyez bien en effet que cette réforme en tout cas n'est pas comprise, n'est pas appropriée, n'est pas validée par ceux qui la constituent finalement.

Nous attendons beaucoup du groupe de travail sur la réforme des conservatoires. La dernière réunion aura lieu le 20 juin, qui va permettre de délibérer définitivement. Nous demandons que l'adjointe, Madame VÉRON, puisse participer à ces travaux. Cela permettra de mettre à plat toute la question musicale, parce qu'en effet, notre objectif, certes utopique de pouvoir répondre au niveau municipal à l'ensemble des demandes d'accès à l'enseignement, permettra peut-être de mettre de côté tout ce qui avait été fait par le passé, et notamment le tirage au sort très contesté pour lequel j'espère que nous arriverons à trouver une solution.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

M. FÉRAUD a la parole.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - La réforme des centres d'animation trouve une première traduction dans ce projet de délibération qui modifie les tarifs et les contrats de délégation de service public. C'est d'ailleurs une étape importante et un débat important pour renforcer le rôle de ces centres d'animation dans notre politique en faveur de la jeunesse.

Rappelons que Paris consacre plus de 200 millions d'euros chaque année pour aider les jeunes à développer des compétences sportives ou artistiques, à s'autonomiser, mais aussi à mieux s'insérer dans la société. Les centres d'animation jouent un rôle très important dans ce dispositif, y compris dans leur rôle de maison de quartier.

Or, l'accès des jeunes au sport, à la culture et aux loisirs n'est pas un luxe, mais une volonté politique forte et revendiquée. A l'heure où nous fêtons les 80 ans du Front populaire, l'éducation populaire, chère à Léon Blum et Léo Lagrange, repose sur cette idée progressiste d'une culture offerte à tous et permettant à chacun de s'épanouir et de trouver sa place. C'est la conception que nous revendiquons pour nos centres d'animation, offrant une pratique collective, interculturelle, intergénérationnelle et innovante.

Pour ce faire, le projet de délibération propose d'ailleurs la création de 13 postes d'animateurs jeunesse et de conseillers d'information jeunesse, notamment à destination des adolescents qui fréquentent encore trop peu nos centres.

C'est un effort tout à fait important dans le contexte budgétaire que nous connaissons et qui à lui seul justifierait que l'on soutienne pleinement ce projet de délibération.

De plus, la réforme offre de nouveaux enseignements et enrichit le contenu des ateliers proposés, notamment en introduisant l'apprentissage du codage informatique ou encore de la comédie musicale. L'amplitude horaire ainsi que le nombre d'activités différentes obligatoires dans un même centre sont modifiés, ce qui introduit beaucoup plus de souplesse pour les responsables de centres d'animation. Ils pourront ainsi mieux faire correspondre leur offre avec les besoins spécifiques de leur public.

Cette réforme a été conçue avec beaucoup d'acteurs de terrain dont les centres d'animation du 10^e d'ailleurs, à l'issue d'une large concertation menée depuis décembre 2014. Cette concertation a conclu à la nécessité d'ouvrir davantage nos centres sur l'extérieur, d'en faire des lieux d'exposition, de débat, d'animation, en lien aussi avec les associations et les instances de démocratie locale.

Les centres d'animation peuvent en effet constituer aussi d'excellents creusets d'apprentissage de la citoyenneté, en lien avec les instances de démocratie participative.

Une des évolutions concernant les activités musicales a suscité beaucoup de polémique, à savoir l'extension de certains cours de musique individuels à 3, 4 ou 5 élèves. C'est pourtant une pratique déjà répandue, y compris dans les conservatoires, et très conforme à l'esprit de l'éducation populaire qui privilégie la pédagogie de groupe, gage aussi de mixité et de cohésion.

Il n'est d'ailleurs pas question d'imposer la généralisation de ces cours à toutes les disciplines, mais de les adapter dans un parcours musical qui prévoira l'initiation, l'apprentissage, et la pratique. Différent aussi selon la configuration des locaux des centres d'animation.

Il ne s'agit pas non plus de faire des économies sur le dos des élèves comme on l'a parfois entendu, mais bien d'améliorer l'offre et de permettre au plus grand nombre d'en bénéficier. Pour ma part, et comme président du groupe Socialiste et Apparentés, je ne trouve pas choquant que l'on ait à Paris l'ambition de faire profiter de nos enseignements le plus grand nombre.

Je suis en revanche beaucoup plus surpris de l'importance du conservatisme qui se fait jour sur cette question de l'enseignement de la musique. Il serait dommage de s'opposer à une mesure progressiste, qui permettra à plus d'enfants d'apprendre la musique, même si je souhaite que la concertation se poursuive sur ce point, et je salue les efforts de Pauline VÉRON en ce sens.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Mme MAQUOI a la parole.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis le début de cette mandature en mars 2014, la Maire de Paris a demandé à Pauline VÉRON de réfléchir à une réforme des équipements municipaux dédiés aux jeunes, notamment les centres d'animation.

Depuis décembre 2014, Pauline VÉRON a donc mené cette concertation, accompagnée par la Sous-Direction de la Jeunesse, auprès de toutes les associations gestionnaires des 51 centres d'animation parisiens, des élus d'arrondissement en charge de la jeunesse, des maires d'arrondissement, des groupes politiques représentés au Conseil de Paris, des usagers et des non-usagers des équipements en question.

La réforme proposée aujourd'hui par Pauline VÉRON, dont je salue l'écoute et l'énergie, s'inscrit pleinement dans la volonté de l'Exécutif de faire des centres "Paris Anim", un lieu de croisement entre habitants, associations, artistes, bénévoles, professionnels, au cœur d'un territoire.

Un lieu de cultures - au pluriel - où chaque usager venant avec sa propre culture, la confronte, l'interroge, l'enrichit dans le cadre d'apprentissages, de rencontres, de projets. Un lieu animé par un projet qui transforme les différences de chacun en diversité.

C'est pourquoi les nouveaux cahiers des charges des "Paris Anim" prévoient de prendre plus en compte encore le territoire de l'équipement. Un centre "Paris Anim" agit sur son territoire en réunissant les habitants des différents quartiers alentour. Le territoire nourrit le projet du centre, lui apporte des contenus. Ainsi, un centre "Paris Anim" sera le lieu facilitateur de la rencontre entre les différents acteurs du territoire, un lieu de citoyenneté, pour reprendre des propos de Rémi FÉRAUD. Un centre "Paris Anim" sera également le lieu de découverte d'une nouvelle pratique d'une technique, d'un univers artistique, d'une autre culture. Il permet donc à l'usager de construire son parcours d'amateur en confrontant sa propre pratique.

Même si la majorité des ateliers peut être spécifique à une tranche d'âge, pratiquer au sein d'un centre "Paris Anim" favorise également la rencontre des générations. Par exemple, un atelier s'adressant à un public d'enfants ou d'adolescents peut être l'occasion d'une sortie, d'une restitution, de mettre en place des actions à destination des familles.

L'apport de la réflexion née de la concertation est de développer la dimension collective des ateliers pour situer les usagers dans une dynamique de projet. C'est penser l'apprentissage individuel dans une démarche collective.

Je sais que certains d'entre vous pensent immédiatement à la pratique de la musique en m'entendant. Effectivement, un lieu d'éducation populaire n'est pas un lieu où l'on vient acheter un service, consommer une activité, ce que l'on peut faire d'ailleurs et choisir de faire dans d'autres associations. C'est un lieu où la pratique se partage avec d'autres dans le cadre d'un projet.

C'est pourquoi il nous est proposé aujourd'hui d'accompagner sur un an l'évolution de la pratique musicale dans les centres "Paris Anim" en fonction de la configuration de chaque centre, de l'histoire de chaque arrondissement, du projet de chaque centre pour aboutir à un apprentissage qui est bien individuel, mais qui se déroule dans le cadre mobilisateur du groupe.

Penser l'émancipation de chacun dans le collectif doit animer les propositions faites aux usagers, quel que soit le domaine proposé. On peut très bien imaginer des ateliers hors des murs, par exemple : dans un centre social, auprès du public qui ne fréquente pas le centre d'animation. Proposer un atelier qui s'inscrit dans un projet donne alors du sens, une envie de s'y inscrire.

Un autre exemple encore : de nombreux centres valorisent aujourd'hui la pratique "amateur" par des scènes ouvertes, des tremplins, des expositions. Nous souhaitons que toutes les formes permettant d'éprouver sa pratique

devant un public se développent. C'est aussi cela le partage, la convivialité. C'est aussi cela inscrire son apprentissage individuel dans un projet collectif.

Ainsi, la réforme nous propose de penser "Paris Anim" comme le lieu de tous les possibles, un lieu de tous les possibles par de meilleures conditions d'accueil, notamment informel des jeunes. Les ateliers de pratiques annuels ne correspondent pas à une partie des envies des adolescents.

Entre des 13 et 18 ans, on a souvent déjà en tête des projets à mettre en œuvre, des envies d'un lieu où l'on se retrouve entre pairs, d'un lieu où l'animateur référent est disponible pour une écoute attentive et bienveillante, ressource pour aider à réaliser ses rêves, un lieu où avoir un espace à soi n'empêche pas de s'inscrire dans des temps intergénérationnels des centres "Paris Anim".

Pour conclure, la proposition qui nous est faite est donc de créer un lieu de tous les possibles pour encourager la puissance d'agir de chacun, celle de s'accomplir individuellement au sein d'un collectif où la pratique d'un sport, d'un art, d'une langue sera un des principaux leviers.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, et merci pour votre respect parfait du temps de parole.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, depuis le début de cette mandature, je trouve qu'il y a beaucoup de beaux discours sur la jeunesse et des mesures qui sont prises pour le moins paradoxales, pour ne pas dire plus.

Les antennes jeunes ont été fermées, mais on nous a expliqué que c'était pour, au contraire, améliorer l'information jeunesse, améliorer le réseau et mieux intégrer cette mission de l'information jeunesse à l'intérieur des centres d'animation. Au passage, belle économie : des antennes jeunes qui étaient implantées dans leurs quartiers et qui tissaient justement ce maillage ont été fermées les unes après les autres.

Vous avez expliqué qu'il fallait absolument développer les fabriques culturelles et comme par hasard, la première fabrique culturelle se fait non pas en plus d'équipements et d'équipements jeunesse, mais en substitution d'un théâtre et d'un centre d'animation.

Là encore, c'était une marque, une démonstration de l'attachement à l'éducation populaire alors que vous imposiez un projet contre l'avis non seulement des associations qui géraient les deux équipements, des associations de quartier, des usagers, des salariés, bref l'antithèse même de la démarche de l'éducation populaire.

Maintenant dernier sujet sur lequel, excusez-moi, mais vous vous moquez du monde, c'est l'histoire de ces cours individuels de musique. Il n'y a pas un seul enseignant qui théorise qu'il ne faut absolument pas faire de collectif. Tous les enseignants de musique, bien évidemment, sont attachés, à un moment donné, selon le développement de la pratique instrumentale, à la pédagogie collective et la pédagogie de groupe.

Le propre même de faire de la musique, que ce soit avec son instrument vocal ou un instrument de musique, est de le faire à plusieurs. Que nous disent les enseignants ? Ils nous disent que dans l'apprentissage et les premiers pas de l'apprentissage, oui, il est nécessaire vraiment d'une relation enseignants/élèves et en fonction justement de certains instruments de musique de préserver ce temps du cours individuel. Ce n'est pas une idéologie réactionnaire archaïque, juste du b. a -ba lié à la nature même de l'instrument de musique.

Dans votre projet de délibération, quand vous faites les nouveaux tarifs, vous nous dites : nouveau tarif pour les cours d'une pratique de trois à cinq élèves. On sait très bien comment cela va se passer dans les centres d'animation. Trois à cinq élèves ? Alors on va blinder à cinq. Tous les centres d'animation sur les cours de trois à cinq élèves blinderont à cinq.

Avez-vous évalué le nombre de suppressions de cours d'enseignants qui vont passer au chômage ou bien de partenariats avec des enseignants qui intervenaient par le biais d'associations prestataires qui seront supprimés du jour au lendemain ? Et vous nous faites croire qu'au contraire, tout cela, c'est pour plus de pédagogie, plus d'éducation populaire et permettre à plus de jeunes de pouvoir accéder à la pratique d'un instrument de musique.

J'ai beaucoup d'anecdotes hyper-importantes quand dans un quartier comme Belleville/Amandiers populaire, vous avez des jeunes que tout éloignait de l'apprentissage du piano et de l'apprentissage d'instruments tels que le violon et qui par un centre d'animation y accèdent parce qu'à un moment donné, on leur a permis de casser la distance culturelle qu'eux-mêmes intériorisaient, et mettaient avec ces instruments. On sait la difficulté, le côté ardu de cet instrument quand d'autres jeunes, eux, ont beaucoup plus de maîtrise, on sait l'impact que cela va avoir.

Je vous le dis : attention, arrêtez d'avoir un discours aussi méprisant. Les enseignants que j'ai rencontrés, qu'il s'agisse des conservatoires ou des centres d'animation, notamment à l'Assemblée générale des conservatoires, et qui défendaient le maintien de ces cours individuels, non, ce ne sont pas des réactionnaires. Ce sont des militants attachés à l'éducation populaire bien plus que vous et qui en ont fait l'engagement professionnel de toute leur vie.

Votre arrogance à, tout d'un coup, jeter des anathèmes de cette nature, je vous le dis tout net : c'est insupportable. Je propose donc dans un amendement rattaché, pour que, au contraire, on maintienne ces cours individuels, notamment pour les élèves débutants sur les instruments de musique. Bien évidemment que sur la suite du parcours, le caractère collectif est à favoriser, à développer comme d'ailleurs cela se fait actuellement. Aucun enseignant ne souhaite des cours individuels non-stop.

J'espère que ce débat va évoluer, mais je suis plus qu'inquiète sur la teneur qu'il prend. En tout cas, j'espère que nombre de collègues qui sont attachés au maintien de ces cours individuels voteront l'amendement que je compte bien maintenir à ce projet de délibération et qui vise à maintenir ces cours individuels.

Sachez que je ne l'ai pas écrit toute seule et que beaucoup de personnes seront attachées à regarder le vote de chaque groupe sur cet amendement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

A plusieurs reprises dans cette enceinte, nous avons collectivement souligné que la jeunesse était une de nos priorités. Considérer cela nécessite donc d'y mettre les moyens budgétaires nécessaires.

Nous regrettons amèrement que la réforme des centres d'animation soit mise en place dans le cadre d'un budget constant. Nous pensons qu'il sera indispensable, lors du débat sur le P.L.U. en juillet, de prévoir la réservation de parcelles pour y créer des équipements "jeunesse" et culturels et de revoir en priorité au prochain budget celui de la jeunesse pour que nos objectifs ne restent pas sur le papier.

Depuis toujours les centres d'animation ont été considérés à travers le prisme de la politique jeunesse. La réalité de la vie de ces centres montre qu'en réalité, ils s'adressent à tous les âges. C'est donc effectivement possible d'utiliser plus et mieux ces équipements en les utilisant à plein sur toutes les tranches horaires.

Nous partageons l'objectif de renforcer leur rôle d'éducation populaire et de chercher à attirer de nouveaux publics et les jeunes des quartiers populaires, notamment avec l'unification des centres, leur "relooking" et la campagne de communication avec l'appellation "Paris Anim".

Un des apports essentiels de cette réforme est la création de 13 postes d'animateurs, ce qui est une très bonne nouvelle.

Ces postes pourront renforcer notre politique, qui avait été mise à mal après la fermeture des antennes jeunes en début de mandature.

Mais venons-en au fait : ce qui nous pose le plus de problèmes dans cette réforme, comme à beaucoup d'usagers ainsi qu'aux professeurs, vous le savez, c'est la suppression des cours individuels de musique. Aujourd'hui, plus de 3.000 personnes en bénéficient. Pour certains, c'est une alternative au manque de places dans les conservatoires, pour d'autres, c'est le choix d'un enseignement plus souple, moins académique. Dans ces centres, des cours collectifs sont déjà dispensés à plus de 4.000 personnes. Nous ne comprenons pas cette volonté de substituer l'un à l'autre. Les deux doivent pouvoir coexister, car les besoins peuvent être très différents en fonction de l'instrument pratiqué, du niveau de l'usager, et y compris en fonction des contraintes dues à l'architecture des locaux.

En résumé, nous partageons la volonté de développer les cours collectifs dans les centres d'animation, avec y compris de nouvelles pratiques musicales plus adaptées à la réalité de la jeunesse et aux nouvelles technologies, mais pourquoi ne pas maintenir l'offre de cours individuels tout en développant les cours collectifs ?

En février dernier, suite aux débats qui avaient animé notre Assemblée, l'Exécutif avait pris des engagements importants. Le premier était de retarder la mise en application de la réforme jusqu'à septembre 2017, pour laisser le temps de concerter professeurs et usagers, afin d'adapter au mieux l'offre des centres à leurs besoins. Le second

engagement était de créer une nouvelle catégorie de cours, les cours de trois à cinq personnes pour permettre de conserver des pédagogies individualisées.

Mais aujourd'hui, nous avons des doutes sur ces deux engagements. Le premier vient du constat que certains gestionnaires devancent les consignes de la Ville et annoncent à leurs usagers la suppression dès la rentrée 2016, ce qui va à l'encontre des engagements pris par le Conseil de Paris, et ce que nous ne pouvons pas accepter. Et nous savons que vous travaillez pour rétablir la situation.

Notre deuxième crainte est liée à l'instauration des nouveaux tarifs : les tarifs des cours semi-collectifs, trois à cinq personnes, sont en baisse par rapport aux tarifs des cours individuels. Cela ne va pas inciter les gestionnaires à mettre en place ces cours à trois personnes, mais bien les pousser à les remplir avec cinq pour garantir l'équilibre économique, d'autant qu'il n'y aura pas de compensation liée à la perte de ressources liée à cette réforme.

Si une pédagogie individualisée nous semble encore possible à trois, elle nous paraît compliquée à cinq, avec la difficulté, par exemple, pour constituer des groupes homogènes qui puissent bien travailler ensemble. Nous voterons donc l'amendement déposé par les "Verts", qui insistent sur la nécessité de cours à trois, et nous serons attentifs à ce qu'il soit suivi d'effet. S'il est intégré, notre groupe s'abstiendra, considérant que les cours à trois peuvent permettre un enseignement individualisé, et pour ne pas bloquer le volet jeunesse de la réforme et la mise en place d'animateurs tant attendue dans les arrondissements.

Un dernier mot : chacun voit les interactions entre réforme des conservatoires et réforme des centres d'animation. Il nous semble donc qu'en l'attente de la présentation finale de la réforme des conservatoires, il soit difficile de se faire un avis. Je réitère ma demande d'un débat organisé à notre Conseil sur la question de l'offre de manière globale pour l'enseignement musical à Paris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Gypsie BLOCH, pour trois minutes.

Mme Gypsie BLOCH. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Delphine BÜRKLI et l'Exécutif du 9e arrondissement formulent aujourd'hui et à nouveau un vœu relatif au maintien des cours individuels de musique dans les centres d'animation. A travers le projet de délibération DJS 195, qui nous a été mis au vote en Conseil d'arrondissement début juin, la Ville de Paris a scellé définitivement la suppression des cours individuels de musique dans ces centres.

Je souhaite aujourd'hui vous faire part de l'opposition totale de notre groupe à cette réforme, qui provoque de nombreuses inquiétudes. En premier lieu, ce sont les professeurs de musique eux-mêmes, qui se sont d'ailleurs réunis à la mairie du 9e il y a quelques jours pour exprimer leur grand mécontentement. Ils soutiennent que la concertation promise par la Mairie de Paris n'a pas eu lieu. Alors que Mme Pauline VÉRON leur promettait des cours semi-collectifs individualisés pour trois élèves, ils apprennent qu'il s'agit en fait de trois élèves minimum, et que cela pourrait aller jusqu'à cinq élèves, ce qui ne permet pas, et en aucun cas, un enseignement individualisé.

Il est de fait que l'apprentissage d'un instrument passe obligatoirement par un enseignement sur mesure, personnalisé et adapté à chaque élève, et ce n'est pas du conservatisme. Pour cela, les concertations doivent reprendre, afin de garantir la survie d'un enseignement musical de qualité. Il va sans dire que le faible nombre de places en conservatoire rend les cours de musique dans les centres d'animation indispensables, et que leur qualité ne peut relever d'enjeux strictement comptables et financiers.

Par ailleurs, la suppression des cours individuels entraînera le licenciement d'un certain nombre de professeurs salariés, ce que nous ne pouvons tolérer, tant on connaît leur investissement et le rôle-clé qu'ils jouent auprès des usagers.

Enfin, les locaux des centres d'animation ne sont pas aujourd'hui adaptés au niveau acoustique nécessaire pour accueillir des cours collectifs de musique. Comme vous le savez, ces centres sont des lieux où se rencontrent de multiples activités sportives et artistiques. Il est par conséquent primordial que leur cohabitation ne soit pas mise à mal par un niveau sonore trop élevé.

Pour ces différentes raisons, je vous invite, chers collègues, à soutenir notre vœu, exigeant de la Ville de Paris une concertation globale, réunissant réellement l'ensemble des acteurs liés à cette réforme, les élèves, les professeurs, les élus, et qu'elle revienne sur la suppression des cours individuels. Nous avons appris par voie de presse que Mme VÉRON souhaitait repousser cette réforme à la rentrée 2017. Nous nous en réjouissons, si cela implique la mise en place d'une réelle concertation, dont nous n'avons pour le moment aucun signe.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre à tous, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Je vous signale par ailleurs, sans évidemment vouloir mettre la pression à Pauline d'une quelconque manière que ce soit, que nous avons déjà dérapé de 40 minutes.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai déjà eu l'occasion de le dire ici : l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie est une priorité de la Ville de Paris, et vous avez d'ailleurs été nombreux à le rappeler dans ce débat. Nous consacrons chaque année 200 millions d'euros en faveur des jeunes, dans tous les domaines, avec une attention particulière pour les jeunes des quartiers populaires. Permettre l'accès des jeunes au sport, à la culture et aux loisirs, grâce notamment aux espaces jeunes et aux centres d'animation, est un choix politique fort. Permettre à tous de s'ouvrir sur le monde et sur les autres, c'est donner à chacun les moyens de construire sa propre personnalité, de se réaliser. Les jeunes ont besoin de lieux conviviaux et informels pour se retrouver et obtenir des réponses à certaines de leurs demandes, avec l'aide de professionnels. Voilà l'esprit de la réforme que je conduis actuellement.

La concertation menée depuis décembre 2014, puis après l'adoption du vœu de février 2016, nous permet aujourd'hui de franchir une nouvelle étape dans la modernisation des centres d'animation, avec comme objectif global la démocratisation de l'accès aux enseignements artistiques, sportifs et de loisirs. Cette modernisation est construite autour de deux axes principaux : accueillir plus de Parisiens dans les centres d'animation, et en particulier les adolescents, qui y sont peu nombreux depuis de nombreuses années.

Le premier axe, accompagner les jeunes en amont, en les accueillant différemment pour faciliter leur accès, pour ensuite leur permettre d'accéder aux ateliers, est rendu possible par la création de 13 nouveaux postes d'animateurs, dès le mois de septembre 2016, pour développer l'accueil des adolescents et des jeunes. Ce sont donc des modalités plus souples, qui leur conviennent davantage.

Le deuxième axe de cette modernisation est d'augmenter la fréquentation des centres, grâce à plus d'ateliers, à la création d'ateliers plus innovants, à l'ouverture de nouveaux centres aussi et à l'augmentation du nombre de Parisiens accueillis dans les cours de musique. Vous avez été nombreux à le dire. A travers le nom "Paris Anim", sa nouvelle identité visuelle, et une grande campagne de communication, nous réaffirmons le statut d'équipement municipal des centres d'animation, et nous avons l'objectif de mieux faire connaître l'offre, ateliers, expositions et spectacles, qui s'y déroule, parfois méconnue des Parisiens, et les tarifs progressifs adaptés à la situation de chacun. C'est aussi pour cette raison que nous supprimons certaines contraintes qui étaient imposées aux associations qui gèrent les centres d'animation. Ainsi, les horaires d'ouverture ne seront plus plafonnés, la programmation des activités sera rendue plus souple, favorisant l'innovation.

C'est aussi pour cette raison qu'il est proposé que la pédagogie des cours de musique soit repensée au profit de cours en petits groupes de trois élèves, confirmant la tendance engagée depuis plusieurs années dans plusieurs centres d'animation. Cette évolution respecte et valorise les fondamentaux de l'éducation populaire, en promouvant l'apprentissage et la pratique collective, gage de mixité et facteur de socialisation. La qualité de l'enseignement n'est pas remise en cause à travers cette évolution. En laissant la possibilité de dispenser des cours d'une heure pour trois élèves seulement, l'individualisation de l'enseignement est préservée.

Mes chers collègues, plusieurs centaines de Parisiens apprennent déjà à jouer d'un instrument en cours semi-collectifs aujourd'hui dans les centres d'animation. Environ 700 Parisiens apprennent la guitare, le piano, le violon, la flûte traversière, la batterie ou l'accordéon de cette manière. Vous ne pouvez pas dire que ce n'est pas possible quand cela existe déjà. De nombreux autres Parisiens sont sur liste d'attente, espérant pouvoir accéder à un cours d'instrument de musique dans un centre d'animation.

Conformément à l'engagement déjà pris devant le Conseil de Paris, je poursuivrai la concertation sur cette évolution dans chacun des arrondissements tout au long de l'année 2016-2017. J'ai, d'ailleurs, tenu la semaine dernière une première réunion à la mairie du 14^e arrondissement. La configuration des locaux, la spécificité de chaque instrument et l'offre globale d'enseignement musical dans l'arrondissement seront étudiées afin que l'offre et la qualité des enseignements progressent au bénéfice de plus de Parisiens qui, aujourd'hui, ne peuvent apprendre ou pratiquer la musique.

Nous continuerons à développer avec Bruno JULLIARD les partenariats entre les conservatoires de musique et les centres d'animation, et nous développerons des passerelles entre ces deux types d'équipements dans le parcours d'apprentissage musical des élèves. Les objectifs de cette concertation font l'objet d'un vœu de l'Exécutif, le

vœu n° 42 bis que j'ai déposé, que je sou mets à votre approbation et qui rappelle l'ensemble des modalités de la concertation qui va être mise en œuvre dans les mois qui viennent.

Cette réforme des centres d'animation est une réforme globale, équilibrée et concertée. Je ne peux pas donner un avis favorable aux demandes d'amendements sur des avenants de contrats qui ont été négociés et signés par les associations gestionnaires des centres d'animation. Je propose toutefois un amendement, l'amendement n° 41 bis, à l'exposé des motifs du projet de délibération qui permet de clarifier encore ce que nous souhaitons pour l'année de concertation à venir. Cet amendement précise que les cours individuels ne pourront être remplacés que par des cours de trois élèves au maximum. Les cours à quatre et cinq élèves dispensés au cours de l'année prochaine, pendant la saison 2016-2017, ne pourront être que des cours qui existent déjà. Les modalités de création de nouveaux cours à quatre ou à cinq, éventuellement à partir de septembre 2017, seront précisées à l'issue de la concertation et en fonction de ce que la concertation dira.

Je voudrais en profiter pour rassurer les professeurs et les usagers et leur dire que la concertation à venir sera vraiment faite dans chaque arrondissement pour regarder centre par centre, instrument par instrument, comment nous allons mettre en œuvre cette réforme. A la fois lieux de pratiques amateurs et maisons de quartier, les centres de "Paris Anim" sont aussi conçus comme des espaces de démocratie participative. En ouvrant les portes de lieux où l'on noue le dialogue, où l'on construit un projet personnel ou collectif, nous voulons permettre à ceux qui pensent ne pas avoir leur place dans la société de se sentir chez eux.

Notre ambition est de faire adhérer les habitants aux projets portés par chacun de ces lieux qui sont autant de biens communs à co-construire avec les Parisiens.

Je vous remercie de bien vouloir apporter votre soutien à cette réforme. J'ai bien entendu les interrogations et la nécessité de faire attention sur l'évolution. L'année de concertation qui est devant nous le permettra.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci. Si j'ai bien compris, vous donnez des avis à l'ensemble des amendements ? D'accord. Et aux vœux ? Au profit du vœu n° 42 bis.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Je propose un amendement de l'Exécutif et un vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - D'accord, l'amendement n° 41 bis et le vœu n° 42 bis.

Je vais mettre aux voix l'amendement n° 32 déposé par le groupe Ecologiste de Paris avec un avis défavorable.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Il est retiré, je pense.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Il est retiré. Les amendements n^{os} 33, 34, etc., déposés par le groupe UDI-MODEM sont-ils maintenus ? Oui. On y va.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 33 déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 33 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 34 déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 34 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 35 déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 35 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 36 déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 36 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 37 déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 37 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 38 déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 38 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 39 déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 39 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 40 déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 40 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 41 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 41 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 41 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 41 bis est adopté.

Le vœu n° 42 du groupe les Républicains est-il maintenu ? Oui. Avec un avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 42 bis, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 152).

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 195 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DJS 195).

Je vous remercie.

2016 SG 14 - Convention de coopération avec le Département de la Seine-Saint-Denis, les EP de Territoire Plaine Commune et Terres d'Envol pour l'accompagnement de la candidature de Paris au JOP 2024.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous passons maintenant au projet de délibération SG 14.

Il s'agit d'une convention de coopération avec le Département de la Seine-Saint-Denis et les établissements publics de territoire Plaine Commune et Terres d'envol pour l'accompagnement de la candidature de Paris au J.O.P. 2024.

La parole est à Mme Ann-Katrin JÉGO.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Mes chers collègues, vous nous présentez aujourd'hui une convention de coopération avec le Département de la Seine-Saint-Denis et plusieurs grands établissements publics territoriaux.

Cette convention que vous souhaitez signer à l'occasion d'un rendez-vous médiatique, le 23 juin prochain, vise à renforcer le partenariat urbain, environnemental, sportif et culturel entre Paris et la Seine-Saint-Denis jusqu'en 2024.

Les objectifs fixés, il faut le reconnaître, sont assez consensuels et n'appellent pas de ma part de remarques particulières, même si une fois encore, dans les documents que vous nous présentez, on peut regretter l'absence de chiffrages qui nous permettraient de mesurer non seulement l'impact de tout cela sur le contribuable, mais aussi l'ampleur réelle de ces engagements.

A ce titre, je vous faisais d'ailleurs la même remarque concernant les 43 actions du plan d'accompagnement de la candidature de Paris et je regrette à ce jour que l'aspect financier et les coûts pour le budget parisien ne soient pas plus transparents.

Lors de notre dernière séance, je vous interrogeais sur le devenir du projet d'expansion sur les Serres d'Auteuil de Roland Garros et vous me permettez de profiter de ce projet de délibération pour renouveler mes questions qui n'ont pas trouvé une réponse à ce jour.

Mon interrogation est simple : l'impasse juridique dans laquelle ce projet est enfermé n'est-elle pas une épine dans le pied de la parfaite organisation des Jeux de 2024 ?

L'obstination des porteurs du projet à ne pas entendre le monde associatif ne fait-elle pas courir un risque à la candidature de Paris, puisque chacun sait désormais que le calendrier très serré des travaux devant aboutir à la livraison du nouveau Roland Garros pour 2024 ne pourra pas être tenu ?

J'ai conscience que ma question répétée nous éloigne de la Seine-Saint-Denis mais les J.O. ne peuvent pas se résumer à un dialogue, aussi fructueux soit-il, qui ne concernerait que l'Est parisien.

Pour revenir à la convention proposée aujourd'hui et au-delà de la question de l'absence d'études d'impact financières, je voudrais savoir ce que deviendrait ce texte qui nous lie jusqu'en 2024 si, par malheur, la candidature de Paris n'était pas retenue. Jusqu'où iraient alors les engagements de la Ville de Paris contenus dans ce protocole ? Seraient-ils abandonnés, maintenus ou révisés ?

La perspective de Paris 2024 est une ambition que le groupe UDI-MODEM a appelée de ses vœux dès l'origine, avant même que vous ne vous engagiez en faveur de ce grand projet, ce dont nous nous sommes réjouis.

Notre coopération est entière, d'abord pour réussir notre candidature, puis, nous l'espérons, pour réussir les Jeux eux-mêmes. A travers cet événement, Paris doit rayonner et développer ses coopérations, pas seulement avec la Seine-Saint-Denis, mais plus largement avec toute l'Ile-de-France, afin que la perspective de 2024 soit un accélérateur des politiques publiques au profit du plus grand nombre.

Vous l'aurez compris, nous serons très attentifs aux conséquences financières pour le budget de la Ville, et soucieux que les questions non polémiques que nous soulevons trouvent des réponses précises de votre part.

Je vous remercie.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace M. Mao PENINO au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame JÉGO.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération est effectivement un acte important parce qu'il traduit très concrètement la manière dont cette candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques, avant même la désignation de la Ville hôte, en espérant évidemment que ce soit Paris, peut permettre de nourrir et d'amplifier le travail en commun entre Paris et la Seine-Saint-Denis.

La Maire de Paris l'a rappelé, cette candidature est au service d'un certain nombre de grands projets et de grandes ambitions pour Paris et pour la Métropole, parmi lesquels la réduction des inégalités territoriales qui

s'expriment en particulier dans ce lien Paris et Seine-Saint-Denis, les deux départements les plus jeunes d'Ile-de-France, placés au cœur d'un axe stratégique entre la capitale et son aéroport international.

Ce projet de délibération est donc la première convention de coopération entre Paris, le Département de la Seine-Saint-Denis et les établissements publics territoriaux de Plaine Commune et de Terres d'envol, territoires où seront situés potentiellement les sites olympiques.

Madame JÉGO, pour vous répondre, c'est une convention qui prend effet immédiat. Dans les 16 mesures de ce plan, articulées autour des objectifs que je rappelle ici, dynamiser le lien urbain entre Paris et la Seine-Saint-Denis qui va surtout s'atteler à travailler sur les questions urbanistiques, des canaux, des portes, du périphérique, de la RN 2 sur le développement économique, avec notamment la stimulation de l'innovation technologique, sociale et environnementale, avec notamment un certain nombre de programmes d'amélioration de la compétitivité hors coûts des entreprises parisiennes et le développement de la pratique sportive évidemment et la mobilisation du monde culturel et de la jeunesse.

Ces 4 objectifs et ces 16 actions sont à effet immédiat, ils prennent des réalités extrêmement rapides, indépendamment du choix final du C.I.O. Par exemple, j'en prends un que je connais particulièrement qui est de développer ensemble un nouveau projet stratégique pour le parc de Marville. Nous aurons l'occasion de délibérer à la rentrée sur le lancement d'une étude stratégique sur ce parc important que nous co-gérons avec la Seine-Saint-Denis.

Deuxième élément de votre intervention, la question budgétaire, tout comme le plan d'accompagnement de la Ville et ses 43 mesures, la majorité de ce plan repose sur des plus grandes coopérations, des actions en commun. Je pense à des dispositifs comme "Paris Terrain de jeux", que nous avons menés à Paris et qui ne coûtent pas un centime aux contribuables parisiens. Nous allons le partager avec la Seine-Saint-Denis.

Comme nous devons travailler sur le développement économique et l'amélioration de la compétitivité hors coûts de nos entreprises, on va utiliser les outils à disposition, notamment les agences de développement économique de la Seine-Saint-Denis et, pour Paris, le "Paris&Co". Ce sont majoritairement des actions dont le coût sera nul, si ce n'est la mobilisation des services, des agents et des opérations existantes, mais dans une habitude de travail administrative plus collégiale qu'elle ne l'est actuellement.

Sur la question de Roland Garros, bien qu'elle ne corresponde pas vraiment à un sujet lié à la coopération entre Paris et la Seine-Saint-Denis, je voulais vous apporter la précision supplémentaire sur ce projet d'extension, toujours nécessaire pour Paris. Bien que la configuration du site de Roland Garros, dans sa configuration actuelle pourrait être tout à fait satisfaisante d'un point de vue du cahier des charges pour le C.I.O., mais nous croyons évidemment que, dans sa configuration modernisée, notre dossier n'en sera que plus convaincant et que le calendrier et l'état d'avancement de ce projet est le calendrier maintenant de la justice administrative.

La Ville et la Fédération française de tennis ont été extrêmement sérieuses, rigoureuses, dans la préparation juridique des opérations d'urbanisme en particulier. Maintenant est venu, non plus le temps politique mais le temps des riverains et des associations à faire valoir légitimement leur droit au recours, et à la justice de statuer. Un certain nombre de rendez-vous de justice ont eu lieu sur le dernier trimestre 2016 et nous nous permettrons de savoir comment la justice administrative et le Conseil d'Etat estiment les différentes procédures, et la qualité juridique avec laquelle la Ville les a conduits, ce dont je ne doute pas.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur MARTINS, pour ces précisions.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, SG 14).

2016 DJS 2 G - Subvention (452.124,50 euros) au syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de Choisy le Roi (94).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Ensuite, nous passons au projet de délibération DJS 2 G et l'amendement technique n° 117a G qui n'a pas besoin de présentation.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 117a G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 117a G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 2 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DJS 2 G).

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous avons une heure de retard par rapport à ce que nous avions projeté. A ce stade, nous ne pouvons pas terminer demain soir.

Je ne souhaiterais pas mettre de pression quelconque, mais je donne la parole à Pierre GABORIAU, président de la 1ère Commission pour nous présenter les travaux de cette Commission.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les membres de la 1ère Commission se sont réunis comme chaque mois en commençant leurs travaux par le rapport d'approbation du plan parisien de l'insertion et de l'emploi 2016-2020, puis les tableaux de bord financiers qui seront ensuite présentés par l'adjoint aux finances.

Notons en matière de fiscalité immobilière que sur les 6 premiers mois de l'année comptable 2016, la recette atteint 627 millions d'euros, en progression de 39,5 % par rapport à 2015. Cette évolution dynamique est à suivre avec prudence, recommandation des notaires qui jugent les perspectives 2016 favorables mais fragiles. Par ailleurs, le tableau de la dette et de la trésorerie valide un encours de dette de 5,1 milliards au 31 mai 2016 pour 4,640 milliards à fin 2015.

Après une présentation du compte administratif 2015 et du budget supplémentaire 2016 par l'adjoint aux finances, une discussion générale a eu lieu, particulièrement commentée sur les rapports de la CRC portant sur les marges financières de la Ville de Paris. Plusieurs interventions portant sur la politique des cessions immobilières de la Ville, l'adjoint aux finances a proposé d'examiner le sujet plus avant au sein du conseil de l'immobilier ou d'organiser une commission spéciale à cet effet.

Un débat sur la modification statutaire de la société d'exploitation de la Tour Eiffel pour sa transformation en société publique locale a suivi ainsi que l'examen des nouvelles offres de concessions cinéraires des cimetières parisiens, taxes et redevances domaniales.

La réunion s'est terminée par la communication de la Maire de Paris sur la création d'une brigade de lutte contre les incivilités.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

2016 DFA 6 - Café, thé et sucre 100 % issus de l'agriculture biologique et/ou du commerce équitable, et de consommables - Accord cadre de fournitures - Modalités de passation.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 6, café, thé et sucre, et je donne la parole à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, 100 % biologique et/ou équitable. Renouvellement exemplaire de ce marché pour la fourniture de café, thé et sucre pour les services de la collectivité parisienne.

Nous remercions le travail des services sur ce tournant par rapport au précédent marché. Auparavant, tous les produits de ce marché n'étaient pas issus de l'agriculture biologique et/ou du commerce équitable. Ce sera le cas avec ce nouveau marché. Côté logistique, un nouveau séquençement de livraisons est prévu, tous les deux mois uniquement, pour diminuer et rationaliser et ainsi moins polluer.

Renouvellement exemplaire donc, qui montre comment nous pouvons mettre en adéquation notre commande publique avec les enjeux écologiques et pousser au maximum les critères écologiques avec des fournisseurs qui voient leur capacité à répondre au marché à mesure que la demande se renforce. Ce cercle vertueux montre combien nous ne devons pas nous limiter dans nos ambitions de qualité, tout autant que dans l'impact environnemental et social de nos achats. Notre collectivité doit être en capacité de revoir ses ambitions à la hausse quand c'est possible.

Un exemple d'importance. Dans nos cantines scolaires, dans nos crèches, sachons mettre la barre plus haut que prévu en fonction des évolutions du potentiel. Le 50 % d'alimentation durable à l'horizon 2020 que nous nous sommes fixé ne doivent pas être un plafond maximum. Les agriculteurs bio franciliens sont de plus en plus nombreux et leur capacité à convertir des hectares de légumes et de légumineux en plein champ, par exemple, pourront surprendre et dépasser les prévisions. Oui, nous pourrions avec eux parvenir à ce que 100 % des légumes et légumineux de base dans les assiettes de nos enfants à Paris soient issus de l'agriculture biologique locale.

Ce marché est donc aussi l'occasion de revenir sur l'importance de la commande publique, un enjeu que le groupe Ecologiste suit avec attention, qui nous a amenés à proposer la création d'une commission ad hoc sur ce sujet. Désormais, cette commission d'anticipation des achats est en préparation. Nous nous en réjouissons car il est important que les groupes se saisissent de ces questions importantes et structurantes de nos politiques. Cette commission serait une innovation démocratique intéressante introduisant du débat dans les commandes publiques bien en amont du lancement des marchés.

A l'échelle d'une collectivité comme Paris, les appels d'offres doivent être regardés de près, non pas seulement sur le plan strictement du prix, mais bien comme des leviers de transformation.

Cette démarche est déjà bien à l'œuvre et nous pouvons aller plus loin : lutte contre les pollutions, gaspillage des ressources, aménagement des territoires, création d'emplois, développement de filières éthiques commerciales. Paris, à l'image de cet appel d'offres que nous renouvelons aujourd'hui, pourrait bien devenir exemplaire.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame SOLANS.

Pour vous répondre, la parole est à M. BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Pas grand-chose à ajouter. C'est effectivement une commande qui répond au schéma parisien de la commande publique responsable que nous avons adopté, qui fait que les marchés publics sont un levier pour favoriser certains secteurs. Ici, c'est le commerce équitable et l'agriculture biologique. Cela peut aussi favoriser l'insertion sociale, l'accès des P.M.E., l'économie circulaire ou l'E.S.S.

Je vous remercie des mots que vous avez eus pour ce projet de délibération. C'est dans ce sens que nous œuvrons pour utiliser nos marchés en direction de nos objectifs de politiques publiques.

Merci beaucoup.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 6.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 6).

2016 SG 15 - Rapport d'observations définitives portant sur les marges de manœuvre financières - la soutenabilité d'une stratégie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération SG 15 relatif au rapport d'observations définitives portant sur les marges de manœuvre financières - la soutenabilité d'une stratégie.

Je vais donner la parole à plusieurs intervenants qui se sont inscrits. Nous commençons par Mme la présidente Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, pour 5 minutes.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce matin vous n'avez pas été avare de motifs d'autosatisfaction quant à la santé financière de notre collectivité, pas tellement vous mais tous vos collègues : gestion prudente, indicateurs fins, dette maîtrisée, investissements... Comme disait l'autre, à vous entendre, tous les voyants étaient au vert.

Or ce n'est pas notre avis et je le dis sans sensationnalisme. Nous voulons aujourd'hui tirer la sonnette d'alarme. Je ne vais pas entrer dans le détail de chacun des sujets précis sur lesquels nous souhaitons vous alerter, mais si je devais à grands traits définir les enseignements que nous retenons de ce rapport de la Chambre régionale des comptes, je dirais que nous sommes préoccupés par le manque flagrant de sincérité budgétaire couplé à une dégradation constante de certains indicateurs comme l'endettement ou la capacité d'autofinancement. Si bien que sans un changement de cap, vous n'arriverez pas à éviter une hausse des impôts, taxes, redevances et autres pressions financières qui pèsent sur les Parisiens.

En matière de sincérité budgétaire, d'abord, avec bien sûr la gestion scandaleuse - le mot est pesé - que vous avez effectuée avec l'intégration dans le budget 2016 de plus de 350 millions d'euros de loyers capitalisés pour les 50 à 60 prochaines années.

Je crois pouvoir dire que notre étonnement n'est pas limité aux élus de notre formation politique. Mme SIMONNET faisait remarquer dernièrement en Commission des finances que c'est bien un fusil à un coup que vous avez décidé d'utiliser ce faisant. On pourrait le comprendre s'il avait été limité par exemple aux exercices budgétaires de votre mandature. Mais non, vous avez décidé d'engager la collectivité sur 50 à 60 ans ! Il existe un débat juridique qui est loin d'être achevé sur ce sujet. Je laisserai Pierre GABORIAU, Jean-Baptiste de FROMENT et Jean-François LEGARET le détailler.

Néanmoins, par-delà cet aspect, je pense que vous ne me contredirez pas si j'affirme qu'il est moralement plus que douteux de faire un choix qui engage à ce point notre collectivité dans la durée. Vous privez toutes les futures majorités d'une ressource financière essentielle et ce, pendant 60 ans. En 2076, les Parisiens qui occuperont un logement social paieront encore le bouclage du budget 2016. C'est inacceptable et irresponsable.

Autre élément d'inquiétude sur la sincérité de votre analyse : votre propension à écarter les indicateurs qui ne vous donnent pas satisfaction, pour les remplacer par de plus accommodants. Geoffroy BOULARD montrera tout à l'heure comment votre attachement à la notion de capacité de financement plutôt qu'à la capacité d'autofinancement participe d'une dissimulation.

La vérité, vous semblez vouloir la cacher. L'épargne brute, autrement dit l'indépendance financière de Paris se réduit année après année avec des effets non négligeables sur l'explosion de la dette, comme l'a montré Jean-Baptiste.

Cela nous amène à notre deuxième motif d'inquiétudes : l'endettement galopant. Non seulement vous encaissez par anticipation des chèques que la Ville toucherait seulement en 2076, mais les générations futures auront à faire face à une dette que vous ne cessez d'alourdir avec une forme d'insouciance. En effet, vous expliquez que tout va bien et que si on la regarde d'un certain point de vue, elle n'est pas si élevée. Nous l'avons détaillée sur la base de ce qu'a écrit la C.R.C., à savoir les raisons pour lesquelles votre présentation est enjolivée et irréaliste.

La dette explose à Paris et notre capacité de désendettement est en chute libre, bien au-delà des seuils d'alerte des agences de notation. C'est parce que vous investissez pour les Parisiens ? C'est bien d'investir, mais reconnaissez que lorsque même la C.R.C. constate que vous n'avez à aucun moment détaillé votre rallonge de 1,5 milliard d'euros d'investissement, nous sommes en droit de nous interroger sur le sérieux de vos annonces.

J'ajoute que le compte administratif que nous avons examiné ce matin faisait apparaître une baisse des dépenses réelles d'investissement, qui ont diminué de près de 10 % l'année dernière après avoir diminué de 12 % l'année précédemment.

Pour conclure, nous pensons que votre stratégie n'est pas viable, que vous êtes face à la quadrature du cercle en prétendant investir toujours plus. Si encore vous le faisiez de manière détaillée et précise.

En voulant préserver le portefeuille des Parisiens, mais à ce rythme-là vous ne pourrez pas le faire et en continuant à recruter.

Pour notre part, nous pensons que vous êtes loin de la sobriété qu'exige la situation exposée par la Chambre. C'est le sens de notre contribution à prix bas, nous espérons pouvoir utilement vous éclairer et vous amener à reconsidérer une stratégie qui nous semble vouée à l'échec. Non seulement le vôtre, mais aussi celui des Parisiens qui seraient les premiers à en faire les frais.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le prolongement de l'intervention de notre présidente de groupe les Républicains, sur le dernier rapport publié par la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, sur les marges de manœuvre financières de la Ville, nous souhaitons connaître les conditions dans lesquelles vous avez eu recours à cette nouvelle méthode de comptabilisation des recettes de loyers capitalisés, qui vous a permis d'inscrire une recette de 354,4 millions d'euros par anticipation de recettes que la Ville percevra sur les 50 à 60 années à venir.

Quelles sont les circonstances exceptionnelles et motivées, qui vous ont permis de bénéficier de l'application du décret du 27 novembre 2015 publié au Journal officiel du 28 novembre 2015 ?

La présidente Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, dans un courrier du 30 mai adressé à la Maire de Paris, a demandé communication avant notre séance, du courrier que vous avez adressé aux Ministres ainsi que leurs réponses.

Dans la lettre de réponse de la Maire de Paris en date du 10 juin, elle indique que nous pouvons constater dans les courriers que vous nous transmettez en toute transparence, les circonstances exceptionnelles et motivées présentées par la Ville.

Malheureusement, ces correspondances n'étaient pas jointes à la lettre de réponse à notre présidente.

Par ailleurs, le Code général des collectivités territoriales appliqué en l'espèce dispose que dans tous les cas, la reprise est accompagnée d'un projet de délibération du Conseil municipal précisant l'origine de l'excédent et les conditions d'évaluation de son montant. Sauf erreur, aucun projet de délibération en ce sens n'a été présenté au Conseil de Paris. On ne trouve que deux brèves mentions de cette opération dans l'exposé des motifs du budget 2016, page 24, où l'on peut simplement lire que les recettes de loyer atteignent 478 millions d'euros en forte hausse par rapport à 2015, sous l'effet de l'augmentation des recettes de loyers capitalisés, et page 37 ; il est affirmé que les loyers capitalisés issus du conventionnement du parc libre des bailleurs sociaux sont ainsi en forte hausse pour atteindre 360,9 millions d'euros en 2016, contre 40,1 millions au Budget primitif 2015.

Ces prévisions de recettes intègrent notamment 285 millions de recettes restant à percevoir de "Paris habitat" ; 42 millions de recettes restant à percevoir d'"Elogie" ; 19,9 millions de recettes régulières liées aux transferts aux bailleurs, puis 15,9 millions restant à percevoir dans le cadre de la réalisation d'une convention de gestion avec la S.I.E.M.P. en 2013.

Lors de la séance budgétaire, votre adjoint aux finances a précisé aux orateurs de droite, qu'il s'agit bien de logements qui deviennent des logements sociaux de façon définitive, et d'une politique du logement qui est assumée. Vous conviendrez que ces éléments plus que succincts ne sauraient suffire à respecter une obligation de motivation.

Aussi, nous sommes à votre écoute pour entendre tous les éléments de réponse motivés que vous nous donnerez sûrement dans un souci de transparence dont vous faites souvent état.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais prolonger le propos de Pierre GABORIAU, qui a déjà dit beaucoup de choses excellentes.

En matière de turpitudes financières dans le budget 2016, nous allons vraiment de surprise en surprise. Il y a quelques mois, nous avons relevé une grave irrégularité qui entachait la procédure encadrant le débat d'orientations budgétaires, et qui avait privé notre Conseil de Paris d'un certain nombre de garanties et d'éléments substantiels pour éclairer les débats.

Vous aviez fini par en convenir, et nous avons réorganisé une séance de débat budgétaire pour que le budget ne risque pas d'être annulé.

Nous ne savions pas qu'il y avait pire encore. Il y avait plus grave. C'est ce que nous révèle aujourd'hui le rapport de la C.R.C.

Je ne reprends pas le fil intégral des événements qui a déjà été rappelé par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et Pierre GABORIAU, mais vous avez utilisé une procédure tout à fait singulière qui consiste à demander au Gouvernement de prendre un décret d'urgence pour vous autoriser à faire passer de la section d'investissement, des recettes elles-mêmes exceptionnelles et comptabilisées sur un an alors qu'en fait elles s'étalent sur plusieurs années, en section de fonctionnement, afin d'équilibrer artificiellement le budget.

Vous l'avez fait à partir d'une nouvelle disposition d'un décret que je vous propose de rappeler. Il s'agit de dire que lorsque les conditions prévues, normales, ne sont pas réunies en raison de circonstances exceptionnelles et motivées, la collectivité peut solliciter une décision des Ministres permettant de faire cette opération comptable.

Ce qui est précisé immédiatement après par cet article du Code général des collectivités locales, c'est que dans tous les cas, la reprise en section de fonctionnement des excédents inscrits en section d'investissement, est accompagnée d'un projet de délibération du Conseil municipal précisant l'origine de l'excédent et les conditions d'évaluation de son montant. La C.R.C. insiste à deux reprises dans son rapport sur ce point, sous-entendant peut-être que la Mairie de Paris n'aurait pas respecté cette obligation. Or, effectivement, elle ne l'a pas respectée.

La présidente de notre groupe a envoyé à Mme la Maire de Paris, Anne HIDALGO, un courrier lui demandant ce qu'il en était et lui demandant éventuellement de rattraper "a posteriori" cette irrégularité extrêmement grave. La réponse qui nous a été adressée vendredi ne dit pas un mot de ce problème.

Cela veut dire quoi très concrètement ? Que vous avez procédé à une manœuvre comptable tout à fait incroyable dans l'histoire budgétaire et que vous n'en avez pas demandé expressément l'autorisation aux Conseillers de Paris que nous sommes lors du débat budgétaire. Vous avez donc procédé à cette manipulation en toute illégalité et le budget que nous n'avons pas voté, mais que la majorité de ce Conseil a voté, est un budget grossièrement illégal.

Je voulais dénoncer vivement, fortement ce point ce soir, hélas trop tard, parce que nous avons été prévenus trop tard pour pouvoir nous émouvoir à temps de cette atteinte inqualifiable à la démocratie.

Merci beaucoup.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Pour poursuivre, la parole est à M. BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous me permettez de pointer votre cruel manque de sincérité politique sur l'état des finances de la Ville et je vais tenter de l'illustrer par quelques exemples.

Tout d'abord, parlons de l'évolution de la dette. Je cite : "De 2001 à 2014, Paris a été gérée avec beaucoup de prudence. Toute cette action a été conduite dans le respect de règles financières strictes. En particulier, nous avons choisi de ne pas financer ces investissements par un recours immodéré à l'emprunt. Nous n'avons pas voulu léguer aux générations futures une lourde dette". Vous l'avez reconnu, cher collègue, c'est ce qu'écrivait Mme HIDALGO dans son bréviaire de campagne de l'hiver 2014.

Vous parlez de la "lourde dette léguée aux générations futures". Avec vous, elle s'est envolée - et ce n'est pas un jeu de mots. Aujourd'hui, c'est déjà l'heure des comptes. Cette dette qui pèsera sur les Parisiennes et les Parisiens pèse lourd au bout de seulement deux ans de votre mandat et vous la porterez à 7,5 milliards d'euros en 2020.

Avec nous, pas de défausse possible sur les méchants gouvernements. Je ne m'étendrai pas sur votre irresponsabilité financière car Jean-Baptiste de FROMENT l'a bien rappelé.

Second exemple : vous changez d'indicateurs parce qu'ils vous déplaisent et ne servent pas vos intérêts politiques. A Paris, la capacité d'autofinancement, ce que la collectivité est capable de financer elle-même par ses ressources propres, se dégrade constamment. Pour cacher cette situation très préoccupante dénoncée par Pierre GABORIAU, vous préférez une définition élargie de l'autofinancement que vous dénommez "capacité de financement".

Personne n'est dupe de cet artifice comptable et surtout pas la Chambre régionale des comptes qui vous incite désormais à expliciter et à stabiliser la définition réservée aux notions de "capacité de financement" et d'"autofinancement" au regard des significations communément retenues pour ces termes.

Troisième illustration : le slogan de la transparence et de l'"open data" municipaux dont vous vous gargarisez. Allez faire un tour sur le site Internet de la Ville et vous pourrez constater qu'aucune des subventions votées depuis 2014 n'est consultable. C'est cela la transparence dont vous vous félicitez. C'est aussi crédible que lorsque vous évoquez votre maîtrise de l'endettement.

Quatrième et dernier exemple : votre troublante communication sur les impôts et la fiscalité. Vous aviez promis aux Parisiens que vous ne toucheriez pas à la fiscalité, mais depuis, nous avons découvert que, pour vous, la fiscalité ce ne sont que les impôts, pas les taxes.

Comme va le rappeler mon collègue Jean-François LEGARET, la hausse de la taxe de séjour pèse tant sur les hôteliers qu'ils ont dû engager un boycott du reversement de la taxe pendant l'Euro 2016. C'est quand même étonnant d'avoir un adjoint aux Finances issu de la Cour des comptes qui ne sait pas que les taxes participent à la fiscalité.

Heureusement que votre meilleure amie, la Chambre régionale des comptes, vous a rappelé le Code général des collectivités locales qui dispose bien que la taxe de séjour fait partie de ce qu'il est connu d'appeler "la fiscalité". Combien de temps encore pourrez-vous vous contenter d'un vocabulaire dilatoire et insipide ?

Face à une dette qui ne cesse de s'envoler, comme l'a rappelé Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, face à des indicateurs qui se dégradent tellement que vous en êtes réduits à essayer de les "bidouiller", pouvez-vous nous confirmer que vous n'augmenterez pas la fiscalité au sens large, tel que vous l'a rappelé la Chambre régionale des comptes ?

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

La parole est au Président, M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Les rapports de la Cour régionale des comptes sont des documents d'un très grand intérêt. Ils nous permettent, nous élus locaux, de disposer d'éléments d'analyse financière sur un grand nombre de sujets. Ce sont des supports utiles pour prendre le recul nécessaire dans l'aide à la décision publique.

Ainsi, les deux rapports publiés, celui de la soutenabilité de la stratégie de la Ville de Paris et celui de la marge financière, nous apportent un éclairage particulier. Les avis de la C.R.C. ne sont pas une bible sur laquelle l'ensemble de nos politiques doivent être aveuglément basées. En effet, les rapports de la Cour donnent une vision, une perspective comptable et ne jugent pas de la finalité d'une stratégie politique globale : celle du service aux Parisiennes et aux Parisiens.

Nous pensons - et nous l'avons dit lors des débats budgétaires - que l'investissement est nécessaire. Cet effort mené par la Ville a des externalités positives qui ne sont pas analysées par le rapport. Nous pensons à l'attractivité de Paris, à une plus grande justice sociale et aux effets sur l'emploi.

Ces externalités auront des conséquences financières positives à terme sur notre budget. C'est un élément que nous devons rappeler et répéter pour contrebalancer toujours l'aveuglement d'une partie de l'hémicycle sur ce point. C'est un choix politique, nous l'assumons.

Cela étant rappelé, je souhaitais revenir plus en détail sur le document de la C.R.C. Une lecture plus attentive nous amène à nuancer les caricatures de la droite. En effet, la Cour des comptes ne remet pas en cause la stratégie de la Ville, elle ne dit pas que la stratégie choisie n'est pas soutenable. Ce qui est noté, en revanche, c'est le contexte difficile dans lequel notre collectivité se trouve en raison des choix de l'Etat.

Le choc majeur dans les financements, Paris a dû y faire face. Pour cela, le choix n'a pas été fait de faire payer les baisses de financement aux Parisiens. Non, le choix est de valoriser notre patrimoine et les forces budgétaires dont nous disposons.

Si la C.R.C. indiquait vouloir des éléments supplémentaires sur la valorisation de notre patrimoine parisien, élément difficile à fournir au vu des négociations nécessaires, elle ne dit pas que cette stratégie est un mauvais choix. Ainsi, il nous semble important de rappeler ces quelques éléments pour éviter toute caricature.

Nous pensons que le choix fait par l'Exécutif est le bon et encore une fois, nous le soutenons.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Pour le groupe Ecologiste de Paris, la parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce rapport de la Cour régionale des comptes suscite beaucoup d'encre et de salive, mais disons le tout de suite : il est bien plus idéologique que fondé sérieusement. Il est dans la droite ligne de la Cour des comptes de demander à l'Etat et aux collectivités territoriales de sabrer dans leur budget, d'arrêter d'investir dans la continuité de ce que veut imposer la Commission européenne.

Alors que le F.M.I. a revu sa doctrine sur le rôle de l'investissement public dans la résilience à la crise, alors que le Gouvernement fédéral américain a accentué son déficit public jusqu'à 12 % de son P.I.B., l'Europe s'enferme dans une logique "récessionniste".

Ce rapport est assez contradictoire et paradoxal puisqu'il reconnaît l'aspect résilient de l'investissement dans une note de bas de page de sa synthèse. Par ailleurs, ce rapport reconnaît que l'Etat fait subir une contrainte et un choc aux collectivités territoriales, notamment à Paris. Il est inacceptable que nous payons les pots cassés d'une mauvaise politique gouvernementale depuis 15 ans. La Ville de Paris a refusé cette logique malthusienne de restriction des investissements. Les investissements faits par la Ville de Paris sont ambitieux et importants. Ces investissements sont utiles pour l'avenir et contracycliques. Ils sont un élément qui explique que la situation du chômage se soit améliorée par rapport au reste de la France. J'y reviendrai dans le projet de délibération concernant le P.P.I.E.

Il est logique que, quand une ville investit, les différents ratios d'endettement se dégradent. Mais d'abord, il faut le dire, ils sont souvent meilleurs que dans le reste de la France comme le rappelle ce rapport, car Paris a une gestion économique saine. Sa politique a permis de maintenir un niveau de création de richesses important à Paris. Paris continue à dégager une épargne, c'est-à-dire que ses recettes de fonctionnement sont supérieures à ses dépenses. A tout moment, elle pourrait arrêter d'investir si l'Etat continuait sa logique mortifère de choc budgétaire. Les agences de notation en sont conscientes en ne défendant pas la note de la Ville. La Ville reste riche. Son patrimoine est important et il continue à progresser grâce à cet investissement que l'on critique.

Le rapport de la C.R.C. l'estime à 23 milliards d'euros et ce, sans compter tous les actifs non évaluables, comme la Tour Eiffel. La dette est tout à fait soutenable, sauf si l'Etat continuait son choc budgétaire. D'ailleurs, si l'on regarde les chiffres que reprend la C.R.C., mais qu'elle ne commente pas, comme par hasard, en 2014, le budget exécuté est meilleur que le budget primitif : 580 millions d'euros d'épargne brute contre 467 millions d'euros au budget primitif.

Faut-il rappeler le mécanisme keynésien d'investissement ? On ne doit pas raisonner en statique, mais voir les impacts dynamiques des investissements d'aujourd'hui. Pourquoi ce qui fonctionne depuis 2001 s'arrêterait aujourd'hui ? En tout cas, Paris reste parmi les villes les mieux classées de tous les indicateurs de dynamisme économique. Pour rappel de ce que j'ai dit en décembre 2015 sur le budget primitif, l'Association des maires des grandes villes de France a commandité une étude en 2011 sur le rôle économique des grandes villes et des grandes agglomérations.

L'étude montre l'importance de la redistribution de la richesse créée. Paris est de loin la métropole la plus productive de France. Elle représente un tiers de la richesse produite en Ile-de-France. Mais venons-en à la principale critique de la C.R.C. : les loyers capitalisés qui focalisent de nombreuses interventions à droite, ce soir et ce matin, lors du débat budgétaire. Atteinte à la démocratie par le ton. Il suffit de voir les commentaires du budget primitif de 2016 où il y a eu des interventions sur ce sujet, donc ce n'était pas caché.

En fait, la droite masque par là son hostilité au logement social. Par ailleurs, les socialistes n'assument pas non plus l'intérêt économique et le choix stratégique de privilégier les baux emphytéotiques sur les ventes d'actifs

immobiliers. Et ici, une nouvelle fois, l'incohérence de la C.R.C. Contrairement à l'interprétation de la C.R.C., le choix des loyers localisés n'est pas une reprise d'investissement en application de l'article L. 2311-6 du C.G.C.T., mais c'est la préférence pour la Ville à garder la possession des actifs immobiliers grâce à des baux emphytéotiques. Au lieu d'avoir des recettes d'investissement en vendant ses actifs aux bailleurs sociaux, il est plus cohérent économiquement d'en garder la possession. Par conséquent, ce sont bien des recettes de fonctionnement que nous avons. Contrairement à ce qui était écrit dans le rapport, les loyers capitalisés ne sont pas l'encaissement de la fraction du prix de vente d'un bien cédé dans le cadre d'un contrat de location-vente puisque la Ville gardera la propriété de ses immeubles.

Comme nous l'avions déjà dit lors du débat du budget primitif de décembre 2015, nous étions très contents de cette mesure, car elle correspond à ce que les écologistes défendent depuis 2001 : privilégier les baux emphytéotiques sur la vente des actifs immobiliers. Ce que nous faisons pour le logement social, nous devons le faire pour l'ensemble des actifs immobiliers que possède la Ville. C'est pour cela que l'épargne brute a augmenté dans le budget primitif 2016, par ailleurs.

Là où nous sommes d'accord avec la C.R.C., c'est qu'il faut dissocier une logique basée sur la capacité de financement de celle basée sur l'autofinancement. Nous nous opposons toujours à la logique de cession des actifs immobiliers, que défend par ailleurs la C.R.C., car une fois vendus, la Ville de Paris perdra sa capacité d'action comme je viens de le dire. Par exemple, si nous n'avions pas vendu notre parc privé locatif, la préemption dans le diffus nous coûterait moins cher aujourd'hui. Il faut arrêter avec les logiques budgétaires et comptables, comme l'ont fait les pays anglo-saxons pour avoir des logiques qui défendent l'intérêt général. Aux turpitudes financières, opposons les turpitudes économiques des inspecteurs des finances qui mènent tout droit la France et Paris dans une impasse.

Merci de votre attention.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

La parole est à Mme Maud GATEL pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Maud GATEL. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le rapport de la Chambre régionale des comptes met en lumière certaines dérives de la Ville en matière de gestion des finances publiques, dérives que nous n'avons malheureusement pas découvertes grâce à ce rapport puisque nous les avons dénoncées à plusieurs reprises.

Cette analyse très critique impose un rapide changement de cap pour ne pas obérer les capacités d'investissement de la Ville ainsi que les marges de manœuvre des générations futures. La C.R.C. s'inquiète de la soutenabilité budgétaire en raison de l'effondrement des capacités d'autofinancement qui induit une augmentation du recours à l'emprunt. Le taux d'épargne brute est un indicateur essentiel pour l'analyse de la soutenabilité de la stratégie de la collectivité. Or, la C.R.C. constate son effondrement. En 2014, ce taux se situe à 7 %, soit bien moins que la moyenne des collectivités territoriales, où ce taux est de 15 %, et bien moins également que d'autres grandes métropoles, Lyon étant à 17 % et Bordeaux à 18 %.

Evidemment, ce niveau se répercute dans la capacité d'autofinancement qui va diminuer de moitié, passant de 57 % en 2012 à une estimation de 28 % en 2018. La faiblesse du taux d'épargne brute est problématique à deux égards : d'une part, pour rembourser la dette, et, d'autre part, pour permettre à la Ville de tenir ses engagements. D'ailleurs, la C.R.C. alerte la Ville sur le fait que la faiblesse de l'épargne brute est susceptible, à partir de 2017, de remettre en cause la soutenabilité du P.I.M.M.S puisque tout investissement supplémentaire vient concomitamment alourdir les dépenses de fonctionnement. La C.R.C. se pose notamment la question de la capacité de la Ville à financer les 2,8 milliards d'euros de dépenses d'investissement au titre du logement social.

L'effondrement du taux d'épargne brute a évidemment des conséquences sur l'endettement de la Ville. Les chiffres, on peut leur faire dire beaucoup de choses. La C.R.C., d'ailleurs, remet de l'ordre et souligne que la Ville a tendance à utiliser les indicateurs qui l'arrangent. L'Exécutif a ainsi pour habitude de dire que le niveau d'endettement par habitant à Paris reste inférieur à d'autres grandes villes françaises, comme Marseille et Lille. Mais c'est la tendance qu'il est important d'examiner. Or, entre 2009 et 2013, quand le ratio dette par habitant augmentait de 7 % à Lyon et de 15 % à Bordeaux, il augmentait de 40 % à Paris. La dette de la collectivité parisienne devrait représenter 7,5 milliards d'euros à l'horizon 2020, soit 86 % du budget annuel de la Ville.

Compte tenu de la faiblesse du taux d'épargne, la capacité de désendettement de la Ville s'est fortement dégradée, en passant à 18 ans en 2017, selon vos estimations, voire même à 22 ans pour "Standard & Poor's", contre 4 années seulement en 2012, soit un niveau très au-dessus du seuil d'alerte traditionnelle, comme le rappelle la C.R.C.

Outre l'inquiétude sur la capacité de la Ville à se désendetter et à continuer à investir, la C.R.C. pointe du doigt les libertés que la Ville prend avec les règles des finances publiques qui portent atteinte à la sincérité de son budget. C'est d'abord l'utilisation de la notion de capacité de financement au lieu de l'indicateur traditionnel de capacité d'autofinancement, astuce sémantique qui sert à dissimuler l'effondrement du niveau de l'épargne brute et à gonfler artificiellement les marges de manœuvre financières de la Ville. C'est également l'ambiguïté entretenue sur l'expression "stabilité fiscale". Les contribuables s'en étaient aperçus, la C.R.C. le souligne également : la stabilité fiscale est un leurre. C'est enfin l'utilisation d'artifices comptables avec des conséquences bien réelles pour accroître les inscriptions de recettes de fonctionnement, les 354,4 millions d'euros de loyers capitalisés, une fuite en avant que la C.R.C. qualifie de "méthode critiquable" aussi bien au regard du principe d'annualité budgétaire que de la règle de séparation des exercices.

La baisse des dotations de l'Etat, ainsi que l'augmentation du niveau de la péréquation, sont systématiquement mis en avant par l'Exécutif pour justifier les difficultés à boucler le budget. Il s'agit d'éléments, non pas exceptionnels, malheureusement, on peut le regretter. Mais plutôt que de ne pas en tenir compte, il convient d'agir. D'autant plus que le budget de la Ville reste encore trop dépendant du marché immobilier et donc, de ressources conjoncturelles.

Paris a besoin de retrouver des marges de manœuvre budgétaires en veillant à ne pas sacrifier celles des générations futures. Les rustines ont fait leur temps. Ayez le courage des réformes. Mettez fin à l'insincérité, aux artifices comptables. C'est en ayant un discours de vérité que les réformes de structure ambitieuses seront possibles. Comme le souligne la C.R.C., vous en êtes loin. Mais si vous décidiez d'emprunter cette voie, vous auriez notre soutien.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame GATEL.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour qui sait lire les rapports de la Chambre régionale des comptes, le rapport que nous avons entre les mains est révélateur, alarmant, inédit. Et ce qui est a fortiori inédit, c'est le fait qu'il soit accompagné d'un deuxième rapport, sur le suivi des recommandations. En termes polis, c'est effectivement très révélateur. Il est parfaitement clair, en faisant une lecture continue de ces deux rapports, que premièrement, la Chambre régionale n'est pas dupe du fait que vous ayez très fortement sollicité les notions, les termes et les chiffres, et que les recommandations précédentes de la Chambre régionale n'aient pas été suivies.

Alors moi, je ne suis pas en désaccord avec ce qu'a dit Jean-Bernard BROS sur un point : ce n'est pas le rôle de la Chambre régionale des comptes que de valider ou d'invalider une stratégie. Il appartient à la collectivité de définir cette stratégie. Mais les magistrats de l'ordre financier sont là pour s'interroger sur la soutenabilité de cette stratégie. C'est là toute la nuance. Vous êtes parfaitement en droit, en tant qu'Exécutif municipal, d'arrêter une stratégie, de nous la présenter et de nous faire valoir les effets que vous en attendez, mais il est du ressort des magistrats de l'ordre financier, et c'est bien qu'on le sache, de savoir si, d'abord vos engagements précédents ont été respectés, et ce n'est pas le cas, et c'est ce que la Chambre régionale écrit de la manière la plus nette, et surtout, si cette stratégie a des chances de vous sortir de l'impasse dans les années qui viennent.

Et sur ce deuxième point, la Chambre régionale est catégorique : vous n'avez pas suivi ses recommandations, votre stratégie vous mène droit vers des échéances extrêmement difficiles et de plus en plus difficiles, et il y a un certain nombre de points sur lesquels vous me permettrez de rappeler que j'ai pourtant martelé sans attendre les recommandations de la Chambre régionale un certain nombre de choses. Je vous ai dit chaque année, au moment du débat sur les orientations budgétaires, que vous étiez obligés par la loi de joindre un document sur l'état pluriannuel des investissements. Avec un entêtement incompréhensible, vous vous êtes refusés à le faire. La Chambre régionale vous rappelle fermement à cette obligation.

Vous vous êtes entêtés à prétendre, contre toute logique, que les taxes, ce n'était pas de la fiscalité. La Chambre régionale des comptes vous intime de changer vos éléments de langage. Je dois dire que c'est quand même dit en termes plus que péjoratifs. A ce titre, d'ailleurs, la taxe de séjour est effectivement une parfaite illustration de la fausseté de vos propos et de votre stratégie.

Sur le fond, au-delà de ces termes, sur lesquels on peut naturellement, chacun, s'emparer d'un mot, dire : "c'est juste, c'est fort, c'est très révélateur" ou au contraire : "il faut le minorer, le nuancer", sur le fond, ce rapport est consacré aux marges de manœuvre. Vous avez connu des exercices, hérités d'ailleurs d'une situation antérieure, où les marges de manœuvre étaient traditionnellement très grandes. Aujourd'hui, vos marges de manœuvre sont réduites à néant, parce que vous avez ramené à néant effectivement votre épargne brute et votre capacité

d'autofinancement, et le petit subterfuge consistant à parler de capacité de financement ne trompe personne, et surtout pas la Chambre régionale des comptes.

Ce qui est encore plus révélateur, c'est que la Chambre régionale s'interroge très singulièrement, mais très sérieusement sur la capacité de la Ville à financer les Jeux Olympiques. C'est une question qui nous interpelle très vivement. Compte tenu de la maturité des emprunts qui sont en cours, on arrive précisément dans des années qui seraient celles de l'organisation des J.O. à Paris, dans lesquelles vous seriez incapables, aux dires de la Chambre régionale, de mobiliser des emprunts à hauteur des nécessités de financement des Jeux Olympiques. C'est une question qui jusqu'à présent n'avait jamais été posée.

Je dois dire que j'aurais hésité à le faire si j'étais tout seul, mais puisque la Chambre régionale pose cette question, il faut bien que nous l'évoquions ; il faut bien que nous ayons un vrai débat ; il faut bien que l'on sorte du déni ; il faut bien que l'on arrête de nous dire : "tout va bien, il n'y a qu'à continuer à emprunter". J'ai expliqué ce matin qu'en réalité, par vos emprunts, vous aviez financé, en transgression de la règle d'or, du fonctionnement et pas de l'investissement...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je termine en vous disant : "vous n'avez pas réalisé les économies que vous vous étiez engagés à faire, votre stratégie vous mène vers des exercices extrêmement difficiles, les sombres prévisions de la C.R.C. risquent effectivement de se confirmer, au détriment des Parisiens."

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est au président, M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la presse s'est fait largement l'écho des deux rapports de la Chambre régionale des comptes sur les marges de manœuvre financière de la Ville de Paris. Ces rapports suscitent dans l'opposition municipale beaucoup de passions, mais nous entendons aussi une lecture partielle et partiale qui met uniquement en avant des critiques somme toute assez modestes et passent sous silence des analyses qui confortent et valident notre stratégie budgétaire. Il faut donc aussi rétablir quelques vérités sur ces rapports.

D'abord, le rapport de la C.R.C. décrit très précisément le choc majeur qu'ont constitué la baisse des dotations et la hausse des péréquations. C'est d'ailleurs la première fois que la Chambre reconnaît cette situation sans précédent, qui prive Paris d'un milliard d'euros entre 2010 et 2016. Rien que pour le budget 2015, c'est 456 millions d'euros que Paris a payés pour les péréquations, soit le quart de la péréquation nationale totale.

Dans ces circonstances, que nous n'avons cessé de décrire avec toute transparence depuis deux ans, la baisse de l'épargne dans notre capacité de financement de nos investissements est évidemment inévitable, mais ne relève en aucun cas d'une stratégie délibérée.

La Chambre régionale des comptes prend également acte de l'amplification de notre investissement, porté à 1 milliard d'euros par an sur la mandature, tout en constatant des efforts de fonctionnement qui contiennent le budget et la masse salariale, et la stabilité des taux des impôts directs pesant sur les Parisiens, conformément aux engagements d'Anne HIDALGO.

Si nous avons donc dû diminuer la part de l'épargne dans notre capacité d'autofinancement, le niveau de cette épargne reste néanmoins très important comparé aux autres collectivités, même si vous n'aimez pas que nous nous comparions aux autres collectivités. De plus, nous maintenons notre objectif de cession de 200 millions d'euros de patrimoine par an, ce qui est salué par la Chambre comme un objectif louable.

Le Conseil de l'immobilier que j'anime avec Jean-François LEGARET examine régulièrement les stratégies de la Ville en matière de cessions, locations ou acquisitions immobilières. Notre patrimoine est très important, de l'ordre de 23 milliards d'euros, même si certains biens ne sont pas chiffrables, et la Ville acquiert chaque année davantage qu'elle ne vend. Cet objectif de 200 millions d'euros annuels de cessions est donc parfaitement réaliste, et la C.R.C. a raison de saluer ce levier comme un des mécanismes importants pour dégager de l'autofinancement.

Dans son deuxième rapport, la Chambre régionale des comptes met en avant quelques recommandations pour améliorer la présentation des comptes et les outils de pilotage budgétaire. Il faut noter que de nombreux tableaux de bord sont disponibles pour constater l'évolution en temps réel des réalisations comptables. Nous le constatons

d'ailleurs en 1ère Commission à chaque séance, et si les outils peuvent toujours être améliorés, le souci de clarification et de simplification de présentation des budgets se retrouve à chaque budget supplémentaire et à chaque bilan.

De même, la création de plusieurs commissions pluralistes, comme la commission des concessions de la Ville, permet d'associer les élus de tous les groupes aux prises de décisions en toute transparence, tout en respectant le principe de confidentialité. Ces évolutions, comme la création du conseil de l'immobilier au début de la mandature, participent à éclairer de manière plus impartiale les choix budgétaires de la Ville et permettent à chaque groupe politique de se forger son opinion en connaissance de cause.

Les recommandations portent donc sur des points de communication, sur lesquels Julien BARGETON reviendra certainement plus en détail. A aucun moment il n'est fait mention de dispositifs en contradiction avec la lettre ou l'esprit de la loi. C'est donc un rapport qui confirme à la fois notre sérieux, notre volonté politique et notre bonne foi.

L'autre point qui a été beaucoup commenté concerne les loyers capitalisés, inscrits dans la section de fonctionnement pour 361 millions d'euros dans le budget 2016, conformément au décret du 21 novembre 2015. D'abord, le budget primitif 2016 a été soumis au contrôle de légalité et il a été jugé parfaitement conforme au droit par les services de l'Etat. Ensuite, la Ville a toujours utilisé ces inscriptions par le passé et elles sont particulièrement importantes cette année, compte tenu du grand nombre de conventionnements avec les bailleurs, mais le mécanisme n'est ni caché, ni nouveau.

Il témoigne en outre à la fois de notre priorité de mandature au logement social, comme à la sécurisation de ces logements inscrits définitivement dans le parc social de la Ville par le biais du conventionnement. C'est une stratégie à la fois parfaitement légale et assumée politiquement par nous-mêmes.

Comme souvent, la publication de ces rapports donne à l'opposition l'occasion de tordre la vérité en transformant des interrogations en accusations.

Mon groupe réaffirme quant à lui sa confiance dans les stratégies mises en œuvre en matière budgétaire et dans les capacités de la Ville à surmonter des difficultés conjoncturelles, il est vrai, plus importantes qu'auparavant.

La question posée par ces rapports concerne nos capacités à trouver les moyens de nos ambitions, à chaque budget et encore ici même ce matin, nous répondons par l'affirmative, en poursuivant nos efforts d'investissement pour maintenant et pour l'avenir.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, encore une fois nous constatons que nous n'avons pas la même conception des finances publiques que la Chambre régionale des comptes.

Cela s'explique sûrement par le fait que cette juridiction ne regarde que les comptes et ne s'intéresse à aucun moment à la réalité, aux inégalités sociales, à la montée de la précarité, à l'émergence des nouveaux besoins des Parisiennes et des Parisiens.

La Chambre régionale des comptes se moque que les parents ne puissent pas travailler car ils n'ont pas de mode de garde.

La Chambre régionale des comptes se moque du fait que le logement soit la première préoccupation des Parisiens. Que 20 % des ménages en Ile-de-France vivent dans un logement en surpeuplement.

Alors, bien sûr, nous qui sommes des élus locaux sérieux, au plus près des habitants, réalistes et à l'écoute des besoins, nous sommes une cible de choix pour cette institution hors du temps.

Ce qui est plus inquiétant, c'est que nos collègues de droite paraissent vivre dans ce même monde abstrait de la finance. Ils devraient d'ailleurs y repenser en constatant qu'ils perdent élection après élection à Paris depuis 15 ans.

Rappelons que les Parisiens ont choisi la gauche en 2001, la Ville a dû investir pour rattraper le retard accumulé en termes d'équipements publics.

Il faut dire qu'en 2001, il était compliqué de trouver une place en crèche pour ses enfants. Alors oui, depuis 2001, la Ville de Paris a beaucoup investi pour les services publics.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Justement pas !

Mme Danièle PREMEL. - La Ville de Paris a beaucoup investi pour la culture, pour la petite enfance, pour le logement social.

La Ville a beaucoup investi dans les quartiers populaires de l'est de Paris, qui avaient longtemps été oubliés.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - S'il vous plaît, Jean-François LEGARET !

Attendez, Madame PREMEL, Jean-François LEGARET nous avons écouté toutes vos interventions pourtant longues sans aucun bruit, vous pourriez avoir l'amitié d'écouter Mme PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Conséquence logique, l'encours de la dette a augmenté de 77 % entre 2008 et 2014. La droite aurait sans doute préféré une meilleure santé financière, mais les Parisiennes et les Parisiens ont fait leur choix et nous ont élus en 2008 et en 2014, signe que nous devons répondre bien mieux à leurs attentes.

La Ville de Paris va donc continuer à investir, nous accélérons même le rythme d'investissement sous cette mandature en faisant du logement notre priorité. Cette politique ambitieuse du logement, première préoccupation des Parisiens, s'exprime notamment à travers des conventionnements d'immeubles.

Cette politique nous a permis de moraliser le parc social, mais aussi de développer l'offre principalement dans le centre et l'ouest parisien. C'est peut-être aussi cela qui dérange profondément la droite. Mais les locataires, eux, ne s'en plaignent pas. Les conventionnements permettent aux bailleurs de réaliser des travaux de réhabilitation importants tout en maintenant des loyers à des niveaux acceptables.

Reste la question de la comptabilisation des loyers que nous versent les bailleurs sociaux, au titre de ces conventionnements.

Les possibilités ouvertes par le décret du 27 novembre 2015 ont permis d'afficher un relatif équilibre des dépenses et des recettes pour l'année 2016.

Mais nous pensons qu'il y a bien d'autres solutions, bien plus pérennes, pour équilibrer notre budget.

Nous en avons déjà parlé quand nous avons adopté le vœu présenté par mon groupe sur les nouvelles recettes.

Nous proposons d'instaurer à Paris une fiscalité intelligente, qui fait contribuer la spéculation immobilière. Car c'est là le principal problème des Parisiens. Les prix de l'immobilier ont explosé de 150 % en 10 ans, nos propositions de taxation des résidences secondaires, des logements vacants et des plateformes de location en ligne permettraient à la fois de stopper la spéculation et de répondre dans l'immédiat à l'enjeu budgétaire auquel nous devons répondre.

Nous avons franchi un premier pas en rehaussant le taux des droits de mutation, mesure que les élus communistes ont demandée dès le premier Conseil de Paris de la mandature.

Nous devons maintenant instaurer un rapport de force avec l'Etat pour que ces taxes soient adaptées au contexte parisien et puissent jouer pleinement leur rôle.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame PREMEL.

Pour répondre à l'ensemble de ces interventions, la parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Tout rapport de la Chambre régionale des comptes fait toujours l'objet de lectures contrastées, on n'est jamais à l'abri d'exagération.

Ce rapport ne remet pas en cause la sincérité ni n'évoque de turpitudes ou de dérives.

Je veux d'abord insister sur le fait que les magistrats de la Chambre reconnaissent que la baisse des dotations et la hausse des péréquations jouent un rôle majeur.

Ainsi, la Chambre affirme, et je la cite " que la conjonction de la réduction des dotations de l'Etat et de l'augmentation de sa contribution au titre de la péréquation a constitué un choc majeur pour les finances de la Ville de Paris", c'est écrit noir sur blanc pour la première fois. Pas un mot de l'opposition sur ce point, qui vit dans un monde éthéré ou fait semblant de vivre dans un monde éthéré, alors que Rémi FÉRAUD l'a bien décrit.

Comme j'ai eu l'occasion de le souligner lors de l'examen du Compte administratif 2015, Paris subit la baisse des dotations et la hausse des péréquations plus que n'importe quelle autre collectivité. Les effets de ce choc, pour reprendre les termes de la Chambre, représentent 1 milliard d'euros de ressources en moins de 2010 à 2016.

La hausse des péréquations et la baisse des dotations imposées à Paris entre 2014 et 2015 représentent 270 millions d'euros. C'était la moitié de l'épargne constatée en 2014. Oui, cela pèse sur notre épargne.

De plus, avec 456 millions en 2015, Paris a assuré le quart de la péréquation au niveau des communes et des départements pour toute la nation. C'est absolument inédit.

Face à ce contexte exceptionnel par sa dureté et dans un environnement économique national peu favorable, comme le précise la Chambre, je redis que notre stratégie financière est constante, articulée autour de trois axes : stabilité des impôts directs, priorité à l'investissement, et sobriété des dépenses de fonctionnement, M. BROS d'ailleurs l'a bien redit.

La Chambre prend acte selon ses termes de " la volonté non seulement de maintenir, mais d'amplifier l'effort d'investissement de la collectivité parisienne. Elle prend acte également de l'engagement du maintien du taux de fiscalité directe."

Comme le CA 2015 et le BS 2016 le montrent, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est pleinement mise en œuvre.

Vous faites semblant de l'ignorer.

La Chambre souligne l'importance du patrimoine non financier de la Ville, 23 milliards d'euros, et rappelle que ce patrimoine est " 3 ou 4 fois supérieur à ses équivalents à Lyon, Marseille, Lille ou Bordeaux."

La Chambre donne ensuite de nombreux exemples susceptibles de permettre à la Ville d'atteindre son objectif de cession de 200 millions d'euros par an.

Nous partageons pleinement les buts à atteindre que la Chambre met en avant pour assurer la stratégie arrêtée en 2014, la modernisation des recettes et la sobriété des dépenses.

Sur la dette, elle note que les comparaisons restent favorables par rapport aux autres villes, et M. GLEIZES a bien présenté les enjeux de la dette. L'endettement permet d'étaler le financement d'un investissement sur toutes les générations qui vont en bénéficier.

Madame GATEL, quand vous faites des comparaisons, rappelez aussi que Paris est un département. On ne peut pas comparer uniquement avec les métropoles, il faut aussi tenir compte notamment de la dette supportée par les habitants au titre des départements dans les autres régions, puisque cette problématique est différente à Paris.

Je tiens également à souligner les remarques de la Chambre relatives à la communication financière.

Elle souligne que, je cite : "Plusieurs communications successives ont développé de façon assez détaillée les grands objectifs de la mandature. La communication financière fait l'objet d'une attention particulière de la Ville de Paris. Récemment, la refonte des documents de présentation du Budget primitif à partir du budget 2015 a témoigné de cette attention ".

J'ajoute que nous répondons favorablement aux demandes d'information des élus, venant notamment de ceux de la Première commission. Notre transparence sur les tableaux de bord mensuels est une particularité qui, je le crois, n'a pas d'équivalent dans les autres grandes collectivités.

Nous aurons, lors de la prochaine 1^{ère} Commission, une communication sur les travaux en cours et à venir sur la qualité des comptes de la collectivité.

Nous allons en effet, d'ici cet été, nous porter candidats pour l'expérimentation de la certification des comptes ouverte par la loi NOTRe.

Je considère que cette démarche sera un levier particulièrement fort pour la modernisation de nos procédures internes et permettra de valoriser la qualité de nos comptes, et les équipes qui travaillent en interne et en lien étroit avec le comptable public sur ces sujets.

Il me semble important que les élus de la 1ère Commission soient pleinement associés à ces sujets et son Président en a, bien sûr, été informé.

Pour le reste, les quatre recommandations que la Chambre met en avant sont essentiellement d'ordre technique et sont déjà mises en œuvre, voire en cours de réalisation. Il en va ainsi de la modernisation des systèmes d'information pour assurer l'articulation entre le P.I.M. et les autorisations de programme et la prévision de l'impact des immobilisations en cours sur la dotation aux amortissements. Ce sont des projets de long terme que l'expérimentation de la certification accélérera nécessairement.

Monsieur Jean-François LEGARET, les recommandations 2013 étaient exclusivement techniques et sont très largement remplies. D'ailleurs, notre communication financière le démontre.

S'agissant de la distinction entre "fiscalité directe" et "fiscalité indirecte", j'ai eu l'occasion de réaffirmer nos engagements lors du débat sur le compte administratif 2015 : nous n'augmentons pas les taux des impôts directs locaux. Même Mme la Présidente des Républicains a dû reconnaître dans un mouvement que nous ne touchons pas au portefeuille des Parisiens.

Nous assumons très clairement le fait d'avoir réformé dans le sens de la justice et de la mise en œuvre de nos priorités politiques certaines taxes qui concernent principalement les usagers de l'espace public et des services publics ainsi que les non-résidents parisiens. Mme PREMEL en a pris des exemples. Il ne s'agit pas d'éléments de langage, il ne s'agit pas de communication, il s'agit de choix politiques structurants que nous assumons et que personne ne nous dicte, à part notre contrat de mandature sur lequel nous avons été élus. C'est cela le point principal.

Pour ce qui est de la distinction entre "autofinancement" et "capacité de financement", nous accordons une grande importance à la sincérité de notre communication financière. Que je sache, jamais l'opposition n'a pointé du doigt cette question avant la parution du rapport de la C.R.C.

Les rapports du compte administratif 2015 et du budget supplémentaire 2016 témoignent de notre rigueur s'agissant de l'utilisation des concepts financiers. J'ai toujours fait la distinction, moi, entre "autofinancement" et "capacité de financement". Ce sont deux agrégats différents, utiles - tous les deux - mais nous distinguons toujours les recettes propres d'investissement et l'autofinancement qui est dégagé sur le fonctionnement.

J'ai toujours, Monsieur BOULARD, présenté de façon différente ces deux concepts. C'est une analyse que, de ce point de vue, je ne partage pas.

Les agrégats sont distingués. Vous pouvez regarder tous nos documents.

S'il vous plaît, je vous ai écouté très attentivement. Je vous le dis, j'ai toujours dit dans mes prises de parole, et vous pouvez écouter ce que j'ai dit : l'autofinancement, la capacité de financement, deux concepts utiles et différents.

Les thèmes de transparence et de communication financière me permettent de poursuivre sur la question des loyers capitalisés, évoqués deux pages sur les 70 que compte le rapport de la Chambre et qui ont été évoqués dans plusieurs interventions.

Je tiens tout d'abord à vous indiquer que l'évolution des modalités d'imputation comptable des loyers capitalisés lors du budget primitif 2016 relève d'une initiative de la Ville de Paris à l'issue de longues discussions avec les autorités en charge de la réglementation comptable applicable aux collectivités locales. Nous aurions pu maintenir nos modalités de comptabilisation de recettes tirées des loyers capitalisés, qui consistaient à les imputer directement en recettes de fonctionnement.

Je refuse l'idée d'un changement de modalités, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises. Pourquoi avons-nous fait évoluer nos méthodes comptables ? C'est la montée en puissance de ces conventionnements qui nous a conduits, dans un souci de sécurisation et de fiabilisation des budgets - il ne faut pas inverser paradoxalement les choses -, de fiabilité des comptes à discuter avec la D.R.F.I.P., la D.G.F.I.P., le Comité des normes comptables et Bercy.

Toutes les grandes collectivités et associations d'élus locaux le font quand elles sont confrontées à un sujet de droit budgétaire. Le sujet est particulièrement complexe, la M14 n'indiquant pas explicitement de quelle manière les loyers capitalisés doivent être comptabilisés.

D'ailleurs, aucune remarque n'a été formulée par la C.R.C., par le contrôle de légalité et par l'opposition sur nos budgets précédents, y compris sur le compte administratif 2015 évoqué ce matin. Pourtant, le compte administratif comprend pour 40 millions d'euros de loyers capitalisés directement imputés en fonctionnement, évoqués pages 14 et 25 du rapport.

Monsieur GABORIAU, il n'y a pas eu de changement de ce point de vue.

Nous avons donc mis en application les dispositions du décret du 27 novembre 2015 afin de reprendre dès le budget primitif l'excédent prévisionnel d'investissement né de circonstances exceptionnelles et motivées que nous avons décrites, c'est le rythme des conventionnements.

Ce décret n'est pas propre à Paris. Il concerne l'ensemble des collectivités. La réponse considère d'ailleurs que le montant exceptionnellement élevé des loyers capitalisés était de nature à permettre son application. Ces courriers sont tout à fait communicables. Une réponse favorable a été apportée sur ce point à un courrier adressé par Mme la Présidente du groupe L.R.

J'ai une copie où les courriers sont joints. Je fais vérifier ; s'ils n'ont pas été joints, je les transmets aux membres de la 1ère Commission. Néanmoins, la copie que j'ai comprend les courriers et ils sont absolument communicables.

Notre communication sur plusieurs pages (5, 18, 25, 26, 72) du rapport du BP 2016 s'est centrée sur le caractère exceptionnel des montants en jeu, sur le détail des conventionnements en question et sur leur contribution majeure à l'équilibre de la section de fonctionnement. Messieurs LEGARET, DUBUS et AZIÈRE étaient intervenus en séance sur ce point qu'ils feignent aujourd'hui de découvrir dans une indignation qui me paraît légèrement sur-jouée.

Notre budget, ses documents annexes et les délibérations qui l'accompagnent ont été contrôlés par le contrôle budgétaire et le contrôle de légalité. Sur le fond, aucune irrégularité n'a été soulevée. Nous allons continuer à mettre en œuvre ce dispositif. C'est la contrepartie de notre politique ambitieuse de conventionnement du logement social.

Je m'engage comme toujours à ce que notre communication financière mette l'accent sur ce dispositif comptable, tout en maintenant un niveau d'information élevé sur le fond, à savoir : le détail des conventionnements en question.

Nous faisons face à des chocs externes sans précédent. Ils auront des conséquences, oui, sur notre épargne notamment. Toutefois, ne faites pas dire à ce rapport ce qu'il ne dit pas. En aucune façon il n'évoque une mauvaise gestion interne, il ne mentionne aucune irrégularité.

Vous savez, tout ce qui est excessif est insignifiant. Relu avec mesure, le rapport prend un sens beaucoup plus utile pour le débat démocratique.

Merci beaucoup.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Julien BARGETON, pour cette excellente réponse qui aura convaincu sur tous les bancs de l'Assemblée, j'en suis sûr.

Il n'y a pas de vote pour ce rapport.

2016 SG 16 - Rapport d'observations définitives portant sur les marges de manœuvre financière - suivi des recommandations.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons donc à l'examen des projets de délibération suivants, à savoir, ce n'est toujours pas un vote, le projet de délibération SG 16, rapport d'observations définitives portant sur les marges de manœuvre financière, mais cette fois, suivi des recommandations.

Je donne la parole à M. BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce second rapport de la Chambre régionale des comptes pointe le suivi défailant par vos services de ses recommandations de 2013. Je m'arrêterai évidemment sur celles qui n'ont pas été suivies d'effet ou que trop partiellement par vos services.

Plus de la moitié tout de même, Monsieur BARGETON.

Pour commencer, il faut rappeler que la Ville a déjà été pointée du doigt sur sa communication financière. La synthèse la plus claire des objectifs de financement et de maîtrise budgétaire se trouvait dans le rapport de notation de Standard & Poor's. C'est ce que disait la Chambre régionale des comptes, ce qui est particulièrement sévère pour vos services financiers. Malgré cela, rien n'a bougé sur ce plan.

Pourquoi refusez-vous obstinément de fournir la synthèse pluriannuelle actualisée de la programmation et des plans d'action de maîtrise budgétaire ? Quid de l'échéancier pluriannuel détaillé des crédits de paiement afférents aux autorisations de programme en cours, en même temps que les documents budgétaires ?

En avril 2015, vous avez communiqué à la Chambre une nouvelle perspective à trois ans, en lien avec cette nouvelle mandature dont la nature des recettes et des dépenses prévisionnelles d'investissement n'était pas détaillée.

Les principales hypothèses que supportaient ces prévisions n'étaient pas mentionnées, Monsieur BARGETON.

Ce document n'a toujours pas fait l'objet d'une présentation devant le Conseil de Paris ; pourquoi ?

Enfin, les recommandations faites à la Ville d'appliquer la nouvelle méthode d'évaluation initiée, je le rappelle, sous le quinquennat de Nicolas SARKOZY, appelée "justification de l'ensemble des crédits au premier euro" appellent qu'elle soit rendue publique en même temps que les documents budgétaires.

Ma question finale est simple : sous quels délais allez-vous enfin mettre en application ces recommandations qui tendent à assurer une saine gestion des finances parisiennes ?

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

La parole est à M. Julien BARGETON, pour une réponse aussi brève que la question, s'il vous plaît.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Ce deuxième rapport présenté aujourd'hui vise à effectuer un suivi des recommandations de la Chambre qu'elle avait formulées en 2013. M. LEGARET en a parlé aussi dans son intervention tout à l'heure. La Chambre procède au suivi des recommandations en octobre 2013 et ce n'est pas une première, contrairement à ce que vous avez dit ni un facteur d'inquiétudes.

Je tiens à vous rassurer : la pratique consistant pour les juridictions financières à procéder à un suivi des recommandations est désormais courante. La Cour des comptes a généralisé dans ses travaux la formulation de recommandations et a systématisé l'examen des suites qui leur sont réservées. Les Chambres régionales et territoriales des comptes se sont engagées dans la même voie en 2013.

Ainsi, le rapport annuel 2016 de la Cour des comptes couvre l'ensemble des recommandations ayant fait l'objet d'une publication au cours des trois années précédentes, soit près de 1.800 recommandations à suivre chaque année. La Chambre avait ainsi formulé dans son rapport d'octobre 2013 six recommandations qui tendaient, d'une part, à une meilleure information financière du public et de transparence vis-à-vis du Conseil de Paris et, d'autre part, à une meilleure gestion. La C.R.C. prend acte de la nouvelle présentation du rapport budgétaire apportant une vision consolidée des flux entre Ville et Département.

Notre communication financière a été profondément modernisée avec des rapports financiers, tant pour le budget primitif que pour le compte administratif, axés sur nos politiques publiques et délaissant une vision uniquement comptable.

Nous sommes une des rares collectivités locales, peut-être pas la seule, Monsieur BOULARD, à faire cette présentation que vous évoquez par politique publique de type L.O.L.F.

La qualité de cette information a d'ailleurs été reconnue ce matin dans de nombreuses interventions de la part de tous les groupes du Conseil de Paris, dont M. GABORIAU qui a souligné la qualité de nos rapports financiers et des rapports budgétaires.

Les axes d'amélioration que la Chambre cible, au-delà des progrès déjà accomplis, sont en phase avec les projets de la collectivité.

Monsieur BOULARD, oui, la modernisation du système d'information financier doit permettre une meilleure articulation entre le projet d'investissement de la mandature, les autorisations de programme et les échéanciers de crédits de paiement. C'est assez compliqué à mettre en œuvre, c'est en cours et, dans le cadre de la certification, nous pourrions aller plus loin.

L'évolution de la nomenclature comptable vers la M57, nomenclature la plus aboutie et s'appliquant en métropole, est également en réflexion.

La mise en place d'un vote par fonction, qui permettra aux élus de se prononcer au moment du vote du budget sur les moyens alloués à chaque politique publique, fait aussi partie des éléments de modernisation en réflexion.

Enfin, la réorganisation du contrôle de gestion pour que les travaux menés dans ce cadre alimentent le processus d'élaboration du budget. Ces travaux alimentent déjà directement notre recherche d'économie, afin de concevoir celle-ci le plus efficacement possible, et j'espère que je pourrai compter sur les bancs de l'opposition pour me faire des belles propositions d'économie au cas par cas, ce que je vois encore assez rarement.

Merci beaucoup.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Absolument.

Merci beaucoup, Julien BARGETON.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la prise en compte dans les marchés de la Ville de l'écart de rémunération au sein des entreprises.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 43, non rattaché, et il est présenté par M. Jean-Noël AQUA, pour deux minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, chers collègues, les salaires exorbitants des patrons font polémiques. Notre vœu vise à avancer sur ce sujet via la commande publique de la Ville.

Nous le savons, le capitalisme dysfonctionne structurellement, notamment par l'aggravation continue des inégalités. Les riches deviennent de plus en plus riches, tandis que les pauvres subissent la crise.

Un des symptômes de cette crise est le salaire des patrons. Ceux du CAC40 ont été payés en 2015 en moyenne 4,2 millions d'euros, soit 240 fois le Smic. Ces écarts de rémunération sont moralement choquants. Ils sont insupportables en temps de crise, d'austérité, de chômage, de baisse des salaires. Ils sont insupportables quand, par exemple, Bernard ARNAULT, à qui nous déployons le tapis rouge au Jardin d'acclimatation, augmente en 2015 sa rémunération de 50 % alors que le chiffre d'affaires de LVMH chutait de 36 %.

Ces pratiques patronales remettent en question la cohésion de notre société. Pouvons-nous agir sur ce sujet sur Paris ?

Les collectivités territoriales sont les premiers investisseurs publics. Leurs dépenses d'investissement étaient en 2015 de 48,9 milliards d'euros. La Ville de Paris, via ses marchés publics, peut participer à de bonnes pratiques. Nous le faisons, par exemple, avec les clauses environnementales ou les clauses sociales.

Nous pensons que, par le biais de la commande publique, la Ville de Paris pourrait participer à l'encadrement des salaires. Nous proposons que la Ville demande aux entreprises candidates à ses marchés de renseigner leur niveau d'inégalité de salaire. Ce niveau devrait servir à la cotation des offres. Il resterait à déterminer des seuils acceptables. Si certains parlent d'un rapport de 1 à 100, un rapport de 1 à 20 nous semble être suffisant. N'était-il pas conseillé par J.P. Morgan, le fondateur de la banque homonyme ?

Si notre vœu peut rencontrer des obstacles juridiques, nous souhaitons que les services étudient les moyens de les contourner. Nous espérons en effet que notre démarche soit largement partagée et nous y reviendrons.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Le droit de la commande publique est désormais régi par l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Son article 52 dispose que le marché est attribué aux soumissionnaires ou, le cas échéant, aux soumissionnaires qui ont présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base d'un ou plusieurs critères objectifs, précis et liés à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution. Le lien avec l'objet du marché ou ses conditions d'exécution s'apprécie conformément à l'article 38.

Quant à l'article 38, il précise bien que les conditions d'exécution d'un marché public peuvent prendre en compte des considérations relatives à l'économie, l'innovation, l'environnement, le domaine social ou l'emploi, à condition qu'elles soient liées à l'objet du marché public. Sont réputées liées à l'objet du marché les conditions

d'exécution qui se rapportent aux travaux, fournitures ou services à fournir, en application du marché public, à quelque égard que ce soit et à n'importe quel stade de leur cycle de vie.

Les critères d'attribution, qui seront choisis par l'acheteur public, doivent donc répondre à cette condition. A défaut et en choisissant notamment un critère lié au salaire au sein de l'entreprise, l'acheteur ne respecterait pas le principe d'égal accès à la commande. La jurisprudence du Conseil d'Etat a confirmé cela, notamment dans deux arrêts du 25 mars 2013 et 15 février 2013.

Ainsi, les offres ne peuvent être examinées à l'aune d'un critère relatif à la politique générale de l'entreprise, qui ne peut être considérée comme un élément caractérisant le processus spécifique de production ou de fourniture des travaux, produits ou services achetés. Les acheteurs publics ne peuvent donc pas exiger des candidats qu'ils aient mis en place une politique sociale dans l'entreprise, et plus spécifiquement une politique en ce qui concerne les écarts de rémunération.

En outre, la collectivité parisienne ne pourra pas davantage sélectionner les candidats sur un tel critère au stade de l'appréciation des candidatures, puisque l'arrêté ministériel du 29 mars 2016, fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats au marché, ne mentionne pas les salaires des cadres dirigeants au titre des pièces qui peuvent être réclamées par l'acheteur.

Pour ces raisons, et même si les écarts de rémunération dans les entreprises publiques ou privées constituent un sujet de débat, dont nous partageons la sensibilité, notamment au regard de certains excès récents, nous ne pouvons pas réserver une suite favorable à ce vœu qui ne serait pas légalement applicable, et nous vous invitons à vous retourner vers le Parlement pour faire modifier, si vous le souhaitez, le Code des marchés public lui-même.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Julien BARGETON.

Est-ce que vous retirez votre vœu ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2016 DAJ 8 - Subvention (18.000 euros) au Conseil départemental de l'accès au droit de Paris.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAJ 8 relatif à l'attribution d'une subvention au Conseil départemental de l'accès au droit de Paris.

Je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis quelques années, la précarité a envahi la vie quotidienne des Français. Elle est désormais présente dans les domaines jusqu'ici considérés comme les bases de la cohésion sociale : l'emploi, le logement, la famille, et même l'école.

Si la précarité a longtemps été considérée comme un phénomène marginal, assimilé à la grande exclusion, elle atteint une telle ampleur qu'elle touche une partie de la population française, qui va bien au-delà des plus défavorisés.

Le Conseil départemental de l'accès aux droits de Paris est chargé de définir et mettre en œuvre une politique d'aide à l'accès au droit, notamment en faveur des plus démunis.

Face à la crise économique et sociale que la France traverse et aux fractures que connaît notre société, les enjeux de l'accès au droit sont donc amplifiés et doivent réellement permettre à chacun d'accéder à de meilleures conditions de vie.

La lutte contre le non-recours aux aides constitue ainsi un enjeu primordial des politiques sociales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Chaque année, des milliards d'euros de prestations ne sont pas réclamés par des personnes qui y auraient pourtant droit. De nombreux exemples sont à déplorer sur le sujet.

En matière de R.S.A., un taux particulièrement élevé de non-recours pour les différentes formes du R.S.A. était constaté : 50 % en moyenne et jusqu'à 68 % pour le R.S.A. activité fin 2011, soit au moins 5 milliards d'euros d'allocations non distribuées.

En matière de logement, seuls 38 % des occupants du parc social conventionné bénéficient de l'aide personnalisée au logement A.P.L., alors que 60 % des locataires de logements sociaux d'Ile-de-France ont des ressources inférieures au plafond P.L.A.-I.

En matière d'assurance maladie, avec une estimation de 70 % de taux de non-recours sur l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé, cumulée à la Couverture maladie universelle, C.M.U., on dépasse le milliard d'euros.

Sans compter les taux élevés de non-demande de R.Q.T.H., reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, de non-recours aux tarifs sociaux de l'électricité, du gaz ou encore des transports.

Souvent attribués à un défaut d'information des organismes, les non-requérants sont d'abord les personnes les plus précaires économiquement et socialement. Elles sont mal informées et à distance des services sociaux. Or, les prestations sociales représentent un salaire indirect. Leur non-versement a donc une incidence sur le niveau de vie des ménages.

Il y a également un jeu de responsabilités entre les institutions car la perte de pouvoir d'achat conduit souvent au guichet de l'aide sociale.

Cette situation de précarité est de plus en plus visible et ne semble pas s'améliorer, vu les chiffres régulièrement présentés.

En charge de l'accès au droit dans le 19e, je constate que la demande d'information en la matière ne cesse de s'amplifier. En 2015, le point d'accès au droit du 19e, Pass 19, a reçu près de 13.000 personnes, versus 12.000 en 2014, donc 1.000 personnes supplémentaires, avec principalement des augmentations en matière de droit des étrangers passé de 18 à 25 %, + 7 points en un an, de droit de logement passé de 19 à 22 %, + 3 points, et en droit du travail de 11 à 14 %, +3 points en un an.

Les dispositifs d'accès au droit, tels que les P.A.D., sont plus que jamais importants, mais avec souvent trois salariés à temps plein dans le P.A.D. : une ou un chargé d'accueil, un médiateur social et un juriste coordinateur responsable du fonctionnement du service, et plusieurs permanences qui reposent sur le bénévolat. Je constate que les moyens humains, ainsi que les contraintes budgétaires, limitent les actions des points d'accès au droit. Le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, porté par Dominique VERSINI, propose des mesures fortes destinées à garantir l'accès au droit aux plus démunis.

Expérimentation d'équipes mobiles dédiées à l'accès au droit des personnes en situation de rue ou encore développement de permanences au pied des immeubles : ces mesures ont été mises en place dans une volonté d'éviter les ruptures en favorisant les démarches d'aller vers. En effet, nous devons continuer à être force de proposition et à développer les services déjà existants pour un meilleur accès au droit à l'emploi, au logement, à la santé ou encore à la scolarité des Parisiens. L'accès au droit constitue un enjeu central d'égalité et de citoyenneté. Des moyens à la hauteur des besoins doivent donc être mis en place par la Ville.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame KONÉ.

Pour vous répondre, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Monsieur le Maire, j'ai trouvé cette intervention très complète. J'approuve totalement les propos qui viennent d'être donnés, si ce n'est à rappeler que le Conseil départemental de l'accès au droit traite non pas de l'accès en général au droit et au service public, mais spécifiquement sur l'accès au droit au sens du recours à faire valoir ses droits en justice. Sinon, je ne retire rien de l'intervention.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup pour la brièveté de votre intervention.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 8.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAJ 8).

2016 DDCT 49 - Convention en vue de la labellisation en tant que Maisons de services au public (M.S.A.P.) des Points d'information médiation multi services (P.I.M.M.S.).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDCT 49 relatif à une convention en vue de la labellisation en tant que Maisons de services au public, M.S.A.P., des Points d'information médiation multi services P.I.M.M.S.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous voterons contre ce projet de délibération pour marquer notre opposition à l'avènement à Paris de cette notion très discutable de "service au public" qui sous-tend ce projet. Notre opposition n'est pas guidée par un quelconque désaccord avec l'association "P.I.M.M.S de Paris". Nous connaissons cette association. Nous travaillons parfois avec elle quand nous tenons nos permanences d'élus. Ce qui motive notre opposition à ce projet de délibération est la création de ces maisons de service au public, dont nous doutons qu'elles répondent aux principes fondateurs du service public.

Je rappellerai que les termes de "service au public" ont été introduits par le traité de Maastricht. Il est important de le rappeler pour bien en comprendre le contenu. Je sais que, parmi les forces politiques présentes dans cet hémicycle, seul le Parti communiste français avait appelé à voter contre ce traité précurseur de l'ultralibéralisme à l'européenne.

Je remarque ensuite qu'au-delà des partenaires publics et privés habituels du P.I.M.M.S., la C.A.F. et la C.P.A.M. sont les premiers signataires de cette convention constitutive. Il y a encore quelques années, ces deux organismes sociaux étaient encore très présents à Paris, notamment dans les quartiers populaires. Mais, pour des raisons financières, des raisons de rentabilité économique, la C.A.F. et la C.P.A.M. ont fermé quasiment tous leurs centres de proximité. L'un des derniers était à La Chapelle, dans le 18^e arrondissement. Les élus communistes avaient d'ailleurs fait adopter un vœu par le Conseil de Paris pour tenter de le sauver, mais sans succès.

On expliquait alors que tout le monde pouvait aller sur Internet pour effectuer ses démarches, que la présence territoriale et la proximité étaient devenues inutiles. On se rend compte aujourd'hui que le contact humain est toujours plus que nécessaire, que face à des situations individuelles qui ont tendance à se compliquer dès que les facteurs sanitaires et sociaux se combinent, seul le rendez-vous physique permet de débloquer des situations qui, sinon, resteraient au point mort.

La création des M.S.A.P. marquerait donc le retour de la C.A.F. et de la C.P.A.M. dans les quartiers. Mais, en lisant la convention, nous apprenons que l'information sur les prestations sera délivrée et qu'une aide pourra être fournie pour naviguer sur le site des organismes. Il est plutôt positif d'accompagner les usagers, notamment ceux qui ne maîtrisent pas trop le français. Je rappelle que la principale raison des retards des dossiers à la C.A.F. ou à la C.P.A.M. est due à l'insuffisance des moyens humains. Paris n'est pas encore très touchée, mais en province on ne compte plus les C.A.F. qui sont obligées de fermer plusieurs mois dans l'année pour pouvoir rattraper leur retard.

Si la C.A.F. ou la C.P.A.M. ne répondent plus, comment les agents des M.S.A.P. pourront-ils aider les usagers ? Je ne leur souhaite pas, mais on peut craindre que les agents des M.S.A.P. devront surtout gérer le désespoir et la colère des usagers.

Je note d'ailleurs que ces salariés seront embauchés sous contrat de droit privé et ne pourront se prévaloir ni de la sécurité de l'emploi, ni de l'ensemble des droits liés au statut de la fonction publique.

Notre troisième réserve sur ce projet est liée au financement des M.S.A.P. Nous pensons qu'il est primordial de maintenir le lien fort qui existe entre notre système de protection sociale et son financement par répartition solidaire. Ce système de financement, hérité du programme du Conseil national de la résistance, garantit le financement des caisses de la Sécurité sociale par le fruit du travail des salariés, système que le patronat a d'ailleurs toujours voulu détruire. La création des M.S.A.P. contribue à casser le lien entre l'assuré et le financement qu'il assure lui-même via ses cotisations, ce qui facilitera les attaques sur le financement de la protection sociale.

Je conclurai enfin sur le contrôle démocratique inexistant de ces services au public. Les organismes sociaux ont leur siège, leur conseil d'administration paritaire. Les services publics nationaux ou locaux ont leur préfecture, leur mairie. Lorsque les usagers veulent se faire entendre, les espaces sont bien connus. Nous en savons quelque chose. Dans le cas des M.S.A.P., comment les usagers pourront-ils assurer un contrôle ? Comment pourront-ils simplement exprimer leur avis ? La gestion administrative des services au public se substitue au contrôle démocratique des services publics. Cette seule raison pourrait justifier notre opposition au projet.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je regrette la position du groupe Communiste - Front de Gauche parce que je pense que les maisons de service au public correspondent à un besoin opérationnel très important. Pour revenir sur l'exemple que vous avez cité, qui est celui de l'accessibilité des services, notamment numériques, par exemple de la C.P.A.M. ou de la Caisse d'allocations familiales, on est sur des publics qui ont besoin d'accompagnement, de médiation sociale. L'une de leurs demandes fortes est non pas que chacun de ces organismes mette en place des dispositifs qui sont le plus souvent assez peu performants, mais, au contraire, que l'on essaie de mettre en place des dispositifs de médiation sociale qui soient polyvalents. En gros, que l'on dise à ces usagers qui sont en difficulté culturelle, d'éducation, de langue, qu'ils viennent dans un guichet "un peu unique" et que l'on sera en capacité de les aider de façon opérationnelle. C'est précisément l'une des missions historiques des P.I.M.M.S., à laquelle ils répondent de façon très favorable.

J'ai bien entendu que vous souligniez le côté positif de l'action des P.I.M.M.S., mais que vous regrettiez la labellisation M.S.A.P. et cette conception du service public. C'est l'occasion de cofinancer les P.I.M.M.S. pour un dispositif qui a fait ses preuves auprès du public parisien.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 49.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DDCT 49).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'évolution des missions de l'I.G.V.P.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 44, déposé par le groupe les Républicains, est relatif à l'évolution des missions de l'I.G.V.P.

La parole est à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, ce vœu que nous déposons fait suite, d'une part, au dernier rapport de la Chambre régionale des comptes sur l'audit interne de la Ville, que nous avons examiné à la séance précédente et, d'autre part, à un entretien que nous avons pu avoir avec Mme Hélène MATHIEU qui dirige l'Inspection générale de la Ville et qui nous a rendu cette visite avec certains élus du groupe.

Nous proposons plusieurs évolutions des textes régissant les attributions et le fonctionnement de l'Inspection générale à la suite du rapport de la C.R.C. Tout d'abord, nous souhaitons faire auditer par l'Inspection générale la cartographie et la gestion des risques de notre collectivité, élément qui nous paraît fondamental pour un audit interne de qualité. Ensuite, nous estimons qu'il est indispensable que les groupes politiques se voient communiquer, par exemple, une fois tous les six mois, la liste des rapports en cours de rédaction ou inscrits au programme du travail de l'Inspection.

Il serait, à notre avis, tout aussi normal que sur cette base, les groupes politiques puissent formuler des pistes de réflexion ayant pour vocation de nourrir le travail de l'Inspection générale. L'idée n'est évidemment pas de

s'ingérer dans le fonctionnement de l'Inspection, qui doit rester souveraine in fine, mais de pouvoir contribuer à la réflexion.

Enfin, dans le cas particulier, un groupe politique est à l'origine d'un rapport de l'Inspection générale. Il serait logique que notre groupe, qu'un groupe puisse recevoir une note de cadrage en amont des travaux de l'Inspection, afin justement de s'assurer que les sujets que le groupe politique souhaitait voir traiter le sont bien effectivement.

Nous demandons par ailleurs qu'une publicité puisse être faite lorsqu'un rapport est mis en ligne sur le site de la Ville. Aujourd'hui, il nous faut guetter soigneusement, quotidiennement la liste des rapports de l'Inspection. Et l'idéal, vous en conviendrez, pour que nous puissions tous mieux nous approprier le travail de l'Inspection, serait que les Conseillers de Paris puissent être alertés par un mail lorsqu'un rapport est mis en ligne.

Le vœu que nous déposons formule enfin une dernière demande, que je considère...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Il faudrait conclure, Monsieur LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - ... que nous considérons comme la plus importante : la création d'un comité d'audit. L'Inspection générale examine et contrôle sous l'autorité du cabinet de la Maire l'ensemble des services placés sous son autorité. Il existe donc toujours un soupçon de consanguinité ou de partialité, fondé ou non. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons la création de ce comité d'audit.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Quelques points d'accord tout d'abord, y compris parce qu'ils ont, pour beaucoup d'entre eux, déjà fait l'objet d'un accord et d'une mise en œuvre. C'est tout d'abord le programme annuel de l'Inspection générale. Nous avons déjà dit que nous acceptions de transmettre le programme de travail et cela a été fait la semaine dernière encore, comme je l'avais dit en 1ère Commission il y a un mois, par courrier à l'ensemble des groupes politiques de notre Assemblée.

Deuxièmement, vous demandez à ce que la liste des rapports communiqués à la Maire soit rendue publique au Conseil de Paris. Je rappelle que c'est déjà le cas, et cela fait l'objet d'une publication dans le rapport annuel de l'Inspection générale de la Ville. J'entends que vous avez une demande de précision sur "tous les six mois". On peut regarder cela avec l'Inspection générale.

Ensuite, vous demandez, en gros, à enrichir la note de cadrage de l'Inspection générale. Je vais vous donner en partie satisfaction. Il est normal que la Maire produise sa note de cadrage à l'Inspection générale. En revanche, nous proposons que les groupes politiques de cette Assemblée puissent produire leurs propositions d'ajouts à la note de cadrage de la Maire pour enrichir les réflexions sur l'élaboration du programme de travail de notre Inspection générale.

Vous demandez ensuite qu'il y ait une notification par e-mail de la publication des rapports. C'est vrai que ce n'est pas le cas et ce serait de bonne procédure de le mettre en place. Et donc, avec l'Inspection générale, nous allons le faire. Par contre, et c'est la raison pour laquelle j'émettrai un avis défavorable à votre vœu, et je le regrette infiniment, mais vous demandez la création d'un comité de suivi d'audit en vous prévalant du rapport de la Chambre régionale des comptes. Or, pour autant, ce n'est pas du tout une recommandation du rapport de la Chambre régionale des comptes, et notamment parce que ce serait tout de même attentatoire à l'indépendance de l'Inspection générale, qui est un principe de fonctionnement sacro-saint de ces instances d'inspection. Donc, un certain nombre d'accords, mais un avis défavorable sur le vœu au global.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux conditions d'accès à l'A.G.O.S.P.A.P., à l'A.P.S. et la carte professionnelle des vacataires effectuant un mi-temps ou plus.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 45 relatif à l'A.G.O.S.P.A.P., et il est présenté par Mme SIMONNET. Deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Mes chers collègues, il y a l'article 7 d'une délibération qui date de 2007 de la DRH, qui attribue l'allocation prévoyance santé à l'ensemble des agents de la Commune de Paris dont le temps de travail est supérieur ou égal à un mi-temps. Donc normalement, cela devrait s'appliquer. Il y a d'ailleurs d'autres textes, notamment la convention signée par l'A.G.O.S.P.A.P. qui ouvre le droit aux prestations sociales aux vacataires effectuant un mi-temps ou plus.

Je ne vous cite pas les autres délibérations, qui donnent toute l'assise juridique et légale à mon propos, mais j'en arrive à la conclusion : dans les faits, nous sommes face à 1.200 agents qui dépendent de la Direction des Affaires scolaires, qui font 910 heures de vacation et n'ont toujours pas accès à l'allocation prévoyance santé et aux droits à l'A.G.O.S.P.A.P. Je souhaite vraiment, à travers ce vœu, que nous rectifions cette anomalie et que le mi-temps d'un agent vacataire soit bien calculé sur la base de la référence de la délibération en vigueur, qui date de 2002 et qui aligne les modalités de calcul de la rémunération d'un vacataire sur la base du temps de travail d'un agent contractuel ou fonctionnaire qui exerce les mêmes fonctions, soit au maximum 770 heures pour 2015 pour un agent à mi-temps qui ne bénéficie pas de sujétion particulière, et que donc, en conséquence de quoi, désolée si c'est technique, les agents concernés - là, cela devient très concret - puissent bien bénéficier de l'A.G.O.S.P.A.P. et de l'A.P.S., et d'une carte professionnelle, et que le calcul des droits soit bien effectué sur une année glissante, et non en fin d'année.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame SIMONNET.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ecoutez, moi, j'adhère totalement à l'esprit de ce vœu. Simplement, deux précisions que j'ai transmises par voie d'amendement sur ce projet de vœu : la première, c'est une modification de considérant dans le vœu, parce que la référence aux 910 heures, c'est-à-dire, la référence au protocole R.T.T., nous est imposée, et donc, nous devons la conserver, et un considérant la contestait.

Et deuxièmement, une modification sémantique dans les propositions de la première disposition du vœu, que je vous lis, et je suis désolé, en remplacement : "que le mode de calcul et la période de référence pour déterminer si le temps de travail d'un agent vacataire est égal ou supérieur au mi-temps et ouvre de ce fait l'accès aux prestations sociales de la Ville de Paris soit révisé pour tenir compte de la durée annuelle du travail applicable à la Ville, et pour ne pas pénaliser les agents recrutés pendant l'année scolaire", ce qui veut dire effectivement proratiser pour ne pas pénaliser ceux qui sont recrutés en cours de route, et prendre un référentiel qui corresponde effectivement à un mi-temps, ce qui permettra effectivement à ces agents, qui le méritent bien, d'avoir accès aux prestations de l'A.G.O.S.P.A.P.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

L'amendement proposé par Emmanuel est-il accepté ?

Mme Danielle SIMONNET. - A cet amendement oral, je demande juste qu'après "soit révisé", on puisse ajouter le mot "rapidement". Je pense que cela ira tout à fait.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - L'amendement est accepté.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 153).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au paiement des vacances en centres de loisirs.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons toujours à Mme SIMONNET avec le vœu référencé n° 46.

Mme Danielle SIMONNET. - Le vœu n° 46 est relatif au paiement des vacances en centres de loisirs. C'est très simple. Depuis septembre 2013, la vacation des personnels exerçant en centres de loisirs des écoles maternelles est payée 4,5 heures au lieu de 5 heures le mercredi après-midi.

La Direction des Ressources humaines de la Ville avait fini par acter son erreur et paye désormais cette vacation sur la base des 5 heures effectuées. Mais il y a bien une rémunération due au personnel concerné depuis 2013. Il me semble important que la Ville rattrape son erreur.

Le vœu demande donc que la rémunération due au personnel concerné soit versée à titre rétroactif à compter du 1er septembre 2013.

En adoptant ce vœu, on marquera un sens fort de la responsabilité de la Ville qui sait reconnaître ses erreurs.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. GRÉGOIRE pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Pour répondre favorablement à ce vœu de Danielle SIMONNET et d'ailleurs, je suis désolé de le dire, mais cela avait été anticipé par rapport à votre vœu, mais c'est l'occasion pour moi de le dire.

Il y a eu une erreur matérielle de rémunération à partir du 1er septembre 2013, qui a fait l'objet d'une identification, puis d'un recensement pour voir combien d'heures complémentaires sont à payer. Ce sera fait d'ici le mois d'août et de septembre une fois que la Direction des Affaires scolaires aura fait le recollement. C'est un avis favorable.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous poursuivons cette belle unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 154).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'accès au C.D.I. et à l'emploi titulaire des vacataires et contractuels.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Est-ce que nous poursuivons sur la même trajectoire avec le vœu référencé n° 47 relatif à l'accès au C.D.I. et à l'emploi titulaire des vacataires et contractuels ?

Mme Danielle SIMONNET. - Après l'adoption de ces deux premiers vœux, je vous propose d'adopter les deux suivants. Je ne sais pas si je les présente néanmoins...

Ce sera moins simple. Le prochain vœu est relatif à l'accès au C.D.I. des agents vacataires depuis plus de 6 ans et sur l'accès à l'emploi titulaire. Dans la Fonction publique, on ne peut pas avoir recours à des vacances sur des emplois qui correspondent à des tâches permanentes. Le recours à la vacation répond à trois conditions cumulatives. Spécificité : le vacataire doit être recruté sur un acte déterminé. Discontinuité dans le temps et rémunération attachée à l'acte.

Or, on se retrouve finalement avec des milliers d'agents dont au moins 1.200 au niveau de la DASCO. Certains d'ailleurs travaillent depuis plus de 6 ans sur des emplois à caractère permanent.

Je souhaite donc à travers ce vœu que nous rectifions cela et que les vacataires qui exercent leurs fonctions depuis plus de 6 ans se voient proposer des contrats en CDI, en tenant compte de la quotité de temps de travail effectuée en 2015, et que la Ville de Paris, dans le cadre des dispositions prévues par l'article 41 de la loi relative à la déontologie, aux droits et aux obligations des fonctionnaires, ouvre largement l'accès à l'emploi titulaire aux agents intitulés vacataires et contractuels à temps incomplet, en créant les emplois budgétaires nécessaires.

Il me semble important que nous soyons beaucoup plus conséquents dans la déprécarisation du personnel de la Ville en permettant à la fois la titularisation ou la cédésation de celles et ceux qui sont concernés. Franchement, 6 ans sur un emploi qui n'aurait pas dû être permanent mais qui correspond à une tâche permanente, ce n'est pas normal.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame SIMONNET, vous revenez sur ce sujet des titularisations et des emplois sous forme de vacations pour la Ville de Paris. C'est l'objet des plans de déprécarisation qui ont été adoptés depuis 2012 et qui ont fait l'objet de la création de plus de 1.000 CDI dans le cadre de ce plan de déprécarisation, auquel s'ajoutent plus de 150 professeurs à la DAC et animateurs des activités sportives vacataires à temps complet, en plus des CDI déjà mentionnés.

Un nouveau programme d'accès à l'emploi titulaire va être mis en œuvre. Nous attendons un décret d'application de prorogation du dispositif de ce que l'on appelle la loi SAUVADET, décret qui sera soumis au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale le 22 juin prochain. Dans les tout prochains mois, probablement d'ici la fin de l'année 2016, nous allons proposer à cette Assemblée un nouveau plan qui nous amènera jusqu'à 2018 sur des déprécarisations.

Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question, c'est pourquoi je vous propose de retirer votre vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Emmanuel GRÉGOIRE.

J'imagine que vous ne retirez pas votre vœu, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Non, bien sûr, je le maintiens.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la rémunération des agents vacataires effectuant les services d'interclasse et de goûter.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons au dernier vœu de la soirée, le vœu référencé n° 48 relatif à la rémunération des agents vacataires effectuant des services d'interclasse et de goûter.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Les services d'interclasse et de goûter, qui sont effectués par des agents vacataires, sont rémunérés sur la base de 10,37 euros bruts de l'heure. Entendez bien, parce c'est important que l'on réalise la faiblesse des rémunérations sur ces postes.

Cette rémunération inclut les congés payés. Ce taux horaire inclut les congés payés, il est fixé sur la base horaire du taux horaire du SMIC à la date du 1er janvier 2013. Or le S.M.I.C. horaire a été porté à 9,67 euros au 1er janvier 2016.

Aucun salarié ne peut être rémunéré en dessous du SMIC. Ainsi, la proposition que je vous fais, à travers ce vœu, c'est de décider d'une rétribution rétroactive à l'ensemble des agents qui tiennent compte de l'évolution du taux du S.M.I.C. sur chaque année, et qu'il y ait donc une revalorisation du taux des vacances qui inclue à la fois les congés payés et cette revalorisation du taux horaire du S.M.I.C., et ce pour les années 2014, 2015 et 2016.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques éléments pour vous dire que je serai malheureusement obligé de vous demander un retrait, sinon nous y serons défavorables, tout simplement parce que ce n'est pas possible. Le taux horaire des services d'interclasse et de goûter est fixé par une délibération du 21 octobre 1985 modifiée.

Cet article prévoit, je cite, que "les personnels enseignants ainsi que les autres personnels de la commune de Paris, chargés d'assurer la surveillance des interclasses, des garderies et des goûters récréatifs sont rétribués au moyen d'indemnités horaires pour un service de surveillance au taux minimum autorisé par l'article 5 du décret 66-787 du 14 octobre 1966, modifié pour les instituteurs et directeurs d'écoles élémentaires". Autrement dit, le taux de référence n'est pas le S.M.I.C. horaire mais un taux applicable à l'Education nationale, qui est de 10,37 euros depuis le 1er janvier 2010, et que nous revalorisons dans les mêmes conditions qu'à l'Education nationale.

Pour des raisons juridiques, je vous demanderai de retirer votre vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Acceptez-vous de retirer votre vœu, Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je m'incline sur les raisons juridiques, hélas, et l'on voit à quel point il est important de continuer à batailler contre le gel de l'indice dans la fonction publique.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Je ne soumetts donc pas aux voix ce vœu n° 48 qui a été retiré par Mme SIMONNET.

Je vous donne rendez-vous demain matin à 9 heures.

Bonne soirée à tous.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 13 juin 2016 à vingt-et-une heures dix minutes, est reprise le mardi 14 juin 2016 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Colombe BROSSEL, adjointe).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Chers collègues, bonjour à tous.

2016 DAE 261 - Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association Réseau Francilien du Réemploi (11e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons reprendre la séance et examiner le projet DAE 261, il s'agit de l'attribution d'une subvention de 60.000 euros et d'une convention avec le Réseau Francilien du Réemploi.

La parole est à Mme MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

Le REFER, le Réseau Francilien du Réemploi, est un outil collectif pour créer le changement d'échelle du réemploi. Il agit comme interface pour répondre à la double logique de cohésion et de collaboration entre les structures et les pouvoirs publics.

Une logique de cohésion d'une part entre les structures elles-mêmes, pour favoriser la coopération, la mutualisation des moyens et des compétences, ainsi que la professionnalisation de leurs acteurs.

Une logique de collaboration d'autre part, pour structurer le lien entre les acteurs publics et la faisabilité des projets de type ressourcerie, recyclerie.

Le REFER œuvre pour une vision non concurrentielle et non lucrative du réemploi et allie actions sociales, actions environnementales pour soutenir les fonctions régaliennes d'intérêt général.

Ainsi, actuellement, six projets sont accompagnés sur le territoire parisien.

Cette année, le groupe Ecologiste salue tout particulièrement l'action du REFER auprès des bailleurs sociaux, notamment Paris Habitat.

Ainsi, pendant l'année, trois ressourceries éphémères avec Paris Habitat ont été créées.

Dynamique, le REFER a pour objet et projet la création d'un " hub " du réemploi, qui a pour but de participer à l'avancement de Paris vers le zéro déchet.

Ce "hub" permettra :

- de déployer une offre de collecte, de tri et de réemploi de grandes quantités de gisement à destination de tous les Parisiens, particuliers, entreprises, collectivités, et pour tout type de gisement ;
- d'intégrer un laboratoire de recherche et développement pour développer des solutions de recyclage locales des déchets, du réemploi et du bâtiment ;
- de mailler les ressourceries et les recycleries parisiennes avec les éco-organismes ;
- d'essaimer de nouvelles pratiques pour favoriser une décentralisation de la production et passer à de petites unités de production locale favorisant les prémices d'une transition urbaine économique, sociale et environnementale.

Pour apprécier l'ensemble des actions du REFER et pour rencontrer l'ensemble des salariés et des bénévoles qui sont nombreux, je vous invite à aller les rejoindre lors de la "Fête de la récup", qui aura lieu pour la seconde année consécutive pendant le week-end prochain au cœur de Paris aux Blancs-Manteaux.

Le groupe Ecologiste vote avec beaucoup d'enthousiasme cette subvention.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame MOREL.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL. - Madame la Maire, chers collègues, merci, Madame MOREL, pour votre intervention et votre soutien à cette belle structure qu'est le REFER.

Installé dans le 11e arrondissement de Paris, le REFER est un acteur important, à la fois de la transition vers l'économie circulaire et de notre stratégie zéro déchet.

Lorsque je dis que c'est un acteur important, nous lui avons donné, nous Ville de Paris, plusieurs missions dans cette convention.

La première est de fédérer et d'animer les ressourceries et recycleries parisiennes.

La seconde est d'impulser sur notre territoire la création de nouvelles ressourceries tel que cela était noté dans la feuille de route de l'Exécutif, et enfin, également, de proposer, et vous l'avez dit, des actions innovantes en matière de réemploi.

Alors, j'aimerais vous donner un chiffre en matière de réemploi, selon l'ADEME, nous ne réemployons que 2 % du gisement de déchets potentiellement réemployables en France, c'est dire donc que nous avons à peu près 98 % de marge de manœuvre et que la route est encore longue.

Pour Paris, ce sont 2.600 tonnes de déchets qui sont réemployées dans les huit recycleries parisiennes, et nous avons pour projet de nombreuses autres installations de recycleries et de ressourceries pour lesquelles nous recherchons encore des espaces et des locaux.

Vous l'avez dit, avec Paris Habitat, des ressourceries éphémères ont été mises en place par le REFER, qui a également animé, et je tiens à le préciser, le pavillon circulaire sur la place de l'Hôtel de ville pendant ces trois derniers mois et donné ainsi la possibilité aux Parisiens de rencontrer le travail, les bénévoles et salariés des ressourceries.

Par ailleurs, le REFER travaille actuellement sur les activités du réemploi dans le bâtiment, notamment avec les services de la Ville, et nous propose comme vous l'avez signalé, un " hub " du réemploi pour Paris, dans la droite ligne de la M.I.E. "Fabriquer à Paris".

Enfin, je le précise et j'en terminerai là, le REFER organise le week-end prochain la deuxième " Fête de la récup' " dans le 4e arrondissement à l'espace des Blancs-Manteaux, et je vous invite toutes et tous à vous y rendre et à rencontrer les visiteurs parisiens, qui l'an dernier ont été nombreux, puisque plus de 15.000 visiteurs s'y sont rendus pour la première édition. Cette année, ce sera la deuxième édition, les 18 et 19, le week-end prochain.

J'espère qu'avec Christophe GIRARD nous aurons l'occasion d'aller à la rencontre de ces ressourceries.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup Madame GUHL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 261.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 261).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à un diagnostic sur l'attribution des locaux situés en pied d'immeuble.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le vœu référencé n° 49, non rattaché, relatif à un diagnostic sur l'attribution des locaux situés en pied d'immeuble.

C'est Mme Marinette BACHE qui le présente.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Madame la Maire.

Une structure de coopération interbailleurs permettant d'harmoniser la gestion des pieds d'immeuble d'une part, et la mission de préfiguration des conditions d'attribution et de loyers d'autre part, répondent à une vraie préoccupation.

Ce sont des outils utiles pour notre politique volontariste, tant pour organiser l'attractivité de nos territoires, en particulier des quartiers en "politique de la ville", que pour favoriser le commerce de proximité, l'économie sociale et solidaire, l'artisanat, ou lutter contre la désertification médicale, la disparition des librairies indépendantes, et la difficulté à trouver des locaux associatifs.

Dans le 20e, nous en avons eu une heureuse expérience dans le quartier Saint-Blaise, le travail commun de l'ensemble des acteurs - SEMA-EST, différentes directions de la Ville, bailleurs concernés -, nous a permis de dresser un diagnostic partagé sur la potentialité du secteur et de définir ainsi une stratégie de développement.

Les dix locaux disponibles ont été attribués collégialement.

Dans ce cadre, ce vœu a pour but de nous inviter à procéder à un diagnostic précis des locaux des bailleurs en pied d'immeuble, occupés et non occupés, à veiller à ce que cette réflexion entre dans le cadre de nos préoccupations et à ce que les loyers soient bien adaptés, enfin, à associer les mairies d'arrondissement à cette démarche.

Je vous remercie de le voter.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup Madame BACHE.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, la Maire de Paris a annoncé en début d'année la création d'une structure de coopération interbailleurs visant à harmoniser les dispositifs existants, et surtout à améliorer les pratiques en matière de commercialisation et d'attribution des locaux commerciaux des bailleurs sociaux.

En effet, le parc de locaux commerciaux des bailleurs est et doit être un véritable levier de la politique municipale en faveur du commerce de proximité diversifié et de qualité. Cela fait l'objet d'une attente très forte non seulement des habitants, mais aussi d'ailleurs des professionnels avec lesquels nous discutons régulièrement.

Cette future structure de coopération viendra aussi se rajouter à notre action au travers des "Vital' quartiers", puis du futur contrat "Paris commerce".

Cette structure de coopération réunira donc les bailleurs sociaux parisiens sous une direction unique. Elle constituera la porte d'entrée pour les commerçants recherchant un local sur le territoire parisien et sera chargée des attributions commerciales en lien avec les maires d'arrondissement et les représentants des professionnels.

Elle veillera aussi à l'harmonisation des pratiques, à la cohérence de l'offre, à sa lisibilité et au respect de la mise en œuvre de la politique de vitalisation commerciale dans chaque arrondissement.

Dans ce contexte, les maires d'arrondissement, qui sont d'ores et déjà sollicités pour avis sur chaque attribution, seront bien entendus étroitement associés pour faire notamment part de leur expertise et de leurs propositions.

Cette structure de coopération va faire l'objet, vous l'avez dit, d'une mission de préfiguration dont le responsable va prendre ses fonctions juste avant l'été.

Il définira pour la fin de l'année, le cadre de travail, les stratus, les modalités de fonctionnement, le calendrier de la future structure et proposera un plan d'action concret, notamment en termes de conditions d'attribution et de loyers des pieds d'immeubles du parc social parisien. Il s'appuiera, pour ce faire, sur une étude déjà existante de l'APUR et les données transmises par les bailleurs sociaux. En conséquence, compte tenu des éléments dont je viens de vous faire part, je vous propose de voter favorablement le vœu, sous réserve de l'adoption d'un léger amendement rappelant les débats qui se sont tenus à la mairie du 20e arrondissement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vais proposer à Marinette BACHE d'amender le vœu. Elle en est d'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 155).

Je vous en remercie.

2016 DAE 272 - Bourse du Travail - 7 unions départementales syndicales - Subventions 2016 (2.436.500 euros) et soldes des subventions 2016 (1.218.250 euros) - Convention et avenant n° 6 du 08/01/2016.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DAE 272 qui concerne la Bourse du travail et 7 unions départementales syndicales. Ce sont une subvention de 2.436.500 euros ainsi que les soldes des subventions 2016, convention et avenant.

Je vais donner la parole à Mme PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération est récurrent, soit, mais vous auriez été surpris que le groupe Communiste - Front de Gauche ne saisisse pas l'opportunité qu'il lui offre pour souligner le rôle indispensable des organisations syndicales dans notre République. Alors qu'une majorité de

nos concitoyens reste opposée à la loi Travail, cela faisait longtemps que nous n'avions pas eu un tel déferlement anti-syndical dans notre pays, a fortiori sous l'impulsion d'un gouvernement socialiste.

Nous avons entendu depuis le début du mouvement contre la loi Travail des contrevérités, des propos d'une rare violence. Je dois dire que l'infamie a été atteinte par le journaliste Franz-Olivier GIESBERT qui a tout simplement comparé la C.G.T. à Daesh, et par le patron du M.E.D.E.F. qualifiant les responsables de la C.G.T. de terroristes. Je dois vous avouer que, bien qu'habitée de longue date à la rudesse des propos d'une certaine presse, jamais, depuis la guerre et sous Pétain, une action syndicale n'avait été comparée à une action terroriste.

Le syndicalisme en France a son histoire et ses spécificités. Régulièrement, le modèle allemand est abondamment utilisé pour dénigrer le syndicalisme français. Il y a, de la part de nombre de chroniqueurs et de commentateurs politiques, une méconnaissance totale de l'histoire et de la réalité du syndicalisme outre-Rhin. Faut-il rappeler que les organisations syndicales allemandes, dans un système de co-élaboration, sont associées à des négociations beaucoup plus souvent que c'est le cas dans notre pays, que des pans entiers de l'action sociale sont gérés en Allemagne par les organisations syndicales, ce qui est moins le cas en France ?

Faut-il rappeler que le pays a connu des grèves importantes contre les réformes du gouvernement Schröder dont les mesures rétrogrades servent, 12 ans après, de matrice de réflexion à notre gouvernement, que récemment les salariés de la Lufthansa, les cheminots allemands ont mené le même combat contre les directives européennes de libéralisation et leur transcription en droit national ? De ceci, personne ne parle.

La grève est l'ultime recours de ceux qui ne sont pas entendus. Elle doit être un appel à la négociation avant qu'elle ne se déclenche. Les responsabilités du patronat et du gouvernement sont entières. L'habitude, pour ces deux acteurs, est de ne pas négocier avant la grève et de se compter après les premières actions, ce qui constitue, vous en conviendrez, une bien mauvaise tradition française. J'ai aussi entendu ces formules répétées à l'envi et vieilles comme le syndicalisme : "Il y a de bons et de mauvais syndicats : les bons, qui négocient et signent, les mauvais, qui protestent et font la grève". Cette vision simpliste, manichéenne, ne correspond pas à l'analyse des conflits sociaux dans notre pays.

La C.G.T. signe bon nombre d'accords après négociation dans les entreprises. La C.F.D.T. et d'autres sont aussi présents dans les luttes. Alors, oui, la France a besoin d'une forte présence et représentativité syndicale. Si trop peu de salariés sont syndiqués, c'est aussi parce que, bien souvent, l'attitude patronale tant à tuer dans l'œuf les velléités d'organisation des salariés dans l'entreprise ou a carrément criminalisé l'action syndicale en licenciant les délégués ou, pire, en les poursuivant devant les tribunaux. Le patronat devrait comprendre que, s'il dit qu'il a besoin d'interlocuteurs, alors il a besoin de représentants syndicaux.

L'engagement syndical est un pilier de notre vie démocratique. Le patronat, le gouvernement et les collectivités locales se doivent de le reconnaître. Et parce que dans de nombreuses villes gagnées par la droite en 2014 les nouveaux élus ont fermé des bourses du travail, on diminue drastiquement les subventions. Alors nous soulignons et nous soutenons l'engagement indéfectible de notre collectivité à aider l'action syndicale dans sa diversité et nous voterons des deux mains ce projet de délibération. Pour voir l'action syndicale cet après-midi, on a rendez-vous à 14 heures.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame PRIMET.

Pour vous répondre, la parole est à Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, effectivement, ce projet de délibération me permet de rappeler que nous consacrons chaque année 2,4 millions d'euros aux 7 unions syndicales représentatives à Paris et 313.000 euros à la Bourse du travail pour l'entretenir, la faire fonctionner et pour que ces organisations syndicales organisent des permanences en droit du travail qui sont fréquentées chaque année par près de 7.000 personnes.

Les unions départementales syndicales sont un échelon indispensable de notre démocratie sociale et des partenaires précieux pour notre Ville. Membres à part entière du Comité parisien pour l'emploi et du Comité de concertation du plan parisien de l'insertion par l'emploi, les unions départementales nous apportent, non seulement leur expertise sur le travail et leur connaissance du terrain, mais participent aussi à la construction de nos politiques en direction des employeurs et des chercheurs d'emploi. Je tiens à dire que je souhaite que ce soit encore plus le cas dans les années qui viennent et que les unions syndicales départementales soient associées également aux travaux et aux réflexions dans d'autres domaines que strictement l'emploi, ici, à la Ville.

Elles s'impliquent notamment, par exemple, dans le Conseil des générations futures, dans lequel Didier LE RESTE s'est beaucoup impliqué. Ils se sont déjà saisis des premiers sujets que sont les jeunes dans la ville et l'économie du partage.

J'en profite pour vous signaler, mes chers collègues, que l'année prochaine nous fêterons les 130 ans de la Bourse du travail et que je travaille avec les unions départementales et la commission administrative de la Bourse à un événement qui soit à la hauteur de ce lieu hautement symbolique, situé en plein cœur de notre ville et en plein cœur des sujets qui traversent notre société. Soutenir les corps intermédiaires, créer les conditions du dialogue, être toujours ouvert à la discussion : voilà la marque de fabrique dans notre politique municipale.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame VÉRON.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 272.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 272).

2016 DAE 57 G - Subvention (500.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle avec la Mission locale de Paris (18e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 57 G : une subvention de 500.000 euros et un avenant à la convention pluriannuelle avec la Mission locale de Paris.

C'est Danièle PREMEL qui intervient pour cinq minutes maximum.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le groupe Communiste - Front de Gauche s'abstiendra sur ce projet de délibération, car, une nouvelle fois, il nous est demandé une subvention exceptionnelle pour la Mission locale, non pas pour son développement, mais pour en assurer la pérennité. Déjà, en 2014, puis en 2015, nous avons voté une subvention exceptionnelle, certes, pour du fonctionnement. Comment voter contre quand on nous présente que la survie de ce dispositif essentiel pour les jeunes est un enjeu pour leur suivi, ce que nous partageons ?

Aujourd'hui, il s'agit d'une subvention de 500.000 euros, non pas au bénéfice des personnes accompagnées, mais pour compenser une perte suite à la vente du site "Borrego", décidée par son conseil d'administration. S'il y avait eu une plus-value, la Mission locale aurait-elle demandé à la Ville une diminution de sa subvention ? Prendre des décisions sans en assumer les conséquences, c'est un peu facile quand on sait que le Département de Paris est derrière pour compenser ces erreurs de gestion, certes, des erreurs du passé, mais le poids des décisions passées est parfois lourd à porter.

Nous ne pouvons pas voter contre à cause des conséquences négatives pour les jeunes, qui n'y sont pour rien, mais combien de temps encore allons-nous voter des subventions exceptionnelles ?

J'espère que c'est la dernière fois et que nous nous dirigeons vers un avenir plus sérieux, plus solide.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, chère Danièle PREMEL, oui, la Ville de Paris sera toujours là pour soutenir la Mission locale de Paris qui a un rôle stratégique et fondamental à Paris pour l'emploi des jeunes, oui, comme l'Etat, d'ailleurs, et comme la Région, j'espère, parce que j'ai quelques inquiétudes quand on voit les baisses de subventions faites par la Région dans tous les dispositifs d'insertion par l'activité économique et de soutien à l'emploi.

Alors, oui, la Mission locale a eu des difficultés et a su trouver la Ville pour l'aider, mais ce soutien n'est pas que financier. C'est aussi un accompagnement dans la remise à plat de son organisation et de sa gouvernance. Comme vous le savez, le conseil d'administration a été entièrement renouvelé, avec une nouvelle présidente, un nouveau trésorier et de nouveaux représentants du Conseil de Paris. L'équipe de direction a été totalement modifiée, avec l'arrivée d'un nouveau directeur, d'un nouveau directeur adjoint, d'un directeur des affaires financières et d'un nouveau DRH.

Un nouveau projet associatif a été finalisé en 2014 avec une nouvelle convention triennale d'objectifs avec la Ville. Un équilibre budgétaire a enfin été retrouvé en 2015 et, dernière étape de ce renouveau de la mission locale, un nouveau schéma immobilier.

Oui, un certain nombre de décisions ont été prises ces dernières années, qui n'ont pas été de bonnes décisions d'un point de vue financier, mais ce n'est pas forcément facile à Paris de pouvoir trouver des implantations immobilières qui répondent à la fois à des contraintes budgétaires mais aussi à des contraintes d'accessibilité et de présence dans les quartiers où il y en a le plus besoin.

Aujourd'hui, nous soutenons une dernière fois, je l'espère, de façon exceptionnelle la Mission locale. Comme je viens de le dire, elle est revenue à l'équilibre et nous les aidons aussi par exemple avec les implantations immobilières. C'est la Ville de Paris qui met à disposition de la mission locale un local pour la Garantie Jeunes ; nous en avons trouvé un deuxième, un nouveau tout récent, dans le 15^e arrondissement, et j'espère que cela pourra aboutir.

Oui, nous accompagnons la Mission locale dans cette restructuration pour un nouveau départ, et je suis confiante dans l'avenir de la Mission locale grâce à cette subvention exceptionnelle et aux subventions que nous apportons.

Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 57 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 57 G).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au centre de distribution de la Poste du 10^e.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 50 est relatif au centre de distribution de la Poste du 10^e arrondissement.

C'est Nicolas BONNET-OULALDJ qui le présente en deux minutes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, le Conseil du 10^e arrondissement a été interpellé le 30 mai dernier sur des fermetures de bureaux de poste et des réductions des horaires d'ouverture significatives pour l'arrondissement. Compte tenu de l'importance de la réduction du service postal qu'impliqueraient de telles fermetures, il nous a semblé utile de soulever cette question aujourd'hui.

Il semble bien qu'à travers ces fermetures, il s'agit d'une réforme globale de la Poste, de la réduction du maillage territorial qui se dessine à Paris, à l'instar de ce qui a déjà été engagé en zone rurale et que nous retrouvons d'ailleurs dans le rapport de la Cour des comptes.

Le centre de distribution du 10^e arrondissement a d'ores et déjà fermé, entraînant la suppression de 32 emplois dont 14 tournées de facteurs et des tournées de colis qui sont aujourd'hui assurées par la sous-traitance à 90 %.

Le nombre de tournées de distribution est en constante réduction. Les restructurations programmées dans les secteurs gare de l'Est - Louis Blanc et René Boulanger pourraient entraîner jusqu'à la suppression de 15 emplois et, nous le savons, les suppressions d'emploi dégradent tant les conditions de travail des employés de la Poste que les conditions d'accueil des usagers.

Nous entendons dans les pistes envisagées pour l'avenir que des points postaux pourraient ouvrir dans des supermarchés. Si une mutualisation des services publics dans des zones rurales peut dans certains cas se comprendre, l'ouverture de points contacts dans les supermarchés à Paris ne vise qu'à une chose : remplacer un service public par un service privé. A partir de ce lundi 13 juin 2016, les candidats au permis de conduire peuvent passer l'examen du Code de la route à la Poste.

Il nous semble que plutôt que de mélanger les missions des uns et des autres, publics et privés, la meilleure façon de fournir un service public postal de qualité aux Parisiens serait pour la Poste de se recentrer sur son cœur de métier.

Pour toutes ces raisons, notre vœu demande que la Maire de Paris interpelle la direction de la Poste afin qu'elle suspende les restructurations en cours et qu'elle vienne en réunion publique expliquer aux usagers les raisons des restructurations à répétition et les conséquences pour les usagers du service public postal.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, Monsieur le Président du groupe PC - Front de Gauche, mes chers collègues, comme l'ont reconnu les représentants du personnel, la Poste fait face à une baisse des volumes du courrier distribué et à une baisse de la fréquentation dans ses bureaux.

Cela oblige la Poste à se réinventer et à proposer de nouveaux services de proximité, mais il serait judicieux de voir des innovations de leur part en matière de livraison de colis, qui respectent des conditions sociales et environnementales, comme l'appellent de leurs vœux les représentants du personnel.

Il y a quelques années, le centre de distribution du 10e arrondissement a effectivement fermé, regroupé sur celui de la Villette. Aujourd'hui, la Poste souhaite développer l'activité de colis à compter de septembre prochain sur la plateforme de préparation et de distribution du courrier sur le 10e arrondissement. Ce renforcement des activités sur cette plateforme doit favoriser la création d'emplois. Il est important que la Poste nous confirme son souhait de ne pas sous-traiter cette activité.

De la même façon, il est important qu'il nous soit précisé quels sont leurs projets en ce qui concerne le bureau de la rue René-Boulanger ainsi que celui du canal Saint-Martin, qui va être impacté par les travaux qui vont s'y dérouler pendant 18 mois. Nous devons être vigilants à la continuité du service. De plus, il est important que les éventuelles évolutions soient faites en concertation avec les agents de la Poste ainsi qu'avec les habitants.

Cependant, l'Exécutif parisien ne souhaite pas se substituer à la direction de la Poste ni s'en faire son porte-parole. C'est pourquoi je vous propose de donner un avis favorable à votre vœu, à condition de l'amender légèrement. Je vous propose que le premier tiret soit modifié de sorte que le Conseil de Paris demande à la direction de la Poste de présenter à la Maire de Paris et aux élus du 10e arrondissement les projets d'évolution de présence postale dans le 10e assortis des conséquences concrètes pour les usagers particuliers et pour les entreprises, ainsi que pour les personnels.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 50 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. Merci beaucoup. (2016, V. 156).

2016 DASES 249 G - Approbation du Plan parisien de l'insertion par l'emploi (P.P.I.E.) pour la période 2016 - 2020.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'accueil et à l'accompagnement des Parisiens sans domicile stable dans le 15e arrondissement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 249 G et le vœu n° 51 G.

Je vais donner successivement la parole à Marie ATALLAH, Jérôme GLEIZES, Claudine BOUYGUES, Sylvie CEYRAC, Danièle PREMEL, et votre intervention concerne l'approbation du Plan parisien de l'insertion par l'emploi dit P.P.I.E., pour 2016-2020.

Marie ATALLAH, pour 5 minutes maximum.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, pour permettre l'accès à l'emploi pour tous, y compris les Parisiens les plus fragiles, le territoire parisien ne manque pas d'atouts, ce qui explique que la courbe du chômage parisien soit passée durablement sous les courbes nationales et régionales. Des atouts structurels mais aussi des politiques publiques efficaces que nous menons depuis 2001.

Si ce constat est satisfaisant, il ne fait pas oublier une situation qui reste pour nous alarmante. En décembre 2015, à Paris, près de 300.000 demandeurs d'emploi étaient inscrits à Pôle Emploi, le chômage de longue durée touchait près de 26 % des personnes de plus de 50 ans. Cette situation est inquiétante et nous oblige à améliorer notre action.

La plus-value de ce Plan parisien de l'insertion par l'emploi pour la période 2016-2020 qui nous est présenté aujourd'hui se trouve dans sa capacité à mobiliser toutes les ressources de notre territoire et d'organiser la coordination des actions et missions de tous les partenaires institutionnels et associatifs autour d'objectifs clairs, précis et chiffrés pour la majorité d'entre eux. Nous saluons donc l'effort effectué pour rendre plus lisible et mieux organisée et coordonnée notre action en faveur de l'accès à l'emploi à Paris.

Nous saluons également l'approche adoptée dans l'élaboration de ce P.P.I.E., une réelle démarche participative et partenariale avec la nouveauté importante de faire participer les usagers eux-mêmes à l'élaboration des dispositifs qui les concernent. Ainsi, l'usager devient auteur et acteur du dispositif qui lui est destiné.

Des orientations claires mais aussi des actions concrètes. Les 36 fiches actions présentées dans ce nouveau P.P.I.E. ne relèvent pas toutes d'une mise en œuvre opérationnelle tournée vers les usagers. Nous constatons que certains objectifs relèvent d'une amélioration d'une organisation ou d'une coordination d'une action qui existe. Ainsi, nous trouvons que certains objectifs sont plus clairs, plus précis, chiffrés et qu'ils sont bien plus évaluables que d'autres.

Il en va ainsi de l'axe n° 2 de ce plan qui vise à tendre vers un accompagnement personnalisé et mieux adapté pour chaque usager. Cet axe fixe notamment un accompagnement renforcé pour 400 jeunes ayant été pris en charge par l'A.S.E. ou encore l'accompagnement de 5.000 personnes de plus de 45 ans au titre d'une action innovante dite "deuxième partie de carrière". Les objectifs sont chiffrés et assortis d'un calendrier.

Ces actions spécifiques et adaptées marquent pour nous une belle avancée dans la manière d'envisager une action qui se veut efficace, car accompagner vers un retour à l'emploi un jeune de moins de 25 ans et une personne en fin de carrière de plus de 45 ans cela n'implique pas les mêmes actions de la puissance publique.

Parallèlement, l'axe portant sur l'accès au droit pour tous nous paraît moins abouti, moins ambitieux. Il ne prend pas en compte suffisamment la mesure de l'enjeu du non-recours au R.S.A. En 2015, ils sont 67.027 bénéficiaires du R.S.A. à Paris. Le dernier rapport du comité d'évaluation du R.S.A. évalue le taux du non-recours au R.S.A. activité à 68 % et à 38 % en ce qui concerne le R.S.A. socle. C'est le sens de l'amendement budgétaire que nous avons déposé à ce Conseil hier matin. Nous considérons que si nous avons la possibilité de financer la chasse aux indus du R.S.A., nous devons aussi inventer des mesures adaptées à la réalité des difficultés des Parisiens pour mieux lutter contre le non-recours des bénéficiaires potentiels.

Nous voterons bien sûr ce projet de délibération, tout en restant vigilants à la priorité d'agir en faveur des plus éloignés de l'emploi et des plus fragiles, une priorité qui constitue pour nous un enjeu crucial pour la cohésion sociale dans notre ville.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame ATALLAH.

La parole est maintenant à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire. Je vais compléter l'intervention de ma collègue.

De notre point de vue, ce Plan Parisien pour l'Insertion et pour l'Emploi est un document cadre mettant en cohérence des objectifs qui concourent à l'insertion sociale et professionnelle des Parisiennes et des Parisiens. A ce titre, non seulement il n'est pas uniquement un document de programmation et de mise en œuvre opérationnelle décrivant l'ensemble des actions menées, mais de surcroît, il est un outil parmi d'autres dans cet écosystème de soutien au développement économique de notre ville.

Depuis plus de dix ans, la Ville de Paris a maintenu une politique de gauche et écologiste par un soutien à la demande, et aussi à travers un choix ciblé de ses investissements. Et globalement, cette politique d'investissement est efficace à Paris. Les chiffres sont là : la politique d'investissement dans la recherche et l'innovation, même si certaines fois fait débat, porte ses fruits depuis plus de dix ans, ainsi que les actions de nombreux acteurs économiques, associatifs ou non, financées directement ou indirectement à travers ce plan notamment et qui créent de l'emploi, de la richesse marchande et non marchande.

C'est le cas par exemple de l'association "Boutiques de gestion Paris Ile-de-France", dont la subvention passe également à ce Conseil. Cet acteur a pour mission principale l'accompagnement des publics parisiens d'entrepreneurs à l'essai au sein de la couveuse d'entreprise le G.E.A.I., l'évaluation et l'accompagnement à la création d'entreprise des publics les plus éloignés de l'emploi, dont les allocataires du revenu de solidarité active dont a parlé ma collègue. L'accompagnement et la couveuse portée par cette association ont par exemple permis en 2015 la création de 90 entreprises et d'une centaine d'emplois.

Cette association investit en moyenne 3.000 euros pour aider à la création de l'emploi. Cela montre l'efficacité de l'action de cette association, qu'il convient évidemment de continuer à soutenir et à augmenter la subvention.

Cette politique générale a des effets positifs à Paris. Ainsi, à ce sujet, l'Association des maires des grandes villes de France a commandité une étude en 2011, dont j'ai parlé hier sur le rapport de la C.R.C. Selon l'étude, la valeur ajoutée par habitant est évaluée à Paris à 80.528 euros, alors que pour les autres territoires urbains, elle est comprise entre 20.000 et 55.000 euros.

C'est éloquent, et encore, cette étude ne prend pas en compte la richesse non marchande produite à Paris, notamment celle de l'économie sociale et solidaire de l'économie circulaire très dynamique à Paris et favorisée par la Ville de Paris. Cette production de richesse non marchande a de surcroît un réel effet sur le chômage. Le taux de chômage parisien est en dessous du taux de chômage français depuis le 4ème trimestre 2007, et depuis, l'écart s'agrandit. Il est aujourd'hui de 1,1 point. Paris est la première zone d'emploi francilienne, avec 31,52 % des emplois, alors qu'elle ne représente que 19 % de sa population.

Nous avons ce même décrochage au niveau de la richesse produite entre l'Ile-de-France et le reste du pays. C'est ce que la droite oublie systématiquement lorsqu'elle critique le soutien de la Ville aux associations. Oui, une grande partie des dépenses publiques nourrit l'activité privée ; et oui, la production de richesse non marchande crée de l'emploi et des services utiles, dont la valeur économique est comptabilisée dans le P.I.B.

Dans cette intervention, je voudrais rappeler le lien entre la politique économique de la Ville que mène Julien BARGETON et la politique d'emploi que mène Pauline VÉRON. Cette politique porte ses fruits et nous continuerons à la soutenir.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

La parole est à Sylvie CEYRAC.

Mme Sylvie CEYRAC. - Merci, Madame la Maire.

Les trois permanences sociales d'accueil Bastille, Belleville et Gauthey du Centre d'action sociale de la Ville de Paris prennent en charge les personnes sans-abri et remplissent avec efficacité leur mission d'accueil, d'information, d'accès aux droits et d'accompagnement social pour une population de plus en plus nombreuse.

Ces trois P.S.A. sont cependant engorgées et peinent à pouvoir recevoir rapidement ceux qui en ont besoin. Elles sont aussi éloignées de notre arrondissement du 15e, puisqu'elles sont dans le 12e, le 20e et le 17e, ce qui décourage certains de s'y rendre.

Comme je l'ai proposé plusieurs fois et encore dernièrement lors de la conférence sociale territoriale en février dernier dans le 15e, et que Mme VERSINI avait trouvé éventuellement cette idée intéressante, je souhaite qu'un travailleur social dédié assure périodiquement, deux fois par mois par exemple - mais ça, c'est à vérifier - au sein des services sociaux de l'arrondissement, l'accueil de ceux qui sont suivis par les associations, qui se consacrent aux personnes sans-abri du secteur, comme "Accueil 15", "La bagagerie d'Antigel" et "Depaul Périchaux", etc., afin de

favoriser leur réinsertion. Ces associations ne disposent pas nécessairement d'un personnel spécialisé pour les aider. Je pense aussi que cette demande s'intègre tout à fait dans le plan parisien de lutte contre la grande exclusion.

J'émet donc le vœu, au nom de mon groupe, qu'une expérimentation d'un travailleur social dédié soit mise à disposition des publics concernés et des associations locales, de façon ponctuelle et régulière.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame CEYRAC.

La parole est à Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce n'est pas moi qui vais remettre en question l'utilité et la nécessité d'un dispositif et d'un programme d'accompagnement vers l'emploi, qui visent à une coordination, mieux, une synergie entre les partenaires, y compris ceux du monde économique et de l'entreprise. J'ai pris le temps de lire le plan stratégique du Plan parisien de l'insertion par l'emploi, un texte, dans sa forme et dans son fond, que nous partageons. Mais il ne doit pas rester un document d'intention. Je sens frémir notre Assemblée. J'entends déjà les remarques : c'est un programme qui engage, c'est un programme opérationnel, c'est un programme suivi et évalué.

Permettez-moi quand même, derrière ces mots, de dire une certaine réalité. L'insertion par l'emploi, c'est son intitulé. On ne peut être que d'accord de cette reconnaissance que l'emploi est déterminant de l'insertion, et pas simplement un volet symétrique d'un couple "insertion et emploi". Mais encore faut-il que l'accompagnement vers l'emploi ne se contente pas de mots que l'on répète depuis des années : l'usager auteur de son parcours individuel, aller vers, accès aux droits pour tous, un accompagnement adapté, et sans délai, pour chaque personne, des parcours vers l'entreprise pour tous.

Mais osons regarder le réel : des antennes de Pôle Emploi qui ferment, des centres de la C.A.F. ou de Sécurité sociale qui s'éloignent et sont de moins en moins de proximité, les rendez-vous avec la voix synthétique d'une machine, le temps minuté des entretiens, des conseillers avec des cohortes de plus en plus importantes. Mais encore faut-il que l'emploi soit accessible, possible, valorisant, promotionnel et sécurisant.

Osons regarder à nouveau le réel : des entreprises qui recrutent des salariés ayant une qualification supérieure au poste recherché, de grands groupes industriels qui font du "dumping" social, un Code du travail que l'on veut casser en remettant en question la hiérarchie des normes, des licenciements au bénéfice des profits, des actionnaires, contre la logique industrielle et de développement, les conditions de travail et les horaires de certaines branches, sans parler du travail du dimanche qui va les aggraver. Nous recherchons toujours le million d'embauches promis par M. GATTAZ.

Sommes-nous très loin du projet de délibération et du P.P.I.E. ? Non, car si nous voulons insérer par l'emploi, il faut non seulement accompagner, mais créer des emplois, et la politique actuelle de l'Etat et du Gouvernement ne le favorise pas.

Je sais bien que sur Paris, des emplois sont non pourvus, réalité que nous devons interroger, et à qui sert-elle ?

Profitons du P.P.I.E. pour réfléchir sur les ressorts et les mécanismes de certains freins à l'accès à l'emploi. Regardons les secteurs professionnels où ce phénomène est connu et examinons les salaires, les conditions de travail et la précarité de ces secteurs, avec l'ensemble des acteurs du champ économique. Envisageons les évolutions qui favorisent l'attractivité de ces secteurs.

Deuxième piste : celle-ci serait de la formation liée à ces postes non pourvus, voire la Région.

Ces deux pistes, et sûrement d'autres encore à envisager, pourront être approfondies comme porteur de l'insertion et de l'emploi.

Bien entendu, nous voterons ce projet de délibération, en espérant que dans sa mise en œuvre, confronté à la réalité, il saura dépasser les mots et les intentions pour transformer le réel par sa capacité à interroger les institutions, les partenaires économiques et ses pratiques pour répondre à sa finalité de l'insertion par l'emploi.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. BOUYGUES.

Mme Claudine BOUYGUES. - Merci, Madame la Maire,

Depuis 2001, Paris accompagne durablement les personnes en situation de précarité.

Le dernier plan départemental pour l'emploi, porté par la collectivité parisienne, mobilisait déjà de nombreux partenaires. Il a permis, par exemple, le déploiement de sept espaces parisiens pour l'emploi. Je peux également citer la mise en place de l'accompagnement global entre Pôle Emploi et le Département ou encore celle de dispositifs innovants comme "Premières Heures". Toutes ces actions ont porté leurs fruits.

En effet, dans la crise économique et sociale que nous traversons, Paris s'en sort mieux que le reste de la France et que l'Île-de-France grâce au volontarisme dont la collectivité parisienne a fait preuve en matière de politique de l'emploi et grâce à un tissu économique dynamique. Pour autant, nous n'avons pas échappé à une progression de la précarité : en avril 2016, le nombre de demandeurs d'emploi s'élève à 198.000 et la durée du chômage s'allonge. Je tiens quand même à souligner les chiffres d'avril qui marquent pour la première fois, depuis 2008, une baisse du nombre de demandeurs par rapport à l'année précédente. J'espère y voir un signal positif durable.

Derrière ces chiffres parfois abstraits, il faut se rendre compte de ce qu'être au chômage signifie au quotidien pour les chercheurs d'emploi : les parcours sont longs et parfois sinueux, trop souvent marqués par des ruptures qui anéantissent des mois d'efforts. A Paris, certains sont plus touchés que les autres par la précarité liée à des difficultés d'insertion professionnelle et sociales : les jeunes, bien sûr, mais aussi les seniors ou encore les artistes.

Le PDIE, qui arrive aujourd'hui à son terme, avait apporté des réponses concrètes qui ont permis aux plus fragiles de se relever. Mais vous avez fait le choix de redoubler d'efforts en réunissant autour de la table les acteurs parisiens de l'insertion et de l'emploi afin d'élaborer ensemble ce nouveau Plan parisien pour l'Insertion par Emploi. Vous avez mené une concertation de plusieurs mois pour trouver de nouvelles idées pour permettre aux Parisiens, et notamment aux publics les plus fragiles, d'accéder à l'emploi quels que soient leur parcours de vie et les difficultés rencontrées.

Cette grande mobilisation répond à une approche globale que je souhaite mettre en avant parce que j'y vois très sincèrement un moyen efficace d'accompagner les Parisiens dans l'insertion.

Cette nouvelle approche a été abordée depuis 2011, au moment où le plan départemental a associé l'insertion et l'emploi. C'est bien le décloisonnement des approches, entre l'insertion sociale et l'emploi, qui offre les moyens aux demandeurs d'emploi et aux allocataires du R.S.A. de s'insérer durablement. Cela permet de prendre en compte toutes les particularités de chacun des profils, de chacune des personnes qui bénéficient de l'accompagnement que proposent la collectivité parisienne et ses partenaires. Le retour à l'emploi ne doit pas être perçu comme une fin, mais bien plutôt comme un moyen d'insuffler une dynamique d'insertion.

En tant que présidente de l'Ensemble Paris Emploi Compétence, né de la fusion entre le PLIE Paris Nord-Est et de la Maison de l'Emploi, j'en profite pour saluer une mesure forte du PPIE : le territoire d'intervention de l'EPEC sera étendu aux nouveaux arrondissements contenant des quartiers classés "politique de la ville". Grâce à son travail de très grande qualité en matière de suivi des personnes les plus éloignées de l'emploi, l'EPEC est un acteur majeur de l'insertion à Paris. Je me félicite que nous puissions mettre ses moyens au service de plus de Parisiens.

Je termine mon intervention en m'adressant plus particulièrement à Pauline VÉRON, qui porte l'axe insertion professionnelle du PPIE. La Ville de Paris occupe une position stratégique : elle est à la fois employeuse de premier plan, interlocutrice des acteurs du service public de l'emploi et porte d'entrée pour les entreprises du territoire. Comment le PPIE articule-t-il ces leviers au service de l'insertion professionnelle des Parisiens les plus éloignés de l'emploi ?

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vais donner la parole pour répondre à Mme VÉRON, Mme VERSINI, Mme GUHL.

Madame VERSINI. Ce n'était pas dans le bon ordre sur mon papier. Donc c'est Dominique VERSINI qui commence.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci beaucoup. C'est pour des logiques de progression au regard des questions qui ont été posées.

Mes chers collègues, merci pour vos interventions sur ce Plan parisien d'insertion par l'emploi, qui est une co-production de Pauline VÉRON, Antoinette GUHL et moi-même.

Comme vous le savez, il concerne principalement les bénéficiaires du R.S.A., qui sont au nombre de 67.000 environ à Paris, chiffre qui s'est stabilisé depuis la fin de l'année 2015, alors que la progression continuait au plan national. C'est donc quelque chose de positif, avec une baisse qui se poursuit en 2016, de façon plus marquée qu'au niveau national.

Je pense que l'on peut dire que c'est quand même la preuve de l'impact positif de la politique menée par notre collectivité de 2011 à 2015, avec l'ensemble des acteurs de terrain.

Le nouveau Plan parisien pour l'emploi qui vous est présenté, lui, a pour vocation de poursuivre cette démarche partenariale, qui a mobilisé, pendant 10 mois, tous les acteurs de l'emploi et de l'insertion. Et effectivement, vous avez évoqué un certain nombre, Madame PREMEL, d'actions mais qui se révèlent toujours exactes et nécessaires, puisque le nouveau P.P.I.E. place l'accès au droit pour tous au cœur de son action et que ce n'est pas un vain mot, puisque cela s'exprimera par des démarches d'aller vers les personnes, de mieux coordonner les partenaires entre eux, et ils ont choisi de le faire entre eux, également de réduire les démarches de façon drastique entre l'ouverture administrative des droits et la proposition d'un premier entretien individuel, et enfin de doter le territoire parisien d'une offre équilibrée en matière d'équipement et d'accompagnement pour lutter contre la fracture numérique.

Effectivement, les usagers seront au cœur de ce plan et de cette stratégie avec un collège d'usagers d'ailleurs qui se réunira plusieurs fois par an et qui associera la gouvernance globale du Plan.

Je sais que le Plan parisien pour l'insertion par l'emploi n'intéresse personne, mais néanmoins, je continue puisque je crois que c'est extrêmement important.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Chère Dominique VERSINI, détrompez-vous.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Là, il y a la preuve du non-intérêt.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, baissez d'un niveau sonore le brouhaha, mais c'est absolument fondamental.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Je voulais dire à Marie ATALLAH qu'elle a raison sur la problématique du non-recours au R.S.A. et que l'on doit s'interroger, et c'est pourquoi a été voté hier l'amendement budgétaire qui permettra de faire une étude vraiment spécifique au R.S.A.

Enfin, je terminerai sur le vœu qui a été rattaché, qui est relatif à l'accompagnement des Parisiens dans les permanences sociales d'aide pour les sans-abris et qui propose d'expérimenter la mise à disposition de travailleurs sociaux auprès des services sociaux et de la jeunesse des associations locales, déposé par Mme CEYRAC.

J'y propose un avis favorable sous réserve des amendements qui ont été proposés, et notamment que cette expérimentation soit mise en place dans plusieurs arrondissements, à commencer par le 15e bien sûr, puisque cette question a été évoquée lors de la Conférence sociale de territoire du 15e arrondissement en mars dernier.

Je donne maintenant la parole à Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Comme vient de le dire Dominique VERSINI et comme le dira, je pense aussi, Antoinette GUHL, ce document, ce Plan parisien pour l'insertion par l'emploi est un document majeur de la politique municipale.

C'est un plan dans lequel nous avons complètement renouvelé la façon d'aborder l'insertion et le retour à l'emploi des personnes qui sont au R.S.A. Vous savez que c'est un document obligatoire avec la loi R.S.A. Nous avons la partie insertion, au-delà de l'indemnisation des personnes qui sont au R.S.A., mais nous avons souhaité avoir une approche plus globale, sans s'arrêter au statut administratif, pour avoir une politique cohérente et globale d'insertion de toutes les personnes qui, aujourd'hui, sont éloignées de l'emploi et qui cherchent un emploi.

Nous avons mis un accent particulier, dans ce plan, sur l'insertion par l'emploi, en ayant un travail et une approche particulière vis-à-vis des employeurs. Cette relation avec l'offre d'emploi est assez nouvelle, et je tiens ici à souligner que, notamment, la création du service "Initiative Emploi" que j'ai mis en place à la Ville au mois de janvier dernier, ce qui va permettre aussi de mettre en œuvre ce plan de façon efficace en ayant, certes un accompagnement de la personne qui cherche un emploi, comme l'ont rappelé les différentes intervenantes, mais en allant aussi chercher l'offre d'emploi pour pouvoir faire en sorte que cette offre rencontre la demande. Aujourd'hui, nous avons environ 34.000 emplois non pourvus ou qui trouvent difficilement une personne en recherche d'emploi pour le pourvoir, et donc, nous avons une responsabilité majeure de trouver, de permettre cette rencontre.

La Ville y prend sa propre part, et cela fait partie de ce plan, en étant employeur responsable et solidaire, nous allons avoir 1.100 personnes en contrat unique d'insertion et nous avons 420 jeunes en contrat d'avenir, nous développons aussi, comme je l'ai dit, une relation particulière avec les employeurs grâce au service "Initiative Emploi".

Enfin, nous nous appuyons aussi sur l'innovation sociale avec nos partenaires, notamment associatifs, et nous candidatonos à l'expérimentation "Territoire zéro chômeur de longue durée", et nous allons organiser un hackathon pour l'emploi en octobre.

Je voudrais quand même dire un dernier mot. Face à ce potentiel d'emplois, nous ne construisons pas des réponses simplistes, comme on a pu le voir dans certains départements comme le Haut-Rhin, qui voudraient nous faire croire que les allocataires du R.S.A. sont responsables de leur inactivité et qu'il faudrait leur imposer des heures de bénévolat forcées en échange du revenu qui leur est alloué.

Je remarque d'ailleurs que ces départements ont reculé depuis que cette idée saugrenue et particulièrement choquante de R.S.A. contre bénévolat a été soulevée par eux.

Toutes les enquêtes montrent que les allocataires des minima sociaux aspirent à vivre des revenus du travail et nombreux ont d'ailleurs déjà eu un engagement bénévole, croyez-moi.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame VÉRON.

Et pour conclure, cette réponse de l'Exécutif, Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, Madame CEYRAC, je commencerai par répondre simplement à cette demande que vous avez formulée qui si, sur le fond, et Dominique VERSINI l'a dit, ne pose pas de questions, elle m'interroge dans le sens où vos collègues les Républicains de la Région Ile-de-France n'ont pas manifesté le même soutien pour les structures d'insertion par l'activité économique, en coupant un certain nombre de budgets qui leur étaient alloués. Je pense notamment aux emplois tremplins ou d'autres subventions. J'avoue là, que le fait que la Ville maintienne cet effort financier et innove pour renforcer l'activité économique dans les structures d'insertion, est effectivement une bonne nouvelle. C'est un choix qui est fort, qui est cohérent et qui est tout à fait en phase avec les grandes priorités qui ont déjà été affichées, que ce soit dans le Pacte de lutte contre la grande exclusion, porté également par Dominique VERSINI, que ce soit dans le schéma de la commande publique et maintenant, bien sûr, dans ce nouveau P.P.I.E.

Juste un mot et trois derniers points.

Ce P.P.I.E., ce plan parisien, est une occasion unique de réaffirmer l'engagement de Paris en faveur de l'insertion et des structures d'insertion par l'activité économique, et ce par 3 soutiens : un soutien financier aux structures qui recrutent ces bénéficiaires. Je rappelle que nous en avons 100, sur le territoire, qui recrutent près de 2.000 bénéficiaires du R.S.A. embauchés chaque année.

Le soutien également via les marchés publics avec, pour objectif, d'atteindre 25 % des marchés qui s'inscrivent et qui inscrivent des dispositifs d'insertion, et enfin, le soutien à la création d'entreprise, vous l'avez évoqué Jérôme GLEIZES, car soutenir l'emploi, c'est aussi soutenir la création d'activité par les personnes en insertion. Et là, de nombreux dispositifs de la Ville et de financement sont adaptés directement et spécifiquement à ces porteurs de projet, très spécifiques dans notre arrondissement, puisque je rappelle que 39 % des bénéficiaires du R.S.A. inscrits à Pôle-Emploi ont un diplôme universitaire, ce qui est une singularité de la Ville de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Mesdames, pour cette réponse complète.

J'ai vu Mme CEYRAC manifestement approuver la proposition d'amendement au vœu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 51 G ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 3 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 249 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous en remercie. (2016, DASES 249 G).

Compte rendu de la 2e Commission.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons entamer la 2e Commission et, conformément au Règlement intérieur de notre Conseil, je vais donner la parole à sa Présidente, Mme MÉHAL, pour 3 minutes maximum.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, donc c'est le compte rendu de la Commission qui s'est tenue le 6 juin, avec une présence importante. D'ailleurs, je remercie tous les membres de leur assiduité : 18 présents.

Cela a commencé avec la distribution de la programmation culturelle qui se déroule pendant le mois.

70 projets de délibération étaient présentés à cette Commission. Sur les thèmes Mémoire, Anciens combattants et Correspondants, je voudrais citer les propositions, en tout cas les projets de délibération de Mme VIEU-CHARIER, notamment les amis du Mémorial de la Marseillaise, et la proposition d'une plaque commémorative en hommage à Gabriel Garcia Marquez.

Puis M. Éric AZIÈRE, président du groupe UDI-MODEM, a présenté la proposition de délibération pour son groupe relative à la création d'une mission de préfiguration d'un parcours de la Révolution française. Mme VIEU-CHARIER, directement concernée par le projet, indique qu'elle est favorable à cette proposition et souligne toutefois la nécessaire vigilance en termes d'analyse historique. Elle souhaite que le Comité d'histoire de la Ville soit associé à la réflexion. Ce sont donc plusieurs interventions qui vont dans le sens du soutien à ce projet, à la fois historique, culturel et touristique.

M. HOCQUARD a présenté une subvention et une convention avec l'association "Collectif culture-Bar-Bars de Paris".

Sur le domaine culture et patrimoine, M. JULLIARD a fait part que, lors de la prochaine Commission, il ferait un point, un bilan sur le versement aux associations.

Puis il a présenté des avenants à l'association "Orchestre de Paris". Je ne vais pas tous les citer. Signalons d'ailleurs une baisse de cette subvention suite à l'installation de la Philharmonie, source d'économie de loyers.

Mme GOLDGRAB a présenté la convention de l'association "Fontaine O Livres".

Puis il y a beaucoup d'amendements, 6 amendements, notamment sur la Foire du Trône.

Il y a eu des vœux aussi. Mme GOLDGRAB a présenté le vœu de son groupe sur le maillage de boîtes à livres jeunesse.

Mme PRIMET - je ne vais pas toutes les citer - relatifs au bilan de l'ouverture des bibliothèques le dimanche. D'ailleurs, M. l'Adjoint a signalé qu'il ferait une communication sur ce bilan.

J'ai moi-même présenté un vœu sur "L'Art pour grandir", et M. JULLIARD a simplement signalé qu'il ferait un bilan aussi des annulations des sorties scolaires dues au climat d'insécurité.

Pour conclure, les membres de la Commission doivent nous faire part de leur souhait pour les futures auditions. Et je tiens à signaler qu'à la prochaine Commission, qui aura lieu le 27 juin, nous aurons l'audition de Jean-Jacques AILLAGON sur le projet de la Fondation Pinault.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame MÉHAL. Merci y compris pour le respect scrupuleux de votre temps de parole.

2016 DAE 68 - Subvention (22.500 euros) et convention avec l'association "Fontaine O Livres" (11e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons donc examiner le projet de délibération DAE 68 : subvention de 22.500 euros et convention avec l'association "Fontaine O Livres" dans le 11e arrondissement.

C'est Philippe DUCLOUX qui intervient.

M. Philippe DUCLOUX. - Madame la Maire, merci.

J'ai souhaité intervenir très rapidement sur ce projet de délibération, tout d'abord pour saluer l'important travail de l'association "Fontaine O Livre" que je connais bien puisque j'ai présidé la S.E.M.A.-EST. Le siège est situé évidemment dans le 11e arrondissement, comme beaucoup d'entre vous le connaissent.

Cette association soutient les acteurs de la filière du livre, dans les quartiers du Nord-Est parisien principalement, et son activité repose sur trois piliers : tout d'abord, l'accompagnement d'une trentaine d'acteurs hébergés en espaces de "co-working", ou un incubateur d'entreprises, l'animation d'un réseau d'entreprises de 70 membres et enfin une offre de formation professionnelle dédiée aux éditeurs indépendants, auteurs, bibliothécaires.

Cette association cherche ainsi à aider les différents acteurs du monde du livre à s'adapter aux mutations du marché, notamment via la promotion d'innovations techniques et organisationnelles.

"Fontaine O Livre" devient progressivement un acteur essentiel du soutien à la création d'activités dans le monde de l'édition et du livre dans notre ville.

Installée depuis 2015 dans des locaux rénovés, "Fontaine O Livre" atteint un taux d'occupation proche de 100 %, ce qui lui permet d'héberger 20 structures représentant 30 emplois.

L'activité en hausse de cette association démontre le dynamisme des activités liées au livre à Paris. Et pour votre information, je rappelle que dans le 11e arrondissement, après le Quartier Latin, c'est l'arrondissement où il y a le plus de librairies et nous faisons tout évidemment pour les soutenir, que ce soit la S.E.M.A.-EST ou les élus de Paris, et notamment Laurence dont je parlerai dans quelques instants, et Bruno évidemment.

Pour faire face à cette augmentation d'activité, "Fontaine O Livre" a créé un Conseil d'orientation chargé de recenser et de répondre au mieux aux besoins de l'édition indépendante, et plus globalement de l'interprofession.

En 2016, l'association souhaite développer particulièrement le volet formation auprès des acteurs de la filière, pour lesquels "Fontaine O Livre" représente déjà une structure référente, notamment dans le domaine juridique, éditorial ou bien encore la communication.

Cette association souhaite aussi développer ses collaborations avec les bibliothèques et cherche à agir en partenariat avec les acteurs de l'édition innovante et de l'accompagnement aux jeunes entreprises.

Je tenais évidemment, avant de finir mon propos, à remercier à la fois Bruno JULLIARD, Laurence GOLDGRAB qui est en charge de la politique municipale de soutien aux entreprises culturelles et qui suit depuis longtemps et directement l'action de cette association, très innovatrice dans la promotion du secteur du livre que je défends évidemment.

Donc, je vous appelle, mes chers collègues, à voter pour ce projet de délibération autorisant la signature d'une convention avec "Fontaine O Livres", en lui attribuant une subvention de fonctionnement de 22.500 euros.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je voudrais remercier Philippe DUCLOUX, qui salue avec enthousiasme et dynamisme le travail de "Fontaine O Livres", structure d'accompagnement des acteurs de la filière du livre et de l'édition, comme il l'a souligné. C'est en effet un partenaire privilégié de la Ville dans le domaine des entreprises culturelles et de l'édition littéraire, qui agit dans le Nord-Est parisien.

Ce qui est intéressant, et je voudrais le souligner, c'est le réseau entrepreneurial qui émerge dans ce secteur. Ainsi, Yann CHAPIN, qui est à la tête de "Fontaine O Livres", travaille avec les incubateurs dédiés à la culture que sont le Labo de l'édition et le Cargo, pour mutualiser certaines formations comme sur le livre numérique.

C'est donc un véritable écosystème qui se développe ainsi à Paris sur ces thématiques, et cela correspond pleinement à nos objectifs. C'est la raison pour laquelle nous maintenons un soutien à un niveau important, 45.000 euros au total. 22.500 euros par ce présent projet de délibération, qui vont être complétés sous l'égide de ma collègue Antoinette GUHL, par une autre somme équivalente de 22.500 euros au Conseil de Paris de septembre prochain.

Cela permettra à cette association de poursuivre son développement, et comme vous l'avez souligné, en renforçant ses actions d'animation du réseau d'entreprises et en augmentant la visibilité de la filière.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Un grand merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 68.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 68).

2016 DAC 122 - DDCT - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association "Collectif culture Bar-Bars Paris / Ile-de-France" (11e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 122 - DDCT. Subvention de 30.000 euros et convention avec l'association "Collectif culture Bar-Bars Paris / Ile-de-France".

Je donne la parole à Joëlle MOREL, Philippe DUCLOUX, Patrick BLOCHE et Danielle SIMONNET, puis Frédéric HOCQUARD vous répondra.

Mme Joëlle MOREL. - L'association "Collectif culture Bar-Bars" est née il y a cinq ans. Elle s'est constituée en collectif de citoyens de bars et de bistrotiers incluant leurs publics et des artistes visant à défendre des bars et bistrotiers comme lieux de diffusion des cultures émergentes à part entière et comme alternatives à la culture institutionnelle.

Depuis 2012, l'association reçoit une aide de la Ville de Paris et intervient en particulier dans des actions de médiation entre les riverains et les exploitants de bars des différents quartiers de la Capitale.

Elle représente ses adhérents dans les commissions de concertation organisées par les élus référents nuit des mairies d'arrondissement, contribue aux travaux des groupes de travail thématiques du Conseil de la nuit et du Conseil de la musique.

Le bruit, nous en avons parlé récemment, à ce Conseil en mars dernier, lors de l'examen du projet de délibération pour une convention entre la Ville et l'association "Bruitparif".

En raison des nombreuses plaintes des riverains dans de nombreux quartiers parisiens, qui s'expriment dans des conseils de quartier par des courriers envoyés aux maires d'arrondissement, par de très nombreux mails que nous recevons tous ici j'imagine, dans cet hémicycle, le groupe Ecologiste demande que cette question du bruit et des quartiers festifs soit réellement prise au sérieux.

Répondre aux habitants que s'ils ne supportent plus, il faut qu'ils déménagent, que Paris doit être une ville touristique coûte que coûte ne me convainc pas moi-même, qui habite rue Oberkampf depuis plus de 30 ans.

En raison de l'absence de réponse aux questions que j'ai formulées concernant ce projet de délibération avant ce Conseil, je renouvelle donc ici mes demandes de précision. D'une part, quels sont les quartiers d'intervention de cette association, quels sont les établissements, bars, lieux musicaux avec lesquels elle travaille ?

D'autre part, quelles sont les actions de prévention et de médiation développées précisément entre les riverains et les exploitants de bars et lieux musicaux ?

Cette association a-t-elle rédigé un réel bilan de son action depuis 2012 ?

Nous souhaitons enfin savoir pourquoi le montant de la subvention est augmenté d'un tiers, quelles sont les améliorations pour les riverains ou au moins quelle est l'évaluation du travail effectué par cette association pour la Ville de Paris ?

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Madame la Maire, en tant qu'élus du 11^e arrondissement et habitant, Madame MOREL, rue Saint-Maur, pas très loin de tous les lieux que vous évoquiez, je suis également très concerné par la présence des lieux, des cafés consacrés à la diffusion de spectacles musicaux et c'est pour cette raison que j'ai voulu intervenir sur ce projet de délibération qui vise à attribuer une subvention de 30.000 euros en nous demandant d'autoriser la signature d'une convention avec cette association que bon nombre d'entre vous connaissent, le "Collectif culture Bar-Bars Paris / Ile-de-France", dont le siège se situe dans notre arrondissement, c'est-à-dire dans le 11^e arrondissement. Je dis notre, car entre Joëlle MOREL, Patrick BLOCHE et moi-même, trois élus du 11^e arrondissement vont s'exprimer sur ce projet de délibération.

Cette association mène des actions en vue de faciliter la diffusion du spectacle vivant dans des lieux, et plus largement elle défend la spécificité et l'importance culturelle des cafés. Cela me permet de répondre indirectement à Joëlle MOREL. Cette association est en effet l'antenne francilienne d'une entité qui fédère des responsables des cafés culture au niveau national.

Depuis 1999, cette association développe des actions de proximité avec les cafés et travaille également avec les partenaires sociaux, les collectivités territoriales et les pouvoirs publics, afin de concevoir des réponses adaptées à ces lieux de diffusion.

Ce collectif contribue aussi à la professionnalisation du secteur en proposant des réunions, des formations régulières et des groupes de travail, afin de sensibiliser ses 60 adhérents parisiens aux différents aspects de l'organisation de concerts dans des cafés culture et aux problématiques liées à la vie nocturne que vous avez évoquées tout à l'heure.

Conduites à risque, nuisances, discriminations, on sait que ce sont des sujets qui sont malheureusement toujours d'actualité. Pour ce faire, l'association produit des fiches techniques pour soutenir les bonnes pratiques parmi ses adhérents et les accompagne individuellement à leur demande.

L'association participe également à des actions de médiation entre les riverains et là aussi cela permet de vous répondre indirectement, mais Frédéric HOCQUARD vous répondra pleinement. Les riverains et les exploitants représentent ces adhérents dans les commissions de concertation organisées par les élus référents nuit des mairies d'arrondissement.

Elle contribue aux travaux des groupes thématiques du Conseil de la nuit et du Conseil de la musique et j'ai eu l'occasion de travailler pleinement avec eux quand j'étais adjoint au Maire de Paris en charge de la nuit.

De plus, cette association développe régulièrement des partenariats avec les réseaux des musiques actuelles que nous défendons, et organise un festival dans les cafés culture de la Capitale favorisant là aussi des éléments qui nous sont chers : la mixité sociale, l'accès à la culture pour les publics de proximité et la promotion d'artistes émergents.

Compte tenu du rôle primordial, et j'insiste, Madame MOREL, sur ce rôle primordial, et de l'intérêt des actions menées par ce collectif en direction des cafés culture qui demeurent une étape incontournable pour de nombreux artistes, notamment dans le 11^e arrondissement, j'ai eu l'occasion de m'y rendre avec Frédéric HOCQUARD et Patrick BLOCHE au mois de décembre après les attentats, parce qu'il fallait soutenir cette structure et le travail mené sur le plan culturel et le plan économique, car tous ces cafés sont aussi créateurs d'emploi, de vie et de lien social.

Evidemment, mes chers collègues, je ne peux que vous appeler à voter pour ce projet de délibération. Je tiens à remercier Bruno JULLIARD et Frédéric HOCQUARD, qui travaillent pour faire en sorte que l'effort qu'ils déploient tous les deux permette d'accompagner la mise en œuvre des politiques municipales pour ce secteur.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE. - Merci, Madame la Maire, de me donner la parole sur ce projet de délibération, pour vraiment considérer que c'est une vraie chance pour notre collectivité d'avoir un partenaire tel que l'association "Collectif culture Bar-Bars Paris / Ile-de-France".

Car cette association poursuit deux objectifs qui servent l'intérêt général et nous aident dans notre rôle d'élus, rôle d'élus souvent compliqué, puisque nous avons à gérer des intérêts contradictoires et, notamment - Joëlle MOREL l'a rappelé à l'instant - lorsque nous faisons l'objet de sollicitations de riverains et d'habitants de nos arrondissements.

L'association "Collectif culture Bar-Bars Paris I.D.F.", c'est tout d'abord la structuration d'un secteur, sa professionnalisation. D'un point de vue artistique, c'est tout à fait essentiel parce que c'est la garantie, à travers la soixantaine de cafés culture que cette association fédère, de permettre, dans la Capitale, une diffusion de musiques et, en particulier des musiques actuelles, et aussi à permettre aux artistes émergents de se produire au sein de notre ville, sur notre territoire, dans un parcours qui les amène souvent à commencer justement par se produire dans ces cafés culture.

Et puis, cette association développe tout un travail de médiation, tout un travail de formation vis-à-vis d'exploitants de bars, souvent mal préparés au fait à la fois d'exploiter un bar et de vouloir en faire un lieu de diffusion musicale. Ils développent des bonnes pratiques qui sont tout à fait essentielles, notamment - et c'est un objectif que nous ne pouvons partager dans l'esprit des états généraux de la nuit qui furent organisés il y a quelques années, dans l'esprit des travaux du Conseil de la nuit, mais aussi du Conseil de la musique - de contribuer à ce que puisse se mettre en place une vraie médiation entre les riverains et les exploitants de bars. Mais c'est également une gestion des conduites à risques et, évidemment, de l'alcoolisme, et enfin, par ailleurs, un outil de lutte contre les discriminations.

Je connais bien cette association au niveau national. Elle est née à Nantes. Elle est désormais présente à Paris. Je pense que nous ne pouvons que nous en réjouir. Ce projet de délibération est important parce qu'il permet notamment d'apporter le soutien de notre collectivité à ses actions, mais aussi de signer une convention de partenariat tout à fait déterminante et de contribuer ainsi, au-delà des différents aspects que j'ai rappelés, à assurer la liberté de diffusion, cette liberté de diffusion artistique tant menacée aujourd'hui et qui sera très prochainement inscrite dans l'article 1er bis d'un projet de loi relatif à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine qui devrait être promulgué avant l'été.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour conclure cette série d'interventions, la parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je vous invite vraiment à mettre de l'enthousiasme dans le soutien à ce projet de délibération parce que cette association "Collectif culture Bar-Bars", joue un rôle extrêmement important dans l'accompagnement des lieux culturels et nocturnes parisiens pour promouvoir la culture et les bonnes pratiques, tant contre les nuisances sonores que pour la défense de la rémunération et des droits des artistes.

Vous connaissez la chanson de la Mano Negra - je pense que vous devez vous en souvenir : "Paris, la nuit, c'est fini, Paris va crever d'ennui, Paris se meurt, rendez-lui ses nuits blanches". Je pense que c'est extrêmement important, même si nous adorons la Mano Negra - en tout cas, pour ma part - que notre collectivité, par le biais de M. Frédéric HOCQUARD, mette toute son énergie possible pour donner tort à cette chanson et pour, justement, bien protéger la vie nocturne parisienne avec, évidemment, le souci du respect des riverains.

Mes chers collègues, cette défense des lieux culturels nocturnes, notamment après les terribles événements du 13 novembre, ce n'est pas évident parce que l'on sait qu'il y a aussi beaucoup de Parisiennes et de Parisiens, ou de touristes, qui peuvent craindre de retourner dans ces lieux-là, y compris pour ceux qui travaillent dans ces lieux-là. Il y a besoin d'un accompagnement pour remettre en confiance. On sait que, dans cette période toute particulière, les associations jouent un rôle important.

En juillet 2013, puis en juillet 2014, j'avais défendu et vous aviez adopté - parce que cela vous arrive d'adopter les vœux que je présente, eh oui ! - les vœux que j'avais présentés relatifs à la mise en place d'un fonds d'aide à l'emploi artistique et à l'insonorisation des cafés-culture, et qui reprenaient les initiatives qui avaient été faites notamment dans les Pays de la Loire, fort intéressantes sur cette question.

Concernant l'insonorisation des lieux, je sais que l'association "Culture Bar-Bars" s'en préoccupe dans beaucoup d'actions de médiation entre les riverains et les établissements, mais je voudrais poser des questions sur le travail du Conseil parisien de la musique, car il me semble que c'est aussi son rôle d'intervenir précisément sur ce point. Mais je voudrais surtout insister sur l'action conjointe de "Culture Bar-Bars" et de la Ville sur l'emploi culturel. En 2015, un G.I.P. "Cafés-Cultures" a été créé à l'initiative notamment du Ministère de la Culture et en lien avec la C.G.T. Spectacle. La Ville y a de suite adhéré et je salue cette démarche. Justement, il s'agit précisément de lutter contre la très grande précarité des artistes souvent faussement rémunérés au chapeau, comme on dit, et, de fait, lutter contre le travail non déclaré d'un autre âge que cette situation constitue.

Le soutien aux artistes émergents, le soutien à la création nécessitent cette responsabilisation des lieux, des bars, des lieux culturels sur leurs devoirs quant à la rémunération des artistes et la rémunération réelle déclarée qui donne accès à l'ensemble des droits.

Je sais que la Ville a versé 50.000 euros à ce G.I.P. Je souhaiterais donc que l'on profite de ce projet de délibération pour savoir concrètement ce qui a d'ores et déjà été fait. Vous savez que cette bataille pour défendre l'emploi...

En fait, c'est pénible, ce bruit, au fond...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Allez-y, Madame SIMONNET, ne vous laissez pas distraire !

Mme Danielle SIMONNET. - Je termine.

Cette bataille pour défendre l'emploi artistique résonne tout particulièrement dans l'actualité, au moment où les intermittents se battent, non seulement contre la loi EL KHOMRI, mais également sur l'accord assurance-chômage qui a été conclu avec le Gouvernement le 28 avril dernier, mais qui est non-applicable puisque le M.E.D.E.F. et d'autres syndicats y mettent un veto et refusent de le signer. La bataille continue et l'action de la Ville pour le respect des droits des artistes doit y contribuer.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame SIMONNET.

Pour répondre à l'ensemble de ces interventions, je donne la parole à Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD. - Merci, Madame la Maire.

Merci pour vos différentes interventions sur cette subvention au "Collectif culture Bar-Bars".

Plusieurs choses. D'abord, pour répondre à Joëlle MOREL sur la question qui concerne les nuisances sonores puisque cela portait beaucoup sur cette question, je rappelle que le dispositif et l'aide auprès de "Culture Bar-Bars" ne sont pas centrés spécifiquement sur la question des nuisances sonores et de la lutte contre le bruit.

Je rappellerai trois choses. La première, c'est que la position de la Ville - celle que j'ai moi-même défendu depuis deux ans - n'a jamais été de dire qu'il fallait qu'il y ait des quartiers dont les riverains s'en aillent pour que l'on puisse y faire la fête et qu'à contrario, il y ait des quartiers dans lesquels on puisse dormir, dans lesquels il n'y ait pas de bars et que ce soit le couvre-feu à partir de 21 heures. Ce que je dis, ce que nous avons dit et ce que la Ville a dit, c'est que nous étions pour une nuit partagée, une nuit respectueuse de ces différents usages, à la fois des usages qui peuvent être des usages de sortie et des usages qui peuvent être des usages de repos. C'est pourquoi nous développons et nous multiplions les dispositifs à cette rencontre, en lien avec la Préfecture de police.

Je le signale puisque, pour le quartier dont on parle, le 11^e arrondissement, les rues Jean-Pierre-Timbaud et Oberkampf qui font souvent l'objet d'interpellations sur ce sujet et d'interpellations de riverains, nous avons renforcé le dispositif de médiation, de prévention et de coercition - j'utiliserai ce terme-là - avec la Préfecture de police, notamment avec des patrouilles communes de DPP et de la Préfecture de police et, à partir de cet été, avec le fait que nous allons étendre la zone qui est la zone de police de proximité - j'utiliserai ce terme-là, la Préfecture de police va me le permettre - qui se situe rue de Lappe et qui sera le cas échéant, à la demande de la mairie du 11^e arrondissement, étendue aux rues Jean-Pierre-Timbaud et Oberkampf.

Je ne vous détaillerai pas l'ensemble des dispositifs que l'on développe de ce point de vue-là, que ce soient Les Pierrots de la nuit, que ce soit le dispositif de "Bruitparif" que j'ai présenté au dernier Conseil de Paris. Effectivement, le travail que nous faisons avec "Culture Bar-Bars" rentre aussi là-dedans, à un endroit qui est un endroit un peu différent et qui est effectivement tout le travail d'accompagnement des établissements qui sont les établissements de bars ouverts le soir, un travail d'accompagnement de manière qu'ils puissent mieux gérer l'accueil du public, qu'ils puissent aussi travailler sur de la mutualisation, notamment de la mutualisation de ce que l'on appelle des "chuteurs", c'est-à-dire des personnes qui sont employées pour faire respecter moins de bruit vis-à-vis de clients qui sortent ou de clients qui sont autour du bar, donc de sensibilisation à cet égard-là.

Je rappellerai aussi que le "Collectif culture Bar-Bars" est à l'initiative d'une proposition qu'il a faite et que nous sommes en train de mettre en place, sur le plan expérimental, avec la Préfecture de police, de commission de régulation des débits de boissons dans le 10^e arrondissement et le 11^e arrondissement, de manière à mieux gérer le travail de médiation, de prévention et de régulation sur la question des fermetures de débits de boissons suite à la question des nuisances sonores.

Je ne reviendrai pas sur tout l'aspect "social", l'aspect de rencontre parce que c'est sur ce point qu'agit effectivement le "Collectif culture Bar-Bars". Faire du café un lieu social. Faire du café et du bar des lieux de concerts, des lieux de brassage, des lieux culturels, je crois que c'est aujourd'hui un élément extrêmement important de ce point de vue, et il est important qu'à la Ville nous soutenions ce collectif dans le cadre de son travail.

Je rappelle aussi que le "Collectif culture Bar-Bars" est à l'initiative d'un important festival qui a lieu chaque année. Ce festival devait l'année dernière avoir lieu au mois de novembre 2015 mais nous l'avons décalé en décembre 2015. Nous affirmons que Paris reste debout et même quand Paris et certaines terrasses de bars sont attaquées par des terroristes, à cette occasion nous rappelons que notre mode de vie, que le bar et sa terrasse restent un lieu de brassage, un lieu de rencontre, de métissage.

Le collectif "Culture Bar-Bars" y participe aussi et son festival, qui est un festival culturel comprenant 45 événements culturels et concerts organisés l'année dernière, vient aussi le rappeler et nous venons aussi soutenir cet effort-là.

Dernier volet, vous en avait parlé, Madame SIMONNET, la question du G.I.P. "Cafés-Cultures". Le collectif "Culture Bar-Bars" est un des initiateurs du G.I.P. "Cafés-Cultures", qui vise à soutenir l'emploi culturel. Je veux signaler que c'est une des manières qu'aujourd'hui la Ville a de soutenir aussi la culture à Paris. C'est soutenir l'emploi culturel de manière directe à travers cela. Nous avons effectivement adhéré au G.I.P. "Cafés-Cultures", nous avons soutenu plus de 40 artistes depuis notre adhésion - assez récente puisque c'est au mois de novembre 2015 que nous avons adhéré -, généré plus de 371 cachets. Comme il s'agit d'intermittents du spectacle, ce sont des cachets que nous soutenons, dans plusieurs lieux parisiens. Je pourrais, si vous le souhaitez, vous détailler l'ensemble des artistes que nous avons soutenus.

Voilà ce que je pouvais vous dire brièvement et rapidement et je vous invite évidemment à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur HOCQUARD ; c'est ce que nous allons faire, je crois.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 122 - DDCT.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 122 - DDCT).

Vœu déposé par le GEP relatif à la participation du quartier Butte aux Cailles au dispositif "Bruitparif" dans les quartiers festifs pour l'été 2016.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu non rattachée n° 52 relatif à la participation du quartier Butte-aux-Cailles au dispositif "Bruitparif" dans les quartiers festifs pour l'été 2016.

La parole est à M. CONTASSOT pour deux minutes maximum.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Dans la poursuite de l'intervention de Joëlle MOREL, je voudrais rappeler que le bruit, les nuisances sonores, c'est la première source de pollution ressentie par les Parisiennes et Parisiens. Comme cela a été dit, la question est de savoir si l'on veut faire une ville qui n'accepte plus les familles ainsi que les salariés qui doivent se lever tôt pour travailler, en sachant que leurs conditions de vie dans certains quartiers sont absolument impossibles à supporter.

Veut-on des quartiers réservés à celles et ceux qui peuvent rester faire la fête et boire des coups jusqu'à 2 heures du matin tous les jours ou presque ? La réalité est celle-là ; on peut dire qu'on ne le voit pas mais la réalité est celle-là.

Vous l'avez dit, nous le disons, la ville doit être faite pour toutes et tous et sans ghetto. Dans ce domaine comme dans les autres, la régulation est absolument indispensable. Nous sommes totalement opposés à toutes les formes de libéralisme, qui est toujours la loi du plus fort.

Vous le savez, il y a une récente décision de la Cour de cassation datant du mois de mars en matière de bruits liés aux bars notamment, et qui permet aux brigades, je l'espère en tout cas à la Brigade de lutte contre les incivilités, de pouvoir agir. De la même manière, à la Butte-aux-Cailles il est envisagé que cela soit transformé en zone de rencontre. Quelles études ont été menées pour savoir quel sera l'impact en matière de bruit ? Non seulement les trottoirs mais aussi les rues deviendront accessibles aux piétons jour et nuit.

Vous le voyez, cette question est tout à fait essentielle. Ce que nous demandons, c'est d'aller plus vite, plus loin et d'élargir le dispositif "Bruitparif" à tous les quartiers sources de nuisances sonores, évidemment progressivement.

On investit beaucoup d'argent et à juste titre contre la pollution atmosphérique. Nous souhaiterions qu'il y ait le même type de plan d'action contre les pollutions sonores. Il n'est pas pensable de dire que cette pollution, encore une fois la première, n'est pas traitée comme la pollution atmosphérique.

C'est le sens de notre vœu.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD. - Oui, sur votre vœu, vous savez que le dispositif de "Bruitparif" sera mis en place à partir de cet été. C'est un dispositif expérimental que nous mettons en place sur 5 quartiers. Il y a environ une quinzaine de quartiers souffrant de pollutions sonores de nature festive mais il existe aussi des pollutions sonores importantes à Paris qui sont dues au trafic routier, ce qui est un autre sujet ; je voulais aussi vous le signaler.

Deuxième chose, l'idée est que nous objectivions les faits sur le niveau de la pollution sonore et du bruit qui peut régner à certains endroits, de manière à pouvoir les réguler, à pouvoir trouver soit des médiations, soit de la régulation, soit de la coercition avec les différents outils que nous avons à notre disposition.

Pour ce qui concerne précisément la question de la Butte-aux-Cailles, je ne peux pas répondre favorablement à votre vœu. En effet, pour l'instant, nous avons choisi de développer notre dispositif dans 5 quartiers et il y a déjà une zone dans le 13e arrondissement qui a été vue et mise en place. Il s'agit de la question des quais, sur laquelle nous avons aussi des difficultés.

A cette étape, à savoir pour l'année 2016, nous ne pouvons pas encore développer le dispositif de "Bruitparif" au niveau de la Butte-aux-Cailles, mais nous pourrions le faire en 2017 car l'objectif est de le développer au fur et à mesure sur l'ensemble des quartiers. Quand on couvre 5 quartiers, on ne couvre pas l'ensemble des zones touchées à Paris, mais nous voulons pouvoir dès 2017 inclure la Butte-aux-Cailles. Je m'y engage ici.

Troisième chose, relativement à la Butte-aux-Cailles - c'est un sujet aussi beaucoup lié à la question des terrasses - la Brigade de lutte contre les incivilités présentée par Colombe BROSSEL hier en séance, devra agir et renforcer l'action que nous pouvons avoir sur les terrasses. Elle sera aussi un moyen d'agir à la Butte-aux-Cailles comme ailleurs. Cela peut permettre aux riverains de la Butte-aux-Cailles et à l'ensemble du quartier de la Butte-aux-Cailles d'avoir une nuit partagée, non pas une nuit où il y a le couvre-feu à 21 heures, mais une nuit où l'ensemble des usages soient partagés.

Je vous demanderai donc de retirer votre vœu, fort des engagements que j'ai pu prendre auprès de vous ici.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur HOCQUARD.

Vous allez d'abord répondre au retrait, Monsieur CONTASSOT, c'est plein de logique et, si le vœu est maintenu, une explication de vote.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Frédéric HOCQUARD, de cet engagement pour 2017 et du fait que dès l'été 2016 la Brigade de lutte pourra intervenir contre les incivilités et, je l'espère, la Préfecture de police - je m'adresse à M. le Représentant du Préfet de police, mais il n'écoute pas.

Il y a en effet beaucoup de plaintes sur l'attitude de la police à la Butte-aux-Cailles et sur le faible nombre d'interventions malgré les plaintes. J'espère qu'il y aura une attention particulière cet été sur ce quartier. Je souhaite que l'on puisse avoir des statistiques précises sur le nombre d'interventions et les suites qui sont données.

Sous cette réserve - je pense que cela ne devrait pas poser de problème -, et en attendant l'élargissement en 2017, je veux bien retirer le vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Très bien.

Le vœu n° 52 est donc retiré.

2016 DAC 30 - Subventions (442.500 euros), convention et avenant à convention pour deux structures de création et de diffusion du 11e arrondissement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons donc au projet de délibération DAC 30 : subventions de 442.500 euros, convention et avenant à convention pour deux structures de création et de diffusion du 11e arrondissement.

Je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE. - Merci, Madame la Maire, de me redonner la parole.

Je vais intervenir rapidement, mais je ne voulais pas que ce projet de délibération passe, si j'ose dire, inaperçu. C'est vrai que ce sont deux théâtres du 11e arrondissement qui sont concernés mais, au-delà, je voulais m'exprimer, ici-même, ce matin, pour deux raisons au moins.

Ce projet de délibération intéresse, à la fois, le théâtre Artistic Athévains, rebaptisé depuis cette année théâtre Artistic, ainsi que le théâtre de la Bastille.

Je n'ai pas besoin de présenter ces théâtres, que notre Assemblée connaît bien, mais signaler ce qui s'y passe de nouveau et que je trouve particulièrement intéressant pour répondre aux objectifs très ambitieux que nous nous donnons pour élargir l'accès à de nouveaux publics ou pour reprendre le thème un peu usé de la démocratisation culturelle, mais aussi parce que le projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, qui sera, je le pense, promulgué avant l'été, consacre, enfin, grâce à son article 11-A dans la loi les pratiques amateurs, ce qui sera une innovation législative absolument essentielle.

Je voulais signaler, en ce qui concerne le théâtre Artistic, une démarche réellement passionnante de théâtre à domicile. Il s'agit d'organiser des représentations dans les appartements, pour des spectateurs curieux de mener cette expérience ou de les accueillir sur le plateau du théâtre aménagé en appartement témoin pour l'occasion.

En ce qui concerne le théâtre de la Bastille, théâtre consacré aux formes innovantes d'expression artistique à travers l'art dramatique et la danse, et qui est un lieu incontournable pour tous les artistes émergents, pas uniquement originaires de Paris, mais aussi de toute la France. Et la reconnaissance du théâtre de la Bastille n'est plus à assurer aujourd'hui, je trouve que le projet, qui est actuellement mené par le metteur en scène Tiago RODRIGUES, est tout à fait passionnant, puisque c'est un projet qui, réunissant des artistes français et portugais, rassemble également 70 spectateurs du théâtre. Chaque soir, il y a un partage avec le public et des échanges nourris sur le spectacle. C'est vraiment une démarche de création participative.

De ce fait, et c'est la seconde raison de mon intervention, c'est que je souhaitais me féliciter et vous remercier tout particulièrement Bruno JULLIARD et la Municipalité, malgré les contraintes budgétaires que l'on sait, d'avoir stabilisé la subvention accordée au théâtre Artistic Athévains, rebaptisé théâtre Artistic, à 100.000 euros.

Je vous remercie, par la même occasion, d'avoir souhaité visiter ce théâtre en compagnie des élus du 11e arrondissement.

Puis, enfin pour le théâtre de la Bastille, je souhaitais saluer l'effort de la Ville qui augmente sa subvention de 20.000 euros. Il me semble important de le signaler pour que cela ne passe pas inaperçu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BLOCHE.

Pour vous répondre la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire et merci Patrick BLOCHE d'avoir mis en valeur ce projet de délibération.

En effet, grâce à ces deux subventions pour le théâtre des Athévains, nouvellement nommé théâtre Artistic, et le théâtre de la Bastille, nous sommes très heureux de soutenir ces deux théâtres, et notamment la compagnie fondée par Anne-Marie LAZARINI pour les Athévains qui réalise un très bon travail.

Dans les deux cas, il s'agit de théâtres qui poursuivent deux objectifs conjugués : le premier est une volonté de soutenir la création, de soutenir des équipes artistiques, jeunes ou moins jeunes d'ailleurs, et c'est également un effort de démocratisation, même si, comme vous l'avez noté, le terme est souvent galvaudé. Toutefois, là, il a du sens puisque la recherche de publics nouveaux, tant pour les Athévains que pour la Bastille, est un objectif prioritaire pour les équipes en place.

Nous sommes très heureux de les soutenir, et encore plus heureux dès lors qu'il s'agit de ce très bel 11^e arrondissement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 30.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 30).

2016 DAE 170 - Foire du Trône (12e) - Révision du règlement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 170 et les amendements numérotés de 53 à 58. Ce projet de délibération concerne la Foire du Trône et la révision du règlement.

Je donnerai successivement la parole à Mme MONTANDON, Mme MOREL, Mme BARATTI-ELBAZ, et c'est Bruno JULLIARD qui vous répondra.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

A la lecture du règlement de la Foire du Trône, nous avons été surpris que les précautions écologiques, déjà débattues et évoquées à plusieurs reprises au sein de cette enceinte, n'aient pas été prises en compte dans sa rédaction.

Le règlement de la Foire du Trône doit nécessairement prendre en compte les prescriptions environnementales pour préserver la pelouse de Reuilly, ainsi que le bois de Vincennes. Il doit être compatible avec les orientations prises en Conseil de Paris, notamment avec le plan arboricole, la Charte d'aménagement du bois de Vincennes, ou encore le Plan de biodiversité que nous avons voté en novembre 2011 ici.

C'est pour cela que nous vous proposons de mentionner dans ces textes ces différents plans et chartes que je vous ai indiqués, afin que les principes énoncés soient opposables au règlement.

Il y a un an, nous avons eu en effet un tel débat dans cette enceinte, lorsque j'avais déposé un vœu en Conseil de Paris, afin que les normes environnementales, notamment les certifications 14.001, soient appliquées sur toutes les installations au sein du bois de Vincennes. Ce vœu a été amendé et accepté par l'Exécutif.

C'est dans le même état d'esprit aujourd'hui que nous vous proposons des amendements, notamment deux amendements qui demandent l'intégration des prescriptions environnementales : l'article 4 avec l'ajout du respect des normes environnementales fixées par la Ville de Paris, mais aussi l'article 6 qui vous demande de rajouter de s'assurer du tri des déchets, du bon rejet des effluents à l'égout et de la protection des arbres.

En effet, la Foire du Trône produit un volume important de déchets. Dans le cadre de la stratégie "zéro déchet" qui a été adoptée à l'unanimité au Conseil de Paris, cet événement doit minimiser sa production de déchets, en particulier les déchets non recyclables.

Cela permettra aussi de réduire la dispersion des déchets jetables dans un espace boisé remarquable. De même, les eaux grises et noires doivent impérativement être déversées dans les égouts, toujours dans un souci de diminuer l'empreinte de l'événement sur ce site.

Les arbres situés à proximité doivent être protégés, afin d'éviter qu'ils soient blessés, notamment lors de l'installation et du démontage des métiers.

Enfin, nous vous proposons aussi deux autres amendements, l'un qui vise à réduire les horaires, notamment pour passer le soir de minuit à 22 heures, pour réduire les nuisances auprès des riverains, mais nous vous proposons aussi de ne pas mentionner la pelouse de Reuilly dans ce règlement intérieur, afin de laisser le choix et la possibilité de relocaliser cet événement.

Vous savez que nous sommes plusieurs groupes politiques, dans le 12^e arrondissement comme au Conseil de Paris, à souhaiter une relocalisation de la pelouse de Reuilly et nous trouvons que la mention récurrente de la pelouse de Reuilly au sein de ce règlement laisse peu de place à une possibilité de relocalisation.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

Alors nous avons l'occasion aujourd'hui de débattre du règlement de la Foire du Trône, de la place de cette fête foraine à Paris, et du site sur lequel elle se déroule, la pelouse de Reuilly.

Fête millénaire, la Foire du Trône s'est déroulée pendant des siècles sur l'avenue du Trône et sur le cours de Vincennes. Elle en a été chassée dans les années 1960 car elle gênait la circulation. Elle a été déplacée sur la pelouse de Reuilly dans le bois de Vincennes. La pelouse a alors été aménagée en vue d'accueillir cette manifestation, hélas dans une logique qui ignorait totalement l'environnement dans lequel elle se déroule, à savoir un espace boisé classé.

Pour sortir de cette logique du tout automobile, depuis 2001, les élus écologistes ont toujours plaidé pour que la Foire du Trône s'adapte à son environnement et non l'inverse.

En 2003, sous l'impulsion de notre collègue Yves CONTASSOT, alors maire-adjoint en charge des espaces verts, la Ville de Paris a signé, avec l'ensemble des communes riveraines des deux bois, une Charte d'aménagement durable des bois qui stipule noir sur blanc que la capacité d'accueil des bois est limitée, que les manifestations qui se déroulent dans le bois doivent s'adapter à leur environnement et que la restauration de la qualité des paysages et des sites boisés est une priorité. La Charte des bois a été adoptée à l'unanimité par notre Assemblée municipale.

En ce qui concerne la pelouse de Reuilly, des actions ont été menées sous l'impulsion des élus écologistes, et notamment de notre collègue Christophe NAJDOVSKI, pour mieux adapter la présence de la Foire du Trône au site du bois de Vincennes ou pour étudier sa relocalisation tout en maintenant cette manifestation dans Paris.

Un travail de reconquête de l'espace public a été mené avec l'aménagement en voie forestière de deux voies situées aux abords de la pelouse de Reuilly. C'est aussi un amendement au P.L.U. adopté en 2006 pour étudier la faisabilité d'une relocalisation de la Foire du Trône sur le site de 63 hectares de Bercy Charenton.

Nous regrettons vivement que la Ville de Paris n'ait pas donné suite à cet amendement et ce que nous comprenons avec le peu d'enthousiasme avec lequel cet amendement a été appliqué, c'est que la relocalisation de la Foire du Trône n'est manifestement pas une priorité pour l'Exécutif municipal.

La réalité des choses aujourd'hui est donc que, malgré des progrès, la présence de la Foire du Trône sur la pelouse de Reuilly est encore en grande partie pensée comme dans les années 1960 et 1970, quand c'était au bois de s'adapter aux manifestations. Et la pression des forains n'y est pas pour rien.

Nous avons déjà pu déplorer et dénoncer par le passé des coups de force opérés par certains forains qui considèrent que le bois doit servir de parking gratuit aux visiteurs de la Foire.

Surtout, ce que nous dénonçons, c'est le coup de force réalisé cette année par des forains sur la route du Bac et la route de la Plaine qui venaient tout juste au printemps de 2016 d'être réaménagées en voies forestières. Des forêts ainsi, en toute illégalité, en toute impunité, ont été ôtées avec des engins lourds, des barrières qui avaient été installées pour protéger des cheminements, des piétons et des cyclistes sur ces voies réaménagées.

Les voies en question ont été ouvertes de force au parking sauvage, causant des dégâts lourds et onéreux pour la Ville qui doit remettre en état ces voies pour un coût de plusieurs dizaines de milliers d'euros, voire davantage.

Ces pratiques violentes et illégales sont scandaleuses, et le mutisme de la Ville de Paris nous interpelle. Pourquoi ne porte-t-elle pas plainte sachant que ce n'est pas la première fois que ce genre d'exactions ont lieu. Nous attendons de la Ville de Paris qu'elle fasse respecter le droit et le droit des piétons à pouvoir jouir du bois de Vincennes, dans de bonnes conditions. Le bois ne peut pas devenir une zone de non-droit 2 mois par an, où les personnes font la loi en faisant le coup de poing.

Nous vous demandons qu'un débat ait lieu sur la question des usages et des manifestations qui se déroulent sur la pelouse de Reuilly. Cela fait 15 ans que les élus écologistes demandent ce débat et que celui-ci n'a pas lieu. En attendant que ce débat, que nous demandons avec insistance, ait lieu, nous voterons contre ce projet de délibération, car cela fait trop longtemps que la Ville est complaisante et qu'elle laisse faire. Les élus écologistes déplorent que les abords de la pelouse soient des zones de non-droit où les piétons et les cyclistes n'ont pas le droit de cité.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme BARATTI-ELBAZ.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Heureuse de m'inscrire dans ce débat qui a lieu chaque année autour de la tenue de la Foire du Trône, foire qui, vous l'avez dit, Madame MOREL, se tient à Paris depuis plus de 150 ans, et régulièrement depuis de nombreuses années désormais, sur la pelouse de Reuilly dans le 12e arrondissement.

Consciente de l'ampleur de cette manifestation, la Ville de Paris comme la mairie du 12e arrondissement mettent en œuvre de nombreuses mesures afin de permettre un déroulement serein pour cette manifestation dont nous voulons avant tout qu'elle reste festive et populaire.

Les records d'affluence, une nouvelle fois battus pour cette édition en 2016, démontrent d'ailleurs le succès indéniable de la Foire et légitiment notre engagement pris devant les Parisiennes et Parisiens de maintenir une manifestation de ce type et de cette envergure dans Paris. Je me souviens de nombreux journaux locaux de l'opposition du 12e arrondissement vantant les joies de la Foire du Trône chaque année.

Toutes les études menées par les services de l'Urbanisme, sous la houlette de Jean-Louis MISSIKA et ses prédécesseurs, n'ont pas permis à ce jour de dégager une solution sérieuse et viable de relocalisation de la Foire et nous nous devons donc de rester pragmatiques et mobilisés pour assurer la sécurité des participants, la qualité des événements proposés et, oui, aussi, la préservation du site ainsi que le respect du cadre de vie des riverains.

De par son envergure, cet événement n'est en effet en rien anodin. En responsabilité, je ne peux occulter l'impact de la Foire du Trône sur son environnement direct et veille chaque année avec exigence à sa préparation et son bon déroulement. L'édition 2016 s'est achevée récemment. Je souhaite, à ce titre, saluer la mobilisation des agents de la Ville qui préparent, tout au long de l'année, cet événement et qui assurent une présence quotidienne durant son déroulement, à proprement parler.

Le règlement sur lequel nous devons aujourd'hui nous prononcer s'attache ainsi à rassembler les règles qui s'imposent aux forains dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle. Nous encadrons par ce biais cet événement, en complémentarité avec les dispositions prises dans le cadre de la Commission de préparation et de l'autorisation d'occupation de l'espace public.

Cette ambition correspond à celle portée pour le bois de Vincennes dans son ensemble, dont nous nous attachons à préserver le statut d'espace vert métropolitain.

Je suis notamment particulièrement fière des travaux déjà réalisés et à venir de reconquête des voies autour de lac Daumesnil, en y supprimant la circulation et le stationnement au profit d'aménagements paysagers, comme nous nous y étions engagés, cet engagement sera tenu. Les promeneurs cyclistes et sportifs disposeront d'espaces supplémentaires qui leur seront dédiés alors que la surface boisée végétalisée sera augmentée. Cet engagement sera tenu, ce ne sont pas des engagements qui seront revus.

Vous pouvez donc compter sur mon engagement et mon intransigeance vis-à-vis du respect de ces objectifs, ce règlement étant un nouvel outil qui peut nous y aider en fixant contractuellement le cadre à respecter.

Enfin depuis 1999, aucune formalisation de ces règles n'avait été réalisée et je veux donc saluer la démarche initiée par Bruno JULLIARD, en m'engageant à veiller à son amélioration régulière aux côtés de l'Exécutif parisien.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire et merci aux différentes oratrices précédentes.

D'abord, je me permets de rappeler que la Foire du Trône est la plus grande foire d'Europe tant par sa durée, 8 semaines, que par le nombre de personnes présentes sur le site, qu'il s'agisse des forains, des employés puisqu'il y a 300 attractions foraines, ou encore du nombre de visiteurs, plus de 2,3 millions de visiteurs chaque année. J'espère que nous pouvons tous nous retrouver quant à l'objectif que cette plus grande foire d'Europe, la Foire du Trône, puisse perdurer à Paris.

Le règlement intérieur de cette Foire du Trône datait de 1999 et une révision, notamment pour en améliorer les modalités d'organisation, apparaît nécessaire. C'est la raison pour laquelle nous avons, en grande concertation avec la Maire Catherine BARATTI-ELBAZ, que je remercie beaucoup pour son investissement qui a été déterminant pour arriver à ces améliorations, et c'est dans le même état d'esprit que nous allons étudier l'ensemble des amendements qui ont été présentés. Je salue également l'attitude de collaboration de Valérie MONTANDON pour essayer d'amender positivement ce règlement puisqu'en effet, chère Joëlle MOREL, pour améliorer les choses, il ne suffit pas de les condamner, mais il est préférable d'essayer de les améliorer en les négociant, ce qui n'a pas l'air d'être votre état d'esprit.

Concernant les amendements, l'amendement n° 53 est un amendement technique de l'Exécutif et il n'est pas besoin de le présenter.

Concernant l'amendement n° 54 relatif à la modification des horaires d'ouverture, je vous demanderai de bien vouloir le retirer, sinon j'émets un avis défavorable puisqu'il s'agit d'une modification qui n'a fait l'objet d'aucune discussion avec les premiers concernés, à savoir les forains, et qui surtout porterait lourdement atteinte à leur activité et à la fréquentation de la Foire du Trône qui est très importante et participe de l'offre festive et culturelle à Paris la nuit.

Concernant l'amendement n° 55, en revanche, j'émets un avis favorable pour l'ajout de la mention du nécessaire respect des normes environnementales fixées par la Ville, normes et mentions qui figurent déjà dans les conventions d'occupation signées avec chaque forain, mais il est préférable de le rajouter dans le règlement.

Concernant l'amendement n° 56 relatif au tri des déchets, c'est un avis favorable.

Concernant l'amendement n° 57 relatif à la modification du préambule du règlement, c'est un avis favorable que j'émets pour mentionner la référence à la Charte d'amélioration du bois de Boulogne.

Concernant l'amendement n° 58 relatif à la suppression du terme pelouse de Reuilly, en revanche, je vous demanderai de bien vouloir supprimer cette mention pour permettre le déménagement de la Foire du Trône pour autant, puisque la révision de ce règlement permet justement de préciser les modalités d'organisation de la fête sur la pelouse de Reuilly. Donc elle est bien adaptée à la pelouse de Reuilly.

Mais concernant le sujet du déménagement de la Foire du Trône, nous avons étudié, et nous l'avons fait avec conviction, chère Joëlle MOREL, et notamment dans un site proposé à savoir le secteur Bercy Charenton, si ce site avait été envisagé un certain temps, il n'est néanmoins pas possible sans une couverture des voies ferrées. Nous avons cherché, avec la Direction de l'Urbanisme, d'autres sites parisiens et, pour l'instant, nous n'en avons pas trouvé. Ce n'est pas un déficit d'ambition de notre part, mais il se trouve que nous n'avons pas trouvé de surface satisfaisante pour accueillir la Foire du Trône.

C'est la raison pour laquelle nous préférons tout mettre en œuvre pour améliorer les conditions d'organisation de la Foire sur la pelouse de Reuilly, et il y a eu d'ores et déjà des améliorations quant à la revégétalisation des voies autour de la pelouse et nous entendons bien que, dès cette année, ces décisions soient respectées. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les forains ont été convoqués par la Ville pour que les décisions de la Ville soient respectées par tous.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur JULLIARD.

Madame MONTANDON, est-ce que les 2 amendements sont retirés, sans reprendre le débat ?

Mme Valérie MONTANDON. - Oui, dans un esprit constructif, je retire les 2 amendements. Je voulais signaler que M. BONNET-OULALDJ, en Conseil d'arrondissement, a proposé un débat sur la Foire du Trône et je pense que c'est une très bonne idée. En effet, chaque fois qu'il y a un projet de délibération de près ou de loin sur ce sujet, le débat est mené non sur le fond mais juste sur la localisation. Je pense que ce serait très utile.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Cette convergence entre les Républicains et le Front de Gauche dans le 12e arrondissement est émouvante. Je vous propose de passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 53 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 53 est adopté.

L'amendement n° 54 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 55 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 55 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 56 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 56 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 57 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 57 est adopté.

L'amendement n° 58 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 170 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DAE 170).

Merci beaucoup.

2016 DAE 245 - Subvention (120.000 euros) et convention pluriannuelle 2016-2018 avec le Comité Champs-Élysées pour l'organisation de la grande parade du Jour de l'An (8e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DAE 245. C'est une subvention de 120.000 euros et une convention pluriannuelle 2016 - 2018 avec le Comité des Champs-Élysées, pour l'organisation de la grande parade du Jour de l'An.

La parole est à Mme LECUYER.

Mme Catherine LECUYER. - Madame la Maire, mes chers collègues, permettez-moi de saluer le travail remarquable réalisé par le Comité des Champs-Élysées. Créée en 1916, cette association assure la promotion, le prestige et la notoriété de l'avenue des Champs-Élysées et de l'ensemble de son quartier mythique.

Le Comité des Champs-Élysées est au service de chacun de ses 170 membres et porte les valeurs du label Champs-Élysées en France et à l'étranger. Nous tenons à rendre hommage au travail réalisé par son équipe, en particulier son président, Jean-Noël REINHARDT, qui ne ménage pas ses efforts pour assurer le rayonnement des Champs-Élysées. Il est donc très judicieux que la mairie de Paris s'associe au travail réalisé par le Comité en participant au financement de sa parade du 1er janvier.

Cependant, ce projet de délibération n'a pas manqué d'interpeller tous les élus de la majorité présents lors du dernier Conseil du 8e arrondissement. Ils se sont d'ailleurs abstenus de le voter après avoir pris connaissance des détails du budget proposé par le Comité.

Il apparaît en effet que "Loisirs Associés", le prestataire principal de cette grande parade, facture le montant de sa prestation 120.000 euros, soit exactement le montant de la subvention demandée.

Or, vous n'êtes pas sans connaître les liens très étroits qui unissent "Loisirs Associés", bien connu pour sa gestion du marché de Noël des Champs-Élysées, de la Foire du trône et autres manifestations, et la société "Fêtes Loisirs" qui, elle, gère la grande roue de la Concorde pour laquelle elle est actuellement en délicatesse avec l'Etat, comme de nombreux journaux s'en sont fait l'écho le mois dernier. Je vous rappelle en effet que dès la fin de 2015, le Préfet d'Ile-de-France avait fait savoir à "Fêtes Loisirs" qu'elle devait libérer la place de la Concorde fin février, en ôtant la grande roue installée pour la période des fêtes.

Cette décision faisait suite à une recommandation de la D.R.A.C., qui veille à l'esthétique et à la conservation de cette place intégralement classée Monument historique.

Or, au mépris des injonctions de l'État, cette grande roue tourne encore aujourd'hui au-dessus de la Concorde et devrait rester en place jusqu'à mi-septembre en toute illégalité donc.

Aussi, il apparaît délicat que la Ville signe une convention pluriannuelle de 120.000 euros par an sur trois ans, pour cette grande parade dont le budget, conséquent repose sur la prestation d'une société dont le gérant ne respecte pas la loi et défie l'autorité des pouvoirs publics.

Ne serait-il pas opportun de s'assurer dans un premier temps de la soumission de cette société à la loi ?

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - La parole est à Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci.

La subvention qu'il vous est proposé aujourd'hui d'accorder au Comité des Champs-Élysées est en effet destinée à amplifier le partenariat que nous avons avec le Comité des Champs-Élysées.

Vous avez eu raison de souligner la qualité du travail réalisé par le Comité des Champs-Élysées. Nous travaillons en très bonne intelligence avec eux et depuis de nombreuses années la Ville de Paris et le Comité des Champs-Élysées ont conclu un partenariat en vue d'assurer l'animation et la décoration de l'avenue emblématique de la Capitale à l'occasion des fêtes de fin d'année. Il y a évidemment les illuminations, le marché de Noël, le spectacle du 31 décembre dorénavant, et la parade qui vient compléter les animations déjà existantes. Pour cette troisième édition, la Ville de Paris et le Comité des Champs-Élysées ont souhaité, sur une idée originale du Comité des Champs-Élysées qui est à l'origine de ce projet et le porte au titre des festivités de fin d'année, que la Ville de Paris attribue une subvention spécifique pour l'organisation de la parade des Champs-Élysées le 1er janvier.

Il se trouve que pour les deux premières éditions, elle est un grand succès et nous sommes heureux de pouvoir soutenir cette initiative pour l'année 2016.

Cela n'a évidemment rien à voir par ailleurs avec le sujet que vous avez abordé en fin d'intervention, mais je me permets de dire un mot sur la grande roue. Nous avons décidé cette année, en raison de l'Euro, d'augmenter le temps de présence de la grande roue, en aucun cas cela ne se traduira par une absence de démontage de la grande roue. À la fin des festivités, elle sera bien démontée avant d'être remontée pour la saison suivante.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 245.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 245).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à un bilan de l'ouverture des bibliothèques le dimanche.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Le vœu n° 59 est relatif à un bilan de l'ouverture des bibliothèques le dimanche.

C'est Mme PRIMET qui le présente.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, la Ville souhaite ouvrir le dimanche une bibliothèque par arrondissement. Vous connaissez nos réticences pour le travail du dimanche, nous en avons assez discuté ici. Bien sûr, il ne s'agit pas de commerce mais de loisirs, mais autant les musées et les équipements sportifs doivent être ouverts le week-end pour que les usagers puissent réellement en profiter, autant pour les bibliothèques la question se pose différemment. On peut très bien emprunter un livre la semaine pour le lire le dimanche.

C'est vrai qu'il y a besoin d'étendre le temps d'ouverture des bibliothèques, mais pourquoi ne pas ouvrir le lundi, ou étendre les horaires le soir ?

Le travail du dimanche doit rester exceptionnel et les conditions d'ouverture pour les salariés doivent se faire sur la base du volontariat, un dimanche sur cinq. Il doit donner lieu de facto à des compensations financières et des récupérations.

Les agents des bibliothèques se plaignent déjà du manque de moyens et de personnels et de ne pas pouvoir tenir les horaires d'ouverture déjà existants, et certains ont même été réduits.

Les bibliothèques ouvertes le dimanche le sont avec au moins la moitié de personnels vacataires étudiants, du coup ce qui est proposé aux usagers est à notre avis un service public amoindri, sans la possibilité de trouver les conseils et l'aide des professionnels que sont les bibliothécaires.

Un des buts recherchés serait de rencontrer de nouveaux publics. Est-ce vraiment le cas ? Ouvrir plus longtemps nécessite de pouvoir proposer plus d'ouvrages. A-t-on prévu plus d'acquisitions ? Pour les jeunes et étudiants qui recherchent des espaces d'étude, ne doit-on pas regarder plus du côté des bibliothèques universitaires ?

Nous avons déjà posé ici toutes ces questions et nous estimons aujourd'hui ne pas avoir de réponses satisfaisantes, c'est pour cela que nous avons déposé ce vœu qui demande une étude qualitative. Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame PRIMET.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Nous sommes en effet favorables à l'ouverture d'un plus grand nombre de bibliothèques ou médiathèques le dimanche. Cinq établissements sont d'ores et déjà ouverts le dimanche dans les 20e, 15e, 10e et 1er arrondissements. C'est systématiquement un grand succès et nous avons pris l'engagement dans cette mandature

d'augmenter, certes raisonnablement en raison d'un refus de notre part de généraliser l'ouverture le dimanche de l'ensemble de nos bibliothèques, mais tout de même de pouvoir ouvrir sept nouveaux établissements pendant l'ensemble de cette mandature.

A chaque fois nous le ferons en attribuant des moyens supplémentaires pour garantir la qualité de l'ouverture des dimanches des bibliothèques concernées. Ce, en accord avec l'immense majorité des personnels, notamment en raison des conditions de négociation de l'ouverture de ces bibliothèques le dimanche.

Sur le fond, nous ne sommes pas d'accord sur un point, il n'est pas vrai qu'il est possible pour tout le monde d'emprunter un livre dans la semaine pour le lire le dimanche. Nous constatons que dans toutes les bibliothèques ouvertes le dimanche, un public différent, nouveau, plus familial vient dans nos bibliothèques. C'est pourquoi nous pensons qu'il est nécessaire d'ouvrir certaines bibliothèques ou médiathèques le dimanche.

Mais je suis d'accord avec vous sur un fait, il faut objectiver le bilan de l'ouverture le dimanche de ces médiathèques. Nous serons très à l'aise avec cela d'un point de vue qualitatif sur les conditions de travail des personnels et des conditions d'accueil des usagers, mais aussi sur un bilan quantitatif, si vous le permettez.

Je propose qu'avant l'ouverture du dimanche de la prochaine bibliothèque, à savoir Hélène Berr, ce bilan quantitatif et qualitatif soit effectivement distribué et communiqué en 2e Commission. C'est donc un avis favorable à votre vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 59 avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 157).

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la création d'un maillage de boîtes à livres jeunesse.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 60 est relatif à la création d'un maillage de boîtes à livres jeunesse.

La parole est à Didier GUILLOT.

M. Didier GUILLOT. - Madame la Maire, mes chers collègues, Voltaire disait que la lecture agrandissait l'âme. Jules Renard ajoutait : "chacune de nos lectures laisse une graine qui germe".

En effet, nous connaissons l'importance de ce loisir que certains ont même érigé au rang d'art pour découvrir le monde, l'autre, et soi-même.

Lire dès le plus jeune âge, quel meilleur antidote à l'obscurantisme. Cette découverte à travers les mots doit être proposée à tous dès le plus jeune âge pour devenir un véritable vecteur d'intégration par la culture.

Aujourd'hui, l'influence de l'origine sociale est encore très importante dans l'accès au livre et la littérature sous toutes ses formes.

Ainsi, à titre d'exemple, une étude de l'INSEE de 2009 montrait qu'un ménage cadre dépense 70 % de plus que la moyenne en livres, et un ménage ouvrier, 30 % de moins. Le diplôme et l'origine sociale sont également des facteurs influents et discriminants.

Plus globalement, depuis les années 1990, la part du livre dans le budget des ménages recule fortement et ce, quelle que soit la génération. L'accès à la lecture, et à travers le livre au plaisir de lire, est donc devenu un enjeu important auprès des plus jeunes. Nous savons que la Ville investit sur le sujet, que ce soit à travers les bibliothèques municipales, nous venons d'en parler avec l'ouverture le dimanche, ou par son effort auprès des librairies parisiennes.

Le vœu du groupe RGCI se veut d'être un complément en proposant un moyen ludique pour les petits Parisiens pour découvrir la littérature. Il s'agirait de construire un maillage de boîtes à livres sur l'ensemble du territoire parisien, adaptées aux plus jeunes, que ce soit par le design, la taille ou l'emplacement.

Nous savons que quelques boîtes existent à Paris, mais nous trouvons que la Ville pourrait aller beaucoup plus loin.

Le deuxième aspect de ce projet touche à la valorisation de l'espace public pour le rendre accueillant au plus grand nombre. Dans l'esprit de la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles, il s'agit de concourir à la construction d'une ville où il fait bon vivre pour les enfants et les petits Parisiens. Nous sommes, bien sûr, ouverts sur la forme et les modalités de déploiement de ce projet.

Nous espérons, mes chers collègues, que vous voterez en faveur de ce vœu n° 60.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Bruno JULLIARD, pour répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Didier GUILLOT, pour votre intervention.

Je souscris pleinement à vos propos sur la priorité absolue que doit constituer l'accès à la lecture pour l'ensemble des Parisiens, plus encore pour les jeunes Parisiens, et ce doit être une priorité de notre politique culturelle municipale. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, depuis 2001, cher Christophe GIRARD, nous avons ouvert 11 bibliothèques ou médiathèques, ce qui démontre l'investissement massif de notre Municipalité à cet égard.

Le jeune public doit, en effet, être un public prioritaire. En effet, le partage de livres peut tout à fait être complémentaire à l'offre de lecture publique qui demeurera notre priorité absolue, bien évidemment. A ce titre, la Ville soutient depuis plusieurs années les porteurs du projet "Circul'Livres" dans plusieurs arrondissements parisiens, notamment le 12^e arrondissement. L'installation généralisée de boîtes à livres fermées dans l'espace public n'est pas si facile à mettre en œuvre compte tenu du fait que le plan "Vigipirate alerte attentats" est toujours en vigueur suite aux attentats de l'année dernière.

Cela dit, je vous propose, conformément à ce que votre vœu indique, qu'un travail de réflexion puisse être lancé en lien avec les bibliothèques municipales, mais également les entreprises de l'économie circulaire et différentes institutions désireuses de participer à une opération de déploiement de boîtes à livres sur l'ensemble du territoire ou, en tout cas, d'un dispositif qui permette la circulation de livres jeunesse dans l'espace public.

Avis favorable, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur JULLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 60 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je n'ai pas vu les votes des Républicains. Ils sont favorables ? Oui. Cela ne va pas toujours de soi, mais je suis ravie.

Le vœu est adopté. Merci. (2016, V. 158).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au cours individuels dans les conservatoires.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au rapport de l'IGVP relatif aux risques d'infraction sexuelle sur des mineurs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu n° 61 est relatif aux cours individuels dans les conservatoires.

La parole est à M. Thierry HODENT.

M. Thierry HODENT. - Merci, Madame la Maire.

Je vais revenir, comme lors du dernier Conseil, sur le rapport de l'Inspection générale n° 14-15, qui stipulait - puisqu'il y a eu un changement que je vais vous expliciter - que : "les cours individuels dans les conservatoires sont porteurs de risques de dérapage importants, notamment du fait de la relation maître-élève individuelle qui s'inscrit dans la durée, de rapport de proximité et de séduction et d'un contexte musical marqué par une banalisation des relations sexuelles et amoureuses entre maître et élève, particulièrement en référence aux relations entretenues par d'illustres musiciens ou musiciennes, comme Hélène GRIMAUD, célèbre pianiste, et Jacques ROUVIER, son maître, par exemple".

Ce rapport a été modifié depuis. Les termes en deviennent ceux-ci : "Particulièrement en référence aux relations entretenues par d'illustres musiciens ou musiciennes, comme une célèbre pianiste et son professeur, par exemple". L'injure faite aux professeurs de musique reste. L'amalgame sur le milieu musical est maintenu. L'infamie faite aux musiciens demeure. Une manifestation a d'ailleurs eu lieu, dimanche dernier, à la Bastille, avec les professeurs des conservatoires, des professeurs de musique, et aussi les professeurs de musique des centres d'animation.

Nous émettons le vœu suivant auprès de vous, Madame la Maire, et de votre premier adjoint, que la Mairie de Paris prenne une position claire, ferme et définitive pour s'opposer aux recommandations de ce rapport et fasse supprimer les recommandations concernées.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Il y a un deuxième vœu, qui est le vœu n° 62 qui porte plus ou moins sur le même sujet, qui est présenté par Mme Fadila MÉHAL pour l'UDI-MODEM. Peut-être que M. JULLIARD répondra aux deux vœux ? Je pense que ce sera mieux.

Madame Fadila MÉHAL, vous avez la parole.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le 5 novembre 2014, vous avez missionné l'Inspection générale de la Ville pour des recommandations "sur la prévention de signalement et de traitement des risques d'infractions sexuelles sur les mineurs par les agents de la Ville et du Département". Votre initiative est à saluer, tant il est important que la Municipalité se saisisse de ce sujet sensible pour les parents et, surtout, pour la sécurité de leurs enfants.

La mission d'inspection vous a rendu son rapport en juin 2015 et ce rapport a donné lieu à une violente polémique, notamment sur deux recommandations, à la fois concernant les cours de musique dans les conservatoires et les stages d'été. Cela a été très relayé par les médias locaux. Ainsi, j'appelle votre attention sur les recommandations suivantes.

Je cite : "Pour la mission, les cours individuels dans les conservatoires sont porteurs de risques de dérapage important, notamment du fait d'une relation maître-élève individuelle, qui s'inscrit dans la durée, de rapport de proximité et de séduction dans un contexte musical marqué par une banalisation des relations sexuelles". J'ajoute aussi : "La mission recommande de limiter les cours individuels pour privilégier de manière systématique les cours collectifs". J'ajoute que cette première version du texte était plus explicite puisqu'elle a été modifiée où, de façon très nette, l'on mettait en cause des élèves et des enseignants.

Par ailleurs, le point 6-4-4 du rapport concernant l'encadrement de stage dit : "Les stages d'été proposés à des élèves de conservatoire constituent des lieux à haut risque". Ces stages ont été présentés par d'anciens élèves, mais aussi par des agents des conservatoires, comme des temps propices aux relations de séduction entre maître et élève. Le rapport fait état de témoignages d'anciens élèves, d'agents des conservatoires, mais sans plus de précisions quant au caractère régulier et exceptionnel. Et donc, Madame la Maire, la gravité de ce sujet détonne avec la légèreté avec laquelle la mission dénonce des agissements, alors qu'aucune méthode rigoureuse ne vient objectiver ces accusations.

Tous, vous avez été interpellés, comme l'a rappelé mon collègue, par les professeurs de conservatoire à l'issue de ce rapport. C'est pourquoi, le groupe UDI-MODEM demande que l'Inspection générale soit auditionnée par le comité de pilotage de la réforme des conservatoires qui tiendra sa prochaine réunion le 20 juin.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je vais donc donner la parole à Bruno JULLIARD pour répondre sur les deux vœux.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Permettez-moi d'abord de rappeler que, suite à plusieurs signalements dans différentes structures municipales ou différents types d'établissements municipaux accueillant des mineurs, il est apparu nécessaire à l'Exécutif et à vous-même, Madame la Maire, de dresser un diagnostic dans différentes directions de la Ville. Nous veillons à la protection des mineurs dans l'ensemble de nos structures de façon très rigoureuse. Sauf erreur de ma part, il est très fréquent que vous nous interpelliez sur notre responsabilité quant à la protection des mineurs dans l'ensemble des services publics de la Ville. Il est donc normal que nous prenions appui sur un rapport détaillé et circonstancié pour nous permettre de prendre des décisions appropriées à la DAC, comme dans d'autres directions, par exemple, la DASCO.

J'insiste sur le fait que les inspecteurs de l'Inspection générale travaillent en toute indépendance de l'Exécutif ou des directions pour garantir l'objectivité de leurs analyses. C'est la raison pour laquelle les avis et les préconisations de l'Inspection générale n'engagent pas l'Exécutif. Il appartient ensuite à l'Exécutif de faire sien, ou pas, l'avis ou les propositions qui sont proposés par l'Inspection générale.

Vous nous proposez aujourd'hui de caviarder un rapport de l'Inspection générale. Nous ne donnerons pas suite à cette proposition de censure du rapport de l'Inspection générale. Pour autant, nous ne sommes pas en accord avec certaines préconisations, encore moins avec certaines formulations. Et comme j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises depuis plusieurs mois, y compris à M. HODENT le mois dernier, nous ne retenons pas cette proposition de supprimer les cours individuels dans les conservatoires en raison de risques d'attouchements auprès des enfants. De la même manière, j'ai regretté, en leur écrivant il y a plusieurs semaines de cela, auprès des professeurs, des formulations plus que maladroites et totalement inadaptées, et j'ai regretté que cette formulation de l'Inspection générale blesse le corps enseignant des conservatoires. Encore une fois, et vous le savez pertinemment, cela n'engage en rien l'Exécutif municipal.

Je regrette donc que ce vœu, alors même que vous savez depuis plusieurs semaines, si ce n'est plusieurs mois, que nous ne donnerons pas suite à cette préconisation, je regrette que vous utilisiez ce vœu qui participe à une confusion malsaine et qui jette, depuis plusieurs jours, l'opprobre sur une profession.

Je dénonce donc les amalgames fallacieux entre ce rapport de l'Inspection générale et la réforme pédagogique des conservatoires, ou encore l'instrumentalisation du corps enseignant à des fins de basse politique. Vous y œuvrez depuis plusieurs semaines. C'est regrettable. J'espère que cette nouvelle clarification permettra de mettre un terme à cette polémique.

Je voudrais conclure en redisant la pleine et entière confiance de l'Exécutif municipal envers les enseignants des conservatoires dans le travail mené au quotidien au bénéfice des jeunes Parisiens et, encore plus demain, à travers la réforme qui permettra à un plus grand nombre d'enfants et d'adolescents de pratiquer la musique, la danse ou le théâtre dans nos conservatoires.

Enfin, concernant le vœu du groupe UDI-MODEM, ce sera également un avis défavorable puisque l'audition des auteurs des rapports de l'Inspection générale ne m'apparaît pas envisageable, d'autant plus que, dans le cadre du comité de pilotage d'une réforme, ce service n'a pas vocation à participer au débat politique. Encore une fois, cela continuerait à nourrir un débat qui, je l'espère, doit être derrière nous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur HODENT ?

M. Thierry HODENT. - Juste un mot pour répondre.

Je prends bonne note de ce que vient de dire Bruno JULLIARD qui regrette les termes de ce rapport. J'en prends bonne note. Je signale quand même que ces regrets n'avaient pas été exprimés jusqu'à aujourd'hui, donc je pense que notre vœu avait tout à fait raison d'être aujourd'hui. Donc je le maintiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien.

Madame MÉHAL, vous voulez dire un mot ?

Mme Fadila MÉHAL. - Je veux bien critiquer Bruno JULLIARD de bonne foi. Toutefois, quand il dit que ce rapport est malheureux, pour moi, c'est beaucoup plus grave que cela. Il est vrai ou il est faux ? Nous avons besoin de savoir, pour la sécurité de nos enfants, si, en effet, de tels agissements sont faits. Je pense qu'il faut véritablement, toujours dans le souci que vous avez de protéger les familles et les parents, savoir la réalité au-delà de la maladresse.

Donc, nous maintenons notre vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 61 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 62 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux double cursus dans les conservatoires.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons.

Le vœu n° 63 est relatif aux double cursus dans les conservatoires.

Monsieur HODENT, vous avez la parole.

M. Thierry HODENT. - Merci, Madame la Maire.

Je vais encore provoquer les foudres de M. JULLIARD, mais on va parler du double cursus.

Nous avons appris la disparition annoncée des double cursus - théâtre, musique et danse - par les secrétaires généraux des conservatoires aux professeurs, et nous l'avons appris par les professeurs, alors que lors des comités de pilotage auxquels je participe, et je trouve ces comités de pilotage assez intéressants et assez participatifs, d'une façon générale, donc je suis plutôt positif sur ce point, il a quand même été dit et répété qu'aucune décision n'avait été prise à ce sujet.

Donc c'est le cadre de ce vœu. Nous souhaitons que la Maire de Paris et son premier adjoint confirment que les double cursus ne sont pas aujourd'hui supprimés et que le sujet soit abordé lors du comité de pilotage, comme prévu, le 20 juin prochain.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur Bruno JULLIARD, vous avez la parole pour répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Thierry HODENT.

Je vous rassure, vous ne susciterez pas les foudres de ma part ; parfois un peu d'incompréhension, tant tout ce que vous pouvez dire dans ce comité de pilotage que vous saluez est à l'exact opposé de ce que vous dites en séance, ou encore en 2e Commission, mais je vois que vous y prenez une certaine habitude.

En revanche, comme je l'ai toujours dit, tous les sujets seront abordés au comité de pilotage, dont la question des doubles cursus, qui ne sont en effet aujourd'hui pas supprimés.

Avis favorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 63 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 159).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la dénomination Gibran Khalil Gibran des pelouses des quais hauts du Front de Seine.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu n° 64, relatif à la dénomination Gibran Khalil Gibran des pelouses des quais hauts du Front de Seine.

Monsieur CRAVENNE, vous avez la parole, pour le groupe les Républicains.

M. François-David CRAVENNE. - Merci, Madame la Maire.

J'espère que ce vœu sera également voté à l'unanimité. En effet, lors de notre séance de mai dernier, le Conseil de Paris a voté, sur proposition des élus du 16e, qu'un lieu public parisien soit baptisé en hommage au grand poète et peintre libanais Khalil Gibran.

En accord avec les élus du 16e et sur proposition de Philippe GOUJON, nous demandons, après évidemment avis de la Commission des nominations des rues, que ce lieu public soit dans le 15e arrondissement, et plus précisément sur les quais hauts du Front de Seine. J'espère que vous permettrez au 15e arrondissement, où réside une importante communauté libanaise, d'honorer ce grand homme de lettres.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur JULLIARD, vous avez la parole.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Oui, Madame la Maire, et cher François-David CRAVENNE, comme en effet nous l'avions voté lors du Conseil de Paris de mai dernier pour rendre hommage à ce grand artiste qui est Khalil Gibran, nous avons voté le principe d'une dénomination Khalil Gibran à Paris. Il apparaît tout à fait pertinent que le lieu que vous proposez puisse accueillir cette dénomination.

Donc, sous réserve de l'examen de la Commission des nominations présidée par ma collègue Catherine VIEU-CHARIER, ce sera avec plaisir que nous donnons un avis favorable à ce vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 64 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 160).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la création d'un forfait muséal.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu n° 65 est relatif à la création d'un forfait muséal.

Madame Fadila MÉHAL, vous avez la parole, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Fadila MÉHAL. - Madame la Maire, chers collègues, vous savez que Paris regorge de musées et de sites liés à l'histoire des sciences, de la médecine, de l'astronomie, de la géologie, de la zoologie, des mathématiques. Tous ne sont pas, ne relèvent pas de la tutelle de la Ville de Paris. Pour autant, depuis la fermeture

du musée Dupuytren, musée d'anatomie pathologique de la Faculté de médecine de Paris, pour des raisons liées à la sécurité et à la conservation des objets exposés, il nous semble encore plus important aujourd'hui de valoriser ce patrimoine historique et culturel précieux, pour une mise en valeur un peu plus importante, notamment pour le jeune public.

C'est pourquoi le groupe UDI-MODEM demande que la Ville de Paris, même si ce n'est pas de sa compétence directe, en lien avec l'Office du tourisme de la Ville de Paris, prenne des initiatives pour réunir ces différentes institutions, nombreuses, disposant d'un patrimoine en lien avec l'histoire des sciences sur le territoire parisien, afin en effet de créer un ticket modérateur, un ticket forfaitaire permettant de visiter ces différents lieux, et la création d'une application mobile et puis, d'une série d'actions aussi en direction du jeune public, comme le fameux passeport "jeune scientifique", pour lequel chaque institution aurait une page que le visiteur pourrait tamponner lors de sa visite.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur JULLIARD, vous avez la parole.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame la Présidente. Paris compte en effet de nombreux musées ou sites liés à l'histoire des sciences, comme le montre d'ailleurs parfaitement la liste qui est présente dans votre vœu, et cela peut être en effet un soutien à une politique touristique attractive.

Je vois tout de même deux réserves importantes. D'abord, certaines des institutions que vous avez listées sont d'ores et déjà intégrées à des réseaux ou à une offre de type forfait muséal. Je pense notamment au Palais de la découverte, ou encore à la Cité des sciences, ou même au Musée des arts et métiers, qui sont intégrés à un "pass" "Paris Muséum Pass".

Deuxième élément plus important en ce qui nous concerne, et les débats de notre Assemblée : aucune, je dis bien aucune des institutions que vous citez n'est une institution financée par la Ville. Alors, évidemment, cela ne nous empêche pas de prendre un certain nombre d'initiatives, d'autant plus que la Ville de Paris ne se désintéresse pas du patrimoine scientifique, puisque par exemple, je vous rappelle que la Ville contribue à hauteur de 8 millions d'euros à l'extension de l'Institut Henri Poincaré, pour ne citer que cet exemple, mais il m'apparaît qu'il ne revient pas à la Ville seule de réunir des institutions sur lesquelles elle n'a pas du tout la moindre tutelle pour leur demander la création d'outils qui, par ailleurs, sont coûteux pour ces établissements.

Je vous propose plutôt que nous écrivions officiellement à l'Etat, parce que je partage votre objectif, pour qu'il mène ce travail en lien avec nous, puisque nous pouvons aider l'Etat dans l'accomplissement de cet objectif, mais il ne m'apparaît pas raisonnable que nous soyons nous-mêmes à l'initiative, seuls, de cette initiative, encore moins lorsque vous pouvez laisser entendre que des travaux de rénovation pourraient intervenir sur des bâtiments qui ne nous appartiennent pas.

Donc ce serait plutôt une demande de retrait au profit d'une interpellation de l'Etat, si vous en êtes d'accord, Madame la Présidente.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Est-ce que vous souhaitez retirer ce vœu, Madame MÉHAL ?

Mme Fadila MÉHAL. - Je disais que j'acceptais le retrait en fonction de ce que vous venez de dire, c'est-à-dire qu'une lettre motivée et offensive puisse permettre de prendre des initiatives.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, merci pour ce dialogue constructif en séance.

Le vœu n° 65 est retiré puisque des engagements ont été pris.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au dispositif "l'Art pour grandir" dans les écoles.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu n° 66 est relatif au dispositif "l'Art pour grandir" dans les écoles.

Je donne la parole à Valérie NAHMIAS, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Valérie NAHMIAS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, mon vœu est issu d'un constat. Au cours des différents conseils d'école auxquels j'ai assisté, je me suis rendu compte que les professeurs avaient annulé ou ne souhaitaient plus organiser des sorties dans les musées. Les raisons sont simples et font écho aux attentats, aux mesures de sécurité ou encore, du fait de la fermeture pour travaux et rénovations de plusieurs établissements.

Seulement, la culture - et vous en conviendrez, Monsieur JULLIARD - est un facteur de développement primordial pour nos enfants. Elle leur permet de se développer, d'ouvrir leur imagination, de découvrir, d'apprendre un langage universel. Avec les associations de parents d'élèves, nous nous sommes rendu compte d'ailleurs, au cours de l'année, d'une distinction entre les enfants qui fréquentent en famille des musées et ceux dont les familles n'avaient pas cette habitude. L'école doit favoriser un égal accès des enfants à la culture.

L'objet de ce vœu est clair : si les écoles ne peuvent aller dans les musées, c'est aux musées d'aller dans les écoles.

En conséquence, le groupe UDI-MODEM demande que les dispositifs existants, tels que "l'Art pour grandir" ou encore "Paris collections musée", recueillant des milliers d'œuvres en numérique, puissent davantage se développer dans les écoles parisiennes. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame NAHMIAS.

La parole est à M. JULLIARD, pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Madame la Maire, Madame NAHMIAS, permettez-moi de vous remercier de rendre hommage à l'important travail qui est réalisé par l'ensemble des structures, artistes, animateurs qui contribuent au succès du label "l'Art pour grandir", label de la Ville de Paris uniquement qui regroupe un ensemble d'actions, de programmes d'éducation artistique et culturelle au bénéfice des enfants et des jeunes Parisiens, en coopération avec des institutions culturelles ou associations. Je ne rentre pas dans le détail, mais le contenu des propositions artistiques et culturelles est extrêmement divers, qu'il s'agisse de découvertes des œuvres ou des artistes, ou encore de la fréquentation des nombreuses institutions culturelles, ou même de la pratique artistique amateur.

J'adhère absolument et totalement, c'est une conviction profonde de ma part, quant à la nécessité d'apporter une priorité à l'éducation artistique et culturelle. Je suis convaincu que c'est un complément essentiel pour l'émancipation des enfants, complément essentiel au système éducatif traditionnel.

Je pense même que notre système éducatif devrait être plus présent dans ce domaine de l'éducation artistique et culturelle. Toujours est-il que c'est une responsabilité que nous souhaitons assumer et je suis heureux que cette conviction soit partagée sur l'ensemble des bancs de cette Assemblée.

Nous faisons déjà beaucoup, puisque ce sont chaque année 206 écoles, 228 centres de loisirs ou encore 99 collèges qui participent à des projets artistiques labellisés "Art pour grandir".

En effet, dans les semaines qui ont suivi les attentats de novembre dernier, de nombreuses sorties scolaires ont dû être annulées. Néanmoins, depuis le début de cette année, la quasi-totalité des activités d'éducation artistique ont repris au sein des institutions culturelles.

Mais j'adhère à votre objectif, il faut que nous essayons de faire encore plus et le climat général actuel nous appelle à faire encore plus. Raison pour laquelle j'émettrai au nom de l'Exécutif un avis favorable à votre vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 66 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 161).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la "Fabrique culturelle".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu n° 67 est relatif à la "Fabrique culturelle".

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je suis intervenue plusieurs fois et nous avons eu déjà beaucoup de débats sur la méthode qui a prévalu à la création de la première "Fabrique culturelle", après fusion du Vingtième Théâtre et du centre d'animation des Amandiers. Vous savez que je déplore cette méthode qui a prévalu et qui fait que, ni les associations, ni les associations de quartier, ni les salariés, ni les usagers n'ont été impliqués positivement dans l'approche. Leur opposition, leur refus n'a jamais été en tant que tel respecté et entendu.

Je souhaite à travers ce vœu vous suggérer que les prochaines "Fabrique culturelle" ne soient pas créées en substitution d'équipements publics existants mais bien comme nouveaux projets d'équipements pour la Ville, nouveaux projets culturels et associatifs, et qu'ils soient vraiment l'objet d'une co-élaboration avec les habitants. Ainsi, on pourra vraiment montrer tout le respect que l'on a pour ce terme d'éducation populaire. Ce qui, je trouve, dans la méthode, n'est absolument pas le cas.

Aussi, petit problème et non des moindres, je déplore que le jury, qui a prévalu pour choisir les différents projets qui ont été proposés - qui, par contre, eux, ont tous essayé d'être élaborés en s'appuyant et en impliquant l'ensemble des partenaires du quartier, ce que je trouve une très bonne chose -, soit uniquement composé finalement d'élus ou de représentants de l'administration parisienne.

Pourquoi ne pas aussi assumer un jury pluraliste, ouvert, dans lequel sont impliquées des structures de l'éducation populaire ? Bien évidemment elles ne candidateraient pas, mais cela me semble important dans la démarche.

Je souhaite aussi à travers ce vœu relayer toutes les attentes de ces structures, à la fois des salariés directs et des salariés indirects, qu'elles aient bien la garantie de pouvoir poursuivre, si elles le souhaitent, l'ensemble des activités, à l'heure actuelle proposées dans le centre d'animation des Amandiers et que des garanties soient données sur la poursuite d'une programmation artistique de qualité dans le théâtre.

Vous l'aurez compris, je souhaite évidemment toute la réussite au projet "Carrefour des mondes" de Laetitia GUÉDON, que je félicite pour avoir emporté cet appel à projets, mais je souhaitais exprimer à nouveau mon total désaccord, y compris ma tristesse, sur la façon dont les choses ont pu être réalisées. Je souhaite qu'à l'avenir on en tienne compte.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - M. JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Madame la Maire, chère Danielle SIMONNET.

Il s'agit du quatrième vœu que vous nous présentez en autant de Conseil de Paris successifs sur ce sujet.

Nous avons quelques désaccords de fond, je ne désespère pas de vous convaincre parce que je note, dans cette intervention, qu'il y a quelques avancées et améliorations, notamment lorsque vous reconnaissez que les candidatures ont bien proposé des projets en co-élaboration avec la population.

Je voudrais d'ailleurs souligner le nombre très important de réunions d'information, et la concertation exemplaire qui a été menée par Frédérique CALANDRA, Maire du 20e, son Exécutif avec les habitants, avec le tissu associatif.

De la même manière, je suis à peu près convaincu que, comme pour l'épisode du théâtre Paris-Villette, dans quelques mois, vous soutiendrez également le projet qui va être porté admirablement par Laetitia GUÉDON, qui nous a proposé un projet unanimement salué, puisqu'elle a su proposer un lieu d'accueil, de travail pour les professionnels, ouvert, très implanté sur son territoire. Ce sera un projet novateur et cohérent.

Vous dite que ces "Fabriques", il faudrait qu'elles existent uniquement dans d'autres lieux culturels existants. Pourquoi pas ? Les "Fabriques" à venir pourraient tout à fait être créés ex nihilo, mais en même temps nous assumons que, dans certains lieux culturels - c'était le cas pour le Vingtième Théâtre - il y a des volontés de changement de politique artistique dans certains lieux. Il appartient aux élus, lorsqu'ils financent des structures culturelles et qu'il y a un certain nombre d'insatisfactions, de proposer des projets différents.

Donc nous assumons pleinement le projet de Laetitia GUÉDON et nous lui souhaitons une grande réussite, pour elle-même, pour ses équipes, mais plus encore pour les habitants du 20e.

Avis défavorable.

(M. Bernard JOMIER, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Bruno JULLIARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 67 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la privatisation du parc Monceau.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 76 est relatif à la privatisation du parc Monceau.

Madame LECUYER, vous avez la parole pour deux minutes.

Mme Catherine LECUYER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans la nuit du 17 au 18 juin, un événement privé, intitulé "Paris à la belle étoile" se tiendra au parc Monceau en partenariat avec la Ville de Paris.

Cet événement, que vous souhaitez nous présenter comme culturel mais qui est surtout, avouez-le, un événement commercial, réunira 2.000 personnes, munies de leur matériel de camping, tentes Quechua, sacs de couchage, pique-nique, bouchons pour les oreilles et alcools divers autorisés exceptionnellement, dans le parc fermé pour l'occasion au grand public, du vendredi 17 heures au samedi midi, et ce, au profit d'une entreprise privée.

Ceci ne manque pas de soulever un certain nombre de questions évidemment. Questions dérangeantes sans doute car le courrier que Pierre LELLOUCHE, député de la 1ère circonscription vous a adressé à ce sujet, il y a plusieurs semaines, est resté sans réponse.

Première remarque : le parc Monceau ne fait pas partie des lieux de prestige situés dans les espaces verts parisiens proposés à la location par la Mairie de Paris et recensés de fait sur le site de la Ville. Il ne fait pas non plus partie des parcs et jardins destinés à être ouverts la nuit cet été, les habitants du 8e s'y étant formellement opposés.

Dès lors l'organisation d'un tel événement a dû nécessairement faire l'objet d'un accord, matérialisé par une convention. Pourtant celle-ci n'a jamais été soumise à une délibération, ni en Conseil de Paris, ni en Conseil d'arrondissement, bien que l'opération se prépare depuis un an.

Nous souhaitons donc connaître les termes précis du contrat et le montant de la redevance perçue par la Ville pour cette opération commerciale, et nous nous étonnons d'une telle absence de concertation démocratique : est-il normal que les élus parisiens n'aient pas été associés à cette décision ?

Par ailleurs, les organisateurs assurent que le nettoyage et la sécurité du lieu seront assurés par leurs soins, en collaboration avec les agents de la Ville de Paris. Pour autant, les coûts pour la Ville, en termes de sécurisation et de remise en état du site, ont-ils été établis ? Par qui seront-ils supportés ?

De plus, en plein état d'urgence, alors que nous savons que la menace de nouveaux attentats pèse sur la France, en particulier sur notre Capitale, que l'Euro 2016 mobilise nos forces de l'ordre, quelles sont les mesures prévues par vous-mêmes, ainsi que par le Préfet de police, pour l'encadrement et la sécurité des participants ?

En outre, il nous revient de rappeler le caractère particulier du parc Monceau, qui bénéficie d'un patrimoine historique, et d'une flore et d'une faune remarquables.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Madame LECUYER...

Mme Catherine LECUYER. - Je finis.

A ce sujet, je vous rappelle qu'une réunion organisée par vos soins, le 6 avril dans le 8e, a présenté aux habitants le bilan du premier Plan biodiversité de Paris, qui a mis en évidence la richesse mais aussi la fragilité des espaces présents dans le parc. Comment croire que la présence de 2.000 campeurs n'aura aucune incidence sur cette biodiversité ?

Vous nous parlez de schémas de cohérence écologique, de quelle cohérence s'agit-il ?

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Madame LECUYER, vous concluez, s'il vous plaît ? Vous avez largement dépassé.

Mme Catherine LECUYER. - Je termine.

Plus généralement, nous attirons votre attention sur les répercussions de l'organisation de cet événement qui risquent de constituer un précédent regrettable...

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Madame LECUYER, vous concluez, s'il vous plaît.

Mme Catherine LECUYER. - Je conclus.

Un précédent regrettable en matière de privatisation des espaces verts parisiens. Ceux-ci doivent rester à la disposition des Parisiens et ne pas servir à la promotion d'intérêts commerciaux portés par des entreprises et des particuliers.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie, Madame LECUYER.

La parole est à Bruno JULLIARD pour la réponse.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci.

Je suis assez étonné mais, dans votre vœu, vous ne précisez pas le nom de l'entreprise privée. Je la précise donc : il s'agit de l'entreprise "Michel et Augustin". Vous le faites pourtant dans d'autres vœux lorsque vous condamnez certains de nos partenariats. Je précise d'ailleurs que cette même entreprise, "Michel et Augustin", organise depuis 2012 un événement qui s'appelle "Une nuit à la belle étoile" et qui a été accueilli avec succès, je crois, avec enthousiasme par le Maire de Bordeaux et le Maire de Boulogne-Billancourt.

En 2015, les organisateurs ont contacté la Mairie de Paris pour organiser cet événement dans un parc parisien, en l'occurrence le parc Monceau, le vendredi 17 juin prochain.

Il ne s'agit en aucun cas d'un événement commercial, contrairement à ce que vous dites dans votre vœu, puisqu'il n'y aura aucune vente pendant toute la durée de l'opération. Il s'agit au contraire d'une manifestation festive et culturelle destinée à permettre aux Parisiens de dormir à la belle étoile dans le parc Monceau et, en amont, de profiter d'une soirée originale et culturelle en espérant que le beau temps soit avec eux.

Programmation culturelle très diversifiée, adaptée à un public familial, puisqu'il y aura 10 concerts de groupes dont une bonne partie acoustique, jusqu'à 23 heures au maximum, 10 spectacles pluridisciplinaires, du cirque avec jonglage, échasses, conteurs, bascules, 4 ateliers manuels et une place du marché convivial pour la dégustation de produits régionaux. Bref, c'est une manifestation entièrement gratuite à destination d'un public familial, les inscriptions ayant été ouvertes à tous sur un site Internet spécifique depuis le 10 mai dernier.

Nous souhaitons en effet, après de nombreux échanges avec eux, assurer la tranquillité, la sécurité des riverains mais aussi des 2.000 participants. Les organisateurs ont mis en place un cadre sécurisé renforcé pour répondre aux circonstances actuelles d'état d'urgence, puisque les 2.000 personnes attendues doivent s'inscrire au préalable pour accéder au parc le 17 juin. 24 agents privés et payés par l'entreprise seront déployés à l'entrée du site pour mettre en œuvre les mesures "Vigipirate" et sur le site pour assurer le bon déroulement de l'événement et éviter toute gêne pour les riverains.

Enfin, les zones devant être préservées de présence humaine seront sécurisées par des barrières.

Je conclus en disant qu'il y a énormément d'inexactitudes si ce n'est d'erreurs manifestes dans votre vœu. Cela dit, la Ville de Paris n'est pas favorable à la privatisation de ses parcs et jardins et c'est la raison pour laquelle, pour que cela soit bien clair, ce sera un avis favorable à votre vœu avec toutes les réserves que vous imaginez sur son contenu, car nous en partageons en revanche le principe.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - L'avis est donc favorable.

Une demande d'explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

Joëlle MOREL ?

Mme Joëlle MOREL. - Cette manifestation intitulée "Paris à la belle étoile" est une action de marketing de la société "Michel et Augustin".

C'est une action de marketing d'une filiale d'un des plus grands groupes internationaux, je veux parler du groupe "Pinault". Aucune redevance ne sera reversée à la Ville de Paris pour la privatisation du parc Monceau pour la soirée du 17 au 18 juin, mais des passe-droits vis-à-vis du règlement des parcs et jardins ont donc été accordés.

Cette privatisation accordée par l'Hôtel de Ville apparaît opaque et floue. Et quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup.

Le groupe Ecologiste votera le vœu de Mme Catherine LECUYER afin d'obtenir plus de transparence et que ce type de passe-droit ne se reproduise pas !

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame MOREL.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 76 du groupe les Républicains avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. Je vous remercie. (2016, V. 166).

2016 DAC 121 - Subvention (41.000 euros) et convention avec l'association "L'Onde et Cybèle" (18e).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DAC 121 : subvention et convention avec l'association "L'Onde et Cybèle".

La parole est à Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - "L'Onde et Cybèle" est une association du 18e arrondissement qui œuvre à soutenir la création artistique. Elle organise deux festivals : "Rhizomes", anciennement "Musiques & Jardins", et "La voix est libre", anciennement "Nomades".

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - S'il vous plaît, Monsieur JULIEN, attendez une minute.

Je sais que le groupe des Républicains vient de remporter une victoire éclatante mais merci de la savourer dans le silence et d'écouter M. JULIEN. Merci.

M. Pascal JULIEN. - On connaît bien cette association et son travail fait l'unanimité. Je dis unanimité : dans les votes du 18e arrondissement, dans les interventions, elle est très chaleureusement appuyée par la mairie du 18e et pourtant elle a du mal à s'en sortir. Elle a du mal à s'en sortir parce que, je dirais, elle est vraiment mal payée, mal subventionnée au regard de son action.

Je sais bien qu'il lui est reproché de faire de la musique gratuitement dans les parcs et jardins, dans les rues. Il est difficile de faire autrement. Il est difficile de faire payer le public et je dirai mieux : il est bon que cela puisse durer ainsi.

La subvention totale - j'ai peu de temps pour faire le détail - aboutit à 41.000 euros. Ce n'est pas suffisant, on le sait bien. Chaque année, on dépose un amendement budgétaire. Franchement, et là je me tourne évidemment vers Bruno JULLIARD, nous souhaitons ne plus avoir à faire d'amendement chaque année, nous souhaitons que la subvention soit stabilisée à un niveau qui n'étrangle pas l'association mais qui lui permette de continuer sur le modèle qui est le sien. En effet, quand on dit à cette association : "Changez de modèle économique", on lui dit : "Arrêtez de faire de la musique gratuitement." C'est la vraie question.

Veut-on encore qu'il y ait des festivals de qualité dans des quartiers populaires, accessibles gratuitement, ou souhaitons-nous faire payer systématiquement tout le monde ? C'est cela, la seule question.

Si l'on veut que cela continue, il faut un peu allonger la subvention et surtout la stabiliser, au moins à court terme, sur 1 ou 2 ans. Si l'association diminue son action, on baissera la subvention, mais ce n'est pas le cas et au contraire son succès augmente alors que ses moyens baissent.

Je demande donc au premier adjoint, adjoint à la Culture, de consentir un geste de telle sorte que l'on cesse, chaque année, d'avoir à intervenir de cette manière-là. On se connaît bien, on connaît bien le débat, et j'écouterai avec beaucoup d'attention la réponse qui sera faite.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULIEN.

La parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Pascal JULIEN.

En effet, nous connaissons bien ce débat puisque nous l'abordons tous les ans pour une proposition d'augmentation de la subvention annuelle à "L'Onde et Cybèle ", association bien connue de la Ville de Paris qui réalise en effet un excellent travail dans le 18^e arrondissement et qui organise deux festivals de musique de qualité.

Je précise tout de même que chaque année il ne s'agit pas de compenser une baisse de subvention, mais il s'agit bien de votre part d'augmenter la subvention pour "L'Onde et Cybèle ". Il se trouve qu'à Paris, il y a bon nombre d'autres festivals de grande qualité, équivalents à ceux de "L'Onde et Cybèle " et qui ne sont pas tous subventionnés à la hauteur de "L'Onde et Cybèle ". Cela ne veut pas du tout dire que je ne suis pas favorable à l'augmentation de la subvention, mais je me permets de préciser qu'il faut prendre en compte l'ensemble de l'offre de festivals de musique à Paris, et il y en a d'autres qui sont de grande qualité.

Cependant, vous avez proposé, lors de l'examen du budget supplémentaire, que nous augmentions la subvention en 2016, ce qui sera réalisé. De plus, je suis favorable à ce que nous puissions nous rencontrer pour définir une stratégie pluriannuelle pour "L'Onde et Cybèle ", mais je me permets de rappeler que, lorsque nous prenons des décisions, nous ici, Assemblée du Conseil de Paris, nous devons avoir en tête l'ensemble des structures qui demandent des subventions et des moyens de la Ville, qui tout de même trouvent leur limite parfois.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 121.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 121).

2016 DAC 134 - DGRI - Subventions (2.318.000 euros), convention et avenant avec l'association "Orchestre de chambre de Paris" (19e).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 134 : subventions, convention et avenant avec l'association "Orchestre de chambre de Paris".

La parole est à Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Merci, Monsieur le Maire.

L'Orchestre de chambre de Paris, présidé depuis 2013 par Mme Brigitte LEFÈVRE, dont la renommée n'est plus à faire puisqu'elle a été directrice de la danse à l'Opéra de Paris, et dirigé par M. Nicolas DROIN, est l'un des rares exemples français de formation dite de Mannheim, en référence aux orchestres en activité à l'époque de Haydn et Mozart. Il compte actuellement un effectif de 43 musiciens.

Depuis la saison 2015-2016, le tout nouveau chef d'orchestre est Douglas BOYD, directeur musical absolument remarquable qui a permis, j'y reviendrai, de développer ce bel ensemble instrumental.

Tout au long de l'actuelle année 2016, cet orchestre sera programmé au théâtre des Champs-Élysées, comme d'habitude, dans les cours et les jardins du Marais en juillet prochain, à la Philharmonie, au théâtre 13 et dans d'autres établissements.

L'Orchestre de chambre est également présent dans le répertoire sacré à Notre-Dame de Paris, et j'étais récemment à Notre-Dame pour ce beau Requiem de Fauré, qui était présenté à la fois par l'Orchestre de chambre de

Paris et la maîtrise de Notre-Dame. Il est également présent dans un festival de renommée qui est le festival de Saint-Denis.

Par ailleurs, l'Orchestre de chambre poursuit sa collaboration privilégiée avec le chœur "Accentus" et il y avait aussi un très bon concert à la Philharmonie dimanche dernier. Une nouvelle collaboration artistique débute également avec le chœur "Les Cris de Paris".

Pourrait-on demander aux élus, Monsieur le Président, Monsieur le Maire, d'éviter...

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Monsieur DUCLOUX, visiblement, les élus Républicains sont dissipés ce matin.

M. Philippe DUCLOUX. - On parle d'un bel ensemble orchestral et si on pouvait éviter les...

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Chers collègues...

M. Philippe DUCLOUX. - Il y a ceux qui s'intéressent à la musique et il y a les autres.

Dans les activités artistiques, je souhaiterais mettre en valeur, dans cette intervention, le rôle très positif joué par cet orchestre et très souvent méconnu, d'une part, dans la popularisation de la musique classique dans les quartiers populaires et, d'autre part, dans des programmes de solidarité internationale.

En effet, cet ensemble est engagé dans un volet d'actions culturelles important dans plusieurs quartiers, le 19e, le 20e et, j'espère bientôt, dans le 11e arrondissement où il réalise un travail de qualité auprès des publics éloignés des pratiques culturelles.

L'orchestre propose ainsi des activités en milieu scolaire, avec des parcours de sensibilisation sur plusieurs mois, mais aussi des concerts découvertes à destination du jeune public, à la Philharmonie notamment, ou des ateliers d'éveil musical au théâtre Monfort. Sur la saison 2016-2017, l'orchestre initie, avec le chœur "Les Cris de Paris", le projet de chansons migrantes qui vise à élaborer, avec des enfants d'écoles élémentaires, une pièce à partir des chansons populaires traditionnelles recueillies auprès des migrants.

En ce qui concerne la solidarité internationale, l'Orchestre de chambre mène, depuis 2012, un programme au Moyen-Orient et encore cette année. En partenariat avec l'université de Tel-Aviv et l'Institut français, un groupe de 4 musiciens de l'orchestre s'investit, pendant une semaine, dans des actions de sensibilisation auprès d'établissements scolaires, privilégiant l'intégration et la mixité des différentes communautés, à Tel-Aviv et dans la vallée de Jezreel. Il participe également à l'encadrement des répétitions de l'Orchestre de chambre de l'université.

Au-delà de tout cela, l'Orchestre de chambre est de plus en plus présent à l'étranger, je pense à la Roumanie ou à d'autres pays de ce type.

Je voudrais également insister sur quelque chose qui caractérise l'Orchestre de chambre où je suis administrateur, le pôle universitaire de Paris-Boulogne où je siège également, et le conservatoire régional de Paris que je préside, où il y a tout ce travail de formation destiné aux jeunes musiciens, à travers des cursus, évidemment des masters, qui fait que l'orchestre accueille un certain nombre de jeunes étudiants, ce qui est très important pour nous.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, au-delà des montants des subventions et des conventions qui nous sont proposés, j'insiste aussi sur le fait que, parmi les subventions versées, il y a également le 19e arrondissement, et François DAGNAUD siège également au Conseil d'administration parce que des actions locales sont menées, et j'évoquais évidemment les relations internationales et les montants qui sont alloués.

Vous l'aurez compris, c'est un bel orchestre. Je vous invite vraiment à vous rendre le plus souvent possible aux concerts de l'Orchestre de chambre de Paris qui est, à la fois, un orchestre de qualité qui a cette dimension sociale et qui permet, au-delà de Paris et de l'Ile-de-France, d'élargir la renommée de ce bel ensemble au plan national et international. Bien évidemment, je voulais saluer le travail remarquable de tous ces musiciens qui forment ce bel Orchestre de chambre de Paris.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUCLOUX.

La parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Philippe DUCLOUX, de souligner l'excellence du travail réalisé par ce très bel orchestre de la Ville de Paris qui est l'Orchestre de chambre de Paris.

Nous pouvons notamment noter que, depuis maintenant au moins trois années, il y a une très nette montée en puissance de cet orchestre, à tous points de vue. Je suis convaincu d'ailleurs que l'arrivée du nouveau chef, Douglas BOYD, nous permettra d'amplifier encore cela. Mais qu'il s'agisse du succès populaire comme du succès critique, c'est une réussite vraiment majeure de la politique culturelle mise en œuvre par l'Orchestre de chambre de Paris.

Je veux en remercier évidemment son directeur, Nicolas DROIN, l'ensemble du conseil d'administration et surtout, tous les musiciens. Je veux aussi saluer l'activité de l'Orchestre de chambre en termes de médiation et d'action culturelle au bénéfice des publics éloignés.

Je conclus en disant que vous pourrez les écouter cet été dans les cours du Marais et ce sera, à chaque fois, un rendez-vous merveilleux auquel vous pourrez assister.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Bruno JULLIARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 134 - DGRI.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 134 - DGRI).

2016 DAC 243 - DJS - Subvention (75.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Confluences" (20e).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 243 - DJS : subvention à l'association "Confluences".

Monsieur PÉRIFAN, vous avez la parole.

M. Atanase PÉRIFAN. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Dans l'exposé des motifs de ce projet de délibération DAC 243, je cite : "L'association structure sa programmation autour de thématiques engagées par une réflexion commune sur des sujets politiques et sociétaux."

De tout temps, les artistes se sont exprimés à travers leur art, leurs convictions, c'est une bonne chose, il est de notre devoir de protéger cette liberté d'expression essentielle au débat démocratique.

Mais l'on peut légitimement s'interroger, dans le cas précis de l'association "Confluences", lorsque nous engageons par notre vote sur cette subvention, l'argent des Parisiens.

En effet, la programmation réalisée par cette association, en particulier en période électorale, fortement hostile à certains candidats, semble plus relever d'une certaine forme de propagande que, et je recite l'exposé des motifs, "d'une réflexion commune".

Je n'ose imaginer ce que vous auriez dit, chers collègues, si une association que nous subventionnerions ici avait créé un spectacle qui aurait pu s'appeler, pour la prochaine présidentielle, "Sans Hollande ni Mélenchon", avec l'argent du public, l'argent des Parisiens.

Permettez-moi d'être d'autant plus troublé par cette subvention lorsqu'on regarde les comptes de cette association. Ses subventions ont presque doublé en 5 ans. Beaucoup d'associations auraient été heureuses qu'on leur réserve le même sort. Elle représente aujourd'hui deux tiers de ses recettes, un budget de 429.000 euros alors que le poste recettes particuliers est de 2.500 euros, c'est-à-dire moins de 1 % des recettes. Je ne suis pas sûr que cette association ait rencontré encore son public.

Entre 2013 et 2014, l'augmentation des subventions a été de l'ordre de 25 %, 25 % en un an, alors que ses charges de personnel augmentaient de 15 %, 15 % d'augmentation des charges de personnel. Cela ne l'a pas empêchée, en 2014, d'être mise en redressement judiciaire, ce qui ne semble pas être le gage d'une saine gestion.

Je vous demande donc, Monsieur le Maire, chers collègues, et je serai heureux d'avoir l'avis de l'Exécutif sur ce qui s'apparente plus au financement d'un combat politique avec l'argent des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur PÉRIFAN.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Monsieur PÉRIFAN, il faut que mes collègues, qui ne sont pas du 20e, réalisent ce que c'est que d'avoir M. PÉRIFAN dans un Conseil du 20e arrondissement parce que nous avons eu ce débat.

C'est un collègue qui, par exemple, dans sa haute conception de la politique, n'hésite pas à avoir un geste sexiste à l'encontre d'une de nos collègues, c'est comme cela qu'il pense fermer, clouer le bec, faire taire les élues avec des gestes comme cela à l'encontre d'une femme, parce que c'est une femme.

Il faudrait avoir et entendre les leçons d'éducation populaire, de conscience républicaine de la part d'un élu comme M. PÉRIFAN, vu la conception qu'il a de l'émancipation. Alors non, aucune leçon à recevoir de M. PÉRIFAN.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - M. BOURNAZEL aura la parole dès la fin de l'intervention de Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Aucune excuse, Monsieur, parce que nous attendons toujours les vôtres concernant le geste totalement déplacé que vous avez eu à l'intérieur du Conseil du 20e arrondissement. Nous les attendons toujours. Maintenant, revenons au projet de délibération.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Madame SIMONNET, s'il vous plaît, venez-en au fond de votre intervention. Puis la parole ira immédiatement après au Président du groupe les Républicains, Pierre-Yves BOURNAZEL.

Mme Danielle SIMONNET. - Depuis la Seconde Guerre mondiale, après la victoire contre le nazisme, quelle a été justement la définition de la culture et de son articulation forcément étroitement liée à l'éducation populaire ? Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, force est de constater que l'éducation initiale pour former l'esprit civique du citoyen ne suffit pas, et que la diffusion de la culture ne peut pas être déconnectée de la formation de l'esprit critique du citoyen.

Et donc, oui, la bataille politique, au sens noble du terme, au sens vie de la cité, au sens esprit critique, au sens émancipation, est étroitement liée à la culture, et les deux s'alimentent et doivent ne faire qu'une chose, au sens fort du terme. Alors, oui, "Confluences" fait partie de ces lieux culturels qui permettent de réfléchir, qui interrogent et qui permettent de mêler la notion de beau et de conscience, et d'éveiller les consciences, en permettant des rencontres diverses, plurielles. Et le travail de cette association, comme beaucoup d'autres, qui s'adosse à la fois sur une programmation, sur un soutien à la création, sur un travail avec des associations de quartier, avec des citoyens, avec aussi des militants, parce que c'est un lieu, oui, et qui d'ailleurs le revendique, permet à des collectifs de citoyens, de militants, de bénéficier aussi de leur salle pour organiser des débats, une réflexion, pour permettre l'engagement citoyen.

Je salue ces lieux. Je salue ces lieux qui considèrent que culture et engagement vont de pair. Et, Monsieur Atanase PÉRIFAN, j'espère qu'un jour vous comprendrez que la lutte contre l'obscurantisme, et contre tous les obscurantismes, nécessite de ces lieux d'engagement, mais peut-être que vous ne souhaitez pas le comprendre pour d'autres raisons.

Je vous remercie et vous invite au contraire à voter pour ce projet de délibération.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Monsieur le Président, je demande une suspension de séance et un droit de réponse pour M. Atanase PÉRIFAN, qui a été gravement mis en cause à l'instant.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous allons suspendre la séance pour trois minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures cinquante-cinq minutes, est reprise à douze heures, sous la présidence de M. Bernard JOMIER, adjoint).

2016 DAC 243 - DJS - Subvention (75.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Confluences" (20e) (suite).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - La parole va être donnée au président du groupe, au vice-président, à la présidente, je ne sais pas... du groupe les Républicains.

Monsieur ou Madame la Présidente, vous avez la parole sur cet incident de séance, et M. PÉRIFAN aura la parole pendant une minute pour s'expliquer.

Que chacun s'explique calmement, Madame la Présidente.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Je n'ai pas assisté à l'incident en question, mais je souhaite qu'Atanase PÉRIFAN, qui a été personnellement mis en cause, semble-t-il, puisse répondre.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Monsieur PÉRIFAN, vous avez la parole.

M. Atanase PÉRIFAN. - Monsieur le Maire, chers collègues, vu la conjoncture où l'on accuse les politiques, et vous voyez l'actualité sur les gestes déplacés et sur le sexisme, ce que vous venez de dire, Danielle SIMONNET, me peine.

Je peux avoir moult défauts, cela fait 25 ans que je suis élu, je sais me tenir et j'ai une certaine conception du sens du devoir politique.

Je pense peut-être que vos propos ont dépassé vos pensées, et si c'était le cas, je donnerais acte.

Je vois aussi, Madame SIMONNET, que chaque fois, et c'est la même chose au Conseil du 20e, que je mets le doigt sur des choses un peu gênantes pour la majorité actuelle et le cas actuel était de se dire comment l'argent des Parisiens sert à financer une compagnie théâtrale qui monte des spectacles fortement hostiles à certains candidats, vous n'avez pas répondu.

Je ne veux pas jeter de l'huile sur le feu, c'est très désagréable d'être pris à partie, très désagréable.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Mme la maire du 20e arrondissement souhaite la parole.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Une minute comme maire d'arrondissement concernée.

D'abord, n'importe quelle personne peut, en allant aux spectacles de "Confluences", attester et constater qu'il s'agit d'un lieu culturel qui donne des spectacles, des représentations.

Après, sur le fond, l'orientation politique de certains auteurs, metteurs en scène, etc., qu'on ne soit pas d'accord, cela peut m'arriver à moi aussi, mais on est encore en démocratie. Il n'y a pas d'académie officielle du théâtre où les politiques décideraient du fond des pièces qui se jouent.

La deuxième chose, Monsieur PÉRIFAN, pardonnez-moi de vous dire que vous êtes un peu dans la posture de l'arroseur arrosé. Je peux témoigner comme maire d'arrondissement dans le cadre du Conseil municipal, que régulièrement vous avez des attitudes qui ne sont pas déplacées mais sexistes, Monsieur PÉRIFAN, notamment quand vous qualifiez l'une de mes adjointes de "jeune élue", vous ne vous en rendez même pas compte tellement chez vous c'est consubstantiel à votre éducation.

Quand vous avez des gestes méprisants et condescendants vis-à-vis de mes élus, et je constate que ce sont quasiment systématiquement des élus du sexe féminin, vous avez un problème, vous êtes un provocateur, Monsieur PÉRIFAN, vous adorez vous placer dans la posture de Saint Sébastien, le problème est que c'est vous qui décochez les pires flèches.

Et systématiquement, vous avez mis des séances et des séances à m'appeler Mme la Maire, en m'expliquant que vous ne vouliez pas me confondre avec votre maman, vous avez un problème avec les femmes, Monsieur PÉRIFAN, et vous êtes, pardonnez-moi de vous le dire, un affreux machiste.

Cela se constate dans toutes vos postures, voilà ce dont je voulais attester.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Finissons-en, nous ne nous prononcerons pas ici sur ce qu'il se passe au Conseil du 20e arrondissement.

En revanche, nous sommes au Conseil de Paris, et moi, je me félicite que l'ensemble des groupes du Conseil de Paris ait abouti, pour ce Conseil de Paris, à un vœu commun sur des questions très importantes qui viennent de faire écho dans notre Assemblée. Je veux retenir de l'ensemble des bancs de ce Conseil cette capacité à affronter les questions liées, pas aux orientations sexuelles, mais aux discriminations fondées sur le sexe, à avoir réussi à les affronter collectivement par un texte commun.

Je souhaite que l'on puisse poursuivre cette séance en laissant de côté les incidents qui peuvent survenir au Conseil du 20e arrondissement, dont personne ne veut nier ici l'importance éventuelle, mais c'est à vous qu'appartient ce débat. Merci donc de le poursuivre au sein du 20e arrondissement.

Pour vous répondre, pour répondre sur le fond de ce projet de subventions à l'association "Confluences", la parole est à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Bruno JULLIARD ayant dû s'absenter, je répondrai au nom de l'Exécutif.

L'association "Confluences" est un établissement artistique pluridisciplinaire consacré à la jeune création dans le 20e arrondissement. Il a accueilli l'an dernier près de 40 compagnies et assuré 150 représentations. C'est un espace de création, de réflexion, d'échange et de diffusion qui soutient des projets contemporains et engagés à l'image du festival "Péril Jeune" en soutien aux talents émergents. Il accueille chaque année plus de 9.000 spectateurs. Il est tourné résolument vers le soutien à la création et il accompagne de nombreux acteurs culturels dans leurs projets et pratique une politique d'ouverture sur le territoire en proposant des ateliers avec les acteurs de la politique de la ville - je peux en témoigner - et des formations artistiques à tarifs particulièrement accessibles.

La subvention est en reconduction : 135.000 euros qui se répartissent entre 120.000 euros à la DAC et 15.000 euros à la DJS. Pour mémoire, l'association connaît une situation financière délicate. Elle est actuellement engagée dans une procédure de remboursement de dette dans le cadre d'un plan de redressement judiciaire sur 10 ans. Ce ne sera pas la seule entreprise à connaître une procédure telle que celle-ci. Par ailleurs, "Confluences" a résilié son bail fin juillet 2015 afin de ne pas s'engager sur une nouvelle période de cinq ans, car la charge annuelle du loyer n'était pas soutenable au regard de la situation financière de l'association.

Voilà l'ensemble des informations que nous pouvions vous donner aujourd'hui. Je vous demande, bien sûr, de bien vouloir adopter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Ce qui est logique pour un projet de délibération de la part d'une adjointe. Merci, Colombe BROSSEL.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 243 - DJS.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 243 - DJS).

2016 DAC 459 - Subvention (4.000 euros) à l'association "Mémoire des résistants juifs de la M.O.I." (10e).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 459 : subvention à l'association "Mémoire des résistants juifs de la M.O.I.".

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le projet mémoriel de l'association "Mémoire des résistants juifs de la main-d'œuvre immigrée" vise à conserver le souvenir des résistants juifs qui ont œuvré à la libération du territoire français pendant la Seconde Guerre mondiale. Des communautés juives s'organisaient, entre autres, dans une section spécifique au sein de la M.O.I. qui regroupait les travailleurs d'origine étrangère. Particulièrement exposés à la répression de l'occupant, certains résistants juifs étaient membres du groupe Manouchian et furent exécutés avec leurs camarades. "20 et 3 étrangers, et nos frères pourtant", comme les décrit Louis Aragon dans "Strophes pour se souvenir". La résistance juive en France se déployait au travers de différents groupes clandestins organisant la solidarité, notamment envers les familles juives persécutées. En 1943, l'Union des juifs pour la résistance et l'entraide est créée, regroupant juifs français et étrangers clamant que le combat des juifs ne doit plus être anonyme.

Ainsi, nous soutenons le projet d'un musée virtuel dédié aux combattants juifs de la M.O.I. afin de vivre de façon didactique la mémoire de cette résistance active et populaire dans l'esprit des valeurs qui animent encore de nos jours l'U.J.R.E. : solidarité, fraternité, lutte contre l'antisémitisme et le racisme, ainsi que toutes les forces de discrimination et d'exclusion, l'amitié entre les peuples.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame PRIMET.

Pour vous répondre, la parole est à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Merci, Madame la Conseillère, chère Raphaëlle PRIMET, de mettre l'accent sur ce projet de délibération qui, je crois, est cher à tous nos collègues ici. En effet, c'est bien pour honorer la mémoire de ceux qui ont été traqués parce qu'ils étaient juifs, résistants, communistes, que l'Espace Mémoire du 14, rue de Paradis a été créé en 2010-2011. Cette association a pour but un projet de musée virtuel qui devrait permettre de toucher un public très large et notamment les jeunes générations.

Je précise que cette association travaille en étroite relation avec le mémorial de la Shoah et que cette subvention, qui sera versée si vous la votez, permettra à l'association de réaliser un travail important d'éclairage et d'explication des documents qui sont soumis au travail des historiens pour les rendre enfin compréhensibles et accessibles à tous les publics, notamment les chercheurs du monde entier.

Je vous remercie et je vous prie de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 459.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 459).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la mémoire des victimes civiles de la Seconde guerre mondiale.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le vœu non rattaché n° 69 relatif à la mémoire des victimes civiles de la Seconde guerre mondiale.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL, pour deux minutes.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, chers collègues, c'est une page peu connue de la France de Vichy qui sera peut-être bientôt mise en lumière grâce à ce vœu.

Le 1er juillet 1940, à l'asile de Ville-Evrard, Antonin Artaud écrit à sa mère : "J'ai faim. Il est urgent, dans l'état que vous me savez, que je m'alimente un peu mieux qu'ici". Séraphine Louis, peintre, malade, internée, elle aussi, à Clermont de l'Oise au Nord de Paris, ne peint plus. Dans un courrier, elle parle aussi de nourriture. On la surprend, la nuit, à manger de l'herbe et des détritrus. Camille Claudel qui, à l'asile de Montdevergues, près d'Avignon, souffre de la même manière. Rien dans les assiettes. Pétain a fixé les restrictions pour que les fous puissent bénéficier de

1.200 calories par jour, alors que le corps humain en réclame le double". Antonin Artaud va survivre grâce à la solidarité familiale, mais Séraphine Louis et Camille Claudel mourront de faim et des conséquences de la faim.

Ils furent 45.000 malades mentaux morts de faim en six ans, en France, il y a 70 ans, non par la faute d'Hitler ni même entièrement par la faute de Pétain. Il s'agit d'abord d'un sentiment d'abandon dont ont été victimes ces personnes que l'on a laissées mourir de faim. C'est un drame oublié et c'est un drame de nos livres d'histoire. Ces malades sans intérêt, ces fous devenus des morts sans intérêt, peut-être, peut-être grâce à vous sortiront-ils de l'oubli ?

C'est le vœu que je vous propose de faire grâce au travail courageux de l'association "Mouvement pour une société inclusive", présidée par Maryvonne LYZID qui, avec l'appui d'une pétition, a recueilli 80.000 signatures, dont celles d'Edgar MORIN, Julia KRISTEVA, Tahar BEN JELLOUN, qui demande la création d'un mémorial en hommage aux personnes handicapées victimes du régime nazi et de Vichy. Car il est important qu'à ce délaissement de la République ne s'ajoutent pas le silence et l'oubli.

Nous faisons quatre propositions visant à honorer cette mémoire et je vous demande de les voter à l'unanimité.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame MÉHAL.

Pour vous répondre, la parole est à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Madame la Présidente, je vous remercie de mettre la lumière sur cet épisode dramatique de la Seconde guerre mondiale, et on n'en finira jamais d'énumérer les exactions et les crimes de ce régime qui a constamment frappé les plus faibles dans la population.

Je voudrais dire aussi que la maladie mentale a souvent été reléguée et continue d'être reléguée dans notre société, et qu'il est bien difficile pour les gens qui sont atteints de cette pathologie de vivre sur le même plan d'égalité que nous tous. C'est pour cela que je trouve extrêmement important, comme vous le dites, Madame MÉHAL, que nous parlions de ce drame de la Seconde guerre mondiale. Nous partageons donc vos constats et les objectifs de votre vœu, et nous pouvons tout à fait soutenir localement les initiatives qui seront formulées par le "Mouvement pour une société inclusive", et envisager notamment un colloque sur cette thématique.

En revanche, je tiens à vous dire que les deuxième et troisième alinéas du vœu "problématique nationale" sont de la compétence de l'Etat et que la Ville de Paris n'a pas vocation à se substituer effectivement à l'Etat sur cette question, qui a par ailleurs émis un avis favorable à cette demande d'hommage à l'échelle nationale.

Aussi, pour que ce vœu devienne tout à fait concret et tout à fait efficace, nous vous avons proposé, Madame MÉHAL, un amendement avec ce que nous pouvons faire à notre niveau local.

Et aussi, sur une demande du Président de la Commission de surveillance de la C.H.T. de psychiatrie dans le premier considérant, nous supprimons la mention mentionnant explicitement les hôpitaux parisiens, car de nombreux malades parisiens avaient aussi été évacués en province.

Ensuite et surtout, supprimer les phrases des deuxième et troisième alinéas car ce sont, comme je l'ai dit plus haut, des problématiques nationales, et proposer à la place que la Ville de Paris rencontre l'association en vue de leur projet d'hommage le 3 décembre prochain, et que la Ville envisage un hommage spécifique à ces victimes, qui s'inscrive dans son champ d'action et de compétence, comme par exemple la pose d'une plaque commémorative, et ainsi se rapprocher pour cela de la communauté hospitalière.

Sous réserve de ces amendements, c'est évidemment un avis favorable que je propose à l'Assemblée de mes collègues.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Madame MÉHAL, est-ce que vous acceptez ces amendements ?

Mme Fadila MÉHAL. - J'accepte ces amendements, bien évidemment, et je voudrais aussi remercier Mme VIEU-CHARIER, qui a vraiment institué le devoir de mémoire dans toute sa composante comme un axe central de son travail.

Et je voudrais aussi vous remercier, Monsieur Bernard JOMIER, car je sais votre combat inlassable pour la santé, et notamment pour la santé des plus fragiles.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame MÉHAL.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 69 tel qu'amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est donc adopté et à l'unanimité, comme vous le souhaitiez, Madame MÉHAL. (2016, V. 162).

Compte rendu de la 3e Commission.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous en avons terminé avec les travaux et projets de la 2e Commission, et conformément au règlement intérieur de notre Conseil, je donne la parole à M. Claude DARGENT, Président de la 3e Commission.

M. Claude DARGENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la 3e Commission, qui s'est tenue lundi 6 juin, a délibéré d'un certain nombre de projets de délibération. Célia BLAUDEL a rapporté les projets de délibération de Mao PENINO, qui était absent, et nous avons passé le début de la Commission évidemment sur les projets de délibération relatifs au compte administratif et de gestion et au budget supplémentaire, mais je n'y reviens pas. Ils ont été examinés hier.

Concernant la délégation de Mao PENINO, a été mis en avant le projet de délibération DPE 48, important car relatif à la réforme des véhicules de la Ville, anciens ou hors norme Euro 6, donc des véhicules polluants, et ce projet de délibération organise leur revente ou leur destruction.

Et a été également évoquée le projet de délibération DPE 51 pour l'achat de matériels respiratoires, ce qui est un dossier important, s'agissant des égoutiers de notre Ville.

Ensuite, Célia BLAUDEL a présenté le projet de délibération DVD 85 relatif à des indemnités pour des bateaux ayant subi des dommages sur le réseau public fluvial de la Ville, ainsi que le projet de délibération DVD 89 concernant un marché de maintenance et de fourniture d'appareils d'accastillage.

Cela a été ensuite le tour de Colombe BROUSSE, qui est intervenue principalement pour présenter la création de la Brigade de lutte contre les incivilités, cette réforme importante dont nous avons débattu hier après-midi.

A été présenté également le compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police de Paris. Dans le débat, sont intervenus M. GOUJON, M. JULIEN, M. LE RESTE, M. HÉLARD, et en réponse, Mme BROUSSE et M. BOULANGER, notamment. Colombe BROUSSE a rappelé que passait à ce Conseil une série importante de projets de délibération concernant les associations concernées par la seconde phase des subventions "politique de la ville", ce que l'on baptise désormais couramment "la seconde enveloppe".

Est intervenue ensuite Pénélope KOMITÈS pour présenter les projets de délibération relatifs au compte administratif et de gestion et au budget supplémentaire du fossoyage. Elle a mis en avant également le projet de délibération DEVE 28 pour la création du jardin, allée Cesaria Evora dans le 19e arrondissement.

A été évoquée aussi le projet de délibération DEVE 138 relatif au lancement du projet urbain de grand parc public de la Chapelle Charbon, et un vœu du parti communiste qui est rattaché, dont nous allons parler tout à l'heure.

Mme MOREL s'est inquiétée de son côté de la formation des agents nouvellement recrutés.

A été évoquée aussi le projet de délibération DEVE 74, qui organise la mise en place des subventions aux associations des quartiers "politique de la ville", dont les projets abordent la thématique environnementale et visent à améliorer le cadre de vie.

Enfin, Christophe NAJDOVSKI a présenté notamment le projet de délibération DEVE 76, qui est une convention d'affectation du domaine public avec la R.A.T.P. permettant la réalisation essentielle d'un second accès à la station de métro Champs-Élysées - Clémenceau, ainsi que le projet de délibération DVD 95, qui autorise une demande de subvention auprès du S.T.I.F. pour les aménagements de voirie facilitant la circulation du bus, et en particulier de la ligne 72.

Voici donc les débats importants résumés de cette 3e Commission.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président, pour cette présentation.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux compétences du comité d'éthique de la vidéo-protection.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous allons donc débiter avec l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 72 est relatif aux compétences du comité d'éthique de la vidéo-protection.

La parole est à Pascal JULIEN, pour deux minutes.

M. Pascal JULIEN. - Merci.

La Préfecture de police a lancé un appel d'offres pour acheter deux drones. Ces drones, c'est bien écrit dans le cahier des charges, devront par exemple, étant positionnés à 30 mètres de hauteur, être capables de lire une plaque d'immatriculation située 50 mètres plus loin. Vous comprenez bien qu'avec une telle capacité, ces drones pourraient techniquement tout à fait aller visiter, si je puis dire, des endroits qui ne sont pas surveillés par la vidéo-protection.

Et les images de ces drones atterrissent sur une station de réception. Mon cher Jean-Louis MISSIKA, c'est bien une station de réception. Cela existe. J'ai le document qui montrera que cela existe, puisque tu l'as contesté dans la presse, mais je l'ai. Donc une station de réception pour ces images, avec une capacité de stockage de 5 heures de vidéo. Voilà pourquoi il nous semble qu'il serait logique que le comité d'éthique, qui traite les questions liées à la vidéo-protection, intègre dans son champ de travail ces drones.

Voilà tout simplement ce que demande ce modeste vœu.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur JULIEN. J'accorderai un avis favorable à ce vœu, parce qu'en effet, la question de l'éthique et de l'utilisation des images me paraît être un sujet censé et donc il est nécessaire que nous l'examinions.

Je tiens à préciser deux choses : d'abord, dans la querelle qui oppose Pascal JULIEN et Jean-Louis MISSIKA, il a été démenti le fait que la station de réception ait été acquise par la Ville de Paris. C'est donc bien sur ce point qu'il y a eu divergence.

Sur le fond du vœu, si je n'y vois, je l'ai dit, aucune opposition, je précise qu'il y a des aspects de formulation sur lesquels il faut, à mon avis, que nous soyons plus clairs. C'est notamment sur le deuxième paragraphe de votre vœu : "que des moyens propres lui soient alloués". Il m'apparaît évident, mais je crois que nous ne sommes pas en divergence sur cette question, que c'est au comité d'éthique lui-même qu'il appartient d'examiner si la question des moyens qui lui sont alloués sera posée, et non pas à notre Assemblée uniquement. De ce point de vue, le comité d'éthique sera évidemment force de proposition, s'il en était besoin.

Je rappelle, à toutes fins utiles, non pas à Pascal JULIEN qui est un fin connaisseur mais à l'ensemble des élus sur ce sujet, que l'ensemble des travaux du comité d'éthique sont accessibles et diffusés sur le site Internet de la Préfecture de police.

C'est donc un avis favorable modulo cette précision sur les moyens.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Cette précision vous convient, Pascal JULIEN ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 72 tel qu'amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 164).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au Centre de veille opérationnelle.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 73 est relatif au C.V.O., Centre de veille opérationnelle.

La parole est à M. BOULARD pour deux minutes maximum.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous connaissons tous le Centre de veille opérationnelle, C.V.O., qui est une structure relevant de l'état-major de la Direction de la Prévention et de la Protection de la Ville de Paris, dont l'un des rôles est d'aviser immédiatement les autorités municipales de la surveillance et du suivi de tout événement important se déroulant dans la Capitale.

Or, force est de constater un manque récurrent de discernement et de célérité dans la transmission des informations importantes aux élus parisiens et leurs collaborateurs lors de la survenue d'événements importants.

Au plan local, C.V.O. met parfois du temps à alerter les élus d'incidents, incendies, accidents de la circulation, se déroulant dans l'arrondissement, de telle sorte que ces derniers doivent mobiliser d'autres canaux pour être tenus au courant de la situation.

Si l'évaluation de la gravité de chaque incident peut toujours prêter à une forme de subjectivité, il n'en demeure pas moins que la transmission des informations de crise connaît un certain nombre d'insuffisances relevées par leurs destinataires.

Et vous le savez, le mandat d'élu suppose en effet de pouvoir répondre aux interrogations des Parisiens sur les événements qui les affectent, pour les soutenir dans leurs épreuves et prendre les décisions, le cas échéant.

Pour toutes ces raisons, avec Brigitte KUSTER, Frédéric PÉCHENARD et les élus du groupe les Républicains, nous proposons que les critères et le mode de transmission des alertes, e-mail notamment, du C.V.O. soient revus afin de pallier les insuffisances observées à plusieurs reprises par les élus.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

Pour vous répondre, la parole est à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai l'occasion régulièrement d'échanger avec les adjoints en charge des questions de prévention et de sécurité dans les vingt arrondissements. Nous nous voyons une à deux fois par an, et nous avons déjà eu l'occasion d'échanger sur le C.V.O. et les modalités de transmission des informations aux différents élus, que ce soit sur la façon dont les listes des élus à informer sont établies par les D.G.S. de mairies d'arrondissement, que ce soit sur le processus de transmission des informations à l'intérieur de ce canal C.V.O., ce qui permet ensuite de les retransmettre aux différents interlocuteurs identifiés par les D.G.S. de mairie.

Tout système est toujours perfectible. Je récusé formellement les mots que vous venez d'employer et qui sont une insulte au professionnalisme des agents de la DPP : manque de discernement, insuffisances observées à plusieurs reprises. Je récusé formellement cette façon que vous avez de considérer le Centre de veille opérationnelle qui a fait preuve, bien au contraire, y compris dans des temps très récents pendant la crise de la crue, de son immense professionnalisme.

Votre vœu ne fait aucune proposition. Votre vœu n'est qu'une somme de critiques. Il n'y a pas l'ombre du début du moindre centimètre de proposition dans votre vœu qui ne sert qu'à se faire plaisir !

Alors, s'il y a eu un dysfonctionnement, je rappelle que l'ensemble des maires d'arrondissement disposent de mon mail et de mon téléphone portable et qu'ils peuvent m'appeler pour me signaler un dysfonctionnement.

Alors vraiment, c'est un avis défavorable et extrêmement défavorable. Et je ne tolérerai pas les critiques, telles que vous les exprimez à l'encontre des agents de la DPP dont je salue, au contraire, le grand professionnalisme.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie, Madame BROSSEL.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 73 avec un avis...

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Comment pouvez-vous parler de manque de discernement systématique ? Un peu de respect pour les fonctionnaires de la DPP !

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - S'il vous plaît, la parole est à Mme la Maire du 17e arrondissement, Brigitte KUSTER, pour une minute.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Madame BROSEL, je pense que cela ne mérite absolument pas les effets de manche que vous êtes en train de nous faire. Ne transformez pas, s'il vous plaît, les propos d'un vœu porté par des élus responsables sur un dysfonctionnement que nous vous pointons du doigt.

S'il vous plaît...

Oui, je vais vous le dire en tant que maire d'arrondissement, Madame BROSEL, car en effet je n'utilise pas votre portable pour vous dire tout ce qui ne va pas.

Le dysfonctionnement fait que, lorsqu'il arrive quelque chose d'important dans le 17e arrondissement, je n'en suis pas systématiquement informée. Néanmoins, je tiens à votre disposition le mail que j'ai reçu le 8 juin m'informant de l'intrusion avec effraction et vol d'un micro-ondes au 2 bis, chemin du Halage à Pavillon-sous-Bois.

Là, oui, il y a un dysfonctionnement, Madame BROSEL, et nous le pointons du doigt en demandant qu'il y ait des critères. Nous sommes déjà montés au créneau sur le sujet. Il est très important que les maires d'arrondissement et les élus soient au fait de ce qui se passe sur leur territoire.

C'est donc en effet une question de discernement à un moment de celui qui décide de l'envoi des messages. Nous vous l'avons dit une première fois. La deuxième fois, vous n'avez pas voulu nous entendre. C'est donc la troisième fois que nous vous demandons de demander aux services, puisque nous ne sommes pas entendus, que, lorsqu'il y a un accident grave dans nos arrondissements, nous en soyons avertis.

C'est le minimum, Madame BROSEL, cela ne nécessite absolument pas cet effet de manche. Nous ne remettons pas en cause le personnel de la DPP et leur professionnalisme. Il faudrait ici seulement que certains, à un moment, fasse preuve de discernement, et vous-même par la même occasion.

Je vous rajoute d'ailleurs dans l'ensemble de ce propos.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 73 avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un soutien aux forces de l'ordre.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 74 est relatif à un soutien aux forces de l'ordre.

Il est présenté pendant deux minutes maximum par Christian HONORÉ.

Vous avez la parole, Monsieur.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire.

Lorsque j'ai préparé ce vœu avec Pierre-Yves BOURNAZEL, je ne savais pas que l'actualité serait aussi dramatique. Ce vœu a pour but de rendre hommage à la police, parce que depuis quelque temps nous sommes loin de l'aspect "Charlie" lorsque la foule applaudissait les forces de l'ordre.

Sont apparus d'abord sur les murs du 18e arrondissement, en particulier rue Ganneron, des graffitis de haine et d'appel au meurtre. Le 18 mai, l'agression de deux policiers avec l'incendie de leur véhicule a été condamnée. Cet acte aurait pu avoir des conséquences dramatiques. Hier, deux policiers à Magnanville, en ville, ont été assassinés.

Je ne fais pas d'amalgame, hier il s'agissait d'un acte terroriste revendiqué, mais pour ce qui concerne plus particulièrement la police, la tolérance doit être zéro. Tolérance zéro pour la police.

C'est la raison pour laquelle, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous pensons que le Conseil de Paris ne peut rester insensible à ces outrances portées contre les policiers qui mettent leur vie en danger pour protéger les citoyens.

Nous demandons à la Maire de Paris de porter plainte systématiquement contre des messages appelant à la violence contre les forces de l'ordre, et nous demandons d'adresser un message solennel de soutien aux policiers.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Colombe BROSSEL puis au Représentant de M. le Préfet de police.

Colombe BROSSEL ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur HONORÉ, votre vœu prend évidemment une dimension particulière aujourd'hui ; il ne l'avait pas nécessairement de façon aussi dramatique lorsque vous l'avez déposé et il prend aujourd'hui une dimension toute particulière.

J'apporterai bien entendu un avis favorable à ce vœu, en vous précisant et en vous indiquant néanmoins que la Ville porte plainte, et elle le fait systématiquement, contre les actes de violence ou de vandalisme à l'encontre d'agents de la Ville et d'équipements appartenant à la Ville de Paris.

Il revient, et c'est bien naturel, à la Préfecture de police de le faire s'agissant de ses agents et des violences qui concernent l'ensemble de ses matériels ou parcs immobiliers.

Cependant, cette précision apportée, j'émets un avis favorable à votre vœu.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, d'abord merci pour ce vœu qui, dans les circonstances qui sont celles depuis hier soir tout particulièrement, avec l'assassinat dans de terribles conditions du commandant de police Salvaing et de sa compagne, qui était adjointe administrative principale de police, lui donne une ampleur toute particulière.

Simplement, rappeler que depuis ces derniers mois 200 policiers et gendarmes ont été blessés à Paris sur des événements, que les graffitis, que tous ces appels à la haine, à l'acte de violence envers les forces de l'ordre font l'objet désormais d'une plainte systématique de la part du Préfet de police. Ces actes courageux sont d'autant moins courageux de la part de leurs auteurs qu'ils savent qu'il est très difficile de pouvoir les identifier.

Au-delà des dégradations sur les biens publics ou privés que cela peut générer en termes de tags, on voit le courage de tous ces braves gens qui en appellent à la haine envers des gens qui ne font que leur métier au quotidien, au risque parfois de leur vie. Voilà, je tenais au nom de M. le Préfet de police à remercier l'ensemble des élus de Paris.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Une demande d'explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

Monsieur JULIEN, vous avez la parole.

M. Pascal JULIEN. - Ce vœu, malgré les circonstances, au-delà des circonstances dramatiques qui ont été citées, ce vœu malgré tout enfonce un peu une porte ouverte.

La Ville de Paris, les responsables de la Ville ne cessent avec raison de rendre hommage aux policiers. On nous demande de faire quelque chose que l'on fait déjà largement. Surtout, je vais dire surtout que la police, ce n'est pas tellement d'hommages qu'elle a besoin. Si, bien sûr qu'elle en a besoin, mais elle a surtout besoin de moyens.

On peut faire un hommage chaque jour. D'abord, trop d'hommages tue l'hommage, j'ai envie de dire. Un hommage, pour être solennel, ne peut pas être quotidien. L'hommage, on le rendra surtout en augmentant les moyens dont les policiers ont besoin. C'est de cela qu'ils ont besoin. Ils ont besoin d'être plus nombreux, ils ont

besoin d'être mieux organisés, d'avoir des missions qui soient mieux réparties, ils ont besoin d'avoir des temps de repos, ils ont besoin d'avoir des missions qui soient utiles et efficaces, ce qui n'est pas toujours le cas.

Voilà pourquoi, et qu'on ne se trompe pas, nous sommes attachés, je dirais affectivement à la police, qu'on n'aille pas nous dire ce qu'on ne dit pas. Mais nous nous abstiendrons sur ce vœu pour les raisons que j'ai indiquées.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 74 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 165).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la dissolution des mouvements impliqués dans les troubles à l'ordre public.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 75 est relatif à la dissolution des mouvements impliqués dans les troubles à l'ordre public.

Monsieur BOULARD, vous avez la parole pour deux minutes maximum.

M. Geoffroy BOULARD. - Monsieur le Maire, chers collègues, les images de troubles à l'ordre public survenues lors des opérations "Nuit Debout", place de la République lors de la dispersion des manifestations contre la loi Travail ou lors des rassemblements non autorisés, ont fait le tour du monde.

Faut-il rappeler le nombre de blessés, y compris parmi les forces de l'ordre, et le montant des dégradations à l'encontre des biens publics et privés ? Force est de condamner avec fermeté l'implication de groupuscules extrémistes dans ces débordements, tels le Mouvement inter-luttes indépendant, qui utilise de manière systématique la violence et l'appel à la désobéissance à nos lois pour tenter de parvenir à ses fins en déstabilisant l'Etat de droit.

Nous savons le danger que représentent ces mouvements pour les personnes et les biens, pour le respect de nos valeurs et pour la société française de manière plus générale. L'état d'urgence et de guerre dans lequel se trouve notre pays implique de concentrer l'action des forces de l'ordre sur la traque du péril terroriste et ne peut ainsi laisser prospérer de telles forces séditeuses. Les forces de l'ordre sont les premières cibles de ces groupuscules, comme l'a montré l'attaque particulièrement violente du véhicule de police, en marge d'un rassemblement pourtant interdit à l'invitation du groupuscule "Urgence, notre police assassine".

Aussi, nous demandons avec mes collègues Frédéric PÉCHENARD, Philippe GOUJON, Pierre CHARON, Déborah PAWLIK et l'ensemble des élus du groupe Républicain que la Maire de Paris saisisse officiellement et publiquement les autorités de l'Etat compétentes en la matière afin de demander la dissolution des groupuscules impliqués dans les violences et les dégradations survenues ces dernières semaines sur l'espace public parisien.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur BOULARD, l'ensemble des signataires de ce vœu est bien trop au fait de l'ensemble de l'arsenal juridique très précis qui se trouve derrière une demande de dissolution de mouvements, puisque vous savez que cela nécessite d'avoir une organisation, que ce soit une association ou un groupement de fait, et non pas, comme cela a été beaucoup le cas dans les dernières semaines, une agrégation de casseurs, pour aller rapidement.

Il va de soi que nous sommes et nous resterons intransigeants face aux débordements, aux dégradations et aux violences ; je ne reviens pas sur ce que nous venons de dire juste avant. S'agissant du groupuscule "Urgence, notre police assassine", je vous rappelle que la Préfecture de police a interdit il y a quelques semaines le contre-rassemblement de ce collectif qui a été prévu place de la République, et que d'autres rassemblements de ce type ont été également interdits.

Il ne peut évidemment pas appartenir à notre Assemblée de désigner ou d'intervenir dans le cadre d'une enquête qui est une enquête judiciaire, ni de se substituer à l'Etat quant à l'exercice de ses compétences régaliennes. Vous le saviez en écrivant ce vœu, et c'est la raison pour laquelle j'émets un avis défavorable.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie, Madame BROSSEL.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 75 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au cimetière de l'Île des Pins.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 77 est relatif au cimetière de l'Île des Pins.

La parole est à M. HÉLARD.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, pour quelques instants, je vous invite à vous évader de Paris et de la Métropole pour vous retrouver dans ce bout de France du Pacifique qu'est la Nouvelle-Calédonie, très exactement à l'Île des Pins, à 16.834 kilomètres de notre Hôtel de Ville.

A l'occasion du récent déplacement du Premier Ministre à Nouméa, consacré à l'avenir institutionnel du territoire, j'ai eu l'opportunité de visiter le cimetière des Communards, condamnés à l'exil en 1872 par la jeune République française. En effet, avant de devenir un lieu touristique formidable, l'Île des Pins fut d'abord un lieu de déportation par décision de l'Assemblée nationale.

Ce cimetière est un endroit simple, émouvant, sans croix, où reposent 240 de ces insurgés. Leur nom figure sur une liste à l'entrée de ce lieu du souvenir. Au milieu, un seul monument, sobre, qui porte l'inscription "A leurs frères morts en exil - Souvenir des déportés de 1871". Il a été construit par leurs camarades lors de l'Amnistie de 1880, juste avant qu'ils ne quittent définitivement cette prison à ciel ouvert.

C'est ainsi une partie de l'histoire de Paris qui se retrouve au beau milieu de cet îlot du Pacifique. Le site est classé Monument historique par arrêté de la province Sud de la Nouvelle-Calédonie du 20 janvier 1995. Depuis lors, une convention lie la Ville de Paris et la province Sud pour la remise en l'état et l'entretien du cimetière à travers la commune de l'Île des Pins.

J'ai rencontré sur place des élus ou volontaires, tous canaques, qui participent à l'entretien du site. Ils le font avec beaucoup de considération car sur les terres des Kuniés, le respect dû aux morts est sacré. Nous sommes ici dans la symbolique, au-delà des appréciations partiales sur les événements de la Commune, c'est le travail de valorisation de la mémoire collective qui mérite d'être salué et encouragé.

Par ce vœu, Monsieur le Maire, je propose que la Ville de Paris offre à la province Sud, avec son accord, un arbre de la liberté destiné à être planté aux abords du cimetière, en souvenir de cette étape de notre histoire commune. Dans les temps d'aujourd'hui qui nous conduisent à célébrer les valeurs de liberté et le respect de la laïcité, cela ferait sens.

Si vous en étiez d'accord, cette cérémonie pourrait avoir lieu à Paris, à la Maison de la Nouvelle Calédonie, à l'occasion d'un geste coutumier dans la Grande Case aux huit poteaux sculptés sur la terre de Hienghène.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur HÉLARD.

Pour vous répondre, la parole est à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur HÉLARD, pour ce vœu qui effectivement, comme vous l'avez rappelé, porte sur le cimetière de l'Île des Pins, en Nouvelle-Calédonie, qui est un des lieux majeurs de la déportation des insurgés de la Commune de Paris.

Comme vous l'avez évoqué dans les considérants de ce vœu, une convention a été effectivement signée en 1995 puis renouvelée en 2008 entre la Ville de Paris et la province Sud de Nouvelle-Calédonie pour l'entretien de ce cimetière.

Votre proposition d'offrir un arbre de la Liberté à planter à l'occasion du 145e anniversaire de la loi arrêtant le choix de cette île comme site de déportation s'inscrit bien évidemment dans le travail mené par la Ville de Paris pour en préserver la mémoire et je partage votre souhait.

C'est un site que vous connaissez mieux que moi, constitué d'anciens récifs coralliens et l'arbre que nous choisirons devra être effectivement une espèce, si nous le plantons en Nouvelle Calédonie, qui devra supporter à la fois la chaleur, la sécheresse et les pluies diluviennes.

Ce don devra effectivement faire l'objet d'un avenant à la convention annuelle accordant à la province Sud une subvention exceptionnelle pour la plantation de cet arbre.

Cependant, avant qu'une décision ne soit prise, il est quand même important de mener une discussion approfondie, non seulement avec les autorités calédoniennes de la province du Sud, mais aussi avec les représentants coutumiers de l'île des Pins. Je ne doute pas que vous l'ayez eue, mais nous avons besoin de la formaliser, puisque comme vous le savez, la question de la terre et de sa possession est un sujet particulièrement sensible en Nouvelle Calédonie. Les terres de l'île des Pins ayant été confisquées en 1872 par l'Etat à la tribu locale, les Kuniés, pour l'établissement des déportés comme de nombreuses terres l'ont ensuite été en d'autres lieux pour l'exploitation du nickel.

J'émet donc un accord bien évidemment de principe sur votre vœu, à la condition qu'il soit discuté et admis par l'ensemble des acteurs de l'île des Pins. La forme du geste, ainsi que cette date d'inauguration pourraient être amenés à évoluer. Je vous propose que nous y travaillions ensemble. Sous réserve que vous acceptiez les termes de cet amendement oral, j'émet un avis favorable sur ce vœu.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 77 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 167).

2016 DVD 54 - Marché d'enquêtes, relevés et saisies pour le plan de voirie de Paris. Modalités de passation.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 54, qui porte sur un marché d'enquêtes, relevés et saisies pour le plan de voirie de Paris.

Madame KUSTER, vous avez la parole.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Il est question dans ce projet de délibération de plan de voirie, mais j'aimerais aller au-delà et parler également de plan de circulation. A l'heure où je m'exprime, ni la Mairie de Paris, ni la Préfecture de police n'ont encore finalisé les études que j'avais demandées pour établir un nouveau plan de circulation de la zone porte de Clichy - porte d'Asnières impactée par les travaux du tramway, un retard tout simplement inacceptable en raison de la situation que nous connaissons dans tout le Nord-Ouest du 17e arrondissement.

Quelle est la situation actuelle ?

La Préfecture de police et la Mairie de Paris, autorités décisionnaires en matière de circulation, ont décidé d'inverser la rue de Saussure et de mettre en sens unique l'avenue de Clichy entre la rue Cardinet et la porte de Clichy.

Deux décisions prises en raison de l'arrivée du tramway qui ont eu pour conséquence de condamner tous les accès aux sorties de Paris entre la porte d'Asnières et la porte de Saint-Ouen.

La thrombose automobile qui affectait déjà ce secteur périphérique s'est déportée sur un périmètre plus large, boulevard Malesherbes, place Wagram, rue Juliette Lamber, boulevard Péreire, rue Jouffroy-d'Abbans, rue Cardinet, et rue Pouchet. Face à cette situation difficilement supportable sur le long terme, j'ai expressément demandé au Préfet de police une remise à plat du plan de circulation de la zone, et à ma demande, une réunion s'est tenue au cours de laquelle j'ai avancé plusieurs pistes de réflexion en présence d'ailleurs de la DVD.

Quatre pistes ont été retenues pour étude : inverser la rue Juliette Lamber, qui ne peut plus faire face aux flux de circulation et aux risques engendrés par les deux-roues empruntant les trottoirs.

Deuxième proposition : rétablir l'avenue de Clichy dans le sens de la sortie de Paris depuis la rue Cardinet jusqu'à la porte de Clichy.

Troisième proposition : remettre la rue Cardinet dans son prolongement initial, afin de limiter les nuisances rues Jouffroy-d'Abbans, Saussure et alentour.

Quatrième proposition : prolonger le sens unique rue de La Jonquière jusqu'à son débouché sur le boulevard Bessières, afin d'offrir une possibilité supplémentaire de rejoindre les Maréchaux.

A ce jour, je suis toujours dans l'attente du sort qui sera réservé à mes propositions. Et je déplore et condamne déjà le temps perdu, et donc j'implore que l'on trouve une solution au plus vite et que l'on agisse au plus vite.

Je veux rappeler que depuis que je me suis inscrite pour parler de cette situation, je m'en suis entretenue hier avec M. NAJDOVSKI à nouveau et M. BOULANGER de la Préfecture de police, je compte à nouveau aujourd'hui sur leur écoute, car nous avons perdu maintenant plusieurs semaines pour être entendus et avoir des propositions concrètes qui permettront un nouveau plan de circulation sur tout le Nord-Ouest parisien.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette intervention est sans aucun rapport avec le projet de délibération sur lequel nous sommes amenés à nous prononcer, puisque ce projet de délibération est relatif à un marché d'enquêtes, relevés et saisies pour des plans de voirie de Paris.

Concernant l'ensemble des plans de voirie, j'aurais pu vous parler du règlement de voirie éventuellement et de ses conséquences sur la question des plans de voirie. En tout état de cause, votre intervention, Madame la Maire du 17e, est sans rapport avec le projet de délibération.

Comme vous l'avez mentionné, vous êtes venue me voir hier en marge du Conseil et nous avons discuté d'un certain nombre de questions relatives à des aménagements en termes de plans de circulation dans certains quartiers du 17e arrondissement et liés au chantier du tramway.

Je suis tout à fait disposé à ce que l'on regarde les choses, qu'on les étudie en lien avec la Mission tramway et la Direction de la Voirie et des Déplacements, également la Préfecture de police, mais en tout état de cause, je ne peux pas vous en dire davantage aujourd'hui compte tenu du fait que le projet de délibération sur lequel nous devons nous prononcer n'a strictement rien à voir avec votre intervention.

Ceci étant, comme je vous l'ai dit, je m'engage à ce que nous poursuivions la discussion, mais en dehors du Conseil.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI, pour ces explications.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 54.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DVD 54).

2016 DVD 95 - Aménagements de voirie 2016 en faveur de la circulation de la ligne 72 et autres améliorations. Demande d'une subvention au Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 95 relatif à des aménagements de voirie en faveur de la circulation de la ligne 72.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - L'objectif d'amélioration de l'offre de transport en commun, et notamment en bus à Paris fait partie de la stratégie assumée et revendiquée de lutte contre la pollution portée par notre majorité.

Le groupe Ecologiste de Paris se réjouit des aménagements proposés par ce projet de délibération. Tout d'abord, les aménagements qui vont concerner la ligne 72, qui relie le parc de Saint-Cloud à l'Hôtel de Ville par Boulogne. Ils se font en cohérence avec d'autres aménagements de l'espace public, en l'espèce il s'agit du Plan vélo.

Sur l'avenue de Versailles dans le 16^e arrondissement, l'aménagement portera sur près de 2 kilomètres qui vont de la rue Claude-Terrasse à son extrémité place Clément-Ader et doit permettre d'augmenter la vitesse et la régularité de circulation des bus.

Cet aménagement s'accompagne, dans le sens sortant de Paris, de la création d'une piste cyclable protégée le long du trottoir en reconstituant du stationnement séparé de la piste vélo.

Sur l'avenue du Président John Kennedy, un couloir de bus de 4,5 mètres et une bande cyclable devant la Maison de la radio vont être créés.

L'ensemble de ces travaux devrait être engagé cet été.

Par ailleurs, je souhaite mettre l'accent sur le réseau express vélo, R.E.V., qui complétera certains axes structurants de façon à avoir des itinéraires continus et sécurisés, en particulier avec la petite couronne. Ce R.E.V. se croisera avec un maillage de trois rocade, boulevard des Maréchaux, boulevard Fermiers généraux et Grands boulevards. Il sera complété par des aménagements sur des grands axes.

Enfin, le maillage fin sera réalisé par la généralisation des doubles sens cyclables dans les voies 30, qui sont elles-mêmes appelées à se généraliser.

Beaucoup d'autres mesures portent sur le stationnement des vélos et l'intermodalité, le développement d'une culture vélo, le cyclotourisme, l'aide à l'achat de vélo à assistance électrique.

Ce Plan vélo, c'est aussi le résultat d'une vaste consultation auprès des Parisiens après un premier travail mené avec les mairies d'arrondissement et les associations de cyclistes.

Paris s'est fixée des objectifs ambitieux pour être une ville cyclable. Ce projet de délibération est une décision concrète.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame MOREL.

Pour répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je remercie Mme MOREL pour son intervention. Elle souligne, à travers ce projet de délibération, les efforts que l'Exécutif mène en faveur du développement des lignes de bus dans Paris, en particulier de la ligne 72, qui fait partie de ce programme d'aménagement, mais ce programme ne concerne pas que la ligne 72. On a aussi des aménagements prévus à la porte des Lilas pour la ligne de bus 96. On sait qu'elle a aujourd'hui un certain nombre de difficultés, donc nous avons prévu d'exonérer cette ligne de bus des difficultés de franchissement de la porte en réaménageant le terminus à la porte des Lilas. D'autres aménagements sont prévus pour la ligne de bus 84 sur la rue Royale, aménagements qui profiteront au vélo mais aussi à la sécurité des piétons. Comme vous l'avez mentionné, Madame MOREL, pour la ligne de bus 72, il y aura aussi des améliorations non seulement pour les bus mais aussi pour les vélos, notamment dans le 16^e arrondissement sur l'avenue de Versailles et l'avenue du Président-Kennedy. C'est le sens de ce projet de délibération qui vise à améliorer la circulation en bus et à vélo dans Paris.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 95.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DVD 95).

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche relatif à la nouvelle dénomination de la gare de Paris-Bercy.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés ; le vœu n° 78 est relatif à la nouvelle dénomination de la gare de Paris-Bercy.

La parole est à Mme BARATTI-ELBAZ, pour 2 minutes.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Le quartier de Bercy a joué économiquement un rôle majeur dans le développement de notre ville, constituant une porte ferroviaire et fluviale historique pour l'approvisionnement de Paris. La gare de Paris-Bercy, située au cœur de ce quartier, est désormais une gare ferroviaire parisienne à part entière. Le maintien du nom de Bercy, dans la dénomination de cette gare ferroviaire, est une marque de son identité localisée et de son ancrage dans l'histoire de Paris. Or, dans le 12e arrondissement et sans doute au-delà, nous avons été nombreux à découvrir, par voie de presse, le projet de la S.N.C.F. de rebaptiser la gare de Bercy en gare de Bercy-Bourgogne-Pays d'Auvergne.

Outre le fait que nous trouvions cette dénomination trop longue ou incomplète au vu des destinations desservies par cette éminente gare parisienne, nous ne pouvons que regretter la polémique qui a agité un certain nombre de présidents et présidentes de Région et on peut avoir, avec les intérêts de la gare de Bercy, des propos parfois blessants pour les habitants de ce quartier. En effet, cette gare serait indigne de ses voyageurs, elle serait mal desservie alors qu'elle est à quelques pas à peine des lignes 6 et 14 et que de nombreux Parisiens aimeraient bien habiter dans des quartiers aussi bien desservis. Nous les traiterions comme des pouilleux en les accueillant à Paris dans ce quartier de Bercy. Comme maire du 12e arrondissement, j'invite ceux-là à venir découvrir le parc de Bercy, l'AccorHotels Arena, quartier par ailleurs retenu par l'équipe de France de foot, la veille de son match d'ouverture.

Le vœu que je présente au nom de l'équipe municipale du 12e arrondissement vise à réaffirmer l'attachement à la dénomination Paris-Bercy et porter le souhait que le Président-Directeur Général de la S.N.C.F. associe officiellement les élus du 12e arrondissement à ses réflexions sur l'évolution du nom de la gare de Paris-Bercy.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Rapidement, Monsieur le Maire, nous sommes associés à ce vœu avec l'ensemble des groupes de la majorité, tout d'abord pour dire que le nom d'un espace public, que ce soit une gare mais aussi une bibliothèque ou un équipement sportif, porte en lui la mémoire du quartier.

Il est inadmissible que, pour une opération de communication d'un homme politique, Laurent WAUQUIEZ, on fasse une sorte de "naming" de cette gare sur lequel le président de la S.N.C.F. semblerait être sensible, sans tenir compte de l'avis ni des habitants du 12e arrondissement ni des élus. Nous nous associons pleinement à ce vœu, comme tous les vœux d'ailleurs qui rejettent les opérations de "naming" ou de communication sur le patrimoine public.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - La parole, pour une explication de vote du groupe les Républicains, est à Mme MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci.

Je tenais à préciser que ce sont plusieurs présidents de Région qui ont en effet sollicité M. PEPY, aussi bien de droite et de gauche. C'est vrai qu'ils l'ont fait sans concertation et c'est dommage que les élus du 12e arrondissement, et notamment Paris, n'aient pas été associés à cette dénomination. Je trouve aussi que ces présidents se sont très vite congratulés et auto-félicités sur ce changement avec beaucoup de précipitation.

C'est pour cela que nous voterons ce vœu pour que les Conseillers de Paris soient aussi associés à cet échange et cette réflexion. Comme j'avais pu le dire en Conseil d'arrondissement, la gare de Bercy est aussi rattachée à un quartier du même nom et à une histoire dans ce quartier.

Il est aussi assez opportun de profiter, et j'ai lancé cette réflexion en Conseil mais il n'y a pas eu d'écho, d'associer, si réflexion il y a avec le président de la S.N.C.F., une réflexion sur le devenir des gares parisiennes, notamment Bercy et la gare de Lyon parce qu'avec 2019 et l'ouverture à la concurrence, et c'est demain, il y aura de nombreux problèmes, notamment de saturation de gare. Or on ne peut s'exonérer d'avoir une réflexion sur l'avenir. Il faut préserver le passé, et là je suis d'accord avec vous, mais il faut aussi pouvoir avoir cette réflexion sur l'avenir, notamment avec l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Une polémique s'est développée depuis le mois d'avril entre le président UDI du Conseil départemental de Côte-d'Or, M. SAUVADET, et le Président les Républicains de la Région Rhône-Alpes-Auvergne, M. WAUQUIEZ, sur la nouvelle dénomination de la gare de Paris-Bercy, le premier demandant à la S.N.C.F. que la gare Paris-Bercy devienne gare de Bourgogne, tandis que le second réclamait le nom de gare d'Auvergne.

Dans le souci de préserver le repère que constitue cette gare pour les Parisiens et de respecter son ancrage dans l'histoire du 12^e arrondissement, comme vous le soulignez dans votre vœu, Madame la Maire, et avec Nicolas BONNET-OULALDJ, tout en signalant les lignes ferroviaires inter-régionales qui relient la Capitale tant à l'Auvergne qu'à la Bourgogne, le président de la S.N.C.F., Guillaume PEPY, a indiqué, le 18 mai dernier, que la gare conserverait la dénomination Paris-Bercy à laquelle seraient adjointes les mentions Bourgogne et Pays d'Auvergne.

Ainsi, la mention "Paris-Bercy" semble maintenue dans le futur nom de la gare, ce qui est positif, mais je rejoins votre point de vue sur le fait que les élus parisiens doivent être associés à la discussion par la S.N.C.F.

Je donne donc un avis favorable à votre vœu.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 78, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 168).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux interdictions de circulation de certains véhicules.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 79 est relatif aux interdictions de circulation de certains véhicules.

C'est Nicolas BONNET qui a la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu que nous présentons s'inscrit pleinement dans notre volonté de lutter contre le diesel et la pollution des véhicules à moteur diesel. Nous participons donc, avec la majorité, à cette volonté de réduire ce type de pollution qui est cancérigène. Cela dit, nous pensons que nous devons être attentifs à la manière dont on met en place ces mesures d'interdiction, et notamment de ne pas pénaliser certaines personnes qui ont besoin de leur véhicule et qui, pour l'instant, sont avec ces véhicules et n'ont pas de compensation directe.

Dans ce vœu, nous demandons donc une progressivité des mesures d'interdiction des véhicules diesel, permettant à toutes les catégories sociales de contribuer à l'effort nécessaire, mais nous demandons aussi que la

Ville de Paris envisage de ne plus attribuer de cartes de stationnement aux véhicules diesel qui ont été achetés après la promulgation de cette mesure, ainsi qu'aux véhicules de cylindrées trop importantes achetés postérieurement à cette mesure.

Nous proposons des dérogations et des aides financières pour les travailleurs dont les horaires sont incompatibles avec l'utilisation des transports en commun, notamment ceux qui travaillent de nuit ou qui sont obligés d'embaucher le matin de bonne heure.

Nous proposons des dérogations et des aides financières pour les personnes en situation de handicap, propriétaires d'un véhicule concerné par les nouvelles mesures d'interdiction.

Et nous proposons au Gouvernement de faire évoluer la législation sur le stationnement, afin que les acteurs publics et privés facturant des services de stationnement puissent différencier les tarifs suivant la production de CO2 des véhicules et le type de motorisation des véhicules, et réserver ou pas des places de stationnement à certaines catégories de véhicules en fonction de ces deux critères.

Voilà, c'est l'idée d'aller vers une interdiction progressive, en tenant compte des métiers, des situations sociales et autres des différentes personnes qui possèdent ces véhicules diesel. Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BONNET.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre plan de lutte contre la pollution entame une deuxième et importante étape au 1er juillet prochain, avec des restrictions de circulation sur les véhicules individuels mis en circulation avant juillet 1997 et, pour ce qui concerne les deux roues motorisés, mis en circulation avant l'an 2000.

Comme vous le savez, notre Assemblée a voté en février 2015 la mise en place d'une série d'aides afin d'aider les ménages et les professionnels à se déplacer sans polluer. On peut rappeler ces aides et incitations qui sont ciblées. Pour ce qui est des particuliers, elles sont ciblées vis-à-vis de ceux qui renonceraient à leur voiture pour d'autres modes de déplacement plus vertueux. Nous avons également ciblé les jeunes conducteurs pour les orienter vers des solutions de mobilité partagée.

Nous avons également des aides qui sont à destination des copropriétés désireuses d'installer des abris vélos sécurisés ou des bornes de recharge pour véhicules électriques ; et puis, des aides pour les professionnels, de manière à les aider à acquérir des véhicules fonctionnant au gaz ou électrique.

Je noterai d'ailleurs que, dans le cadre de son plan "qualité de l'air", la Région a fait un copier-coller des aides que la Ville a mises en place depuis l'an dernier pour les professionnels, avec exactement les mêmes aides et au même niveau que celles décidées par la Ville de Paris.

Notre calendrier de restriction de circulation pour les véhicules les plus polluants, diesel comme essence, est progressif. Ces restrictions ne concernent d'abord que les jours de semaines entre 8 heures et 20 heures pour les particuliers. Cette distinction permet notamment aux propriétaires de plusieurs véhicules de quitter Paris, par exemple pour les week-ends ou les vacances. En revanche, pour ce qui concerne les bus, les cars ou les poids lourds, nous sommes sur une interdiction qui est permanente.

La mesure réglementaire de restriction de circulation des véhicules les plus polluants ne sera efficace, effectivement, qu'à la condition d'un contrôle des véhicules en circulation. Nous serons en cela aidés par la future obligation de coller sur le pare-brise des véhicules des étiquettes critères, que l'Etat va très prochainement mettre en place. Ces vignettes faciliteront le travail des effectifs de police qui seront en charge du contrôle.

En ce qui concerne les dérogations accordées, il est tenu compte de certains cas particuliers, en particulier les personnes en situation de handicap qui ne peuvent se déplacer autrement qu'avec leur véhicule et pour lesquelles, parfois, il est nécessaire d'avoir des adaptations très coûteuses. Les titulaires d'une carte européenne de stationnement pourront continuer à utiliser leur véhicule, quel que soit leur niveau d'émission en termes de normes européennes. Il n'est toutefois pas envisagé d'accorder des aides financières pour qu'ils changent de véhicule. En revanche, accorder des dérogations pour des salariés à horaires spécifiques introduirait une grande complexité dans le dispositif, qui pourrait même le dénaturer.

En ce qui concerne le stationnement, nous ne pourrions pas refuser une carte de stationnement résidentiel sur les critères que vous mettez en avant de la motorisation diesel ou non, ou encore des émissions de CO2. Nous avons tout simplement une impossibilité juridique en la matière. En revanche, dans le cadre des réformes qui sont

liées à la dépenalisation du stationnement, nous pourrions moduler le tarif de stationnement en fonction de ces critères si l'Etat nous accorde la possibilité d'accéder au système d'immatriculation des véhicules, le S.I.V., qui centralise toutes les immatriculations de véhicules.

C'est la raison pour laquelle nous avons proposé un certain nombre d'amendements à votre vœu. Si vous acceptez ces amendements, nous pourrions adopter favorablement votre vœu ainsi amendé.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Bien.

Nous avons une demande d'explication de vote du groupe les Républicains.

La parole est à Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Monsieur le Président.

Nous considérons, au groupe les Républicains, que nous avons déjà perdu trop de temps sur la mise en œuvre d'une zone à basse émission à Paris. Le vœu, tout en proposant d'atténuer le dispositif, reconnaît d'ailleurs, en préambule, l'urgence sanitaire. En réalité, le groupe Communiste - Front de Gauche rejoint ce que nous dénoncions en février 2015, à savoir le manque d'accompagnement pour les particuliers. Le dispositif d'aide qui est en place, en effet, vise uniquement ceux qui renoncent à l'utilisation d'un véhicule et il demeure bien modeste compte tenu de son plafonnement. Puis rien n'est prévu pour ceux qui ont besoin d'un véhicule pour aller travailler, par exemple, ceux qui sont en horaires décalés.

C'est un choix budgétaire. Ce choix conduit l'aide municipale à être limitée aux professionnels. Ce n'est pas très étonnant puisque le renoncement du Gouvernement et de sa Ministre de l'Ecologie à appliquer le principe pollueur-payeur à travers l'écotaxe poids lourds, prive la Ville de Paris de 18 millions d'euros de recettes qui auraient été utilement affectés à faciliter la transition du parc automobile.

Nous regrettons ce choix gouvernemental appuyé par la Municipalité parisienne. Nous voterons cependant contre ce vœu, car il propose de différer certaines interdictions sous couvert de progressivité, ce qui n'est pas notre proposition. Tout en considérant que l'accompagnement était nécessaire, nous regrettons que les choix politiques - et même politiques - qui ont été faits, n'aient pas permis de pouvoir abonder ce qui était nécessaire.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Monsieur BONNET-OULALDJ, acceptez-vous les amendements ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - J'accepte les amendements et je regrette que Mme la Présidente du groupe les Républicains ne tienne pas compte de... Tout ce qu'elle vient de dire en arguments amènerait un vote pour.

En fait, vous regrettez le fait de ne pas avoir été entendus avant et maintenant vous dites : "Comme on n'a pas été entendus, on votera contre". Je trouve que c'est quand même très contradictoire entre vos propos et votre vote.

En tout cas, nous acceptons les amendements.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 79 tel qu'amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 169).

Dépôt de questions d'actualité.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première émane du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris et est relative "à la crise de la propreté que Paris vient de vivre".

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris, est relative "à la création d'un camp d'accueil des migrants à Paris".

La troisième question du groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris est relative "à l'accueil des réfugiés sur le territoire parisien".

La quatrième question d'actualité posée à Mme la Maire de Paris émane du groupe Ecologiste de Paris et concerne "les inondations".

La cinquième question du groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris concerne "la renégociation sur le contrat de présence postale territoriale 2017/2019".

Enfin, la dernière question du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police est relative "aux mesures de sécurité prises à l'occasion de la Marche des Fiertés et pour la protection des lieux fréquentés par la communauté LGBTQI".

Chers collègues, nous allons suspendre la séance.

Nous la reprendrons à 14 heures 45.

Je vous remercie.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Hommages et condoléances aux deux policiers assassinés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, alors que notre pays et notre ville exprimaient leur soutien au peuple américain et à la communauté L.G.B.T. meurtrie par l'attaque d'Orlando, le terrorisme est revenu nous frapper avec la même ignominie et la même inhumanité, avec le même mépris pour la vie et la même barbarie.

Hier, un commandant de police et sa compagne, secrétaire administrative au commissariat de Mantes-la-Jolie, ont été assassinés parce qu'ils étaient policiers, c'est-à-dire parce qu'ils étaient les symboles et les garants de notre sécurité, mais également de nos valeurs républicaines. Ce crime atroce perpétré en présence de leur enfant manifeste une fois de plus le mal radical qu'incarne l'Etat islamique, ses mercenaires et ses sympathisants.

Mes chers collègues, nous continuons comme nous l'avons fait jusqu'à présent à répondre à l'abjection par la dignité et l'affirmation de ce qui nous rassemble et nous transcende. C'est dans cet esprit que je présente à la famille des deux policiers assassinés les condoléances de notre Assemblée et de l'ensemble des Parisiens, et c'est dans cet esprit que j'adresse à tous les policiers, gendarmes, militaires engagés pour notre sécurité le soutien inconditionnel de notre Assemblée.

Je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Examen des questions d'actualité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons passer à présent aux questions d'actualité.

II - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à la création d'un camp d'accueil des migrants à Paris.

III - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative à l'accueil des réfugiés sur le territoire parisien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La première des questions est posée par le groupe les Républicains.

La parole est à Mme BERTHOUT... On peut passer à la seconde et elle reviendra ensuite.

La deuxième question, posée par Mme Olga JOHNSON, du groupe UDI-MODEM.

Mme Olga JOHNSON. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, en annonçant le 31 mai dernier la création d'un camp humanitaire aux normes de l'O.N.U. dédié aux migrants dans Paris, vous avez pris une décision digne et courageuse que je soutiens au nom du devoir d'humanité qui s'impose à tout responsable public.

C'est aussi une décision responsable que d'éradiquer les campements sauvages et d'apporter un soulagement pour les riverains des trop nombreux campements sauvages à Paris. Nous sommes toutes et tous conscients de l'ampleur du problème auquel il faut faire face.

Depuis début 2015, plus de 8.000 migrants présents sur le territoire parisien ont été mis à l'abri grâce à la mobilisation conjointe des associations, de la Préfecture de région Ile-de-France et de la Ville de Paris.

Oui, y répondre est un devoir d'humanité qui transcende nos clivages partisans. C'est l'honneur de la politique de fournir des conditions décentes à ces migrants, c'est l'obligation que nous avons par rapport à nos valeurs, celles de la France, patrie des droits de l'homme qui met réellement en pratique ces droits inaliénables que nous voulons promouvoir partout dans le monde.

Pour autant, la mise en place de ce camp doit se faire de manière concertée, avec l'État notamment en matière de financement - mais la réponse laconique du Ministère de l'Intérieur ne peut que nous inquiéter -, avec la Préfecture de police qui doit faire preuve de fermeté et empêcher toute reconstitution de campements sauvages, comme cela a malheureusement pu se faire par le passé, avec la Métropole, comme ma collègue Fadila MÉHAL et les élus du groupe UDI-MODEM l'avaient demandé dans cette enceinte il y a un an.

Notre proposition reste malheureusement d'actualité car ce dossier ne connaît pas les frontières communales. Enfin, sur la question du lieu d'implantation, nous voulons rappeler l'importance de ne pas affaiblir les équilibres socio-économiques déjà fragiles dans les quartiers de la gare du Nord, porte d'entrée de l'Europe dans Paris, de la Goutte-d'Or et de la Chapelle, déjà victimes d'un nombre important d'incivilités et de stigmatisations.

Madame la Maire, nous souhaiterions savoir sur cette question ce que vous avez prévu en termes de calendrier. Dans votre conférence de presse du 31 mai dernier, vous annonciez le début des opérations dans un mois. Qu'en est-il aujourd'hui ? Où en est votre réflexion sur le lieu d'implantation de ce camp ? Qu'avez-vous prévu en termes de concertation des élus du Conseil et de la Métropole du Grand Paris ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame JOHNSON.

Comme il y a plusieurs questions sur ce même sujet, je vais proposer à Rémi FÉRAUD, pour le groupe Socialiste et Apparentés, de poser également la question à laquelle il sera répondu par Dominique VERSINI.

La parole est donc à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la situation des réfugiés est particulièrement préoccupante en Europe et nous oblige à mobiliser nos forces pour bâtir des solutions dignes de nos valeurs. Elle oblige nos sociétés à réagir et interroge nos fonctionnements nationaux comme européens. C'est aussi notre responsabilité d'élus locaux que d'organiser une réponse à la fois urgente, planifiée, immédiate et durable dans le cadre de nos compétences et parfois même au-delà.

A Paris, nous avons beaucoup œuvré, avec Dominique VERSINI, Colombe BROSSEL, les maires d'arrondissement, les équipes de la Ville, et particulièrement depuis un an avec l'augmentation importante du nombre de migrants et la constitution de campements improvisés, en particulier dans les 10e, 18e et 19e arrondissements. Cette nuit encore, les campements de fortune ont pris de l'importance sur les boulevards de la Chapelle et de la Villette, réunissant déjà plusieurs dizaines, voire centaines de personnes.

Aujourd'hui, au sein de notre majorité et d'une partie de l'opposition municipale, je le sais, chacun voit que, face aux insuffisances de l'action de l'Etat, il faut étendre notre mobilisation pour aller plus loin dans l'accueil humanitaire.

La Ville de Paris a depuis un an considérablement mobilisé ses moyens en augmentant les places d'accueil dans les centres d'hébergement, elle a mobilisé ses centres médicaux, ses P.M.I., les personnels de l'action sociale, elle continue à porter une aide humanitaire aux réfugiés, à faciliter leur accès au droit, que ce soit dans ses établissements de bains-douches, les accueils de jour, les consultations médicales, les hébergements des publics vulnérables ou encore à travers l'ouverture de consultations dans les centres médicaux.

Nous savons aussi que nous pouvons compter sur la mobilisation de nombreux Parisiens qui ont manifesté un grand élan de solidarité.

L'État lui-même, dont c'est la compétence, n'est pas resté inactif et a effectué de nombreuses mises à l'abri, notamment dans le cadre des 23 démantèlements de campements que nous avons connus depuis le 2 juin 2015.

Néanmoins, face aux conditions indignes dans lesquelles vivent des femmes, des hommes, des enfants, souvent plusieurs semaines dans l'attente d'être mis à l'abri, face aux difficultés que cela crée dans les quartiers concernés, vous avez décidé, Madame la Maire, de créer prochainement un camp aux normes humanitaires à l'instar de celui qu'a construit la ville de Grande-Synthe dans le Nord.

Je salue cette solution pragmatique, indispensable, mais aussi particulièrement courageuse pour pallier les carences actuelles de l'accueil des réfugiés, et espère que l'Etat, le Gouvernement vont s'engager pleinement à vos côtés, à nos côtés pour sa réalisation très rapide et sa pérennisation.

Au nom du groupe Socialiste, je souhaiterais connaître les avancées de ce dossier et les perspectives envisagées par la Municipalité parisienne pour agir encore davantage en faveur d'un meilleur accueil des réfugiés dans notre ville.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, l'un et l'autre, d'avoir posé cette question et je vais donner la parole à Mme Dominique VERSINI pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce n'est pas un hasard si deux questions d'actualité portent aujourd'hui sur le même thème de l'accueil des migrants et des réfugiés à Paris.

On sait que pour la seule année 2015, c'est plus d'1 million de personnes qui sont arrivées en Europe pour y chercher refuge. Nous sommes vraiment face à une question qui dépasse la France, une question européenne, une question mondiale. C'est pourquoi il faut l'aborder avec beaucoup de mesure, d'intelligence et d'humanité.

Vous savez que depuis un an, nous avons beaucoup œuvré pour faciliter l'accueil et la prise en charge des migrants, des réfugiés sur Paris. Le plan de mobilisation pour l'accueil des réfugiés à Paris nous a permis de co-construire avec l'Etat une méthode humaniste et, avec les associations, bien évidemment, pour faire en sorte que toutes les personnes qui arrivaient sur le territoire de Paris et qui étaient dans des campements puissent être prises en charge sans aucune autre considération que le fait qu'elles soient en situation de rue dans ces campements.

Et c'est ainsi que près de 10.000 personnes ont été mises à l'abri, hébergées et sont actuellement en cours d'examen de leur demande d'asile. Je rappelle que 90 % des personnes mises à l'abri ont demandé l'asile.

Mais aujourd'hui, et nous l'avons vu dernièrement avec le dernier campement d'Eole, le dispositif a besoin d'évoluer et a besoin aujourd'hui de construire une alternative à ces périodes entre lesquelles l'Etat n'arrive pas à mettre à l'abri les personnes au fur et à mesure de leur arrivée, ce qui est important. Et c'est pour cela que la Maire de Paris a demandé, a annoncé qu'elle souhaitait mettre en place un camp humanitaire, un lieu d'accueil humanitaire pour justement pallier cette période de rue durant laquelle des personnes, notamment lorsqu'il y a des intempéries, comme on l'a vu il y a une quinzaine de jours, vivent dans des conditions d'indignité qui ne sont pas conformes à nos valeurs d'humanisme, ni aux valeurs de la République. C'est important.

Nous travaillons donc sur la mise en place de ce lieu d'accueil humanitaire, mais nous y travaillons avec les associations et avec les services de l'Etat. Il est extrêmement important que ce lieu d'accueil humanitaire, ce camp humanitaire fonctionne avec l'Etat, d'abord parce que c'est la mission régalienne de l'Etat et que l'Etat doit pouvoir assumer sa mission. Bien évidemment, en tant que "Paris Ville Refuge", nous avons toujours souhaité être partenaire de l'Etat, et nous avons un partenariat très fort sur le Pacte de lutte contre la grande exclusion. Et nous avons eu un partenariat très important aussi sur les réfugiés. Nous voulons là franchir une autre étape.

Et pour être très claire, il ne s'agit pas de faire un camp dans lequel des gens s'installeraient pendant des mois et des années, il s'agit de pallier cette situation de rue, le temps que l'Etat puisse libérer sur le dispositif national les

places adaptées pour que les gens voient leur situation de demandeurs d'asile examinées dans des conditions parfaites de dignité. Voilà ce qu'il en est.

Evidemment, il est trop tôt encore pour dévoiler tous les détails, puisque nous travaillons. Nous travaillons sur des lieux possibles, plusieurs lieux sans doute. Nous travaillons avec les services de l'Etat. Nous devons affiner les choses pour présenter un projet solide et qui corresponde vraiment bien à la situation des primo-arrivants sur le territoire parisien, demandeurs d'asile - c'est extrêmement important -, tout en mettant à l'abri les mineurs isolés étrangers et tous les publics vulnérables que sont les femmes, les femmes enceintes, les femmes avec enfants.

Nous travaillons d'arrache-pied sur ce projet, pour un projet qui permettra un accueil digne, dans des conditions répondant aux normes humanitaires et qui permette d'avoir un accueil, permettant de savoir ce qu'est la demande d'asile, de savoir si on souhaite le faire en France, si on souhaite poursuivre dans cette direction et de pouvoir avoir aussi accès aux soins, parce qu'on s'est rendu compte que cette situation de rue, pendant plusieurs semaines, portait vraiment gravement atteinte à la situation de santé des personnes, des femmes enceintes, d'enfants parfois, et que ceci n'est pas acceptable.

Donc voilà, de façon assez large, les contours de ce que sera ce lieu d'accueil humanitaire, sur lequel nous travaillons et dont nous espérons qu'il pourra prochainement être mis en place avec nos services, et bien évidemment, ceux de l'Etat, pour que l'Etat puisse ainsi prendre le relais de sa mission régalienne, qui lui est dévolue dans le cadre des conventions internationales.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Dominique VERSINI.

Je veux vraiment d'abord vous remercier, vous, personnellement, pour le travail qui est fait avec l'ensemble des associations, remercier tous les adjoints, les élus, les élus d'arrondissement, les maires d'arrondissement. Je pense plus particulièrement aux maires du 18e, du 19e et du 10e arrondissement, qui soutiennent aussi ce projet avec nous.

Et je veux également remercier l'ensemble des fonctionnaires de la Ville, qui sont vraiment au front de cette misère sociale et qui accompagnent avec beaucoup de professionnalisme et de générosité.

Et puis, je veux remercier les Parisiens qui, dans ces quartiers-là, sont aussi soucieux de solidarité, et les Parisiens pour qui nous devons aussi constater que la vie quotidienne ne peut pas être faite justement de ce spectacle indigne de personnes étant dans ces campements de fortune et soumises à des conditions qui ne grandissent personne.

Je veux vraiment vous remercier.

Je veux bien sûr redonner la parole aux deux orateurs, Mme Olga JOHNSON et M. Rémi FÉRAUD, s'ils souhaitent ajouter quelque chose.

Mme Olga JOHNSON. - En fait, oui, parce que je n'ai pas eu de réponse aux questions que j'ai posées. J'ai demandé si vous aviez une idée ou des informations sur le lieu d'implantation, et j'ai demandé comment vous vouliez nous associer. Sur les délais, j'ai compris à peu près que le travail était en cours, mais j'ai deux questions sans réponse.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur Rémi FÉRAUD ?

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Non, j'estime que sur un sujet complexe et qui nécessite d'être travaillé sérieusement, à ce stade, les réponses de Dominique VERSINI, qui montre aussi un engagement politique avec vous, Madame la Maire, vont dans le sens que nous souhaitons. Nous saurons en effet, dans quelques semaines, à la fois le lieu et les modalités précises de constitution de ce camp humanitaire.

Je tiens à souligner l'extrême brièveté des délais et l'extrême mobilisation de l'ensemble des collaborateurs de la Ville pour y parvenir rapidement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je veux dire à Mme JOHNSON que sur le lieu, nous n'allons pas révéler le lieu comme cela, pour des raisons d'efficacité et de volonté de réussir l'implantation de ce camp humanitaire. C'est la raison pour laquelle nous travaillons de façon technique, de façon extrêmement rapprochée aussi, bien sûr, avec les services de l'Etat. Mais nous ne révélerons pas ce lieu tant que nous n'aurons pas commencé les travaux pour y installer le campement. Sinon, ce lieu ne verrait pas le jour. C'est la première chose. Et je vois que vous comprenez, parce que c'est assez facile de comprendre le pourquoi de la chose.

Le deuxième élément sur l'association au travail qui va être engagé pour pouvoir accueillir les réfugiés dans de bonnes conditions dans ce camp humanitaire : je proposerai bien sûr qu'il y ait un suivi, ou peut-être un groupe de pilotage associé à ce projet, qui est un projet qui va nous engager aussi sur un moyen terme et pour lequel nous savons, en reprenant, et Dominique VERSINI l'a très bien dit, par exemple, l'exemple de Grande-Synthe, qu'il y a aussi beaucoup de bénévoles, à la fois dans la population parisienne, mais au-delà de la population parisienne, qui viennent donner de leur temps, pendant des temps de congés, bref, qui viennent apporter leurs compétences pour les réfugiés. Et nous souhaitons aussi pouvoir organiser cette dimension de la solidarité.

Et donc, il y aura, avec les groupes, et notamment ceux qui accompagnent, mais j'ai vu qu'hier aussi, dans le groupe les Républicains, il y a eu une expression de M. BOURNAZEL que je salue et que je remercie. Et donc, bien sûr, nous devons porter cela, le plus rassemblés possible, parce que je crois que cela correspond aussi aux valeurs humanistes qui nous animent, et les valeurs humanistes ne sont pas la propriété de tel ou tel groupe politique. Elles sont le fait de chacune et chacun d'entre nous. Et je sais que nous pouvons être très nombreux, quelle que soit notre appartenance politique, à nous reconnaître dans ces valeurs et dans ce projet.

Donc bien sûr, votre groupe sera également associé au suivi de l'implantation de ce camp humanitaire.

Je vous remercie.

I - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à la crise de la propreté que Paris vient de vivre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons passer à la question n° 1, qui est devenue n° 3, mais pas par notre volonté... Et donc, elle est posée par le groupe les Républicains. Je crois que c'est Mme BERTHOUT qui la pose.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Représentant du Préfet de police, chers collègues, pendant deux semaines, la moitié des arrondissements parisiens ont croulé sous les immondices, ceux pour lesquels le ramassage des déchets et des ordures ménagères est assuré par les services de la Ville, actuellement en grève, comme chacun le sait. La Capitale, encore plus sale que d'habitude, accueille pourtant des centaines de milliers de touristes et de supporters pour l'Euro 2016. Notre ville est pointée du doigt par les médias du monde entier. Je dois dire que les hôtels, les cafés et les restaurants que vous fréquentez, comme moi j'imagine, ceux qui voyaient dans ce bel événement une bouffée d'air frais après une année noire sur le plan économique sont les premières victimes.

Pendant 10 jours, fidèles à votre stratégie d'évitement, vous avez rejeté la responsabilité de la grève sur votre propre majorité, la faute à votre ancienne adjointe j'imagine, Myriam EL KHOMRI. Vous avez tenté de mettre en cause le SYCTOM, qui a pourtant, lui, mis à œuvre des solutions de repli pour évaluer les déchets.

Il a fallu attendre vendredi dernier, 10e jour de la grève, pour que vous preniez enfin des mesures, en l'occurrence avoir recours à des prestataires privés. Là encore, vous avez sous-estimé très largement l'ampleur des dégâts en annonçant, je vous cite, que tout serait ramassé avant le lendemain matin. Promesse totalement irréaliste, puisque le lendemain, les déchets continuaient à joncher des centaines de rues, en particulier les rues secondaires.

Cette situation est aussi singulière que dramatique, parce qu'elle intervient dans un contexte de "Vigipirate renforcé", qui interdit tous les dépôts à proximité des sites sensibles, en particulier des établissements scolaires et d'accueil de la petite enfance.

Singulière et dramatique, parce qu'elle génère des problèmes sanitaires préoccupants, en particulier dans les quartiers très fréquentés, la remontée des rats générée par la crue de la Seine aggravant encore les choses, par exemple chez moi dans le quartier de la Huchette.

Singulière et dramatique enfin, parce que la Capitale offre une image dégradée, aux antipodes de la ville-lumière. C'est une bien mauvaise carte postale que nous envoyons pour notre candidature aux Jeux Olympiques de 2024.

Vous avez fait preuve de légèreté en n'anticipant pas ce conflit et ses conséquences. Votre inertie a conduit à l'accumulation de 3.000 tonnes de déchets dans les rues de la Capitale.

Un dialogue social plus précoce, et un recours moins tardif aux prestataires privés auraient permis d'éviter cette rupture dans la continuité du service public, à laquelle vous dites être attachée.

Madame la Maire, cela ne doit plus, ne peut plus se reproduire. Pouvez-vous vous engager à bâtir au plus vite un plan de gestion de crise permettant la mise en place d'un service minimum soumis au Conseil de Paris, adapté au

contexte de "Vigipirate renforcé" et aux grands événements parisiens, un plan susceptible d'être déployé en cas de grève ?

Si le mot service minimum vous fait peur, il s'agirait en l'espèce d'un service maximum, comment entendez-vous assurer l'égal accès des Parisiens au service public de la propreté ? L'égal accès au service public étant, je le rappelle, un droit garanti par notre Constitution.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - M. Mao PENINOU pour vous répondre.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Madame la Maire, Madame la Maire du 5e, le lundi 30 mai dernier, dans le cadre du mouvement national contre la loi Travail, un certain nombre de syndicalistes de la CGT ont entamé le blocage des usines du SYCTOM, en commençant par celle d'Ivry.

Cela a entraîné un certain nombre de retards dans la collecte des ordures, puisque si le SYCTOM nous a bien redirigés vers d'autres centres, le trajet des bennes pour se vider avant de recommencer les collectes a été rallongé. D'ailleurs, et on peut le regretter, mais je suis tout à fait solidaire du président du SYCTOM, Hervé MARSEILLE, on a dû passer à l'enfouissement plutôt qu'à l'incinération, ce qui pose un certain nombre de problèmes du point de vue de l'environnement.

Dès le 31 mai, prenant connaissance de ces éléments, la Ville de Paris a mobilisé un certain nombre de prestataires privés. Dès le mardi 31 mai, 11 bennes du privé ont commencé à intervenir en soirée.

La grève s'est amplifiée dans les jours qui ont suivi, d'abord par de nouveaux blocages d'autres centres du SYCTOM, puis par un certain nombre de blocages de garages de la Ville de Paris, à la fois par des agents de la Ville de Paris grévistes, et par des permanents ou militants syndicaux de la fédération de Paris de la CGT.

Pardon ?

M. Jérôme DUBUS. - Des frondeurs !

M. Mao PENINOU, adjoint. - Je sais bien que le droit de grève est contesté par le M.E.D.E.F, mais il est toujours légal dans notre pays.

Cette situation s'est en effet, vous l'avez souligné, Madame BERTHOUT, aggravée dans les jours qui ont suivi, du fait à la fois de l'amplification de ce mouvement de grève et de la crue qui a touché notre Capitale à ce moment-là.

La Maire de Paris est alors intervenue auprès des responsables des organisations syndicales, pour leur demander qu'à titre sanitaire, notamment dans les arrondissements les plus proches de la Seine, des évacuations puissent être faites, ce qui a été le cas et a permis de diminuer le résiduel dans les premiers jours du mois de juin.

Ensuite, ce mouvement a repris et nous avons connu une augmentation régulière de ce résiduel - les déchets non collectés - jusqu'au jeudi 9 juin où nous avons atteint un maximum de 3.100 tonnes.

Je tiens à dire que dès le départ, nous avons fait appel aux bennes du privé pour s'y substituer.

LA MAIRE DE PARIS. - Enfin, vous pouvez bien écouter. Je pense que les Parisiens ont envie d'une information objective et rationnelle. Vous avez posé vos questions avec vos mots à vous et vos considérants, voilà la réponse de l'Exécutif. Vous allez l'écouter parce qu'on est ici dans une assemblée où la courtoisie et le respect de la parole de l'autre doivent demeurer la règle.

M. Mao PENINOU, et uniquement M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Merci.

Je tiens à dire d'ailleurs qu'à l'inverse, l'hiver dernier, quand des mouvements de grève sont intervenus dans un certain nombre d'entreprises privées qui font la collecte à Paris, puisque 10 arrondissements sont en collecte publique, en régie, et 10 autres arrondissements sont en collecte privée, c'est grâce à des bennes de la régie et du public que nous avons pu intervenir.

Vous nous parlez, Madame, de service minimum, c'est de cette manière que nous le concevons, c'est notre équilibre entre la régie et le privé qui nous permet, en cas de mouvement social ou d'autres événements pouvant intervenir, de pouvoir solliciter l'un ou l'autre.

Cela dit, cela ne permet jamais de tout résorber d'un coup, tout simplement parce que les entreprises privées n'ont pas les bennes en stock dans leurs garages en cas de grève.

Nous ne pouvons donc compter que sur ce qu'il y a de disponible à ce moment-là. C'est ce qui a fait d'ailleurs que nous sommes passés de 3.100 tonnes le jeudi 9 juin, à 133 tonnes de résiduel le lundi suivant.

Je comprends néanmoins que cela pose des problèmes, c'est ce qui nous a incités...

M. Jérôme DUBUS. - Il fallait commencer par là.

M. Mao PENINOU, adjoint. - C'est ce qui nous a incités à faire appel à toutes les bonnes volontés.

Je tiens à saluer l'action du Syndicat national de la restauration, le Synhorcat, qui a décidé de mettre en place, en partenariat avec la Ville, une collecte particulière pour les bars et les restaurants, qui produisent beaucoup de déchets, et notamment de biodéchets.

C'est par la mobilisation de tous...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mais enfin, que cela vous ennuie que l'on trouve des solutions, je peux le comprendre. Vous préférez quand il n'y a pas de solution. Les solutions sont en train d'être expliquées. Nous sommes dans le monde réel, et non dans le monde politicien, qui a l'air de vraiment, vraiment vous plaire au-delà des limites de ce qui est raisonnable.

On est là en responsabilité pour les Parisiens.

Monsieur PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Je vais conclure là, Madame la Maire.

C'est par la mobilisation de tous dans ce genre de situation, public comme privé, que nous pouvons réussir à limiter les dégâts dus à ce genre de grève dont l'objectif est évidemment d'occasionner de la gêne.

Cela dit, et je relaie ce que disait la Maire encore ces derniers jours par communiqué, la situation n'est pas terminée, nous avons de nouveau un mouvement de grève important aujourd'hui. Nous appelons les organisations syndicales à la responsabilité.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Et le Gouvernement.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Vous me permettez de terminer ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - C'est facile de taper sur les syndicats en permanence.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Nous appelons les organisations syndicales à la responsabilité du point de vue de l'hygiène et des problèmes sanitaires que cela peut causer, comme nous appelons, et la Maire l'a fait dans son communiqué, le Gouvernement à rouvrir les négociations pour apaiser la situation et que nous puissions sortir du conflit.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Mao PENINOU.

Je tiens à dire que, mais cela n'a échappé à personne, les mouvements sociaux en question ne concernent pas des revendications municipales, mais bien nationales et que c'est dans ce contexte que moi-même, je suis intervenue auprès des uns et des autres pour les amener effectivement à permettre que la situation soit une situation du point de vue sanitaire, du point de vue de l'hygiène, du point de vue de notre ville qui accueille en ce moment même l'Euro, où les choses puissent se dérouler le plus possible conformément, non pas à un système complètement retrouvé de collecte à 100 % publique et privée.

La deuxième chose que je voulais dire, c'est que ce système de collecte publique et privée est un système qui date de 1983. Il avait été instauré, à l'époque, par Jacques CHIRAC et le Conseil de Paris. Je pense que c'est une bonne chose parce qu'il est arrivé - Mao PENINOU l'a dit - que la collecte privée supplée des mouvements de grève liés à la régie - c'est vrai, c'est le cas en ce moment - mais il est arrivé aussi, il n'y a pas très longtemps, que la collecte publique supplée des mouvements de grève dans le privé parce que la grève est un droit qui existe, qui est exercé, aussi bien dans le public que dans le privé.

Mon message est un message de dialogue. Il faut rechercher le dialogue avec les organisations syndicales qui sont parties prenantes de ce mouvement de grève et, en même temps, trouver des solutions très pragmatiques. Heureusement, d'ailleurs, que les Parisiens et des organisations patronales, comme le Synhorcat, ont apporté leur soutien avec des solutions qui ne sont pas des solutions politiciennes, mais bien des solutions concrètes qui nous permettent d'avancer.

Madame BERTHOUT, vous voulez peut-être la parole ? Je vous la donne pour une minute.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je remercie Mao PENINOU pour son rappel chronologique très exact. En revanche, Mao PENINOU ne répond pas à ma question qui est de définir un plan de gestion de crise qui puisse être mobilisable dans d'autres circonstances.

Je dois vous dire, Madame la Maire, que je ne suis pas dans un monde virtuel. Je ne sais pas vous, mais comme moi et d'autres élus ici, on n'est pas dans le monde virtuel. Quand on a trois ou quatre fois plus de déchets avec deux fois moins de bennes, évidemment, on a des ordures partout. C'est du concret.

Les Parisiens ne peuvent pas concevoir une rupture d'égalité face à un service public. Moi, je ne dis pas : "Le service en régie est a priori moins bien que le service privé". Ce n'est pas le discours que j'ai tenu dans mon intervention. Je dis juste : "Il y a des grèves". Quand il y a des grèves et que l'on a une situation "Vigipirate" et de grands rendez-vous, d'ailleurs de nature internationale, il faut que l'on ait prévu un plan. Il faut donc revoir sans tabous les moyens mobilisés pour la collecte des déchets.

Je voudrais quand même rappeler que les Parisiens s'acquittent tous d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui est plus élevée que le coût de la collecte. Je rappelle que, selon le rapport 2014 sur les déchets à Paris, le surplus de recettes est important : 78 millions d'euros, chers collègues. Voilà des marges de manœuvre assez larges pour que les Parisiens en aient enfin pour leur argent.

Ce n'est pas politicien, c'est du concret.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien.

IV - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative aux inondations.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons à présent poursuivre. C'est la question n° 4 du groupe Ecologiste de Paris.

Madame Galla BRIDIER, vous avez la parole.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, 6 mètres 10 : telle fut la mesure du pic des crues qui ont touché notre ville les semaines passées. RER C fermé, évacuation des réserves des musées du Louvre et d'Orsay, des images impressionnantes d'un fleuve au débit rapide et gonflé par les eaux.

Les habitants n'ont pas été touchés, mais les activités économiques liées au fleuve l'ont fortement été. De nombreux travaux de remise en état des chaussées et voiries, de parcs et jardins où certains arbres ont été endommagés, sont actuellement menés. Si l'exercice "Sequana" réalisé grandeur nature en mars 2016 a permis d'aller plus vite quant à la réaction des différents acteurs, nous pensons qu'il faut aller plus loin et qu'il est possible de mieux prévenir les crues elles-mêmes. Il est, en effet, important que la Ville prenne toutes les mesures nécessaires pour minimiser, sinon éviter, ces crues dans le futur.

En effet, une crue centennale beaucoup plus importante est à craindre dans les années à venir.

Nous souhaitons ici rappeler que ces crues sont fortement accentuées par les modèles agricoles et urbains qui prédominent aujourd'hui, à savoir des modèles intensifs et productivistes. En fait, les inondations en Ile-de-France, comme il y a quelques années dans le Var, en Bretagne et comme dans de plus en plus d'endroits, résultent du laxisme des politiques foncières qui encouragent systématiquement les projets immobiliers, donc un bétonnage qui imperméabilise les sols de manière inconséquente. L'artificialisation des sols se poursuit en effet actuellement sans réelle réflexion ni pensée à long terme et l'eau ne peut plus être absorbée par les sols.

Ecologistes, nous souhaitons que cesse le gaspillage des terres en amont qui accentue le problème des inondations et qu'en aval, dans la ville dense, soient préservées et développées les surfaces de pleine terre. Il nous a semblé essentiel d'alerter notre Conseil, ici et aujourd'hui, pour que ces éléments soient pris en considération pour la modification du plan local d'urbanisme qui aura lieu lors de notre prochaine séance.

Préserver les sols, tel qu'en particulier l'agriculture biologique le permet, éviter le tout-bétonisation et rendre les villes plus végétales, sont les actions qui doivent être menées dans le futur, à l'instar, d'ailleurs, de ce qui a pu déjà être mis en place par la régie "Eau de Paris". Une ville en transition écologique est aussi une ville qui veille à mettre en œuvre les moyens pour sa préservation et la sécurité de ses habitants à moyen et long termes.

Nous souhaitons donc vous demander, Madame la Maire, au vu de la crue qui vient de toucher notre ville, très inférieure à celle de 1910, et les dégâts importants qu'elle a entraînés, quelles sont les décisions concrètes que vous allez prendre afin de s'engager vers une ville durable, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du carnet d'adaptation que nous avons voté il y a quelque temps au sein de notre Assemblée ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame BRIDIER.

Je vais donner la parole à Célia BLAUDEL pour vous répondre.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, ce samedi 4 juin, la Seine a atteint son pic de crue, 6 mètres 10 au pont d'Austerlitz, soit la crue la plus importante qu'ait connue notre ville au cours de ces 30 dernières années. Si de nombreuses communes situées le long du Loing ou plus proches de Paris, dans l'Essonne et dans le Val-de-Marne, ont connu des situations particulièrement difficiles du fait des inondations, il est vrai que Paris a été relativement épargnée. Je crois aussi important, à l'occasion de cette question d'actualité, de témoigner de notre solidarité à toutes les victimes de la crue au-delà de nos strictes frontières administratives.

Cet épisode de crue a été aussi un moment très fort de mobilisation pour notre Ville qui nous a permis de constater l'efficacité de nos dispositifs de prévention et de gestion de crise. Nous organiserons à la rentrée, avec Colombe BROSSEL, un retour d'expérience. Je tiens d'ores et déjà à remercier ici - et je sais que Colombe s'associe à ces remerciements - l'ensemble des directions de la Ville, et tout particulièrement la DPP, qui ont une nouvelle fois prouvé leur sens du service public et de l'intérêt général en assurant une coordination efficace et en mettant en œuvre toutes les actions nécessaires à une gestion sereine de la crue pour réduire ses effets sur le quotidien des Parisiens.

Si les dispositifs de prévention sont cruciaux - vous avez raison, Madame la Conseillère - il s'agit aujourd'hui aussi de mieux anticiper, de préparer notre ville face à ces événements climatiques extrêmes. C'est d'ailleurs l'ambition exprimée dans la stratégie d'adaptation au réchauffement climatique adoptée par notre Conseil en septembre dernier.

Pour rappel, cette stratégie a été bâtie notamment avec un travail fait avec Météo France qui nous montre que, sous les effets du dérèglement climatique, Paris connaîtra à l'avenir des événements climatiques exacerbés, au premier rang desquels les vagues de chaleur en été et un risque de crue accru.

Au-delà des dispositifs de crise, cette stratégie nous amène d'abord à mettre en œuvre des logiques d'urbanisme plus durables. Nos objectifs de végétalisation, de plantation d'arbres, de désimperméabilisation des sols, sont autant de mesures mises en œuvre qui contribuent à la prévention des risques, mais aussi à améliorer la qualité de vie. Parmi l'ensemble des mesures que prévoit cette stratégie d'adaptation, je me permets d'en citer une tout particulièrement innovante, qui est celle du lancement du zonage pluvial de Paris. Avec Mao PENINO, nous portons ce dossier qui va permettre d'initier une politique de gestion des eaux de pluie à la parcelle pour avoir des résultats tant en termes de prévention des crues que de reconquête de la qualité de l'eau de la Seine, que de construction d'une ville plus durable.

La stratégie d'adaptation s'attache aussi à réaliser un travail de pédagogie et d'information plus fort à destination des Parisiens. Les retours d'expérience le démontrent : la réaction des populations, le tissage de solidarités à l'échelle d'un immeuble, d'un quartier, sont très importants pour faire face à ce type de situation. C'est pour cela que nous allons poursuivre le travail de pédagogie initié notamment à travers le programme "Plouf 75" que nous menons avec la Préfecture de police à destination des enfants. Mais nous travaillons aussi en ce moment à des projets plus poussés, notamment avec les gardiens de la R.I.V.P., relais d'information locaux, avec l'idée de travailler sur la mobilisation des acteurs du territoire parisien.

C'est d'ailleurs dans cette dynamique que notre Ville a rejoint le réseau des "100 villes résilientes" de la fondation Rockefeller. Aujourd'hui, c'est avec des villes comme New York, Rotterdam ou encore Londres que nous construisons des politiques publiques innovantes et inclusives pour faire face à ces événements climatiques extrêmes.

J'en terminerai en rappelant que, sur le sujet de la crue, la réponse ne peut être strictement parisienne. Cet épisode montre, une nouvelle fois, que c'est bien...

Si cela ne vous embête pas, j'aimerais bien poursuivre. Merci.

... à l'échelle du bassin Seine-Normandie que nous devons réfléchir. Reconquête naturelle du lit majeur des cours d'eau, limitation de l'étalement urbain, désinperméabilisation des sols, développement des zones humides et de la biodiversité, évolution nécessaire des modes de culture agricole : ce sont des moyens efficaces pour limiter l'ampleur et la vitesse des crues.

Tous ces sujets sont en ce moment en cours de réflexion, depuis plusieurs semaines au sein du Comité de bassin Seine-Normandie qui, c'est une première, adoptera en décembre prochain, sa stratégie d'adaptation au changement climatique.

Cette réflexion est évidemment et sera dans les mois qui viennent l'occasion pour Paris de partager notre expérience et d'exprimer des ambitions fortes pour une urbanisation plus durable respectant les éléments naturels et permettant d'augmenter la résilience de nos territoires.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame Célia BLAUDEL.

Madame BRIDIER, vous souhaitez reprendre la parole ?

Mme Galla BRIDIER. - Juste pour remercier Célia BLAUDEL de ces éléments et encore insister sur le fait qu'il faudra donc traduire concrètement le coût de ces orientations dans le cadre du P.L.U., que nous aurons à modifier à la séance prochaine.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

V - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative à la renégociation sur le contrat de présence postale territoriale 2017/2019.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Question présentée à présent par le groupe Communiste, par M. le Président du groupe Communiste - Front de gauche.

Nicolas BONNET-OULALDJ, vous avez la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, avant de présenter ma question d'actualité, je souhaiterais vous dire que nous sommes aujourd'hui en Conseil alors qu'une grande mobilisation est en cours dans notre pays contre la loi Travail, et ce que j'ai entendu tout à l'heure n'est pas acceptable : la responsabilité ne relève pas des agents de la propreté de Paris ou des syndicalistes, mais du Gouvernement. La seule solution pour sortir de tous ces problèmes, si on veut accueillir les gens, l'Euro, etc., c'est le retrait de la loi Travail. Prenons conscience de cela.

Nous avons adopté un vœu en Conseil de Paris, qu'on le mette en application.

Madame la Maire, mes chers collègues, le groupe La Poste est actuellement en pleine renégociation de contrat de présence postale territoriale 2017-2019 avec l'État, l'Association des maires de France et l'Observatoire national de la présence postale présidé par le sénateur de la Loire, Jean-Claude FRÉCON.

Ce contrat définit les missions des points de contact de la Poste, mais également les modalités de l'utilisation du fonds national de péréquation qui permet d'aider à la rénovation des bureaux et de mener des actions d'accompagnement du public dans les quartiers prioritaires.

Je rappellerai que ce contrat national découle aussi de la privatisation de la Poste, privatisation contre laquelle toute la gauche s'était mobilisée à l'époque.

Nous sommes très étonnés que la Cour des comptes ait rendu publics plusieurs rapports réclamant que la Poste face des économies drastiques, quelques semaines seulement avant le début de la renégociation. Elle recommande la redéfinition des critères d'accessibilité en zone urbaine et demande d'accélérer le processus d'externalisation.

Mais également la diversification des activités, du passage du permis du conduire à l'installation d'imprimantes 3D dans les bureaux, nous étonne également. A ce stade, ce n'est plus la diversification, c'est surtout une grande confusion.

Je suis d'autant plus inquiet que l'enjeu pour Paris est important. D'abord parce que le nombre et la surface des quartiers prioritaires ont beaucoup diminué avec la réforme de la politique de la ville. Le risque est que plusieurs bureaux de poste ne soient pas rénovés et soient abandonnés.

D'autre part, la Poste a choisi de fermer certains bureaux de poste dans Paris. Pour pallier ces fermetures, des "relais poste" ouvrent dans des enseignes commerciales, comme dans les supermarchés Franprix. Je trouve cette perspective particulièrement dangereuse car elle contribue à la confusion entre mission de service public et prestation commerciale.

Voilà pourquoi, avant d'être placé devant le fait accompli, je souhaite que notre Ville s'implique grandement dans la renégociation du contrat de présence postale territoriale. Déjà en travaillant avec la Direction francilienne de la Poste sur l'état actuel de l'offre postale à Paris, la situation de l'emploi au sein du groupe et également autour des projections démographiques car de nombreux quartiers vont sortir de terre et il faudra bien que la Poste y soit représentée.

Madame la Maire, il est important que notre Ville s'implique largement dans cette renégociation. C'est la qualité du service public à Paris qui est en jeu. La Ville peut déjà travailler au sein de l'A.M.F., dont elle est membre éminent.

Je vous propose, à l'occasion d'un prochain Conseil de Paris, que nous organisions un débat sur ce nouveau contrat de présence postale avec l'A.M.F., l'Observatoire national de présence postale et l'Etat avant de se prononcer.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, mais chacun peut penser ce qu'il veut. Ne soyons pas choqués que d'autres pensent un peu différemment.

Toutes les expressions sont possibles, dès lors qu'elles sont faites dans le respect. Et on a le droit d'avoir des oppositions ou des nuances. D'accord ?

Et personne n'a à imposer son point de vue à l'autre. C'est en partageant et en rapprochant les points de vue que l'on trouve les solutions.

Je vais donner la parole à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Merci, Nicolas BONNET-OULALDJ, d'attirer une fois de plus l'attention du Conseil de Paris sur cette question majeure de la présence de ce service public de la Poste à Paris, service chers aux Parisiennes et aux Parisiens.

Comme vous l'avez rappelé, le contrat de présence postale territoriale est en cours de renégociation pour la période 2017-2019. Avant cette renégociation, un bilan de la période 2008-2016 a été réalisé.

En tant que président de la Commission départementale de présence postale territoriale, vous avez pu signaler à l'Observatoire national de présence postale les réussites majeures de ce contrat, et notamment l'amélioration et la qualité du dialogue entre les élus et la Poste. Vous avez également signalé l'efficacité des partenariats pour accompagner la clientèle fragile, ainsi que les rénovations de bureaux de poste en zones prioritaires et l'amélioration de l'accueil des clients.

Comme tous les présidents de C.D.P.P.T. de France, vous avez porté à la connaissance de l'Observatoire national quelles étaient les améliorations que vous préconisez pour le futur contrat.

A Paris, le maillage territorial de la Poste est très important. Paris compte 180 points de contact, alors que la norme impose d'en compter au minima 115. L'objectif n'est évidemment pas d'atteindre ce minima, mais il y a quand même aujourd'hui une assez grande différence entre ce minimum et la situation actuelle.

Il ne faut pas nier les difficultés immobilières que peut rencontrer le groupe La Poste à Paris. A la différence d'autres départements, la Poste n'est propriétaire que de la moitié de ses locaux et doit parfois faire face à la flambée des prix de location lors des renouvellements de bail. Le rythme et les habitudes de vie des Parisiens ont évolué. Et si leur attachement à la Poste est très fort, leur mode de relation a également évolué. Il n'est pas rare de trouver aujourd'hui des bureaux qui accueillent moins de 50 usagers par jour.

Comme je vous le disais ce matin, la Poste doit se réinventer et doit le faire en concertation avec ses agents et avec les Parisiens. Il est donc nécessaire que les points de contact à Paris ne diminuent pas, mais bien qu'ils augmentent, notamment en favorisant les partenariats avec les structures publiques, comme c'est déjà le cas dans certains P.I.M.M.S. Bien entendu, ces partenariats doivent être soumis à l'accord des élus locaux, et en premier chef les maires d'arrondissement.

Enfin, en tant que président de la C.D.P.P.T., c'est sous votre bienveillance que cette instance attribue des subventions du fonds de péréquation qui vise à réaliser des travaux d'aménagement dans les bureaux de poste, et à financer l'interprétariat et l'accompagnement par des associations de la clientèle fragile. C'est près de 1.400.000 euros depuis 2014 qui ont ainsi été attribués par cette commission.

Je vous confirme que l'Exécutif parisien partage votre préoccupation que ces fonds ne soient dorénavant versés pas seulement aux bureaux situés dans les nouveaux quartiers "politique de la ville", mais qu'ils continuent bien à être versés également à ceux qui sont situés en quartiers de veille active. Le périmètre concernait 20 bureau de postes jusqu'à maintenant, l'application de la nouvelle réforme risque de réduire ce périmètre à 8 bureaux.

Le nouveau contrat doit donc prendre en compte non seulement les quartiers de veille active, mais également les quartiers vécus avec la notion de bureaux de poste desservant les quartiers prioritaires, pour permettre à plus de bureaux de poste de bénéficier du fonds de péréquation.

Vous pouvez compter sur la Maire de Paris et sur moi-même pour porter ces revendications auprès de l'Association des Maires de France ainsi que de transmettre l'attachement des Parisiens à ce service public précieux, notamment pour les plus vulnérables.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Pauline VÉRON.

Monsieur BONNET, souhaitez-vous reprendre la parole ?

Je vous remercie.

VI - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux mesures de sécurité qui seront prises à l'occasion de la Marche des Fiertés et pour la protection des lieux fréquentés par la communauté LGBTQI.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Dernière question posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants par son président Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Ce week-end, nous avons vécu l'indicible ; la folie meurtrière s'est abattue sur des victimes innocentes. Ce week-end, le terrorisme a de nouveau touché des femmes et des hommes qui profitaient de la vie pour un soir, pour quelques heures, dans un club de la ville d'Orlando aux États-Unis. Cela nous rappelle de sombres heures de notre ville. Ainsi, même si cela s'est déroulé de l'autre côté de l'Atlantique, nous partageons, car nous la connaissons, cette douleur liée à la mort de ceux qui représentaient l'avenir, la vie et la liberté.

Notre Assemblée leur a rendu hommage hier matin, mais ces quelques mots supplémentaires ne suffiront jamais à exprimer notre peine.

Nous savons maintenant que cette boîte de nuit n'a pas été ciblée par hasard. Cette attaque peut, sans ambiguïté, être qualifiée d'attentat homophobe. Ce ciblage particulier emporte notre colère car la communauté LGBT représente aussi l'émancipation individuelle, la liberté de disposer de son corps, la liberté de vivre sa vie et sa sexualité.

Nous savons l'importance de ces valeurs pour notre ville. C'est de notre devoir de les défendre, de les revendiquer et les porter haut et fort.

Nous avons vu Paris continuer à vivre malgré les attaques dont elle fut le théâtre. Les Parisiens ont montré de grandes capacités de résilience, une volonté de vivre malgré les épreuves.

Notre question aujourd'hui n'a pas pour objectif d'agiter des peurs inutiles. Nous souhaitons, au contraire, avoir des éléments nécessaires pour que chacun et chacune soit rassuré. Il ne faut pas non plus masquer l'évidence : les lieux fréquentés par la communauté LGBT sont des cibles pour les terroristes djihadistes. Je pense particulièrement au quartier du Marais qui jouit d'une situation de centralité qui peut renforcer le choix de fanatiques avides de médiatisation.

Suite aux attentats de Paris, avec l'accueil de l'Euro de football, nous savons les forces de police et de l'armée fortement mobilisées ; nous savons aussi que les effectifs de sécurité ont su adapter leurs modalités d'action à la sécurisation de la population.

Ainsi, dans le cadre de "Vigipirate", les surveillances ne sont plus seulement statiques. Le choix a été fait de patrouilles de sécurité dans certaines zones à risques.

En outre, vous le savez, le 2 juillet prochain, aura lieu, comme chaque année, la Marche des Fiertés. C'est un moment de revendication festif qui mélange les générations et attire plusieurs centaines de milliers de personnes. La Marche des Fiertés avait déjà dû être repoussée en raison de la tenue de l'Euro, afin de garantir une meilleure sécurité.

Sans entrer dans une quelconque polémique, nous tenions à questionner M. le Préfet de police sur les mesures de sécurité prises pour la sécurité de tous. La Marche des Fiertés est-elle considérée comme une cible potentielle d'attaques terroristes ? Des mesures de sécurité sont-elles spécifiquement prévues ? Les lieux fréquentés par la communauté LGBT font-ils l'objet de mesures particulières de sécurité ? Des questions avec les responsables des bars, clubs et cafés concernés ont-elles été entamées ?

Nous espérons la réponse à nos questions.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Vous l'avez dit, Monsieur le Conseiller, l'auteur de l'attentat à Orlando n'a pas choisi cet établissement par hasard. Au-delà d'une simple discothèque, cet établissement incarnait beaucoup de choses. Le maire du 4^e arrondissement a pu témoigner de son récent déplacement là-bas et nous a ouvert les yeux sur la réalité de la cible que visait cet assassin.

Pour la France, sitôt après connaissance de cet attentat aux États-Unis, le Préfet de police a donné des instructions pour le renforcement significatif des patrouilles, notamment dans le quartier du Marais, bien évidemment, et la prise en compte dans le dispositif "Sentinelle" de l'ensemble de ces établissements. Cela, c'est pour les mesures déjà en vigueur, mais vous avez évoqué les manifestations et événements programmés.

Il y aura, demain, sous la présidence du directeur de cabinet du Préfet de police, une réunion qui rassemblera les responsables de LGBT et du SNEG, de manière à pouvoir avec eux examiner les modalités pratiques, les modalités de renforcement significatif de la sécurité de l'ensemble de ces événements. Plusieurs grandes manifestations sont prévues. Vous avez cité la Marche des Fiertés prévue le 2 juillet, mais il y a également la Quinzaine des fiertés du 20 juin au 3 juillet, et, sur un public beaucoup plus large, la Fête de la musique qui concernera bien évidemment également la communauté gay et lesbienne.

Toutes ces mesures seront examinées demain avec les différents responsables et, bien évidemment, nous aurons une attention toute particulière envers la communauté de manière à pouvoir lui assurer la sécurité à laquelle elle a droit.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

Monsieur BROS ?

M. Jean-Bernard BROS. - Je vous remercie, Monsieur le Préfet, et j'espère que les Parisiennes et les Parisiens, rassurés par ces mesures de sécurité, seront nombreux à venir à la Marche des Fiertés, le 2 juillet.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président.

Les habitués de ce rendez-vous dont nous sommes ici un certain nombre se retrouveront avec encore plus de détermination pour manifester, lors de cette belle Marche de fierté dans les rues de Paris. Merci.

Nous en avons terminé avec les questions d'actualité.

2016 UDI - MODEM 1 - Création d'une mission de préfiguration d'un "Parcours de la Révolution Française à Paris".

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un lieu de mémoire consacré à Maximilien Robespierre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons avec le débat organisé concernant la proposition de délibération présentée par l'UDI-MODEM, UDI-MODEM 1. Il s'agit de la création d'une mission et c'est M. le Président de l'UDI-MODEM qui va en parler et j'en suis très heureuse. Il s'agit de la création d'une mission de préfiguration d'un parcours de la Révolution française à Paris. Comme le Règlement intérieur du Conseil l'a défini, ainsi que la Conférence d'organisation, ce débat va être organisé selon les temps de parole suivants : le premier à qui je donne la parole est Eric AZIÈRE, président de l'UDI-MODEM, porteur de cette proposition de délibération.

Vous avez la parole.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues.

Dans le cadre de la disposition qui autorise le groupe UDI-MODEM à vous proposer d'adopter une proposition de délibération, nous avons pensé que, dans ces temps tourmentés, il fallait le faire autour d'un projet qui puisse nous unir, nous rassembler sur quelque chose que nous portons en commun. Et c'est donc de Paris que je veux vous parler, de l'amour et de la passion que nous lui portons, à ses places, à ses jardins, à ses palais, à ses faubourgs, avec lesquels, je sais qu'il s'établit en chacun d'entre nous, au fil du temps, une relation étrange avec ces sites, comme un chuchotement intime entre deux esprits, l'esprit des lieux de ce Paris pétri d'histoire et notre présence passagère.

C'est donc à une promenade que nous avons imaginé que je vous invite maintenant dans ce qui fut le cœur, la scène, le décor d'événements bouleversants de portée universelle, un tournant majeur de notre histoire, vécu intensément à Paris. Vous aurez compris que c'est bien à la création d'un parcours de la Révolution française que nous vous proposons de travailler par la mise en place d'une mission de préfiguration.

Je tiens ici à remercier Anne HIDALGO, la Maire de Paris, ses 3 adjoints concernés à la Mémoire, au Tourisme et à la Culture, remercier la Commission de la culture et sa présidente Fadila MÉHAL et l'ensemble des groupes politiques, sans oublier les non-inscrits, qui m'ont fait l'honneur de me recevoir. Je veux les remercier au nom du groupe UDI-MODEM pour leur disponibilité, leur écoute et l'accueil très favorable qu'ils ont accordé à cette proposition.

L'idée qui guide aujourd'hui notre projet est de réaliser, en le matérialisant, un parcours de la Révolution française à Paris, un trajet pédestre, un itinéraire piéton à dessiner, qui cheminerait par tous les sites qui auraient été retenus comme les plus évocateurs ou déterminants des grandes heures de cette période historique.

Il s'agit d'abord de mettre en valeur le formidable patrimoine parisien, les jardins du Palais-Royal et des Tuileries, le Champ-de-Mars où chacun d'entre eux nous racontent ses histoires, les places de la Bastille, de la Concorde ou de la Nation qui ont retenti des cris de joie ou de colère du peuple français et fait rouler la charrette des condamnés vers leur funeste ou glorieux destin, les rues des Faubourg-Saint-Honoré ou Saint-Antoine, de l'Odéon où grouillent encore les silhouettes fantomatiques des ouvriers, des artisans, des commerçants de cette époque et auxquelles se mêle la trace hologrammique de ces acteurs héroïques, députés, constituants, conventionnels, commissaires, officiers, journalistes, marchant d'un pas décidé qui pour rejoindre la Salle du Manège, qui son club politique abrité dans un ancien couvent, qui son domicile parisien, qui une section de Paris ou une imprimerie.

C'est encore l'église Sainte-Geneviève, devenue Panthéon, les marches de Saint-Roch ou Saint-Sulpice qui témoignent et qui nous racontent. C'est enfin l'Hôtel de Ville, le pavillon de Flore, le Palais du Luxembourg, le Palais Bourbon et les Invalides, conteurs monumentaux de notre histoire. Enfin, gardiens de ce patrimoine parisien de la Révolution, la Conciergerie et le musée Carnavalet sont évidemment et entre autres des partenaires indispensables de ce travail de réflexion.

Ce parcours doit être aussi un outil et un atout pour le tourisme parisien. Paris Ville-monde est fière de faire partager cet héritage de valeurs universelles au peuple du monde entier. La Révolution française a été la première révolution à avoir un retentissement international, ce qui en fait encore sa renommée et son prestige sur tous les continents de la planète.

Quel fantastique appel nous enverrons à nos habitants, à nos concitoyens et aux autres touristes et publics intéressés quand nous leur annoncerons que nous avons relié dans un récit et un parcours polyphonique les événements, les personnages et les sites principaux où s'est jouée la Révolution française.

La commission de préfiguration, quand elle sera créée, devra faire face à un travail ambitieux et exigeant. Sa composition doit répondre avec rigueur à cette ambition et à cette exigence.

Enfin, dans le prolongement de ce travail, faisant appel aux technologies nouvelles, à la muséographie innovante, il faudra tenter au mieux de reconstituer, de restituer l'image et le son de ces moments forts par des moyens qui peuvent nous amener à une future immersion dans une nouvelle dimension.

Voilà, c'est en vous remerciant encore une fois pour votre soutien pour ce projet que je m'arrête maintenant pour vous écouter à mon tour avec attention.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur AZIÈRE, de nous avoir plongés dans ce beau projet qui, je l'espère, sera adopté le plus largement possible par notre Assemblée.

Je donne la parole à un autre historien de notre Assemblée, Pascal JULIEN, pour le groupe Ecologiste indép... de Paris. J'allais dire indépendants, pardon.

M. Pascal JULIEN. - Tout va bien.

C'est une belle idée ; je veux souligner ici la solidité du projet et la qualité de l'échange que mon groupe a eu avec Eric AZIÈRE. Vraiment, je souhaiterais que ces choses-là arrivent plus souvent.

C'est un projet ambitieux puisqu'à partir des lieux parisiens et dans un temps limité, il faudra faire comprendre tout un pan historique dans sa complexité et de manière accessible à un public dont le niveau de connaissances sur la Révolution française est forcément très hétérogène. C'est là l'ambition, mais c'est aussi là la difficulté.

Il y aura des écueils, évidemment, à éviter, et j'en ai parlé avec le président AZIÈRE. D'abord, éviter que chaque lieu visité donne lieu à une présentation anecdotique dépourvue de fil directeur. Ensuite, que le recours à une scénographie ou à une muséographie trop sophistiquées aboutisse à une présentation tellement spectaculaire que l'on n'en retient finalement plus le spectacle au détriment du fil directeur du récit historique. Il ne s'agit pas simplement de parler au cœur, il s'agit de parler aussi à l'esprit. C'est un travail intellectuel auquel nous sommes conviés, même s'il peut s'appuyer bien sûr sur l'émotion.

Autre conseil, que les explications pédagogiques fournies tout au long de ce parcours ne donnent pas lieu à des considérations idéologiques de toute sorte, y compris d'ailleurs le catéchisme républicain. J'en profite pour dire que la méthode adoptée et proposée par le président AZIÈRE, dans le cadre d'un groupe de travail, étudiera évidemment beaucoup de choses, y compris, bien sûr ce que fut l'action historique de Maximilien Robespierre.

Je trouverai à peu près élégant et logique, puisque les deux choses arrivent en même temps, que le vœu qui va nous être proposé par Danielle SIMONNET soit retiré puisqu'il va trouver son débouché dans le travail qui va être réalisé, qui est prévu.

Au-delà de la proposition de délibération, il y a tout un dossier que j'ai pu consulter. Ce n'est pas décidé mais c'est propositionnel. Le groupe de travail s'en saisira et je pense vraiment que les historiens, davantage que les élus, pourront travailler.

Je vais conclure en disant que j'ai vu la composition du groupe de travail. Il manque, je trouve, des pédagogues. Pas les inspecteurs de l'Education nationale, surtout pas, non, des pédagogues, quelques profs de collèges, quelques instituteurs, des gens qui savent expliquer de manière simple des choses compliquées. Voilà une proposition que je ferai au groupe de travail lorsque mon groupe y participera.

Je termine en disant que cette expérience se conclura heureusement et ouvrira la voie à d'autres comme la Ile République, 1848, et la Commune de Paris bien sûr, 1870.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Pascal JULIEN, pour toutes ces propositions.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Pas encore indépendants !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'ai failli le dire. A chacun d'entre nous, d'ailleurs, je suggère beaucoup d'indépendance...

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, quelle belle proposition du président AZIÈRE du groupe UDI indépendant, si belle que le groupe Communiste aurait pu la proposer, d'autant plus un jour comme aujourd'hui d'actualité avec une forte mobilisation sociale et des manifestations pour le progrès social.

Travailler ensemble à un parcours du Paris révolutionnaire est très judicieux. La Révolution française est un acte fondateur de notre vie contemporaine. Elle est le socle de notre République, de ses valeurs, de ses vertus. Nous nous y référons sans cesse et, lorsque la Ville rit, pleure, invente demain, elle le fait à l'abri de la tunique de notre République sur la place du même nom.

Deux siècles durant, des historiens, des philosophes, des responsables politiques ont débattu du sujet, de ses origines, de son déroulement et de son héritage. Jaurès, Tocqueville, Soboul, Furet et tant d'autres ont insisté sur tel ou tel aspect, certains voyant dans la Révolution la mère de tous les vices, et d'autres la génitrice de toutes les révolutions et de toutes les émancipations à venir.

Le message universel de la Révolution française, la notion des droits de l'homme, la devise nationale, les avancées démocratiques et sociétales qu'elles portaient font que la Révolution française est un repère dans le monde entier pour toutes les femmes et tous les hommes épris de démocratie et de liberté.

Karl Marx se référant, comme beaucoup de philosophes, à cet événement qui sera une boussole pour la Commune de Paris ou la révolution d'Octobre en 1917. De Moscou en 1917 à La Havane en 1960, à Alger en 1962, c'est une vie en ébullition où le monde se réinvente.

Nous souhaitons, comme cela est proposé dans la proposition de délibération, que la commission de préfiguration s'appuie sur les travaux des historiens, mais bien sûr en utilisant pour la création du parcours toutes les technologies qui permettent de rendre visibles les lieux tels qu'alors.

L'idée est bien de contextualiser ce parcours afin que chacune et chacun, tel que vous le proposez, puisse se faire son propre circuit du Paris révolutionnaire : les clubs, les lieux qui ont vu se dresser les bois de justice, les prisons, les adresses des grands révolutionnaires, tout est à relier, tout est à découvrir. Conjuguer la création du parcours en commençant par les places de la Bastille et de la Nation serait un bon début.

Il convient que, lors de l'aménagement des places que nous avons discuté ici-même et comme nous l'avons décidé suite à un vœu de mon groupe, un travail soit mené sur l'histoire de ces places et qu'il soit mis en valeur.

Comme l'a évoqué ma collègue Danièle PREMEL hier au moment du vote sur le nouveau statut de la Tour Eiffel, nous souhaitons que la nouvelle aire d'accueil du public que nous imaginons soit une étape marquante de ce parcours du Paris révolutionnaire. Eiffel avait voulu que la tour, emblème de l'Exposition universelle de 1889, soit un hommage aux idéaux de progrès technique et humain dont la Révolution a été porteuse.

Nous voterons cette proposition de délibération avec un grand enthousiasme et nous faisons totalement confiance à Catherine VIEU-CHARIER qui a le souci de notre histoire et de mieux la faire connaître aux touristes et bien sûr aux Parisiennes et aux Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Nicolas BONNET.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, Président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Président du groupe UDI-MODEM, cher Eric, mes chers collègues, visiter le Paris révolutionnaire, en voici une belle idée. Paris est riche de son histoire, la Révolution fait partie de son identité.

Cette histoire, les Parisiens s'y intéressent et nous pouvons nous en féliciter. L'intérêt des touristes pour notre histoire est également réel. Le tourisme urbain est une des activités économiques fortes de Paris. Il nous faut équiper pour permettre aux touristes de comprendre l'âme de notre belle cité et pour se l'approprier. C'est essentiel. Cela est même nécessaire.

La Révolution française fait partie de ces périodes qui ont incontestablement façonné notre République. Je pense là à nos départements, mais aussi à toutes les institutions de notre belle République, que nous côtoyons tous les jours, ici à Paris. Plusieurs des mesures proposées dans cette proposition de délibération nous paraissent intéressantes, car elles s'inscrivent dans une volonté globale défendue par notre majorité, celle d'une ville intelligente.

Nous devons valoriser notre patrimoine et notre territoire par des mises en scène ludiques. Utilisons les nouvelles technologies, les smartphones et autres tablettes pour permettre à chacun de porter un regard curieux et de vivre l'aventure de Paris révolutionnaire. Innover n'est plus une option, c'est une obligation, mais innover ne signifie pas toujours investir dans le développement des technologies les plus pointues. Innover peut être simplement le fait de valoriser notre offre touristique différemment.

Il me semble également important d'aborder la question du financement. La Révolution française est un patrimoine historique qui appartient à tous, quelle que soit notre vision de cette période riche. Pour cette raison, il apparaît essentiel que le financement de ce projet reste dans la sphère publique. Alors, mettons en place cette mission de préfiguration, une mission qui doit être composée de tous les experts historiens, mais aussi du tourisme, et ils sont nécessaires à sa réussite.

Pour toutes ces raisons, le groupe RGCI votera avec enthousiasme en faveur de la proposition de délibération du groupe UDI-MODEM de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Mme Catherine DUMAS pour les Républicains.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, comme cela a été dit précédemment, dans le cadre de la disposition qui permet à un groupe politique de déposer une proposition de délibération, notre collègue Eric AZIÈRE du groupe UDI-MODEM propose donc la création d'un parcours de la Révolution française à Paris. Alors, c'est vrai, l'histoire de Paris et de la France sont intimement liées. Paris fut le cœur, le lieu, le décor d'événements historiques dont la portée philosophique, politique, intellectuelle et culturelle a souvent atteint une dimension universelle en général. Ce fut le cas lors de la Révolution en particulier.

Sans revenir sur ce que nos collègues ont dit précédemment, il me semble opportun de souligner deux points. Tout d'abord, la Révolution française agit comme un mythe fondateur de notre histoire. Partout en Europe, dans le monde, on identifie la France à un élément de la Révolution, une personnalité, un moment historique. La Révolution française a été la première à avoir un tel retentissement international, ce qui en fait encore son prestige à l'heure actuelle.

En créant un véritable parcours historique de cette histoire, qui s'appuie sur la notoriété internationale de la Révolution, qui valorise ce qui peut l'être sur le plan patrimonial à Paris, qui développe les technologies nouvelles au service d'une conception intellectuelle et technique de la reconstitution historique, ce serait en effet pour Paris une nouvelle façon d'augmenter son attractivité. Je pense bien sûr aux touristes que nous souhaitons de nouveau nombreux.

Deuxième point que je voudrais souligner, qui me tient particulièrement à cœur : le fait que le travail soit chapeauté par des historiens. Il est primordial que ce parcours soit conçu pour cimenter notre socle historique et patrimonial commun. Si la période révolutionnaire est assez dépassionnée pour que l'on puisse imaginer tous ensemble l'aborder dans ce sens, il convient en effet de bien s'assurer, grâce à un comité scientifique irréprochable, de la méthodologie qui permettra de définir le périmètre d'investigation de cette mission.

Sur ce point, s'agissant du vœu de Mme SIMONNET, il me semble que la création d'une mission de préfiguration suffit et répond à ce vœu, et je pense avoir entendu qu'il pourrait être retiré. En tout cas, nous ne serons pas favorables à ce vœu. En revanche, nous voterons, au groupe les Républicains, avec plaisir la proposition de délibération de nos amis centristes, qui sont motivés par la seule approche historique.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame Catherine DUMAS.

Monsieur Rémi FÉRAUD, pour le groupe Socialiste, Apparentés et Indépendants.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Apparentés et Indépendants, oui.

Chers collègues, voici une belle proposition de délibération que cette proposition de parcours révolutionnaire parisien. C'est, de la part du groupe centriste, une initiative à la fois originale et utile à la France, à Paris, à ses habitants, ses visiteurs. La Révolution française est intimement liée à Paris et ancrée profondément dans notre ville, même si ses traces ont pour beaucoup disparu. Elle constitue évidemment un événement fondateur de notre République, mais aussi un symbole très fort de notre pays, qui a éclairé le monde entier et ne s'est jamais éteint.

Pour toutes ces raisons, la proposition de parcours révolutionnaire me semble judicieuse et légitime, à l'instar d'ailleurs de ce qui se passe dans d'autres villes, sur d'autres événements historiques. La Révolution a laissé des traces connues, matérielles et symboliques, de la place de la Concorde à celle de la Nation, de la Conciergerie au square du Temple, mais elles ne sont pas vraiment mises en valeur, et encore moins reliées entre elles.

Beaucoup de lieux bien plus discrets et méconnus méritent également d'être recensés et rattachés à l'histoire révolutionnaire. Je suis, comme maire d'arrondissement, par exemple, le Maire du 10e, très sensible au fait que la proposition de délibération cite dans le document de présentation le sac de Saint-Lazare, qui eut lieu dans l'actuel 10e, là où se situe aujourd'hui la médiathèque Françoise Sagan. Une rumeur avait couru à l'époque que ce couvent recelait du blé et des armes. Il fut pillé dans la nuit du 12 au 13 juillet, à la veille de la prise de la Bastille, annonçant cet événement majeur. Qui s'en souvient aujourd'hui ?

Beaucoup d'autres événements importants de la Révolution méritent ainsi de sortir de l'ombre, ce qui ferait aussi sortir de l'ombre certains lieux de Paris, et ce serait bien sûr un des intérêts de ce parcours.

Pour le réussir, il faut deux conditions, qui sont bien décrites dans la proposition de délibération : d'abord, constituer une mission de préfiguration absolument irréprochable, loin de toute polémique historique qui perdure forcément sur un sujet dont la mémoire n'est pas encore complètement partagée.

Vous indiquez dans l'article 1 que c'est l'Exécutif parisien qui sera chargé de constituer cette mission, sous la houlette du comité d'histoire et du musée Carnavalet, ce qui me semble un gage d'impartialité nécessaire. Je sais que la Maire de Paris et Catherine VIEU-CHARIER auront à cœur d'y veiller si nous adoptons cette proposition de délibération.

La seconde condition, c'est l'innovation technologique au service de ce parcours, ce qui nécessite à la fois de faire appel aux nouvelles technologies, et nous ne manquons pas de "start-up" de talent à Paris pour relever le défi. Ce qui se passe actuellement sur la place de la Bastille peut d'ailleurs nous indiquer une voie intéressante. Et puis, nous devons aussi dégager des moyens financiers qui devront être définis pour mettre en œuvre concrètement ce projet.

Vous l'aurez donc compris, et je m'adresse notamment au Président AZIÈRE, les socialistes parisiens voteront cette proposition de délibération particulièrement intéressante avec beaucoup d'enthousiasme.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président, pour ce soutien.

Je donne la parole à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Chers collègues, je soutiendrai bien évidemment la proposition de délibération de l'UDI-MODEM proposant la création d'un parcours de la Révolution française à Paris. Comme vous le savez, j'ai déposé un vœu rattaché. Plus de 220 ans après sa mort, il n'y a toujours pas de rue Robespierre à Paris, cette figure décisive de la grande Révolution française à qui nous devons notre triptyque : liberté, égalité, fraternité.

Sans occulter la réflexion critique sur son action, il est temps de sortir de la caricature de Robespierre en tyran sanguinaire, dont tous les historiens sérieux ont montré qu'elle était fausse, et reconnaître enfin celui qui s'est battu contre le vote censitaire, contre l'esclavage, contre la peine de mort, pour l'égalité, comme cette Assemblée avait assumé de le faire au lendemain de la Libération de Paris, avant qu'un autre vote ne l'annule.

Devant les réticences de certains, j'ai fait la proposition à l'ensemble des groupes, et l'ensemble des présidents de groupe était d'accord hier après-midi que mon vœu soit adopté après amendement autour de la formule suivante : "le Conseil de Paris émet le vœu que la mission de préfiguration du parcours de la Révolution française à Paris, proposé par le groupe UDI-MODEM, mène la réflexion dans le cadre d'un travail historique et scientifique qui

étudiera l'opportunité d'attribuer à toutes les grandes figures de la Révolution, dont Maximilien Robespierre, leur nom à des lieux de Paris, ou d'apposer des plaques commémoratives".

Que s'est-il donc passé dans la soirée pour qu'à 21 heures 30, j'apprenne que l'UDI-MODEM et le groupe LR ne souhaitent plus s'en remettre à la réflexion des historiens ? Non pas décider ici, dans cette Assemblée, mais s'en remettre à la discussion des historiens, à leurs travaux scientifiques, pour que la mission de préfiguration puisse étudier et décider s'il est opportun d'attribuer ou non un lieu ou une plaque aux grandes figures de la Révolution, dont Maximilien Robespierre. Et pourquoi, dans la foulée de ce refus, l'Exécutif décide-t-il de se rétracter et de demander le retrait de mon vœu ? Hier, vous étiez tous pour et aujourd'hui, vous vous y opposerez. N'y a-t-il donc pas un peu plus de courage, d'audace, un peu moins d'inculture ou de dépendance à l'idéologie contre-révolutionnaire ? Vous pouvez encore changer d'avis.

J'en appelle aux historiens pour conclure, historiens et historiennes, battez-vous, battez-vous sans relâche, cette Assemblée n'est pas toujours digne de son héritage.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien.

Je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER pour répondre au nom de l'Exécutif, puis à l'auteur avec son groupe de cette proposition de délibération, à Eric AZIÈRE pour conclure nos débats.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, à travers cette proposition de créer une mission de préfiguration pour un parcours de la Révolution française à Paris, nous abordons un sujet qui en tant qu'élus, et on vient bien de l'entendre dans les propos qui ont précédé ma prise de parole, nous intéresse tous très fort.

Je suis d'autant plus heureuse de voir que cela vient des rangs de l'UDI, c'est d'autant plus rassembleur que cette proposition soit faite par vous.

Nous sommes tous dans cet hémicycle, toutes couleurs politiques confondues, effectivement les héritiers de cette période de notre histoire qui a donné naissance à la République et à ses valeurs surtout de liberté, d'égalité, auxquelles la fraternité est ensuite venue se greffer.

Cet acte fondateur est un véritable repère dans le monde entier. Partout où la liberté des peuples et l'égalité entre les citoyens se trouvent menacées, la Révolution française et ses valeurs font figure d'exemples à suivre.

Nous l'avons constaté notamment avec le travail que nous avons entrepris autour de la Marseillaise, puisque nous en commémorons le 220^e anniversaire, notre hymne national, qui est repris aux quatre coins du globe et a été chanté lors des tragiques événements de novembre 2015.

Ce projet de parcours de la Révolution a donc beaucoup de sens et nous en partageons tous ici les objectifs. Il y a cet objectif de ressourcement républicain comme vous l'avez souligné, Monsieur AZIÈRE, qui est de revenir à nos fondamentaux, qui nous unissent quand la folie de quelques-uns voudrait nous diviser.

L'objectif de la valorisation de notre patrimoine à travers lequel Paris, cœur de la Révolution, s'est progressivement affirmée comme capitale de la France autour de lieux comme la Bastille bien sûr, mais aussi le Champ-de-Mars, les Tuileries, la Concorde ou encore la Conciergerie.

L'objectif enfin de rendre notre Capitale plus attractive, notamment sur le plan touristique, et cette proposition de parcours s'inscrit d'ailleurs dans une réflexion de fond que nous menons avec mon collègue Jean-François MARTINS autour du tourisme de mémoire pour développer une nouvelle offre touristique et faire découvrir Paris sous un nouvel angle.

Cependant, mes chers collègues, je voudrais formuler trois remarques. D'abord, il faut rappeler qu'avant d'être un travail de mémoire, la création de ce parcours de la Révolution doit être un travail d'histoire. Nous le savons, cette période de l'histoire est sujette à de nombreux débats entre historiens. Plusieurs sensibilités se confrontent en même temps qu'elles se complètent. Si nous créons cette mission de préfiguration, j'insiste sur ce point, il ne faudra occulter aucune de ces sensibilités. Il nous faudra être irréprochables, vigilants sur le caractère scientifique de ce projet et donc sur la composition des membres de cette mission de préfiguration.

A ce titre, nous pensons indispensable que le Comité d'histoire de la Ville de Paris, qui réunit 70 universitaires spécialisés en histoire, soit le véritable pilier de cette mission de préfiguration. Car avant d'envisager tout un arsenal de nouvelles technologies pour rendre le parcours attrayant et c'est aussi un des objectifs de cette mission, un véritable travail de fond doit être mené pour rendre le parcours pertinent. Ce travail va prendre du temps, un temps nécessaire aux historiens pour confronter leurs points de vue, établir ce parcours avec rigueur et intelligence.

Ensuite, nous devons tous avoir à l'esprit que la création de ce parcours aura un coût que la mission devra chiffrer, tant pour la recherche historique en amont que pour l'aménagement et la mise en place de ce parcours en aval. Cette question ne vous est pas indifférente à tous ici sur les bancs de cet hémicycle, car vous avez comme moi le souci de l'argent public.

Un exemple doit nous guider, celui de "Gens de Paris", un projet d'application pour smartphone actuellement soutenu financièrement par la Ville, en conception depuis de nombreuses années par deux historiennes et qui va retracer, grâce à des récits audio et localisés, la vie des Parisiens à différentes époques et notamment sous la Révolution française.

Cet exemple me permet de souligner que le projet de parcours de la Révolution demandera du temps, un soutien financier, mais aussi de montrer que la mission de préfiguration aura tout intérêt à se coordonner avec les différentes initiatives qui existent déjà, notamment avec celle dont je viens de parler, afin de former un projet cohérent.

Mes chers collègues, en ayant en tête toutes ces remarques, j'émettrai donc au nom de l'Exécutif un avis favorable à cette proposition de délibération.

Quant au vœu de Mme SIMONNET, je voudrais d'abord lui dire que nous partageons son constat et celui exposé par les historiens et universitaires dans leur lettre ouverte à Mme la Maire de Paris, parue dans le Figaro.fr aujourd'hui.

Robespierre est une personnalité marquante de la Révolution française, qui n'est pas honorée comme elle se doit à Paris, alors même qu'il fut député de la Capitale.

Pour autant, l'élaboration du parcours de la Révolution est un travail d'histoire et il faut laisser peut-être la mission de préfiguration et le Comité d'histoire de la Ville de Paris souverains dans leur travail afin que le parcours arrive naturellement à une conclusion irréfutable.

Ne nous précipitons pas, laissons la mission mener elle-même la réflexion sur l'opportunité d'attribuer le nom de Robespierre à un lieu. Lequel ? Nous ne savons pas, qui serait cohérent avec le parcours de la République ou à toute autre forme de reconnaissance et d'hommage.

Nous aurons aussi en tête de donner à d'autres personnes, femmes ou hommes de la Révolution française, de nouvelles dénominations ou des hommages à travers des plaques commémoratives.

Madame SIMONNET, je vous invite à retirer votre vœu, ce qui ne veut pas dire aujourd'hui que nous ne rendrons pas un jour hommage à Robespierre, qui fut un révolutionnaire et qui de toute façon est une figure absolument incontournable. Il serait complètement ridicule d'essayer de l'éviter dans notre travail d'histoire de la Révolution française.

Retirez ce vœu, Madame, et faites confiance à la mission de préfiguration et au Comité d'histoire de la Ville de Paris pour honorer dans le parcours cette figure emblématique de la Révolution française.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame VIEU-CHARIER.

Je vais donner la parole maintenant à Eric AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Je voudrais d'abord remercier tous les orateurs pour leurs contributions riches et précises, qui reflètent bien la rigueur de méthode qu'il nous faudra appliquer, notamment dans la composition de cette mission de préfiguration, qui ne doit pas être un cercle fermé d'experts ou de responsables politiques, mais ouverte à tous : universitaires, historiens, milieu culturel, milieu de la création et des technologies innovantes, tous ceux à même de conduire ce projet et réunir tous les atouts pour qu'au moment de l'achèvement des travaux, on fasse de cette mission un succès annoncé.

J'ai bien noté l'impératif d'une grande exigence intellectuelle sur le plan historique, recontextualisant les événements, donnant à chacun à penser et les outils pour le faire, et la volonté que ce parcours prenne également en compte une vertu pédagogique soutenue, un niveau d'accessibilité dans la simplicité. Tout ceci me paraît frappé du bon sens.

Maintenant, il est juste de proposer que cette réflexion devienne concrète, y compris dans les plans d'aménagement des grandes places parisiennes et prenne un peu d'avance sur ce plan.

J'ai bien noté la réflexion de Nicolas BONNET-OULALDJ. Je répondrai à Danielle SIMONNET que son vœu est une initiative différente de notre approche. Nous, nous partons du patrimoine des sites et des lieux de Paris pour rendre son histoire à nos contemporains et rendre ainsi les valeurs qui fondent notre socle républicain.

Ce n'est pas à la mission de préfiguration d'attribuer aux rues de Paris le nom des illustres acteurs ou auteurs de la Révolution, mais peut-être la qualité des travaux de la mission de préfiguration permettra d'y parvenir avec plus de sérénité et moins d'acharnement qui me paraît un peu déplacé.

Je voulais finir de vous remercier en ce 25 prairial de l'an 224, au nom de tous ceux qui ont fondé notre République française, une et indivisible, enfermant leurs convictions dans cette alternative suprême : la liberté ou la mort.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président, pour ce qui est une sorte de retour aux sources de nos engagements et de notre capacité à parler, ici, librement, dans des assemblées délibératives comme ce Conseil municipal.

Je vais demander si le vœu de Mme SIMONNET est retiré.

Mme Danielle SIMONNET. - Non.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le vœu n° 68 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition de délibération UDI-MODEM 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de délibération est adoptée à l'unanimité. (2016, UDI-MODEM 1).

Bravo pour cette initiative. Je vous remercie. Nous allons engager ce travail avec beaucoup de passion.

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la création d'un pass mobilité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous reprenons nos travaux avec le vœu n° 80 relatif à la création d'un pass mobilité.

Je donne la parole à M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants est attaché à l'évolution des services publics parisiens. Nous défendons l'idée que c'est aux administrations publiques de s'adapter au mode de vie des citoyens et non l'inverse. Cette exigence est motivée par le nécessaire travail sur l'accessibilité aux services. Nous devons pour cela questionner nos modèles et avoir de l'ambition, notamment dans la coopération entre institutions. Comme application concrète, nous pensons que le "pass" Navigo fait partie de ces outils à réinterroger.

En 2001, lorsqu'il fut mis en circulation, il s'agissait d'un outil moderne qui mettait une innovation technologique au service du quotidien. 15 ans plus tard, nous nous questionnons sur les possibilités manquées d'évolution de ce support. Alors, oui, les Parisiens peuvent y intégrer leur abonnement Vélib', mais c'est là une bien timide entrée dans le XXI^e siècle. Pourquoi tant de blocages ? Les possibilités techniques permettent aujourd'hui des projets ambitieux.

D'autres grandes métropoles mondiales ont mis en place des cartes uniques où chacun est libre de recharger de nombreux services. Même en France, des villes ont su développer ce type de services. Je pense à Strasbourg, dont un projet développé avec l'université a permis de créer un support commun carte étudiant et carte de transport.

Le blocage est, nous le savons, avant tout institutionnel. Paris, si elle n'a pas de compétence directe, peut tout de même avoir un rôle d'interpellation d'autres administrations. C'est tout de même le quotidien des Parisiens qui est en jeu. Notre ville intervient dans des domaines très variés. Nous le constatons d'ailleurs à chaque séance du Conseil de Paris. Elle peut avoir un rôle moteur pour pousser à l'évolution la nouvelle politique publique.

Il nous faut donc, sur cette question, avoir un peu d'évolution et faire enfin prendre de l'envol à un projet dont on parle depuis des années. Le "pass" mobilité est une première étape. Nous espérons que l'adjoint en charge des transports nous rassurera sur l'intégration des abonnements Autolib'. Il nous faut maintenant aller vers un "pass" unique qui permettra d'inscrire sur un même support l'accès à un ensemble de services publics et pourquoi pas, dans cette optique, commencer par le public étudiant en leur développant une carte dédiée ?

Ainsi, mes chers collègues, ce vœu propose que la Ville de Paris soit moteur dans le projet de "pass" unique et mette en place des structures concrètes pour ce faire.

Je vous remercie.

(M. Julien BARGETON, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que nous avons tous envie, ici, sur les bancs de cette Assemblée, de développer le "pass" Navigo pour un usage multiple. Cette extension de l'utilisation du "pass" Navigo a déjà été concrétisée pour Vélib', dont l'abonnement peut être inclus sur le "pass". Cela va également être prochainement le cas pour Autolib'. Cela a pris plus de temps que pour Vélib', car la technologie qui est employée pour Autolib' est tout simplement différente. L'inclusion d'Autolib' sur le "pass" Navigo est désormais possible puisque les obstacles technologiques ont été levés. Nous attendons une ultime validation par le S.T.I.F. avant de pouvoir lancer l'inclusion de l'abonnement Autolib' sur le "pass" Navigo qui, normalement, devrait être disponible pour le grand public à la rentrée de septembre prochain.

Comme je vous le disais, nous sommes aujourd'hui tributaires du Syndicat des transports d'Ile-de-France pour toute question relative à l'évolution du "pass" Navigo et à l'inclusion de nouveaux services sur ce "pass". Nous souhaitons développer l'intermodalité. On vient de citer l'exemple d'Autolib', mais on peut imaginer que cette intermodalité se développe aussi à d'autres services de transports, comme d'autres services d'auto-partage, voire de transports en taxi.

Dans cette optique de renforcement de l'intermodalité, les élus parisiens au S.T.I.F. ont fait adopter par le conseil d'administration du S.T.I.F. de décembre 2014 un vœu demandant que le S.T.I.F. poursuive l'effort d'intégration de plusieurs modes de mobilité durable sur le support billettique constitué par le "pass" Navigo et que le S.T.I.F. élabore des scénarios de création d'une ou plusieurs formules d'abonnement donnant accès à plusieurs services de mobilité.

Nous attendons aussi des réponses de la nouvelle majorité régionale et du S.T.I.F. sur ces questions d'évolution, sachant que les études sont en cours.

Vos autres demandes et les demandes principales de votre vœu concernent l'inclusion de services qui aujourd'hui ne sont pas des services de transport. Vous souhaitez ainsi que le "pass" Navigo puisse servir de support de services multiples, comme l'abonnement en bibliothèque, aux équipements sportifs, etc. L'idée est très intéressante. Elle a été avancée, d'ailleurs, en 2014, par l'ancien Président de la Région Ile-de-France, sans qu'elle soit alors concrétisée. La Ville entend progresser sur cette question en lien avec le Syndicat des transports d'Ile-de-France.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Il va falloir arriver à votre conclusion.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Oui.

Dans le cadre de la carte citoyenne, cette carte fait déjà office de carte de bibliothèque et de carte senior. Je parle sous le contrôle de mon collègue, Emmanuel GRÉGOIRE. Cette carte pourrait remplir aussi ce rôle de "pass" multi-services. Pour cela, une carte à puce sera nécessaire. Sachez, par ailleurs, que le "pass" Navigo repose

aujourd'hui sur une technologie qui est très spécifique et qui n'est pas compatible avec les lecteurs des équipements municipaux de la Ville de Paris.

Pour ce qui est de l'utilisation...

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci d'arriver à votre conclusion, Monsieur.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Il y a de multiples questions et je suis obligé de répondre aux questions qui sont posées.

Concernant l'utilisation du "pass" Navigo comme carte étudiant universelle, plusieurs obstacles sont à surmonter. Il faudrait d'abord harmoniser les cartes étudiants des universités qui sont toutes différentes et, ensuite, convaincre le S.T.I.F. L'université numérique d'Ile-de-France avait en effet lancé une étude de faisabilité sur cette possibilité, mais cette initiative a été bloquée par le S.T.I.F.

En conclusion, compte tenu de tous ces éléments, nous ne pouvons pas accepter votre vœu aujourd'hui. Cependant, il ouvre des perspectives intéressantes qui méritent d'être approfondies au regard des évolutions qui pourront être étudiées par le S.T.I.F. notamment.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci d'essayer de respecter les temps de parole.

Monsieur BROS, ce vœu est-il maintenu ?

M. Jean-Bernard BROS. - Oui, parce que nous voulons envoyer un message fort au S.T.I.F. On ne peut pas juste entendre l'Exécutif nous dire : "Ce n'est pas de notre faute, c'est le S.T.I.F.". La Ville de Paris finance énormément le S.T.I.F. Donc nous le maintenons pour envoyer un message fort, un message de courage et de volonté au S.T.I.F.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Ce message est bien entendu.

Il y a une explication de vote de Mme Julie BOILLOT.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous voterons favorablement ce vœu, mais avec un bémol. Permettez-moi d'inviter ce Conseil à ne pas cautionner la réunionite. Valérie PECRESSE, nouvelle Présidente du Conseil régional, s'est engagée sur la création d'un "pass" mobilité universelle. En tant que Présidente du S.T.I.F., elle s'est également engagée, lors du dernier conseil d'administration, à lancer dans les prochaines semaines les travaux d'étude. Alors, Monsieur BROS, faites confiance à vos collègues parisiens administrateurs du S.T.I.F. pour relayer une communauté de points de vue que nous avons. Le "pass" Navigo doit évoluer comme un "pass" multi-supports, mais ne cautionnons pas des groupes de travail dans les différentes institutions.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 80 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

20 pour, 23 contre.

Le vœu est rejeté.

On a compté deux fois. C'était juste. "Dura lex, sed lex".

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la promotion de l'installation de bornes de recharge électrique sur le domaine privé.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Le vœu n° 81 est relatif à la promotion de l'installation de bornes de recharge électrique sur le domaine privé.

Je donne la parole à M. Didier GUILLOT, pour 2 minutes.

M. Didier GUILLOT, adjoint. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La Ville de Paris développe de nombreuses mesures d'accompagnement au développement de la mobilité électrique. Et nous n'allons pas nous arrêter là. Avec 561 véhicules électriques immatriculés dans notre département en 2015, le développement des modes de déplacement doux est une réalité encore très modeste.

Nous vantons sans cesse les mérites des véhicules électriques et hybrides, mais encore faut-il pouvoir les recharger. Le premier besoin est bien évidemment celui d'infrastructures publiques car il répond aux besoins de tous les utilisateurs qui ne disposent pas d'une place de stationnement à leur domicile. Ces points de recharge publics existent sur le territoire parisien mais cela n'est pas suffisant.

En effet, il est nécessaire de disposer de stations de recharge notamment pour des compléments de charge en journée sur les lieux d'activité, mais aussi dans les parkings de nos immeubles. Ne décourageons pas une partie des Parisiens de se lancer dans l'achat d'un véhicule électrique ou hybride par manque de point de recharge.

C'est pourquoi par notre vœu, nous souhaitons que Paris encourage le développement d'une offre sur le domaine privé. Ce sont les objectifs fixés par l'article 41 de la loi sur la transition énergétique.

Au-delà d'une réponse technique, c'est une véritable réflexion que nous devons engager pour garantir une cohérence territoriale dans le déploiement des bornes de recharge électrique.

Un travail doit ainsi être mené par Paris avec les bailleurs sociaux parisiens, des copropriétés et des entreprises afin d'accélérer le déploiement de bornes électriques dans leur parking, qu'il soit couvert ou découvert.

Pour donner aux Parisiens des rêves de voiture électrique, le seul véhicule qui n'émet ni particules ni décibels, je vous invite, chers collègues, à voter ce vœu.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Le Conseil de Paris a voté, en novembre 2014, un vœu du groupe socialiste demandant que la Mairie de Paris, en lien avec l'Avere-France et l'Agence des mobilités électriques, définisse un plan de communication en direction des Parisiens, des syndicats de copropriétés et des bailleurs afin de faciliter le choix de bornes de recharge compatibles avec toutes sortes de véhicules électriques et hybrides rechargeables.

C'est ainsi que différentes actions de communication ont été réalisées en 2015 par l'Avere et l'A.M.E. L'Avere, agence nationale de promotion des mobilités électriques à laquelle la Ville est adhérente, organise régulièrement des conférences sur le droit à la prise. Elles comptent ainsi organiser cette année des conférences au Salon de la Copropriété, au Salon de l'Immobilier de l'entreprise et au congrès de la F.N.A.I.M.

L'Agence des mobilités électriques, association parisienne créée par la Ville et E.D.F., remplit également ce rôle. Toutefois, à partir de cette année, l'Agence des mobilités électriques sera intégrée à l'Agence parisienne du climat. Cette intégration va permettre de développer un pôle mobilité au sein de l'Agence parisienne du climat qui a justement des contacts permanents avec les bailleurs et les copropriétaires, dans le cadre de sa mission de conseil sur la réhabilitation thermique.

Nous souhaitons, avec les amendements de l'Exécutif, rappeler le rôle actuel et futur rempli par l'Avere et l'A.P.C. pour la promotion du droit à la prise et des bornes de recharge. Par ailleurs, pour ce qui est des constructions neuves, les bailleurs sociaux et les sociétés d'économie mixte municipales prévoient, conformément à la réglementation, que 10 % des places soient pré-équipées pour faire passer des câbles électriques, ainsi la société "Elogie" prévoit que ses 10 % de places soient équipées d'alimentation électrique et de comptage dédié.

En ce qui concerne le parc existant, "Elogie" procède à des études à l'occasion de réhabilitations d'immeubles. "Paris Habitat", pour sa part, met en place une procédure de réponse rapide aux demandes individuelles avec la mise en place d'une borne avec clé associée à un bail avec accès illimité.

Enfin, la S.I.E.M.P. est sur le point de concrétiser un projet de mise en place de bornes électriques sur son ensemble immobilier Chevaleret, dans le cadre du projet "BienVEnu" soutenu par le programme des investissements d'avenir opéré par l'ADEME que vous citez dans vos considérants.

Voilà les éléments que je peux vous communiquer sur la politique d'ores et déjà entamée et qui sera poursuivie avec les bailleurs sociaux. Cela démontre que la Ville de Paris travaille déjà sur ces questions avec les bailleurs. Nous vous proposons d'intégrer ces amendements de précision et, si vous les acceptez, nous répondrons très favorablement à votre vœu.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Les amendements sont-ils acceptés '?

Ils sont acceptés.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 81 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 170).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au tunnel de l'Etoile.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Le vœu n° 82 est relatif au tunnel de l'Etoile.

Je donne la parole à Mme Catherine LECUYER, pour deux minutes.

Mme Catherine LECUYER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le tunnel de l'Etoile est fermé à titre expérimental depuis mars 2015, le temps de mesurer le report de circulation en surface et ses conséquences sur la fluidité du trafic, nous assurait-on alors. Cependant, initialement programmée par la Ville de Paris pour juin 2015 puis repoussée à juillet, puis octobre, la réouverture du tunnel n'est toujours pas à l'ordre du jour, et plus personne ne se prononce officiellement sur sa réouverture alors que nous sommes en juin 2016.

Les habitants du 8e mais aussi du 17e, puisque le sujet du tunnel a été abordé lors du Conseil de quartier Ternes-Maillot dernièrement, sont pourtant nombreux à déplorer la fermeture de ce tunnel qui leur permettait d'échapper à la place de l'Etoile et à ses légendaires bouchons fréquents aux heures de pointe et au moment du ravivage de la flamme. Beaucoup se plaignent de devoir emprunter les itinéraires bis moins aisés et qui rallongent sensiblement leur temps de parcours. La fermeture imminente des voies sur berge et les reports de circulation qu'elle ne va pas manquer d'entraîner dans le centre de Paris, comme on a pu en avoir un avant-goût avec les inondations, sans parler des gros chantiers en cours comme celui de la Samaritaine, risquent de compliquer davantage encore la situation et de conduire à une véritable thrombose.

Or, outre les difficultés rencontrées quotidiennement par les automobilistes, se pose la question de la circulation des forces de l'ordre et des services de secours, alors que nous sommes en état d'urgence et que la nécessité de leur intervention rapide en cas d'actes terroristes est vitale. Le Préfet de Police a d'ailleurs fait part de ses inquiétudes à ce sujet. C'est pourquoi nous considérons comme prioritaire la réouverture du tunnel de l'Etoile qui participe à fluidifier la circulation sur les Champs-Élysées et, par voie de conséquence, dans le centre de Paris et vous demandons de programmer des travaux de remise aux normes rapidement afin qu'il puisse retrouver sa fonction initiale.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Le tunnel de l'Etoile est d'une longueur de plus de 300 mètres. Il doit, par conséquent, obéir à la réglementation Mont Blanc pour une utilisation routière. Il a été fermé à la circulation en mars 2015 pour non-conformité aux règles imposées par cette réglementation. Le coût de sa mise aux normes est évalué à pratiquement deux millions et demi d'euros, lors de l'évaluation qui avait été faite en 2006. Les études de circulation réalisées depuis un an maintenant ont montré, dans un premier temps, une légère dégradation de la vitesse suite à la fermeture du tunnel de l'ordre de deux minutes sur le trajet Concorde-Porte Maillot qui est passé de 14 à 16 minutes. Les services de la Direction de la Voirie et des Déplacements ont mis en place des actions de régulation du trafic en adaptant les feux tricolores. Depuis, une situation d'équilibre a été trouvée qui permet d'aboutir à un écoulement normal du trafic tel qu'il existait avant la fermeture.

D'autres projets d'utilisation du tunnel sont actuellement à l'étude et notamment la possibilité d'une circulation cyclable pour permettre le franchissement de la place de l'Etoile, par exemple. C'est la raison pour laquelle nous émettrons un avis défavorable sur ce vœu.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 82 avec un avis défavorable de l'Excutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à des parkings de délestage dans le projet Chapelle International.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Le vœu n° 83 est relatif à des parkings de délestage dans le projet "Chapelle International".

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint au Maire.

Ce vœu est relatif à la construction de parkings de délestage dans le cadre du projet "Chapelle International". Notre idée est la suivante. Des milliers de Franciliens utilisent leur voiture parce que les transports en commun ne sont pas pour eux accessibles ou difficilement accessibles. Ils en sont éloignés. Nous proposons ces parkings pour ces Franciliens lorsqu'ils arrivent aux portes de Paris afin de laisser leur voiture et poursuivre leur trajet en transport en commun, ceci pour décongestionner Paris de la voiture. C'est gagnant/gagnant, cela ferait moins d'embouteillages, moins de pollution à Paris, et permettrait à ces Franciliens de pouvoir utiliser les transports en commun.

La Région Ile-de-France, par la voix de sa présidente, Valérie PECRESSE, s'est engagée à soutenir de tels projets si la Ville était prête à s'y engager elle-même.

Mon vœu est simple : nous demandons que le projet d'aménagement "Chapelle International" prévoie d'intégrer un ou plusieurs parkings de délestage, comprenant également des bornes de recharge pour les véhicules électriques, des bornes Vélib' et Autolib' en nombre, condition indispensable pour inciter les automobilistes franciliens notamment à privilégier l'usage des transports en commun pour circuler dans Paris et ainsi décongestionner durablement le secteur de la porte de la Chapelle et améliorer la qualité de l'air, du bruit et, plus largement, son cadre de vie.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je dirais à M. BOURNAZEL que, depuis un certain nombre d'années maintenant, de nombreuses études ont montré que les parkings de délestage, pour bien fonctionner, doivent fonctionner plutôt en amont du parcours et non pas lorsqu'on est quasiment arrivé à destination. Or, pour des

déplacements domicile-travail comme vous l'évoquez, lorsqu'on est déjà dans Paris "intra-muros" à la Porte de la Chapelle, on est déjà quasiment à destination. Cela ne fonctionne pas selon ce schéma.

Ce qui est beaucoup plus intéressant, c'est de pouvoir, dans son parcours qui peut être multimodal, avoir un parking de délestage beaucoup plus en amont. Toutes les études ont montré que, lorsque les automobilistes arrivent dans Paris "intra-muros" et qu'ils ont déjà effectué les trois-quarts de leur parcours, ils préfèrent continuer leur trajet en véhicule automobile.

C'est la raison pour laquelle ce type de parking ne fonctionne pas. Et c'est la raison pour laquelle je ne donnerai pas d'avis favorable à ce vœu, puisque vous souhaitez que nous construisions de nouveaux parkings alors que, lorsqu'on regarde la question des parkings dans Paris, on a globalement une offre de 800.000 places de stationnement tout confondu, entre l'offre sur voirie publique, l'offre dans les parkings concédés, plus l'offre de parkings privés, et on peut avoir des taux de vacance, notamment dans des parkings privés, qui peuvent dépasser les 50 %.

Nous préférons aujourd'hui plutôt utiliser par exemple les atouts de l'économie numérique et donc à travers des systèmes d'applications smartphone qui peuvent permettre, par exemple, de mutualiser des emplacements de stationnement, sans avoir à construire des infrastructures qui sont extrêmement coûteuses pour les finances publiques et pour le contribuable.

Par ailleurs, nous développons les transports collectifs pour diminuer les flux automobiles. Dans le secteur, il y a le prolongement de la ligne 12 à Mairie d'Aubervilliers, le prolongement de la ligne 14, le prolongement du tramway à la porte d'Asnières et bientôt à la porte Dauphine, ou encore le prolongement du tramway T8 à Rosa Parks.

Puis, à terme, les lignes 15 et 17 du Grand Paris Express permettront des interconnexions et l'ensemble de ces liaisons s'ajouteront aux lignes de métro et de tramway existantes.

Voilà la raison pour laquelle je donnerai un avis défavorable à votre vœu.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Il y a une explication de vote de M. Éric LEJOINDRE.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement. - Un mot simplement parce que ce vœu a déjà été discuté au Conseil du 18^e arrondissement assez longuement et nous avons déjà été amenés à voter contre.

Je voudrais ajouter à l'excellent argumentaire de Christophe NAJDOVSKI un fait simple : il y a déjà à la porte de la Chapelle un parking de délestage qui existe depuis de très nombreuses années et la réalité est que ce parking a été fermé. S'il a été fermé, c'est qu'il n'y avait plus de voitures pour s'y garer.

Au-delà du fait que la programmation de Chapelle International, qui est déjà prévue depuis longtemps, qui a été discutée avec les habitants, ne permet évidemment plus de revenir à des projets de ce type. On est, sur le cas de la porte de la Chapelle, typiquement dans la fausse bonne idée. Il existe, ce parking, et il est vide, c'est donc qu'il n'est pas très utile. Je ne vois pas bien l'intérêt qu'il y aurait à en construire un second.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 83 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'installation de sanitaires à proximité du carré des biffins porte Montmartre.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Le vœu n° 84 est relatif à l'installation de sanitaires à proximité du Carré des biffins porte Montmartre.

Je donne la parole à Pascal JULIEN, pour deux minutes.

M. Pascal JULIEN. - Oui, merci.

C'est un vœu qui a été discuté, adopté de façon consensuelle au Conseil du 18^e arrondissement, mais nous l'avons redéposé parce que, véritablement, il y a urgence. Il y a urgence porte Montmartre : il y a les puces, il y a le Carré des biffins et il n'y a pas d'équipements pour permettre aux milliers de personnes qui fréquentent ce lieu, qui restent parfois toute la journée, de satisfaire leurs besoins élémentaires. Pardonnez-moi mais, enfin, quand vous vous promenez par là-bas, il y a des odeurs pestilentielles qui traversent la rue. C'est donc absolument insupportable.

La question est connue depuis longtemps, le vœu le raconte. On ne peut plus continuer à dire qu'on va étudier, on veut une réponse. Il faut agir, expérimenter, quitte à se "planter", mais il faut amener des urinoirs, éventuellement et si possible écoresponsables. Si on a déposé ce vœu comme cela, ce n'est pas exceptionnel, c'est parce qu'il y a vraiment un cas d'urgence et il faut agir.

Nous nous sommes mis d'accord sur une formule qui demande des études avec des résultats à très court terme, mais je vous donne mon interprétation : il faut agir. Quitte à échouer dans l'expérience. Quand on expérimente, on a le droit d'échouer mais au moins on aura montré que l'on a essayé. Là, pour le coup, on fait croire, on laisse faire, on tolère.

Je ne sais pas ce que dira le maire du 18^e qui est ici, je ne pense pas que l'on sera en désaccord sur cette analyse. Mon attitude n'est pas de contestation mais vraiment d'intérêt général. Il faut trouver une solution, il faut essayer. Je ne peux pas dire mieux, excusez-moi.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Merci, Pascal JULIEN, de votre présentation de ce vœu.

La situation porte Montmartre a déjà été abordée à plusieurs reprises dans ce Conseil. Je vous concède et je suis même tout à fait d'accord avec vous pour dire que nous avons un espace public qui est au-delà de la dérégulation avec des situations qui frisent parfois le chaos et qui ne sont pas acceptables.

Je me suis rendu avec le maire du 18^e arrondissement, Éric LEJOINDRE, et avec son adjoint Gilles MENEDE à l'atelier de propreté du 18^e arrondissement pour en parler avec nos agents, il y a à peine quelques semaines, et je partage tout à fait le diagnostic que vous faites.

Je ne sais pas si les solutions qui sont proposées là - je me doute que cela ne pourra pas être des solutions à long terme - seront efficaces mais je vous rejoins sur la nécessité de mettre en œuvre tous les moyens possibles pour arriver, si ce n'est à régler dans l'immédiat la situation qui demandera des mesures de fond, et sans doute malheureusement un peu de temps, en tout cas à pallier les désagréments les plus forts.

C'est pourquoi, évidemment, je vais donner un avis favorable à votre vœu, que je sais partagé par le maire du 18^e. J'en profite pour vous redire que moi-même, comme l'ensemble de l'Exécutif, sommes évidemment à vos côtés, aux côtés du maire du 18^e et de l'ensemble de son équipe municipale pour, dans ce secteur, comme dans d'autres secteurs qui sont aujourd'hui en grande difficulté sur l'arrondissement, pouvoir vous apporter toute l'aide possible, et que nous puissions à court terme résoudre les situations les plus criantes et, à moyen et long termes, arriver à voir une nouvelle régulation de cet espace public dans ces quartiers du 18^e arrondissement, et en particulier porte Montmartre.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 84 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?...

M. Christian HONORÉ. - Explication de vote !

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Ah ! Une explication de vote ? Allez-y. En général, il faut prévenir avant qu'on lance le vote, mais dans mon grand laxisme, je vous l'accorde, soyez bref !

M. Christian HONORÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

On vous avait prévenus, mais ce n'est pas grave.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Non.

M. Christian HONORÉ. - J'interviens pour dire que nous allons voter ce vœu, d'autant plus que Pierre-Yves BOURNAZEL a envoyé la même demande par lettre à M. NAJDOVSKI.

Il y a en effet urgence, comme le dit mon collègue Pascal JULIEN, et je crois qu'il faut laisser aux services techniques d'étudier quels sont les équipements les plus efficaces pour installer les équipements qui conviennent.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 84 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 171).

2016 DEVE 74 - DDCT - Subventions (30.000 euros) à 12 associations - Projets à thématique environnementale pour améliorer le cadre de vie et la mobilisation des Parisiens dans des quartiers situés en politique de la Ville.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je ne vois pas Mme MOREL.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 74 - DDCT.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DEVE 74 - DDCT).

2016 DEVE 65 - DFA - Nouvelles offres de concessions cinéraires des cimetières parisiens, taxes et redevances domaniales.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 65 - DFA : nouvelles offres de concessions cinéraires des cimetières parisiens, taxes et redevances domaniales.

La parole est à M. Pascal JULIEN, qui n'est pas obligé d'utiliser ses cinq minutes.

M. Pascal JULIEN. - Oui, mais qui en a le droit. Si vous me cherchez, vous allez me trouver ! Non, je rigole. En plus, c'est un vœu pour lequel j'irai rapidement.

Je vais dans le sens de ce projet de délibération que j'apprécie particulièrement parce que je voudrais dire qu'il faut que l'on soit très sensible à la dégradation du patrimoine funéraire de nos cimetières.

De très belles chapelles ont été construites dans le passé mais, à la deuxième ou troisième génération, après les décès, elles ne sont plus entretenues et elles se dégradent avec le temps. Il est extrêmement long, le temps pour la Ville de retrouver un droit sur ces monuments funéraires. Ensuite, il faut pouvoir agir dessus. Finalement, on observe une sorte d'évolution d'horizontalité dans les cimetières.

Pour parler d'un que je connais bien, puisque j'ai été adjoint aux espaces verts dans le 18e arrondissement, au cimetière de Montmartre, là où il y avait de belles chapelles, on voit d'abord pendant longtemps un tas de ruines, puis un jour les ruines sont enlevées après avoir été protégées longtemps par des rubans blancs et rouges. Finalement, on voit arriver une plaque toute plate, toute bête ; c'est quand même dommage de perdre ce patrimoine.

Je félicite donc cette politique qui consiste - ce que raconte le projet de délibération -, après que la reprise administrative par la Ville ait été effectuée, à transformer ces chapelles en mini-columbariums pouvant accueillir 8 voire 4 urnes funéraires seulement.

De la même manière, je trouve très bien, mais c'est un autre sujet, de végétaliser, de faire des urnes végétalisées. Cela participe à la végétalisation de la Ville et des cimetières. C'est simplement une voix pour dire : "Soyons attentifs à l'évolution du patrimoine, de nos cimetières", dans le souci de montrer que sur ce sujet qui n'est pas tabou, les cimetières, la Ville agit aussi et convenablement.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur JULIEN, d'avoir effectivement pointé ce projet de délibération. Les cimetières parisiens sont effectivement, comme vous l'avez dit, riches d'un patrimoine architectural et paysager exceptionnel.

La Ville a déjà engagé un travail important pour répertorier ce patrimoine et en rénover des exemples significatifs. Néanmoins, au-delà des monuments les plus remarquables, il y a beaucoup de petites chapelles funéraires qui méritent d'être rénovées.

Par conséquent, pour répondre à un enjeu de développement de nouveaux emplacements qui sont nécessaires, d'adaptation aussi à l'évolution de nouvelles pratiques funéraires et surtout à la préservation du patrimoine, nous avons effectivement décidé de restaurer d'anciennes chapelles funéraires et de les transformer en petit columbariums abritant quelques emplacements d'urnes.

C'est une offre très appréciée par les familles, qui mérite d'être développée, et il est proposé de rénover de nouvelles chapelles aux cases plus grandes afin de répondre à la demande de certaines familles d'inhumer des urnes en plus grand nombre. La création, comme vous l'avez souligné, de columbariums dont la structure est végétalisée répond à ces mêmes objectifs et, effectivement, ces structures contribuent à l'embellissement des cimetières et aussi à notre objectif de renforcer la présence végétale en ville.

Dans le cadre des anciennes chapelles comme dans le cas des columbariums végétalisés, les tarifs de vente de ces concessions ont été calculés avec un souci de limiter le coût des obsèques pour les proches des défunts. Je précise que seul l'argent investi par la Ville pour réaliser l'aménagement ainsi que le coût d'entretien du site est pris en compte pour le calcul de ces concessions de 30 ans.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 65 - DFA.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DEVE 65 - DFA).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au déploiement des compteurs Linky.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 70 est relatif au déploiement des compteurs Linky.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour deux minutes maximum. Pardon, M. BÉGUÉ, allez-y, vous avez la parole.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons obtenu lors des deux derniers Conseils, la mise en place d'une commission de contrôle sur le déploiement des compteurs Linky. Nous sommes en effet très attachés au service public de l'énergie et nous souhaitons veiller à ce que la production et la distribution de l'électricité restent dans le cadre d'un service public national de qualité.

La question des moyens humains et du statut du personnel est un sujet important pour nous. Lors de la première commission de contrôle, ERDF a répondu à un ensemble de questions mais certaines réponses ne nous

satisfont pas. Notre principale inquiétude concerne le volet recrutement. ERDF assume en effet le recours à la sous-traitance pour la pose des compteurs Linky via l'entreprise "Sogetrel". Cette mission prendra fin en 2021 lorsque l'ensemble des compteurs seront posés sur Paris.

Cette situation n'est pas acceptable pour nous. Un service public de qualité n'est pas un service qui recourt à la sous-traitance pour ces missions. Le statut des personnels titulaires, leur formation poussée, leur rigueur sur la sécurité des agents et de la population, leur dévotion pour la collectivité sont autant d'éléments qui font les services publics que nous aimons. Le statut des agents est fortement corrélé avec leur mission. Quand on parle d'égalité, de solidarité, on assure des statuts pérennes.

C'est pourquoi nous voulons que les opérateurs renforcent ces effectifs pour la pose des compteurs. De même, la gestion des compteurs Linky ne se limite pas à la pose, mais nécessite un entretien et des réparations qui requièrent des agents formés, familiers à ce nouveau compteur. L'entretien et le dépannage du réseau électrique nécessite une véritable politique à long terme.

C'est pourquoi nous vous proposons de demander à ERDF que cette campagne de déploiement de Linky s'accompagne d'un plan de recrutement ambitieux d'agents titulaires formés autant pour la pose des compteurs que pour leur entretien.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Mme BROSSEL. Mme BLAUDEL, pardon.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Si Mme BROSSEL veut répondre, je lui laisse ma place.

Une fois de plus, Linky s'invite effectivement à notre Conseil. Je rappelle que le 25 mai dernier s'est tenue une réunion spécifique de la commission supérieure de contrôle de l'électricité dédiée à Linky, qui rassemblait à la fois les membres de la 3e Commission et les représentants de l'ensemble des groupes politiques. Je crois que cela nous a permis de traiter un grand nombre de sujets, santé, données, ville intelligente et aussi la question des personnels qui est abordée aujourd'hui dans votre vœu, la question à la fois des moyens humains et des conditions de travail des personnels en charge de déploiement de Linky, mais aussi la question de leur avenir.

Que dire si ce n'est que je partage le vœu déposé par nos collègues Communistes. Il y aurait cependant un petit amendement oral pour tempérer votre 9e considérant qui me semble totalement inexact. Il est vrai que le déploiement de Linky suscite beaucoup de questionnements, de demandes de discussions, pour lesquels nous mettons les moyens nécessaires en œuvre tant à l'échelle de la Mairie centrale que des arrondissements, mais à ma connaissance il n'y pas de retours négatifs qui nous soient remontés jusque-là.

Je vous proposerai donc simplement de remplacer ce neuvième considérant par la phrase suivante : "Considérant les questions et demandes de transparence formulées par plusieurs parties prenantes, usagers et salariés". Si vous étiez d'accord avec cet amendement, je donnerais un avis favorable à votre vœu.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci, et merci de votre concision.

Il y a une explication de vote de M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - En deux minutes. Même pas, une minute. Ce sera rapide. Pour dire que d'abord je souhaiterais que l'on arrête de dire que le Linky est intelligent. Ce n'est pas parce qu'on est numérique et connecté qu'on est intelligent ; on peut être totalement crétin. Je ne vois pas ce que vient faire l'intelligence là-dedans. Il faudrait qu'on arrête cela.

Parlons de compteurs numériques ou communicants ; d'ailleurs, bien souvent on dit compteurs communicants. Je propose à notre Assemblée de parler désormais de compteurs communicants. C'est le premier point mais ce n'est pas cela qui m'empêchera de voter le vœu, que je trouve très bien à tout point de vue.

Nous avons appris au cours de la Commission présidée fort bien par Célia BLAUDEL - la question a été posée -, que les agents doivent poser 7 compteurs par jour. C'est le chiffre minimum qui leur est indiqué. 7 compteurs par jour. Un temps de pose, c'est au minimum une demi-heure et il faut ajouter le temps de déplacement. De plus, il faut rajouter le temps de contestation car les agents se heurtent à des habitants qui ne veulent pas du Linky. A ce moment-là, cela ne dure plus une demi-heure mais beaucoup plus longtemps et c'est ainsi qu'effectivement il y a des impératifs de rendement qui leur sont indiqués et qu'ils n'arrivent pas à satisfaire, d'où les difficultés et d'où ce vœu qui est excellent. Voilà, on vote pour !

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 70 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 163).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la gestion et la prévention métropolitaine des inondations.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Le vœu n° 71 est relatif à la gestion et à la prévention métropolitaine des inondations.

La parole est à M. Eric HÉLARD, pour deux minutes.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon vœu concerne les conséquences de la crue que nous venons de subir à Paris et en Région parisienne.

Par souci de clarté et suite à ce qui s'est dit en Commission, je souhaite tout d'abord au nom de mon groupe rendre hommage au personnel de la Ville et de l'Etat, qui se sont mobilisés sans compter durant cette période difficile et douloureuse pour de nombreux concitoyens.

Un travail considérable a été réalisé ces dernières années pour prévenir un phénomène d'une telle ampleur, et l'opération "Sequana", menée par la Préfecture de police en mars dernier, en fait partie intégrante, mais ces derniers jours, on est hélas passé de l'exercice virtuel à la gestion de crise en temps réel. Alors, sans être un spécialiste, il y a forcément des faits nouveaux ou imprévus qui sont intervenus au cours de cette période. Il y aura donc nécessairement des conséquences pratiques à en tirer, et le moment venu, un retour d'expérience serait ici même le bienvenu pour adapter les dispositifs de secours et de prévention actuels.

Enfin, selon nous, le projet de la Bassée, aujourd'hui en sommeil, qui pourrait permettre de réduire de 30 % les dommages en cas de catastrophe de type 1910, mérite d'être réexaminé. La Métropole du Grand Paris est sûrement l'instance à bonne échelle pour porter une réflexion sur la gestion de la Seine et des risques de crues. Ses représentants à la Ville de Paris pourraient en être les porteurs. C'est le deuxième alinéa de ce vœu.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Célia BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y aurait énormément de choses à dire sur la question de la crue, mais je vais rester dans mes deux minutes pour répondre très concrètement aux deux considérants de votre vœu. Le premier pour dire que oui, nous aurons un temps de retour d'expérience à la rentrée. C'est ce que j'ai pu dire déjà au moment de la question d'actualité. Avec Colombe BROSSEL, nous ferons un point à la rentrée sur cet épisode de crue qu'a connu la Capitale. Réévaluer, adapter, comme vous le dites : je ne sais pas, parce que finalement, la conclusion, pour le moment, est aussi de dire que beaucoup de choses ont été bien prises en charge par notre cellule de gestion de crise.

Deuxième élément : vous dire qu'à cette occasion-là, nous refferons aussi un point sur le dossier de la Bassée, parce qu'il ne s'agit pas de ré-initier, comme vous le dites, ce sujet. Ce sujet est bien en cours, pris en main par l'E.P.T.B. Seine Grands Lacs, qui est donc l'établissement public qui a la charge des grands lacs réservoirs qui protègent un certain nombre de villes du risque de crues et d'inondations. Et ce projet, en fait, est en cours, il y a eu une concertation, un grand débat public et c'est à l'issue de ce débat public qu'a été décidée la création d'un casier pilote en 2012 pour justement pouvoir prendre le temps de regarder et d'avoir un retour d'expérience, tant sur le plan hydraulique que sur le plan environnemental, d'une telle installation. Je ne reviendrai pas là dans les détails. On prendra le temps à la rentrée de bien regarder ce projet avec les services de l'E.P.T.B. pour justement avancer dans nos débats, et ne pas recommencer à chaque fois les mêmes débats au sein de cette Assemblée.

Le troisième élément de réponse que je voulais donner, c'est au sujet de votre demande par rapport à la Métropole, que je trouve, je dois vous dire, un tantinet déplacée, puisqu'effectivement, la Métropole récupère une compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Le Président de la Métropole a nommé un vice-président en charge de ces questions, qui d'ailleurs semble bien prendre en mains ce dossier, puisqu'un premier colloque sur ce sujet aura lieu au mois de juillet, auquel je participerai, ainsi qu'un certain nombre d'autres élus parisiens, que le Président OLLIER a rappelé son intention de travailler sur cette question de la prévention des inondations, non pas seul, mais bien en coordination avec l'ensemble des acteurs, au premier rang desquels l'E.P.T.B. Seine Grands Lacs, et que là encore, la Métropole, ces derniers jours, semble bien en prise avec le dossier, puisqu'a été annoncée la mobilisation d'un million d'euros pour les victimes sur le territoire métropolitain.

Au vu de ces éléments, à la fois d'un retour d'expérience et d'un temps de discussion collective à la rentrée et des éléments concernant la Métropole, je vous proposerai de retirer votre vœu.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Monsieur HÉLARD, votre vœu est-il maintenu ? Oui, il est maintenu.

Alors, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 71, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2016 DDCT 17 - Subventions (219.500 euros) à 24 associations, conventions et 4 avenants aux conventions au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris, pour des projets visant à l'accompagnement.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - En 4e Commission, nous examinons le projet de délibération DDCT 17 : subventions à 24 associations, conventions et quatre avenants aux conventions au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris, pour des projets visant à l'accompagnement.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ pour cinq minutes.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, les violences faites aux femmes doivent être reconnues comme un phénomène de société et de santé publique, ce type de violences étant une des manifestations de l'inégalité persistante entre les femmes et les hommes.

Il est donc indispensable de poursuivre et de renforcer les actions et les moyens dédiés pour la prévention et l'accompagnement des femmes, ainsi que le soutien aux associations engagées dans la lutte contre ces violences. C'est la raison pour laquelle je tiens à saluer ce projet de délibération, qui nous propose aujourd'hui des subventions et conventions à 24 associations qui conduisent des actions en direction de la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris.

Je profite de ce projet de délibération pour mettre plus particulièrement en lumière le travail de l'association "Libres Terres des Femmes", présente dans le 19e arrondissement. En complément de ses activités quotidiennes dans le Nord parisien, elle gère, depuis le 12 janvier 2015, le "Point femmes" au sein de la mairie du 19e. L'association y tient une permanence hebdomadaire d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Ce lieu est gratuit et respecte l'anonymat des personnes se présentant. Ce projet étant un projet pilote à Paris, un premier bilan a pu être réalisé en octobre 2015.

En voici quelques éléments : au bout de dix mois d'ouverture, l'association a tenu 36 permanences sans rendez-vous et reçu 67 femmes. Le principal point d'amélioration constaté concerne le lien avec le service logement de la Ville, la mairie du 19e, mais également avec l'Hôtel de Ville, la Préfecture et les bailleurs sociaux. En effet, le logement reste un outil indispensable pour permettre un accompagnement complet des femmes et les sortir de cet environnement violent.

Concernant les avantages du dispositif, ils sont nombreux : tout d'abord, le lieu, pour sa proximité et sa neutralité, car une mairie d'arrondissement est un lieu idéal pour sa proximité et sa localisation, celle-ci étant un lieu où tout le monde a un jour besoin de se rendre. Le déplacement est facile à cacher ou à justifier auprès du

compagnon. Le lien avec les acteurs locaux et sociaux étant indispensable dans ce type de dispositif, il a été efficace, car cela a permis l'orientation des femmes vers la permanence. Une bonne identification des femmes à l'accueil de la mairie est également indispensable pour le bon fonctionnement du dispositif. Ainsi, les agents d'accueil de la mairie ont pu être formés pour repérer, communiquer et orienter les femmes. Et enfin, la régularité des permanences, tous les lundis matins, et le suivi des femmes, qui peut s'effectuer au "Point femmes", mais également dans les locaux de l'association, pour celles qui le souhaitent.

Nous pouvons déjà dire que le "Point femmes" du 19e est une réussite. Cela est d'ailleurs spécifié dans le contrat de prévention et de sécurité du 19e arrondissement, qui l'a intégré dans le réseau d'aide aux victimes mis en place en relation avec le Schéma départemental de l'aide aux victimes d'infractions pénales, afin d'optimiser les actions des acteurs de l'arrondissement, car il s'agit d'un dispositif innovant, améliorant concrètement les réponses apportées à ces femmes. Nous espérons que ce premier bilan sera à l'origine de l'ouverture de nombreux lieux du même type dans les autres arrondissements de la Mairie de Paris, mais également au-delà.

Une modélisation clé en main et transposable dans d'autres arrondissements du "Point femmes" a d'ailleurs été rédigée par Andrea FUCHS, élue du 19e arrondissement, à l'initiative du projet. Et ce modèle est donc à disposition des élus intéressés par le projet.

Je souhaite maintenant témoigner de ma propre expérience sur le sujet. En effet, en tant qu'élue locale, j'ai été interpellée par une femme, mère de deux enfants, victime de violences de la part de son ex-conjoint. Après l'avoir informée sur les dispositifs existants, orientée vers la police, puis vers une association, et enfin alerté l'Hôtel de Ville sur sa situation, je me suis retrouvée confrontée à la dure réalité d'élue local, à savoir, la limite de notre champ d'intervention. Médecin, policier, travailleur social : la plupart des femmes victimes de violences vont croiser dans leur parcours un ou plusieurs professionnels, et pour certains, des élus. La façon dont ces derniers, dont nous prévenons et détectons les violences et accompagnons ces femmes est déterminante si nous voulons voir les violences reculer.

C'est la raison pour laquelle il me semble nécessaire que les formations ou les guides fournis aux professionnels pour mieux appréhender les violences faites aux femmes soient également proposés à tous les élus parisiens. Les signaux permettant de les détecter, les moyens de les prévenir, mais aussi les associations spécialisées, les hébergements, les logements d'urgence disponibles pour permettre à ces femmes de sortir de leur cauchemar.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Madame l'adjointe, chers collègues, mon intervention sera courte. Je veux seulement souligner la constance du travail de notre Municipalité, sous l'égide de la Maire de Paris et avec votre excellent et convaincu engagement, chère Hélène BIDARD, sur ce sujet - hélas ! - toujours d'actualité que sont les violences faites aux femmes.

Comme vous le soulignez, la lutte contre ces formes diverses de violences est une dimension essentielle du combat pour l'égalité, car point de discours sur l'égalité qui vaille si on ne se préoccupe pas d'abord de combattre réellement et concrètement toutes les formes de violences, qu'elles soient verbales, psychiques, physiques, sexuelles ou économiques.

Ce combat passe par des moyens complémentaires les uns des autres. L'Observatoire mis en place par la Ville en novembre 2014 a permis de déterminer quels sont les axes de cette lutte, la prévention comme la protection, l'assistance et l'accompagnement vers une nouvelle vie, de définir les moyens pour la mener et d'organiser les partenariats nécessaires.

Nos premiers partenaires, ce sont les associations. Ce projet de délibération permet de soutenir 24 associations qui interviennent par des actions diverses : permanence téléphonique, accueil, accompagnement global ou professionnel, prise en charge de victimes de mutilations, violences sexuelles, etc.

Dans des milieux divers : des associations permettent d'avoir des interventions spécifiques en direction des diverses formes d'immigration.

Je rappellerai comme à chaque fois, le formidable travail effectué par le point d'accès au droit du 20e arrondissement spécialisé dans cette thématique, et qui sait accompagner les femmes victimes psychologiquement,

matériellement et juridiquement vers une nouvelle vie. Je me félicite qu'on ait pu financer les permanences nécessaires.

Je terminerai en profitant de l'occasion pour saluer l'initiative qui consiste à profiter de l'événement qu'est l'Euro pour lancer une campagne de prévention de la prostitution, en partenariat avec les associations "Le mouvement du nid" et "Zéro macho". Comme l'explique si bien Hélène BIDARD, avec le message "Le prix d'une passe n'est pas celui que tu crois", il s'agit de mettre fin à la banalisation des conséquences de la prostitution et de responsabiliser ceux qui achètent du sexe comme ceux qui détournent les yeux ou encore ceux qui s'en amusent.

Bravo, merci, et tout notre soutien pour cette action.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - La parole est à Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Nous aurions pu ne pas nous inscrire sur ce projet de délibération qui concerne les subventions à 24 associations au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes, parce qu'il revient chaque année, mais nous ne pouvons pas nous y résoudre, car depuis le début de notre Conseil, une femme quelque part en France a été victime des coups de son compagnon.

Nous devons prendre cette question par tous les bouts de la chaîne. La justice et la police sont mobilisées, et il y a enfin depuis quelques années une prise en compte de la gravité de cette question.

Mais nous le savons, c'est aussi et surtout l'aide aux femmes victimes dont notre collectivité à la charge. C'est le travail des services sociaux de notre collectivité qui est sollicité, mais ce sont toujours et encore les réseaux associatifs qui développent des actions à la fois de prévention aux violences et de soutien aux victimes.

Parce que ce projet de délibération apporte son soutien aux initiatives d'écoute de femmes, parce que nous savons que la prise de parole des femmes est le passage obligé pour entamer un travail d'aide et de protection.

Nous savons aussi que dans ce projet de délibération il y a des aides à des associations qui prennent en charge la globalité des problématiques liées aux violences faites aux femmes, mais il y a aussi une liste d'associations qui interviennent sur des problématiques plus spécifiques. Cela concerne les mariages forcés, les mutilations sexuelles féminines par exemple.

Nous ne ferons jamais assez pour aider les femmes et prévenir ces crimes. C'est donc aux hommes que je m'adresse, si nous ne travaillons pas à tous les niveaux à une politique de réelle égalité entre les femmes et les hommes, et à un changement de comportement dans une société où le machisme est encore une norme, pour une fois, je suis pour l'inversion des normes, j'ai hâte d'une société avec zéro macho.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre, la parole est à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, je vous remercie d'attirer l'attention du Conseil de Paris sur ce projet de délibération portant sur le financement de projets visant à lutter contre les violences faites aux femmes à Paris.

Le rôle de la Ville de Paris est primordial et reconnu de plus en plus par son soutien aux associations et dans son travail de coordination de nouveaux dispositifs par le biais de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes initié avec la Maire de Paris.

En en faisant un axe fort de notre politique municipale, nous avons choisi de l'inscrire comme condition de l'égalité entre les Parisiennes et les Parisiens. Expression des multiples formes de la domination masculine, les violences faites aux femmes constituent des atteintes intolérables à leur intégrité et à leur dignité, et une violation des droits fondamentaux. Elles s'inscrivent dans un continuum de violence de genres : violences conjugales, viols et agressions sexuelles, harcèlements sexistes et sexuels au travail, violences spécifiques telles que les mariages forcés et les mutilations sexuelles féminines, vous l'avez dit, cher Hervé BÉGUÉ.

Elles sont la conséquence d'une construction sociale déterminant des rôles de sexe inégaux entre les femmes et les hommes, qui peuvent conduire à des comportements violents. L'une des conséquences qui est très peu révélée en est le nombre d'enfants tués lors de meurtres conjugaux. L'année dernière, en France, 35 enfants ont été tués en même temps que leur mère et 116 enfants sont devenus orphelins. Il y a plus que jamais besoin d'une réponse forte, collective et coordonnée contre ces faits.

Au titre de ma délégation, la Ville de Paris apporte son soutien financier à des projets visant la prévention des violences, l'accompagnement social, psychologique ou juridique des femmes victimes, la sensibilisation du public ou la formation des professionnels.

Ces projets sont portés par 24 associations réparties sur tout le territoire parisien dans différents lieux. Huit associations qui gèrent les plates-formes d'écoute téléphonique telles que le 3919, ou le numéro "Viol femmes informations", de l'accueil en permanences dans leurs locaux ou en point d'accès en droit ou dans les M.J.D, ou les permanences dans les mairies, comme pour le 19e ou le 20e arrondissement, et enfin de l'accompagnement individuel ou en groupe : la Fédération nationale Solidarité femmes, le Collectif féministe contre le viol dans le 13e, le C.I.D.F.F dans le 10e, la Maison des femmes dans le 12e arrondissement, "Libre terre des femmes" dans le 19e arrondissement, le G.A.M.S. dans le 20e, "Elles imaginent" dans le 15e, et l'A.V.F.T., l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail, qui mène un accueil juridique et un accompagnement des procédures judiciaires pour les femmes victimes de harcèlement sexiste et sexuel exercé sur tous les lieux de travail.

Nous finançons 12 associations pour des actions spécifiques d'accueil et d'accompagnement social, psychologique ou juridique, par exemple des femmes handicapées ou encore les femmes migrantes qui sont elles aussi victimes de violences.

Deux centres sociaux, qui intègrent dans leurs actions des temps de sensibilisation du grand public, qui s'inscrivent dans les réseaux en vue d'orienter les femmes vers des associations partenaires et les services sociaux : l'Espace 19e dans le 19e arrondissement, et l'association "Léo Lagrange" au centre social Maurice Noguès dans le 14e arrondissement.

Enfin, deux associations pour la prise en charge et le suivi des auteurs de violences conjugales, l'association "Ligue française pour la santé mentale" dans le 8e arrondissement et l'association de lutte contre violence, l'A.L.C.V., dans le 12e arrondissement.

Vous comprendrez, mes chers collègues, il s'agit d'une réponse multiple que nous apportons contre les violences faites aux femmes. Nous continuerons à être extrêmement engagés dans cette lutte avec la Maire de Paris.

Je vous invite donc à voter pour ce projet de délibération.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 17.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2016, DDCT 17).

2016 DDCT 62 - Subventions (128.000 euros) à 8 associations pour le financement d'actions au titre de la lutte contre les discriminations à l'égard des personnes lesbiennes, gaies, bi-es et trans (LGBT).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Il m'appartient de vous signaler qu'à ce rythme de croisière, nous finissons à 22 heures.

Nous examinons le projet de délibération DDCT 62 : subventions à 8 associations pour le financement d'actions au titre de la lutte contre les discriminations à l'égard des personnes lesbiennes, gaies, bi-es et trans.

La parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Mes chers collègues, merci.

La lutte contre les discriminations à l'égard des personnes LGBT est un combat de tous les instants, partout à travers le monde, dans des pays qui pratiquent une homophobie d'Etat bien entendu, mais aussi en France et à Paris, qui sont loin d'être exempts de comportements homophobes, lesbophobes ou transphobes.

Le massacre d'Orlando ce week-end, revendiqué par Daech, a eu la malheureuse conséquence de nous montrer d'ailleurs l'indigence de la presse et de nombreux de nos responsables politiques. Hier, seul Sud-Ouest a

osé qualifier en Une le caractère homophobe de l'attentat et nombre de personnalités politiques, de droite comme de gauche d'ailleurs, n'ont pas fait référence au fait que la tuerie a eu lieu dans un club LGBT, ou du bout des lèvres.

Les choses pourtant doivent être nommées. Les meurtres lâches des deux fonctionnaires de police de ce matin visent des symboles de notre République. La tuerie de l'Hyper casher est un acte antisémite. Le massacre de Charlie Hebdo avait pour cible des journalistes et la liberté de la presse. Enfin, la tuerie d'Orlando est bel et bien un attentat terroriste homophobe.

Bien sûr, nombreux sont ceux qui nous expliquent que l'orientation sexuelle de quelqu'un relève de sa vie privée. Cette sacrosainte vie privée des personnes LGBT dont on entend moins parler pour les couples hétérosexuels a pour simple objectif de constamment renvoyer à la sphère privée l'amour homosexuel et de l'exclure ainsi de l'espace public.

C'est sans doute cette vision qui explique les réticences de l'U.E.F.A. pour organiser un hommage digne aux victimes. Une minute de silence s'est tenue hier sur la "fan zone" mais rien dans les stades. Cette inaction relève au mieux d'une bêtise crasse, ou au pire d'une homophobie plus ou moins latente. Dans les deux cas, l'U.E.F.A. ne mérite décidément pas le soutien que notre Municipalité lui a accordé. Car n'oublions pas les chiffres. Cette année, le rapport de "SOS Homophobie", qui célèbre ses 20 ans, nous montre, au travers de 1.318 témoignages reçus en 2015, qui est le chiffre le plus bas depuis 2009, que le pic avait bien entendu été atteint lors du mouvement conservateur et réactionnaire opposé au mariage pour tous. 3.517 témoignages avaient été recueillis en 2013, pour votre information. Ce pic de 2013 rappelle un simple fait.

Lorsqu'on favorise un climat de haine et qu'on porte un discours d'exclusion, on participe activement à la libération d'une parole violente et discriminante. C'est ce qu'a fait - et fait encore - le soutien des idées de la "Manif pour tous", par exemple : Franck MARGAIN, Arnaud LE CLERE, Sylvie PIGANEAU ou encore Caroline CARMANTRAND, aujourd'hui élus au Conseil régional d'Île-de-France sur les bancs du groupe les Républicains. Difficile, en comptant ces types de personnes, porteuses de ces discours discriminants et de haine, d'affirmer qu'on lutte sérieusement contre l'homophobie.

Les chiffres de 2015 sont rassurants, mais malheureusement, comme l'écrit le rapport de "SOS Homophobie" : "La parole homophobe demeure décomplexée, banalisée. Les LGT-phobies semblent s'ancrer durablement dans la société".

Autant vous dire, Monsieur le Maire, mes chers collègues, que nous accueillons extrêmement favorablement ce projet de délibération, les huit associations subventionnées jouant un rôle primordial dans la lutte contre les LGBT-phobies. Parmi elles, nous pouvons citer l'A.R.D.H.I.S., qui a pour objet de faire reconnaître les droits au séjour et à l'asile des personnes homosexuelles et transsexuelles étrangères. N'oublions pas qu'en 2015, plus de 70 pays considèrent encore l'homosexualité comme illégale. A l'heure où nous nous engageons pour un accueil digne des réfugiés, la question des personnes et des réfugiés LGBT doit être pleinement considérée.

Le centre LGBT de Paris Île-de-France doit aussi continuer à jouer un rôle déterminant qui permet d'héberger de nombreuses associations en son sein. Il faut que cette subvention lui permette de continuer à développer l'organisation d'événements culturels et de festivals. La Fédération sportive gay et lesbienne, l'association "Panamboyz United", l'association "FC Paris-Arc-en-ciel" ou encore "les Dégommeuses" sont quatre associations primordiales pour lutter contre l'homophobie et les discriminations de genre dans le sport. Compte tenu du comportement de l'U.E.F.A., que j'ai rappelé précédemment, la lutte contre l'homophobie dans le sport est un combat très loin d'être gagné et notamment dans le foot.

L'association "Le Refuge" mène des projets d'aide et d'hébergement pour des jeunes LGBT isolés, rejetés de chez eux et souvent sans-logis. Quant à la huitième association, il s'agit du réseau d'assistance aux victimes d'agression et de discrimination qui a pour objet de soutenir et de défendre des victimes d'agression et de discrimination en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité, de leur genre ou de leur état de santé.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous l'avez compris, nous voterons favorablement ce projet de délibération. J'en profite simplement, avant de conclure, pour me féliciter aussi de la subvention accordée à l'intérêt LGBT qui sera votée dans un projet de délibération ultérieur, subvention importante, mais qui me semble encore trop faible. Peut-être Paris pourrait-elle s'investir un peu plus dans la Marche des Fiertés à l'avenir, comme le font d'ailleurs d'autres grandes capitales européennes, financièrement d'abord et aussi en communiquant plus largement sur cette manifestation et, pourquoi pas, en en faisant un véritable atout touristique ?

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - La parole est à M. Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, au moment où je me suis inscrit sur ce projet de délibération, nous n'avions pas encore connaissance de cet acte ignoble qui vient de se produire dans une discothèque gay à Orlando, aux Etats-Unis, pays où l'on peut acheter des armes en libre-service, mais où les homosexuels n'ont pas le droit de donner leur sang. Le fanatisme de certains refuse aux personnes LGBT le droit de vivre leur vie en toute liberté et en toute sécurité. Il y a, dans le monde, des mouvements contradictoires. A la fois, dans de nombreux pays, il y a eu ces dernières années des avancées vers l'égalité entre les couples, quels qu'ils soient, particulièrement en Europe. L'Italie vient timidement de suivre les avancées que nous avons connues en France sur la reconnaissance des couples du même sexe. Ils n'ont pas encore le mariage pour tous, mais ils viennent de faire un premier pas.

Mais, dans le monde, l'homophobie et la lesbophobie continuent à se développer. Dans de nombreux pays, il y a encore la criminalisation des relations entre personnes de même sexe. Dans notre beau pays de France, alors que nous aurions pu croire que la tolérance, la liberté avait fait des pas importants après l'instauration du mariage pour tous, nous constatons que les propos ou actes homophobes et lesbophobes progressent.

Nous soutiendrons, avec encore plus de force que d'habitude, les subventions aux associations qui luttent contre les discriminations à l'égard des personnes LGBT. Nous souhaitons que toutes les actions qu'elles développent soient encore plus nombreuses, plus connues et encore plus visibles. L'éducation est au cœur de la modification des comportements et nous souhaitons que l'on progresse encore dans ce domaine, ce qui vaut pour les violences faites aux femmes, mais aussi contre les violences à l'égard des personnes LGBT. C'est le machisme et la domination masculine qu'il faut combattre.

Je remercie Héléne BIDARD pour sa mobilisation sans faille sur ces deux sujets importants.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Héléne BIDARD.

Mme Héléne BIDARD, adjointe. - Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous remercie d'attirer l'attention du Conseil de Paris sur le projet de délibération DDCT 62 qui porte sur 128.000 euros et qui concerne les subventions versées à huit associations qui, par leurs actes quotidiens, leur visibilité, leur engagement, leur détermination à mener des actions militantes, luttent contre les discriminations et promeuvent les droits humains à l'égard des personnes lesbiennes, gays, bi et trans.

Je veux saluer, dans la tribune, les associations présentes : "Le Refuge", "Panamboyz United", les représentants du centre LGBT et de l'Inter-LGBT qui sont là avec nous, qui s'engagent au quotidien et que - mon collègue Hervé BÉGUÉ l'a dit - nous soutenons au lendemain de ce terrible attentat.

En effet, ce projet de délibération intervient tristement au lendemain de cet attentat tragique survenu à Orlando, dans un club fréquenté par des personnes LGBT. Cette fusillade constitue malheureusement l'un des plus grands massacres à l'encontre des personnes LGBT. Il n'est nul doute que l'homophobie tue et nous devons la combattre avec fermeté et au quotidien, dans notre pays comme ailleurs.

Comme la Maire de Paris l'a fait hier matin et comme le montre le pavoisement de l'Hôtel de Ville, je veux rappeler ici l'hommage que nous rendons aux victimes, réitérer notre soutien à leurs familles, à leurs amis, à nos amis Américains et Américaines ainsi qu'aux personnes LGBT qui sont encore si souvent victimes de la haine, voire de persécutions quotidiennes. Je veux aussi aujourd'hui saluer la présence de représentants des associations qui ont réagi dignement, avec fierté, dimanche soir.

Je veux aussi signaler à l'occasion de cette réponse le soutien de la Ville de Paris à de nouveaux projets.

Un nouveau projet conduit par l'Association pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles et transsexuelles à l'immigration et au séjour, l'A.R.D.H.I.S., la seule association aujourd'hui qui accompagne et, en tant que tels, prend en charge les demandeurs d'asile LGBT. Vis-à-vis de ce même public, l'association "Les Dégommeuses" s'illustre aussi à travers de nouvelles actions autour de la pratique sportive, à l'instar de la semaine d'action "Foot for freedom", soutenue par la délégation de mon collègue Jean-François MARTINS. Cette association est également à l'origine d'autres événements qui concourent à la déconstruction des préjugés et des stéréotypes.

Dans une logique analogue, la Ville de Paris reconduit son soutien au centre LGBT qui mène son projet dans une démarche ouverte et soucieuse de porter de manière dynamique les questions LGBT dans la vie locale parisienne. En témoigne la première édition du Festival des cultures LGBT qui s'est tenue en début d'année 2016.

Cette très belle initiative, qui sera reprogrammée en 2017, participe à la visibilité culturelle et permet, d'une certaine manière, et en partie seulement, de sortir de l'ombre et de l'invisibilité.

Aussi, l'homophobie ordinaire est une question qui est malheureusement on ne peut plus d'actualité. Un mois après sa sortie, le dernier rapport de l'association "SOS Homophobie" nous montre l'existence encore trop prégnante de préjugés, de propos, d'actes de violences, de discriminations liées à l'orientation sexuelle dans de nombreux domaines de notre vie sociale.

Par ce projet de délibération, la Ville de Paris souhaite réaffirmer son combat et son engagement contre toutes les formes de haine, dont l'homophobie fait partie. Je remercie également les autres associations visées par ce projet de délibération pour leur travail en ce sens aux côtés de la Mairie de Paris.

J'interviendrai tout à l'heure au sujet de la subvention de l'Inter-LGBT pour la Marche des Fiertés, subvention que nous portons avec mon collègue Bruno JULLIARD.

Mes chers amis, chers collègues, je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci, beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 62.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2016, DDCT 62).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris, Socialiste et Apparentés, Communiste - Front de Gauche, Radical de Gauche, Centre et Indépendants, les Républicains, UDI-MODEM et Mme SIMONNET relatif à la lutte contre le harcèlement sexuel.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés n^{os} 85 et 85a qui ont trait à la lutte contre le harcèlement sexuel.

Je donne la parole à M. Rémi FÉRAUD, pour deux minutes.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais tout d'abord saluer l'initiative du groupe Ecologiste de Paris qui a permis d'aboutir à un vœu, je crois, unanime, signé par tous les groupes de notre Conseil. Ce qui est, je crois, inédit au Conseil de Paris. Le sujet important mérite, il est vrai, un traitement exceptionnel. L'actualité récente nous impose aussi une réponse forte.

Nous savons que le harcèlement sexuel est un sujet encore trop souvent tabou dans notre société, et notre Ville se doit d'être le plus irréprochable possible en cette matière.

Paris a depuis 2001 consacré beaucoup d'énergie à lutter contre les violences faites aux femmes, à promouvoir l'égalité femme-homme, à dénoncer les discriminations. Mais tout ce qui libère la parole sur le sujet est de nature à faire sauter des verrous encore très forts qui empêchent les victimes de s'exprimer.

Je comprends que le vœu de l'Exécutif a été rédigé, lui, pour rendre les mesures plus immédiates que dans notre proposition de vœu commun, mesures qui renvoient à la constitution d'un groupe de travail composé d'élus, de collaborateurs, de fonctionnaires de la Ville et d'agents contractuels.

Nous sommes, bien entendu, favorables aux mesures proposées par l'Exécutif qui sont de nature à accélérer les procédures en cas de harcèlement et qui visent à mieux protéger les agents harcelés, y compris dans les services, qu'ils soient centraux ou déconcentrés.

Les deux volets d'action, à savoir la protection et la répression d'une part, et la prévention par l'information d'autre part, nous semblent là aussi indispensables à une lutte efficace contre le harcèlement sexuel.

Il semble que nos deux vœux se complètent et que nous pouvons trouver un moyen de les rassembler, afin de rendre notre réponse unanime audible et efficace.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, malgré de nombreux combats féministes gagnés de haute lutte depuis une poignée de décennies, les inégalités entre les femmes et les hommes sont encore bien présentes dans toute la société, notamment les lieux de pouvoir, les partis politiques et l'ensemble des mouvements, quel que soit le niveau institutionnel.

A cette question sont de facto corrélés des problèmes de violences et de harcèlement, et il est de notre rôle, à nous élus, de nous emparer de l'enjeu de l'égalité femmes-hommes, de le traiter préventivement comme en termes d'accompagnement.

La tribune sortie dans la presse, il y a quelques semaines, et signée par 17 ex-ministres a clairement montré qu'aucun parti politique n'est à l'abri de ce genre de comportement. C'est pourquoi nous avons souhaité signer un vœu avec tous les groupes de cette Assemblée et de nous saisir collectivement de cette question sans considérations partisans ou enjeux politiques. Je remercie ici chacun et chacune, personne n'a manqué à l'appel.

Ce vœu propose la création d'un groupe de travail paritaire afin que soient mis en place rapidement des outils. Compte tenu du sujet, il est essentiel de ne pas restreindre ce dispositif aux élus et toutes les parties prenantes devront pouvoir y prendre part : élus, collaborateurs et collaboratrices, agents et agentes, membres des directions et différents syndicats.

Au-delà des dispositifs d'accompagnement nécessaires mais insuffisants, des pistes peuvent être déjà envisagées : une formation sur l'égalité femmes-hommes à tous les agents et agentes, aux adjoints et aux adjointes, aux présidentes et aux présidents de groupe, ainsi que la mise en place d'outils collaboratifs pour témoigner, tout en conservant l'anonymat si besoin.

Mais je ne serai pas exhaustive et je compte sur ce processus que nous voterons ici. Démarche qui se doit de rester au-delà des partis pour que le combat fondamental des inégalités femmes-hommes dans notre institution se décline, car nous l'aurons déjà gagné bientôt au passé.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais m'associer aux propos de mes deux précédents collègues, Rémi FÉRAUD et Anne SOUYRIS.

D'abord me féliciter d'une chose inédite dans notre Conseil, c'est qu'un vœu soit cosigné par l'ensemble des présidents de groupe et des élus indépendants, Danielle SIMONNET.

Me féliciter de la réponse de l'Exécutif et de ses deux adjoints, Emmanuel GRÉGOIRE et Hélène BIDARD, qui nous permettent de créer un dispositif qui lui-même sera inédit dans une collectivité territoriale face au harcèlement sexuel.

Le harcèlement sexuel a été peu à peu reconnu dans l'ensemble de la société. Trop souvent, comme cela a été le cas du viol, il y a quarante ans, les femmes ont eu à se battre pour faire reconnaître qu'il y avait des comportements, des attitudes, des propos, des gestes qui sont dégradants et qui laissent des traces parfois indélébiles dans la vie de ces femmes.

Le harceleur se sent tout-puissant parce qu'il considère qu'il a un droit de propriété sur la femme avec qui il travaille. Il peut y avoir harcèlement même entre deux collègues, deux élus, sans qu'il y ait de hiérarchie entre ces deux individus.

Il nous faut prendre cette question à bras-le-corps, et c'est le sens de ce vœu, pour aider les femmes qui en sont les principales victimes et à libérer leur parole. Elles doivent pouvoir parler en toute confiance, sans crainte que leur parole soit a priori mise en doute. Elles doivent pouvoir comprendre et compter sur l'institution qui a encore souvent la volonté de minimiser la gravité des faits, qui trop souvent va demander à la femme de partir ou de changer de poste, sans s'attaquer à la racine du problème : le harceleur.

Les propositions que nous fait l'Exécutif vont dans le bon sens et c'est pour cela que nous voterons évidemment le vœu amendé tel qu'il est présenté.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le sexisme, les remarques et les gestes déplacés n'épargnent aucune sphère de la société, encore moins la nôtre.

En politique comme ailleurs, ces situations sont inacceptables. Ce n'est pas pour cela que nous sommes engagés en politique, faire de la politique, c'est œuvrer pour l'émancipation de chacun et chacune d'entre nous. Cette idée guide notre engagement quotidiennement.

De multiples affaires de harcèlement et de violences sexistes ne correspondent pas à cette idée de la politique. Elles fourvoient la volonté et le travail des élues et élus, des collaboratrices et collaborateurs, des militantes et militants, et toutes celles et ceux qui agissent quotidiennement, avec conviction et éthique, pour l'intérêt collectif.

La politique, c'est changer le quotidien de tous pour aller dans le sens du progrès. C'est pourquoi le groupe RGCI apporte tout son soutien à la mise en place d'une politique efficace de lutte contre le harcèlement sexuel, à tous les niveaux de notre institution.

La meilleure manière de régler problème du harcèlement sexuel sera d'empêcher son apparition par des mesures préventives et d'accompagnement les plus efficaces possible.

Nous saluons enfin la démarche, lancée par le groupe des Ecologistes de Paris, qui a permis la réunion de l'ensemble des groupes politiques vers un objectif commun : celui de la fin de l'impunité dans les cas de harcèlement sexuel.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci, beaucoup.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Mes chers collègues, heureusement, le droit existe, mais il ne suffit pas, parce qu'officiellement dans notre pays, les femmes ont aujourd'hui les mêmes droits que les hommes, mais nous savons tous que ces droits ne sont pas effectifs. Les femmes n'ont pas toujours les mêmes salaires, et parfois même les mêmes traitements personnels.

Et par-delà les inégalités bien réelles et objectives contre lesquelles il nous faut tous lutter, il y a bien sûr le sexisme insidieux. C'est bien de cela dont il est question, ces dernières semaines, au travers des tribunes émanant de la vie politique et de la société civile. Ensemble, nous pouvons entraîner, chez tous les hommes et chez toutes les femmes, cette responsabilité, cette maturité et cette force.

Chers collègues, chères collègues, à situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle. Et si nous avons décidé de cosigner ce vœu avec tous les groupes, il n'est pas pour autant question pour nous d'opposer nos genres, il n'est pas question que ce groupe de travail soit un tribunal moral des mauvais et des bons comportements. Il est simplement question que nous soyons utiles à toutes les femmes et tous les hommes politiques dans l'administration, dans la société civile, et que nous trouvions tous ensemble quelques bonnes pratiques qui pourraient guider notre Ville vers ce qu'il doit être souhaitable : une ville où on ne confond pas galanterie et harcèlement.

Je suis sûr que nous partageons tous la volonté de vivre dans une Ville pleine de séduction, d'élégance et de respect, où sans aseptiser toutes les relations, on ne laisse aucune place aux comportements sexistes ordinaires.

Faisons-le ensemble, et je l'espère à l'unanimité. Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Ann-Katrin JÉGO.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme tous les élus de mon groupe, j'approuve votre proposition de créer un groupe de travail paritaire, dont l'objectif est de lutter contre le harcèlement sexuel.

Le harcèlement sexuel et les pratiques sexistes ne sont malheureusement pas l'apanage du monde politique, elles sont le quotidien de nombreuses femmes dans tous les univers professionnels et dans toutes les catégories sociales. Il s'agit d'un sujet compliqué, délicat, qui renvoie chacun d'entre nous à sa propre représentation sexuelle. Aussi trop souvent, nous, femmes, hésitons à dénoncer ces attitudes inadmissibles parce que les mots nous manquent et aussi souvent par peur d'être raillées, moquées, renvoyées à notre prétendue rigidité. Mais aujourd'hui, nous femmes politiques, qui avons accès à la parole publique, avons pour devoir de nous en saisir et de nous faire les porte-paroles de toutes les autres.

Je profite de cette occasion pour apporter mon total soutien ainsi que celui de l'ensemble du groupe UDI-MODEM à Mme la Maire face aux propos inqualifiables tenus à son encontre par un élu francilien.

Elle aurait pu et nous aurions pu nous contenter de qualifier ce monsieur de "goujat", "malotru", "gros balourd", la liste est longue, mais non, ensemble nous disons qu'il est temps que la société comprenne, que la société entende qu'il ne s'agit pas de banales blagues graveleuses mais d'actes violents, d'une attitude discriminatoire qui relègue la femme, toutes les femmes, au statut d'objet sexuel. Ensemble nous disons "stop" aux blagues, aux remarques, aux insinuations déplacées. Il est grand temps que le monde professionnel accueille les femmes avec bienveillance.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, quand une femme dit non, c'est non ! Ce n'est pas autre chose, ce n'est pas "peut-être", "pourquoi pas". Si elle dit "non", c'est que c'est non. Cette parole-là doit enfin être entendue et respectée : un "non" est un "non".

Je souhaite vraiment d'abord dire toute l'estime que nous avons ici et la reconnaissance pour le courage des femmes qui, dernièrement, ont osé parler, osé s'exprimer sur un sujet qui est si difficile. Par leur courage, elles nous donnent à toutes et à tous le courage non seulement à d'autres de parler, et à toutes et tous d'entendre cette parole-là.

Je souhaite vraiment que ce vœu relatif à la lutte contre le harcèlement sexuel puisse être adopté à l'unanimité de cette Assemblée, parce que la création d'un groupe de travail paritaire, dont le but est de trouver les outils les plus efficaces et de les mettre en place dès la fin de l'année du 2016, et un groupe de travail qui puisse être composé de toutes les fonctions qui composent notre institution, c'est un groupe de travail qui décide vraiment de prendre à bras-le-corps la lutte contre le harcèlement sexuel.

C'est important, et cela honore notre Assemblée de mettre vraiment toute la volonté de toutes et tous pour que tout le monde entende enfin, qu'il s'agisse de rapports hiérarchiques ou, comme cela a été dit précédemment, de rapports non hiérarchiques, mais on sait que dans les rapports hiérarchiques, la situation est hélas beaucoup plus fréquente, eh bien ! que tout le monde entende que, quand c'est non, c'est non, et que notre Assemblée se porte garante de protéger toutes celles et ceux qui souhaitent que leur "non" soit respecté.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais tout d'abord, au nom de l'Exécutif, remercier l'ensemble des présidents et présidentes des groupes politiques de ce Conseil pour avoir eu la sagesse de signer un vœu collectif sur ce sujet qui nous préoccupe tous, qui nous engage tous, qui a connu une actualité difficile ces dernières semaines et qui doit être l'occasion pour la Ville de

rappeler son engagement déterminé pour accompagner l'ensemble de ses agents pour lutter contre toute forme de harcèlement, et en particulier le harcèlement sexuel.

Je voudrais féliciter plus singulièrement le groupe Ecologiste de Paris qui est à l'initiative de ce vœu. Une réponse à deux voix parce que c'est un sujet qui non seulement concerne la Ville de Paris comme employeur et la responsabilité de l'employeur vis-à-vis de la protection de l'ensemble de ses agents, mais également parce que c'est un sujet qui va au-delà de la simple responsabilité de l'employeur, et c'est donc ma collègue Hélène BIDARD qui présentera juste après moi le vœu de l'Exécutif.

Je ne serai pas plus long si ce n'est pour proposer un léger amendement sur le vœu qui a été déposé, simplement que nous soyons moins précis sur le périmètre du groupe de travail pour faire des propositions, mais que nous prenions le temps, avec l'ensemble des groupes de ce conseil, pour réfléchir à la forme la plus efficace pour mettre en place des méthodes de lutte contre le harcèlement sexuel. Donc je lis la modification qui est proposée, qui est de remplacer la proposition par un seul alinéa qui serait que "soit créé un groupe de travail paritaire femmes/hommes qui définira les modalités pour trouver les outils les plus efficaces et de le mettre en place dès la fin de l'année 2016".

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Madame Hélène BIDARD, vous avez la parole.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, Messieurs, chers collègues.

Pour compléter et être immédiatement opérationnel, nous avons l'honneur de vous présenter un vœu de l'Exécutif relatif à la lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel à la Mairie de Paris, qui a été préparé dans le cadre d'un groupe de travail mis en place à l'initiative de la Maire de Paris avec le cabinet d'Emmanuel GRÉGOIRE, que je remercie au passage, et un certain nombre d'acteurs. Il s'est déjà réuni deux fois en associant la Direction des Ressources humaines, la Direction des Affaires juridiques, le service "Egalité Intégration Inclusion" de la DDCT, le cabinet de la Maire et nos cabinets.

Nous avons notamment auditionné l'A.V.F.T., l'Association européenne contre les violences faites au travail, pour laquelle nous venons de voter une subvention, qui a déjà été saisie de plusieurs cas, qui a une expertise du phénomène de harcèlement sexuel et sexiste depuis des années, et qui a notamment permis le rétablissement récent du délit de harcèlement sexuel.

Je me permets de rappeler certains chiffres : 40 % des femmes seraient victimes de harcèlement sexuel au cours de leur vie et 80 % d'entre elles considèrent être régulièrement confrontées, dans le monde du travail, à des attitudes et comportements sexistes.

Aujourd'hui, il s'agit d'expérimenter un dispositif pour lever l'omerta qui entoure les situations de violence sexiste et sexuelle subies au travail et empêche les victimes de dénoncer des faits ou les témoins de signaler des situations de harcèlement sexuel, en l'occurrence à la Ville de Paris. Il ne s'agit donc pas seulement d'une cellule d'écoute, mais de moyens renforcés pour la prévention, le signalement, l'enquête interne et également jusque devant la justice, autour des faits de harcèlement sexuel et sexiste, pour permettre aux élus, aux collaborateurs et aux collaboratrices tout comme à l'ensemble des agents de la Ville de se sentir suffisamment en sécurité, accompagnés, soutenus, encadrés, pour oser prendre la parole, briser le silence qui entoure encore trop souvent des situations destructrices.

Je vous remercie et sais compter sur l'ensemble des groupes pour y apporter un avis favorable, ce qui doit être un geste fort adressé à celles et ceux qui, victimes, n'oseraient pas parler. Ce vœu est un engagement pour un dispositif complet de protection qui vous accompagnera dorénavant.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 85 déposé par l'ensemble des groupes et Danielle SIMONNET ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2016, V. 172).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 85a de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2016, V. 173).

Je vous en remercie.

2016 DDCT 65 - Subvention (40.000 euros) et convention à l'association "Fédération des centres sociaux pour la préparation et le passage des examens D.I.L.F. - D.E.L.F.".

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 65 : subvention et convention à l'association "Fédération des centres sociaux pour la préparation et le passage des examens D.I.L.F. - D.E.L.F.".

La parole est à Mme Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous nous proposez d'approuver l'attribution d'une subvention de 40.000 euros à l'association "Fédération des centres sociaux pour la préparation et le passage des examens D.I.L.F. et D.E.L.F.", le diplôme initial de langue française et le diplôme d'études en langue française. J'ai souhaité intervenir sur ce projet d'abord pour soutenir l'action de l'association "Fédération des centres sociaux" qui, comme son nom l'indique, vise à fédérer, mettre en réseau, former des bénévoles et accompagner les centres sociaux parisiens majoritairement associatifs, une particularité parisienne que je salue tout particulièrement ici.

En effet, à Paris, la majorité des centres sociaux implantés dans les quartiers parisiens, et notamment dans les quartiers "politique de la ville", sont le fruit d'une initiative citoyenne locale accompagnée par la DASES, la C.A.F., la mairie d'arrondissement et, bien sûr, la Fédération des centres sociaux.

Chaque centre social porte et anime un projet qui correspond aux besoins de son quartier. Il est un lieu d'accueil inconditionnel pour l'ensemble des habitants de son quartier ; sa vocation première est l'animation globale de son quartier. Il permet l'émergence d'actions locales élaborées par des habitants bénévoles et accueille des associations locales pour répondre à une demande identifiée dans le quartier.

Le centre social dans un quartier est donc un lieu privilégié pour un accueil inconditionnel des habitants d'origine étrangère souhaitant entreprendre une démarche d'intégration et d'insertion sociale dans son quartier et dans sa ville.

En ce sens, l'offre de cours d'apprentissage de la langue française dans le cadre d'ateliers sociolinguistiques que développent systématiquement les centres sociaux parisiens est, à nos yeux, primordiale. Faciliter l'accès inconditionnel à la langue française pour les étrangers parisiens et au plus près de chez eux est une orientation très précieuse pour encourager et contribuer à l'intégration des personnes étrangères dans la vie de la cité.

Nous défendons donc le maintien et le renforcement de cette activité d'apprentissage de la langue française dans les centres sociaux parisiens, nous défendons le principe qui affirme l'intégration de son financement dans la subvention socle annuelle, et nous défendons surtout l'accès inconditionnel et sans obligation de justification de durée de séjour sur le territoire français pour toute personne habitant à Paris, qui frappe à la porte d'un centre social pour accéder à des cours d'apprentissage de la langue française. Refuser des personnes pour une question de critère de durée de séjour contribuerait à mon sens à favoriser un risque d'exclusion et de marginalisation de ces personnes.

Les élus écologistes tiennent à exprimer leur inquiétude quant à l'exigence imposée par la Préfecture de Région, qui participe au financement de l'activité d'ateliers linguistiques, demandant aux centres sociaux de fournir le pourcentage de bénéficiaires primo-arrivants reçus, ce que refusent certaines associations gestionnaires de centres sociaux à Paris.

Pour défendre notre attachement au caractère inconditionnel et sans obligation de justificatif de durée de séjour en France et pour demander à l'Etat de ne pas prendre en compte la condition de ce critère dans sa participation au

financement des ateliers sociolinguistiques des centres sociaux, nous avons cosigné le vœu n° 86, qui sera présenté par nos collègues du groupe Socialiste.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET. Elle n'est pas là ?

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous savons tous, je dirais même que nous partageons tous, que la maîtrise de la langue française, l'appropriation de certains codes sociaux, l'acquisition de compétences de base, sont des éléments constitutifs de l'insertion et de la citoyenneté entendue comme membre assumé reconnu du contrat social. Nous savons que ce processus n'est lié ni à l'origine de la nationalité de l'individu, ni à l'appartenance à une communauté, ni au temps de présence en France.

C'est ce qui me paraît intéressant dans le projet des quatre associations, c'est qu'il ne se limite pas à l'alphabétisation mais intègre un travail plus large sur le projet d'insertion, la gestion du temps, le renforcement de la confiance en soi et la compréhension du fonctionnement des espaces sociaux.

Une deuxième dimension nous amène à soutenir ce deuxième projet de délibération qui vient aider l'action de la Fédération parisienne des centres sociaux à organiser le passage du Diplôme initial de langue française, D.I.L.F. et du Diplôme d'études en langue française, D.E.L.F.

Les centres sociaux parisiens font passer ces épreuves à leurs usagers des cours A.S.L., et pour cela les centres ont besoin que leurs salariés et leurs bénévoles soient formés. La formation, si elle n'a pas de prix, a un coût, et ils doivent pouvoir aider financièrement certains de leurs usagers à régler les frais de concours ; cela nous semble nécessaire.

Après avoir parlé une langue commune, parlons un langage peut-être moins consensuel par notre souhait de rattacher un vœu à ce projet de délibération pour marquer notre désaccord de fond avec l'Etat sur la question de l'apprentissage du français.

Vous le savez, l'Etat souhaite dorénavant que l'apprentissage du français soit réservé aux migrants primo-arrivants. Le Ministère de l'Intérieur demande ainsi aux associations de remplir un questionnaire sur le public de ces cours pour restreindre le financement des A.S.L. aux seuls primo-arrivants.

A nos yeux et, je l'espère, aux vôtres, cette décision est tout simplement inacceptable. Par là, il est exigé des associations qu'elles fassent un tri inadmissible entre les personnes dont le seul désir est de s'intégrer dans notre pays. Ceci vient en contradiction avec le principe des associations d'accueil inconditionnel de tous, garant du vivre-ensemble, alors que l'apprentissage du français participe au développement de la citoyenneté et ne peut pas être un outil de sélection et d'exclusion.

Malgré notre expérience dans cette période où les actes posés sont contraires aux engagements, nous prendrons au mot le Premier Ministre qui dans son discours du 13 avril 2016, à Vaulx-en-Velin, affirmait : "6 millions de nos compatriotes ne sont pas à l'aise avec notre langue. Comment, dans ce cas, trouver sa place, prendre part à la vie de la cité ? Dans les 5 ans qui viennent, toutes celles et tous ceux qui éprouvent des difficultés dans le maniement de notre langue pourront ainsi trouver la formation ou le projet qui leur permettra de les dépasser."

Natifs, sans illusions sur les promesses qui n'engagent que ceux qui y croient, nous y croyons quand même. Nous exigeons toutefois que le Ministère de l'Intérieur et la Préfecture de Paris, cessent de demander aux associations de remplir ces questionnaires et qu'il n'y ait pas de baisse dans les aides.

Cette exigence n'est que la première partie de notre vœu car nous avons souhaité également ouvrir le débat au sujet du financement des centres sociaux. Je ne referai pas tout l'historique, je rappelle simplement quelques éléments. Les centres sociaux sont des associations qui jouent un rôle de premier plan dans les quartiers populaires. Leurs interventions sont importantes auprès des habitants qu'ils accompagnent et dont ils développent le pouvoir d'agir.

Lors du débat budgétaire de décembre 2015, nous avons d'ailleurs demandé à la Ville d'aider davantage les centres sociaux pour leur permettre d'aider plus les habitants des quartiers populaires pour qu'ils s'inscrivent dans la démarche des projets du budget participatif.

A Paris, tous les centres sociaux ont aussi pour particularité de proposer des A.S.L. à un public d'origine étrangère qui souhaite apprendre le français. Bien que la C.N.A.F. nationalement ne demande pas spécialement aux centres sociaux de proposer ce genre d'action, la demande de cours de français est très forte à Paris, et l'action des centres sociaux est nécessaire pour y répondre. D'autant que cela permet aux centres de prendre contact avec des publics qu'ils peuvent ensuite associer à d'autres actions, qui, elles, font bien partie de leur cœur de métier.

Voilà pourquoi nous demandons dans ce vœu que la C.A.F. et le Département intègrent le financement des A.S.L. dans le socle d'activité des centres sociaux afin de les financer de manière pérenne.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, merci aux deux intervenantes qui ont fort rapidement dans leurs interventions salué l'objet du projet de délibération et je me permets de le rappeler.

En effet, la Ville de Paris, depuis des années déjà, accompagne la Fédération des centres sociaux pour qu'elle puisse former, de façon collective, notamment dans des dispositifs permettant une mutualisation entre les centres sociaux, mais également d'un point de vue individuel, des personnes pour qu'elles puissent passer les examens du D.I.L.F. et du D.E.L.F.

C'est évidemment un dispositif important. Nos centres sociaux à Paris ont une particularité parmi d'autres, si on les compare aux autres centres sociaux sur les territoires : la part de bénévoles y est plus importante que dans d'autres parties du territoire français. Cela nécessite donc qu'il y ait un gros travail d'accompagnement et de formation des bénévoles ; la Ville y prend directement ou indirectement sa part. Merci de l'avoir souligné.

Je vais profiter du fait que le temps de parole est plus long sur les projets de délibération que sur les vœux pour commencer à vous répondre, Mesdames, sur le sujet que vous avez posé et sur lequel plusieurs groupes ont déposé un vœu en commun, qui porte sur le sujet de la restriction des personnes qui peuvent être bénéficiaires d'une A.S.L. et donc des associations qui peuvent être financées sur ce sujet-là notamment par l'Etat.

C'est un sujet qui est évidemment plus large que celui des centres sociaux, puisqu'il concerne l'ensemble des associations qui mettent en place des A.S.L. C'est la raison pour laquelle le vœu a été disjoint de ce projet de délibération car le sujet est malheureusement bien plus large que celui des centres sociaux.

Notre position, au sein de la majorité municipale, n'a pas varié. Nous avons déjà par deux fois interpellé l'Etat, par des vœux communs, pour que, d'une part, il ne revienne pas sur les financements accordés en 2015 en raison du statut administratif ou de la durée de présence en France du public reçu. Et pour que, d'autre part, le financement des actions intégration n'intègre pas de condition de durée de présence. Nous avons en son temps demandé qu'un travail partenarial soit mené avec la DDCT pour coordonner au mieux les financements de l'Etat et de la Ville pour favoriser l'intégration.

Aujourd'hui, des associations sont sollicitées par l'Etat pour remplir un questionnaire, vous l'avez dit, et au-delà de cette question de principe, remplir ou ne pas remplir les questionnaires, nous voyons pour la première fois - il faut le reconnaître - qu'une probable baisse de financement aux associations qui n'ont pas rempli le questionnaire ou qui reçoivent peu de publics ciblés par l'Etat est en train d'arriver dans nos territoires. Nous avons eu l'occasion d'échanger sur ce sujet avec l'ensemble des adjoints "politique de la ville" lorsque nous nous sommes vus la semaine dernière.

En 2016, l'Etat n'arrête pas les subventions à ces associations, mais les diminue. A l'inverse, car il faut être honnête et objectif jusqu'au bout, les subventions aux projets d'apprentissage du français à visée professionnelle ou à destination des réfugiés ont, elles, augmenté. Nous nous en félicitons mais nous ne pouvons pas accepter que les associations, qui accueillent un public qui est un public parisien, qui existe et qui a besoin de l'accompagnement des associations, puissent, elles, se voir privées de financements par l'Etat. C'est la raison pour laquelle - j'y reviendrai - plusieurs groupes ont déposé un vœu. Je répondrai dans le cadre du vœu.

Cependant, je tenais à réaffirmer, puisque je n'aurai pas le temps de le dire en deux minutes tout à l'heure, que la position de l'Exécutif n'a absolument pas bougé. Nous continuons à demander que les publics divers dans nos quartiers qui ont besoin de rentrer dans l'apprentissage de la langue française continuent à pouvoir être accompagnés.

Merci en tout cas d'avoir l'une et l'autre salué l'action des centres sociaux en l'occurrence, mais également l'ensemble du tissu associatif qui œuvre sur ce sujet dans notre ville.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 65.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DDCT 65).

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Ecologiste de Paris et Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux conditions de financement des ateliers socio-linguistiques (A.S.L.).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'accompagnement socio-linguistique des adultes et au financement des centres sociaux.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux ateliers socio-linguistiques.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux n^{os} 86, 87 et 88 ont trait aux ateliers socio-linguistiques.

Je donne la parole à M. Rémi FÉRAUD pour le vœu n° 86. Pardon, c'est M. BELLARD, alors, qui le présente ? Mme SOUYRIS non plus ? M. BROS n'est pas là. On improvise ? On n'improvise pas ?

Eh bien alors, on passe à Mme PREMEL, pour le n° 87. On passe à Danièle PREMEL, n° 87. Allez-y, Danièle.

Est-ce que les vœux sont considérés comme présentés, à part Mme SIMONNET ? Alors, comme Mme PREMEL n'a pas parlé, je donne la parole à Mme SIMONNET sur le vœu n° 88.

Non, ils ne sont pas rattachés. Merci beaucoup. Eh bien, non, ils ne le sont pas.

Madame SIMONNET, ne vous laissez pas désorienter et vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Vous pouvez remettre à zéro le compteur ? Chers collègues, je vais, pour commencer, vous lire une citation de notre Premier Ministre lui-même, Manuel VALLS. Ah, cela vous manque !

"Six millions de nos compatriotes ne sont pas à l'aise avec notre langue. Comment, dans ce cas, trouver sa place, prendre part à la vie de la cité ? Dans les cinq ans qui viennent, toutes celles et ceux qui éprouvent des difficultés dans le maniement de notre langue pourront ainsi trouver la formation ou le projet qui leur permettra de les dépasser."

Et dans une énorme hypocrisie totale, notre Premier Ministre et ce Gouvernement, finalement, décident de restreindre le subventionnement de l'apprentissage du français aux seuls immigrés présents sur le territoire depuis moins de cinq ans, y compris dans les ateliers sociolinguistiques, remettant en cause ainsi la question essentielle du droit à la langue, question essentielle pour l'accès à l'ensemble des autres droits.

Est-ce qu'en fait, il pourrait y avoir un peu moins de bruit ? C'est possible ? Non ? C'est trop demander ? En fait, pour le droit à la langue, il y a aussi le droit à l'écoute.

(M. Ian BROSSAT, adjoint, remplace M. Julien BARGETON au fauteuil de la présidence).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Danielle SIMONNET, toute seule, et dans le calme.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci. On voit bien là que l'austérité nuit à l'égalité des droits, nuit à l'émancipation. Il est intolérable, comme cela a été dit précédemment, de demander aux associations de trier les personnes qui seraient susceptibles ou pas d'avoir accès à des cours et des ateliers sociolinguistiques leur permettant de maîtriser la langue, sachant le rôle déterminant de la maîtrise de la langue pour se construire, s'insérer, non seulement socialement, professionnellement, mais également dans l'ensemble des droits civiques.

A travers ce vœu, je demande que la Maire de Paris interpelle le Gouvernement pour qu'il maintienne et augmente le subventionnement de l'apprentissage du français pour toutes et tous, sans aucun critère sélectif, et je souhaite que les nouvelles conventions entre la DASES et les centres sociaux parisiens intègrent les A.S.L. dans leur socle de financement avec les moyens correspondants.

Et je souhaite, pour finir, que la Ville de Paris propose, en lien avec la Préfecture, de mettre en place une réflexion globale en associant les différents acteurs de l'offre linguistique à Paris.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Pour présenter le vœu n° 86, est-ce que, Madame ATALLAH, vous pouvez le faire ? Merci. Vous avez deux minutes.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, puisque le projet de délibération portait également sur le même sujet et, comme nous avons dit que l'apprentissage du français est l'un des premiers pas vers l'intégration, qu'il favorise une meilleure compréhension du fonctionnement des institutions et des services publics et permet l'accès aux droits et à la citoyenneté, l'une des priorités du contrat de ville parisien 2015-2020, dont l'Etat est l'un des principaux cosignataires. Le vœu, sur la proposition de nos deux groupes - même trois, pardon : le groupe Socialiste, le groupe Ecologiste ainsi que le groupe Radical de Gauche -, demande que la Maire de Paris interpelle de nouveau le Gouvernement afin que le financement par l'Etat d'actions d'accompagnement linguistique retrouve une portée générale, et n'intègre pas de critère de durée minimum de présence sur le territoire national, et que la Préfecture de Région réétudie les demandes de subventions des associations n'ayant pas rempli le questionnaire ou ne répondant pas à ce critère de l'Etat, pour qu'elles puissent être instruites sur le fondement de la qualité de l'action menée, et non du type de public reçu.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame ATALLAH.

Pour vous répondre, aux uns et aux autres, Colombe BROSSEL, qui a deux minutes.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci donc à tous. Dans la poursuite de ce que nous nous sommes dit à l'occasion du projet de délibération précédent, j'aurai évidemment un avis positif sur ce vœu, parce que c'est une préoccupation que nous portons ensemble et depuis quelque temps déjà. C'est une préoccupation qui n'est pas que de principe, qui est le souhait de voir la politique se faire en fonction de la réalité dans nos quartiers et de la réalité des besoins des actions.

J'en profite pour vous rappeler que nous consacrons plus de 7 millions d'euros pour l'apprentissage du français tous les ans à la Ville de Paris, plus de 380.000 euros pour les ateliers socio-linguistiques. Je me permettrais, si Danièle PREMEL en était d'accord, de vous proposer que dans le vœu porté, nous puissions rajouter un considérant sur la question posée de la nécessité de consolider un modèle économique des centres sociaux : "consolider le modèle économique des centres sociaux, ce qui implique que la C.A.F., en lien avec le Département de Paris, envisage d'inclure les A.S.L. dans le socle d'activité des centres sociaux afin d'en pérenniser le fonctionnement". Ce qui nous permettrait d'intégrer l'ensemble des préoccupations que vous avez posées, et cela vous permettrait, je le crois, de pouvoir retirer votre vœu, et nous pourrions ainsi voter un vœu de l'ensemble de la majorité.

Je fais la même proposition à Danielle SIMONNET, pour que nous puissions tous ensemble porter un message unique, ce qui nous donnera, je le crois et je l'espère, de la force pour agir pour les habitants de nos quartiers.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je vous propose donc de passer au vote.

Est-ce que les amendements proposés par Colombe BROSSEL à l'instant sont validés ? Je pose la question aux différents groupes qui ont émis ces vœux : d'abord, Danièle PREMEL pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Il est compris effectivement dans le vœu de l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Très bien.

Pour les Verts, même question, même réponse.

Et pour Danielle SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Très bien.

Les vœux n^{os} 87 et 88 sont donc retirés.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu amendé de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 174).

Vœu déposé par les groupes PCF-FG et SOCA relatif à la résidence sociale Claude Tillier.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Et nous passons donc au vœu n° 89, qui est relatif à la résidence sociale Claude Tillier.

Et je donne la parole pour deux minutes à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être court, puisque c'est un vœu qui concerne le 12e arrondissement et qu'il a été adopté dans notre Conseil.

Pour résumer rapidement ce vœu, deux considérants qui retiennent notre attention : d'abord, la volonté que d'une part, les résidents soient assurés de vivre dans des conditions sereines, dignes et sécurisées ; et d'autre part, que les riverains de la résidence et habitants du quartier ne soient confrontés à aucune nuisance. Pour cela, nous demandons un travail partenarial entre la mairie d'arrondissement, le gestionnaire de la résidence "Coallia", les représentants des résidents, le collectif des habitants, le conseil de quartier et le commissariat de police.

C'est pour cela que ce vœu demande, dans un premier temps, un travail partenarial de régulation et de limitation des nuisances, et dans un deuxième temps, que les services de police interviennent chaque fois que nécessaire pour assurer la sécurité au sein du foyer et dans ses abords, contre les trafics et les ventes à la sauvette, éventuellement en préparant ces interventions en amont avec "Coallia".

Et enfin, Monsieur le Préfet, nous vous demandons les circonstances et les objectifs de l'intervention qui a été réalisée le 23 mai dernier et qui a conduit notamment à la délivrance d'une trentaine d'obligations de quitter le territoire français.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Madame BROSSEL, pour répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur BONNET.

J'apporterai un avis favorable à ce vœu, qui met l'accent, je le crois, sur les sujets et les modalités de dialogue qui nous tiennent à cœur sur le sujet que vous avez posé en Conseil du 12e arrondissement.

En effet, la sécurité doit s'appliquer partout et pour tout le monde, et notamment pour les résidents des foyers. Nous devons veiller à ce que les interventions de police permettent la sécurisation pour les riverains et pour les résidents. Nous devons veiller à ce que l'ensemble des sujets soient posés dans un cadre de concertation et de coopération. Nous y mettons tous beaucoup d'énergie et de temps, et je salue de ce point de vue, la Maire du 12e et l'ensemble des élus. Evidemment, cette concertation est une condition absolument nécessaire au fait que les opérations se déroulent du mieux possible.

Il faut lutter contre les trafics, partout à Paris, mais notamment dans les foyers et, en l'occurrence, quand les résidents eux-mêmes le demandent. Mais il faut le faire, en effet, dans un cadre qui permette à chacun de pouvoir travailler, coopérer, collaborer. Si nous voulons inscrire les foyers dans la ville, nous devons en permanence inscrire les foyers dans la ville et dans nos processus de concertation et de mise en œuvre de politiques publiques.

C'est la raison pour laquelle j'émettrai un avis favorable.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame BROSSEL.

Monsieur le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Simplement pour répondre à la question posée dans ce vœu, pour confirmer que, le 23 mai 2016, les services de police sont intervenus pour mettre un terme à des nuisances récurrentes et à des problèmes de sécurité, qui étaient rencontrés sur la voie publique et à l'intérieur de ce foyer. Intervention qui a été réalisée sur réquisition de l'exploitant, à savoir la société "Coallia".

Vous parliez de préparation en amont et de partenariat, je tiens à préciser que cette opération a été précédée de quatre réunions de travail associant la mairie et "Coallia". C'est dans ce cadre que, bien évidemment, nous intervenons dans des parties privatives.

S'agissant du bilan que vous évoquiez, de la trentaine de personnes qui auraient été concernées par une O.Q.T.F., ce sont en réalité 28 personnes qui ont été emmenées à cette occasion pour des contrôles. A l'issue de ces contrôles, 18 d'entre elles ont fait l'objet de la délivrance d'une obligation de quitter le territoire français assortie de la rétention administrative, 5 autres personnes se sont vu délivrer une O.Q.T.F. sans rétention pour le moment, et 5 autres personnes ont été libres après leur audition.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Un mot d'explication de vote de Valérie MONTANDON pour le groupe LR.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voulais préciser que ce vœu venait surtout en réponse. C'est un aveu d'impuissance suite à un vœu que nous avons déposé en Conseil d'arrondissement lors de la dernière séance.

Vous vous êtes sentis obligés parce que nous soulevions les problèmes de dégradation pour les riverains et aussi un problème de sécurité pour les résidents de cette résidence Claude Tillier. Nous avons soulevé la dégradation de la situation et vous vous êtes sentis obligés de vous justifier avec des pseudo-mesures qui n'ont rien donné.

Notamment lorsque vous parlez de digicodes, oui, ils existent mais ils n'ont jamais été activés. Lorsque vous parlez de vigile, on ne l'a jamais vu. Lorsque vous parlez d'installation de potelets, sachez qu'ils ont depuis très longtemps été inefficaces et contournés. Vous parlez de régulation lors des moments de prière, c'est faux, la régulation n'y est pas et c'est justement pour cela qu'il y a un problème de sur-fréquentation de plus de 300 personnes à chaque fois. Vous parlez de médiation interculturelle, là aussi, ce n'est pas un problème de culture, mais un problème de voisinage.

Je pourrais reprendre tous les considérants mais je n'en ai pas le temps, mais cela est simplement un aveu d'impuissance.

C'est aussi un vœu fourre-tout puisque vous avez rajouté aussi...

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Vous avez épuisé votre temps de parole. Une explication de vote, c'est une minute.

Mme Valérie MONTANDON. - Sachez simplement que nous allons en effet voter contre parce que nous ne cautionnons pas votre immobilisme, le laxisme de "Coallia" non plus. Nous soutenons par contre l'action de la police et nous pensons qu'ils n'ont pas besoin de se justifier.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vous propose de passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 89 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est par conséquent adopté. (2016, V. 175).

2016 DFPE 10 G - Participation (147.161 euros) et convention avec l'association "Ambroise Croizat", pour le fonctionnement d'un accueil en périnatalité à l'hôpital Pierre Rouquès Les Bluets 4-6, rue Lasson (12e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DFPE 10 G. Il s'agit de la participation et de la convention avec l'association "Ambroise Croizat" pour le fonctionnement d'un accueil en périnatalité à l'hôpital Pierre Rouquès Les Bluets dans le 12e arrondissement.

Je donne la parole pour cinq minutes maximum à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération me permet d'évoquer la situation de l'hôpital Pierre Rouquès Les Bluets et d'exprimer les inquiétudes qui sont les miennes, ayant été saisie régulièrement ces dernières semaines, à plusieurs reprises, par les personnels concernant les difficultés rencontrées par cet établissement.

Nous sommes à Paris dans la métropole très attachés aux Bluets pour l'offre spécifique et les valeurs portées par cet établissement ancré dans notre histoire : l'accouchement sans douleur dans les années 1950, le planning familial et le droit à l'I.V.G. dans les années 1970, l'assistance médicale à la procréation depuis les années 1990, avec comme constance l'égalité d'accès aux soins pour tous et surtout pour toutes.

En 2013, l'hôpital a rencontré des difficultés importantes liées au passage à la tarification à l'activité, peu adaptée au travail d'accompagnement et de prévention mis en œuvre par les équipes, et dont la qualité fait toute la spécificité des Bluets.

Grâce à la mobilisation importante des personnels, avec le soutien des habitants et celui des élus parisiens, le projet de cette maternité toute particulière a pu être préservé et les équipes ont construit l'avenir de cet établissement, dans un climat apaisé, tout en continuant à offrir aux patientes l'accueil de grande qualité qui constitue, avec son approche pionnière, la renommée des Bluets.

Depuis 2013, l'établissement se redresse et a su augmenter son activité. En 2016, plus de 3.000 enfants y sont nés, 1.200 I.V.G. et 1.200 essais de procréation médicalement assistée y ont été réalisés.

Ces résultats sont le fruit d'un travail de longue haleine, mené par des personnels dont l'investissement et le militantisme méritent d'être soulignés dans une période particulière où l'accès à l'I.V.G. se fait de plus en plus difficile en pratique pour les femmes.

Cette croissance de l'activité va de pair avec une inscription toujours plus importante dans le territoire, en lien en particulier avec les hôpitaux de l'Est parisien. Mais également avec la médecine de ville et les structures d'accueil qui orientent un public nombreux vers les consultations de P.M.I., le planning familial, la procréation médicalement assistée ou encore l'I.V.G.

Les professionnels font confiance aux Bluets, en particulier ceux de l'hôpital Trousseau avec qui des liens étroits ont été tissés. Cela est encore récemment attesté par l'ouverture d'une des premières maisons de naissance expérimentales dans les locaux de la maternité, l'une des premières de France.

Suite au départ du directeur, un énième départ en trop peu de temps, le contexte actuel est marqué par une forte inquiétude des salariés. J'ai été au cours des dernières semaines interpellée à plusieurs reprises par les équipes, qui m'ont fait connaître leur désarroi, leur impression de devoir à nouveau tout recommencer pour continuer à assurer le développement de l'activité de l'établissement, tout en maintenant l'approche qui a fait la richesse de ces lieux.

Je souhaite profiter de ce projet de délibération pour communiquer à nouveau tout mon soutien aux 250 salariés des Bluets qui constituent son identité et assurent, par leur capacité à développer des projets innovants, son attractivité pour les futurs parents, comme pour les étudiants et les professionnels.

Des projets, l'équipe en a beaucoup : devenir un centre de référence pour les internes, pour la gestion des grossesses à Paris, et un centre de formation pour l'apprentissage de l'I.V.G. sous anesthésie locale ; obtenir le label international de l'initiative "Hôpitaux amis des bébés" ; intensifier les interventions du planning familial dans les établissements scolaires.

C'est la motivation, l'engagement des salariés qui constituent l'attractivité des Bluets.

Je souhaite que la collectivité parisienne demeure attentive à cette situation dans les prochaines semaines, pour faciliter le dialogue avec l'appui de l'Agence régionale de santé dans ses missions de tutelle et de contrôle. Il en va de notre attachement à ces Bluets qu'il faut à nouveau réaffirmer.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ a la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Madame la Maire du 12e arrondissement, bien entendu nous voterons ce projet de délibération.

Cette subvention reconnaît le travail important de l'hôpital Pierre Rouquès, du centre de Santé Fernand Lamaze et de la maternité des Bluets.

Cette subvention, rappelons-le, fait suite à un vœu de soutien que j'avais présenté en 2013 au Conseil du 12e arrondissement, suivi d'un amendement budgétaire que vous aviez présenté, mon cher collègue Ian BROSSAT, au titre du groupe Communiste - Front de gauche en Conseil de Paris en 2013.

Bien sûr, je salue, comme l'a fait la Maire du 12e, la qualité de l'accueil et le professionnalisme des agents de la polyclinique qui n'est plus à démontrer. L'histoire de cette polyclinique est une belle et grande histoire. Elle est liée bien sûr à l'engagement des personnels, mais aussi à l'engagement historique des forces syndicales et singulièrement de la C.G.T. pour la prise en compte de la santé des travailleurs.

L'association "Ambroise Croizat" et la maternité des Bluets ont été et sont toujours des lieux d'innovation dans la prise en charge médicale mais aussi sociale des usagers. Berceau de l'accouchement sans douleur, la polyclinique a développé au cours des années une diversité de services : un centre agréé de procréation médicale assistée, un service de gynécologie chirurgicale, un centre d'orthogénie, un centre de planification familiale et de dépistage des maladies sexuellement transmissibles, un centre de santé axé sur la femme et l'enfant, et récemment une maison de naissance expérimentale.

Le fil rouge, l'ambition portée depuis des années, c'est la solidarité autour de la naissance, autour de l'être humain.

Nous le savons tous. C'est un combat commun qui a sauvé à plusieurs reprises cette maternité et cette association d'une logique défendue par la Ministre BACHELOT d'une santé caporalisée par des logiques de rentabilité immédiate. Le Gouvernement actuel, contrairement à ce qu'il avait promis, n'a pas remis en cause la loi BACHELOT. Tout au plus, il a freiné son application, dans le domaine de la psychiatrie par exemple.

Je sais que certains à l'A.R.S., voire dans les sphères gouvernementales, continuent à critiquer et à vouloir mettre en cause cet outil créé par les travailleurs pour les travailleurs par le biais d'une action syndicale forte. On peut trouver d'ailleurs étrange que le M.E.D.E.F. et la presse gouvernementale qui agitent une campagne haineuse à l'égard de la C.G.T. ne soulignent pas que ce syndicat est aussi à l'origine de pans entiers de l'action publique par le biais d'associations comme celles-ci, qui nous concernent, ou via les comités d'entreprise.

Je serai attentif, avec l'ensemble des élus communistes de Paris, à ce que ne se développe pas une campagne sournoise de dénigrement. L'histoire de ce lieu, l'attachement de celles et ceux qui ont eu à le fréquenter, la spécificité de sa gestion, ne rentrent pas dans le cadre pré-formaté que l'A.R.S. et le Gouvernement veulent donner aux institutions de la santé.

Défendons donc cette spécificité, permettons que cet établissement se stabilise et nous serons toutes et tous très heureux de voir nos enfants naître dans cette polyclinique et continuer à être suivis par les professionnels de la P.M.I.

"Libérer le peuple des angoisses du lendemain" : voilà la phrase historique d'Ambroise Croizat restée gravée dans nos cœurs.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Nicolas BONNET-OULALDJ.

Pour vous répondre, à vous deux, la parole est à Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Madame la Maire du 12^e arrondissement, Monsieur le Président du groupe Communiste - Front de Gauche, le projet de délibération qui vous est proposé est relatif au financement d'actions de P.M.I. menées par l'association "Ambroise-Croizat" qui, vous l'avez rappelé, gère l'hôpital dit "des Métallurgistes". Cette convention date du 9 juin 2000. Elle est ancienne. Elle a été revue au fil des années, comme il se doit, et notamment parce que cette association a développé une structure d'accueil qui est conçue particulièrement pour évaluer et prendre en charge les risques sociaux et psychologiques qui sont liés à la grossesse, et qu'elle mène - comme vous l'avez rappelé - des actions en direction de publics fragiles.

C'est cette action qu'il convient de poursuivre et ce soutien à ces actions de P.M.I., qui font l'objet du présent projet de délibération qui, je n'en doute pas, recevra un large accord et probablement l'unanimité de notre Assemblée.

J'ai bien entendu - et je partage - les préoccupations exprimées en particulier par la Maire du 12^e arrondissement sur la situation, par ailleurs, de l'ensemble de l'hôpital des Bluets lui-même. C'est un établissement de santé auquel les Parisiens sont très attachés pour des raisons historiques et de qualité de prise en charge, que vous avez l'un et l'autre rappelées. Cet établissement a connu, ces dernières années, plusieurs changements de direction. Alors qu'il semblait que la situation était plutôt stabilisée, avec la nomination à sa direction de M. LAURET, celui-ci, quelques mois après sa prise de fonction, est parti.

Les informations concordantes qui nous parviennent indiquent que l'établissement est en grande souffrance. Les personnels restants se plaignent de tensions psychologiques récurrentes. Nos services de P.M.I. m'indiquent que le planning de garde est particulièrement tendu, que des départs successifs de soignants ont eu lieu. Il m'indique aussi que les familles les plus vulnérables qui sont, notamment, je l'ai rappelé, l'objet de ce beau projet de santé, sont déstabilisées et que la dégradation persistante des conditions d'exercice des soignants était de nature à compromettre éventuellement la qualité et la sécurité des soins.

En tout état de cause, au regard de l'importance de ces faits, j'ai saisi, par courrier, l'Agence régionale de santé afin qu'elle prenne les mesures nécessaires pour restaurer dans les meilleurs délais les conditions de fonctionnement qui sont attendues d'un établissement hospitalier pour lui permettre de remplir ses missions en toute sécurité. Evidemment, l'Agence régionale de santé pourra compter sur l'engagement de la Mairie à ses côtés, quelles que soient les décisions qu'elle prendra à cet égard. Nous avons tous à cœur que les Bluets poursuivent leurs missions dans les meilleures conditions possibles, mais ce ne peut être au prix de la qualité et de la sécurité des soins. C'est ce qui est actuellement en cause. Donc, encore une fois, je serai vigilant à la réponse que l'Agence régionale de santé m'apportera, dont je ne manquerai pas de vous faire part.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 10 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFPE 10 G).

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la lutte contre les allergies liées aux pollens.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 90 est relatif à la lutte contre les allergies liées aux pollens.

Je donne la parole, pour deux minutes, à M. Buon TAN.

M. Buon Huang TAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la fréquence, l'intensité, le nombre de personnes affectées par des allergies liées aux pollens est en hausse en France, mais aussi à l'échelle de la planète. Un constat qui résulte notamment de la pollution atmosphérique, mais aussi du réchauffement climatique qui contribue à favoriser les réactions allergiques aux pollens en allongeant la durée de la pollinisation. Or, les allergies et l'asthme ont un double impact, à la fois individuel et collectif. Non seulement ils altèrent fortement la qualité de vie des personnes qui en souffrent, mais ils ont également un coût en termes de santé publique. Mais alors que faire ?

Pour lutter contre les allergies, il faut bien évidemment diminuer la pollution dans nos villes. C'est là un axe d'action déjà mis en œuvre par la Ville de Paris. Mais je crois que d'autres actions sont possibles. C'est là le sens du vœu déposé par notre groupe. En premier lieu, nous pensons utile que la Ville de Paris puisse dresser une carte des essences d'arbres, quartier par quartier, afin d'informer les Parisiens des éventuels allergènes présents autour d'eux.

Je crois comprendre, par ailleurs, que de nombreuses données existent déjà dans ce domaine. Par ailleurs, lors des pics de pollution, la Ville de Paris diffuse des recommandations pour les personnes vulnérables ou, si les pics sont plus élevés, pour l'ensemble de la population. Nous pensons que la Ville de Paris doit utiliser ses moyens de communication pour alerter les Parisiens lors de l'apparition de pics d'allergie aux pollens.

Allons encore plus loin. Imaginez que demain, il soit possible de visualiser sur une application le niveau des pollens et des allergènes dans l'air, de la même façon que nous consultons aujourd'hui l'état du trafic. Cela permettrait à chacun d'adopter des gestes simples pour limiter son exposition aux pollens.

Les investissements faits dans ce domaine permettraient, en outre, d'importantes économies pour les soins et éviteraient de nombreux jours d'absence au travail.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, mes chers collègues, à voter ce vœu.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour vous répondre, M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Je vais essayer de faire aussi bien.

Comme vous le rappelez, Monsieur le Conseiller, les pathologies allergiques sont en forte hausse. Dans une vingtaine d'années environ, 80 Conseillers de Paris devraient être allergiques sur les 163. On sera dans le ratio moyen. Ce phénomène allergique est aggravé par la pollution de l'air, donc est plus important en milieu urbain.

Vous proposez trois idées : de dresser une carte des essences d'arbres. Je vous informe que la DEVE a déjà des cartes détaillées des essences d'arbres et qu'elles sont disponibles en "open data" sur "Paris data" et que, par ailleurs, un groupe de travail sur les plantes dangereuses, toxiques ou allergisantes a été mis en place dans le cadre de la politique de végétalisation qui est menée par ma collègue, Pénélope KOMITÈS.

Deuxièmement, s'agissant des moyens de communication, comme vous le savez, les bulletins allergo-polliniques sont d'ores et déjà diffusés sur les panneaux lumineux de la Ville de Paris. Ce sont deux bulletins diffusés par semaine pendant la période de haute pollinisation qui s'étend maintenant de mars à fin septembre.

Troisièmement, vous suggérez la création d'une application. Une application existe du R.N.S.A., du réseau national, qui permet de faire cela. On peut sélectionner les pollens auxquels on est allergique et sa région, et avoir ainsi des informations.

Nous irons plus loin dans le cadre du Plan de santé environnementale, notamment en renforçant nos actions de prévention et de soins auprès des populations les plus vulnérables, notamment des enfants, et en améliorant l'information et la communication.

Je donnerai donc, avec beaucoup d'enthousiasme, un avis favorable à vos propositions.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 90 présenté par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 176).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sauvegarde du centre de santé "Etudes et santé" 12, rue Viala.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 91 relatif à la sauvegarde du centre de santé "Etudes et santé" du 12, rue Viala.

C'est Mme BUFFETEAU qui présente ce vœu, pour deux minutes.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons un véritable manque d'offres de soins conventionnés dans le 15e arrondissement, notamment dans le quartier Emeriau - Zola.

Depuis la destruction du centre de santé Beaugrenelle de la rue Linois en 2006, et la non-réouverture du centre Anselme Payen après la réhabilitation de l'E.H.P.A.D. en juillet 2014, les centres de santé sont les structures de proximité indispensables, notamment pour prodiguer les premiers soins et pour mener des actions de prévention et de formation.

Ces centres qui pratiquent des tarifs raisonnés ont une vocation sociale, complètent l'offre de la médecine libérale et allègent les urgences des hôpitaux publics.

Il est important de reconstituer l'offre de santé dans ce quartier dont la population augmente, une offre qui soit adaptée et accessible à tous.

Or, le centre de santé "Etudes et santé" situé 12, rue Viala est menacé de fermeture car se trouvant en déficit, notamment du fait des difficultés de recouvrement du tiers-payant auprès de l'Assurance Maladie.

Ce centre et ses 59 salariés reçoivent 60.000 personnes dont la plupart en situation de précarité. La Mairie de Paris doit avoir pour objectif de maintenir une offre de soins de proximité accessible à tous, je le répète. C'est pourquoi nous demandons à la Maire de Paris de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour empêcher la fermeture de ce centre de santé implanté dans un quartier déjà en insuffisance d'offre de soins conventionnés.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous et Bernard JOMIER vous répond.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le centre de santé Viala est un centre mutualiste qui est en difficulté comme malheureusement beaucoup de centres de santé. Cela dit, le gestionnaire ne nous a pas saisis de demandes particulières à ce jour.

Une procédure judiciaire est en cours, un administrateur provisoire a été désigné, qui devrait permettre au juge de se prononcer sur la viabilité économique et la solidité des projets portés par les candidats à la reprise de ce centre.

Je sais également que l'Agence régionale de santé suit la situation de près, elle doit d'ailleurs opérer une visite, la semaine prochaine, dans ce centre, et notamment pour se faire une idée plus précise des problèmes de gouvernance, avec une vacance du directeur de ce centre depuis plusieurs mois.

Par ailleurs, dans les considérants de votre vœu, vous invoquez le tiers-payant comme étant une difficulté particulière qui aurait mis en danger la situation financière de ce centre.

Permettez-moi de vous dire qu'aucun élément fiable ne permet de donner crédit à cette idée.

Notre Municipalité est attentive à l'offre de soins en secteur I, vous le savez, nous avons d'ailleurs décidé de stopper le mouvement de fermeture des centres de santé municipaux, d'élargir l'offre de soins de chacun de nos centres, de soutenir la création de maisons de santé pluriprofessionnelles et l'installation de médecins libéraux dans le cadre du dispositif "Paris Med".

Malgré cela, nous n'avons pas capacité à intervenir encore plus quand nous ne sommes pas sollicités, pour chacun des centres de santé privés existants dans notre ville.

Je vous demande donc de retirer votre vœu, malgré la préoccupation que je partage totalement avec vous de l'offre de soins dans le 15e arrondissement. D'ailleurs, à ce sujet je vous informe qu'un cabinet avec de nouveaux professionnels de santé devrait ouvrir d'ici début 2017 dans le cadre du dispositif "Paris Med" dans votre arrondissement, et donc je vous demanderai de retirer votre vœu, sinon j'y apporterai un avis défavorable.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Madame BUFFETEAU, au vu des explications que vient de donner M. JOMIER, retirez-vous votre vœu ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 91 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'offre de soin dans le 17e.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 92, relatif à l'offre de soins dans le 17e arrondissement, et c'est Mme Alix BOUGERET qui intervient, pour 2 minutes, au nom du groupe les Républicains.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu, déposé par Brigitte KUSTER, Bernard DEBRÉ, Jérôme DUBUS et les élus de mon groupe, est relatif à l'offre de soins dans le 17e arrondissement et plus particulièrement au projet de création d'un grand hôpital universitaire au nord de Paris, à l'horizon 2025. Projet qui impliquera à terme la restructuration de l'hôpital Bichat dans le 18e arrondissement.

Cette restructuration se traduirait entre autres par la suppression de 600 lits. En dépit des divers engagements de l'A.P.-H.P. pour maintenir la vocation hospitalière du site de Bichat, les patients et les personnels, dont beaucoup d'habitants du 17e arrondissement, peuvent légitimement s'inquiéter de la diminution prévisible de l'offre de soins hospitaliers.

Par ailleurs, selon l'étude Demomed 75, publiée en janvier 2015, le 17e est considéré comme l'un des arrondissements dont l'offre de soins va le plus considérablement s'amenuiser à moyen terme.

Il serait donc très préjudiciable pour les habitants du 17e de se voir privés simultanément d'une offre de soins de proximité et d'une offre de soins hospitaliers.

C'est pour ces raisons que Brigitte KUSTER, Bernard DEBRÉ, Jérôme DUBUS et les élus de mon groupe émettent le vœu que la Maire de Paris s'engage à tout mettre en œuvre pour garantir aux habitants du 17e une offre de soins de proximité renforcée, et une offre de soins hospitaliers équivalente à celle que propose actuellement l'hôpital Bichat pour le Nord parisien.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame BOUGERET.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère, vous avez rappelé que le projet de création de l'hôpital Nord est un projet important, visant à moderniser et développer l'offre hospitalière sur le territoire Nord du Grand Paris.

L'implantation à Saint-Ouen répond à l'évolution des besoins du bassin de population, et d'ailleurs, il faut noter que le site retenu est à équidistance des actuels hôpitaux Bichat et Beaujon, mais pour une grande partie des habitants du 17e, du fait du développement des moyens de transport, notamment vous le savez, la ligne 14 va être prolongée, lorsque l'hôpital Nord ouvrira, il ne sera pas plus loin en trajet et même moins loin pour un certain nombre d'habitants du 17e arrondissement.

Quant aux capacités de l'hôpital Nord et au maintien de l'offre hospitalière sur le site Bichat - Claude Bernard, nous avons toujours indiqué que nous souhaitons vivement que l'A.P.-H.P. maintienne une offre de proximité hospitalière sur le site Bichat - Claude Bernard et que cette offre devait être adaptée aux besoins de santé de la population.

Donc, sous réserve évidemment que l'on modifie légèrement votre vœu, parce qu'on ne peut pas avoir la même offre sur le site de l'hôpital Nord et sur le site de la parcelle Bichat - Claude Bernard, je souscris à votre souhait en la matière.

Par ailleurs, concernant l'offre de soins de proximité dans le 17e arrondissement, je souscris également à votre analyse et dans le cadre du dispositif "Paris Med", là aussi un projet doit aboutir dans le quartier des Epinettes, au plus tard au tout début 2017. Et nous continuerons à travailler pour lutter contre la baisse de la démographie médicale dans ce quartier de Paris.

J'émet donc, si vous acceptez cet amendement à votre vœu, un avis favorable.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Madame BOUGERET, j'imagine que vous acceptez l'amendement proposé par M. JOMIER ?

Mme Alix BOUGERET. - Absolument.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vous propose donc de passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 92 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 177).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au soutien à l'association "Vaincre l'autisme".

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 93 relatif au soutien à l'association "Vaincre l'autisme".

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes, puisque c'est elle qui présente ce vœu.

Mme Danielle SIMONNET. - Et c'est une bonne raison.

Mes chers collègues, avec le troisième plan autisme, le Gouvernement a choisi finalement d'enfermer, de cloisonner la prise en charge des enfants autistes dans le secteur médicalisé, au détriment d'une ouverture sur l'éducation, sur de nouvelles façons de prendre en charge, et finalement, il méprise les structures innovantes.

Oui, j'ai l'impression que cela choque certains de mes collègues, mais il est grand temps de comprendre que la psychiatisation de l'autisme est une vision totalement cloisonnée et dépassée de la prise en charge.

Pourquoi autant de familles se retrouvent contraintes de partir en Belgique pour essayer de trouver d'autres places ? Parce qu'également, elles n'ont pas suffisamment de structures d'accès en France, mais aussi parce que les choix en France les condamnent à une vision uniquement médicalisée d'enfermement dans la psychiatrie, ne prenant pas en compte l'éducation.

Résultat : le Gouvernement, pourtant condamné par le Conseil de l'Europe, justement, sur son institutionnalisation des personnes autistes et sur l'absence d'éducation et sur cet exil des enfants, le Gouvernement a préféré nier cette réalité et envoyer un rapport de l'IGAS sur le dos de l'association "Vaincre l'autisme", qui est pourtant à l'initiative des "futuroschools" innovantes et extrêmement appréciées des familles.

Et résultat, que dit le rapport de l'IGAS ? Il ne dit pas qu'il y a des problèmes dans le budget ou dans la gestion de l'association, mais forcément l'IGAS reproche à l'association "Vaincre l'autisme" de ne pas avoir de structures médicalisées et pour cause, puisque la structure "Vaincre l'autisme" choisit de placer au cœur l'éducation.

Et du jour au lendemain, le Ministère décide de ne plus financer, et la Ville de Paris, du jour au lendemain, retire ses financements sans même rencontrer l'association "Vaincre l'autisme".

Je conclurai mon vœu, vous comprendrez, par mon souhait que la Mairie de Paris non seulement interpelle le Gouvernement pour qu'il y ait une autre conception dans la prise en charge des enfants autistes, qu'ils puissent relever de l'éducation, mais que la Mairie de Paris restaure son soutien à l'association "Vaincre l'autisme" et son soutien financier à la "futuroschool".

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Madame la Conseillère, chère Danielle SIMONNET, jusqu'à une minute 25, malgré quelques traits un peu forcés, j'étais plutôt d'accord avec votre intervention.

Et puis à une minute 26, c'est le "switch", le dérapage, et vous partez d'un discours sur le fond, comment prend-on en charge les enfants et les adultes autistes dans notre pays, à un discours sur "Vaincre l'autisme", victime d'un crime d'Etat.

Non ! Et quoique que vous en disiez, si vous avez lu le rapport de l'IGAS, Madame SIMONNET, c'est bien des problèmes de gestion de l'association qui est qualifiée d'approximative, de peu encadrée, avec des problèmes de gouvernance importants et, au total, une confusion financière dans la gestion de l'association qui a provoqué le retrait non seulement de l'Etat mais de l'ensemble des collectivités territoriales qui soutenaient "Vaincre l'autisme". Notre collectivité, de 2004 à 2014, a apporté un soutien important à "Vaincre l'autisme". Le caractère innovant des "futuroschools" a effectivement contribué à cette reconnaissance institutionnelle, mais ce n'est pas parce qu'on prend en charge des enfants autistes que l'on doit gérer des fonds publics sans en respecter les règles.

Et donc, après plusieurs avertissements, après une première phase de réduction expliquée de la subvention, il a été décidé, cette année, d'interrompre les subventions à "Vaincre l'autisme", au regard de ces défaillances dans sa gestion et non pas pour des raisons de fond dans la prise en charge des enfants autistes.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur JOMIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 93 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2016 DASES 18 - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association du collectif "Les morts de la rue" pour la réalisation d'actions visant à organiser les obsèques pour les personnes en situation de rue isolées.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASES 18. Il s'agit d'une subvention de 25.000 euros et d'une convention avec l'association du collectif "Les morts de la rue", pour la réalisation d'actions visant à organiser les obsèques pour les personnes en situation de rue isolées.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues.

J'interviens pour sortir de l'anonymat ce projet de délibération et saluer le travail du collectif "Les morts de la rue". Cette association travaille à sortir de l'anonymat les morts de la rue, à aider les proches dans leur deuil, à organiser des obsèques, à redonner une dignité à des personnes qui, malheureusement, sont souvent tombées dans l'oubli avant de mourir.

En 2015, 218 personnes ont pu ainsi avoir des obsèques dignes. Bien sûr, ce travail ne doit pas nous faire oublier notre responsabilité collective dans ce nombre trop élevé de décès.

Je vous invite à voter ce projet de délibération en espérant qu'un jour, plus personne ne mourra dans la rue.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Conseiller de Paris, Jérôme GLEIZES, vous l'avez dit, le collectif "Les morts de la rue" est une association qui a une mission vraiment importante et délicate, celle d'accompagner les familles et les proches de défunts sans domicile fixe, de veiller à la dignité de leurs funérailles, et aussi de mettre en lumière les causes souvent violentes de ces décès.

Ce devoir d'accompagnement, de mémoire et de réveil des consciences est indispensable car les sans-abris continuent de mourir en trop grand nombre des suites de leur parcours de vie à la rue.

Comme vous le savez, le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion a pour objectif d'améliorer le quotidien des personnes sans domicile fixe, de leur apporter des solutions, y compris pour les plus grands exclus qui sont souvent réticents à venir dans les structures classiques du droit commun.

Malheureusement, le chemin est encore long. Il faut se garder de l'illusion que chaque situation pourra être résolue. Mais le collectif "Les morts de la rue" nous rappelle que notre ambition doit rester la plus élevée possible pour les sans-abris. Pour ces raisons, la Ville de Paris non seulement maintient son financement à cette association qui, samedi prochain, commémorera le nom des morts de l'année au Châtelet, mais en même temps, a décidé de l'augmenter en la portant de 20.000 à 25.000 euros, dans la mesure où une étude va être mise en place pour une enquête pour retrouver les proches des défunts. Je crois que c'est une belle action que nous pouvons être fiers de soutenir.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 18.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 18).

2016 DASES 225 G - Subvention (112.000 euros) à l'association "F.N.A.R.S. Ile de France" pour le développement de missions de coordination territoriale dans le domaine de la veille sociale. Avenant à la convention 2015.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASES 225 G. Il s'agit de la subvention à l'association "F.N.A.R.S. Ile-de-France" pour le développement de missions de coordination territoriale dans le domaine de la veille sociale. En réalité, il s'agit de l'avenant à la convention 2015.

La parole est à Mme Marie ATALLAH, pour le groupe Ecologiste de Paris, pour 5 minutes.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La coordination territoriale des actions menées en direction des personnes sans domicile fixe, à l'échelle parisienne comme à l'échelle des arrondissements, est une orientation qui mérite d'être particulièrement saluée par notre Assemblée.

Cette action de coordination territoriale participe de la mise en œuvre de notre Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, dans sa mesure importante de la territorialisation de l'action sociale à Paris. Pour avoir personnellement expérimenté une démarche de coordination et de mise en réseau des acteurs agissant en direction des sans domicile fixe à l'échelle d'un arrondissement, je me permets d'apporter mon soutien à cette action et formuler une interrogation : de quoi s'agit-il ? C'est à partir d'un état des lieux du territoire répertoriant l'ensemble des acteurs publics et associatifs mais aussi des lieux occupés par les personnes sans domicile fixe qu'un réseau peut être créé pour agir en synergie entre professionnels, élus, conseils de quartier et simples habitants bénévoles impliqués dans l'aide aux S.D.F. L'objectif d'une dynamique collective locale et coordonnée étant d'agir au plus près des personnes, là où elles vivent dans la rue et selon leurs besoins pour les informer et les orienter, ou même les accompagner vers l'accès aux droits et à l'hébergement.

Pour coordonner par l'animation du réseau, la création d'outils d'information, l'organisation de formation des bénévoles, et faire dialoguer d'une manière efficace tout ce monde d'horizons divers, l'action d'un professionnel s'impose, et c'est bien grâce à la F.N.A.R.S. que cette mission de coordination territoriale a été possible.

Le présent projet de délibération nous donne donc l'occasion de saluer la qualité de sa prestation et de ses interventions qui agissent auprès des mairies d'arrondissement ; par ailleurs elle pilote les missions spécifiques au secteur des gares parisiennes.

Approbation donc de ce projet et soutien fort. Cependant, une interrogation par rapport à la possibilité de laisser une marge d'autonomie, assortie de moyens propres permettant l'émergence d'expertises citoyennes pouvant aboutir à la réalisation de projets innovants et adaptés à une demande identifiée.

Pour terminer, nous remercions une nouvelle fois Mme la Maire et son adjointe Mme VERSINI pour leur soutien à la dynamique de solidarité créée dans notre ville. Notre majorité poursuit le progrès dans la lutte contre la grande exclusion à Paris, malgré l'amplification des difficultés avec l'arrivée en masse des migrants dans notre ville. C'est grâce à la générosité de tous que nous avançons dans la construction de notre ville solidaire.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame ATALLAH.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chère Marie ATALLAH, merci de cette intervention qui permet de revenir sur cette convention que nous renouvelons avec la F.N.A.R.S. Ile-de-France, qui est un grand partenaire de la collectivité parisienne, de l'Etat mais aussi de l'ensemble du monde associatif, puisque la F.N.A.R.S. regroupe quasiment l'ensemble des acteurs associatifs d'Ile-de-France.

En fait, la F.N.A.R.S. a été un acteur très important avec qui nous avons travaillé en confiance pour co-construire le pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, dont elle est signataire au nom du champ associatif. C'est encore avec elle que nous avons travaillé sur la méthode humaniste qui a été élaborée conjointement avec l'Etat et tous les acteurs de terrain pour la mise à l'abri de migrants arrivés sur les campements parisiens. Egalement, la F.N.A.R.S. a un rôle intéressant de facilitateur déterminant dans notre travail collectif, et elle assure vraiment le lien entre les mairies d'arrondissement et les acteurs de terrain dans chacun des arrondissements.

En effet, la F.N.A.R.S. a vraiment une capacité de mise en réseau des opérateurs. Par exemple, en 2015 elle a organisé 13 réunions avec des mairies d'arrondissement, 10 avec des conseils de quartier sur l'accès aux soins, le droit des étrangers, l'accès à l'hébergement d'urgence. Cela a permis d'installer des réseaux solidaires locaux par arrondissement et par thématique. Vous faisiez justement allusion à l'expertise citoyenne. Cela aussi est pris en compte et c'est extrêmement important.

La F.N.A.R.S. a aussi joué un rôle très important de facilitateur, par exemple en travaillant avec la C.P.A.M. pour fluidifier les délais de traitement des demandes d'aide médicale Etat et de C.M.U., également - cela est très important - pour assurer une meilleure coordination des actions menées en sensibilisant les agents de la S.N.C.F. et les commerçants dans les zones des 6 gares parisiennes, lieux où, on le sait, se concentrent énormément de personnes vulnérables.

La F.N.A.R.S. est encore présente sur les conférences sociales de territoires, qui se sont déjà déroulées dans 10 arrondissements et nous en tiendrons une encore d'ici la fin de l'année dans chacun des arrondissements restants.

Pour toutes ces raisons, je vous remercie de votre soutien à ce projet de délibération et j'invite mes collègues à le voter.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 225 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 225 G).

2016 DASES 256 G - Subvention (77.300 euros) à la Croix-Rouge française pour la prolongation de l'accompagnement social des réfugiés mis à l'abri par le Département de Paris à l'hôtel. - Avenant à la convention 2015.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 256 G. Il s'agit de la subvention à la Croix-Rouge française pour la prolongation de l'accompagnement social des réfugiés mis à l'abri par le Département de Paris à l'hôtel. C'est un avenant à la convention 2015.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, avec ce projet de délibération, nous reconduisons et même doublons la subvention à la Croix-Rouge française pour la mise en place d'un accompagnement social des réfugiés mis à l'abri à l'hôtel par le Département de Paris.

Ce dispositif a été mis en œuvre en novembre dernier après des mois d'une situation intenable avec les publics les plus vulnérables, les familles, les femmes seules avec enfant installées dans des hôtels sans accompagnement. Nous avons salué son démarrage en Conseil. A minima, un tel dispositif est nécessaire.

Cette mesure participe de l'organisation d'un accueil digne et humain des réfugiés, conformément au plan migrants adopté à l'automne par notre Assemblée, conformément à nos engagements et à nos déclarations. En effet, depuis juin dernier notre Département prend en charge le coût des nuitées hôtelières pour les publics particulièrement vulnérables rencontrés sur les campements de migrants.

Mais seuls et sans accompagnement, cette mise à l'abri en hôtel ne suffit pas. Un suivi, un accompagnement sont nécessaires pour les actes les plus élémentaires du quotidien, pour comprendre les démarches à effectuer, s'y retrouver dans ce pays au-delà de la barrière de la langue, d'autant que ces hôtels sont souvent loin de Paris, ce qui rend tout suivi par nos travailleurs sociaux difficile, voire impossible.

Les enfants sont à mettre au centre des préoccupations du Département dans de telles situations. D'une façon générale - élargissons le champ -, la mise à l'abri des enfants et de leur famille à l'hôtel pose véritablement problème. Je sais que nous sommes tous d'accord avec cela. La Ville porte cette problématique avec l'ouverture de plusieurs centres depuis l'année dernière, insuffisants pour répondre aux besoins.

Les enfants doivent bénéficier d'un hébergement moins morcelé, plus adapté à leurs besoins, permettant un accès aux premières nécessités avec un suivi, un accompagnement, tant sur le plan administratif que du quotidien ou de la santé, par exemple. D'une façon générale, nous devons arriver à ce que ces situations d'hébergement d'urgence, qui peuvent durer plusieurs mois, ne soient pas un frein à la scolarisation des enfants. L'accès le plus rapide possible à une éducation scolaire répond à un enjeu de premier ordre pour ces enfants réfugiés.

A l'heure où nous votons la convention partenariale pluriannuelle d'objectif entre la Ville de Paris et l'UNICEF, nous devons être cohérents et être à la hauteur du titre de Ville amie des enfants. Objectifs : mettre en œuvre la Convention internationale des droits de l'enfant au niveau local, élaborer des réponses innovantes et adaptées aux situations vécues par les enfants et les jeunes, avec une attention particulière pour les familles les plus vulnérables.

L'accompagnement pour lequel nous votons une subvention aujourd'hui ne saurait à lui seul répondre aux nécessités. Accès à une alimentation saine et équilibrée, aux soins de première nécessité, à des activités enfantines

et à un accompagnement éducatif, scolarisation adaptée dès que possible, les besoins sont nombreux. Imaginer des réponses innovantes en combinaison des nuitées hôtelières est un défi que nous devons relever, faute de mieux.

L'accompagnement social organisé par la Croix-Rouge pourrait, par exemple, voir son équipe enrichie de professionnels éducatifs avec en complément des lieux d'accueil de jour, y compris pour faire à manger. Au-delà de ce dispositif, ce sont bien ces mises à l'abri en hôtel qui sont à mettre en question d'une façon générale. Elles viennent pallier un manque auquel nous devons réussir à mettre fin, le manque de centres d'accueil et d'hébergement pour les familles, en particulier les femmes seules avec enfant.

C'est le sens d'ailleurs d'une partie d'un amendement que nous avons porté hier pour abonder le budget. Nous devons ouvrir de nouveaux centres pour les familles afin de les accueillir dignement.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame SOLANS.

La parole est à présent à Mme Fanny GAILLANNE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis le début de l'année 2015, coïncidant avec l'arrivée d'un nombre croissant de réfugiés fuyant des situations dramatiques, le groupe Communiste - Front de Gauche soutient les initiatives de la Ville de Paris visant à les mettre à l'abri, à les accompagner dans leur démarche.

Notre groupe salue par conséquent ce projet de délibération, qui s'inscrit dans la continuité des engagements pris par la Ville de Paris pour accueillir dignement les réfugiés.

Nous constatons que la prise en charge des réfugiés, après leur mise à l'abri à l'hôtel, est rendue particulièrement complexe du fait de l'éclatement de ces publics dans tout le territoire francilien. En effet, l'accompagnement social des réfugiés hébergés dans les hôtels est nécessaire car, d'une part, cela permet une aide quotidienne afin de subvenir aux besoins élémentaires de ces personnes très souvent démunies, d'autre part, l'accompagnement social effectué par la Croix-Rouge peut donner à voir sur le long terme le parcours des réfugiés sur le territoire français et ainsi améliorer leur accès au droit.

Cet accompagnement reste toutefois difficile malgré les compétences et la volonté de la Croix-Rouge du fait de ce mode d'hébergement particulier, la mise à l'abri en hôtel ne pouvant constituer une solution pérenne pour les familles réfugiées concernées. L'intensification du travail de la Croix-Rouge auprès des réfugiés fait sens face au nombre croissant des familles poussées à l'exil vers l'Europe.

Par ailleurs, partageant votre préoccupation d'une prise en charge efficace des réfugiés les plus vulnérables, je souhaiterais souligner les efforts que nous devons encore déployer afin d'assurer la scolarisation par l'Education nationale des enfants qui entrent dans ce dispositif, qui demeure impératif en dépit des conditions de vie précaire de ces jeunes.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame GAILLANNE.

Pour vous répondre, à l'une et à l'autre, la parole est à Mme VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, mes chères collègues, Fanny GAILLANNE et Aurélie SOLANS.

Effectivement, une de nos priorités dans le plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés est la prise en charge des publics vulnérables, bien sûr la mise à l'abri de tous et, parmi eux la protection et l'accompagnement des femmes enceintes et des femmes avec enfant.

Vous le savez, nous sommes tous d'accord : l'hébergement en hôtel n'est pas une solution satisfaisante au long cours, et c'est la raison pour laquelle nous avons ouvert le centre de Bourg-la-Reine, mais qui évidemment, à lui seul, ne peut pas accueillir l'ensemble des familles et des femmes effectivement accueillies à partir des campements parisiens.

Bien sûr, un certain nombre d'entre elles sont dans les centres d'hébergement du Colonel Avia ou de la rue du Bessin dans le 15^e arrondissement, mais néanmoins, on a constaté qu'un nombre important et de plus en plus croissant de femmes enceintes ou de femmes avec enfants devaient être mises à l'abri, et donc, mises à l'abri en

hôtel. Et pour cela, nous avons mandaté la Croix-Rouge pour les accompagner, pour veiller à tous leurs besoins fondamentaux et les accompagner dans leur accès aux droits et dans l'accomplissement de leurs démarches.

Mais malheureusement, nous nous rendons compte que les dernières évacuations de campements, notamment Eole, ont amené un lot important de femmes enceintes et de femmes avec enfants. C'est la raison pour laquelle nous devons recalibrer le dispositif d'accompagnement de la Croix-Rouge.

Nous sommes d'accord, évidemment, sur le fond, sur ce que vous avez dit, Fanny GAILLANNE, sur la scolarisation, bien évidemment, sur la création de centres, et bien que ce ne soit pas le débat, cela rajoute de l'eau à la conviction que j'ai de la nécessité de créer un lieu d'accueil humanitaire permettant d'éviter la formation de campements et d'éviter son corollaire, l'hébergement à l'hôtel.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération. Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 256 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 256 G).

2016 DASES 275 G - Convention de mise à disposition de personnels du Département de Paris auprès du groupement d'intérêt public "Réinsertion et citoyenneté".

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASES 275 G. Il s'agit de la convention de mise à disposition de personnels du Département de Paris auprès du groupement d'intérêt public "Réinsertion et citoyenneté".

Et la parole est là encore à Fanny GAILLANNE, pour cinq minutes.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il y a un an, l'Exécutif faisait le choix de fermer le centre éducatif de formation professionnelle de Pontourny, un centre de l'aide sociale à l'enfance de Paris situé en Indre-et-Loire, qui permettait d'héberger et d'accompagner des enfants pris en charge par le Département dans le cadre de la mission de protection de l'enfance. Ces dernières années, à la demande de la DASES et compte tenu du contexte parisien, le centre s'était surtout spécialisé dans l'accueil des mineurs isolés étrangers. Les élus communistes s'étaient alors opposés à cette fermeture en estimant que nous n'avions pas à réduire nos capacités d'accueil, toutes éloignées de Paris qu'elles soient.

Depuis, la situation a beaucoup évolué. Les personnels sur place se sont beaucoup mobilisés pour la survie du centre, dont l'activité contribue à faire vivre de nombreuses familles dans le village de Beaumont-en-Véron et aux alentours de Chinon. Soutenu par de nombreux élus locaux, il semblerait que l'Etat reconnaisse l'intérêt de conserver cet équipement dans le giron public, pour répondre à des enjeux de prévention spécialisée. C'est ainsi qu'un centre de prévention de la radicalisation va être créé sur ce site.

Nous savons que la création de ce centre crée des troubles aux alentours de Beaumont-en-Véron. Le Front national est à la manœuvre pour propager des fausses rumeurs dans la population. Là-bas comme ici, certains jouent sur les peurs pour se mettre en valeur. Nous ne devons pas leur laisser le champ libre. La création d'un centre comme celui-ci est utile.

Voilà pourquoi nous demandons au représentant de l'Etat, au Département, de transmettre nos préoccupations pour que l'information du G.I.P. aux élus locaux soit la meilleure possible et que des relations très étroites puissent se tisser entre le futur centre et les villes voisines, afin de lutter contre la désinformation et rassurer la population locale.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Fanny GAILLANNE.

Pour vous répondre, la parole est à Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chère Fanny GAILLANNE, j'entends bien vos préoccupations d'ordre politique, notamment pour l'intégration de ce nouveau G.I.P., compte tenu de son sujet dans l'environnement, et j'y souscris tout à fait. C'est vrai que nous avons pris la décision de fermer cette structure pour rapprocher les enfants de Paris. Cela fait partie des priorités du Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance qui a été voté à l'unanimité de cette Assemblée en décembre dernier.

Néanmoins, c'est vrai que cela avait suscité beaucoup d'émotion, et c'est bien normal. Et donc, c'est la raison pour laquelle la DASES avait mis en place tout un accompagnement pour proposer aux agents des affectations, s'ils le souhaitaient, prioritaires au sein des établissements de l'aide sociale à l'enfance, avec un accompagnement vers l'accès au logement pour ceux qui souhaitaient revenir travailler sur Paris.

Egalement, un chargé de mission a été affecté sur le site trois jours par semaine pour rencontrer les agents qui souhaitaient travailler sur leur mobilité ou leur reclassement, et un dispositif d'accompagnement indemnitaire a été proposé au personnel relevant de la fonction publique hospitalière choisissant de démissionner. Et d'ailleurs, nous avons voté une délibération en ce sens au précédent - je crois que c'est au précédent - Conseil de Paris.

Néanmoins, une opportunité intéressante a été mise en place par l'Etat, qui a souhaité reprendre ce centre pour en faire une structure de réinsertion spécifique pour des jeunes de 18 à 25 ans en voie de radicalisation, et 24 agents se sont déclarés vraiment intéressés pour participer à ce projet. Et tous ceux en effet qui ont postulé ont été retenus par le G.I.P. Donc c'est vraiment intéressant.

L'idée de ce projet de délibération est de favoriser ce projet en autorisant une mise à disposition de ces 24 agents à compter du 1er juillet pour une durée de six mois, le centre fermant le 30 juin, et cette mise à disposition permettant une continuité entre les deux projets, puisque le G.I.P. lui-même redémarre le 1er janvier 2017, en fait. Nous assurons un lien pour que les agents effectivement ne soient absolument pas mis en difficulté dans leur statut et dans leurs revenus.

Je voulais remercier quand même Emmanuel GRÉGOIRE, qui n'est pas présent, mais que je remercie pour son soutien, et aussi la DASES et la DRH, qui ont permis un accompagnement individualisé des agents. Donc je vous remercie de m'avoir permis de transmettre tous ces éléments que j'avais à votre connaissance.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame VERSINI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 275 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 275 G).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'intervention du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugié-e-s.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 94 est relatif à l'intervention du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Et je donne la parole à Yves CONTASSOT, pour deux minutes, au nom du groupe Ecologiste de Paris.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Lorsque nous avons appris par la presse qu'un camp de réfugiés était prévu à Paris, nous n'avons pas caché notre satisfaction sur le fond. Depuis des mois, nous disions qu'il fallait oser, face à l'Etat qui, certes, a fait quelques efforts, mais qui est loin de prendre toute sa part, surtout si l'on compare à ce qui se passe dans d'autres pays.

Alors, à ce stade, nous souhaitons que ce camp soit exemplaire à tous égards : qualité des infrastructures, et notamment de l'hébergement, contrairement aux containers de Calais, qualité de la nourriture et des soins, s'agissant de personnes qui ont subi des traumatismes très importants pour la plupart, qualité de l'accueil des

personnes, de l'assistance aux démarches administratives, voire à la scolarisation des enfants si nécessaire, à l'apprentissage du français, etc.

Nous savons qu'il est possible de le faire, et l'exemple de Grande-Synthe montre qu'avec de la volonté, on peut faire beaucoup. Nous savons qu'il existe des O.N.G. compétentes et efficaces dans l'aide aux personnes. Et cependant, nous avons la faiblesse de penser que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dispose d'une expertise qui sera la bienvenue.

C'est pourquoi nous avons déposé ce vœu, pour que ce Haut-Commissariat puisse être appelé en soutien. Vous savez que vous pouvez compter sur les écologistes dans votre action en faveur des réfugiés, et nous souhaitons qu'en la matière, la Ville de Paris ne puisse en aucune manière manquer à sa réputation de ville refuge.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Madame VERSINI, pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cher Yves CONTASSOT, merci pour votre intervention, merci de votre soutien et de celui de votre groupe, bien sûr, dans ce projet de mise en place d'un camp humanitaire. Nous en avons parlé à différentes reprises aujourd'hui, donc je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit, mais sur les principes qui, comme ce que vous souhaitez, sont ceux de la mise en place d'une structure exemplaire, qui respecte la dignité des personnes dans leur prise en charge, avec un toit, l'accès à l'alimentation, aux soins et le temps suffisant pour que tous les réfugiés puissent formuler leur projet de parcours migratoire, sans la contrainte des passeurs et des personnes qui exploitent cette misère humaine.

Notre deuxième principe, c'est celui d'une articulation très étroite avec les dispositifs de prise en charge existants, qui doivent monter en puissance. Pour que ce lieu fonctionne, il faut que les orientations puissent être fluides et que les personnes puissent avoir accès au dispositif national pour les demandeurs d'asile, sinon le dispositif sera immédiatement saturé et on repartira à la case départ.

Enfin, le troisième principe, c'est d'associer l'ensemble des acteurs associatifs parisiens et les bénévoles qui se sont tant, et qui se mobilisent encore tant auprès des personnes. Et bien sûr tous les élus qui interviennent et ils sont aussi très mobilisés. C'est aussi de capitaliser toute l'expérience acquise et de mobiliser toutes les énergies sur un projet positif.

Alors vous proposez que nous fassions appel au H.C.R. Bien évidemment, j'émetts un avis favorable. Un contact a d'ailleurs été déjà établi mais, pour aller plus loin que le H.C.R., il convient d'obtenir le feu vert du Gouvernement français, conformément aux règles de fonctionnement de cette organisation internationale.

Alors, nous sommes dans cette attente, dans le cadre d'une relation de travail qui se veut constructive avec les services de l'Etat, donc nous sommes relativement optimistes.

C'est dans ce même esprit que je vous propose d'amender votre vœu, afin de souligner la mobilisation des moyens qui a été faite par l'Etat, qui a quand même permis de mettre à l'abri près de 10.000 personnes depuis le mois de juin 2015, même si nous considérons que cela reste insuffisant. Néanmoins, nous sommes convaincus que c'est sur la base d'un dialogue constructif et exigeant que nous trouverons les solutions.

Sous ces réserves, je donnerai un avis favorable bien évidemment.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Amendement accepté, Monsieur CONTASSOT ?

M. Yves CONTASSOT. - Nous avons bien compris qu'il ne fallait pas blesser ni faire de la peine à l'Etat, donc nous acceptons cet amendement.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Amendement accepté.

Est-ce une demande d'explications de vote de Mme PAWLIK.

Le suspense est à son comble.

Madame PAWLIK, la parole est à vous.

Mme Déborah PAWLIK. - Mes chers collègues, tout d'abord je vais vous préciser que je vais faire une explication commune pour ce vœu ainsi que pour le vœu de Mme SIMONNET.

Depuis des mois, la place Raoul-Follereau, la Chapelle, le canal Saint-Martin ou encore le jardin d'Eole sont le lieu d'installations précaires de réfugiés. Ils y vivent dans des conditions indignes et inhumaines que l'on ne peut évidemment accepter aujourd'hui. Cette situation est notamment le résultat de la politique ou plutôt de l'absence de politique du Gouvernement en matière d'immigration.

Face à cet état de fait, la Maire a décidé de réagir et je dirais : enfin. Nous ne sommes pas opposés par principe aux centres d'accueil et d'hébergement. Il en existe d'ailleurs déjà qui ne posent pas de problème. Je dis centres au pluriel et non un centre car, à mon sens, il serait préférable de disposer de plusieurs structures à taille humaine.

Nous sommes en effet pragmatiques en la matière, notamment face à la situation de centaines de riverains qui, eux aussi, subissent au quotidien les nuisances inexorables entraînées par ces campements sauvages.

Toutefois, les conditions pour la bonne efficacité du dispositif sont nombreuses. La concertation avec l'Etat est tout d'abord indispensable. Je rappelle qu'il s'agit ici d'une mission régalienne de l'Etat ; il doit donc accompagner les demandeurs d'asile et prendre en charge les reconduites à la frontière pour ceux qui n'en relèvent pas.

Les maires d'arrondissement et élus, premiers relais auprès de la population, doivent aussi être informés et associés étroitement à ce projet.

Autre condition essentielle : la création d'un tel dispositif doit s'intégrer dans le quartier concerné, avec évidemment une consultation des habitants.

L'embargo que vous avez décidé de placer sur le lieu d'implantation, tant que les travaux ne sont pas commencés, comme l'a précisé Mme HIDALGO dans sa réponse à la question d'actualité, ne nous semble pas un choix acceptable par les riverains. Le choix du lieu est par ailleurs essentiel car, à vrai dire, la densité urbaine n'est pas une question anodine.

Enfin, les associations, dont l'engagement n'est plus à prouver et qui sont, nous le savons, partie prenante au projet, doivent effectivement bénéficier de l'expertise du H.C.R.

Aujourd'hui, ces conditions ne semblent pas réunies. Nous attendons donc des précisions de votre part, Monsieur le Maire. En attendant, nous voterons le vœu des Ecologistes qui proposent d'associer le H.C.R. pour bénéficier de son expertise. En revanche, nous voterons contre le vœu de Mme SIMONNET.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 94 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, tel qu'amendé par Dominique VERSINI avec l'accord de Yves CONTASSOT.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté, me semble-t-il, à l'unanimité. (2016, V. 178).

Je crois que nous pouvons nous en réjouir.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la tarification du "pass" Navigo Emeraude.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Le vœu n° 95 est relatif à la tarification du "pass" Navigo Emeraude.

Je donne la parole à M. Christian HONORÉ pour deux minutes de temps de parole maximum.

M. Christian HONORÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

La réforme des conditions d'attribution du "pass" Navigo Emeraude, votée par la majorité en décembre 2014, introduit par une nouvelle grille tarifaire une progressivité des tarifs en fonction de l'impôt sur le revenu.

Or, les disproportions importantes constatées dans le nouveau barème pénalisent de nombreux Parisiens. La mobilité des personnes concernées remise en cause est essentielle pour prévenir l'isolement. Or, beaucoup de personnes ne peuvent plus prendre les transports en commun parce qu'ils trouvent que les tarifs sont trop élevés.

Le nouveau barème entraîne des augmentations en effet allant de 40 euros à 380 euros, pour des bénéficiaires ne percevant qu'une fois et demi le Smic.

C'est la raison pour laquelle, avec mes collègues Pierre-Yves BOURNAZEL et Sylvie CEYRAC, au nom de notre groupe, nous vous demandons de mettre fin à la progressivité des tarifs du "pass" Navigo Emeraude, afin de ne pas pénaliser les Parisiennes et Parisiens aux revenus modestes, qui sont contraints de renoncer au "pass" Navigo Emeraude-Améthyste devenu trop coûteux pour eux.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur HONORÉ, et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour vous répondre, Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Conseiller de Paris, Christian HONORÉ, notre Assemblée a déjà à plusieurs reprises discuté de la tarification du "pass" Navigo Emeraude.

Vous demandez de mettre fin à la progressivité des tarifs. Je vous rappelle, comme j'ai eu l'occasion de le dire, que la progressivité permet de privilégier l'équité face à l'aide sociale, en prenant en compte les facultés contributives de chacun en fonction de ses revenus. Cette progressivité permet de préserver les Parisiens les plus modestes.

A l'occasion quand même de la mise en œuvre de cette réforme, tous ceux qui bénéficiaient de l'aide du C.A.S.-V.P. à l'achat d'un forfait Navigo peuvent continuer à bénéficier d'une aide. Je vous rappelle que, sur toute l'Ile-de-France, Paris est le seul département qui continue à apporter une aide à l'ensemble de ceux qui avaient une aide pour le "pass" Navigo jusqu'alors.

Je vous rappelle que la participation financière la plus élevée demandée aux bénéficiaires des forfaits Navigo est d'environ 32 euros par mois, et qu'elle demeure très en deçà de l'abonnement grand public que payent les mêmes personnes dans les autres départements de l'Ile-de-France et qui est de 60 euros par mois. Nous avons sauvegardé la gratuité pour les usagers les plus modestes et diminué la première tranche du barème qui concerne les personnes non imposables de 40 à 30 euros par an.

Néanmoins, conformément à l'engagement que nous avons pris, un bilan de la réforme va être présenté par le C.A.S.-V.P. et les élus membres du conseil d'administration du C.A.S.-V.P. ont d'ores et déjà été invités à une réunion sur le sujet.

Ainsi, pour toutes ces raisons et dans l'attente du bilan qui sera fait et présenté par le C.A.S.-V.P., j'émets un avis défavorable à votre vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 95 déposé par le groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'information des mairies d'arrondissement de la réquisition d'un équipement municipal.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons, par conséquent, au vœu n° 96 relatif à l'information des mairies d'arrondissement de la réquisition d'un équipement municipal.

Je donne la parole à M. Geoffroy BOULARD pour deux minutes.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

L'évacuation, le lundi 6 juin dernier, du camp de migrants localisés dans les jardins d'Eole par les services de la Préfecture de Région, de la Préfecture de police et de la Mairie de Paris a entraîné la réquisition par la Mairie de Paris du gymnase Courcelles pour abriter temporairement 60 migrants.

La mairie du 17e a été informée de la réquisition le jour même de l'installation de ces migrants, et les associations et groupes scolaires utilisateurs, notamment de ce gymnase, ont été privés de leurs créneaux sportifs, sans qu'aucune explication ne leur ait été donnée.

Ce cas n'est pas isolé dans la Capitale. Avec Brigitte KUSTER, Jean-Pierre LECOQ, Jeanne d'HAUTESERRE, Delphine BÜRKLI, Philippe GOUJON, Claude GOASGUEN et les élus du groupe les Républicains, nous émettons le vœu que toute réquisition d'un équipement municipal fasse dorénavant l'objet d'une information préalable de la mairie d'arrondissement et des usagers concernés.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

Pour vous répondre, Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur le Conseiller de Paris Geoffroy BOULARD, effectivement, le 6 juin dernier, plus de 1.900 personnes présentes sur le campement d'Eole dans le 18e arrondissement ont pu bénéficier d'une mise à l'abri par les services de l'Etat, et pour les personnes les plus vulnérables, d'une mise à l'abri par la Ville.

Cette mise à l'abri a nécessité, du fait de son ampleur, la recherche de places d'hébergement par les services de l'Etat jusqu'à la dernière minute. La recherche d'un gymnase, le temps de pouvoir rediriger les migrants vers un centre d'hébergement d'urgence, demandée à la Ville par ces mêmes services de la Préfecture, est donc survenue également très tardivement.

Il est vrai que nous étions dans une situation d'urgence et qu'il était difficile d'organiser par avance cette solution qui n'était pas prévue et qui n'a été que momentanée. Comme je l'ai dit, bien que cela ne soit qu'une solution temporaire pour une semaine, je comprends très sincèrement le désagrément causé aux usagers du gymnase Courcelles, mais j'ose espérer que ces derniers ont compris le désarroi de ces personnes migrantes que nous ne pouvions décemment pas laisser à la rue au dernier moment, surtout compte tenu des intempéries qui avaient frappé Paris et qui les avaient quand même amenées à croupir dans la boue et dans leurs excréments pendant suffisamment de temps.

Donc, bien évidemment, en matière d'information préalable, les services de la Ville, en situation normale, continueront à demeurer attentif à l'information donnée aux mairies d'arrondissement, aux habitants, aux usagers, mais l'urgence humanitaire implique parfois de prendre des décisions de toute dernière minute.

Par ailleurs, suite à la crue de la Seine menaçant notamment le centre d'hébergement "La péniche du cœur" géré par les Restos du Cœur, dans le 5e arrondissement, ou le centre d'hébergement "Le bateau de l'Armée du Salut" amarré au pont de Neuilly, certains maires d'arrondissement ont accueilli en extrême urgence, dans un gymnase de leur arrondissement, des personnes sans-abri et en danger sans s'en offusquer pour autant, et je les en remercie.

Je propose donc un avis défavorable à ce vœu, car il me paraît sans rapport avec les contraintes d'urgence humanitaire vécues par les personnes le 6 juin dernier.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 96, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au "camp humanitaire" pour l'accueil des exilé-e-s.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 97 relatif au camp humanitaire pour l'accueil des exilés.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - En deux minutes, je ne pourrai pas présenter tous les aspects du vœu - ce n'est pas possible - mais je dirai néanmoins que je félicite la décision de la Maire de Paris d'ouvrir un camp humanitaire pour l'accueil digne des exilés. C'est une mesure courageuse que nous étions nombreux à souhaiter et dont le chemin avait déjà été tracé par l'exemple du Maire de Grande-Synthe qui avait, lui, été le précurseur pour un accueil de 2.500 places.

Je souhaite aussi saluer le fait que l'on ait enfin réquisitionné des gymnases pour pallier le déficit de places dans les centres d'hébergement d'urgence et au placement hôtelier. Néanmoins, regardons la réalité en face. La situation est totalement scandaleuse et indigne dans l'accueil des réfugiés puisqu'à chaque fois, l'Etat, par l'insuffisance des moyens qu'il met en œuvre et le retard au niveau des CADA, procède d'abord à des évacuations avant d'avoir anticipé le diagnostic social : l'accompagnement et la proposition d'hébergement. On ne devrait pas expulser les personnes pour les reloger. Aussi, il y a toujours un doute sur ces ré-hébergements puisque, quand la Ville annonce 9.000 personnes mises à l'abri, nous avons beaucoup de témoignages de personnes qui ont, de fait, en l'espace de six mois, un an, été mises à l'abri plusieurs fois.

Néanmoins, je souhaite, pour conclure sur mon vœu, alerter sur le fait que le dimensionnement du camp humanitaire annoncé, lorsque vous dites par la presse que ce serait entre 100 et 200 places dans un premier temps et, ensuite, très progressivement, à moyen terme, on irait au-delà, jusqu'à 1.000 places, je crains que l'on ne soit totalement en deçà des besoins. Il me semble qu'il faut aller beaucoup plus vite pour des capacités d'accueil qui correspondent vraiment aux besoins. On a vu, suite au jardin d'Eole, que les besoins sont extrêmement importants. Puisque, dans le budget, nous avons voté 2 millions d'euros pour l'accueil des réfugiés, on a donc les moyens. Il y a d'autres propositions que je fais dans ce vœu, qui me semblent importantes : alerter aussi le Gouvernement sur les O.Q.T.F. qui pleuvent et qui sont inacceptables.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - La réponse vous est faite par Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère de Paris, Danielle SIMONNET, je vous remercie, bien sûr, de votre attention constante à l'action de la Municipalité pour l'accueil et l'intégration des migrants à Paris, et pour les félicitations que vous adressez à la Maire de Paris pour la mise en place du camp humanitaire qu'elle annonçait il y a une dizaine de jours.

Toutefois, votre vœu portant sur le sujet des migrants d'un point de vue global et non spécifiquement sur le camp humanitaire, je vous proposerai de retirer votre vœu, car un vœu de doctrine de l'Exécutif a été adopté lors du Conseil de Paris du mois dernier, permettant de répondre à vos demandes, et un nouveau vœu, toujours de l'Exécutif, a été présenté hier lors du présent Conseil, toujours relatif à l'accueil des réfugiés sur le territoire parisien, et il reprend notamment les actions mises en place par la Ville de Paris ainsi que les moyens alloués par la Ville en faveur des migrants.

S'agissant du camp humanitaire, d'abord, je n'ai jamais dit : "100 à 200". La Maire a parlé de plusieurs centaines de personnes. Elle n'a jamais dit : "100 à 200". Enfin, les discussions sont en cours avec les services de l'Etat. Pour que ce dernier participe à la réalisation de ce camp, il est extrêmement important que nous travaillions avec l'Etat, car, comme certains l'ont dit, il s'agit des compétences régaliennes de l'Etat et on doit travailler avec l'Etat pour faire avancer cette question qui nous paraît essentielle. Bien évidemment, nous sommes tous extrêmement mobilisés pour arriver à configurer le concept de ce camp en travaillant avec les associations, avec les services de l'Etat, avec des associations humanitaires qui nous conseillent et qui nous permettent justement de mesurer ce que peut être un camp humanitaire en milieu urbain, ce qui n'est pas la même chose qu'à Grande-Synthe.

Nous travaillons avec des gens extrêmement sérieux. Je m'engage à revenir vers les membres de notre Conseil dès que les discussions auront abouti, dans les plus brefs délais.

Pour ces raisons, je vous propose de retirer votre vœu, sinon je me verrai dans l'obligation de proposer un avis défavorable, car il me semble qu'aujourd'hui, vous avez le maximum d'informations que nous pouvons vous proposer et le maximum d'engagements de la Maire de Paris que vous puissiez espérer.

Il faut bien nous laisser le temps de travailler.

(M. Bernard JOMIER, adjoint, remplace M. Ian BROSSAT au fauteuil de la présidence).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI.

Vous maintenez ou vous retirez votre vœu, Danielle SIMONNET ? Vous le maintenez.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 97, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2016 DDCT 75 - DAC - Subventions (10.000 euros) à l'association "Inter-associative lesbiennes Gais Bi et Trans (Inter-LGBT).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 75 et l'amendement technique n° 98 déposé par l'Exécutif, relatif à une subvention à l'association "Inter-LGBT".

La parole est à Hélène BIDARD pour trois minutes.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de délibération 2016 DDCT 75, que nous co-portons avec Bruno JULLIARD, illustre le soutien de la Ville de Paris à la Marche des Fiertés LGBT portée par l'Inter-associative LGBT. L'Inter-LGBT organise la quinzaine des fiertés LGBT du 20 juin au 3 juillet prochain.

Je les remercie pour la mise en place de ce nouvel événement militant et festif qui contribuera à faire croître la visibilité LGBT et à lutter contre toutes les discriminations. Elle se terminera par la Marche des Fiertés LGBT de Paris le 2 juillet, entre Montparnasse et Bastille. Je pense que nous serons nombreux, chers collègues, à participer et à faire connaître ce programme émaillé d'événements politiques, sportifs, festifs, culturels, artistiques.

En 2016, le mot d'ordre retenu pour la marche est consacré au respect des droits fondamentaux des personnes trans, un mot d'ordre, ô combien, important. En dehors des possibilités que peut offrir chaque année la Ville aux organisateurs de la marche, le fait de travailler dans un cadre partenarial plus étroit avec l'Inter-LGBT et d'accorder ici une subvention à l'Inter-associative sont une première. Cet amendement que je vous présente consiste en une convention annuelle de projets que nous allons porter ensemble, Bruno JULLIARD et moi-même, avec l'Inter-LGBT.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 98 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 98 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 75 - DAC ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. Je vous remercie. (2016, DDCT 75 - DAC).

Compte rendu de la 5e Commission.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous allons maintenant débiter les travaux de la 5e Commission.

La parole est à Mme Galla BRIDIER, Présidente de la 5e Commission.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, pour vous dire que nous avons eu une 5e Commission très intéressante, une fois n'est pas coutume. Nous avons échangé longuement sur le camp de réfugiés qui a fait beaucoup parler. Les discussions ont été assez constructives, on doit le dire.

Deuxièmement, nous avons eu une présentation de "Paris, ville intelligente et durable" qui, là aussi, a suscité des échanges intéressants. Nous allons donc continuer dans cette logique puisque, la prochaine fois, c'est un point sur la création de logement social dans le diffus qui sera fait notamment par le directeur général d'Aximo.

Je vous propose de passer à l'examen des projets de délibération.

2016 DLH 11 - Location de l'immeuble 119, bd Bessières (17e) à "Pierre et Lumières". - Bail emphytéotique.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la production de logements intermédiaires.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons pour commencer le projet de délibération DLH 11 et le vœu n° 99 relatif à un immeuble situé 119, boulevard Bessières, dans le 17e arrondissement.

La parole est à M. BOULARD, pour 3 minutes.

M. Geoffroy BOULARD. - A la place de M. DUBUS, est-ce cela ?

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Oui, sur le vœu n° 99. Vous avez 3 minutes. Il s'agit d'un vœu rattaché.

M. Geoffroy BOULARD. - Ce vœu relatif à la production de logements intermédiaires est porté par Jérôme DUBUS et Brigitte KUSTER, et l'ensemble du groupe les Républicains. Comme vous le savez, le quartier Epinettes-Bessières est largement pourvu en logements sociaux. Ce quartier comporte un secteur d'ailleurs en "politique de la ville". Dans ces conditions et pour que les impératifs de mixité sociale soient respectés, il importe que les logements à produire sur le terrain préempté du 119, boulevard Bessières relèvent de la catégorie intermédiaire.

Nous émettons le vœu que cette catégorie de logements dits intermédiaires soit retenue pour cette adresse située 119, boulevard Bessières.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - La parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et à Geoffroy BOULARD, d'évoquer ce projet de délibération qui porte sur l'immeuble du 119, boulevard Bessières, actuellement un hôtel meublé vide que nous avons effectivement préempté. Notre intention est d'y faire du logement social. C'est d'ailleurs le fait qu'il s'agisse de logements sociaux qui justifient la préemption de cet immeuble dans un arrondissement, le 17e, qui en compte un peu moins de 13 %. C'est dire s'il y a encore du chemin à parcourir et du retard à rattraper, et je suis donc défavorable à ce vœu.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 99 du groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 11.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 11).

2016 DLH 93 - Location de l'immeuble 52, rue des Cévennes (15e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.

2016 DLH 100 - Location de l'immeuble 122, rue Saint-Charles (15e) à la société "Immobilière 3F". - Bail emphytéotique.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 93 et l'amendement technique n° 100 relatif à un immeuble situé 52, rue des Cévennes dans le 15e arrondissement.

Mme de CLERMONT-TONNERRE a la parole.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci.

Depuis que la Mairie de Paris a confié à M. BROSSAT la politique du logement, plusieurs quartiers parisiens sont la cible de préemptions d'immeubles entiers ou dans le diffus, mettant à mal la mixité sociale, notamment dans le Sud du 15e arrondissement où vous empilez les logements sociaux, que ce soit à Castagnary, à Brancion ou encore dans le quartier Balard. Ainsi les projets de délibération DLH 93 et DLH 100, qui portent sur les immeubles du 52, rue des Cévennes et du 122, rue Saint-Charles, viennent abonder la longue liste des préemptions réalisées dans notre arrondissement.

Quel que soit le contexte social du quartier, votre adjoint en charge du logement fait feu de tout bois, allant jusqu'à mettre la main sur des programmes de construction dont le permis vient d'être délivré par la Direction de l'Urbanisme. La préemption brutale du 52, rue des Cévennes illustre ce mode opératoire.

Après un an de travail, plusieurs allers-retours avec les services du permis de construire et de multiples dépenses engagées, le porteur du projet, qui entendait construire 11 logements privés sur cette parcelle, a vu son travail réduit à néant. Deux jours après que vous lui ayez, vous-même, Monsieur le Maire, délivré son permis de construire, vous lui avez adressé par voie d'huissier une notification de préemption. Cette façon de faire n'est pas acceptable.

Ainsi, vous avez attendu que le dossier du 52, rue des Cévennes soit au carré, que le permis soit délivré pour faire tomber, par surprise, le couperet. Pire, non content de spolier ceux qui travaillent et investissent pour tenter de construire à Paris, vous faites main basse sur le terrain sans même avoir évalué correctement le coût de réalisation des logements sociaux puisque vous nous demandez, dans l'amendement n° 100, de prolonger la durée du bail emphytéotique au vu du prix de revient de l'opération que vous semblez découvrir. J'ajoute que la préemption du 52, rue des Cévennes est d'autant moins justifiée que le projet de construction privée, initialement prévu, aurait pu permettre à des Parisiens d'accéder à la propriété et de contribuer au maintien de la mixité sociale dans le secteur Balard où les équilibres se fissurent.

Le deuxième projet de délibération sur lequel j'interviens, le DLH 100, porte sur la préemption du 122, rue Saint-Charles. Une fois de plus, vous n'avez pas pris la peine de consulter le maire d'arrondissement avant la prise de décision. Comme d'habitude, la mairie du 15e arrondissement n'a pas eu accès à l'étude conduite par les services pour justifier cette préemption. Comme d'habitude, les propriétaires et les locataires de cette emprise sont mis devant le fait accompli. Comme bien souvent tous les logements acquis sont occupés. Comme toujours vous ponctionnez le compte foncier sans tenir compte du coût élevé de l'opération et, pour couronner le tout, cette préemption se situe à quelques pas de la Z.A.C. "Boucicaut" qui compte déjà plus de 50 % de logements sociaux.

Ces deux projets de délibération sont emblématiques de l'amateurisme avec lequel les préemptions sont décidées. La commission D.I.A. qui se réunit toutes les semaines se contentant de raisonner à l'aune des seuls objectifs de production chiffrés sans jamais prendre le temps d'étudier les dossiers sur le fond et sans mesurer la portée des décisions qu'elle prend. Nous voterons contre ces deux projets de délibération.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - La parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Heureusement que vous n'êtes pas hostile au logement social, Madame de CLERMONT-TONNERRE, car qu'est-ce que ce serait si c'était le cas ! Il s'agit en réalité de deux projets de délibération relatifs à des préemptions, dont le 52, rue des Cévennes dans le 15^e arrondissement que nous proposons de confier à la R.I.V.P. Il s'agit d'un immeuble préempté le 26 février dernier, qui est constitué aujourd'hui de 2 bâtiments accolés, une maison très peu épaisse qui fait 4 mètres 50 et un hangar. Nous prévoyons une opération de démolition-reconstruction qui permettra la réalisation de 9 logements familiaux et d'un commerce. Cet amendement technique vise en réalité à rectifier une erreur matérielle relative au bail emphytéotique que nous signons.

Quant au deuxième projet de délibération, il concerne le 122, rue Saint-Charles dans le 15^e arrondissement. Cette fois-ci, c'est l'Immobilière 3F" qui réalisera ce programme de 17 logements sociaux. Il s'agit, là encore, de rattraper un retard important dans le 15^e arrondissement qui compte aujourd'hui 16 % de logements sociaux, bien loin des 25 % prescrits par la loi dans un arrondissement qui, par ailleurs, compte 10.000 familles en attente de logement. C'est donc à elles qu'il s'agit de répondre par la réalisation de ces nouveaux logements sociaux.

Je vous invite pour ma part à voter ces deux projets de délibération.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 100 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 100 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 93 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DLH 93).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 100.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 100).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une campagne d'information sur l'encadrement des loyers.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, au vœu n° 101 relatif à une campagne d'information sur l'encadrement des loyers.

La parole est à Galla BRIDIER, pour deux minutes.

Mme Galla BRIDIER. - Je vous présente ce vœu déposé par les Ecologistes du 10^e arrondissement et adopté par le Conseil d'arrondissement, qui a pour but de demander la mise en place d'une nouvelle campagne d'information via les panneaux d'affichage de la Ville, notamment au sujet du dispositif d'encadrement des loyers qui, au vu de la pratique, encore de trop nombreux propriétaires ne le respectent pas, ferait sens à nouveau.

De plus, l'idée serait d'augmenter la subvention de la Ville à l'A.D.I.L. 75 si, effectivement, les appels venaient à augmenter suite à cette campagne d'information, tant le service mis en place par l'A.D.I.L. aujourd'hui est au maximum de ses capacités avec deux personnes à plein temps qui répondent uniquement à ce sujet.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - La parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Chère Galla BRIDIER, l'Exécutif partage totalement l'objectif de ce vœu qui est d'organiser une campagne d'information sur l'encadrement des loyers. Il est en effet essentiel de faire connaître la mesure aux Parisiens. Comme vous le savez, la Ville de Paris s'est battue pour que ce dispositif issu de la loi A.L.U.R. puisse s'appliquer sur notre territoire.

Malgré un certain nombre de réticences, la mise en place de l'encadrement des loyers à Paris s'est réalisée dans de bonnes conditions depuis le 1er août 2015. Depuis cette date, un loyer annuel de référence majoré et de référence minoré sont fixés selon les catégories de logement et les secteurs géographiques.

Depuis cette date, de nombreuses études sont venues confirmer que le dispositif a un véritable effet à la baisse sur les loyers, notamment pour les petites surfaces. Dans le même temps, de nombreux propriétaires ne respectent pas encore les plafonds mis en place, d'où l'intérêt d'une campagne d'information renforcée.

C'est la raison pour laquelle j'émetts un avis favorable sur la première partie du vœu qui demande qu'une campagne d'information puisse être mise en place, notamment via les panneaux Decaux.

S'agissant de la deuxième partie du vœu, il s'agit d'un débat budgétaire. Je vous demande de bien vouloir amender le vœu afin que l'augmentation de la subvention à l'A.D.I.L. 75 soit étudiée dans le cadre des négociations globales sur le budget primitif 2017, en tenant compte de l'évolution du nombre de demandes à traiter. L'avis est donc favorable si amendé comme je viens de le préciser.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - D'accord.

Madame BRIDIER, acceptez-vous l'amendement ?

Mme Galla BRIDIER. - Oui.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Une explication de vote de M. Eric AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Simplement pour dire que nous voterons contre ce vœu, parce que vous prétendez que les loyers ont augmenté de 34 % entre 2004 et 2014, mais dans le même temps à Paris, le mètre carré au prix d'achat a doublé. Cela représente une augmentation pratiquement de 100 %. Le niveau des loyers est en réalité dans une hausse contenue.

Deuxièmement, près de la moitié des annonces ne respecte pas l'encadrement des loyers porte Saint-Martin, pourquoi ? Parce que le système d'encadrement ne prend pas en compte les travaux dans la valorisation d'un appartement. Il prend seulement en compte le quartier, la date de construction et la surface.

Quand vous achetez un appartement à refaire et que vous avez des travaux conséquents, il est normal de le louer plus cher. C'est une forme d'amélioration de l'habitat, et au bout du compte c'est une bonne nouvelle.

Enfin, si les prix à la location augmentent près du canal Saint-Martin, c'est aussi dû aux ravages de "l'Airbnbsation" du parc immobilier contre laquelle nous appelons tous à lutter.

Enfin, si 50 saisies ont été faites, ce n'est pas par manque d'information, les propriétaires connaissent très bien le dispositif d'encadrement des loyers. La plupart d'ailleurs le craignent. Les locataires ont compris que ce n'est pas en entraînant leur propriétaire devant les tribunaux qu'ils obtiendront le renouvellement de leur bail.

Ce vœu n'identifie pas les véritables problèmes, n'apporte aucune solution. Nous voterons donc contre.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 101 tel qu'amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 179).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une communication vers les propriétaires de logements vacants.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 102 est relatif à une communication vers les propriétaires de logements vacants.

La parole est à Mme BRIDIER.

Mme Galla BRIDIER. - Merci.

Ce vœu s'inspire de ce qu'a fait la métropole de Strasbourg en matière de remise sur le marché de logements vacants, avec un taux de retour de près de 30 % à ce jour, ce qui est vraiment très important.

En effet, tel que cela est évoqué dans les considérants de ce vœu, il y a encore beaucoup trop de logements vacants à Paris. L'APUR compte 114.000 chambres de bonnes inoccupées, la Fondation Abbé Pierre compte 66.000 logements vacants, et d'autres sources encore parlent de 100.000.

Il y a donc vraiment matière, je pense, à accentuer le travail déjà réalisé en direction des propriétaires de logements vacants, facilement identifiables à partir du paiement de la taxe sur les logements vacants.

Je vous propose, à travers ce vœu, l'envoi d'un questionnaire à ces propriétaires, afin d'abord de bien cerner leur profil et les aider à remettre à la location leur bien, avec tous les dispositifs qui existent déjà et en privilégiant par exemple "Louez solidaire".

A Strasbourg, les retours du questionnaire ont montré que ces propriétaires, souvent petits propriétaires, sont majoritairement assez âgés et angoissés à l'idée de devoir gérer un locataire, ou encore les travaux. A cet effet d'ailleurs, la métropole de Strasbourg a même mis en place une liste labellisée d'entrepreneurs de travaux.

Je souhaite, à travers ce vœu, que la Ville de Paris poursuive son action envers les propriétaires pour remettre les logements vacants sur le marché. Il y en a tant besoin.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je suis tout à fait favorable à ce vœu.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Cela a le mérite de la concision.

Une explication de vote de M. Eric AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - On s'abstiendra sur ce sujet, car dans un des considérants, vous semblez voir dans les chambres de bonnes une réserve de logements à Paris. Etant donné qu'un grand nombre d'entre elles ont une superficie inférieure à 9 mètres carrés et sont considérées comme des logements indécents, exposant le bailleur à une peine de deux ans de prison et une amende de 75.000 euros, le considérant va vite en besogne.

Deuxièmement, là il semble qu'il y ait une véritable question sur l'inventaire des logements vacants à Paris. C'est une question déjà très ancienne que j'ai connue dans des mandatures précédentes, il serait bien un jour d'avoir véritablement, car entre 60.000 et 100.000 logements vacants il y a de la marge, un inventaire fait par l'APUR ou un organisme de ce genre, afin que l'on y voie enfin clair, ou éventuellement que l'on ait un droit de regard dans les données que Bercy peut fournir à la Ville de Paris.

Enfin, la réalité, je pense que les propriétaires connaissent les dispositifs municipaux d'incitation à la remise sur le marché de logements vacants. S'ils voulaient le faire, ils le feraient, mais j'ai plutôt peur si on les incite et les engage véritablement dans un dialogue forcé sur le sujet, qu'ils choisissent alors la location meublée touristique de courte durée, toujours Airbnb, qui assure des rendements locatifs et une souplesse dans la gestion locative bien supérieurs à n'importe quel autre dispositif municipal. J'ai peur qu'en l'occurrence le mieux soit l'ennemi du bien.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 102, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 180).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'accession sociale à la propriété.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 103 est relatif à l'accession sociale à la propriété.

Il est présenté par Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu, porté par l'ensemble des élus membres de la 5e Commission, au nom des Républicains, demande à la Maire de Paris qu'un plan de relance de l'accession sociale à la propriété soit élaboré dans la perspective du budget primitif 2017 avec les bailleurs sociaux de la Ville, nécessitant d'une part un dispositif de soutien aux nouvelles mesures en faveur du PTZ permettant une réévaluation des dotations au sein du budget logement.

Et d'autre part, la mise en œuvre de la vente de 10 % du parc H.L.M. de la collectivité parisienne, soit en moyenne 2.500 logements par an jusqu'à la fin de la mandature.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Ian BROSSAT pour répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

J'émet un avis défavorable à ce vœu du groupe les Républicains, qui demande la privatisation de notre patrimoine H.L.M. à hauteur de 2.500 logements par an. C'est contraire à notre politique, à nos engagements et aux prescriptions de la loi SRU, mais aussi contraire à toute logique. Je serais curieux de vous voir argumenter votre plan de relance de l'accession et de vente de H.L.M. devant les 120.000 personnes qui attendent aujourd'hui l'accès à un logement social.

Promouvoir la privatisation de logements sociaux construits grâce à des financements publics, c'est revenir à des logiques spéculatives que la droite a expérimentées par le passé, et dont on peut dire qu'elles n'ont pas produit des résultats probants. D'ailleurs, les autres pays, je pense à la Grande-Bretagne des années Thatcher, qui ont expérimenté cela, en ont fait l'amère expérience.

Par conséquent, je ne peux qu'émettre un avis défavorable à votre vœu.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 103, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux rémunérations des dirigeants et collaborateurs des bailleurs sociaux parisiens.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la réalisation d'un audit de la gestion et du fonctionnement de "Paris-Habitat".

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la création d'un comité éthique inter-bailleurs de la Ville de Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux éléments de rémunération à la suite d'un licenciement.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 104, 105, 106, 106 bis et 107 sont tous relatifs à la gestion et au fonctionnement des bailleurs sociaux parisiens. Nous les étudions conjointement.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Ils portent aussi sur les organismes associés. Pour plus de compréhension, si vous m'y autorisez, Monsieur le Président, je défends rapidement le vœu n° 104 et le vœu n° 106. Pourquoi ? Parce que M. l'adjoint a déposé un vœu, en réponse à ces deux vœux, relatif à la gouvernance et aux rémunérations des bailleurs sociaux et de l'ensemble des satellites de la Ville de Paris et que même si ce vœu va moins loin que les miens, je considère que c'est un pas substantiel qui est fait.

Mon vœu n° 104 porte sur les rémunérations des dirigeants et collaborateurs des bailleurs sociaux parisiens. La Maire de Paris ayant déclaré, je cite : "qu'elle appelait à la sobriété, à l'exemplarité de gestion des sociétés et établissements dépendant de la Ville de Paris".

J'ai déposé en mars 2016, un vœu demandant que chaque bailleur social communique la grille des rémunérations par catégorie d'emploi. Mon vœu n° 104 revient sur ce sujet, sujet majeur, pour qu'un rapport social annuel de chaque bailleur social soit produit et présenté devant le Conseil de Paris et qu'il fasse état de la grille des rémunérations pratiquées par catégorie d'emploi.

Le vœu n° 106 revient sur le Comité éthique inter-bailleurs de la Ville de Paris. J'ai compris, Monsieur BROSSAT, que vous ne souhaitiez décidément pas que ce comité inter-bailleurs soit trop ouvert. Je demande néanmoins que le Conseil de Paris mette en place un comité qui veille au niveau et à la structure des différentes rémunérations de l'ensemble des cadres dirigeants, que le comité éthique inter-bailleurs soit notamment composé de personnalités qualifiées et qu'il produise là encore un rapport annuel d'activité.

Le vœu n° 105 est relatif à la réalisation d'un audit de gestion et du fonctionnement de "Paris Habitat".

A la suite de nouvelles affaires révélées, des dysfonctionnements dans la gestion de la régie de travaux de "Paris Habitat", qui auraient donné lieu à de lourdes surfacturations de travaux et d'achats de matériels coûteux, la Ville avait demandé une enquête interne.

Je crois que pour tout le monde, y compris pour le président de "Paris Habitat", l'adjoint, il vaut mieux que cet audit soit réalisé par un organisme extérieur pour obtenir toutes les garanties de transparence et d'indépendance, un audit de la gestion et du fonctionnement, notamment des systèmes de comptabilité de l'ensemble des régies de "Paris Habitat". Cela permettrait, je l'imagine et je le souhaite en tout cas, de mettre vraiment les choses au clair et de se prémunir contre d'éventuels dysfonctionnements à venir.

Je vais plus loin que la Ville en demandant également ce que faisait d'ailleurs traditionnellement M. DELANOË en son temps : il demandait que la Ville se constitue partie civile. J'ai compris que ce 2e alinéa ne vous convenait pas. Mais si le 1er vous convient, je retirerai mon vœu au bénéfice du vôtre, puisque je considère que c'est un pas substantiel qui est fait.

Enfin, je reviens pour la deuxième, troisième fois consécutivement sur la question des parachutes dorés. J'avais déjà déposé un vœu en mai dernier, demandant à ce que ce soit une pratique dont on se débarrasse, chez tous les organismes associés de la Ville. Je dois dire que les articles parus dans la presse récemment, notamment sur "Paris Habitat", m'inclinent à redéposer ce vœu.

Je pense que, là encore, cela serait une pratique saine que d'affirmer une bonne fois pour toutes et de manière irrévocable qu'il est mis fin aux clauses contractuelles qui figureraient - j'emploie le conditionnel - dans les conditions de recrutement de ces dirigeants et à toute prime de départ qui s'apparenterait à un parachute doré pour les cadres dirigeants des bailleurs sociaux et des sociétés d'économie mixte de la Ville de Paris.

Voilà, je crois que cela serait assez sain pour tout le monde.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame BERTHOUT.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, Madame BERTHOUT, les 4 vœux que vous avez déposés au nom du groupe les Républicains portent sur la création d'un comité éthique inter-bailleurs, les rémunérations des dirigeants et collaborateurs des bailleurs sociaux, la réalisation d'un audit de la gestion et du fonctionnement de "Paris Habitat" et les indemnités de licenciement.

Nous avons déjà eu l'occasion d'en débattre lors des précédents Conseils de Paris. Je tiens en premier lieu à rappeler les principes qui ont guidé notre action depuis plusieurs mois avec la majorité municipale, avec la Maire de Paris, avec Julien BARGETON, avec Roger MADEC, président de "Paris Habitat".

Nous avons exigé la mise en œuvre d'une politique exemplaire de la part de la direction de notre office H.L.M. Ce travail prend du temps mais il est indispensable, et nous nous rejoignons sur ce point, pour aboutir à une direction qui fonctionne réellement au service de ses locataires.

Construire une gestion irréprochable est essentiel pour la Ville mais aussi pour les salariés de "Paris Habitat", qui sont des salariés dévoués dans leur écrasante majorité et qui souhaitent le respect des Parisiennes et des Parisiens. Cette recherche de transparence, c'est aussi le sens du mandat qui m'a été confié. C'est un sujet sur lequel nous agissons, de la transparence des attributions de logement à celle de la gouvernance de nos organismes.

La mise en cause de "Paris Habitat" par la presse n'est donc plus tolérable pour notre Ville. Nous souhaitons avec la Maire de Paris, avec le président de "Paris Habitat", Roger MADEC, qu'une réponse forte soit immédiatement apportée afin de mettre en place une direction solide à l'écoute de nos exigences. D'ailleurs, le conseil d'administration de "Paris Habitat" qui aura lieu jeudi, dans deux jours, poursuivra évidemment cet objectif.

Permettez-moi maintenant de répondre très directement aux différentes demandes que vous exprimez dans vos vœux.

Premièrement, nous devons faire la lumière sur les faits rapportés par la presse, notamment par le magazine "Marianne". C'est le sens du vœu que vous avez déposé, Madame BERTHOUT, relatif à la réalisation d'un audit de la gestion et du fonctionnement de "Paris Habitat". Cet audit est nécessaire car, comme a pu le dire le président de "Paris Habitat" à l'ensemble des salariés, ces dérives engendrent un climat de soupçon au sein de notre office.

Nous émettons un avis favorable au vœu n° 105 que vous avez déposé s'il est amendé sur deux petits points. Premièrement, nous souhaitons que l'audit se consacre aux faits relatés par la presse afin que les responsabilités soient clairement établies sur le sujet, et nous demandons la suppression du dernier paragraphe. A cet égard, je tiens à préciser que le cabinet "Grant Thornton" vient tout juste d'être missionné pour réaliser l'audit de la régie de "Paris Habitat".

Deuxièmement, j'en viens au vœu que vous avez déposé, le vœu n° 107 relatif aux parachutes dorés. Nous y sommes favorables. En effet, aucun Parisien ne peut aujourd'hui admettre l'existence de parachutes dorés de ce type et nous sommes donc favorables au vœu n° 107 que vous avez déposé.

J'en viens, pour finir, aux 2 autres vœux déposés, en l'occurrence les vœux n° 104 et n° 106. Le vœu n° 104 porte sur les rémunérations des dirigeants et collaborateurs des bailleurs sociaux parisiens, le vœu n° 106 sur la création d'un comité éthique inter-bailleurs de la Ville de Paris.

Nous partageons le même diagnostic et nous sommes d'accord sur les conclusions à en tirer, mais il nous semble important d'étendre leur portée à l'ensemble des satellites de la Ville. Il n'y a pas de raison qu'elles ne s'appliquent qu'aux bailleurs sociaux de la Ville de Paris. Les organismes H.L.M. de la Ville doivent évidemment être exemplaires en matière de gouvernance, de modération et d'efficacité, mais nous en attendons autant de l'ensemble des organismes qui dépendent de la Ville de Paris qu'ils produisent du logement social ou pas.

C'est l'esprit du vœu de l'Exécutif qui rassemblera, je l'espère, l'ensemble des élus de notre Assemblée. Ce vœu demande en premier lieu une stricte application des règles de rémunération établies par notre Ville pour les rémunérations des bailleurs mais plus largement pour l'ensemble de nos satellites. C'est la ligne directrice des vœux de l'Exécutif adoptés lors des trois derniers Conseils. A cet égard, le Comité des rémunérations de la Ville de Paris a fixé les modalités qui encadrent les salaires des bailleurs sociaux et des sociétés d'économie mixte.

Par ailleurs, s'agissant des règles déontologiques, nous veillerons à ce que la Charte de déontologie renforcée soit mise en œuvre dans les plus brefs délais chez chacun de nos bailleurs comme l'ensemble des satellites de la Ville de Paris. Je partage votre attachement au contrôle de l'effectivité de ces chartes de manière tout à fait ferme.

Je vous propose donc d'adopter le vœu n° 105 que vous déposez, Madame BERTHOUT, relatif à l'audit de gestion et de fonctionnement de "Paris Habitat" avec les amendements proposés par l'Exécutif, et d'adopter également le vœu n° 107.

Je vous demande, pour ce qui concerne les vœux n° 104 et n° 106, de nous permettre d'adopter le vœu de l'Exécutif et par conséquent de retirer les vôtres.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Madame BERTHOUT, acceptez-vous de retirer les vœux n^{os} 104 et 106 au profit de...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Voyez, tout arrive. C'est un grand moment d'unanimité. En tout cas, merci d'avoir accepté le vœu.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je mets donc aux voix... Votez d'abord, puis applaudissez après, quand même.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 106 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 182).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 105 déposé par le groupe les Républicains avec l'amendement proposé par M. BROSSAT, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 181).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 107 déposé par le groupe les Républicains, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2016, V. 183).

2016 DAE 228 - Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association "Paris Europlace" pour le pôle de compétitivité "Finance Innovation" (1er).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 228 : subvention de 15.000 euros à l'association "Paris Europlace" pour le pôle de compétitivité "Finance Innovation".

La parole est à Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, ce n'est pas sans une certaine malice et satisfaction que j'interviens sur ce projet de délibération.

Tout d'abord, on revient de loin, quand même, sur ces subventions. Au tout début de la mandature, il était question, en réalité, de supprimer purement et simplement la subvention et l'appui du Département de Paris au pôle de compétitivité "Finance Innovation". Cela aurait évidemment réjoui Mme SIMONNET et l'aile gauche de votre

majorité, qui est très encombrante, je le sais, mais le Gouvernement - vous voyez, je prends déjà de l'avance par rapport au calendrier de Mme HIDALGO... Mais l'Exécutif municipal a entendu raison.

Je dois dire que dans ce domaine, ce n'est pas pour nous lancer des fleurs, mais le groupe des Républicains s'était beaucoup mobilisé avec Jérôme DUBUS pour que nous puissions faire entendre raison à l'Exécutif municipal et je sais gré à M. MISSIKA d'avoir reconnu l'importance de cette subvention, qui reste assez réduite. Je ne peux que le regretter puisqu'elle représente moins d'1 % du budget total de "Finance Innovation". Le Département de Paris apporte bien d'autres subventions à beaucoup d'autres pôles de compétitivité dont l'importance ne me paraît pas être équivalente, mais c'est un autre débat.

Je pense que "Finance Innovation" est un pôle très important. C'est le sens d'ailleurs de ma deuxième observation. C'est un pôle d'autant plus important qu'il va falloir de plus en plus appuyer tous ces travaux de recherche sur la finance moderne, c'est-à-dire l'économie durable, sur les investissements socialement responsables et qui sont développés.

Il va falloir subventionner davantage et soutenir en tout cas tous ces travaux de recherche, d'autant plus que nous vivons dans un contexte international, un contexte financier international qui va être bouleversé. Peut-être pas bouleversé mais en tout cas profondément modifié. Par quoi ? Par ce qui va se passer à Londres et au Royaume-Uni dans quelques semaines. Dans quelques semaines, les Britanniques vont voter s'ils restent ou non dans l'Union européenne. S'ils votaient non, ce qui est visiblement annoncé par un certain nombre de sondages très sérieux, la City, la place financière de Londres serait considérablement affaiblie. A ce moment-là, il faudrait que la place financière de Paris se saisisse de cette occasion pour attirer de nouveaux investissements financiers, lesquels seraient, je le crois, très utiles. Mme SIMONNET en rigole déjà mais, oui, nous avons besoin de ces investissements-là, pas pour financer le terrorisme international comme je l'ai entendu sur les bancs de l'autre côté de l'hémicycle il y a quelques années, mais pour financer justement l'économie réelle, pour financer les investissements durables, pour financer la transition écologique, etc.

Voilà les deux observations que je voulais faire, d'une part pour me réjouir de cette reconduction de subvention, que je trouve à titre personnel assez mince au regard des autres subventions qui sont accordées aux autres pôles de compétitivité, d'autre part, cette subvention doit être à mon avis amenée à progresser dans la mesure où dans le contexte dans lequel l'économie européenne va vivre, il faudra que nous ayons une place financière de Paris moderne, adaptée, et adaptée notamment à toutes les mutations économiques que nous devons financer.

Donc, évidemment, nous voterons, au groupe les Républicains, ce projet de délibération.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur VESPERINI.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération est en effet très intéressant. Je vous conseille de le lire. Pour ceux qui ne l'ont pas lu, je peux leur donner quelques détails.

Ce projet de délibération est assez traditionnel, mais j'ai beaucoup ri cette fois-ci, jaune, certes, mais j'ai ri. Par où commencer ? Eh bien, pourquoi pas par l'écart entre l'exposé des motifs de ce projet de délibération, qui en rajoute plusieurs couches sur le financement social et solidaire de l'économie réelle à Paris, et la convention, c'est-à-dire le seul document qui va juridiquement définir le lien que la Ville de Paris entend avoir avec cette association "Europlace" et ce pôle de compétitivité "Finance Innovation", car force est de constater que l'objectif de financer l'innovation sociale et solidaire est totalement absent de cette convention, mais très présent dans les attentes. Cela n'a d'ailleurs rien d'étonnant.

Cette association "Paris Europlace" se présente comme, je cite, l'organe de la promotion de la place financière de Paris. C'est cette mission-là qu'ils revendiquent, et pas une autre : faire de Paris une place financière capable de concurrencer Londres ou New York. Ont-ils besoin de l'argent du contribuable parisien pour cela ? Je ne pense pas.

Et que dire de Gérard MESTRALLET, dont on vient de parler indirectement, Président de "Paris Europlace", qui frémît à l'idée que Paris puisse effectivement concurrencer la City, qui sortira affaiblie du référendum sur le maintien du Royaume-Uni dans l'Union européenne, surtout si celui-ci quitte l'Union européenne. Voilà ce qui est dit dans les médias.

En effet, le 8 juin dernier, il se réjouissait ainsi : "ce référendum conduit aujourd'hui de grandes entreprises internationales à Londres, à New York, à s'interroger sur le possible rééquilibrage de leur activité et de leur

implantation vers l'Europe continentale, et cela quel que soit le résultat". Et ben dis donc, ce n'est pas beau tout cela !

Et puis, je ne résiste pas non plus à porter à votre connaissance que ce beau duo, fer de lance, financement de l'E.S.S. à Paris, nous dit-on, a ouvert, pour réceptionner cette subvention, un compte joint à l'agence bancaire H.S.B.C. du quartier Palais-Royal. Ce n'est pas beau, cela ? C'est certainement pour aider cette banque, quelque peu chahutée depuis le scandale des "Panama papers", mais ce n'est pas grave. Nous ne sommes plus à une contradiction près !

Alors, j'entends bien Jean-Louis MISSIKA qui nous dit depuis le début de cette mandature, au sujet de cette subvention, que c'est en soutenant des initiatives comme celle d'"Europlace" et de "Finance Innovation" qu'on lutte pour une finance durable et responsable au service de l'économie réelle. Notre objectif est le même, mais nous divergeons franchement sur le choix des acteurs à soutenir pour parvenir à cet objectif.

Oui, 1.000 fois oui, soutenons les structures qui font du financement innovant et solidaire. Cela existe. D'ailleurs, une ordonnance du 30 mai 2014 sécurise juridiquement les structures associatives ou non qui proposent des plateformes de financement social et solidaire pour récolter des fonds. Profitons-en, aidons-les. Il existe des associations elles-mêmes issues du secteur de l'E.S.S., qui ont pour mission principale de financer l'économie réelle par le soutien des projets innovants, innovants socialement et écologiquement. Agissons en cohérence et en subventionnant ces structures-là, qui sont elles-mêmes responsables.

La Ville de Paris le fait un peu, mais ce mouvement doit s'amplifier. L'année dernière, par exemple, nous avons voté une subvention à l'association "Finansol", 6.000 euros seulement, contre 15.000 euros pour celle-ci. C'est peu, et mis en perspective avec cette subvention à "Europlace", c'est pour nous le reflet de la nécessité de repenser le soutien aux structures qui participent au développement économique de Paris.

Sans surprise, nous voterons contre ce projet de délibération, mais j'ai un doute sur le contrôle de la légalité de ce projet de délibération. Il y a quelques soucis dans la rédaction : la convention ne correspond pas du tout aux attendus et, cerise sur le gâteau, le président d'"Europlace" n'est pas Gérard MESTRALLET, donc le véritable, mais serait l'économiste Jean-Hervé LORENZI. Donc est-ce que la convention qui est adossée à ce projet de délibération correspond vraiment à ce qu'on doit voter ? Parce qu'un tel écart entre les attendus et ce qu'on va voter... J'ai quelques doutes, mais peut-être que le Préfet va s'inquiéter quand il verra ce document arriver jusque sur sa table.

Merci de votre attention.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, j'avoue que le contraste entre le contenu des deux précédentes interventions est intéressant. Monsieur Jean-Louis MISSIKA, vous m'avez confié que, non pas vos finances, mais que finalement, vous appeler J.L.M. n'était pas toujours très simple en ce moment et que vos amis, connaissant vos convictions politiques, vous raillaient. Finalement, je trouve cela intéressant, parce que finalement, vu que François HOLLANDE, qui prétendait que son ennemi était la finance, on a vu le résultat, vous feriez finalement un candidat sans doute plus honnête qui, d'emblée, assumerait, à l'instar de Gérard MESTRALLET : "mon amie, c'est la finance". C'est ce que dit Gérard MESTRALLET et derrière ce projet de délibération, c'est un peu cela, le contenu. Et vous pourriez prendre M. VESPERINI en directeur de campagne, je suis sûre qu'il en serait ravi, pour sauver la finance et la compétitivité de Paris.

Oui, j'avoue qu'il y a un contraste dans le projet de délibération et dans la convention, et un contraste, finalement, quand on fait quelques recherches sur Internet, entre un discours affiché pour faire passer le projet de délibération ici, dans cette Assemblée, où on en rajoute sur l'économie sociale et solidaire, sur l'innovation dans l'investissement socialement responsable, et puis, le cœur de l'affaire : comment fait-on pour que Paris devienne une place financière la plus compétitive possible et qu'elle reprenne bien la place de la City, et surtout, que l'on profite de la conjoncture du "Brexit" dès le 23 juin ? Chouette, frottons-nous les mains : nous allons pouvoir finalement saisir cette opportunité pour évidemment dire : "welcome to Europe" à la finance, à un certain nombre de banques et sociétés d'investissement qui ont besoin de filiales en zone euro et qui, étant à la City, si l'Angleterre sort de l'Union européenne, eh bien, il y aura cette opportunité.

Je ne sais pas pourquoi, mais j'ai quelques doutes - peut-être ne suis-je pas assez naïve ? - sur le fait que les sociétés et banques qui auraient besoin d'une filiale en zone euro ne viennent pas à Paris pour de l'investissement socialement responsable, pour aider l'économie sociale et solidaire. Je ne pense pas que ce soit pour apprendre des innovations du Crédit coopératif, par exemple, ou de ceux qui ont une réflexion sur les monnaies complémentaires.

Je pense, il est fort probable que dans la logique de la financiarisation de notre capitalisme, ce soit pour faire finalement toujours la même logique. Donc pourquoi est-ce que nous, Ville de Paris, on donnerait l'argent du contribuable à une association qui, vu que les 15.000 euros ne représentent même pas 0,75 % de ses financements... Bon, ça va, elle va bien, cette association, elle a plein d'argent. On a plein d'autres choses à faire de l'argent public pour répondre à l'intérêt général. Et je ne pense pas qu'H.S.B.C., aujourd'hui, la difficulté soit son manque d'innovation sur l'économie sociale et solidaire, mais sans doute plus profondément les choix du capitalisme financier qui en sont bien éloignés.

Mes chers collègues, je pense qu'il faut, comme les années précédentes, toujours voter contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace M. Bernard JOMIER au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Madame la Maire, chers collègues, je cite : "aider la place financière de Paris à développer une approche responsable de la finance". Fin de citation. Tel est le but du projet de délibération concernant le soutien à "Paris Europlace" : aider la place financière de Paris à développer une approche responsable de la finance, aider à coups d'argent public le secteur financier à être responsable !

Monsieur MISSIKA, vous vivez dans quel monde pour croire que c'est à coups de subventions publiques sans condition que nous ferons changer la finance ? J'espère que vous écoutez ! Un secteur financier particulièrement connu pour ses pratiques délictueuses, voire criminelles, incessantes. C'est en pratiquant le charme que nous espérons faire évoluer le secteur financier vers plus de responsabilités ? C'est en caressant le loup qu'on espère lui apprendre à ne plus croquer les poules ? Excusez-moi, mais cela me paraît une chimère qui pourrait être bien touchante si elle n'impliquait pas de l'argent public.

Le secteur financier a-t-il besoin d'un soutien public ? Non ! En France, la finance prise au sens strict de l'activité des Bourses, des marchés obligataires et des banques représente quatre fois le Produit intérieur brut en valeur absolue. Et elle prélève une part sans cesse croissante de la richesse produite : 300 milliards de charges financières chaque année en France, dividendes, intérêts et services tout compris. Une somme colossale qui nous fait légitimement penser que ce n'est pas un secteur en difficulté qui aurait besoin d'un soutien public, d'autant que les finances publiques, nos finances, sont asséchées par l'austérité, conséquence de la crise financière.

Le secteur financier serait-il étranger aux difficultés financières du pays et des collectivités territoriales ? Non, et à double titre ! Premier titre : c'est le secteur financier qui, au vu de ses grossières erreurs et défaillances, a été à l'origine de la crise des subprimes. J'imagine que le représentant de JPMorgan ou celui de B.N.P. Paribas à "Europlace", que vous devez côtoyer donc, doivent être très prolixes en la matière, eux qui ont été massivement coupables de cette crise.

Nous le savons, cette crise a impacté l'économie réelle, la vie de tout un chacun, mais aussi nos finances publiques. Pour les Etats et les collectivités territoriales, à la diminution des rentrées fiscales se sont ajoutées les injections massives d'argent public, qui ont lourdement endetté les Etats auprès de ce même secteur financier, un tour de passe-passe magistral où à la fin, ce sont toujours les mêmes qui gagnent, les banques, et les contribuables qui paient.

Voulons-nous donc aujourd'hui ajouter une somme, même dérisoire, 15.000 euros d'argent public au secteur financier ? Les communistes y sont opposés. D'autant que le secteur financier est aussi responsable, deuxième effet, de nos difficultés financières via son organisation de l'évasion fiscale.

En France, ce sont près de 80 milliards d'euros qui échappent ainsi chaque année à l'imposition. 80 milliards qui changeraient beaucoup de choses à la politique d'austérité et de diminution des dotations aux collectivités territoriales. "H.S.B.C." pourrait aussi nous renseigner, nous en avons déjà parlé lors de ce Conseil. Pensons à ces 400 millions d'euros de dotations qui vont nous manquer dans le prochain budget. 400 millions !

Cette délinquance financière est d'autant plus insupportable que les pratiques, toujours plus innovantes de la finance, ces pratiques innovantes que nous voulons subventionner, permettent de facto aux voyous en col blanc et aux réseaux mafieux de travailler ensemble, et d'échapper à la justice et à l'imposition.

Là aussi, "Europlace" doit avoir une bonne connaissance de ce dossier.

J'imagine que les représentants à "Europlace" de la Société Générale, M. OUDÉA, l'homme du Sénat, celui qui dit des choses au Sénat qu'il contredit après, un partenaire désormais public de la Ville via "Europlace", un partenaire avec qui nous partageons les tribunes, ou celui du Crédit Agricole, tous deux largement cités dans le scandale des "Panama papers", devraient pouvoir nous éclairer en la matière.

Sur un sujet connexe, la présence au conseil d'administration d'"Europlace", des représentants de L'Oréal, la famille Bettencourt, ou de la famille Wendel, doivent pouvoir aussi être des gages d'expertise en délinquance fiscale.

Voulons-nous vraiment ajouter une subvention publique à une association réunissant ces différents acteurs avec le vague but de les inciter à des pratiques responsables ?

J'imagine que certains vont me répondre, si j'avais enfin une réponse à mes interrogations répétées, que certains projets pourraient servir des buts louables, c'est en partie vrai, en partie. Mais des acteurs financiers ont-ils besoin de nous pour le faire ? Je n'appuierai pas sur l'argument, voyant dans ce genre d'opération "responsables" du secteur financier une charité bien ordonnée, visant à faire oublier des pratiques délictueuses.

Nous le savons, les grandes entreprises de la finance veillent aujourd'hui autant à leur communication externe qu'à leur communication interne. Faire croire au grand public et aux politiques que le secteur financier participe et développe des projets responsables est certainement important. Faire croire aux salariés de ce secteur que leur entreprise, leur communauté, participe à des projets ayant du sens est non moins décisif dans la construction des collectifs de travail. Nous le savons, ne soyons pas naïfs.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Monsieur AQUA, je vous invite à aller vers la conclusion.

M. Jean-Noël AQUA. - Il me reste une dizaine de secondes, Madame la Maire ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Absolument.

M. Jean-Noël AQUA. - Alors laissons le secteur financier faire sa communication et n'ajoutons pas un euro d'argent public dans cette entreprise.

Quand nous voyons que la première et la seconde fortune de France, Bernard ARNAULT et le représentant de L'Oréal, de la famille Bettencourt sont membres du conseil d'administration de l'association "Europlace", nous pouvons penser que les 15.000 euros d'aide publique à "Europlace" pourraient facilement être compensés par la grande générosité que nous pouvons leur connaître : conférer le documentaire "Merci patron !" pour les esprits chagrins.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce projet de délibération.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur AQUA.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA pour cinq minutes.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

C'est vrai que ce débat a un petit côté répétitif. Je ne sais pas si on doit parler de ritournelle ou d'antienne. A chaque fois, chaque année, il y a une petite nouveauté.

Je voudrais dire deux choses à Danielle SIMONNET.

La première est que l'Angleterre ne peut pas sortir de la zone euro parce qu'elle n'en a jamais fait partie : c'est la livre sterling qui a cours de l'autre côté de la Manche.

La seconde, c'est que J.L.M., ce sont mes initiales, malgré les obscures manœuvres d'un usurpateur...

Merci pour ces applaudissements venant de la gauche de l'hémicycle.

Je pense que ce sont les deux nouvelles choses que l'on peut dire par rapport à l'année dernière.

Je sais bien que le mot finance a un effet extraordinaire pour raviver les passions. Je pourrais même dire une forme de spasme émotionnel que ce mot provoque. Je voudrais juste rappeler quelques chiffres qui me paraissent intéressants.

D'abord, par exemple, que les services financiers représentent 550.000 emplois en Ile-de-France. C'est le deuxième secteur d'activité en Ile-de-France après le tourisme. Cela représente 14,5 % du P.I.B. de l'Ile-de-France.

Quand vous dites que la finance, c'est un système mafieux, vous vous rendez bien compte que vous insultez des centaines de milliers de personnes qui travaillent dans un secteur, qui est tout à fait honorable, même si jamais il y a, comme partout, comme dans beaucoup d'autres activités humaines, des gens qui se conduisent mal et qui relèvent des tribunaux.

Il me semble quand même que faire la différence entre des gens qui ont des comportements de voyous et des gens qui ont des comportements honnêtes est nécessaire, quel que soit le secteur d'activité. Cela concerne également le secteur de la finance.

Deuxièmement, je voudrais redire que le pôle "Finance Innovation" est un pôle de compétitivité. Vous faites un amalgame assez malin entre "Europlace", qui est une organisation de la place financière de Paris, et le pôle "Finance Innovation". Nous finançons le pôle "Finance Innovation", nous finançons un pôle de compétitivité, comme tous les autres pôles de compétitivité de la Région Ile-de-France, tout simplement parce que nous considérons que l'innovation dans le secteur...

Mme Danielle SIMONNET. - Il faut réécrire le projet de délibération alors.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je ne vous ai pas interrompue.

Nous considérons que, dans le secteur de la finance, l'innovation est aussi nécessaire.

Oui, nous avons une année interrompu la subvention, parce que nous considérons que les engagements, qui avaient été pris par le pôle de compétitivité, n'étaient pas suffisants en direction d'une finance durable et responsable, et en direction de l'économie sociale et solidaire.

Nous avons fait un travail avec eux et aujourd'hui, nous considérons qu'ils ont fait le travail et qu'ils sont donc tout à fait à même de respecter cet engagement.

Oui, bien évidemment, cette subvention est symbolique, mais ce symbole est important parce que ne pas financer un seul pôle de compétitivité, parmi tous les pôles de compétitivité qu'il y a à Paris, serait une façon de stigmatiser ce pôle de compétitivité.

C'est d'ailleurs ce que vous souhaitez. Vous souhaitez un acte de stigmatisation. Vous reconnaissez vous-mêmes que la subvention est symbolique. Ce que nous refusons, c'est justement cet acte de stigmatisation et c'est ce qui fait la différence entre votre point de vue et le nôtre.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 228.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 228).

Mme Danielle SIMONNET. - Non.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - On peut compter, il n'y a pas de problème.

Qui est pour ?

Je vous laisse compter.

Qui est contre ?

15 contre, 21 pour.

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc rejeté, disais-je.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Non, adopté.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Adopté ! Pardon.

So sorry my dear !

2016 DU 124 - Évolution des modalités de portage de l'aménagement du secteur "Bercy Charenton" par extension du périmètre du projet de Z.A.C. (12e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons donc aborder le projet de délibération DU 124 : évolution des modalités de portage de l'aménagement du secteur "Bercy Charenton" par extension du périmètre du projet de Z.A.C.

C'est Galla BRIDIER qui intervient pour 5 minutes maximum.

Mme Galla BRIDIER. - Madame la Maire, cher Jean-Louis MISSIKA.

Lors des séances du Conseil du 12e arrondissement et du Conseil de Paris de novembre 2014, notre Assemblée s'est prononcée sur la question de l'extension du périmètre de la Z.A.C. "Bercy Charenton". A cette occasion, un vœu proposé par les élus écologistes a été adopté à l'unanimité, afin que soient étudiés deux éléments.

Premièrement, la relocalisation de la Foire du Trône et des cirques sur un terrain dédié aux foires et aux cirques sur le site de Bercy-Charenton ou ailleurs.

Deuxièmement, la requalification de la pelouse de Reuilly avec suppression des grilles et végétalisations du site.

Nous souhaitons, à l'occasion de la présentation de ce projet de délibération relatif au projet d'aménagement du secteur "Bercy-Charenton", vous demander où vous en êtes de cet engagement pris par l'Exécutif, il y a maintenant dix-huit mois.

En sachant qu'au moment où je vous parle, nous n'avons pas vu d'études sur la relocalisation de la Foire du Trône et aucune information sur les mesures engagées par l'Exécutif en vue de requalifier la pelouse de Reuilly qui n'a de pelouse que le nom, alors qu'elle est située dans un espace boisé classé.

Aussi, nous vous demandons que l'Exécutif fasse le point sur ces deux engagements.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - J'ai déjà eu l'occasion de dire aux élus écologistes du 12e arrondissement que l'étude a été faite, qu'une synthèse des études parce qu'il y a eu plusieurs études qui ont été faites sur le déménagement de la Foire du trône. Vous savez que pour déplacer un événement de cette taille, qui occupe plusieurs hectares dans un endroit où les nuisances à l'égard des riverains sont minimales, c'est extrêmement complexe. Une synthèse de l'ensemble des travaux a été menée par le Secrétaire général de la Ville de Paris. Cette synthèse vous sera communiquée, je l'espère, avant la fin du mois de juin.

Sur la requalification de la pelouse de Reuilly, j'ai demandé à la Direction des Espaces verts de me faire une proposition. Là aussi, dès que cette proposition sera formalisée, j'aurai l'occasion de vous la transmettre.

En même temps, faire dépendre le vote d'un groupe politique sur l'extension d'une Z.A.C. de sujets, certes importants, mais qui n'ont pas grand-chose à voir avec cette extension du périmètre de la Z.A.C. et avec le bilan de la concertation, me paraît un peu étrange. Après tout, chacun fait comme il le souhaite.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 124.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DU 124).

2016 SG 1 G - Versement de la cotisation 2016 à "Paris Métropole".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération SG 1 G : versement de la cotisation 2016 à "Paris Métropole".

C'est M. VESPERINI qui a la parole.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire.

J'ai deux choses à dire. Je m'interroge beaucoup, mais je suis sûr que le professeur MISSIKA va nous apporter des éclairages sur ce projet de délibération. J'avoue que je ne comprends pas très bien et je crois que je ne suis pas le seul. M. BOULARD, qui est également conseiller métropolitain comme moi, partage ces interrogations.

Finalement, le syndicat "Paris Métropole" a été créé et lancé en 2009 pour obtenir la reconnaissance institutionnelle du fait métropolitain. Je crois que cet objectif a été atteint puisque, depuis le 1er janvier 2016, nous avons la fameuse Métropole du Grand Paris, avec ce conseil métropolitain. Les choses se mettent en route progressivement avec Patrick OLLIER et le bureau dont la Maire de Paris est première vice-présidente.

A partir de là, je m'interroge sur la suite des travaux du syndicat "Paris Métropole" parce que, ou bien le syndicat "Paris Métropole" - et c'est ce qui explique le projet de délibération si je l'ai bien lu - s'occupe de faire le "lobbying" et de défendre les intérêts du fait métropolitain, et c'est vrai qu'il va falloir continuer à défendre les intérêts du fait métropolitain parce que la loi n'est pas assez satisfaisante. Dans ce cas-là, cet instrument de "lobbying", je le trouve a priori inutile dans le sens où la Métropole du Grand Paris, qui est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016, a, je crois, toute légitimité, tout le loisir de faire ce job de "lobbying". Dans ce cas-là, ce syndicat "Paris Métropole" devient redondant par rapport aux travaux de la Métropole. Ou bien, et je reprends le projet de délibération sur cette cotisation, c'est donc un espace de discussion dans lequel la Métropole, le Département, la Commune de Paris, la Région et les départements, les autres acteurs institutionnels de la Région capitale, peuvent se retrouver.

Je m'interroge, là encore, parce que la Présidente de la Région Ile-de-France, Mme PECRESSE, n'est pas une grande "fan" de la reconnaissance institutionnelle du fait métropolitain, ou en tout cas pas une grande "fan" de la Métropole du Grand Paris. Donc je me demande vraiment si ces discussions au sein du syndicat "Paris Métropole" vont aboutir à quelque chose de constructif, dès lors qu'entre la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris et la Région, on n'est pas complètement d'accord sur l'amélioration de cette loi NOTRe.

Dans les deux cas, je me dis que ce syndicat n'est pas très utile, surtout quand je vois le montant de la cotisation qui est donc de 341.805 euros, si je ne m'abuse. Je m'interroge. J'ai des questions. On ne va pas forcément voter contre parce qu'il y a certainement des choses qui nous ont échappé, parce que nous sommes dans l'opposition et que les informations ne nous parviennent pas forcément. D'ailleurs, peut-être qu'il y a des choses à améliorer sur la transparence et la lisibilité du syndicat "Paris Métropole". Je sais que le rôle de "Paris Métropole" a été décisif et déterminant dans la création de cette Métropole, mais ne pourrait-on pas avoir plus d'informations justement sur ces travaux ?

En tout cas, j'ai deux interrogations sur l'utilité de "Paris Métropole", dès lors qu'il s'affirme soit en instrument de "lobbying", soit en espace de discussion. J'ai peur que cela n'aille pas très loin et, en tout cas, que cela ne justifie pas les 341.000 euros. J'attends donc vos réponses, comme l'ensemble des membres, je crois, ici présents.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je vais essayer de répondre à vos interrogations. Je comprends très bien que l'on puisse s'interroger sur le maintien de cette association, de ce syndicat qui est "Paris Métropole", à partir du moment où la création de la Métropole du Grand Paris a eu lieu au 1er janvier 2016.

Comme vous l'avez vous-même rappelé, "Paris Métropole" a été et est toujours la scène politique qui a permis l'émergence politique du fait métropolitain. Le fait métropolitain a été porté par "Paris Métropole" à un moment où il n'était pas considéré comme une évidence. Encore aujourd'hui, je pense que l'on a besoin de "Paris Métropole" parce que, visiblement, et vous y avez fait allusion, il y a encore beaucoup de gens qui considèrent que le fait métropolitain n'est pas évident et qui voudraient la liquidation pure et simple de la Métropole du Grand Paris, ce qui

serait, à mon sens, une régression considérable, tout simplement parce que le fait métropolitain est le grand fait politique du XXI^e siècle et il s'impose dans tous les pays et sur tous les continents. Quand il n'y a pas de gouvernance métropolitaine, alors la Métropole est en grand danger.

Grâce au travail d'acculturation entre élus, il y a eu un apprentissage à "Paris Métropole" du fait de travailler ensemble entre élus, entre maires, entre présidents d'agglomération. Ces solutions convergentes ont pu être trouvées entre toutes les composantes politiques de l'éventail des collectivités. Cela a permis de mettre en œuvre la notion de gouvernance partagée à la Métropole du Grand Paris.

Je vous signale que la Métropole du Grand Paris est la seule instance politique, la seule autorité politique où il y a ce mode de gouvernance, c'est-à-dire une gouvernance partagée entre les différentes forces politiques.

Nous pensons qu'à cette étape, "Paris Métropole" a toute son utilité. D'abord, "Paris Métropole" réunit 172 collectivités, dont plus de 40 collectivités de grande couronne, ce qui veut dire que "Paris Métropole" reste un lieu politique incontournable pour continuer à travailler ce concept de métropole du Grand Paris. Vous savez que la taille de la Métropole du Grand Paris, le périmètre, a fait l'objet d'un compromis, qu'aujourd'hui un certain nombre de gens, dont des gens de votre formation politique, considèrent que cela pose un problème que, par exemple, Saclay ou Roissy ne soit pas dans la Métropole du Grand Paris.

Il est clair que la présence de ces 40 communes de grande couronne dans "Paris Métropole" crée un lieu de dialogue entre petite couronne et grande couronne qui est d'une importance capitale sur le thème de la frontière, notamment, qui est à mes yeux l'un des défis majeurs de la construction métropolitaine. Nous devons être extrêmement attentifs à ce qui se passe, à la frontière entre la Métropole du Grand Paris et le reste de l'Ile-de-France.

C'est également un lieu de travail sur la péréquation et le système alternatif aux fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France. Il y a, au sein de "Paris Métropole", de véritables concertations à l'échelle métropolitaine. Tant que nous sommes dans une situation où il y a une forme d'instabilité de l'institution métropole du Grand Paris - nous savons qu'un certain nombre de gens attendent avec impatience les prochaines échéances politiques nationales, présidentielles et législatives, pour remettre en cause la Métropole du Grand Paris - nous devons être capables de maintenir une structure qui représentera la Métropole, quoi qu'il advienne, après mai et juin 2017.

Grâce à ces principes - une collectivité, une voix - et au principe de la présidence tournante tous les ans, les conditions sont réunies pour un travail fructueux avec des dépenses maîtrisées. Je pense que "Paris Métropole" est un lieu qui réunit les différents territoires, les différents échelons territoriaux. Il est à même de constituer la plateforme de production collective d'un cadre stratégique dans le respect des prérogatives de chacun.

C'est pourquoi je vous demande, mes chers collègues, de soutenir son travail par le vote de ce projet de délibération. La construction métropolitaine n'est pas suffisamment aboutie et avancée pour que nous puissions nous passer de "Paris Métropole".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 1 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, SG 1 G).

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la parcelle du 20, rue Levert (20e).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la parcelle du 20, rue Levert (20e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons passer à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux n^{os} 108, 109 et 109 bis sont relatifs à la parcelle du 20, rue Levert.

Je vais d'abord donner la parole à Frédérique CALANDRA, puis à Raphaëlle PRIMET, chacune pour deux minutes maximum, puis Jean-Louis MISSIKA répondra.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

La parcelle du 20, rue Levert, propriété de la Ville de Paris, d'une surface de 360 mètres carrés, est aujourd'hui occupée par un pavillon muré et en mauvais état ainsi que par un jardin classé espace vert protégé au P.L.U. La parcelle partage une servitude de passage avec la parcelle adjacente donnant rue Frédéric Lemaître, actuellement occupée par un immeuble de bureaux, propriété de la C.C.V.R.P., la Caisse de cotisations des V.R.P., qui souhaite valoriser au mieux son actif. Cette servitude de passage ainsi que l'imbrication étroite des deux parcelles contraignent fortement la valorisation de ces parcelles indépendamment l'une de l'autre.

Pour autant, il est regrettable de voir un tel foncier public immobilisé ainsi depuis presque 6 ans. Pour rappel, ce terrain devait accueillir l'extension du foyer Melingue, établissement d'aide sociale à l'enfance, mais le projet n'a pas trouvé de financement dans la configuration complexe de cette parcelle.

Aussi, dans la mesure où les deux parcelles sont étroitement liées et où la constructibilité sur la parcelle Ville est très contrainte, on ne peut pas en effet dépasser le gabarit du pavillon à R+2, il s'avère opportun de réfléchir à une valorisation à l'échelle de l'ensemble.

C'est pourquoi je souhaite, à travers ce vœu, que soit étudiée une destination à cette parcelle, tenant compte de sa localisation, sa complexité et des besoins du quartier.

Je précise que ce quartier est déjà très dense en logement social. Il me paraît donc difficile de projeter une opération de densification de logement social sur ce site.

J'aimerais beaucoup que mon arrondissement ne soit pas toujours dévolu à être un arrondissement dortoir et que l'on puisse, par exemple, y voir des activités économiques et créatrices d'emploi.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, chers collègues.

Les habitants du 20e connaissent tous l'immeuble muré anciennement squatté du 20, rue Levert. Destiné à l'extension du foyer Melingue voisin, ce projet n'a pu voir le jour, notamment du fait de coûts de réhabilitation trop importants et des besoins finalement plus nécessaires du foyer. Cette parcelle a été cédée gratuitement à la Ville par la C.C.V.R.P. voisine et est liée à celle-ci par deux servitudes rendant le devenir de ces parcelles étroitement dépendant.

Aujourd'hui, la C.C.V.R.P. souhaite vendre son terrain et le valoriser idéalement en logement. Il apparaît donc nécessaire de réfléchir ensemble à l'avenir de ces deux terrains. Nous proposons, compte tenu du quartier, des besoins en équipement de la population jeune du secteur, d'étudier une programmation alliant équipement sportif, qui est un engagement de la candidature de Paris 2024, et logement social étudiant, et de se rapprocher du vendeur pour étudier les conditions financières d'un tel projet.

Le vœu de l'Exécutif qui nous est présenté prend en compte notre objectif de lancer les études pour créer un équipement sportif dans le quartier, dans le cadre de l'aménagement du T.E.P. Olivier Metra. C'est une avancée que nous saluons car l'attente est très forte dans le quartier. En ce qui concerne la parcelle rue Levert, nous serons très attentifs à son évolution.

Nous considérons que la création d'un logement social étudiant répondrait au mieux aux attentes de la population.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chère Frédérique CALANDRA, chère Raphaëlle PRIMET, je vais vous proposer un vœu de l'Exécutif qui essaie de faire une synthèse intelligente si possible de vos vœux respectifs. Vous nous interrogez sur le devenir de

la parcelle du 20, rue Levert qui appartient à la Ville de Paris mais également sur la parcelle du 7-9, rue Frédérick-Lemaître qui appartient à la C.C.V.R.P., cette dernière ayant exprimé le souhait de déménager. Les deux vœux soulignent la complexité de la situation, avec notamment un historique d'abandon de projet d'aménagement par la Ville de Paris en raison de coûts importants et de l'existence de servitudes de passage entre les deux parcelles.

Le départ de la C.C.V.R.P. est une opportunité pour des solutions d'étude d'aménagement sur l'ensemble constitué des deux parcelles. Vos vœux appellent, chacun à sa manière, à une évolution qui irait dans le sens de l'intérêt général.

Je vous propose un vœu de l'Exécutif qui est le suivant : que nous étudions la programmation d'un projet bénéficiant au quartier afin de donner à cette parcelle une destination qui tient compte de son environnement et que la Ville de Paris se rapproche de la C.C.V.R.P. afin d'étudier l'intérêt de porter une démarche d'ensemble sur les deux parcelles AE 80 et AE 79.

J'ajoute que le T.E.P. Olivier Métra, propriété de "Paris Habitat", est situé à proximité du site et a besoin d'être rénové. Dans le même esprit d'évolution positive de ce quartier du Haut-Belleville, je vous propose d'étudier son aménagement rapidement. Je vous propose de retirer vos deux vœux au profit de celui de l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame CALANDRA, le vœu est-il retiré ?

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - C'est avec enthousiasme que je retire mon vœu, surtout si on parle du T.E.P. Métra.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Madame PRIMET, le vœu est-il retiré ? Oui. Je vous en remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 109 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 184).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux accès aux transports en commun sous la canopée des Halles.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 110 est relatif aux accès aux transports en commun sous la canopée des Halles.

C'est à Jacques BOUTAULT d'intervenir.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Madame la Maire, chers élus, je ne vous parlerai pas des difficultés qu'a connues la canopée lors des intempéries pluvieuses du mois de mai.

Tandis que le Zouave prenait l'eau, les cascades se formaient par le ruissellement de l'eau sur les vanelles du toit, aspergeant généreusement les passants, obligés par ailleurs de slalomer entre les flaques tandis qu'en dessous, des fuites se produisaient.

Non, je vous parlerai plutôt de la difficulté à faire comprendre à "Unibail", le gestionnaire du Forum sous la canopée, que les personnes qui accèdent au Forum ne sont pas toutes des clients des magasins, mais aussi, pour une bonne part, des usagers des transports en commun.

La mise en route des escalators côté porte Lescot n'a pu se faire que récemment, deux mois après l'inauguration. Les ascenseurs en panne ont soudain été remis en service, il y a quelques jours. Il était temps pour les personnes à mobilité réduite ou celles qui veulent prendre le R.E.R. avec leur vélo aux horaires où cela est autorisé.

Ce vœu, adopté lors du Conseil du 2e arrondissement du 2 juin, pourrait ne plus avoir d'utilité, la situation ayant évolué favorablement récemment. Mais il me semble important que les représentants des Parisiens que nous sommes maintiennent leur vigilance à travers la Maire de Paris pour qu'"Unibail" tienne compte, dans sa gestion du

centre commercial, du fait qu'il gère aussi les accès aux transports en commun et qu'il tienne compte des besoins et contraintes de ces usagers.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Cher Jacques BOUTAULT, il y a un effet presque miraculeux parfois des vœux au Conseil de Paris, qui sont exaucés avant même d'être traités par le Conseil.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Il suffit qu'on en parle.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Effectivement, cet escalator s'est remis miraculeusement en marche à la veille de notre réunion. Messieurs, je sais que vous êtes très forts et que vous avez des dons magiques.

Je tiens toutefois à souligner que vous avez raison d'être vigilants quant au respect des accès des espaces publics des Halles et de la liaison avec les transports en commun. Je suis d'accord avec vous : les objectifs que vous évoquez dans votre vœu doivent être maintenus, même si certains d'entre eux sont d'ores et déjà atteints. Je ne vois pas d'inconvénient à soutenir votre vœu.

Je pense que l'accès au pôle transport R.A.T.P. avec des vélos et, en ce qui concerne l'ouverture des escalators, nous avons déjà des résultats, nous avons pu obtenir satisfaction sur ces différents points. Cela n'empêche pas une certaine vigilance et donc j'émetts un avis favorable.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous savons donc maintenant à quoi servent les vœux en Conseil de Paris, à faire redémarrer les escalators.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 110 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 185).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux agréments de l'Etat pour la construction de bureaux.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 111 est relatif aux agréments de l'État pour la construction de bureaux.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, vous le savez, le rééquilibrage territorial est l'une de nos préoccupations en matière d'aménagement du territoire. Nous nous mobilisons pour construire, pour créer plus de logements à l'Ouest de Paris, notamment en transformant les immeubles de bureaux. Nous pensons qu'il est tout aussi important de créer plus de lieux d'emploi à l'Est de Paris afin de réduire les distances des trajets domicile-travail.

C'est un enjeu de développement économique, un enjeu de mobilité aussi car, en réduisant les trajets, nous désengorgeons les infrastructures de transport. D'ailleurs, la future modification du Plan local d'urbanisme a vocation à encourager cette dynamique de rééquilibrage.

Mais en matière de construction de bureaux en Ile-de-France, c'est l'État qui est décisionnaire, sans forcément que la Ville soit mise au courant. Voilà pourquoi nous demandons par ce vœu que l'état communique à la Ville la liste des agréments de bureaux qu'il délivre et nous demandons également que les membres de la 5e Commission du Conseil de Paris puissent contribuer à élaborer des avis consultatifs que la Ville pourrait rendre à cette occasion.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Oui, je vous remercie pour ce vœu, chère Danièle PREMEL, qui permet d'évoquer cette question des bureaux.

Votre vœu fait référence à une prérogative de l'Etat, à savoir les agréments pour la construction de bureaux en Ile-de-France, et donc à Paris. Vous avez raison de souligner que seul l'État est décisionnaire en la matière. C'est important que la Ville de Paris se prononce sur ce sujet. J'émettrai un avis favorable à votre vœu avec les amendements sur lesquels je voudrais revenir rapidement.

Il est à mon sens indispensable de rappeler que Paris a besoin de créer des bureaux, tout simplement parce que si nous voulons transformer les bureaux obsolètes en logements, nous devons être capables d'avoir une offre de bureaux neufs en direction des entreprises.

J'en reviens aux amendements. Je vous propose de limiter la demande d'information aux projets de plus de 800 mètres carrés, afin de ne considérer que les projets d'envergure significative et de ne pas nous noyer sous les dossiers à impact réduit.

Je vous propose également de faire transiter les informations et demandes d'avis des groupes politiques via les membres de la 5e Commission, sans nécessairement avoir des débats et réunions spécifiques.

Je proposerai donc à la Présidente de la 5e Commission, Galla BRIDIER, de mettre en place un système d'échange électronique afin de transmettre les demandes d'agrément et de remonter l'avis.

Si vous acceptez cet amendement, j'émettrai un avis favorable à ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je crois que l'amendement est accepté ?

Mme Danièle PREMEL. - Oui.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 111 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 186).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au devenir de l'Ile de la Cité et de l'Hôtel-Dieu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 112 est relatif au devenir de l'Ile de la Cité et de l'Hôtel-Dieu.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, le Président de la République a décidé de confier à l'architecte Dominique PERRAULT et au Président du centre des monuments nationaux, Philippe BÉLAVAL, une mission d'étude et d'orientation sur ce que pourrait être la place de l'Ile de la Cité à l'horizon des 25 prochaines années, en accord avec la Mairie de Paris.

Or, c'est un sujet extrêmement important parce qu'on est sur l'Ile de la Cité, sur une île qui devient de plus en plus l'île-monument et l'île de la spéculation immobilière, l'île des logements non occupés et qui a besoin vraiment de redévelopper de la vie, et non pas d'aggraver son côté île-monument. En même temps, d'être en capacité de préserver tout le patrimoine de cette île, et les équipements publics conséquents, importants et non des moindres qui y sont doivent être respectés dans leur fonctionnalité au cœur même de Paris.

Or, nous savons également que sur l'Hôtel Dieu qui est un des grands équipements publics qui occupent, je regrette qu'il y ait toujours un absent, notre Ministre Jean-Marie LE GUEN, puisque nous avons beaucoup

d'échanges sous l'ancienne mandature et toujours avec Jean-Marie LE GUEN des échanges... J.M.L., lui, c'est différent, c'est dans le désordre, toujours dépassionnés sur l'histoire de l'Hôtel-Dieu.

On découvre que la Ville veut vraiment confirmer qu'un tiers du bâtiment de l'Hôtel-Dieu ne serait plus du tout voué à l'Hôtel-Dieu. Or, je pense qu'il faut non seulement garder la fonction hospitalière en termes de santé, mais aussi repenser à l'accès à des logements pour des étudiants, pour les personnels hospitaliers, pour les accompagnants de malades.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - Je voudrais savoir si l'on peut demander à ces deux personnes missionnées qu'elles tiennent compte de l'ensemble des attentes des acteurs de l'Île de la Cité, et surtout si on laissera bien dans le P.L.U. la fonction hospitalière de l'Hôtel-Dieu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je vous ai connue plus inspirée, Madame SIMONNET, et c'est Dominique PERRAULT l'architecte, et pas PERNOD, mais ce n'est pas grave.

Votre vœu, à mon sens est sans objet, parce que concernant le P.L.U., il n'est pas question de modifier la fonction hospitalière du site, l'hôpital est classé en zone de grands services urbains au P.L.U. actuel et la modification du P.L.U. que nous débattons lors du Conseil de Paris de juillet ne fait pas évoluer cette catégorie. Cette partie de la question est donc sans objet.

En ce qui concerne la mission que se sont vu confier MM. PERRAULT et BÉLAVAL par le Président de la République, il appartient aux intéressés de rencontrer tous les acteurs concernés et c'est de leur responsabilité de prendre l'attache de tel ou tel acteur local. Je suppose que les associations auxquelles vous faites référence dans votre vœu ont demandé à rencontrer les intéressés. Je pense que Dominique PERRAULT et Philippe BÉLAVAL accepteront de les recevoir sans nécessairement passer par un vœu au Conseil de Paris.

Il y a 32 considérants dans votre vœu, beaucoup sont inexacts, d'autres établissent des positions extrêmement tranchées, qui nous soupçonnent de turpitudes, mais c'est votre habitude. En l'occurrence, ce sont des soupçons sans aucun objet. Le futur de l'Hôtel-Dieu est un sujet extrêmement important. Il est nécessaire de prendre le temps de la réflexion. Les travaux de MM. PERRAULT et BÉLAVAL seront intéressants à examiner, mais ce ne sera pas la fin de la réflexion.

Bien évidemment, c'est un projet d'intérêt général qui doit être porté sur l'Hôtel-Dieu, et c'est un projet d'intérêt général qui émergera puisque le P.L.U. de Paris le garantira.

Je vous demande donc de retirer votre vœu ou je proposerai un vote défavorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Ce vœu est-il retiré, Madame SIMONNET ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 112 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2016 DU 85 - Appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris" - site 205, avenue Gambetta (20e) - Désignation du lauréat et signature de la promesse de vente.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 85, appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris" pour le site du 205, avenue Gambetta.

Je donne la parole successivement à Galla BRIDIER, Jérôme GLEIZES, Frédérique CALANDRA et Danielle SIMONNET.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Mon intervention concernera les deux projets de délibération. Nous étudions aujourd'hui les deux premiers projets de délibération suite au jury de l'appel à projets innovants "Réinventer Paris" nous demandant de voter les désignations du lauréat, les autorisations de cessions et le déclassement de la parcelle pour le projet Castagnary.

Nous avons initialement favorablement accueilli cet appel à projets, notamment car les dimensions écologiques et environnementales étaient mises en avant. Néanmoins, vous le savez, nous avons été depuis le début très vigilants et attentifs au fait que cette bonne idée soit, dans sa mise en œuvre, la plus vertueuse possible.

Dès le départ aussi, nous avons fait part de demandes concernant de nombreux points. Parmi elles, nous demandions que les projets sélectionnés s'inscrivent dans les dynamiques locales, se mettent en lien avec les collectifs d'habitants et les associations qui agissent dans le but de l'amélioration de la qualité de vie en ville. Les choses se sont passées un peu autrement sur certaines parcelles et la concertation n'a pas été systématiquement à la hauteur de nos attentes.

Ensuite, nous avons souligné l'importance des montages financiers et économiques des opérations. A plusieurs reprises dans cette Assemblée, nous sommes intervenus sur la nécessité de maîtriser le foncier de la Ville en privilégiant des formes innovantes de financement de la construction de notre ville.

Nous avons ainsi fait le vœu que les sites retenus restent majoritairement maintenus dans le domaine foncier de la Ville et soient mis à disposition sous la forme de baux à construction ou emphytéotiques. Nous l'avons exprimé à de multiples reprises - mais tant pis, je me répète une fois de plus -, il est essentiel que la Ville de Paris reste maîtresse de son sol et qu'à ce titre des modalités alternatives soient développées, dissociation du foncier et du bâti, baux emphytéotiques, de manière plus systématique.

Cet appel à projets pouvait et devait être l'occasion de construire la ville en transition de demain via des opérations exemplaires en termes de montages financiers notamment. Au final, il permettra, c'est sûr, aussi de ramener beaucoup d'argent dans les caisses de la Ville.

Nous souhaitons également que soit étudiée la possibilité d'indemniser les architectes n'ayant pas été retenus. Cela a été refusé et nous l'avons regretté. Nous le regrettons plus encore au moment où la Métropole du Grand Paris, dans le cadre de l'appel à projets "Inventons la Métropole", réfléchit à la manière de garantir un dédommagement montrant donc que cela est possible juridiquement.

Enfin, quid de l'avenir ? Nous avons fait le vœu que des comités de suivi et d'évaluation soient mis en place sur chacun des sites afin de s'assurer de la réelle mise en œuvre des projets votés et de pouvoir contrôler leurs éventuelles évolutions. Nous avons aussi acté d'un comité de pilotage. Nous souhaitons être confortés sur ce point-là. Je le dis clairement, certains projets - ce n'est pas un secret - ne nous semblent pas adaptés tant aux besoins locaux des habitants qu'au patrimoine architectural des bâtiments, par exemple, ou encore pour des considérations environnementales.

Ces analyses nous poussent donc aujourd'hui, pour ces premiers votes de projets de délibération, à voter séparément selon les projets. Aussi, nous voterons pour le projet Gambetta mais je laisserai mon collègue Jérôme GLEIZES en parler. Par contre, nous nous abstiendrons sur le projet de délibération Castagnary.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BRIDIER.

La parole est à M. GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Pour illustrer notre positionnement, je vais compléter l'intervention de Galla BRIDIER. Cette parcelle a trouvé une destination et nous en sommes heureux car c'est une parcelle complexe située dans une copropriété dans laquelle la Ville est copropriétaire minoritaire.

Cette minorité dans la copropriété a généré des complications très prégnantes pour trouver un projet qui correspondait aux aspirations de toutes les parties. Pour trouver une solution, la copropriété a été associée à ce jury.

Le projet qui a été choisi, la "Fabrique de danse", a pour sa part fait l'unanimité, ayant été jugé très complet, cohérent et innovant. Nous partageons cet avis et trouvons très positif d'accueillir dans l'Est parisien et dans le 20^e arrondissement un projet artistique répondant aux besoins des différentes composantes de la pratique de la danse que sont la création, la fabrication et la diffusion.

Certains services innovants prévus dans ce projet sont aussi à souligner car ils arrivent à lier les aspects sociaux et de santé à une pratique artistique. Par exemple, concernant la santé, la mise en place d'un espace santé, qui sera spécialement dédiée aux pathologies des danseurs est intéressante, notamment par sa dimension pluridisciplinaire indispensable pour prendre en charge efficacement les pathologies. L'ostéopathie, l'orthopédie, la kinésithérapie et la nutrition seront ainsi présentes dans les lieux permettant de répondre au mieux aux problèmes qui touchent les danseurs et les danseuses.

Au niveau social, je pense à la présence d'un incubateur de chorégraphes visant à accompagner la création artistique dans un contexte économique difficile qui frappe toujours l'art en premier. Il est aussi très positif que le café "Les Fauves" prévu dans le programme soit inscrit dans des parcours d'insertion pour les jeunes sortis du système scolaire apprenant le métier de cuisinier. Là aussi, c'est très positif. Ce café fonctionnera en plus conformément aux règles de l'économie circulaire, ce qui nous réjouit.

De manière générale, on sent bien que ce projet a fait un effort pour s'inscrire dans son environnement et s'ouvrir sur l'extérieur, sur le quartier. Nous sommes plus circonspects, en revanche, sur les caractéristiques et les performances environnementales. Même si elles ont été améliorées suite à l'offre initiale, le projet reste très consommateur d'énergie. Nous saluons par contre l'utilisation de matériaux bio-sourcés et l'utilisation d'énergies renouvelables. Nous sommes donc, nous pouvons le dire, dans l'ensemble relativement satisfaits du projet qui a été choisi.

Néanmoins, sur la forme, vous le savez, nous regrettons la cession car le plan de financement nous semble bien fragile. Dans ce contexte, nous aurions préféré l'attribution d'un bail emphytéotique avec le paiement par cette association d'un loyer. Il ne faudrait pas que le modèle économique fragile bute sur la capacité à s'endetter pour acheter la part de copropriété.

Nous votons donc ce projet de délibération ainsi que ce projet que nous soutenons afin qu'il voie le jour, mais nous regrettons de ne pas pouvoir le faire tout à fait sereinement comme cela aurait été le cas si la parcelle avait fait l'objet d'un bail et si les performances énergétiques avaient été plus solides.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Frédérique CALANDRA.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Très rapidement, je voulais remercier chaleureusement J.L.M., son équipe et son orchestre, ainsi que les services de la Ville de Paris, tous ceux qui ont siégé dans le jury et la Présidente de la copropriété du 205, qui a participé et a donné son avis.

Cela fait des années que la Maire du 20e arrondissement que je suis essayait de sortir de l'ornière, si j'ose dire, cette ancienne concession Renault mocharde qui défigurait et le bâtiment et l'avenue Gambetta. Je pense qu'on ne serait jamais parvenu à avoir un projet d'une telle qualité si l'on avait procédé par les voies normales. Je rappelle que la copropriété avait décidé de n'accepter qu'un projet à dimension culturelle, et non seulement nous avons eu ce type de projet mais quel projet.

C'est un projet très ambitieux pour la danse. Je rappelle que 25 % des compagnies de danse parisiennes résident sur le territoire du 20e arrondissement, mais il n'existait aucun lieu de ce type et notamment qui se penche sur la question de la santé des danseurs, question qui a été posée récemment d'ailleurs par le directeur de l'Opéra qui a fini par démissionner car fatigué par un certain nombre de difficultés à réformer l'institution.

Je voulais ajouter que le projet porte une volonté forte d'ouverture sur le quartier en associant différents publics et acteurs locaux et notamment ceux des quartiers prioritaires, qu'il souhaite renouveler la relation de la danse et ses publics et que le café sera quant à lui une proposition, une alternative à des jeunes sortis du système scolaire. Il y a une accroche territoriale forte, et enfin le projet se matérialise par une insertion urbaine à la fois sobre et esthétique du bâtiment.

Je trouve que l'équipe a fait du bon boulot, mais surtout la forme rapide et inventive de "Réinventer Paris", en ce qui me concerne, me convient très bien. Je rappelle qu'il y a quand même la vigilance de la copropriété qui assure que, dans le temps, ce projet aura une vocation culturelle maintenue.

Merci, J.L.M. !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est bien de s'habituer à ces initiales, vous verrez !

Je serai rapide, étant donné que ce débat, nous l'avons également eu très longuement au Conseil du 20e arrondissement.

Sur ce projet de délibération et le suivant, c'est toujours sur la méthode qui a prévalu, la méthode et quelque part peut-être l'objectif premier de "Réinventer Paris". On fait les appels à projets mais, finalement, on a plus l'impression que c'est d'abord et avant tout pour vendre le foncier de la Ville, parce que la maîtrise du foncier est vraiment un impératif pour moi essentiel, dans une ville qui est à ce point soumise à la spéculation immobilière.

Je regrette vraiment qu'on choisisse cette méthode-là, alors qu'il y a d'autres méthodes pour que des projets puissent se développer. On a beaucoup parlé du bail emphytéotique. En Conseil d'arrondissement, on me parle également des clauses anti-spéculatives. J'aurais voulu avoir des précisions.

On me parlait des clauses anti-spéculatives et y a-t-il eu des clauses anti-spéculatives dans ces projets ? Si oui, à ce moment-là, il faut préciser réellement sur quelle durée pour du coup le mettre en avant dans les projets de délibération, parce que cela peut changer un certain nombre de choses. C'est aussi une interrogation que nous avons dans l'appel à projets dont nous avons débattu le mois précédent sur "Réinventer la Seine".

Quelles ont été également précisément sur ces deux projets les innovations qui devaient tenir compte des impératifs de transition écologique ? Franchement, on ne les voit pas de manière flagrante. L'inquiétude est vraiment qu'on soit face à des démarches "Réinventer" finalement les rentrées financières de la Ville, en faisant croire que tout cela a beaucoup d'innovations.

Cet aspect-là de renflouer les caisses, avec la pression d'autant plus forte du fait des baisses de dotations de l'Etat - nous en avons parlé beaucoup hier - apparaît, hélas, assez dominant.

Maintenant, sur le contenu même du projet pour le 20e arrondissement, franchement, je n'ai rien à redire. La structure qui a été choisie, la nature du projet qui est présenté, la façon dont elle s'insère dans la copropriété, le fait d'insister à la fois sur la danse mais aussi sur la santé par rapport à la danse, il y a une cohérence culturelle, professionnelle, associative, qui me semble extrêmement pertinente.

Mais je pense qu'on aurait pu arriver à cet atterrissage de cette structure, de ce projet-là qui enrichit le quartier, la ville, parce que c'est un rayonnement plus capitale que de quartier, vu la nature des choses qui sont proposées. On aurait pu le faire avec une Ville qui garde toujours la maîtrise du foncier, même si je conçois que, dans une copropriété, la chose est différente par rapport à d'autres emprises de foncier.

Néanmoins, toute emprise qui peut ensuite être remise dans la machine infernale spéculative est problématique pour nous.

Je m'abstiendrai sur les deux projets de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je suis encore sous le choc émotionnel d'apprendre que Danielle SIMONNET ne va pas voter contre un projet de délibération que je porte. C'est la magie J.L.M. ! Enfin, Danielle, vous pourriez faire un effort et aller jusqu'à un vote pour carrément !

La "Fabrique de la danse", d'abord je voudrais dire que nous avons tenu parole, nous avons dit que nous irions très vite et, comme vous pouvez le constater, quelques mois après la fin des délibérations des jurys, ce sont des projets de délibération de cession qui sont proposés à la sagacité de cette Assemblée.

Il y en a trois lors de cette session du Conseil de Paris et il y en aura quatre lors de la prochaine session du Conseil de Paris, et j'ai bon espoir que tous les projets de délibération de "Réinventer Paris" puissent être votés avant la fin de l'année 2016, ce qui serait quand même un petit exploit.

Deuxième remarque, il y a quand même une convergence de jugements positifs, certains nuancés, mais une convergence de jugements positifs sur la méthode et sur les résultats, car ce qui compte aussi ce sont les résultats. Est-ce qu'un projet, comme la "Fabrique de la Danse", aurait pu émerger si l'on avait choisi une autre procédure que celle qui a été choisie dans "Réinventer Paris" ? Je n'en suis pas certain, et je pense vraiment que ce projet a des qualités qui ont été très bien mises en valeur par Jérôme GLEIZES.

J'entends les remarques qui ont été faites par Galla BRIDIER, je les connais. Je voudrais quand même préciser à Galla BRIDIER que la quasi-totalité des architectes en phase finale de "Réinventer Paris" ont été rémunérés. Le règlement de "Réinventer Paris" précisait que cette rémunération était un élément qui était pris en compte par le jury. Donc cette espèce de cabale qui a été lancée sur le fait que les architectes n'ont pas été rémunérés est un pur mensonge. J'insiste, à chaque fois, sur ce point.

Deuxième élément : l'argument consistant à dire que la Métropole du Grand Paris a trouvé une solution pour les rémunérer est un faux argument. La Métropole du Grand Paris a dit qu'elle examinerait et elle a été confrontée au même problème juridique que la Ville de Paris. Il n'y avait aucune raison qu'ils ne soient pas confrontés au même problème juridique que la Ville de Paris et ils ont trouvé la même solution que la Ville de Paris, c'est-à-dire mettre le principe d'obligation de la rémunération des architectes dans le règlement du concours, mais ne pas rémunérer directement les architectes qui participent au concours.

Par rapport à ce qu'a dit Danielle SIMONNET, un élément important, la charte anti-spéculative a été annexée à l'ensemble du règlement du concours, ce qui veut dire que tous les logements, qui sont dans le cadre du concours "Réinventer Paris", font l'objet d'un engagement lié à la charte anti-spéculative, telle qu'elle a été portée par mon collègue Ian BROSSAT.

Un dernier élément me paraît important. Ce débat sur le bail emphytéotique et les cessions. Il y a deux aspects dans ce débat.

Un aspect est quasi rituel, c'est-à-dire : est-il possible de garder l'ensemble du foncier de la Ville ? La réponse est clairement non. Nous achetons en moyenne pour 250 millions d'euros de nouveaux bâtiments au foncier chaque année. Donc il faut quand même un équilibre entre les cessions et les acquisitions. Je vous signale que nous acquérons plus que nous ne vendons. Quand même il faut avoir à l'esprit que le patrimoine de la Ville augmente. Simplement nous cédon des actifs non stratégiques pour pouvoir acheter des actifs dont nous avons besoin, pour faire les écoles, les crèches, pour faire les logements sociaux. Cet élément, il faut l'avoir à l'esprit et ne pas dire que nous bradons le patrimoine de la Ville. Simplement, on est obligé de gérer le patrimoine de la Ville en cessions et en acquisitions.

Autre élément qui me paraît important et qui concerne spécifiquement le concours "Réinventer Paris", on s'est rendu compte qu'il était plus simple de mettre des clauses engageantes pour les acheteurs dans les actes de vente, donc dans les cessions. Ce sont des clauses notamment en ce qui concerne la programmation et les innovations qui sont menées, qu'avec un bail emphytéotique parce qu'un bail emphytéotique consiste à délivrer à des gens l'autorisation d'utiliser un bâtiment.

Voilà ce que je voulais dire, aussi bien sur l'avenue Gambetta que sur la rue Castagnary.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 85.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DU 85).

2016 DU 81 - Appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris". - 34, rue Castagnary (15e). - Désignation du lauréat, déclassement et autorisation de cession.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Il y avait une inscription sur le projet de délibération DU 81.

Madame de CLERMONT-TONNERRE, je vous donne la parole.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, à Paris comme dans le cadre métropolitain, le concept d'appel à projets "inventer" ou "réinventer" les sites suscite un vif intérêt et c'est plutôt une bonne chose.

Ce principe de construction de la ville fait florès puisqu'après "Réinventer Paris", "Réinventer la Seine", "Inventons la Métropole", nous verrons peut-être apparaître "Réinventons les sous-sols" !

Ce sont là des initiatives intéressantes qui permettent et permettront de fédérer talents et innovations.

Alors que vous nous présentez aujourd'hui les deux premiers projets de "Réinventer Paris" sur les 18 qui devraient venir devant notre Conseil et pour lesquels nous pourrions avoir un enthousiasme plus ou moins variable, j'interviendrai uniquement sur le 34, rue Castagnary.

Monsieur MISSIKA, je ne m'étendrai pas sur la décision unilatérale, que vous avez prise, d'intégrer le bâtiment des bains-douches dans cet appel à projets. Néanmoins, permettez-moi de regretter que le maire du 15e arrondissement n'ait pas été associé en amont au choix du site, d'autant que vous saviez pertinemment que nous portions pour ce lieu, et depuis plusieurs années, un projet multiculturel et ouvert sur le quartier, un projet qui, de ce fait, ne pourra voir le jour.

Ceci étant dit, après avoir été un casino, un cinéma, puis des bains-douches de 1930 à 2011, ce bâtiment en brique rouge, qui est un point de repère pour le quartier, va donc prochainement évoluer. Je vous rappelle cependant, Madame la Maire, que ce bâtiment est actuellement occupé puisqu'il accueille, depuis 2013, le collectif d'artistes "La Main", dont nous ignorons à ce jour si la Ville a pu lui proposer un nouveau lieu de résidence. Je crois que M. JULLIARD était en séance. J'espère avoir une réponse sur ce point.

Parmi les 17 projets analysés dans le cadre de "Réinventer Paris" pour le site des bains-douches, le choix du jury final s'est porté sur le projet SOVIN/AXITIS qui a été choisi avec un assez large consensus. Pour avoir siégé lors de ce jury, je dois reconnaître que le projet retenu se distinguait très nettement de ses concurrents. Il est le moins dense, le plus innovant et le moins destructeur sur le plan patrimonial puisqu'il préserve la proue du bâtiment des bains-douches. Par ailleurs, ce projet co. & co., c'est-à-dire "colocation" et "co-working", est fondé sur des critères d'innovation plutôt pertinents auxquels nous souscrivons.

L'immeuble neuf proposera des logements libres et en P.L.S., avec un principe novateur de colocation qui ne requière aucune solidarité financière entre les colocataires. Il bénéficiera d'un système d'éclairage solaire passif par fibre optique. Le bâtiment sera bioclimatique. Enfin, la construction sera réalisée en structure bois, ce qui, j'espère, réduira les délais de chantier et les nuisances pour les riverains. En complément du programme présenté devant le jury et dans le cadre des échanges avec la mairie du 15e arrondissement et lors d'un conseil de quartier, nous avons obtenu des porteurs du projet, d'une part, que l'espace vert prévu entre les bâtiments soit ouvert aux riverains pendant la journée afin de mieux relier les rues Saint-Amand et Castagnary et, d'autre part, que le programme initial soit enrichi par l'ouverture de la salle du sous-sol à des associations de quartier pour des salles de répétition.

Je me réjouis que ces deux évolutions, qui ne figuraient pas dans le programme initial, soient bien mentionnées en page 10 de la promesse de vente annexée au projet de délibération.

Pour conclure, nous serons particulièrement vigilants afin que le futur projet soit conduit en étroite concertation avec les différents acteurs, ce qui, pour le coup, sera aussi une innovation tant ce quartier s'est vu imposé de projets de construction inappropriés, que ce soit sur leur contenu ou sur leur parti-pris architectural.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur MISSIKA, vous souhaitez reprendre la parole ? Oui.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je remercie Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE sur le jugement positif et le vote positif qu'elle annonce. Effectivement, ce projet est très innovant, notamment en matière de solidarité financière pour la colocation puisqu'il y a un engagement sur un type de bail locatif qui n'intègre pas de solidarité financière entre colocataires pour le paiement des loyers, ce qui est une vraie nouveauté en France. Il y a un engagement à respecter - cela intéressera certainement Danielle SIMONNET - et à faire respecter par les acquéreurs successifs pendant cinq ans au titre de la clause anti-spéculative pour les logements libres, une grille de prix de vente à des tarifs sensiblement inférieurs à ceux pratiqués dans le quartier. Il y a un engagement de maîtrise des loyers d'habitation. Il y a un engagement de location des logements sociaux du programme à l'opérateur social dans le cadre d'un bail emphytéotique de 20 ans, avec un engagement pendant 15 ans sur des loyers modérés pour les espaces de "co-working".

Un mot sur le relogement du collectif "La Main". Le travail est en cours. Un site a été identifié rue de l'Amiral Roussin. Cette solution fait l'objet, d'après mes informations, de l'accord de la mairie du 15e arrondissement. Il faut faire des études techniques complémentaires pour confirmer la faisabilité de ce relogement, mais une solution sera trouvée, bien évidemment en accord avec le collectif "La Main". Le collectif restera dans le 15e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 81.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DU 81).

2016 DU 138 - DEVE - Lancement du projet urbain et du grand parc public de Chapelle Charbon - PNE (18e). Détermination des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable en vue de la création d'une Z.A.C.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la ligne CDG Express.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 138 - DEVE : lancement du projet urbain et du grand parc public de Chapelle Charbon. Détermination des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable en vue de la création d'une Z.A.C.

La parole est à Galla BRIDIER puis à Danièle PREMEL.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération marque un moment très important pour le 18^e arrondissement, un moment d'autant plus fort que ce grand parc, que nous appelons "Chapelle Charbon" - peut-être aura-t-il un autre nom - est attendu comme le graal dans le 18^e arrondissement tout entier, mais surtout dans ces quartiers populaires d'Evangile et de La Chapelle, quartiers dont les aménageurs, dans les années 1980 et 1990, avaient quelque peu oublié les aménités nécessaires à un cadre de vie de qualité et, pour ceux qui ne connaissent pas, avaient aussi construit ces quartiers dans une forme de cul-de-sac. D'ailleurs, je cite le projet de délibération tel qu'il est écrit.

Quand les "écolos" que nous sommes ne cessent de ressasser, depuis des années, le manque d'espaces verts dans le 18^e arrondissement, le besoin de respirer, on nous répond toujours : "Chapelle Charbon, il y aura Chapelle Charbon". Nous y voilà. Alors, oui, c'est un grand jour : un parc légèrement plus grand - 6 hectares - que celui d'Eole verra le jour en 2022. Trois hectares seront ouverts au public d'ici 2020. C'est donc une grande satisfaction, évidemment.

Mais reconnaissons que nous sommes loin des 23 hectares des Buttes-Chaumont ou encore que ce parc ne représente qu'un quart de la surface totale de la zone à aménager. C'est un bon début, mais, bien sûr, vous le savez, pour nous, ce n'est jamais assez. Nous estimons que les espaces verts doivent respecter au moins 30 % des zones aménageables. Je rappelle que le 18^e arrondissement est l'un de ceux qui sont les moins bien dotés en espaces verts, alors qu'il est un grand pourvoyeur de logements pour les Parisiens.

Mais surtout, il est quand même assez incroyable qu'à aucun moment de ce projet de délibération ne soit mentionné ce grand projet inutile, en tout cas pour nous, qu'est le CDG-Express - le Charles-de-Gaulle-Express - qui reliera la gare de l'Est à l'aéroport Charles-de-Gaulle. Comment est-il même possible de penser ce projet d'aménagement sans cette contrainte majeure qui va venir balafrer notre arrondissement ? Et ce ne sont pas vos mots au dernier Conseil de Paris, cher Jean-Louis MISSIKA, qui sont faits pour nous rassurer puisqu'en justifiant même l'utilité du projet, vous avez indiqué que ce trajet du CDG-Express devrait prendre en compte le nouveau parc pour ne pas trop empiéter sur sa surface.

Encore une fois, mille fois oui pour ce grand espace vert, mais veillons à ce qu'il voie bien le jour et dans de bonnes conditions.

Je terminerai mon intervention en vous demandant quelques précisions sur les avancées des discussions et le calendrier du déplacement de la pépinière d'entreprises Cap18, car c'est la seule condition pour que ce parc fasse réellement 6 hectares. En tout cas, selon les informations dont je dispose aujourd'hui, cela n'est pas encore complètement gagné. Enfin, sur la concertation que nous lançons aujourd'hui, on nous annonce des "pratiques innovantes, immersives" - je cite le projet de délibération - "de co-construction et de co-élaboration". Là encore, nous partageons l'ambition - elle est là - mais elle n'est pas totalement détaillée dans le projet de délibération et mérite d'être éclaircie.

Vous avez effectivement parlé en 5e Commission de sondage, me semble-t-il. Pouvez-vous nous en dire un peu plus, s'il vous plaît ?

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - La parole est à Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je présenterai à la fois notre avis sur le projet de délibération et notre vœu.

Nous ne pouvons que nous réjouir de ce projet de délibération qui va accélérer la réalisation de ce projet clef pour le 18e arrondissement. Nous l'attendions depuis longtemps. Il devrait permettre l'exécution d'une première partie du parc dans cette mandature. Je ne reviens pas sur ce que cette belle et grande opération apportera au développement de cette partie de notre arrondissement, sur les plans de l'emploi, des services, y compris publics, du logement, de la qualité de vie. Le projet de délibération le développe longuement.

Mais je ne peux m'empêcher de voir une certaine ironie du sort. En effet, dans le même temps où il nous est soumis, vanté, ce grand projet de "Chapelle Charbon", a lieu une enquête d'utilité publique relative au projet de la ligne CDG-Express, qui va impacter très négativement ce grand espace vert de Paris Nord-Est.

J'ai cherché en vain dans ce projet de délibération et ne soyons pas exigeants, l'information complète de cette balafre du parc, mais au moins le mot CDG, et rien.

Alors, me sont venus malgré moi les mots de Tartuffe, cachez ce CDG que je ne saurais voir, par de pareils objets les âmes sont blessées et cela fait venir de coupables pensées !

Pourtant, l'on nous dit dans le projet de délibération que l'organisation et les usages seront définis dans un travail original de co-conception, de co-construction, de ce beau parc qui devrait contribuer à fabriquer de nouvelles continuités végétales entre Paris et les communes riveraines. Que restera-t-il quand il est prévu qu'il soit traversé en aérien par le CDG-Express avec un train toutes les 8 minutes dans chaque sens ?

Les mauvais esprits du libéralisme pourraient nous dire que nous sommes libres et que nous pouvons, si le CDG-Express nous dérange, aller ou ne pas aller dans ce parc.

Mais que dire alors pour les habitants de la Chapelle, populations captives de leurs logements, pour lesquels cette ligne, sans aucun plus au niveau du maillage de transport local, causera de graves nuisances quotidiennes car en l'état, il n'est pas prévu qu'elle soit couverte ou enterrée.

Toujours les tenants du libéralisme financier, pas un sou public engagé nous dit-on, très fier de cette promotion du privé sur le public, alors que rien n'est moins sûr pour la réalisation elle-même. Et en oubliant que le public sera appelé au secours quand l'exploitation de la ligne sera déficitaire, suivez mon regard jusqu'à Orlyval, et qu'elle doublera le RER B qui manque cruellement d'investissement.

Nuisances, gâchis même pas compensés, la ligne est en direct et sans desserte intermédiaire, au tarif de 24 euros. Ligne pour les riches et non pour les travailleurs. Je dirais même pour les 99 % d'entre nous.

Que la concertation préalable prévue pour "Chapelle Charbon" soit l'occasion de manifester notre refus de ce CDG-Express qui va coûter plus que l'ensemble des investissements prévus pour le réseau de transport de Ile-de-France, et qui est une folie contre laquelle nous devons collectivement nous opposer.

Cette ligne CDG, contestée par un nombre croissant d'élus, d'institutions et de riverains, n'est pas compatible avec les attendus et la présentation de l'opération telle qu'elle apparaît dans ce projet de délibération que nous voterons bien sûr.

Cette ligne ne répond pas à une relance économique indispensable pour notre pays ni à l'attractivité du territoire alors que l'indispensable modernisation du réseau ferroviaire nécessitait plus qu'une ligne réservée à une poignée de personnes.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe Communiste - Front de Gauche vous propose que le Conseil de Paris porte le vœu que la Ville de Paris émette un avis défavorable à la ligne Charles de Gaulle-Express et qu'elle interpelle le Gouvernement pour demander l'abandon du projet qui ne pourrait qu'impacter négativement le parc Chapelle Charbon.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Mes chers collègues, il est tard, nous avons tous hâte de vaquer à nos occupations, et en même temps je partage le point de vue de Galla BRIDIER. Ce projet de délibération est extrêmement important. C'est un petit événement. La création d'un parc de 7 hectares sur le 18^e arrondissement, ce sera le poumon vert du 18^e arrondissement, et donc c'est un moment important dans la vie de notre Conseil, que nous devons savourer, parce que c'est 10 % des engagements que nous avons pris pour cette mandature en matière d'espaces verts.

Autre élément important, il y a une très grande ambition environnementale, c'est dans le projet de délibération, les espèces endémiques, l'accueil de la faune parisienne. Il y a aussi une grande ambition en matière d'activités, notamment sportives ou ludiques, et bien sûr d'agriculture urbaine.

Eh oui effectivement, il y a le caractère novateur de la concertation, nous avons parlé de co-crédation et de co-élaboration, et nous essaierons d'utiliser des méthodes comme la constitution de "panels", le sondage délibératif ou les conférences citoyennes pour pouvoir piloter cette création d'un espace vert.

Alors oui, il y a un sujet qui fâche, mais qui ne fâche pas que vous, nous sommes également favorables à l'enfouissement, même si nous ne sommes pas défavorables au principe d'une liaison expresse entre l'aéroport Charles de Gaulle, Paris et la gare de l'Est. Il y a un sujet qui ne doit pas empêcher que l'on vote ensemble ce projet de délibération et que l'on fasse ensemble le parc dans ce site de Chapelle Charbon.

Je voudrais insister aussi sur le fait que nous essayons d'accélérer le dispositif. Le fait de pouvoir faire ces trois hectares dans cette mandature alors que nous commençons en 2016.

Le projet de délibération qui vous est présenté consiste à donner dès maintenant un mandat à l'une des D.S.P. de la Ville pour réaliser des études préalables nécessaires, notamment les études environnementales sans attendre la création de la Z.A.C. Nous souhaitons également confier à cette société locale, dès 2017, les études opérationnelles et l'exécution des travaux de démolition, de dépollution, de voirie et réseaux divers, cela sera rendu possible par la loi ALUR dès lors que nous aurons arrêté le bilan de la concertation et délibéré sur les enjeux et l'objectif de l'opération, son périmètre, son programme et son bilan financier.

J'en viens maintenant au vœu du groupe Communiste - Front de Gauche, on avait déjà répondu à Nicolas BONNET-OUALDJ lors d'une question d'actualité lors du Conseil de mai, j'avais souligné l'importance stratégique globale que représentait pour la métropole, le projet de Charles de Gaulle-Express. Une liaison rapide entre un aéroport international et une ville globale comme Paris me paraît nécessaire. Je comprends très bien que pour d'autres personnes elle n'apparaisse pas nécessaire. C'est un débat que nous avons et que nous aurons, je crois, tout au long de cette mandature, parce que ce sujet va revenir à l'ordre du jour de différentes façons.

Il faut savoir que sur le secteur de "Chapelle Charbon", le projet CDG-Express impactera essentiellement la partie ouest où est actuellement implantée la zone d'activité Cap 18 appartenant à la Foncière des régions, et donc le sujet est plutôt ce bâtiment et la façon dont le CDG-Express va pouvoir passer au-dessous, entre parenthèses cela pose toute une série de problèmes.

Je n'ai pas changé d'avis depuis mai, et je reste défavorable au vœu du groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'amendement n°113.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 113 est adopté.

J'ai été saisi d'une explication de vote de Galla BRIDIER sur le vœu n° 114.

Mme Galla BRIDIER. - C'est pour dire à quel point nous votons des deux mains le vœu du groupe Communiste - Front de Gauche, puisque nous sommes pour améliorer les transports de masse et non créer des transports

d'exception, qui encore une fois ne servent pas l'intérêt général et ne sont pas utiles. Ce, d'autant plus qu'ils coûteront évidemment à la puissance publique car on le sait bien, ce n'est pas parce que des projets sont soi-disant totalement financés par le privé qu'ils ne coûtent jamais rien à la collectivité.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 114 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 138 - DEVE ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DU 138 - DEVE).

2016 DU 40 - Z.A.C. "Clichy-Batignolles" (17e). - Principe de déclassement des lots n° 1 et n° 2. - Protocole de cession à "Paris Batignolles Aménagement". - Autorisation de déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'implantation d'un incubateur au sein du projet "Stream Building".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DU 40, l'amendement n° 115 et le vœu n° 116 qui concernent la Z.A.C. "Clichy - Batignolles". Ce sera la dernière intervention de ce Conseil.

Monsieur BOULARD, vous avez la parole.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Madame la Maire, chers collègues, la Z.A.C. "Clichy Batignolles" devait être le nouveau phare de Paris en raison de sa taille, de sa situation privilégiée et de la page blanche qu'il était possible d'écrire en insufflant tout le modernisme possible à ce 81ème quartier de Paris.

Or, avec la livraison progressive de ce quartier, l'enthousiasme fait place, il faut bien le dire, à une certaine déception. Déception architecturale avec des bâtiments qui subissent déjà, à peine livrés, un vieillissement accéléré, particulièrement pour ceux recouverts de bois dont l'emploi était obligatoire mais fut mal maîtrisé.

Difficultés sociales avec des habitants qui, à peine installés, demandent à être relogés en urgence en raison d'une insécurité au-dessus de la moyenne due à une surdensité de familles à problèmes relogées ici. J'ai le cas de foyers, notamment monoparentaux, qui attendaient depuis de nombreuses années, un logement social adapté à leurs besoins et qui viennent nous supplier de les sortir d'un endroit qui, sur le papier, avait pourtant tout pour plaire, à savoir logements neufs avec vue sur le parc Martin Luther King.

L'une des déceptions les plus inexcusables tient aux insuffisances environnementales de ce qui devait être un éco-quartier. Ainsi cette Z.A.C. devait être le premier quartier de Paris à disposer de la collecte pneumatique des déchets afin d'éviter le passage des bennes à ordures et toutes les nuisances qu'elles génèrent. J'ajouterai que vous n'avez pas prévu non plus d'équiper l'éco-quartier d'un réseau de distribution d'énergie frigorifique alors que Paris dispose du premier réseau de la sorte en Europe.

Ainsi, vous avez exempté les immeubles de bureaux de toute obligation de raccordement à ces réseaux pourtant modernes. De ce fait, le passage des bennes dans l'éco-quartier sera quotidien et les climatiseurs hululeront sur les toitures. C'est tout le label environnemental qui est ainsi compromis.

Brigitte KUSTER a déjà eu l'occasion d'intervenir sur le sujet de la collecte pneumatique depuis que nous avons découvert le pot aux roses. Je déplore non seulement que rien n'a changé et que le cahier des charges de la Z.A.C. n'a pas été complété. Mais vous persistez à affirmer que c'est impossible alors qu'il n'en est rien et que c'est simplement une affaire de volonté et de gros sous.

Ce qui n'est pas autorisé, c'est seulement d'imposer un abonnement à un service de collecte pour les bureaux et locaux d'activité. En revanche, comme pour toute cession de terrain d'un opérateur public à un tiers, Paris Batignolles Aménagement avait toute latitude pour édicter un cahier des charges de cession comportant des clauses de dispositif à réaliser. B.P.A. pouvait ainsi à minima imposer au moins les mesures conservatoires pour que la collecte soit rendue possible à terme dans l'ensemble des immeubles de la Z.A.C.

Le lot n° 2, qui portera l'un des projets innovants de l'opération "Réinventer Paris", sera lui aussi dépourvu de la collecte pneumatique des déchets. Si, nous élus, nous ne l'exigeons pas, c'est l'une des dernières occasions de réparer cette faute et d'imposer le raccordement à la collecte pneumatique. C'est le sens de l'amendement porté par Brigitte KUSTER et l'ensemble de notre groupe sur ce projet de délibération.

Comment faire comprendre qu'un immeuble innovant ne pouvait que recourir aux antiques poubelles du Préfet du même nom alors que l'immeuble de logement du lot n° 1 adjacent sera équipé d'une technologie dernier cri. Suite à nos échanges, vos collaborateurs nous ont fait part des difficultés techniques qui pourraient compromettre ce raccordement. Aussi, dans un souci de prendre en compte une éventuelle difficulté et de marquer également notre volonté d'aboutir sur ce sujet, je vous propose de modifier notre amendement en ajoutant la motion "sauf impossibilité technique avérée", ce qui devrait permettre à notre Assemblée de l'adopter.

A ce propos, au sujet de l'immeuble N 1, les équipes de P.B.A. ont apparemment du mal à communiquer avec les futurs voisins et occupants de ce lot, à savoir la cité scolaire Balzac. Ce qui inquiète la R.I.V.P., preneur de ce terrain, et qui prévoit un ensemble doté de balcons et coursives ouvrant directement et à proximité immédiate de la cour de récréation du collège, laissant place à de trop larges interactions visuelles contraires aux demandes de la communauté éducative.

Nous n'avons pas déposé de vœu sur ce sujet, mais j'espère néanmoins que vos services prendront en compte ce problème et saisiront la R.I.V.P. pour qu'elle revoie également son projet dans le sens souhaité par la cité Balzac.

Enfin, nous vous interpellons au regard de la dimension très innovante du projet "stream building" et le caractère multifonctionnel du bâtiment proposé dans le cadre de ce projet. A ce stade, le projet malheureusement ne prévoit pas l'implantation d'un incubateur d'entreprises, votre cheval de bataille dans le 17e arrondissement, mais privilégie plutôt un espace de "co-working". Nous demandons tout simplement que la Ville engage rapidement une réflexion avec les parties concernées, tout en veillant à respecter l'équilibre économique du projet afin que cet incubateur d'entreprises intègre la promotion du programme du projet "stream building".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je vais répondre à l'amendement et au vœu parce que vous avez traité de l'amendement et du vœu. Je trouve vos critiques à l'égard du caractère d'éco-quartier de la Z.A.C. largement excessives. Nous avons prouvé qu'il y avait de multiples innovations sur cette Z.A.C. et que c'est l'une des zones d'aménagement concertées les plus innovantes du point de vue tant de l'environnement que de l'énergie et des méthodes de concertation. Comme vous le savez sans doute, nous avons lancé un projet de "smart grids", de réseaux intelligents, échange de chaleur entre les différents bâtiments. Si vous voulez, l'innovation continue sur ce territoire.

En ce qui concerne ce sujet de la collecte pneumatique, vous savez comme moi, et je l'ai dit plusieurs fois à Brigitte KUSTER... Monsieur BOULARD, vous savez comme moi que la réglementation n'est pas la même pour les logements et les bureaux, que la Ville est responsable de la collecte pour les logements et que les entreprises sont responsables de leur propre collecte. Et c'est ce qui explique à l'origine le fait que nous n'ayons pas pu imposer la collecte pneumatique aux entreprises preneuses des immeubles de bureaux de la Z.A.C.

En ce qui concerne plus précisément votre demande, il s'agit d'amender un protocole foncier entre la Ville de Paris et l'aménageur. Comme vous le savez, la question de la faisabilité technique de ce raccordement n'a pas été validée, notamment à cause de la complexité de coordination des emprises de chantier sur le site. Je vous rappelle notamment la station de métro de la R.A.T.P. et la construction de la Maison des avocats. L'aménageur étudie différentes solutions pour permettre le raccordement, mais en l'état actuel du dossier, je pense qu'il n'est pas sérieux d'accepter votre amendement, et donc, je proposerai un vote négatif.

En revanche, sur l'implantation d'un incubateur au sein du projet "stream building", cela me paraît extrêmement intéressant. Si jamais cela ne modifie pas l'équilibre financier du projet "stream building" et si les porteurs de l'opération sont d'accord, je ne vois pas d'inconvénient à porter un avis favorable à votre vœu.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 115 du groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 115 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 116 du groupe les Républicains, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 187).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 40.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DU 40).

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Société publique locale "Société d'exploitation de la Tour Eiffel" (SETE) (R. 18) :

Conseil d'administration :

- Bernard GAUDILLÈRE,
- Claude DARGENT,
- Pascal JULIEN,
- Nicolas BONNET-OULALDJ,
- Didier GUILLOT,
- Catherine DUMAS,
- Emmanuelle DAUVERGNE,
- Ann-Katrin JÉGO.

Assemblées générales :

- Claude DARGENT.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2016, R. 18).

Société anonyme d'HLM « Coallia Habitat » (R. 4 G) :

1 représentant, en remplacement de Mme Karen TAÏEB, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

- Pénélope KOMITÈS.

Société publique locale "Société d'exploitation de la Tour Eiffel" (SETE) (R. 5 G) :

Conseil d'administration :

- Colombe BROSSEL,

- Julien BARGETON,

- Jean-François MARTINS,

- Yves POZZO di BORGO.

Assemblées générales :

- Julien BARGETON.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2016, R. 4 G à R. 5 G).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous propose maintenant de vous prononcer, selon l'habitude, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous, merci à l'ensemble des personnels restés présents, ainsi qu'aux collaborateurs des uns et des autres. Applaudissez donc tout le monde.

Nous nous donnons rendez-vous pour une séance qui durera trois jours les 4, 5 et 6 juillet, voire quatre ; pardon, qui durera quatre jours, 4, 5, 6 et 7 juillet. Merci de libérer vos agendas.

(La séance est levée le mardi 14 juin 2016 à vingt-et-une heures trente-cinq minutes).

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.

I - Question du groupe Communiste - Front de Gauche.

QE 2016-19 Question de M. Nicolas BONNET-OULALDJ et des élus du groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative à la résidence temporaire du Red Star Football Club au stade Jean Bouin.

Libellé de la question :

"Le Red Star Football Club - deuxième plus ancien club de football de France, 120 ans d'existence l'an prochain - évoluant actuellement en championnat de Ligue 2, connaît une situation particulière depuis leur accession à ce niveau pour la saison 2015/2016, puisqu'ils n'ont pas pu jouer dans leur enceinte historique, le stade Bauer, faute d'homologation par la Ligue de Football Professionnel.

Le club a joué ses matchs "à domicile" à Beauvais, au stade Pierre Brisson. Cette situation lui est préjudiciable puisque les supporters peinent à suivre leur équipe.

Dans la préparation de la saison 2016/2017 à venir, le Red Star Football Club souhaiterait pouvoir jouer dans l'enceinte du stade Jean Bouin, en attendant de trouver une résidence pérenne dans le Département de Seine Saint-Denis.

Nous savons que les aspects et conditions juridiques d'une venue du Red Star Football Club sont présentement étudiés par la Direction de la Jeunesse et des Sports, qui devrait donner un avis prochainement.

Enfin, nous souhaitons faire observer que la Ligue de Football Professionnel publie les calendriers des compétitions de Ligue 1 et de Ligue 2 pour la saison 2016/2017 à la fin du mois de juin 2016, et qu'une coordination des différents calendriers - Ligue de Football Professionnel et Ligue Nationale de Rugby - est nécessaire.

Nous appelons actuellement à la construction d'un axe fort entre Paris et le Département de Seine Saint-Denis dans le cadre de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, mais aussi au moment où la France - Paris et la Seine Saint-Denis en tête - s'apprête à recevoir l'EURO 2016.

Soutenir le Red Star Football Club le temps que le club trouve la stabilité à laquelle il aspire serait l'opportunité d'envoyer un message fort et concrétiserait cette volonté de coopération entre nos territoires.

De plus, Paris est la seule capitale européenne à ne disposer que d'un seul club de football d'envergure. Aider le Red Star Football Club à réunir les conditions de son développement, notamment la mise à disposition d'un stade moderne, est l'occasion de créer une dynamique propre à faire émerger cette concurrence et cette compétition sportive si importante dans le développement de nos territoires.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, envisagez-vous, Mme la Maire de Paris, de soutenir le Red Star Football Club dans son projet de développement en lui permettant de bénéficier temporairement de l'enceinte de Jean Bouin ?"

Réponse non parvenue.

II - Question du groupe G.E.P.

QE 2016-20 Question de Mmes Anne SOUYRIS, Aurélie SOLANS, M. Jérôme GLEIZES et des éluEs du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'emprunt contracté pour la réalisation de la Philharmonie de Paris.

Libellé de la question :

"Dès 2015, les élus-es écologistes ont été interpellés-ées par le versement par la Ville de Paris à l'association "Philharmonie de Paris" d'une subvention d'un montant total de 15.658.233 euros :

- dont 7.599.654 euros de subvention au titre de l'investissement (remboursement du capital),
- et 8.058.579 euros au titre du fonctionnement (remboursement des intérêts).

Notant que ce remboursement d'emprunt est particulièrement élevé et pointant l'urgence d'une nécessaire renégociation de cet emprunt : l'emprunt sur 17 ans étant à un taux extrêmement élevé : 5,186 % faisant perdre chaque jour à la Mairie de Paris et gagner chaque jour à la banque ayant octroyé le prêt des sommes considérables,

Les élus-es écologistes ont donc déposé un vœu concernant cette question, vœu adopté au Conseil de Paris des 20 et 21 octobre 2014 qui s'engageait à ce que "la Ville de Paris demande à l'association "Philharmonie de Paris" de renégocier l'emprunt qu'elle a contracté".

Ce vœu étant semble-t-il resté sans effet, les élus-es écologistes estimant cette question particulièrement importante à l'heure où l'argent public se fait rare et où la Ville de Paris fait face à de sérieuses difficultés budgétaires, ont de nouveau déposé un vœu au Conseil de Paris de mars 2015, vœu adopté et qui s'engageait à ce "qu'un état des lieux détaillant les actions entreprises depuis octobre en vue de la renégociation des taux d'intérêt souscrits par l'association "Philharmonie de Paris" soit communiqué lors des 1ère et 2e Commissions préparatoires au Conseil de Paris d'avril".

L'adjoint à Mme la Maire de Paris en charge de la culture suite à cela a en effet fait un point en 2e Commission en avril 2015 indiquant que juridiquement seule l'association "Philharmonie de Paris" pouvait renégocier le prêt, la Ville de Paris étant uniquement garante et mentionnant que l'association avait mandaté un cabinet spécialisé pour renégocier le taux de l'emprunt et qu'en parallèle la Ville de Paris était en contact avec la banque concernée par cet emprunt.

Depuis, aucune information ou avancée éventuelle sur ce dossier n'ont été communiquées aux élus-es du Conseil de Paris.

Aussi Anne SOUYRIS, Aurélie SOLANS, Jérôme GLEIZES et les élus-es du groupe Ecologiste de Paris souhaiteraient pouvoir connaître précisément l'état des discussions et négociations concernant l'emprunt contracté pour la réalisation de la Philharmonie de Paris."

Réponse non parvenue.

Votes spécifiques.

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Claudine BOUYGUES, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Didier LE RESTE, Mme Catherine LECUYER, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Alexandre VESPERINI et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le vœu n° 45.

Mme Laurence GOLDGRAB ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 666.

MM. François DAGNAUD et Philippe DUCLOUX ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 134 - DGRI.

MM. Patrick BLOCHE, François-David CRAVENNE, Christophe GIRARD et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 135.

M. Eric LEJOINDRE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 110.

Mmes Marie ATALLAH, Alix BOUGERET, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Claudine BOUYGUES, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Béatrice LECOUTURIER, Nawel OUMER, M. Atanase PÉRIFAN, Mmes Danièle PREMEL, Karen TAÏEB ATTIAS et Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 60 et DASES 251 G.

M. Emmanuel GRÉGOIRE et Mme Nawel OUMER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAJ 8, DAJ 4 G et DAJ 13.

Mmes Claudine BOUYGUES, Delphine BÜRKL, Virginie DASPET, Léa FILOCHE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Antoinette GUHL, MM. Pascal JULIEN, Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX et Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAJ 12 et PP 30.

Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 117.

MM. Patrick BLOCHE, Patrick KLUGMAN et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 42.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 100, DLH 120, DU 42, DLH 130.

Mmes Hélène BIDARD, Claudine BOUYGUES et M. Claude GOASGUEN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 157.

Mmes Emmanuelle BECKER, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Frédéric HOCQUARD et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 57 G.

M. David ASSOULINE, Mme Catherine DUMAS, M. Pierre GABORIAU, Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Ann-Katrin JÉGO, M. Bernard JOMIER, Mme Véronique LEVIEUX, MM. Jean-Louis MISSIKA et Buon Huang TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 286.

M. Jérôme COUMET, Mmes Pénélope KOMITÈS, Anne-Christine LANG, Valérie MONTANDON, MM. Sergio TINTI et Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 2 G.

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, MM. Pierre GABORIAU, Thomas LAURET, Jean-François MARTINS, Mmes Olivia POLSKI et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 5 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFPE 226, DLH 106, DLH 113 et le vœu n°105.

Mme Anne HIDALGO ne prend pas part au vote sur le projet de délibération SG 1 G.

MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Ian BROSSAT, Mmes Frédérique CALANDRA, Myriam EL KHOMRI, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 93, DLH 117, DLH 140, DAE 256 et DLH 104.

Mmes Marie ATALLAH, Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Jérôme COUMET, Mme Edith GALLOIS, M. Didier GUILLOT, Mme Annick OLIVIER et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 94.

MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, MM. François DAGNAUD, Jérôme DUBUS, Bernard JOMIER, Eric LEJOINDRE, Nicolas NORDMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 140 et DU 141.

MM. Julien BARGETON, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Colombe BROSSEL, M. Claude DARGENT, Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Catherine DUMAS, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Didier GUILLOT, Mme Ann-Katrin JÉGO, MM. Pascal JULIEN, Jean-François MARTINS et Yves POZZO di BORGIO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFA 105 et DFA 42 G.

Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sandrine CHARNOZ, MM. Jérôme DUBUS, Rémi FÉRAUD, Jean-Jacques GIANNESINI, Didier LE RESTE, Mmes Véronique LEVIEUX, Aurélie SOLANS et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 143.

MM. Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER, Mme Julie BOILLLOT, MM. Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 95.

Votes spécifiés.

Le groupe Communiste - Front de Gauche s'abstient sur le projet de délibération DFPE 188 et le vœu n° 97.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2016 DAJ 12 Marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'Appel d'Offres du 31 mai 2016.

2016 DFA 5 Groupement de commandes - Location-maintenance de machines à affranchir - Accord cadre de services - Modalités de passation.

2016 DFA 3-G Groupement de commandes - Location-maintenance de machines à affranchir - Accord cadre de services - Modalités de passation.

2016 DFA 54 Accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de carburants par cartes accréditives et services annexes.

2016 DFA 40-G Accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de carburants par cartes accréditives et services annexes.

2016 DFA 87 Viatel Opérations SA, devenue Zayo Infrastructure France SA - Avenant n° 2 à la convention conclue le 19 février 2007 pour l'occupation du domaine public non routier de la Ville de Paris.

2016 DFA 93 Groupement de commandes - Prestations de traiteur - Accord-cadre de services - Modalités de passation.

2016 DFA 39-G Groupement de commandes - Prestations de traiteur - Accord-cadre de services - Modalités de passation.

2016 DFA 94 Garantie à première demande du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt souscrit par la SEMAPA le 26 avril 2016.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2016 DDCT 64 Subventions (35.000 euros) et conventions avec deux associations luttant contre la traite des êtres humains.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2016 DDCT 16 - DPP Subvention (10.500 euros) et avenant à convention avec l'association CIDFF pour son dispositif "Femme en très grand danger".

Mme Hélène BIDARD, Mme Colombe BROSSEL, rapporteures.

2016 DVD 85 Indemnisations amiables pour des dommages subis sur le réseau public fluvial de la Ville de Paris par les bateaux Luxor, Isarno, Fratellino et Corinth Misral.

2016 DVD 89 Flotte de bateaux de la Ville de Paris. Marché de maintenance et fourniture d'appareils d'accastillage. Modalités de passation.

Mme Célia BLAUDEL, rapporteure.

2016 DLH 5 117 rue de Ménilmontant (20e) - Désordres constatés - Signature du protocole d'accord.

2016 DLH 46 22 rue Geoffroy l'Asnier (4e) - Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2016 DLH 106 Réalisation 26 rue Cauchy et 21 rue de la Montagne de l'Espérou (15e) d'un programme de création d'un logement PLA-I par Paris Habitat OPH.

2016 DLH 110 Réalisation 37 bis rue de Montreuil (11e) d'un programme de création de 2 logements PLA-I par Batigère Ile-de-France.

2016 DLH 111 Création 14 boulevard du Fort de Vaux (17e) de 2 logements PLA-I pour jeunes actifs par ADOMA.

2016 DLH 113 Réalisation 44/50 rue Pétiou - 88 rue du Chemin Vert (11e) d'un programme de création d'un logement PLA-I par Paris Habitat OPH.

2016 DLH 117 Acquisition 43-45, avenue Simon Bolivar (19e) d'un programme de 51 logements PLS par la RIVP.

2016 DLH 120 Réalisation 19 rue de Nantes (19e) d'un programme de création d'un logement PLUS par Immobilière 3F

2016 DLH 137 16-20 rue de Petrelle (9e) - Remplacement de fenêtres - Autorisations d'urbanisme.

2016 DLH 139 62 rue Vieille du Temple (3e) - Restauration de couverture - Autorisations d'urbanisme.

2016 DLH 140 Réalisation 3, rue Germain Pilon (18e) d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 12 logements PLA-I par la RIVP.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2016 DLH 130 Réalisation 6-8 rue Dulac (15e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie de 48 logements par Immobilière 3F.

M. Ian BROSSAT, Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteurs.

2016 DLH 104 Réalisation 210-222, rue de Tolbiac, 32-56, rue Barrault, 45-55, rue Vergniaud et 10-12, rue Guyton de Morveau (13e) d'un programme comportant 95 logements sociaux et une résidence étudiante par la RIVP.

2016 DLH 153 Création de 257 logements PLS étudiants 1, av. Pierre Massé (14e) - Octroi de la garantie d'emprunt de la Ville (14.540.000 euros) demandée par la Fondation Maison des élèves ingénieurs arts et métiers.

M. Ian BROSSAT, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteurs.

2016 DU 143 Cession à la SIEMP de 24 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris (2e, 11e, 12e et 18e).

M. Ian BROSSAT et M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2016 PP 28 BSPP - Mise à disposition de matériels et de contenants de collecte, enlèvement, transport, traitement et valorisation ou destruction des déchets.

2016 PP 29 BSPP - Location et maintenance d'un restaurant provisoire en structures modulaires sur le site de Limeil-Brévannes (94) - Principe et modalités de passation.

2016 PP 30 Autorisation de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2016 PP 31 BSPP - Maîtrise d'œuvre pour la base d'instruction sur le site de Limeil-Brévannes (94450) - Individualisation d'une autorisation de programme.

2016 PP 32 Convention groupement commandes avec services Etat de la PP concernant la tierce maintenance applicative, fourniture licences et services associés solution gestion électronique des documents EGEON.

2016 PP 33 Modification de plusieurs dispositions statutaires applicables aux corps des adjoints techniques et des techniciens supérieurs de la préfecture de police.

2016 PP 34 Dispositions fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves de l'examen professionnel exceptionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur.

2016 PP 35 Modification de la délibération n° 2007 PP 74-1° des 1er et 2 octobre 2007 portant dispositions statutaires applicables au corps des identificateurs de l'Institut médico-légal de la PP.

2016 PP 36 Modification de la délibération n° 2005 PP 8-1° et abrogation de délibération n° 2005 PP 8-2° des 7 et 8 février 2005 relatives dispositions statutaires emploi de Médecin chef et Médecin chef adjoint.

2016 PP 37 Modification de la délibération n° 2006 PP 14-1° des 27 et 28 février 2006 portant fixation des règles relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la PP.

2016 DDCT 18 Subventions (22.000 euros) à 5 associations pour le financement de projets portant sur l'histoire et la mémoire de l'immigration.

2016 DDCT 39 Subventions (14.000 euros) à 4 associations pour le financement de projets sociaux dans les Foyers de Travailleurs Migrants - FTM.

2016 DASES 121-G Subventions (74.300 euros) Actions d'accompagnement à la scolarité 2015-2016 - 24 associations.

2016 DASES 134-G Subvention d'investissement (33.246 euros) et convention avec l'association Réel Symbolique Imaginaire La Ressource (17e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2016 DDCT 68 - DAE Subvention (14.000 euros) à l'association Bastina pour le développement à Paris de balades urbaines autour de quartiers populaires en relation avec les migrations de la ville.

Mme Colombe BROSSEL, Mme Antoinette GUHL, M. Jean-François MARTINS, rapporteurs.

2016 DDCT 57 Conventions et subventions au titre de l'animation locale (77.900 euros) à 27 associations œuvrant dans les 10e, 13e, 18e 19e et 20e arrdts dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

2016 DDCT 61 Subventions (49.500 euros) à 23 associations répondant à l'appel à projet Politique de la Ville et signature de conventions.

Mme Colombe BROSSEL, Mme Pauline VÉRON, rapporteures.

2016 DASES 218-G Subventions (20.000 euros) et conventions avec quatre associations pour des actions linguistiques et d'aide à l'insertion à destination de jeunes d'origine étrangère.

Mme Colombe BROSSEL et Mme Dominique VERSINI, rapporteures.

2016 DASCO 108 Réseau Français des Villes Educatrices - Renouvellement d'adhésion et cotisation (2.800 euros).

2016 DASCO 109 Association Internationale des Villes Educatrices - Renouvellement d'adhésion et cotisation (2.750 euros).

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

2016 DPA 36 Ecole maternelle 10-12, rue de Torcy et groupe scolaire 5-7, rue de Torcy (18e) - Convention d'occupation du domaine public ferroviaire avec SNCF Mobilités.

2016 DPA 45 École élémentaire 5, rue Prisse d'Avennes (14e) - Permis de construire.

Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jacques BAUDRIER, rapporteurs.

2016 DASCO 45 Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association Loisirs Pluriel de Paris 6e (15e), pour le fonctionnement de son centre de loisirs accueillant à parité des enfants handicapés et valides.

2016 DASCO 46 Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association Loisirs Pluriel de Paris 19e, pour le fonctionnement de son centre de loisirs accueillant à parité des enfants handicapés et valides.

Mme Alexandra CORDEBARD, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2016 DAJ 4-G Subvention (12.000 euros) au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris.

2016 DAJ 11 Approbation du contrat de cession de la marque Paris Vélo Festival au profit de la Ville de Paris.

2016 DAJ 13 Subvention (47.000 euros) au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris au titre du Contrat de Ville pour le financement de permanences complémentaires dans les Points d'Accès au Droit.

2016 DRH 40 Fixation du statut particulier du corps des conseillers socio-éducatifs d'administrations parisiennes.

2016 DRH 41 Fixation de l'échelonnement applicable aux conseillers socio-éducatifs d'administrations parisiennes.

2016 DRH 42 Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire applicables aux infirmiers de catégorie A de la Ville de Paris.

2016 DRH 43 Modifications statutaires et indiciaires relatives aux corps des cadres de santé paramédicaux et des techniciens de laboratoire cadres de santé.

2016 DRH 45 Fixation du statut particulier du corps des puéricultrices d'administrations parisiennes.

2016 DRH 46 Fixation de l'échelonnement indiciaire applicable aux puéricultrices d'administrations parisiennes.

2016 DRH 48 Dispositions statutaires communes à divers corps d'administrations parisiennes de catégorie B.

2016 DRH 49 Échelonnement indiciaire des corps régis par la délibération 2016 DRH 48 portant dispositions statutaires communes à divers corps d'administrations parisiennes de catégorie B.

2016 DRH 50 Statut particulier du corps des assistants socio-éducatifs d'administrations parisiennes.

2016 DRH 51 Échelonnement indiciaire du corps des assistants socio-éducatifs d'administrations parisiennes.

2016 DRH 52 Statut particulier du corps des éducateurs de jeunes enfants de la Commune de Paris.

2016 DRH 53 Échelonnement indiciaire du corps des éducateurs de jeunes enfants de la Commune de Paris.

2016 DRH 54 Modification des statuts particuliers et échelonnements indiciaires du corps des personnels paramédicaux et médico-techniques d'administrations parisiennes et du corps des infirmiers de catégorie B.

2016 DRH 55 Modification de l'échelonnement indiciaire du corps des personnels de maîtrise d'administrations parisiennes.

2016 DRH 57 Modification de l'échelonnement indiciaire de l'emploi de chef de subdivision de la Commune de Paris.

2016 DRH 58 Dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Commune de Paris.

2016 DRH 59 Fixation de la nature des épreuves, des modalités et des programmes des examens professionnels d'accès aux grades de classe supérieure et exceptionnelle du corps des secrétaires médicaux et sociaux.

2016 DSTI 3 Acquisition et maintenance d'une solution informatique pour la gestion des déchèteries parisiennes - Modalités - Autorisation - Signature.

2016 DSTI 4 Maintenance du système de gestion des cours municipaux d'adultes (ATLAS) - Modalités - Autorisation - Signature.

2016 DSTI 5 Maintenance du progiciel de gestion de l'Etat Civil Cityweb - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2016 DILT 19 Convention d'occupation précaire de locaux avec l'association 13 novembre : Fraternité et Vérité pour les locaux sis 17, boulevard Morland (4e) - Convention - Autorisation.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

2016 DAE 258 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Artisans du Monde (93).

2016 DAE 42-G Subvention (298.000 euros) et convention annuelle avec l'association Boutiques de Gestion de Paris Ile de France (11e).

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

2016 DASES 40-G Subvention (18.000 euros) et convention avec la Protection Civile de Paris (15e).

2016 DASES 41-G Subvention (65.000 euros) et convention avec la Protection Civile de Paris (15e).

2016 DASES 58-G Subvention (13.500 euros) et convention avec l'association TRACES Réseau Clinique International (10e).

2016 DASES 60-G Subvention (5.000 euros) à l'association des Familles Victimes du Saturnisme AFVS (12e).

2016 DASES 62-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Droits d'Urgence (10e).

2016 DASES 76-G Participation (99.160,80 euros) et convention avec l'association ANPIHM, pour la permanence de nuit de l'ULS Duployé Paris (18e).

2016 DASES 77-G Participations (114.959 euros) et conventions avec l'ADIAM, pour le financement des permanences de nuit des ULS Masséna et Austerlitz.

2016 DASES 80-G Subvention (86.000 euros) et avenant avec l'association AREMEDIA (10e).

2016 DASES 85-G Subvention (138.000 euros) et convention avec l'association Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanies (11e).

2016 DASES 195-G Subvention (2.000 euros) à l'association Visiteurs pour les Personnes Hospitalisées - VPH (Argenteuil-Val d'Oise).

2016 DASES 244-G Subventions (69.000 euros) et convention pour les associations ALPC (15e), ECGAMVP (12e), Groupe polyhandicap France (17e) et Parole de chien (15e) pour leur fonctionnement général.

2016 DASES 245-G Subvention (63.000 euros) et convention avec 4 associations qui agissent dans le domaine de l'organisation des loisirs.

2016 DASES 246-G Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association des paralysées de France (APF) (13e) et Le souffle 9 (18e) pour l'organisation des séjours de vacances.

2016 DASES 247-G Subventions (46.000 euros) et convention avec 4 associations qui agissent dans le domaine de l'information, du soutien aux aidants et de la communication.

2016 DASES 271-G Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par le virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles. Convention.

2016 DASES 296-G Subvention (42.800 euros) pour le fonctionnement du Mois Extra-Ordinaire 2016.

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

2016 DASES 170-G Subventions (231.000 euros), Participation (41.000 euros) et avenant n° 2 avec l'association Coordination Toxicomanies (18e).

2016 DFPE 9-G Subventions (285.555 euros et 40.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Estrelia" pour le fonctionnement de l'Hôpital Mère Enfant de l'Est Parisien.

M. Bernard JOMIER et Mme Dominique VERSINI, rapporteurs.

2016 DAC 34 Subvention (50.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre ouvert (18e).

2016 DAC 42 Subventions (779.600 euros) et avenants avec l'association l'Été Parisien (10e) et l'association du Festival d'Automne à Paris (1er).

2016 DAC 47 Subventions (1.279.770 euros), avenant à convention et convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point (8e).

2016 DAC 107 Subvention (30.000 euros) à deux festivals de musiques du monde.

2016 DAC 117 Subvention (65.000 euros) et avenant à convention avec l'association Ensemble Intercontemporain (19e).

2016 DAC 120 Subvention (22.000 euros) à l'association Comité d'organisation du Festival des Puces (93 Saint-Ouen).

2016 DAC 128 Subvention (28.000 euros) et convention avec l'association Union des Musiciens de Jazz (13e) et subvention (20.000 euros) à l'association Centre de la Chanson d'expression française.

2016 DAC 129 Subvention (10.000 euros) à l'association Phonoplanète, la grande aventure du son enregistré (9e).

2016 DAC 130 Subvention (10.000 euros) à l'association LGBT Dance, Pride off (10e).

2016 DAC 133 Subventions (30.000 euros) à deux associations de musique contemporaine Son/Ré - Son et Recherche électroacoustique (12e) et Le Cabaret Contemporain (18e).

2016 DAC 135 Subvention (2.751.600 euros) et avenant à convention avec l'association Orchestre de Paris (19e).

2016 DAC 197 Subvention (24.000 euros) et convention avec l'association Jeune Création (14e).

2016 DAC 271 Subvention (4.000 euros) à l'association L'Apprenti Musicien (12e).

2016 DAC 337 Subventions et convention avec deux associations œuvrant pour la prévention de l'illettrisme, de l'échec scolaire et de l'exclusion.

2016 DAC 338 Subventions (13.000 euros) à trois associations organisant des salons du livre et du Fanzine.

2016 DAC 387 Subventions sollicitées auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation pour les collections de nouvelles bibliothèques et le développement de l'offre numérique.

2016 DAC 452 Subvention (7.000 euros) à l'association Commodo (11e).

2016 DAC 467 Subvention (5.000 euros) à l'association Les Appels d'Orphée.

2016 DAC 468 Subvention (4.000 euros) à l'Union R.E.M.P.ART (4e).

2016 DAC 544 Subvention (7.000 euros) à l'association Petit Pont et Grand Ecran (17e).

2016 DAC 546 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Alliance (7e).

2016 DAC 597 Subventions (10.000 euros) à 2 associations au titre de l'action culturelle locale du 5e, l'association Ciné d'hier (7e) et l'Association pour la Connaissance et la Diffusion du Jazz Classique ACDJC.

2016 DAC 598 Subvention (10.000 euros) à l'association Comité des fêtes et d'animations du 3e arrondissement (3e).

2016 DAC 611 Subventions (4.000 euros) à l'association La Girafe lyrique (8e) au titre de l'action culturelle locale.

2016 DAC 659 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'Association de Prévention du Site de la Villette (APSV) (19e).

2016 DAC 665 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association UniFrance (9e).

2016 DAC 666 Subvention (20.000 euros) à l'association Cinémas Indépendants Parisiens (4e), avenant à convention.

2016 DAE 45 Subvention (6.000 euros) à l'association l'Atelier Maurice Arnoult (18e).

2016 DAE 48 Subvention (4.000 euros) à la Fédération Française des Dentelles et Broderies (9e).

2016 DAE 52 Subvention (3.000 euros) à l'association Terramicales (11e).

2016 DAE 55 Subvention (5.000 euros) à l'association Page(s) (20e).

2016 DAE 169 Fête à Neuneu sur la pelouse de la Muette (16e) - Reprise de l'organisation par la Ville de Paris - Règlement et tarification.

2016 DDCT 56 Indemnisations amiables en réparation de préjudices dont la responsabilité incombe à la Ville.

2016 SG 8 Subventions (9.000 euros) aux associations Science, Technologie, Art, Recherche (STAR) (10e) et Union Nationale de l'Outre-Mer français (UNOM) (12e).

2016 SG 10 Subventions (10.500 euros) aux associations, Couleurs pays (20e), Compagnie Man Lala (14e), et Long Cours (11e) pour l'organisation de manifestations culturelles.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2016 DAC 545 Subvention (5.000 euros) à l'association Centre audiovisuel Simone de Beauvoir (9e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Hélène BIDARD, rapporteurs.

2016 DAC 265 Subventions (25.000 euros) aux associations Atelier Musical des Trois Tambours, Atelier Musical Paris Seine, et Tjad Cie (18e).

2016 DAC 600 Subventions (22.000 euros) à huit associations du 20e Belleville dans le cadre de la Politique de la ville.

2016 DAC 602 Subventions (17.500 euros) à cinq associations du 20e Est dans le cadre de la Politique de la ville.

2016 DAC 603 Subventions (13.000 euros) à 4 associations du Sud du 13e arrondissement dans le cadre de la politique de la ville.

2016 DAC 630 Subventions (12.000 euros) à cinq associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier du Grand Belleville du 10e.

2016 DAC 116 Subventions (29.000 euros) et convention avec l'association Centre Mandapa (13e).

2016 DAC 336 Subvention (15.000 euros) à l'association Maison de la Culture Yiddish Bibliothèque Medem (10e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

2016 DPA 39 Mairie du 5e - 21, place du Panthéon (5e) - Mise en conformité sécurité et accessibilité - Marché de maîtrise d'œuvre et autorisations d'urbanisme.

M. Bruno JULLIARD, M. Bernard JOMIER, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2016 DAC 664 - DGRI Subvention (7.000 euros) à l'association Kolnoah (1er).

M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, rapporteurs.

2016 DPA 37 Carreau du Temple (3e) - Réhabilitation - Signature de l'avenant n° 7 au marché de maîtrise d'œuvre.

2016 DPA 38 Carreau du Temple - Réhabilitation - Avenant n° 3 au marché de travaux (lot n° 2 - gros œuvre/charpente métallique) (3e).

M. Bruno JULLIARD, M. Jean-François MARTINS, M. Jacques BAUDRIER, rapporteurs.

2016 DAC 628 Subvention (8.500 euros) et convention avec la compagnie A Force de Rêver (14e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Pauline VÉRON, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

2016 DGRI 11 Subvention (12.500 euros) et avenant à convention avec la Fondation Alliance Française (6e).

2016 DGRI 19 Subvention (7.000 euros) à l'Institut culturel franco-palestinien - ICFP (16e) pour le festival Palest'In & Out en juin 2016.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

2016 DEVE 28 Création d'un jardin, allée Cesaria Evora (19e) - Approbation du programme d'aménagement et dépose des autorisations administratives.

2016 DEVE 66 Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2016 DEVE 79 Cession, à titre gratuit, d'un cheval de réforme à l'association Les amis des chats - Convention de don.

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2016 DAE 157 Bourses de recherche sur la xénophobie et l'antisémitisme de la Ville de Paris : modification du jury.

2016 DAE 277 Subvention (35.000 euros) et convention avec l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2016 DAE 288 Subvention (4.000 euros) à l'association Carré Bastille (11e).

2016 DJS 8 Subventions (2.200 euros) à 3 associations sportives locales (8e).

2016 DJS 9 Subventions (11.900 euros) à 9 associations sportives locales (9e).

2016 DJS 10 Subventions (15.000 euros) à 9 associations sportives locales (10e).

2016 DJS 12 Subventions (17.400 euros) à 11 associations sportives locales (12e).

2016 DJS 15 Subventions (20.240 euros) à 13 associations sportives locales (15e).

2016 DJS 18 Subventions (20.750 euros) à 11 associations sportives locales (18e).

2016 DJS 52 Subvention (33.000 euros) et convention à une association localisée (2e).

2016 DJS 57 Subventions (35.000 euros) et conventions à deux associations locales (7e).

2016 DJS 59 Subventions (90.000 euros) et conventions avec 3 associations sportives (9e).

2016 DJS 60 Subventions (27.400 euros) et conventions avec 2 associations localisées (10e).

2016 DJS 61 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Association du Quartier Saint-Bernard (11e).

2016 DJS 66 Subventions (66.750 euros) et convention avec 3 associations localisées (16e).

2016 DJS 67 Subventions (67.500 euros) et conventions à deux associations localisées (17e).

2016 DJS 69 Subventions (195.000 euros) et conventions avec 7 associations localisées (19e).

2016 DJS 126 Subvention au PUC Volley au titre de la saison 2016-2017.

2016 DJS 129 Subvention (440.000 euros) au Issy Paris Hand au titre de la saison sportive 2016-2017.

2016 DJS 130 Subvention (310.000 euros) à la SA Stade Français Paris Saint-Cloud au titre de la saison 2016-2017.

2016 DJS 164 Centre Sportif Jean-Pierre Garchery (12e) - Convention d'occupation du domaine public.

2016 DJS 189 Subvention (7.000 euros) au Paris Football Club au titre de sa participation au Tournoi International de football des Jeunes de Tokyo 2016.

2016 DJS 218 Bassins-écoles des centres sportifs Elisabeth (14e) et Louis Lumière (20e) - Gratuité d'utilisation pendant l'été 2016.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

2016 DPA 21 Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la piscine Georges Hermant 6/10, rue David d'Angers (19e).

M. Jean-François MARTINS, M. Jacques BAUDRIER, rapporteurs.

2016 DJS 5-G Subvention (62.250 euros) au Syndicat interdépartemental de gestion des parcs des sports de Puteaux et Antony (92).

M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2016 DAE 256 Hôtel d'entreprises Binet Porte de Montmartre (18e) - Garantie d'emprunt à la RIVP et convention.

2016 DU 13 Vente par adjudication de deux lots de copropriété 127-129 rue de Castagnary (15e).

2016 DU 114 Cession parcelle AC 331 à Meaux (77).

2016 DU 140 ZAC Porte Pouchet (17e) - Avenant n° 2 au traité de concession conclu avec la SEMAVIP.

2016 DU 141 ZAC Pouchet (17e) - Désaffectation, déclassement et cession du lot 1-3 à la SEMAVIP.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2016 DU 42 Marché Riquet (19e) - Division en volumes - Echange de volumes avec Immobilière 3F.

M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Antoinette GUHL, rapporteurs.

2016 DU 147 Déclassement d'une emprise et autorisation de démolir du PC Berlier dans le secteur Bruneseau Nord de la ZAC Paris Rive Gauche (13e).

M. Jean-Louis MISSIKA, M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteurs.

2016 DVD 53 Distributeur de carburant 59/61 avenue Gambetta (20e). Abrogation de l'autorisation d'occupation du domaine public.

2016 DVD 75 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (55.780,73 euros).

2016 DVD 76 Convention d'affectation du domaine public avec la RATP - Avenant n° 10.

2016 DVD 86 Passage des Canadiens (12e). Convention de superposition d'affectations avec le Département du Val de Marne, les villes de Saint-Maurice et de Joinville-le-Pont.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2016 DFPE 21 Subvention (39.925 euros) et avenant n° 3 avec l'association Crèche parentale du Sentier pour la crèche parentale (2e).

2016 DFPE 23 Subvention (21.717 euros) et avenant n° 3 avec l'association Les Jeunes Heures pour la crèche parentale (3e).

2016 DFPE 27 Subvention (28.145 euros) et avenant n° 3 avec l'association Les petits lardons (10e) pour la crèche parentale (10e).

2016 DFPE 28 Subvention (53.073 euros) et avenant n° 3 avec l'association Les zèbres de l'Atlas (10e) pour la structure multi-accueil (10e).

2016 DFPE 30 Subvention (68.228 euros) et avenant n° 2 à l'association Origami pour la halte-garderie (12e).

2016 DFPE 34 Subvention (62.491 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Cool Douche pour la crèche parentale (14e).

2016 DFPE 36 Subvention (97.532 euros) et avenant n° 3 avec l'association Gribouille Alésia pour la crèche collective (14e).

2016 DFPE 37 Subventions (211.523 euros) et avenants à l'association l'Oeuvre de la Chaussée du Maine-Ceasil (15e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2016 DFPE 38 Subvention (21.476 euros) et avenant n° 3 avec l'Association Au Fil de la Découverte (15e) pour la halte-garderie (15e).

2016 DFPE 39 Subventions (192.231 euros) et avenants avec l'association Arthur et Marine (13e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2016 DFPE 47 Subvention (240.079 euros) et avenant n° 1 avec l'Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes pour son établissement multi-accueil "A Petits Pas" au 6/8, impasse du curé (18e).

2016 DFPE 49 Subvention (34.437 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Maison de l'Enfance (16e) pour la halte-garderie (16e).

2016 DFPE 51 Subvention (67.850 euros) et avenant n° 3 avec l'association Les Apaches des Vignoles (20e) pour la crèche parentale (20e).

2016 DFPE 52 Subvention (35.294 euros) et avenant n° 3 avec l'association Les 400 Coups (11e) pour la crèche parentale (11e).

2016 DFPE 53 Subvention (97.274 euros) et avenant n° 3 avec l'association République Enfants pour la crèche parentale (10e).

2016 DFPE 54 Subvention (57.208 euros) et avenant n° 3 avec l'association Square Bande (11e) pour la crèche parentale (11e).

2016 DFPE 64 Subvention (102.302 euros) et avenant n° 3 avec l'association A.J.H.I.R (Aide aux Jeunes Handicapés pour une Insertion Réussie) (11e) pour la halte-garderie (20e).

2016 DFPE 67 Subvention (1.458.933 euros) et avenants avec l'association Envoludia (94160 Saint Mandé) pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance.

2016 DFPE 80 Subvention (67.122 euros) et avenant n° 3 avec l'association Babillages (11e) pour la crèche parentale (11e).

2016 DFPE 82 Subvention (148.209 euros) et avenant n° 3 avec l'association Les Crocos pour la crèche parentale (12e).

2016 DFPE 83 Subvention (85.033 euros) et avenant n° 3 avec l'association Les Enfances pour la crèche parentale (18e).

2016 DFPE 88 Subvention (165.650 euros) et avenant n° 3 avec l'Association pour le Développement de la Pré-Scolarisation (9e) pour la halte-garderie Atelier Berlioz (9e).

2016 DFPE 90 Subvention (49.734 euros) et avenant n° 3 avec l'association Haut Comme 3 Pommes (11e) pour la halte-garderie (11e).

2016 DFPE 99 Subvention (52.989 euros) et avenant n° 3 avec l'Association Relais 59 (12e) pour la halte-garderie (12e).

2016 DFPE 100 Subventions (165.484 euros), convention et avenant à l'association La Ribambelle (15e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2016 DFPE 101 Subvention (102.280 euros) et avenant n° 3 à l'association Halte-garderie du Grand Pavois (15e) pour la Halte-garderie (15e).

2016 DFPE 102 Subvention (139.297 euros) et avenant n° 3 à l'Association Au Rendez-Vous des Bout'Chou (15e) pour la halte-garderie (15e).

2016 DFPE 104 Subvention (80.193 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Halte d'Enfants Varet Saint Charles (15e) pour la Halte-garderie La Coccinelle (15e).

2016 DFPE 105 Subventions (617.476 euros) et avenants à l'association La Goutte de Lait Saint Léon (15e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance.

2016 DFPE 116 Subvention (680.530 euros) et convention avec l'association La Maison Kangourou (10e) pour sa structure multi accueil de petite enfance (13e).

2016 DFPE 121 Subvention (47.807 euros) et avenant n° 3 avec l'association Grenadine et Menthe à l'Eau (19e) pour la crèche parentale (19e).

2016 DFPE 122 Subvention (73.889 euros) et avenant n° 3 à l'association Quel Univers Inventer ? (19e) pour la crèche parentale (19e).

2016 DFPE 143 Subvention (82.617 euros) et avenant n° 3 avec l'association Les Gardons (12e) pour la crèche parentale (12e).

2016 DFPE 145 Subvention (33.443 euros) et avenant n° 3 à l'Association Calinot Singe (15e) pour la crèche parentale (15e).

2016 DFPE 153 Subvention (53.171 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Planète des Enfants pour la structure multi-accueil (14e).

2016 DFPE 155 Subvention (73.579 euros) et avenant n° 2 avec l'association Archipélia (20e) pour la halte-garderie (20e).

2016 DFPE 160 Subvention (89.120 euros) et avenant n° 3 à l'association Acidulés et à Croquer pour la crèche parentale (18e).

2016 DFPE 166 Subvention (52.601 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Chouine (18e) pour la crèche parentale (18e).

2016 DFPE 169 Subvention (56.908 euros) et avenant n° 3 avec l'association Lutin Lune (20e) pour la crèche parentale (20e).

2016 DFPE 173 Subvention (72.044 euros) et convention avec l'association ABC puériculture (16e) pour la création d'un relais d'assistant(e)s maternel(le)s - relais d'auxiliaires parental(e)s (RAM-RAP) itinérant.

2016 DFPE 188 Approbation et signature d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance 18/24, passage Duhesme (18e).

2016 DFPE 218 Crèche 11, rue Villiot (12e) - Indemnisation amiable de la MAPA, suite à un dégât des eaux au 9 bis, rue Villiot.

2016 DFPE 222 Copropriété 34 rue des Martyrs (9e) - Convention relative à divers travaux intéressant la crèche implantée dans l'ensemble immobilier.

2016 DFPE 226 Crèche 22, rue de la Procession (15e) - Convention de gestion avec Paris Habitat.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

2016 DPA 44 Jardin d'enfants 3 rue Victor Dejeante 20e - Restructuration - Autorisations administratives.

Mme Nawel OUMER, M. Jacques BAUDRIER, rapporteurs.

2016 DPE 48 Réforme pour vente ou destruction de véhicules et matériels du Service Technique de la Propreté de Paris.

2016 DPE 51 Fourniture d'accessoires pour des appareils respiratoires à ventilation assistée du Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement - Marché de services - Modalités de passation.

M. Mao PENINO, rapporteur.

2016 DAE 285 Salon d'art contemporain et de design - avenue des Champs Elysées (8e) - Convention avec la société Orexpo.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2016 DAE 289 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 3 000 euros.

Mme Olivia POLSKI, M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteurs.

2016 DDCT 36 Subventions Fonds du Maire (10.000 euros) à un organisme et 7 associations du 7e arrondissement.

2016 DDCT 41 Subventions Fonds du Maire du 9e arrondissement (5.600 euros) à 5 associations.

2016 DDCT 45 Subventions Fonds du Maire (14.500 euros) à 7 associations du 16e arrondissement.

2016 DDCT 59 Subventions Fonds du Maire (11.000 euros) à 3 associations du 4e arrondissement.

2016 DDCT 60 Subventions Fonds du Maire (13.400 euros) à 4 associations et au Centre d'action sociale de la Ville de Paris (19e).

2016 DJS 136 Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion des Centres d'animation Château Landon, Jemmapes, Grange aux Belles et Jean Verdier (10e).

2016 DJS 137 Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion des Centres d'animation Brancion, Frères Voisin, Espace Cévennes, Sohane Benziane et du théâtre.

2016 DJS 143 Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation Clavel, Curial, Mathis, Rébeval, Place des Fêtes et Solidarité Angèle Merc.

2016 DJS 158 Subvention (4.500 euros) à l'Association Fort de Café (20e).

2016 DJS 201 Subvention (12.000 euros) à S.E.D.R.A.S. 15ème (Sport, Education, Dialogue, Rencontre, Actions, Solidarité) (15e).

2016 DAE 52-G Subvention (15.120 euros) et convention avec l'association OPCALIA (9e).

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

2016 DJS 148 - DDCT Subvention (2.000 euros) à l'association Macao Ecriture(s) (13e).

2016 DJS 149 - DDCT Subvention (3.000 euros) à l'association La Compagnie à l'Affût (13e).

2016 DJS 194 - DDCT Subvention (7.000 euros) à l'association Centre Paroissial d'Initiatives Jeunes - CEPIJE (14e).

2016 DJS 200 - DDCT Subventions (10.500 euros) à trois associations de jeunesse (18e).

2016 DJS 204 - DDCT Subvention (3.000 euros) à l'association Jeunesse de Saint Vincent de Paul (10e).

2016 DJS 205 - DDCT Subventions (8.000 euros) à trois associations de jeunesse (10e).

2016 DJS 206 - DDCT Subventions (6.500 euros) à deux associations de jeunesse (19e).

2016 DJS 207 - DDCT Subventions (6.000 euros) et une convention avec deux associations de jeunesse (19e).

2016 DJS 208 - DDCT Subventions (4.500 euros) à deux associations de jeunesse (18e).

2016 DJS 209 - DDCT Subventions (4.400 euros) à 2 associations de jeunesse (19e).

Mme Pauline VÉRON, Mme Colombe BROSSEL, rapporteuses.

2016 DASES 16 Locaux 44 rue du Château Landon (10e) - Convention de transfert de gestion domaniale avec le Département de Paris.

2016 DFPE 8 Convention partenariale pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Paris et l'association UNICEF France (6e).

2016 DFPE 19 Subventions (346.900 euros), conventions et avenant à convention avec cinq associations pour le fonctionnement de ludothèques parisiennes et pour l'animation de l'espace public en 2016.

2016 DFPE 142 Conventions avec les associations La Maison Verte (15e) et l'IRAEC (18e) pour le fonctionnement de 2 lieux d'accueil enfants parents.

2016 DFPE 177 Accompagnement des séparations - Subventions (141.000 euros), conventions et avenant à convention avec neuf associations pour le fonctionnement de leur service de médiation familiale.

2016 DFPE 221 Subvention (65.000 euros) et convention avec l'Association Olga Spitzer (10e) pour le fonctionnement de son Service d'Écoute Psychologique Parents-Enfants Donald W. Winnicott.

2016 DASES 154-G Subvention (215 000 euros) et convention avec l'association Olga Spitzer (12e) pour le fonctionnement de son Service d'Ecoute Psychologique Parents-Enfants Donald W. Winnicott.

2016 DASES 133-G Subventions (122.000 euros) et conventions avec 5 associations pour le fonctionnement de leurs actions d'aide à l'insertion et de mobilisation par la culture. Avenant avec Mouvement ATD Quart Monde.

2016 DASES 138-G Subvention (17.500 euros) à 5 associations pour leur offre d'initiation des personnes âgées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

2016 DASES 142-G Subventions (13.000 euros) à deux associations pour leurs actions de soutien en direction des aidants familiaux des personnes âgées parisiennes.

2016 DASES 144-G Subventions (11.000 euros) à quatre associations pour leurs actions culturelles en direction des personnes âgées dans les quartiers prioritaires.

2016 DASES 191-G Convention d'habilitation de l'EHPAD Résidence de Castagnary, 102, rue Castagnary (15e) pour l'accueil de bénéficiaires de l'aide sociale.

2016 DASES 215-G Subvention (3.500 euros) au comité d'action sociale et d'animation du 14e.

2016 DASES 216-G Subvention (2.500 euros) à l'association L'Esprit Jazz (13e) pour l'organisation de la 16e édition de son festival Jazz à Saint-Germain-des-Prés au titre de 2016.

2016 DASES 224-G Subvention (8.900 euros) à l'association la Deuxième marche (8e), pour des ateliers de remobilisation en direction de personnes sans domicile fixe.

2016 DASES 226-G Subvention (20.000 euros) et convention avec la Fondation Claude Pompidou (1er).

2016 DASES 236-G Participation (290.000 euros) et convention avec l'association Emmaüs Solidarité pour son action intitulée "Parcours Insertion".

2016 DASES 251-G Accompagnement des allocataires RSA SDF dans les PSA et gestion du FDI. Financement du CASVP au titre de l'exercice 2016.

2016 DASES 253-G Participation (100.000 euros) et convention avec la fondation Maison des Champs (19e).

2016 DASES 269-G Gestion du RSA par la Mutuelle Sociale Agricole - Financement 2016 et convention.

2016 DFPE 15-G Subvention (385.000 euros) et avenants avec les associations La Maison Verte (15e) et l'I.R.A.E.C. (18e) pour le fonctionnement de deux lieux d'accueil enfants parents.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2016 DASES 248-G Budget annexe ASE - Cession de biens par le Centre éducatif et de formation professionnelle Pontourny (37).

Mme Dominique VERSINI, M. Julien BARGETON, rapporteurs.

2016 DPA 5-G CEFEP d'Alembert à Montévrain (77144) - Restructuration - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre de l'opération.

Mme Dominique VERSINI, Mme Antoinette GUHL, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2016 DASES 274-G Subvention (450.000 euros) et convention avec l'association l'Hôpital Saint-Michel et Saint-Vincent pour l'aménagement d'une cuisine.

Mme Dominique VERSINI et M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2016 DPA 4-G Centre Michelet 13e - Restructuration du foyer et de la pouponnière et relogement du SAFD - Approbation du principe, modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre, autorisations administratives.

Mme Dominique VERSINI et Mme Nawel OUMER, M. Jacques BAUDRIER, rapporteurs.

2016 DAC 458 Subvention (2.000 euros) à l'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (5e).

2016 DAC 460 Subvention (30.000 euros) et convention avec la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, Maroc et Tunisie (Comité départemental de Paris) (13e).

2016 DAC 461 Subvention (5.000 euros) à l'Association Les Amis du Mémorial de La Marseillaise (13008 Marseille).

2016 DAC 462 Subvention (900 euros) à l'Association Nationale des Familles de Fusillés et Massacrés de la Résistance Française et de leurs amis (16e).

2016 DAC 464 Subvention (850 euros) à la Fédération départementale des combattants républicains de Paris (12e).

2016 DAC 466 Subventions (3.500 euros) à 3 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie (12e, 15e, 18e).

2016 DAC 471 Subvention (500 euros) à l'Amicale de Marins et Marins Anciens Combattants de Paris AMMAC Paris.

2016 DAC 472 Subvention (3.000 euros) à l'association Logos TV (63310).

2016 DAC 473 Subvention (9.500 euros) au Comité français pour Yad Vashem (17e).

2016 DAC 474 Subvention (5.000 euros) à l'association Les familles et amis des déportés du Convoi 77 (4e).

2016 DAC 519 Plaque commémorative en hommage à la famille Trugnan 160, avenue Ledru Rollin (11e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2016 DAC 517 Plaque commémorative en hommage à Gabriel Garcia Marquez 9, rue de Montalembert (7e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER et M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, rapporteurs.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du 7 juin 2016

Présent-e-s :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Antoinette GUHL, Olivia POLSKI, Danièle PREMEL, Danielle SIMONNET et Pauline VÉRON.

MM. Julien BARGETON, David BELLARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Jean-Bernard BROS, Jérôme COUMET, Rémi FÉRAUD, Pierre GABORIAU, Jean-Jacques GIANNESINI, Jérôme GLEIZES, Claude GOASGUEN, Jean-François LEGARET, Yves POZZO di BORGO, Christian SAINT-ETIENNE, Daniel VAILLANT et François VAUGLIN.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Jean-François LAMOUR.

Excusé-e-s :

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, MM. Jean-Baptiste de FROMENT et Emmanuel GRÉGOIRE.

Absente :

Mme Rachida DATI.

M. GABORIAU ouvre la séance à 10 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 90 à son ordre du jour (dont 17 au Conseil Départemental) :

Emploi - Mme VÉRON, rapporteure.

DASES 249 G Approbation du Plan Parisien de l'Insertion et de l'Emploi 2016-2020 : intervention de M. POZZO di BORGO.

Finances, suivi des SEM, marchés publics, concessions et politique d'achats - M. BARGETON, rapporteur

Présentation des tableaux de bord DF : intervention de M. SAINT-ETIENNE.

DFA 79, 80, 30 G et 31 G Comptes administratifs et de gestion pour la Ville et le Département de Paris : interventions de MM. POZZO di BORGO, SAINT-ETIENNE, GLEIZES, LEGARET et Mme SIMONNET.

DFA 52, 53 19 G et 20 G Budgets supplémentaires 2016 Ville et Département : interventions de Mme SIMONNET et M. BONNET-OULALDJ.

DFA 105 et 42 G Modification statutaire de la SETE pour sa transformation en SPL : interventions de M. SAINT-ETIENNE.

DEVE 65 Nouvelles offres de concessions cinéraires des cimetières parisiens, taxes et redevances domaniales : intervention de M. BOULARD.

SG 15 et 16 Rapports de la CRC portant sur les marges financières : interventions de Mme SIMONNET et de MM. LEGARET, POZZO di BORGO, GLEIZES. Plusieurs interventions portant sur la politique de cession de la Ville, M. BARGETON propose d'examiner le sujet plus avant au sein du Conseil de l'immobilier ou d'organiser une commission spéciale à cet effet.

Ressources humaines, services publics et modernisation de l'administration - M. GRÉGOIRE, rapporteur

SG 20 Communication de la Maire de Paris sur la création d'une brigade de lutte contre les incivilités : interventions de Mme SIMONNET et M. VAILLANT.

DDCT 43 Convention en vue de la labellisation en tant que Maisons de Services au Public des PIMMS : intervention de M. BONNET-OULALDJ.

Vœux et amendements :

35 vœux et 18 amendements ont été déposés.

Séance levée à 11 heures 45.

Prochaine Commission le mardi 28 juin 2016.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 6 juin 2016

Présent-e-s :

Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Catherine DUMAS, Nathalie FANFANT, Afaf GABELOTAUD, Laurence GOLDGRAB, Nathalie MAQUOI, Caroline MECARY, Fadila MÉHAL, Raphaëlle PRIMET, Anne SOUYRIS, Catherine VIEU-CHARIER, MM. Stéphane CAPLIEZ, François-David CRAVENNE, Philippe DUCLOUX, Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT et Bruno JULLIARD.

Excusée au sens du Règlement intérieur :

Mme Danièle GIAZZI.

Excusée :

Mme Marielle de SARNEZ.

Absent-e-s :

Mme Yamina BENGUIGUI, MM. Pierre AIDENBAUM et Grégoire CHERTOK.

Mme Fadila MÉHAL ouvre la séance à 12 heures 05.

Distribution du programme des événements culturels qui se dérouleront à Paris du 6 au 26 juin 2016.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 70 à l'ordre du jour (dont une proposition de délibération) :

Mémoire, anciens combattants, correspondant défense - Mme VIEU-CHARIER, rapporteure :

Mme VIEU-CHARIER présente les projets inscrits à l'ordre du jour mettant, en exergue le 2016 DAC 461 Subvention (5.000 euros) à l'association Les Amis du Mémorial de La Marseillaise (13008 Marseille) et le 2016 DAC 517 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Gabriel García Márquez 9, rue Montalembert à Paris 7e.

Puis M. Éric AZIERE, président du groupe UDI-MODEM, présente la proposition de délibération proposée par son groupe relative à la création d'une mission de préfiguration d'un "Parcours de la Révolution Française à Paris" - Mme VIEU-CHARIER indique être favorable à cette proposition, mais souligne toutefois la nécessaire vigilance en terme d'analyse historique et souhaite que le Comité d'histoire de la ville soit associé à la réflexion.

Interventions de Mme DUMAS et MM. Bruno JULLIARD, HODENT.

M. HOCQUARD a présenté le projet 2016 DAC 122 / DDCT Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Collectif Culture Bar-Bars Paris / Ile-de-France (11e).

Culture, patrimoine, métiers d'art, relations avec les arrondissements, nuit, entreprises culturelles - M. JULLIARD, rapporteur :

En préambule M. JULLIARD indique qu'il fera lors de la prochaine réunion de la commission un point sur l'état des versements des subventions. Puis présente les principaux projets de sa délégation, notamment le 2016 DAC 135

Subvention (2.751.600 euros) et avenant à convention avec l'association Orchestre de Paris (19e), pour lequel il signale une baisse de la subvention par rapport à 2015 due à son installation à la philharmonie, source d'économie de loyers.

Pas de questions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Mme GOLDGRAB a présenté le projet 2016 DAE 68 Subvention (22.500 euros) et convention avec l'association Fontaine O Livres (11e) ;

Amendements et vœux :

6 amendements (dont un de l'Exécutif), 4 vœux non rattachés ont été déposés.

M. JULLIARD a présenté l'amendement de l'exécutif et M. HODENT les 5 amendements du groupe les Républicains sur le 2016 DAE 170 : Foire du Trône (12e) - Révision du règlement.

Une réponse exhaustive sera donnée en séance.

Mme GOLDGRAB a présenté le vœu du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la création d'un maillage de boîtes à livres jeunesse sur le territoire parisien.

Mme PRIMET a présenté le vœu du groupe Communiste-Front de Gauche relatif au bilan de l'ouverture des bibliothèques le dimanche - M. JULLIARD indique qu'un bilan quantitatif a déjà été dressé et communiqué. Il se déclare favorable à la communication des informations sollicitées.

Mme MEHAL a présenté le vœu du groupe UDI-MODEM relatif à l'amplification temporaire du dispositif "l'Art pour grandir" dans les écoles parisiennes - M. JULLIARD communiquera le bilan des annulations de sorties scolaires dans les établissements culturels :

Intervention de Mme MAQUOI.

Vœu déposé et non présenté.

1 vœu déposé par Mme SIMONNET relatif :

- à la "fabrique culturelle".

Questions diverses :

Mme MÉHAL a demandé aux membres de la Commission de lui faire part de leurs souhaits en matière d'audition.

Séance levée à 13 heures.

Prochaine Commission le 27 juin 2016.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 6 juin 2016

Présent-e-s :

Mmes Célia BLAUDEL, Julie BOILLOT, Colombe BROUSSE, Virginie DASPET, Édith GALLOIS, Maud GATEL, Jeanne d'HAUTESERRE, Halima JEMNI, Olga JOHNSON, Pénélope KOMITÈS, Brigitte KUSTER, Joëlle MOREL, Déborah PAWLIK, Carine PETIT, MM. Pierre CHARON, François DAGNAUD, Claude DARGENT, Philippe GOUJON, Éric HÉLARD, Pascal JULIEN, Thomas LAURET, Didier LE RESTE, Franck LEFÈVRE, Christophe NAJDOVSKI et Dominique TIBERI.

Excusés au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :

MM. Mao PENINO et Patrick TRÉMÈGE.

Absent-e-s :

Mmes Marie-Laure HAREL, Anne-Constance ONGHENA, MM. Frédéric PÉCHENARD et Yann WEHRLING.

Séance ouverte à 10 heures 34.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 65 à l'ordre du jour (aucune au Conseil départemental) :

Sécurité, politique de la ville - Mme BROSEL, rapporteure :

2016 SG 20 Communication de la Maire de Paris sur la création d'une brigade de lutte contre les incivilités :

Interventions de M. GOUJON, Mme BROSEL, M. Matthieu CLOUZEAU, Directeur de la Prévention et de la Protection, M. Serge BOULANGER, Directeur adjoint du cabinet du Préfet de police, M. JULIEN, M. LE RESTE, M. HÉLARD, Mme KOMITÈS.

2016 PP 27 Approbation du compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour 2015 :

Interventions de M. GOUJON, M. BOULANGER, Mme BROSEL, Mme Chantal GUÉLOT, Chef du bureau du budget spécial à la Direction des Finances, de la Commande publique et de la Performance au Secrétariat général pour l'administration de la Préfecture de police.

Espaces verts, nature, affaires funéraires, préservation de la biodiversité - Mme KOMITÈS, rapporteure :

2016 DEVE 85 - DRH Organisation du travail des Adjoints Techniques Entretien d'Espaces affectés aux ateliers de jardinage de la DEVE - Modification de la délibération 2012 DEVE 16 - DRH 18 :

Interventions de Mme MOREL, Mme KOMITÈS et Mme Carine BERNÈDE, Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement.

Vœux et amendements :

2 vœux rattachés et 18 vœux non rattachés ont été déposés.

M. DARGENT a cité pour mémoire le vœu du groupe RGCI rattaché au projet de délibération 2016 SG 20, relatif à la mise en place d'un observatoire.

M. LE RESTE a présenté le vœu du groupe PC-FG rattaché au projet de délibération 2016 DU 138 - DEVE, relatif aux incidences du projet de ligne CDG-Express sur le quartier de la Chapelle et le parc Chapelle-Charbon.

M. JULIEN a présenté les vœux du GEP pour étendre le champ de compétence du comité d'éthique de la vidéo-protection à Paris aux parcs de drones utilisés par les services publics - Réponse de Mme BROSEL.

M. HÉLARD a présenté le vœu du groupe UDI-MODEM, relatif la gestion et à la prévention métropolitaine des phénomènes d'inondation - Réponse de Mmes BROSEL et BLAUDEL.

Séance levée à 11 heures 48.

Prochaine Commission le lundi 27 juin 2016 à 10 heures 30.

4e COMMISSION

Réunion du lundi 6 juin 2016

Présent-e-s :

Mmes Marie ATALLAH, Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Claudine BOUYGUES, Colombe BROSEL, Sylvie CEYRAC, Leïla DIRI, Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ, Nawel OUMER, Dominique STOPPA-LYONNET, Karen TAÏEB, Dominique VERSINI et Mercedes ZUNIGA.

MM. Hervé BÉGUÉ, Bernard DEBRÉ, François HAAB, Christian HONORÉ, Bernard JOMIER et Atanase PÉRIFAN.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Emmanuelle DAUVERGNE.

Excusée :

Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme FILOCHE ouvre la séance à 9 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 113 à son ordre du jour (dont 46 projets au Conseil Départemental) et autres sujets :

Egalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme - Mme BIDARD, rapporteure :

Prévention spécialisée et intégration - Mme BROSSEL, rapporteure :

DDCT 65 Subvention et convention à l'association Fédération des centres sociaux pour la préparation et le passage des examens DILF-DELF : intervention de Mme KONE.

Santé, handicap, relations avec l'A.P.-H.P. de Paris - M. JOMIER, rapporteur :

Mise en accessibilité des bâtiments municipaux : interventions de M. DEBRE et Mme BERTHOUX.

Egalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'homme - Mme BIDARD, rapporteure :

DDCT 75-DAC Subvention à l'association "inter-associative lesbiennes gais bi et trans" : intervention de M. DEBRÉ

DDCT 17 Subventions à 24 associations, conventions et avenants au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris, pour des projets visant à l'accompagnement : intervention de Mme KONÉ.

Solidarité, familles, petite enfance, protection de l'enfance, lutte contre les exclusions et personnes âgées - Mmes VERSINI et OUMER, rapporteures :

Un dossier de présentation de la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles est distribué aux membres de la commission.

DASES 249G Approbation du Plan parisien de l'insertion par l'emploi 2016-2020 : interventions de Mmes ATALLAH et BOUYGUES.

DASES 269G Gestion du RSA par la mutuelle sociale agricole : intervention de Mme ATALLAH.

Discussion relative à l'évacuation du camp de migrants situé dans les Jardins d'Eole (18e-19e) : interventions de Mmes KONÉ, GAILLANNE et BOUYGUES ainsi que de M. HONORÉ.

Vœux et amendements :

9 vœux ont été déposés.

Mme GAILLANNE présente un vœu du groupe PC-FG relatif à l'accompagnement socio-linguistique des adultes et au financement des centres sociaux (DDCT 65).

Mme CEYRAC présente un vœu relatif à la résidence sociale Claude Tillier.

M. DEBRÉ présente un vœu du groupe LR relatif à l'offre de soins dans le 17e arrondissement.

Mme ATALLAH présente un vœu du groupe GEP relatif à l'intervention en France du Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les réfugié-e-s.

Séance levée à 11 heures 15.

Prochaine Commission le lundi 27 juin 2016 à 9 heures.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 6 juin 2016

Présent-e-s :

Mmes Galla BRIDIER, Frédérique CALANDRA, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Agnès EVREN, Annick LEPETIT, Valérie NAHMIAS, Anne TACHÈNE, MM. David ASSOULINE, Éric AZIÈRE, Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Yves CONTASSOT, Daniel-Georges COURTOIS, Jérôme DUBUS, Didier GUILLOT, Éric LEJOINDRE, Jean-Louis MISSIKA, Buon Huong TAN et Alexandre VESPERINI.

Excusé-e-s au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :

Mme Valérie MONTANDON, MM. Patrick BLOCHE et Roger MADEC.

Absent-e-s :

Mmes Michèle ASSOULINE, Delphine BÜRKLI et M. Jean-Marie LE GUEN.

Séance ouverte à 14 heures 05.

Présentation :

Point d'étape sur "Paris - Ville intelligente et durable" - M. MISSIKA.

Interventions de Mme CALANDRA, Mme de CLERMONT-TONNERRE, M. COURTOIS, M. CONTASSOT, Mme TACHÈNE, M. VESPERINI, M. TAN, M. AZIÈRE - Réponse de M. MISSIKA.

Aucun projet de délibération parmi les 44 à l'ordre du jour (dont 5 au Conseil départemental) n'a fait l'objet d'une discussion.

Vœux et amendements :

2 amendements, 2 vœux rattachés et 7 vœux non rattachés ont été déposés.

Mme de CLERMONT-TONNERRE est intervenue au sujet de l'amendement au projet de délibération 2016 DLH 93 déposé par l'Exécutif.

Divers :

M. BROSSAT a annoncé un point sur la création de logement social dans le diffus lors de la prochaine réunion de la 5e Commission, avec l'audition de M. Carl VALEAU, Directeur général d'AXIMO, et de Mme Valérie de BREM, Directrice générale de la SIEMP.

M. CONTASSOT est intervenu au sujet de l'accès à l'information sur le respect des engagements du Plan Climat Énergie dans les programmes de réhabilitation de logements - Réponse de M. BROSSAT.

Une discussion s'est engagée sur la création d'un camp humanitaire pour les réfugiés dans le nord de Paris annoncée par la Maire : interventions de M. AZIÈRE, M. MISSIKA, Mme BRIDIER, M. BOURNAZEL, M. LEJOINDRE, M. VESPERINI, M. CONTASSOT, M. DUBUS.

M. VESPERINI a demandé s'il serait possible d'organiser une visite de la palteforme de logistique urbaine de la SOGARIS - Réponse de mme BRIDIER et M. MISSIKA ; une audition devant la 5e Commission a été évoquée.

Séance levée à 15 heures 24.

Prochaine Commission le lundi 27 juin 2016 à 14 heures.

6e COMMISSION

Réunion du lundi 6 juin 2016

Présent-e-s :

Mmes Emmanuelle BECKER, Gypsie BLOCH, Alix BOUGERET, Alexandra CORDEBARD, Béatrice LECOUTURIER, Catherine LECUYER, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER, Aurélie SOLANS, MM Jean-Pierre LECOQ, Jean-Baptiste MENGUY et Nicolas NORDMAN.

Absent-e-s :

Mmes Anne-Christine LANG, Sandrine MÉES, MM. Jean-Noël AQUA, Pascal CHERKI et Etienne MERCIER.

Mme Annick OLIVIER ouvre la séance à 15 heures 37.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 11 à l'ordre du jour:

Affaires scolaires, réussite éducative, rythmes éducatifs - Mme CORDEBARD, rapporteure :

2016 DASCO 45 Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association Loisirs Pluriel de Paris 6e (15e), pour le fonctionnement de son centre de loisirs situé 19, rue Louise Bourgeois (13e) accueillant à parité des enfants handicapés et valides :

Interventions de Mme OLIVIER et M. LECOQ - Réponse de Mme CORDEBARD.

Université, vie étudiante, recherche - Mme LEMARDELEY, rapporteure :

Aucun projet de délibération n'a fait l'objet de discussion.

Amendements et vœux :

2 vœux non rattachés ont été déposés.

Mme BECKER a présenté le vœu déposé par le Groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la rentrée scolaire 2016 :

Intervention de M. LECOQ.

Mme BOUGERET a présenté le vœu déposé par le Groupe les Républicains relatif à l'attribution du nom de Francisque Poulbot à un établissement scolaire du 18e arrondissement - Réponse de Mme CORDEBARD qui indique, d'ores et déjà, qu'elle émettra un avis défavorable.

Questions diverses

Suite aux inondations, M. LECOQ interroge l'Exécutif sur les mesures envisagées, en matière d'évacuation des établissements scolaires et universitaires, situés dans des zones inondables, si la Seine était de nouveau en crue.- Réponse technique de Mme Virginie DARPHEUILLE, Directrice de la DASCO.

Séance levée à 16 heures 50.

Prochaine Commission le 27 juin 2016.

7e COMMISSION

Réunion du mardi 7 juin 2016

Présent-e-s :

Mmes Marinette BACHE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Ann-Katrin JÉGO, Véronique LEVIEUX, Pauline VÉRON, MM. Pierre AURIACOMBE, Jacques BOUTAULT, Jean-François MARTINS, Hermano SANCHES RUIVO et Sergio TINTI.

Excusé-e-s au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Didier BERTHAULT, Patrick KLUGMAN.

Absent :

M. Pierre LELLOUCHE.

Séance ouverte à 9 heures 15.

Aucun projet de délibération parmi les 60 à l'ordre du jour (dont 2 au Conseil départemental) n'a fait l'objet d'une discussion.

Ont fait l'objet d'une discussion, bien que non formellement inscrites à l'ordre du jour mais co-rapportées en 7e Commission par M. MARTINS :

2016 DFA 105 Modifications statutaires de la SETE en vue de sa transformation en société publique locale (SPL), et 2016 DFA 42-G Prise de participation par le Département de Paris au capital de la SETE et modifications statutaires de la SETE en vue de sa transformation en société publique locale (SPL) :

Interventions de M. BOUTAULT, M. AURIACOMBE et M. MARTINS.

Vœux et amendements :

10 amendements, 1 vœu rattaché et 3 vœux non rattachés ont été déposés.

M. TINTI a évoqué le vœu du GEP relatif à une stratégie d'incitation à la pratique du football pour les jeunes Parisiennes - Réponse de M. MARTINS.

M. BOUTAULT a cité pour mémoire l'amendement du GEP au projet de délibération 2016 DJS 195, relatif à la modification des tarifs applicables aux usager-es et avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation de la Ville de Paris.

M. AURIACOMBE a présenté le vœu du groupe les Républicains, rattaché au projet de délibération 2016 DJS 195, relatif au maintien des cours individuels de musique dans les centres d'animation de Paris.

Mme JÉGO a présenté les 8 amendements du groupe UDI-MODEM au projet de délibération 2016 DJS 195.

Séance levée à 9 heures 45.

Prochaine Commission le lundi 27 juin 2016 à 17 heures.

Listes des membres présents.

Lundi 13 juin - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine

MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Galla BRIDIER, Mme Delphine BÜRKL, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Annick LEPETIT, M. Atanase PÉRIFAN, M. Yves POZZO di BORGIO, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Pierre LELLOUCHE, M. Yann WEHRLING.

Lundi 13 juin - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJI, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROUSSE, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Galla BRIDIER, Mme Delphine BÜRKL, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Léa FILOCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Atanase PÉRIFAN, M. Yves POZZO di BORGIO, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Pierre LELLOUCHE, M. Yann WEHRLING

Mardi 14 juin - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOJJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PERIFAN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Delphine BÜRKLI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Annick LEPETIT, Mme Carine PETIT, M. Yves POZZO di BORGO, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Yann WEHRLING.

Mardi 14 juin- Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M.

Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Delphine BÜRKLI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Annick LEPETIT, M. Yves POZZO di BORGO, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Anne-Christine LANG, M. Pierre LELLOUCHE, M. Yann WEHRLING.

Annexe n° 1 - Budget supplémentaire d'investissement municipal pour l'exercice 2016.

RECAPITULATION GENERALE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Missions	Libellés	Autorisations de programme (stock net après BS 2016) Dépenses
01000	Cabinet du Maire	35 424,71
02000	Secrétariat général	3 945 951,98
03000	Inspection générale	10 906,08
05000	Systèmes et technologies de l'information	2 336 486,73
06000	Information et communication	427 236,05
08000	Prévention et protection	867 331,29
09000	Affaires juridiques	52 680,82
10000	Ressources humaines	1 115 950,54
12000	Achats	3 312 650,40
13000	Immobilier, logistique et transports	45 443 635,00
14000	Usagers, citoyens et territoires	16 028 263,57
15000	Politique de la ville et de l'intégration	0,00
21000	Patrimoine et architecture	630 996 747,99
23000	Espaces verts et environnement	163 370 253,53
30000	Familles et petite enfance	248 466 819,72
34000	Action sociale, enfance et santé	2 745 461,91
40000	Affaires culturelles	275 078 497,12
50000	Finances (services financiers communs)	74 812 339,00
51000	Finances	3 041 854,46
55000	Attractivité et emploi	389 053 631,00
60000	Urbanisme	162 670 189,24
61000	Voirie et déplacements	782 229 737,78
64000	Propreté et eau	177 038 671,03
65000	Logement et habitat	16 280 003,82
80000	Affaires scolaires	339 341 542,95
88000	Jeunesse et sports	375 483 297,84
MISSIONS ORGANIQUES		3 714 185 564,56
90000	Dons et legs	2 104 006,49
90001	Etudes	12 475 426,23
90002	Grands projets de rénovation urbaine	85 419 433,91
90003	Action en faveur des personnes handicapées	31 022 223,73
90004	Opérations sous mandat	95 814 848,35
90005	Schéma directeur informatique	68 113 821,62
90006	Compte foncier	1 000 379 131,18
90007	Avances de trésorerie	38 183 158,00
90010	Subventions d'équipement	1 673 708 476,73
90011	Avances sur marchés	25 143 040,10
90012	Budget participatif parisien	46 764 340,01
90013	Budget participatif d'arrondissement	32 481 500,00
MISSIONS TRANSVERSALES		3 111 609 406,35
TOTAL GENERAL		6 825 794 970,91

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35) (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORABLES (sauf 204)	19 160 755,00	1 182 771,77	8 790 000,00		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	348 836 919,00	9 965 423,66	12 534 386,00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	294 492 244,00	2 008 551,15	132 508 311,00		
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	738 144 666,00	36 694 890,35	-62 761 057,46		
	Total des dépenses d'équipement	1 400 634 584,00	49 851 636,93	91 071 639,54		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	230 000,00		34 153 910,00		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	280 000,00				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	262 065 160,00		4 000 000,00		
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (8A, REGIES) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	3 500 000,00				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	45 184 000,00		14 540 000,00		
020	DEPENSES IMPREVUES	870 000,00				
	Total des dépenses financières	312 119 160,00		52 693 910,00		
45..1	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8)	12 417 887,00	454 577,23	8 716 720,00		
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 725 171 631,00	50 306 214,16	152 492 269,54		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	356 253 000,00		9 981 710,23		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	233 574 500,00		8 400 000,00		
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	589 827 500,00		18 381 710,23		
	TOTAL	2 314 999 131,00	50 306 214,16	170 873 979,77		
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF OU ANTICIPE (1)						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35) (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	52 927 758,00		540 311,00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	1 138 162 312,00		850 000,00		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORABLES (sauf 204)					
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	20 000 000,00				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 188 330,00		580 000,00		
	Total des recettes d'équipement	1 212 278 400,00		1 970 311,00		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	125 810 000,00		-10 000 000,00		
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9)					
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	40 000,00				
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (8A, REGIES) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	40 650 710,00		20 050 000,00		
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	245 960 000,00		20 500 000,00		
	Total des recettes financières	412 460 710,00		30 550 000,00		
45..2	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8)	18 913 112,00				
	Total des recettes réelles d'investissement	1 643 652 222,00		32 520 311,00		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	114 336 418,00		-14 695 817,00		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	323 435 991,00		8 506 577,00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	233 574 500,00		8 400 000,00		
	Total des recettes d'ordre d'investissement	671 346 909,00		2 010 760,00		
	TOTAL	2 314 999 131,00		34 531 071,00		
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						186 649 122,93
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 + RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

Chap (1)	Libellé	Non ventilable 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses d'investissement	747 210 587,04	378 476 348,03	9 318 486,98	122 764 368,27	70 846 593,77	58 677 167,00
	Depenses réelles	323 736 383,54	226 168 140,00	9 278 200,00	119 567 982,00	67 308 229,00	57 252 667,00
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35)						
020	DEPENSES IMPREVUES	870 000,00					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	34 363 910,00					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	210 000,00					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	239 510 500,00	54 000,00		1 596 634,00	8 064 026,00	
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BA, REGIES)						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 200 000,00	7 653 335,00		3 590 000,00	2 300 000,00	1 228 087,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		37 354 000,00	6 690 000,00	21 966 440,00	11 210 000,00	64 544,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	53 895 711,00	9 268 200,00	420 000,00	7 646 608,00	5 121 000,00	1 369 036,00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-19 313 737,46	170 937 432,00	630 000,00	84 464 300,00	34 281 071,00	54 591 000,00
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	3 500 000,00					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 500 000,00	84 000,00				
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers		817 173,00	1 538 200,00	304 000,00	6 232 132,00	
	Depenses d'ordre	388 734 710,23	142 000 000,00	0,00	3 000 000,00	400 000,00	1 424 500,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	366 234 710,23					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	22 500 000,00	142 000 000,00		3 000 000,00	400 000,00	1 424 500,00
	Restes à réaliser - reports dépenses	34 739 493,27	10 308 208,03	40 286,98	196 386,27	3 138 364,77	
RECETTES							
	Total recettes d'investissement	1 577 254 313,93	142 580 000,00	450 000,00	3 540 311,00	5 166 442,00	6 475 033,00
	Recettes réelles	936 722 022,00	580 000,00	450 000,00	540 311,00	4 766 442,00	5 050 533,00
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35)						
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	32 960 000,00					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	110 000 000,00					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 000 000,00			540 311,00	315 000,00	5 050 533,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	783 759 312,00					
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BA, REGIES)						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES						
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		580 000,00			1 188 330,00	
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS						
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 710,00					
45	Opérations pour compte de tiers			450 000,00		3 263 112,00	
	Recettes d'ordre	453 883 169,00	142 000 000,00	0,00	3 000 000,00	400 000,00	1 424 500,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	99 440 401,00					
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	331 942 568,00					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	22 500 000,00	142 000 000,00		3 000 000,00	400 000,00	1 424 500,00
	Restes à réaliser - reports recettes	186 649 122,93					
	SOLDE	830 043 726,89	-235 896 348,03	-8 868 486,98	-119 224 057,27	-65 680 151,77	-52 202 134,00

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagements et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL	Chap (1)
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
7 182 974,84	58 577 132,00	228 652 000,00	819 037 667,00	35 436 000,00	2 536 179 324,93	
7 161 500,00	55 320 132,00	228 652 000,00	747 782 667,00	35 436 000,00	1 877 663 900,54	
					0,00	010
					870 000,00	020
			10 000,00		34 373 910,00	10
			70 000,00		280 000,00	13
		40 000,00	5 300 000,00	11 500 000,00	266 065 160,00	16
					0,00	18
50 000,00	83 333,00		4 850 000,00	1 996 000,00	27 950 755,00	20
	9 186 321,00	225 902 000,00	39 858 000,00	9 040 000,00	361 371 305,00	204
150 000,00	1 750 000,00	10 000,00	346 545 000,00	825 000,00	427 000 555,00	21
					0,00	22
6 937 500,00	43 831 790,00	2 700 000,00	287 499 253,00	8 825 000,00	675 383 608,54	23
					3 500 000,00	26
			51 890 000,00	3 250 000,00	59 724 000,00	27
					0,00	
					0,00	
24 000,00	468 688,00		11 760 414,00		21 144 487,00	45
0,00	3 000 000,00	0,00	69 650 000,00	0,00	608 209 210,23	
					366 234 710,23	040
	3 000 000,00		69 650 000,00		241 974 500,00	041
21 474,84	257 050,00		1 605 000,00		50 306 214,16	
RECETTES						
80 000,00	5 524 300,00	354 743 000,00	440 363 925,00	0,00	2 536 179 324,93	
80 000,00	2 526 300,00	354 743 000,00	370 713 925,00	0,00	1 676 172 533,00	
					0,00	010
			233 500 000,00		266 460 000,00	024
			5 810 000,00		115 810 000,00	10
	2 526 300,00		35 035 925,00		53 468 069,00	13
		354 443 000,00	850 000,00		1 139 052 312,00	16
					0,00	18
					0,00	20
			70 000 000,00		20 000 000,00	204
					0,00	21
					0,00	22
					1 768 330,00	23
					0,00	26
		300 000,00	60 398 000,00		60 700 710,00	27
80 000,00			15 120 000,00		18 913 112,00	45
0,00	3 000 000,00	0,00	69 650 000,00	0,00	673 357 669,00	
					99 440 601,00	021
					331 942 568,00	040
	3 000 000,00		69 650 000,00		241 974 500,00	041
					186 649 122,93	
-7 182 974,84	-53 050 832,00	126 091 000,00	-378 673 742,00	-35 436 000,00	0,00	

Annexe n° 2 - Budget supplémentaire de fonctionnement municipal pour l'exercice 2016.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES		A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	700 704 058,00	28 866 043,83	13 502 380,00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 070 255 830,00		3 784 000,00		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	485 408 669,00		1 956 176,00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 623 651 728,00	31 580,60	40 475 506,76		
65a	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPEES D'ELUS	3 397 410,00				
	Total des dépenses de gestion courante	4 883 417 695,00	28 897 624,43	59 718 062,76		
66	CHARGES FINANCIERES	139 800 861,00				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 929 396,00	225,00	11 115 527,27		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
022	DEPENSES IMPREVUES	2 496 557,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 056 644 511,00	28 897 849,43	70 833 590,03		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	114 336 418,00		-14 895 817,00		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	323 435 991,00		8 506 577,00		
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	437 772 409,00		-6 389 240,00		
	TOTAL	5 494 416 920,00	28 897 849,43	64 444 350,03		
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	6 730 000,00				
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	314 307 493,00				
73	IMPOTS ET TAXES	3 620 868 182,00		-8 466 960,00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	516 291 354,00		24 262 700,00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	456 269 452,00		-5 514 561,00		
	Total des recettes de gestion courante	5 114 466 480,00		10 301 179,00		
76	PRODUITS FINANCIERS	19 445 440,00				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 252 000,00		12 695 527,27		
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	5 138 163 920,00		22 996 706,27		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	356 253 000,00		9 981 710,23		
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	356 253 000,00		9 981 710,23		
	TOTAL	5 494 416 920,00		32 978 416,50		
						+
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre de ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 - DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 - RI 040 - DI 040.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

Chap (1)	Libellé	Non ventilable 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses de fonctionnement	934 555 907,00	1 182 529 098,70	68 846 042,00	612 956 418,00	305 921 709,00	208 128 426,00
	Dépenses réelles	503 172 738,00	1 153 631 249,27	68 846 042,00	612 956 418,00	305 921 709,00	208 128 426,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 700 000,00	221 332 781,00	11 933 042,00	40 180 533,00	23 166 018,00	67 185 117,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 784 000,00	410 915 946,00	49 583 000,00	436 928 194,00	123 411 700,00	124 846 100,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	347 038 771,00	140 326 074,00				
022	DEPENSES IMPREVUES	2 496 557,00					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 001 000,00	343 218 841,00	7 330 000,00	133 548 230,00	159 328 793,00	14 376 709,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	3 397 410,00					
66	CHARGES FINANCIERES	121 500 000,00	17 000 000,00		1 300 861,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 255 000,00	20 837 627,27		998 600,00	15 198,00	920 500,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
	Dépenses d'ordre	431 383 169,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	99 440 601,00					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	331 942 568,00					
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	Restes à réaliser - reports dépenses		28 897 849,43				
RECETTES							
	Total recettes de fonctionnement	3 530 680 453,19	198 783 089,27	1 377 500,00	16 979 012,00	14 713 642,00	110 328 956,00
	Recettes réelles	3 458 484 960,00	198 783 089,27	1 377 500,00	16 979 012,00	14 713 642,00	110 328 956,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		6 730 000,00				
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		15 387 991,00	810 000,00	14 022 284,00	12 880 883,00	35 425 056,00
73	IMPOTS ET TAXES	3 104 783 473,00	262 000,00		80 000,00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	338 651 487,00	3 527 369,00	237 500,00	2 189 418,00	469 799,00	50 030 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 000 000,00	158 074 702,00	330 000,00	639 310,00	1 004 460,00	24 843 900,00
76	PRODUITS FINANCIERS	13 000 000,00	944 000,00				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 050 000,00	13 857 027,27		48 000,00	358 500,00	30 000,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
	Recettes d'ordre	11 831 710,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 831 710,23					
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	Restes à réaliser - reports recettes	60 363 782,96					
	SOLDE	2 596 124 546,19	-983 746 009,43	-67 488 542,00	-595 977 406,00	-291 208 067,00	-97 799 470,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagements et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL	Chap (1)
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
830 309 737,76	419 604 585,00	29 262 923,00	962 789 791,00	32 854 482,00	5 587 759 119,46	
830 309 737,76	419 604 585,00	29 262 923,00	962 789 791,00	32 854 482,00	5 127 478 101,03	
1 768 314,00	34 142 207,00	7 013 123,00	295 731 841,00	5 253 482,00	714 206 438,00	011
47 860 700,00	326 149 490,00	18 253 300,00	521 265 800,00	11 041 600,00	2 074 039 830,00	012
					487 364 845,00	014
					2 496 557,00	022
780 680 723,76	59 312 888,00	3 996 500,00	141 972 150,00	15 361 400,00	1 664 127 234,76	65
					3 397 410,00	656
					139 800 861,00	66
			3 820 000,00	1 198 000,00	42 044 925,27	67
					0,00	68
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	431 383 169,00	
					99 440 601,00	023
					331 942 568,00	042
					0,00	043
					28 897 849,43	
RECETTES						
3 589 963,00	221 015 230,00	446 032 000,00	1 020 375 134,00	23 884 140,00	5 587 759 119,46	
3 589 963,00	221 015 230,00	91 629 000,00	1 020 375 134,00	23 884 140,00	5 161 160 626,27	
					6 730 000,00	013
	84 187 470,00	1 000 000,00	138 921 708,00	11 672 100,00	314 307 492,00	70
			707 061 329,00	214 420,00	3 812 401 222,00	73
3 489 963,00	136 827 760,00	997 000,00	3 740 758,00	413 000,00	540 574 054,00	74
100 000,00		86 532 000,00	167 864 899,00	10 365 620,00	450 754 891,00	75
		3 000 000,00	2 501 440,00		19 445 440,00	76
		100 000,00	285 000,00	1 219 000,00	16 947 527,27	77
					0,00	78
0,00	0,00	354 403 000,00	0,00	0,00	366 234 710,23	
		354 403 000,00			366 234 710,23	042
					0,00	043
					60 363 782,96	
-826 719 774,76	-198 589 355,00	416 769 077,00	57 585 343,00	-8 970 342,00	0,00	

Annexe n° 3 - Budget supplémentaire d'investissement départemental pour l'exercice 2016.

RECAPITULATION GENERALE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Missions	Libellés	Autorisations de programme (stock net après BS 2016) Dépenses
05000	Systèmes et technologies de l'information	150 000,00
10000	Ressources humaines	114 420,43
12000	Achats	56 760,00
13000	Immobilier, logistique et transports	547 703,17
21000	Patrimoine et architecture	1 486 575,36
30000	Familles et petite enfance	6 591 544,41
34000	Action sociale, enfance et santé	36 189 958,26
40000	Affaires culturelles	1 201 748,43
50000	Finances (services financiers communs)	6 931 798,00
55000	Attractivité et emploi	4 761 491,20
60000	Urbanisme	1 067 283,51
65000	Logement et habitat	
80000	Affaires scolaires	98 880 745,52
88000	Jeunesse et sports	0,00
Missions organiques		157 980 028,29
90000	Dons et legs	3 017 042,03
90001	Etudes	1 005 792,70
90002	Grands projets de renouvellement urbain	50 436 765,81
90003	Action en faveur des personnes handicapées	5 290 069,13
90004	Opérations sous mandat	2 138 206,10
90005	Schéma directeur informatique	4 635 093,94
90006	Compte foncier	3 126 965,93
90007	Avances de trésorerie	0,00
90010	Subventions d'équipement	1 058 983 904,88
90011	Avances sur marchés	5 845 915,87
90012	Budget participatif parisien	1 400 000,00
Missions transversales		1 135 879 756,39
TOTAL GENERAL		1 293 859 784,68

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT		A2.1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION					
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	810 000,00	25 584,57			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204) (Y COMPRIS PROGRAMMES) (8)	1 461 000,00	63 410,69			
204	Subventions d'équipement versées (8)	162 864 333,00	259 795,65	17 881 568,00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Y COMPRIS PROGRAMMES) (8)	3 621 500,00	39 336,72	1 659 000,00		
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (4) (8)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (Y COMPRIS PROGRAMMES) (8)	38 884 091,00	2 468 931,06	3 500 000,00		
Total des dépenses d'équipement		207 640 924,00	2 857 058,69	23 040 568,00		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			2 121 798,00		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (8)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (8A, REGIE) (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHEES	250 000,00		1 810 000,00		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (8)	250 000,00				
020	Dépenses imprévues	775 854,00				
Total des dépenses financières		1 275 854,00		3 931 798,00		
45...	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (6)	3 832 516,00	144 606,75	505 650,00		
Total des dépenses réelles d'investissement		212 749 294,00	3 001 665,44	27 478 016,00		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (7)	88 800 000,00				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (7)	5 500 000,00		1 395 000,00		
Total des dépenses d'ordre d'investissement		94 300 000,00		1 395 000,00		
TOTAL		307 049 294,00	3 001 665,44	28 873 016,00		
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						60 907 988,39
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT		A2.2

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION					
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138) (11)	105 449 506,00		941 495,00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (4)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204) (11)					
204	Subventions d'équipement versées (11)					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (11)					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (5) (11)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (11)					
Total des recettes d'équipement		105 449 506,00		941 495,00		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (SAUF 1068)	10 000 000,00				
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT			44 313 382,71		
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES (11)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BA, REGIE) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (11)	208 612,00				
024	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS					
Total des recettes financières		10 208 612,00		44 313 382,71		
45...	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (6)			935 028,00		
Total des recettes réelles d'investissement		115 658 118,00		46 189 905,71		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (9)	91 891 176,00		45 197 764,12		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (9)	94 000 000,00				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (9)	5 500 000,00		1 395 000,00		
Total des recettes d'ordre d'investissement		191 391 176,00		46 592 764,12		
TOTAL		307 049 294,00		92 782 669,83		
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) en dépenses, le compte de l'excédent des dépenses d'investissement financées par les autres ressources d'investissement, les recettes, les dépenses, les dépenses d'investissement et les dépenses d'investissement.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(9) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

(11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE
INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généralx (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignemen t	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico- sociale
	TOTAL DEPENSES	169 119 917,08	3 212 000,00	150 000,00	43 810 799,95	2 930 911,48	5 896 915,32
	DEPENSES REELLES	75 424 917,08	2 712 000,00	150 000,00	43 310 799,95	2 930 911,48	5 806 915,32
455	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)				114 796,00		
458	Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat)				4 205 047,95	81 578,48	81 350,32
001	Résultat antérieur reporté	60 907 988,39					
020	Dépenses imprévues	775 854,00					
103	Plan de relance FCTVA	2 121 798,00					
266	Autres formes de participation	2 060 000,00					
272	Titres immobilisés (droits de créance)	250 000,00					
	Equipements départementaux	6 872 243,04	2 712 000,00	150 000,00	31 390 406,00	676 000,00	3 833 815,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	1 063 410,69	150 000,00		156 000,00		
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		5 000,00				
218	Autres immobilisations corporelles	1 039 336,72	800 000,00		2 421 500,00	40 000,00	670 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	6 769 515,63	687 000,00	150 000,00	28 812 906,00	621 000,00	3 163 815,00
232	Immobilisations incorporelles en cours		1 070 000,00				
216	Collections et œuvres d'art					15 000,00	
211	Terrains						
	Equipements non départementaux (compte 204)	417 013,65			7 600 550,00	2 173 333,00	1 981 750,00
204	Subventions d'équipement versées	437 013,65			7 600 550,00	2 173 333,00	1 981 750,00
	DEPENSES D'ORDRE	93 695 000,00	500 000,00		500 000,00		
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	88 800 000,00					
139	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	88 700 000,00					
280	Amortissement des immobilisations incorporelles	100 000,00					
	OPERATIONS PATRIMONIALES	4 895 000,00	500 000,00		500 000,00		
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles		500 000,00				
231	Immobilisations corporelles en cours	4 395 000,00			500 000,00		
216	Collections et œuvres d'art	500 000,00					
	TOTAL RECETTES	290 297 322,83	500 000,00		7 214 001,00	100 000,00	935 028,00
	RECETTES REELLES	54 313 382,71			6 714 001,00	100 000,00	935 028,00
131	Subventions d'équipement transférables				941 495,00		
133	Fonds affectés à l'équipement transférables				5 772 506,00		
132	Subventions d'équipement non transférables					100 000,00	
458	Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat)						935 028,00
274	Prêts						
102	Dotations et fonds globalisés d'investissement	10 000 000,00					
106	Réserves	44 313 382,71					
	RECETTES D'ORDRE	235 983 940,12	500 000,00		500 000,00		
	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	137 088 940,12					
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	137 088 940,12					
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	94 000 000,00					
280	Amortissement des immobilisations incorporelles	76 040 000,00					
281	Amortissement des immobilisations corporelles	17 960 000,00					
	OPERATIONS PATRIMONIALES	4 895 000,00	500 000,00		500 000,00		
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	3 000 000,00	500 000,00		500 000,00		
102	Dotations et fonds globalisés d'investissement	500 000,00					
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	1 395 000,00					

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné en quatre chiffres.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE
INVESTISSEMENT

5 Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	56 Revenu de solidarité active (RSA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménage- ment et environne- ment	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL	Art.
14 594 070,00			810 000,00		101 025 000,00	44 693 350,00	13 589 000,00	199 831 963,83	
13 594 070,00			810 000,00		101 025 000,00	44 693 350,00	13 589 000,00	304 136 963,83	
								114 796,00	455
								4 367 976,75	458
								60 907 988,39	001
								775 854,00	020
								2 121 798,00	103
								2 060 000,00	266
								250 000,00	272
3 389 370,00			810 000,00		625 000,00		74 000,00	52 532 854,04	
150 000,00								1 519 410,69	203
								5 000,00	205
200 000,00			25 000,00				24 000,00	5 219 836,72	218
3 039 370,00			785 000,00		515 000,00		50 000,00	44 593 606,63	231
								1 070 000,00	232
								15 000,00	216
					110 000,00			110 000,00	211
10 204 700,00					100 400 000,00	44 693 350,00	13 515 000,00	181 005 696,65	
10 204 700,00					100 400 000,00	44 693 350,00	13 515 000,00	181 005 696,65	204
1 000 000,00								95 695 000,00	
								88 800 000,00	
								88 700 000,00	139
								100 000,00	280
1 000 000,00								6 895 000,00	
								500 000,00	238
1 000 000,00								5 895 000,00	231
								500 000,00	216
1 585 612,00					99 200 000,00			199 831 963,83	
585 612,00					99 200 000,00			141 848 023,71	
					99 200 000,00			100 141 495,00	131
								5 772 506,00	133
377 000,00								477 000,00	132
								935 028,00	458
208 612,00								208 612,00	274
								10 000 000,00	102
								44 313 382,71	106
1 000 000,00								237 983 940,12	
								137 088 940,12	
								137 088 940,12	021
								94 000 000,00	
								76 040 000,00	280
								17 960 000,00	281
1 000 000,00								6 895 000,00	
1 000 000,00								5 000 000,00	238
								500 000,00	102
								1 395 000,00	203

Annexe n° 4 - Budget supplémentaire de fonctionnement départemental pour l'exercice 2016.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT		A3.1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)	86 257 699,00	1 751 219,55	8 915 000,00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	198 033 647,00		216 000,00		
014	ATTENUATION DE PRODUITS	1 054 618 622,00		-7 088 764,00		
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION	800 000,00				
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE	151 650 000,00	708 545,19			
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	424 100 000,00	1 521 438,86	-460 300,00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (SAUF 6586) (5)	1 202 991 594,00	47 990,05	6 195 645,00		
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	1 390 500,00				
Total des dépenses de gestion courante		3 119 842 062,00	4 127 193,65	7 777 581,00		
66	CHARGES FINANCIERES	100 000,00				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (5)	3 289 300,00	489,99			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (5)			2 190 585,00		
022	Dépenses imprévues	1 850 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 125 081 362,00	4 127 683,64	9 968 166,00		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	91 891 176,00		45 197 764,12		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	94 000 000,00				
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		185 891 176,00		45 197 764,12		
TOTAL		3 310 972 538,00	4 127 683,64	55 165 930,12		
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT		A3.2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
013	ATTENUATION DE CHARGES (6)	495 000,00				
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION	1 000 000,00				
016	ALLOCATION PERSONNALISEE	14 100 000,00				
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	264 450 233,00				
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	565 965,00				
73	IMPOTS ET TAXES (SAUF 731)	1 073 975 165,00				
731	Impositions directes	1 301 634 594,00		13 479 903,00		
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (6)	448 111 826,00		45 813 710,76		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (6)	116 019 500,00				
Total des recettes de gestion courante		3 220 352 283,00		59 293 613,76		
76	PRODUITS FINANCIERS	1 390 255,00				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (6)	430 000,00				
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (6)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 222 172 538,00		59 293 613,76		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	88 800 000,00				
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		88 800 000,00				
TOTAL		3 310 972 538,00		59 293 613,76		+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)		Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votes lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(5) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE
FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services général (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico- sociale
	TOTAL DEPENSES	1 285 862 383,12	63 955 154,59	4 470 650,00	100 513 998,00	14 998 259,00	56 500 521,00
	DEPENSES REELLES	1 054 773 443,00	63 955 154,59	4 470 650,00	100 513 998,00	14 998 259,00	56 500 521,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures		1 588 455,00		142 171,00	111 600,00	3 142 044,00
611	Contrats de prestations de services		653 000,00			48 000,00	645 000,00
613	Locations		6 562 141,00		86 384,00	45 000,00	829 722,00
614	Charges locatives et de copropriété		968 200,00				146 500,00
615	Entretien et réparations		1 845 123,00		2 283 577,00	135 000,00	628 456,00
616	Primes d'assurances		481 167,00		97 000,00		900,00
617	Etudes et recherches	500 000,00	4 650,00		61 000,00		52 620,00
618	Divers		5 115 710,55			15 000,00	44 124,00
621	Personnel extérieur au service		2 433 200,00				
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		196 000,00		37 000,00		4 008 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques		25 000,00		57 000,00	19 000,00	28 950,00
625	Déplacements et missions		23 578,00		71 287,00		81 366,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications		410 766,00				
628	Divers		702 923,00	629 650,00	50 000,00	5 700,00	486 340,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)		259 100,00	85 300,00	963 100,00	82 000,00	649 100,00
6411	Personnel titulaire		6 025 327,00	474 500,00	27 506 600,00	100,00	18 356 000,00
6413	Personnel non titulaire		13 900,00		1 207 800,00		1 825 600,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation		29 300,00		628 600,00		2 006 700,00
6416	Emplois aidés		5 913 720,00	2 897 600,00	4 288 000,00	3 681 200,00	
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		2 691 000,00	355 900,00	13 634 800,00	130 600,00	9 099 400,00
647	Autres charges sociales		9 132 300,00	19 000,00	431 400,00	23 500,00	139 800,00
648	Autres charges de personnel		157 800,00	8 700,00	413 000,00	12 800,00	258 900,00
651	Aides à la personne		50 000,00				
653	Indemnités et frais de mission et de formation des élus départementaux		7 430 000,00				
655	Contributions obligatoires		3 789 990,05		40 175 711,00		
657	Subventions		4 264 014,00		5 859 700,00	4 500 000,00	5 269 860,00
658	Charges diverses de gestion courante		1 390 500,00		2 294 000,00		240 000,00
668	Autres charges financières		100 000,00				
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		77 800,00				
678	Autres charges exceptionnelles		1 620 489,99				
624	Transports de biens et transports collectifs				34 000,00		
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)				5 962,00	11 000,00	27 499,00
652	Frais de séjour, frais d'hébergement et frais d'inhumation				180 000,00	367 400,00	
656	Participations					5 810 359,00	8 533 640,00
6412	Assistants maternelles						
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00					
022	Dépenses imprévues	1 850 000,00					
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 200 000,00					
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 500 000,00					
681	Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges de fonctionnement	2 190 585,00					
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes	1 047 529 858,00					
	DEPENSES D'ORDRE	231 088 940,12					
	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	137 088 940,12					
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	137 088 940,12					
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	94 000 000,00					
681	Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges de fonctionnement	94 000 000,00					
	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE
FONCTIONNEMENT

5	54	55	56	6	7	8	9	TOTAL	Art.
Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	Revenu minimum d'insertion (RMI)	Personnes dépendantes (APA)	Revenu de solidarité active (RSA)	Réseaux et infrastructures	Aménage- ment et environne- ment	Transports	Développement économique		
835 300 485,00	800 000,00	154 470 807,19	425 261 138,86	7 602 100,00	4 031 300,00	403 194 655,00	13 304 700,00	3 370 266 151,76	
835 300 485,00	800 000,00	154 470 807,19	425 261 138,86	7 602 100,00	4 031 300,00	403 194 655,00	13 304 700,00	3 139 177 211,64	
752 130,00			197 300,00		35 300,00			5 969 000,00	606
31 475 485,00			14 278 000,00			18 100 900,00	290 000,00	65 490 385,00	611
458 040,00			1 030 112,00					9 011 399,00	613
55 500,00			190 000,00		10 000,00			1 376 106,00	614
643 720,00			79 500,00		23 600,00			5 638 976,00	615
								579 067,00	616
202 844,00			50 000,00		175 000,00			1 046 114,00	617
299 630,00			2 140 787,00				2 210 000,00	9 825 251,55	618
								2 433 200,00	621
1 462 000,00		2 246 545,19	20 000,00					7 969 545,19	622
305 296,00			122 000,00					557 246,00	623
1 635 907,00		10 862,00	10 000,00					1 833 000,00	625
333 100,00			148 000,00					891 866,00	626
2 446 533,00		400 000,00	685 000,00				90 000,00	5 496 146,00	628
946 800,00		40 400,00	93 000,00	44 600,00	60 000,00	23 100,00	31 800,00	3 278 300,00	633
16 640 100,00		1 432 800,00	3 654 000,00					74 089 427,00	6411
338 000,00			50 000,00					3 435 300,00	6413
314 900,00			10 000,00					2 989 500,00	6414
5 193 800,00				2 287 800,00	2 566 200,00	994 600,00	1 220 300,00	29 043 220,00	6416
16 318 700,00		596 500,00	1 396 000,00	71 200,00	95 300,00	36 700,00	50 000,00	44 476 100,00	645
609 700,00		13 400,00	1 480,00	13 400,00	18 400,00	9 000,00	8 300,00	10 419 680,00	647
247 000,00		20 300,00	50 000,00	5 100,00	8 400,00	4 500,00	10 600,00	1 197 100,00	648
101 466 000,00		149 710 000,00	374 871 438,86				1 300 000,00	627 397 438,86	651
								7 430 000,00	653
24 241 600,00						381 534 855,00		449 742 156,05	655
13 061 700,00	800 000,00		3 218 400,00		1 009 000,00	2 090 000,00	6 990 700,00	47 063 374,00	657
20 000,00								3 944 500,00	658
								100 000,00	668
25 000,00								102 800,00	671
60 500,00						6 000,00		1 686 989,99	678
2 572 100,00								2 606 100,00	624
137 400,00			15 000,00		26 100,00			222 961,00	635
544 612 700,00								545 160 100,00	652
36 282 000,00			22 951 121,00	5 180 000,00	4 000,00	375 000,00	1 103 000,00	80 239 120,00	656
32 142 300,00								32 142 300,00	6412
						20 000,00		23 000,00	627
								1 850 000,00	022
								1 200 000,00	654
								1 500 000,00	673
								2 190 585,00	681
								1 047 529 858,00	739
								231 088 940,12	
								137 088 940,12	
								137 088 940,12	023
								94 000 000,00	
								94 000 000,00	681

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico- sociale
	TOTAL RECETTES	136 205 479,00	3 054 267 202,76	2 200 000,00	4 721 970,00	36 000,00	12 912 000,00
	RECETTES REELLES	47 405 479,00	3 054 267 202,76	2 200 000,00	4 721 970,00	36 000,00	12 912 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		50 000,00				
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		445 000,00				
708	Autres produits		525 965,00			36 000,00	
731	Impositions directes		1 315 114 497,00				
732	Droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme		970 000 000,00				
734	Taxes liées aux véhicules		57 000 000,00				
735	Impôts et taxes spécifiques liés à la production et à la consommation énergétiques et industrielles	23 300 000,00	261 590 009,00				
736	Impôts et taxes spécifiques liés aux activités de services		8 675 165,00				
747	Participations	11 860 224,00	436 535 202,76		1 800 000,00		8 307 000,00
748	Compensations, attributions et autres participations		3 926 364,00		2 921 970,00		
752	Revenus des immeubles		400 000,00	2 200 000,00			
778	Autres produits exceptionnels		5 000,00				
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale						4 445 000,00
758	Produits divers de gestion courante	11 000 000,00					160 000,00
753	Recouvrement des indus d'insertion et d'aide sociale						
764	Revenus des valeurs mobilières de placement						
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 000,00					
761	Produits de participations	772 255,00					
768	Autres produits financiers	318 000,00					
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	150 000,00					
	RECETTES D'ORDRE	88 800 000,00					
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	88 800 000,00					
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	88 700 000,00					
781	Reprises sur amortissements et provisions (à inscrire dans les produits de fonctionnement courant)	100 000,00					
	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné en quatre chiffres.

5 Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	56 Revenu de solidarité active (RSA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménage- ment et environne- ment	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL	Art.
113 284 500,00	1 000 000,00	14 100 000,00	6 000 000,00		150 000,00	10 750 000,00	14 639 000,00	3 370 266 151,76	
113 284 500,00	1 000 000,00	14 100 000,00	6 000 000,00		150 000,00	10 750 000,00	14 639 000,00	3 281 466 151,76	
								50 000,00	6419
								445 000,00	645
4 000,00								565 965,00	708
								1 315 114 497,00	731
								970 000 000,00	732
								57 000 000,00	734
								284 890 009,00	735
								8 675 165,00	736
18 706 000,00		10 000 000,00	2 000 000,00		150 000,00	8 440 000,00	13 139 000,00	510 937 426,76	747
								6 848 334,00	748
179 500,00								2 779 500,00	752
		3 500 000,00						3 505 000,00	778
88 225 000,00								92 670 000,00	751
3 870 000,00						2 040 000,00	1 500 000,00	18 570 000,00	758
2 000 000,00	1 000 000,00	600 000,00	4 000 000,00					7 600 000,00	753
300 000,00								300 000,00	764
						270 000,00		275 000,00	771
								772 255,00	761
								318 000,00	768
								150 000,00	773
								88 800 000,00	
								88 800 000,00	
								88 700 000,00	777
								100 000,00	781

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Com o ODJ	N°		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	Statut	Date de vote
						COMPTES				
1	1		PCF-FG	AQUA, BONNET- OULALDJ	V	2016 DFA 79	relatif à la banque HSBC.	BARGETON	Retiré	13-juin-16
1	1bis	138	Exécutif		V	2016 DFA 79	en réponse au V1.	BARGETON	Adopté	13-juin-16
						BUDGET				
1	2		Exécutif		A	2016 DFA 52	Amendement technique.	BARGETON	Adopté	13-juin-16
1	3		GEP	JULIEN	A	2016 DFA 52	relatif à une subvention à l'association l'Onde et Cybèle (18e).	BARGETON	Retiré	13-juin-16
1	4		GEP	SOUYRIS, BELLIARD	A	2016 DFA 52	relatif à une subvention d'investissement à l'Agence Parisienne du Climat.	BARGETON	Retiré	13-juin-16
1	5		GEP	SOUYRIS, BELLIARD	A	2016 DFA 52	relatif au renforcement des capacités de contrôle des meublés touristiques.	BARGETON	Retiré	13-juin-16
1	5bis	139	Exécutif		V	2016 DFA 52	en réponse au A5.	BARGETON	Adopté	13-juin-16
1	6		GEP	GLEIZES	A	2016 DFA 52	relatif à une subvention à l'association l'Atelier Centre de ressources de l'économie sociale et solidaire.	BARGETON	Retiré	13-juin-16
1	7		GEP	GLEIZES	A	2016 DFA 52	relatif à une avance en faveur du Fonds social européen.	BARGETON	Retiré	13-juin-16
1	8		GEP	SOLANS, ATALLAH	A	2016 DFA 52	relatif aux rénovations des bâtiments pour l'accueil des migrant(e)s.	BARGETON	Retiré	13-juin-16
1	8bis	140	Exécutif		V	2016 DFA 52	en réponse à l'A8.	BARGETON	Adopté	13-juin-16
1	9		PCF-FG	PRIMET, BONNET- OULALDJ	A	2016 DFA 52	relatif à la dépréciation des agents de nettoyage.	BARGETON	Retiré	13-juin-16
1	9bis	141	Exécutif		V	2016 DFA 52	en réponse à l'A9.	BARGETON	Adopté	13-juin-16
1	10		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, TINTI	A	2016 DFA 52	relatif à la subvention du Paris - Levallois Basket.	BARGETON	Retiré	13-juin-16
1	10bis	142	Exécutif		V	2016 DFA 52	en réponse à l'A10.	BARGETON	Adopté	13-juin-16
1	11		PCF-FG	BONNET-OULALDJ	A	2016 DFA 52	relatif à un "testing" sur les discriminations dans l'accès au logement privé.	BARGETON	Retiré	13-juin-16
1	12		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PRIMET	A	2016 DFA 52	relatif au soutien à l'association Française des Maires pour la paix.	BARGETON	Retiré	13-juin-16
1	13		NI	SIMONNET	A	2016 DFA 52	relatif à la participation de la Ville au budget de la PP.	BARGETON	Rejeté	13-juin-16
1	14	143	PCF-FG	BONNET-OULALDJ	V	2016 DFA 52	relatif aux nouvelles recettes de la Ville de Paris.	BARGETON	Adopté	13-juin-16
1	15		LR	KUSTER	V	2016 DFA 52	relatif aux crédits du budget participatif.	BARGETON	Retiré	13-juin-16
1	15bis	144	Exécutif		V	2016 DFA 52	répond au V15.	BARGETON	Adopté	13-juin-16

Com o ODJ	N°		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	Statut	Date de vote
1	16		LR	KUSTER	V	2016 DFA 52	relatif aux transports collectifs pendant l'opération "Nuit Blanche".	BARGETON	Rejeté	13-juin-16
1	17		NI	SIMONNET	V	2016 DFA 52	relatif au remboursement de la dette de l'État.	BARGETON	Rejeté	13-juin-16
1	18		NI	SIMONNET	V	2016 DFA 52	relatif aux dotations de l'État et à la péréquation.	BARGETON	Rejeté	13-juin-16
1	18bis	145	Exécutif		V	2016 DFA 52	en réponse aux V17 et V18.	BARGETON	Adopté	13-juin-16
1					LR	2016 DFA 52	Lettre Rectificative n°1	BARGETON	Adopté	13-juin-16
1	19-G		GEP	ATALLAH	A	2016 DFA 19-G	relatif à une étude concernant le non-recours au RSA.	BARGETON	Retiré	13-juin-16
1	19Gbis	2-G	Exécutif		V	2016 DFA 19-G	en réponse à l'A19G.	BARGETON	Adopté	13-juin-16
1	20		Exécutif		A	2016 DFA 72	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	13-juin-16
1	21-G		Exécutif		A	2016 DFA 26-G	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	13-juin-16
						COMMUNICATION SUR LA CREATION D'UNE BRIGADE DE LUTTE CONTRE LES INCIVILITES.				
3, 1	22	146	RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	V	2016 SG 20	relatif à la mise en place d'un observatoire.	BROSSEL	Adopté amendé	13-juin-16
3, 1	23		LR	BOURNAZEL, HONORE	V	2016 SG 20	relatif au cadre de vie à Château Rouge.	PENINO	Rejeté	13-juin-16
3, 1	24	147	UDI-MODEM	GALLOIS	V	2016 SG 20	relatif au logement des agents.	BROSSEL	Adopté	13-juin-16
3, 1	25		NI	SIMONNET	V	2016 SG 20	relatif aux compétences et à l'équipement de la brigade.	BROSSEL	Rejeté	13-juin-16
6	26		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BECKER	VNR		relatif à la rentrée scolaire 2016.	CORDEBARD	Retiré	13-juin-16
6	26bis	148	Exécutif		VNR		en réponse au V26.	CORDEBARD	Adopté	13-juin-16
6	27		LR	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à l'attribution du nom de Francisque Poulbot à un établissement du 18e.	CORDEBARD	Rejeté	13-juin-16
7						2016 DGRI 23		KLUGMAN	Adopté	13-juin-16
7	28		GEP	BELLIARD, GLEIZES	VNR		relatif aux négociations des traités TAFTA et CETA.	KLUGMAN	Rejeté	13-juin-16
7	28bis	149	Exécutif		VNR		relatif au traité TAFTA.	KLUGMAN	Adopté	13-juin-16
7	29	150	GEP	ATALLAH, GLEIZES	VNR		relatif au processus de paix entre israéliens et palestiniens.	KLUGMAN	Adopté amendé	13-juin-16
7	30		PCF-FG	PRIMET, BONNET- OULALDJ	VNR		relatif au soutien à la famille Dawabsheh.	KLUGMAN	Rejeté	13-juin-16

Com o ODJ	N°		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Statut	Date de vote
7	31	151	GEP	BELLIARD	VNR		relatif à l'incitation à la pratique du football pour les jeunes Parisiennes.	MARTINS	Adopté amendé	13-juin-16
7	32		GEP	SOUYRIS, SOLANS	A	2016 DJS 195	relatif à des modifications des préambules de chaque avenant.	VERON	Retiré	13-juin-16
7	33		UDI-MODEM	MEHAL, GALLOIS	A	2016 DJS 195	relatif au préambule de l'avenant pour les centres d'animation Reuilly et Montgallet.	VERON	Rejeté	13-juin-16
7	34		UDI-MODEM	MEHAL, GALLOIS	A	2016 DJS 195	relatif à l'avenant sur les centres d'animation Reuilly et Montgallet.	VERON	Rejeté	13-juin-16
7	35		UDI-MODEM	MEHAL, GALLOIS	A	2016 DJS 195	relatif au préambule de l'avenant pour les Centres d'animation Bercy et Villiot-Rapée.	VERON	Rejeté	13-juin-16
7	36		UDI-MODEM	MEHAL, GALLOIS	A	2016 DJS 195	relatif à l'avenant sur les centres d'animation Bercy et Villiot-Rapée.	VERON	Rejeté	13-juin-16
7	37		UDI-MODEM	MEHAL, AZIERE	A	2016 DJS 195	relatif au préambule de l'avenant pour les centres d'animation Vercingétorix et Marc Sangnier.	VERON	Rejeté	13-juin-16
7	38		UDI-MODEM	MEHAL, AZIERE	A	2016 DJS 195	relatif à l'avenant sur les centres d'animation Vercingétorix et Marc Sangnier.	VERON	Rejeté	13-juin-16
7	39		UDI-MODEM	MEHAL, AZIERE	A	2016 DJS 195	relatif au préambule de l'avenant pour le Centre d'animation Montparnasse.	VERON	Rejeté	13-juin-16
7	40		UDI-MODEM	MEHAL, AZIERE	A	2016 DJS 195	relatif à l'avenant sur le Centre d'animation Montparnasse.	VERON	Rejeté	13-juin-16
7	41		NI	SIMONNET	A	2016 DJS 195	relatif aux cours individuels de musique.	VERON	Rejeté	13-juin-16
7	41bis		Exécutif		A	2016 DJS 195	en réponse aux amendements 32 à 41.	VERON	Adopté	13-juin-16
7	42		LR	BURKLI	V	2016 DJS 195	relatif aux cours individuels de musique.	VERON	Rejeté	13-juin-16
7	42bis	152	Exécutif		V	2016 DJS 195	en réponse au V42.	VERON	Adopté	13-juin-16
1	43		PCF-FG	AQUA, BONNET- OULALDJ	VNR		relatif à la prise en compte dans les marchés de la Ville de l'écart de rémunération au sein des entreprises.	BARGETON	Rejeté	13-juin-16
1	44		LR	KOSCIUSKO- MORIZET, LEGARET	VNR		relatif à l'évolution des missions de l'IGVP.	GREGOIRE	Rejeté	13-juin-16
1	45	153	NI	SIMONNET	VNR		relatif aux conditions d'accès à l'AGOSPAP, à l'APS et la carte professionnelle des vacataires effectuant un mi-temps ou plus.	GREGOIRE	Adopté amendé	13-juin-16
1	46	154	NI	SIMONNET	VNR		relatif au paiement des vacances en centres de loisirs.	GREGOIRE	Adopté	13-juin-16
1	47		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'accès au CDI et à l'emploi titulaire des vacataires et contractuels.	GREGOIRE	Rejeté	13-juin-16

Com o ODJ	N°		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Statut	Date de vote
1	48		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la rémunération des agents vacataires effectuant les services d'interclasse et de goûter.	GREGOIRE	Retiré	13-juin-16
1	49	155	SOCA	CALANDRA	VNR		relatif à un diagnostic sur l'attribution des locaux situés en pied d'immeuble.	POLSKI	Adopté amendé	14-juin-16
1	50	156	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, LE RESTE	VNR		relatif au centre de distribution de la Poste du 10e.	VERON	Adopté amendé	14-juin-16
1, 4	51-G	3-G	LR	GOUJON, LAMOUR	V	2016 DASES 249-G	relatif à l'accueil et à l'accompagnement des parisiens sans domicile stable dans le 15e arrondissement.	VERSINI	Adopté amendé	14-juin-16
2	52		GEP	CONTASSOT	VNR		relatif à la participation du quartier Butte aux Cailles au dispositif Bruitparif dans les quartiers festifs pour l'été 2016.	HOCQUARD	Retiré	14-juin-16
2	53		Exécutif		A	2016 DAE 170	Amendement technique.	JULLIARD	Adopté	14-juin-16
2	54		LR	MONTANDON	A	2016 DAE 170	relatif à la modification des horaires d'ouverture.	JULLIARD	Retiré	14-juin-16
2	55		LR	MONTANDON	A	2016 DAE 170	relatif aux normes environnementales.	JULLIARD	Adopté	14-juin-16
2	56		LR	MONTANDON	A	2016 DAE 170	relatif au tri des déchets.	JULLIARD	Adopté	14-juin-16
2	57		LR	MONTANDON	A	2016 DAE 170	relatif à la modification du préambule du règlement.	JULLIARD	Adopté	14-juin-16
2	58		LR	MONTANDON	A	2016 DAE 170	relatif à la suppression du terme "pelouse de Reuilly".	JULLIARD	Retiré	14-juin-16
2	59	157	PCF-FG	PRIMET, BONNET- OULALDJ	VNR		relatif à un bilan de l'ouverture des bibliothèques le dimanche.	JULLIARD	Adopté	14-juin-16
2	60	158	RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	VNR		relatif à la création d'un maillage de boîtes à livres jeunesse.	JULLIARD	Adopté	14-juin-16
2	61		LR	KOSCIUSKO- MORIZET, BOULAY ESPERONNIER	VNR		relatif au cours individuels dans les conservatoires.	JULLIARD	Rejeté	14-juin-16
2	62		UDI-MODEM	MEHAL, GALLOIS	VNR		relatif au rapport de l'IGVP relatif aux risques d'infraction sexuelle sur des mineurs.	JULLIARD	Rejeté	14-juin-16
2	63	159	LR	KOSCIUSKO- MORIZET, BOULAY ESPERONNIER	VNR		relatif aux double cursus dans les conservatoires.	JULLIARD	Adopté	14-juin-16
2	64	160	LR	GOUJON, LAMOUR	VNR		relatif à la dénomination Gibran Khalil Gibran des pelouses des quais hauts du Front de Seine.	JULLIARD	Adopté	14-juin-16
2	65		UDI-MODEM	MEHAL, de SARNEZ	VNR		relatif à la création d'un forfait muséal.	JULLIARD	Retiré	14-juin-16
2	66	161	UDI-MODEM	NAHMIA, LECOUTURIER	VNR		relatif au dispositif "l'Art pour grandir" dans les écoles.	JULLIARD	Adopté	14-juin-16
2	67		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la "Fabrique culturelle".	JULLIARD	Rejeté	14-juin-16

Com o ODJ	N°		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Statut	Date de vote
2	68		NI	SIMONNET	V	2016 UDI- MODEM 1	relatif à un lieu de mémoire consacré à Maximilien Robespierre.	VIEU- CHARIER	Rejeté	14-juin-16
2						2016 UDI- MODEM 1	Proposition de délibération.	VIEU- CHARIER	Adopté	14-juin-16
2	69	162	UDI-MODEM	MEHAL, de SARNEZ	VNR		relatif à la mémoire des victimes civiles de la seconde guerre mondiale.	VIEU- CHARIER	Adopté amendé	14-juin-16
3	70	163	PCF-FG	BONNET-OUALDJ, AQUA	VNR		relatif au déploiement des compteurs Linky.	BLAUDEL	Adopté amendé	14-juin-16
3	71		UDI-MODEM	HÉLARD, NAHMIAS	VNR		relatif à la gestion et la prévention métropolitaine des inondations.	BLAUDEL	Rejeté	14-juin-16
3	72	164	GEP	JULIEN	VNR		relatif aux compétences du comité d'éthique de la vidéo-protection .	BROSSEL	Adopté amendé	14-juin-16
3	73		LR	KUSTER, BOULARD	VNR		relatif au Centre de Veille Opérationnelle.	BROSSEL	Rejeté	14-juin-16
3	74	165	LR	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif à un soutien aux forces de l'ordre.	BROSSEL	Adopté	14-juin-16
3	75		LR	BOULARD, PECHENARD	VNR		relatif à la dissolution des mouvements impliqués dans les troubles à l'ordre public.	BROSSEL	Rejeté	14-juin-16
2	76	166	LR	LECUYER, LELOUCHE	VNR		relatif à la privatisation du parc Monceau.	JULLIARD	Adopté	14-juin-16
3	77	167	UDI-MODEM	HÉLARD, AZIERE, MEHAL	VNR		relatif au cimetière de l'Île des Pins.	KOMITES	Adopté	14-juin-16
3	78	168	SOCA, PCF-FG	BARATTI-ELBAZ, BONNET-OUALDJ	VNR		relatif à la nouvelle dénomination de la gare de Paris-Bercy.	NAJDOVSKI	Adopté	14-juin-16
3	79	169	PCF-FG	AQUA, LE RESTE	VNR		relatif aux interdictions de circulation de certains véhicules.	NAJDOVSKI	Adopté amendé	14-juin-16
3	80		RG-CI	BROS, TAN	VNR		relatif à la création d'un Pass mobilité.	NAJDOVSKI	Rejeté	14-juin-16
3	81	170	RG-CI	BROS, TAN	VNR		relatif à la promotion de l'installation de bornes de recharge électrique sur le domaine privé.	NAJDOVSKI	Adopté amendé	14-juin-16
3	82		LR	LECUYER, LELOUCHE	VNR		relatif au tunnel de l'Etoile.	NAJDOVSKI	Rejeté	14-juin-16
3	83		LR	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à des parkings de délestage dans le projet Chapelle International.	NAJDOVSKI	Rejeté	14-juin-16
3	84	171	GEP	JULIEN	VNR		relatif à l'installation de sanitaires à proximité du carré des biffins Porte Montmartre.	PENINO	Adopté	14-juin-16

Com o ODJ	N°		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Statut	Date de vote
4	85	172	GEP, SOCA, PCF- FG, RG-CI, LR, UDI- MODEM, NI	SOUYRIS, BELLARD, FÉRAUD, BONNET-OUALDJ, BROS, KOSCIUSKO- MORIZET, AZIERE, SIMONNET	VNR		relatif à la lutte contre le harcèlement sexuel.	BIDARD, GREGOIRE	Adopté amendé	14-juin-16
4	85a	173	Exécutif		VNR		relatif à la lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel à la Mairie de Paris.	BIDARD	Adopté	14-juin-16
4	86	174	SOCA, GEP, RG- CI	FÉRAUD, SOUYRIS, BELLARD, BROS	VNR		relatif aux conditions de financement des Ateliers Sociolinguistiques (ASL).	BROSSEL	Adopté amendé	14-juin-16
4	87		PCF-FG	PREMEL, BONNET- OUALDJ	VNR		relatif à l'accompagnement sociolinguistique des adultes et au financement des centres sociaux.	BROSSEL	Retiré	14-juin-16
4	88		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux ateliers sociolinguistiques.	BROSSEL	Retiré	14-juin-16
4	89	175	PCF-FG, SOCA	BONNET-OUALDJ, BARATTI-ELBAZ	VNR		relatif à la résidence sociale Claude Tillier.	BROSSEL	Adopté	14-juin-16
4	90	176	RG-CI	BROS, TAN	VNR		relatif à la lutte contre les allergies liées aux pollens.	JOMIER	Adopté	14-juin-16
4	91		LR	GOIJON, LAMOUR, BUFFETEAU, COURTOIS	VNR		relatif à la sauvegarde du centre de santé "Etudes et Santé" 12 rue Viala.	JOMIER	Rejeté	14-juin-16
4	92	177	LR	KUSTER, DEBRÉ, DUBUS	VNR		relatif à l'offre de soin dans le 17e.	JOMIER	Adopté amendé	14-juin-16
4	93		NI	SIMONNET	VNR		relatif au soutien à l'association "Vaincre l'autisme".	JOMIER	Rejeté	14-juin-16
4	94	178	GEP	CONTASSOT, SOLANS	VNR		relatif à l'intervention du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugié-e-s.	VERSINI	Adopté amendé	14-juin-16
4	95		LR	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif à la tarification du Pass Navigo Emeraude.	VERSINI	Rejeté	14-juin-16
4	96		LR	KUSTER, LECOQ	VNR		relatif à l'information des mairies d'arrondissement de la réquisition d'un équipement municipal.	VERSINI	Rejeté	14-juin-16
4	97		NI	SIMONNET	VNR		relatif au "camp humanitaire" pour l'accueil des exilé-e-s.	VERSINI	Rejeté	14-juin-16
4, 2	98		Exécutif		A	2016 DDCT 75	Amendement technique.	BIDARD	Adopté	14-juin-16
5	99		LR	KUSTER, DUBUS	V	2016 DLH 11	relatif à la production de logements intermédiaires.	BROSSAT	Rejeté	14-juin-16

Com o ODJ	N°		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Statut	Date de vote
5	100		Exécutif		A	2016 DLH 93	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	14-juin-16
5	101	179	GEP	SOUYRIS	VNR		relatif à une campagne d'information sur l'encadrement des loyers.	BROSSAT	Adopté amendé	14-juin-16
5	102	180	GEP	BRIDIER	VNR		relatif à une communication vers les propriétaires de logements vacants.	BROSSAT	Adopté	14-juin-16
5	103		LR	DUBUS, ASSOULINE	VNR		relatif à l'accession sociale à la propriété.	BROSSAT	Rejeté	14-juin-16
5	104		LR	BERTHOUT	VNR		relatif aux rémunérations des dirigeants et collaborateurs des bailleurs sociaux parisiens.	BROSSAT	Retiré	14-juin-16
5	105	181	LR	BERTHOUT	VNR		relatif à la réalisation d'un audit de la gestion et du fonctionnement de Paris-Habitat.	BROSSAT	Adopté amendé	14-juin-16
5	106		LR	BERTHOUT	VNR		relatif à la création d'un comité éthique inter-bailleurs de la Ville de Paris.	BROSSAT	Retiré	14-juin-16
5	106bis	182	Exécutif		VNR		en réponse aux V104, V105 et V106.	BROSSAT	Adopté	14-juin-16
5	107	183	LR	BERTHOUT	VNR		relatif aux éléments de rémunération à la suite d'un licenciement.	BROSSAT	Adopté	14-juin-16
5	108		SOCA	CALANDRA	VNR		relatif à la parcelle du 20 rue Levert (20e).	MISSIKA	Retiré	14-juin-16
5	109		PCF-FG	PRIMET, BONNET- OULALDJ	VNR		relatif à la parcelle du 20 rue Levert (20e).	MISSIKA	Retiré	14-juin-16
5	109bis	184	Exécutif		VNR		en réponse aux V108 et V109.	MISSIKA	Adopté	14-juin-16
5	110	185	GEP	BOUTAULT	VNR		relatif aux accès aux transports en commun sous la Canopée des Halles.	MISSIKA	Adopté	14-juin-16
5	111	186	PCF-FG	BONNET-OULALDJ	VNR		relatif aux agréments de l'Etat pour la construction de bureaux.	MISSIKA	Adopté amendé	14-juin-16
5	112		NI	SIMONNET	VNR		relatif au devenir de l'Île de la Cité et de l'Hôtel-Dieu.	MISSIKA	Rejeté	14-juin-16
5, 3	113		Exécutif		A	2016 DU 138	Amendement technique.	KOMITES	Adopté	14-juin-16
5, 3	114		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL	V	2016 DU 138	relatif à la ligne CDG Express.	KOMITES	Rejeté	14-juin-16
5, 3	115		LR	KUSTER	A	2016 DU 40	relatif au raccordement du lot N2 au réseau de collecte pneumatique des déchets.	MISSIKA	Rejeté	14-juin-16
5, 3	116	187	LR	KUSTER, BOULARD	V	2016 DU 40	relatif à l'implantation d'un incubateur au sein du projet "Stream Building".	MISSIKA	Adopté	14-juin-16
7,5	117aG		Exécutif		A	2016 DJS 2G	Amendement technique.	MARTINS MISSIKA	Adopté	14-juin-16

Com o ODJ	N°		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Statut	Date de vote
7,3	118a		LR		A	2016 DJS 244- DVD	relatif au stationnement temporaire gratuit pour les riverains de la "fan zone" sur le Champs de Mars (UEFA Euro 2016).	MARTINS NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-16

Tableau des votes des groupes politiques.

Cm + GDU	N°	Groupes ou Exécutif	Eles	A, V, Vot, LR	N° 400b	Objet	Adjsu rapporteur	Statut	Date de vote	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Appariés		UDI - Modem		Les Républicains		UNANIMITE
										CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	
						COMPTES																
1	1	PCF-PG	AQUA, BONNET- GUILAUD	V	2016 DFA 79	relatif à la banque HBC	BARGETON	Retiré	13-juin-16													
1	10bis	138	Exécutif	V	2016 DFA 79	en réponse au V1.	BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X		
1					2016 DFA 79		BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X		
1					2016 DFA 80		BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X		
1					2016 DFA 280		BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X		
1					2016 DFA 31 G		BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X		
1					2016 DFA 85		BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X		
1					2016 DFA 296		BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X		
1					2016 DLT 11		BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X		
1					2016 DLT 13		BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X		
1					2016 DPE 11		BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X		
1					2016 DPE 12		BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X		
1					2016 DPE 9		BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X		
1					2016 DEVE 42		BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X		
1					2016 DEVE 44		BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X		
1					2016 PP 27		BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X		
1					2016 PP 29		BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X		
1					2016 DAMES 92 G		BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X		
					BUDGET																	
1	2	Exécutif		A	2016 DFA 32	Amendement technique	BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X		
1	3	GEF	SULAN	A	2016 DFA 32	relatif à une subvention à l'Association Yvels et Cliché (116)	BARGETON	Retiré	13-juin-16									X		X		
1	4	GEF	BOUYER, BELLARD	A	2016 DFA 32	relatif à une subvention à l'Agence Française de l'Eau	BARGETON	Retiré	13-juin-16									X		X		
1	5	GEF	BOUYER, BELLARD	A	2016 DFA 32	relatif au renforcement des capacités de centrale des sociétés municipales	BARGETON	Retiré	13-juin-16									X		X		
1	5bis	139	Exécutif	V	2016 DFA 32	en réponse au V1	BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X		
1	6	GEF	CHIEGES	A	2016 DFA 32	relatif à une subvention à l'Association l'Éclair Centre de renouveau de l'économie sociale et solidaire	BARGETON	Retiré	13-juin-16									X		X		
1	7	GEF	CHIEGES	A	2016 DFA 32	relatif à une mesure en faveur du tissu social européen	BARGETON	Retiré	13-juin-16									X		X		
1	8	GEF	SOLAN, ATALLAH	A	2016 DFA 32	relatif aux créations des Unités pour l'écueil des municipales	BARGETON	Retiré	13-juin-16									X		X		
1	8bis	140	Exécutif	V	2016 DFA 32	en réponse à l'AS	BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X		
1	9	PCF-PG	FRIMET, BONNET- GUILAUD	A	2016 DFA 32	relatif à la dégradation des agents de nettoyage	BARGETON	Retiré	13-juin-16									X		X		
1	9bis	141	Exécutif	V	2016 DFA 32	en réponse à l'AS	BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X		
1	10	PCF-PG	BONNET-GUILAUD, TROY	A	2016 DFA 32	relatif à la subvention de Paris - Levallois Danet	BARGETON	Retiré	13-juin-16									X		X		
1	10bis	142	Exécutif	V	2016 DFA 32	en réponse à l'AS	BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X		
1	11	PCF-PG	BONNET-GUILAUD	A	2016 DFA 32	relatif à une "testing" sur les destinations dans l'écueil au logement privé	BARGETON	Retiré	13-juin-16									X		X		
1	12	PCF-PG	BONNET-GUILAUD	A	2016 DFA 32	relatif au soutien à l'association Française des Maires pour la jeunesse	BARGETON	Retiré	13-juin-16									X		X		
1	13	NI	SEMONNET	A	2016 DFA 32	relatif à la participation de la Ville au budget de la PP	BARGETON	Retiré	13-juin-16	X		X		X		X		X		X		
1	14	PCF-PG	BONNET-GUILAUD	V	2016 DFA 32	relatif aux nouvelles recettes de la Ville de Paris	BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X		
1	15	LR	KUSTER	V	2016 DFA 32	relatif aux crédits du budget participatif	BARGETON	Retiré	13-juin-16									X		X		
1	15bis	144	Exécutif	V	2016 DFA 32	en réponse au V15	BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X		
1	16	LR	KUSTER	V	2016 DFA 32	relatif à une "testing" sur les destinations dans l'écueil au logement privé	BARGETON	Retiré	13-juin-16	X		X		X		X		X		X		
1	17	NI	SEMONNET	V	2016 DFA 32	relatif au soutien à la famille d'États	BARGETON	Retiré	13-juin-16	X		X		X		X		X		X		
1	18	NI	SEMONNET	V	2016 DFA 32	relatif aux créations de l'Éd et à la participation	BARGETON	Retiré	13-juin-16	X		X		X		X		X		X		
1	18bis	145	Exécutif	V	2016 DFA 32	en réponse au V17 et V18	BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X		
1				LR	2016 DFA 32	Lecture Budgétaire n°1	BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X		
1					2016 DFA 32		BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X		
1					2016 DFA 33		BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X		
1	19-G	GEF	ATALLAH	A	2016 DFA 19-G	relatif à une étude concernant le non-recours au RSA	BARGETON	Retiré	13-juin-16									X		X		
1	19bis	241	Exécutif	V	2016 DFA 19-G	en réponse à l'AS	BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X		
1					2016 DFA 19-G		BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X		
1					2016 DFA 20-G		BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X		

Cm	N°	Groupes ou Partout	Eles	A, V, Vot, LR	N° 400b	Objet	Adjsu rapporteur	Statut	Date de vote	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	UNANIMITE
1	20	Exécutif			2016 DFA 72	Amendement technique	GREGOIRE	Adopté	13-juin-16									X		X
1					2016 DFA 72		GREGOIRE	Adopté	13-juin-16									X		X
1	21-G	Exécutif		A	2016 DFA 26-G	Amendement technique	GREGOIRE	Adopté	13-juin-16									X		X
1					2016 DFA 26-G		GREGOIRE	Adopté	13-juin-16									X		X
1					2016 DFA 97		BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X
1					2016 DLT 11		BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X
1					2016 DPE 13		BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X
1					2016 DPE 14		BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X
1					2016 DEVE 43		BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X
1					2016 DFA 100		BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X
1					2016 DFA 42-G		BARGETON	Adopté	13-juin-16									X		X
					COMMUNICATION SUR LA CRÉATION D'UNE BRIGADE DE LUTTE CONTRE LES INCIVILES															
1,1	22	146	RGCT	BROU, TAN, CHILLOT	V	2016 S02 20	relatif à la mise en place d'un observatoire	BROSSEL	Adopté	13-juin-16								X		X
1	23		LR	BOURNAGEL, BONCER	V	2016 S02 20	relatif au cadre de vie à Chelles Ranges	PENNOU	Retiré	13-juin-16	X		X		X		X		X	
1,1	24	147	UD-MODEM	GALLAIS	V	2016 S02 20	relatif au logement des agents	BROSSEL	Adopté	13-juin-16								X		X
1	25		NI	SEMONNET	V	2016 S02 20	relatif aux compétences et à l'équipement de la brigade	BROSSEL	Retiré	13-juin-16	X		X		X		X		X	
1,1					2016 S02 20	PAS DE VOTE	BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 25		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 27		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 28		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 29		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 30		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 31		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 32		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 33		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 34		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 35		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 36		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 37		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 38		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 39		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 40		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 41		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 42		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 43		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 44		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 45		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 46		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 47		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 48		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 49		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 50		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 51		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 52		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 53		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 54		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 55		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 56		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 57		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 58		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 59		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 60		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 61		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 62		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 63		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 64		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 65		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 66		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 67		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 68		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 69		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 70		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 71		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 72		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 73		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 74		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 75		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 76		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 77		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 78		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 79		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 80		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 81		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 82		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 83		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 84		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 85		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 86		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 87		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 88		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 89		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 90		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 91		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 92		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 93		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 94		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 95		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 96		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 97		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 98		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 99		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 100		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 101		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 102		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 103		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 104		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 105		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 106		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 107		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 108		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1					2016 DLR 109		BROSSEL	Adopté	13-juin-16									X		X
1,1																				

Cen OBJ	N°	Congrès Extensif	Eles	A. V. Vot. LR	N° 404b	Objet	Adjs rapporteur	Statut	Date de vote	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	UNANIMITE
1	44	LR	KOCHER- MORDET, LEGARET	VNR		relatif à l'élaboration des missions de l'EGVP	GREGOIRE	Rejeté	13-juin-16	X		X		X		X						
1	45	153	NI	SIMONNET	VNR	relatif aux conclusions émises à l'AGOSAP, à l'APB et la carte prévisionnelle des vacances effectives au printemps au plus	GREGOIRE	Adopté amendé	13-juin-16										X	X		
1	46	154	NI	SIMONNET	VNR	relatif au paiement des vacations en contre de l'année	GREGOIRE	Adopté	13-juin-16												X	
1	47		NI	SIMONNET	VNR	relatif à l'avis au CSE et à l'avis du Comité des vacances et occurrences	GREGOIRE	Rejeté	13-juin-16	X		X		X		X				X	X	
1	48		NI	SIMONNET	VNR	relatif à l'actualisation des quotas vacances effectives les semaines d'été et de juillet	GREGOIRE	Rejeté	13-juin-16											X	X	
1	49	155	ROCA	CALANDRA	VNR	2016 DAE 241	GOEL	Adopté	13-juin-16												X	
1						2016 DAE 272	POLSKI	Adopté amendé	14-juin-16												X	
1						2016 DAE 372	VERON	Adopté	14-juin-16												X	
1	50	156	PCF-FG	BONNET-GOULAUD, LE BERT	VNR	2016 DAE 372	VERON	Adopté	14-juin-16		X										X	
1,4	51-53	3-G	LR	GOUCON, LAMOUR	V	2016 DASES 219- G	VERONI	Adopté amendé	14-juin-16													
1,4						2016 DASES 219- G	VERONI	Adopté	14-juin-16													
2						2016 DAE 68	GOLIGRAB	Adopté	14-juin-16													
2						2016 DAE 122	HOCQUARD	Adopté	14-juin-16													X
2	52		GEF	CONTASSOT	VNR	relatif à la participation de quartier faite aux Calles au département. Bilan et dans les quartiers d'été pour l'été 2016	HOCQUARD	Rejeté	14-juin-16													
2						2016 DAC 38	JULLIARD	Adopté	14-juin-16													
2	53		Extensif		A	2016 DAE 179	JULLIARD	Adopté	14-juin-16													
2	54		LR	MONTANDON	A	2016 DAE 179	JULLIARD	Rejeté	14-juin-16													
2	55		LR	MONTANDON	A	2016 DAE 179	JULLIARD	Adopté	14-juin-16													
2	56		LR	MONTANDON	A	2016 DAE 179	JULLIARD	Adopté	14-juin-16													
2	57		LR	MONTANDON	A	2016 DAE 179	JULLIARD	Adopté	14-juin-16													
2	58		LR	MONTANDON	A	2016 DAE 179	JULLIARD	Rejeté	14-juin-16													
2						2016 DAE 179	JULLIARD	Adopté	14-juin-16													
2						2016 DAE 243	JULLIARD	Adopté	14-juin-16		X									X		
2	59	157	PCF-FG	FRIMET, BONNET- GOULAUD	VNR	relatif à son bilan de l'association de l'association de la direction	JULLIARD	Adopté	14-juin-16													X
2	60	158	RG-CI	BIROU, TAN, CHILLOT	VNR	relatif à la création d'un conseil de la loi à l'été 2016	JULLIARD	Adopté	14-juin-16													
2	61		LR	KOCHER- MORDET, ROULAY ESPIONNIER	VNR	relatif au conseil individuel dans les conservatoires	JULLIARD	Rejeté	14-juin-16	X		X		X		X						
2	62		UD-MODEM	MEHAL, GALLOS	VNR	relatif au rapport de l'EGVP relatif aux risques d'indivision sur les déclarations	JULLIARD	Rejeté	14-juin-16	X		X		X		X						
2	63	159	LR	KOCHER- MORDET, ROULAY ESPIONNIER	VNR	relatif aux droits sociaux dans les conservatoires	JULLIARD	Adopté	14-juin-16													
2	64	160	LR	GOUCON, LAMOUR	VNR	relatif à la discussion Glem Glem Glem des papiers des après la loi de l'été de l'été	JULLIARD	Adopté	14-juin-16													
2	65		UD-MODEM	MEHAL, de SARNÉZ NABONNÉ	VNR	relatif à la création d'un conseil municipal	JULLIARD	Rejeté	14-juin-16													
2	66	161	UD-MODEM	MEHAL, de SARNÉZ NABONNÉ	VNR	relatif au dispositif "Tutorat pour grand" dans les écoles	JULLIARD	Adopté	14-juin-16													
2	67		NI	SIMONNET	VNR	relatif à la "démocratie culturelle"	JULLIARD	Rejeté	14-juin-16	X		X		X		X						
2	68		NI	SIMONNET	V	2016 DUE - MODEM 1	VEU-CHARBET	Rejeté	14-juin-16	X		X		X		X			X	X		
2						2016 UD-MODEM 1	VEU-CHARBET	Adopté	14-juin-16													
2	69	162	UD-MODEM	MEHAL, de SARNÉZ	VNR	relatif à la discussion des vacances scolaires de la semaine pour l'été 2016	VEU-CHARBET	Adopté amendé	14-juin-16													
2,3						2016 DAC 121	JULLIARD	Adopté	14-juin-16											X		
2,3						2016 DAC 243	JULLIARD	Adopté	14-juin-16											X	X	
2						2016 DAC 439	VEU-CHARBET	Adopté	14-juin-16													
3	70	163	PCF-FG	BONNET-GOULAUD, JACQUET	VNR	relatif au diplôme des comptables Laidy	BLAUDEL	Adopté amendé	14-juin-16												X	
3	71		UD-MODEM	HELAND, NABONNÉ	VNR	relatif à la gestion et à l'entretien des équipements des équipements	BLAUDEL	Rejeté	14-juin-16	X		X		X		X						
3	72	164	GEF	JULIEN	VNR	relatif aux compétences du conseil technique de la vidéo- protection	BRUSSEL	Adopté amendé	14-juin-16											X	X	
3	73		LR	KUSTER, DEBRE, DUBRE	VNR	relatif au Comité de l'Union Européenne	BRUSSEL	Rejeté	14-juin-16	X		X		X		X						
3	74	165	LR	HONORE, BOURNEILL BELLARD	VNR	relatif à son action aux forces de l'ordre	BRUSSEL	Adopté	14-juin-16				X									
3	75		LR	PECHENARD	VNR	relatif à la discussion des mouvements impliqués dans les travaux à l'été public	BRUSSEL	Rejeté	14-juin-16	X		X		X		X						

Cen OBJ	N°	Congrès Extensif	Eles	A. V. Vot. LR	N° 404b	Objet	Adjs rapporteur	Statut	Date de vote	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	UNANIMITE	
2	76	166	LR	LECUYER, LELLACHE	VNR	relatif à la réglementation du parc Mousseau.	JULLIARD	Adopté	14-juin-16													X	
3	77	167	UD-MODEM	HELAND, ADRIE, MEHAL	VNR	relatif au comité de l'été des Fies.	KOMITES	Adopté	14-juin-16														
3						2016 DVD 54	NABONNÉ	Adopté	14-juin-16														
3						2016 DVD 55	NABONNÉ	Adopté	14-juin-16														
3	78	168	SOCA, PCF-FG	BONNET-GOULAUD, BARATH-ELIAC	VNR	relatif à la nouvelle discussion de la loi de Paris-13	NABONNÉ	Adopté	14-juin-16														
3	79	169	PCF-FG	AQUA, LE BESTE	VNR	relatif aux interventions de circulation de certains véhicules	NABONNÉ	Adopté amendé	14-juin-16									X		X			
3	80		RG-CI	BIROU, TAN	VNR	relatif à la création d'un Parc mobilité	NABONNÉ	Rejeté	14-juin-16	X		X				X							
3	81	170	RG-CI	BIROU, TAN	VNR	relatif à la réglementation de l'entretien des bornes de recharge électrique sur le domaine privé.	NABONNÉ	Adopté amendé	14-juin-16														
3	82		LR	LECUYER, LELLACHE	VNR	relatif au conseil de l'été	NABONNÉ	Rejeté	14-juin-16	X		X		X		X							
3	83		LR	BOURNEILL, HONORE	VNR	relatif à des problèmes de délaissés dans le projet Champs Bourneillien.	NABONNÉ	Rejeté	14-juin-16	X		X		X		X							
3	84	171	GEF	JULIEN	VNR	relatif à l'entretien des espaces appartenant du care des différents Points Mousseaux.	PENNOU	Adopté	14-juin-16														
3						2016 DEVE 74- DUE	KOMITES	Adopté	14-juin-16														
3,1						2016 DEVE 65- DUE	KOMITES	Adopté	14-juin-16														
3						2016 DUE 17	BEVARD	Adopté	14-juin-16													X	
3						2016 DUE 62	BEVARD	Adopté	14-juin-16													X	
4	85	172	GP, SOCA, PCF-FG, RG-CI, LR, UD-MODEM, NI	SOUTER, BELLARD, FERARD, BONNET- GOULAUD, BIROU, KOCHER- MORDET, ADRIE, SIMONNET	VNR	relatif à la loi contre le harcèlement sexuel.	BEVARD, GREGOIRE	Adopté amendé	14-juin-16													X	
4	85a	173	Extensif		VNR	relatif à la loi contre le harcèlement sexuel et relatif à la Mairie de Paris.	BEVARD	Adopté	14-juin-16													X	
4	86	174	SOCA, GEF, RG-CI	FERARD, SOUTER, BELLARD, BEVARD	VNR	relatif aux conditions de l'entretien des Ateliers Socioculturels (ASA).	BRUSSEL	Adopté amendé	14-juin-16												X		
4	87		PCF-FG	FRIMET, BONNET- GOULAUD	VNR	relatif à l'accompagnement socioculturel des ateliers et au financement des centres sociaux.	BRUSSEL	Rejeté	14-juin-16														
4	88		NI	SIMONNET	VNR	relatif aux missions socioculturelles.	BRUSSEL	Rejeté	14-juin-16														
4	89	175	PCF-FG, SOCA	BONNET-GOULAUD, BARATH-ELIAC	VNR	relatif à la loi relative au harcèlement sexuel.	BRUSSEL	Adopté	14-juin-16										X	X			
4	90	176	RG-CI	BIROU, TAN	VNR	relatif à la loi contre les atteintes aux personnes.	JOMER	Adopté	14-juin-16													X	
4	91		LR	GOUCON, LAMOUR, HONORE	VNR	relatif à la loi contre le harcèlement sexuel et relatif à la Mairie de Paris.	JOMER	Rejeté	14-juin-16	X		X		X		X							
4	92	177	LR	KUSTER, DEBRE, DUBRE	VNR	relatif à l'offre de soins dans le 17e	JOMER	Adopté amendé	14-juin-16														
4	93		NI	SIMONNET	VNR	relatif au conseil de l'été	JOMER	Rejeté	14-juin-16	X		X		X		X			X	X			
4						2016 DASES 18- G	VERONI	Adopté	14-juin-16														
4						2016 DASES 219- G	VERONI	Adopté	14-juin-16														
4						2016 DASES 275- G	VERONI	Adopté	14-juin-16														
4	94	178	GEF	CONTASSOT, SOLAND	VNR	relatif à la loi contre le harcèlement sexuel et relatif à la Mairie de Paris.	VERONI	Adopté amendé	14-juin-16													X	
4	95		LR	HONORE, BOURNEILL	VNR	relatif à la loi contre le harcèlement sexuel et relatif à la Mairie de Paris.	VERONI	Rejeté	14-juin-16	X		X		X		X							
4	96		LR	KUSTER, LECQ	VNR	relatif à la loi contre le harcèlement sexuel et relatif à la Mairie de Paris.	VERONI	Rejeté	14-juin-16	X		X		X		X							
4	97		NI	SIMONNET	VNR	relatif au "Camp humanitaire" pour l'été de l'été de l'été	VERONI	Rejeté	14-juin-16	X		X		X		X			X	X			
4,2	98		Extensif		A	2016 DUE 73	BEVARD	Adopté	14-juin-16														
4,2						2016 DUE 73	BEVARD	Adopté	14-juin-16														
4	99		LR	KUSTER, DUBRE	V	2016 DUE 111	BRUSSEL	Rejeté	14-juin-16	X		X		X		X				X	X		
4						2016 DUE 111	BRUSSEL	Adopté	14-juin-16											X	X		
4	100		Extensif		A	2016 DUE 111	BRUSSEL	Adopté	14-juin-16											X	X		
3						2016 DUE 111	BRUSSEL	Adopté	14-juin-16											X	X		
3						2016 DUE 111	BRUSSEL	Adopté	14-juin-16											X	X		
3	101	179	GEF	SOUTER	VNR	relatif à la loi contre le harcèlement sexuel et relatif à la Mairie de Paris.	BRUSSEL	Adopté amendé	14-juin-16											X	X		
3	102	180	GEF	BAUDER	VNR	relatif à la loi contre le harcèlement sexuel et relatif à la Mairie de Paris.	BRUSSEL	Adopté amendé	14-juin-16											X	X		
3	103		LR	DUBRE, ABSOLUEN	VNR	relatif à la loi contre le harcèlement sexuel et relatif à la Mairie de Paris.	BRUSSEL	Rejeté	14-juin-16	X		X		X		X							
3	104		LR	BERTHOUD	VNR	relatif à la loi contre le harcèlement sexuel et relatif à la Mairie de Paris.	BRUSSEL	Rejeté	14-juin-16														

Cou s GOU	N°	Groupe ou Exécutif	Fils	A. V. Vot. LR	N° 400b	Objet	Autor rapporteur	Statut	Date de vote	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	UNANIMITE
5	105	181	LR	BERTHOUD	VNR	projet de loi relatif à la gestion et au développement de Paris-Idées	BROSSAT	Adopté	14-juin-16													
5	106		LR	BERTHOUD	VNR	projet de loi relatif à la création d'un conseil d'éthique inter-municipales de la Ville de Paris	BROSSAT	Retiré	14-juin-16													
5	106bis	182	Exécutif		VNR	un règlement aux V181, V185 et V186	BROSSAT	Adopté	14-juin-16													
5	107	183	LR	BERTHOUD	VNR	projet de loi relatif aux éléments de réglementation à la suite d'un incendie	BROSSAT	Adopté	14-juin-16													
5						2016 D18 128	MISSICA	Adopté	14-juin-16													X
5						2016 D18 121	MISSICA	Adopté	14-juin-16	X		X		X								
5						2016 SCS 1-G	MISSICA	Adopté	14-juin-16													
5	108		BOCA	CALANDRA	VNR	projet de loi relatif à la parcellaire de 20 rue Levent (20e)	MISSICA	Retiré	14-juin-16													
5	109		PCF-PG	PRINCE, BONNET- OULALDI	VNR	projet de loi relatif à la parcellaire de 20 rue Levent (20e)	MISSICA	Retiré	14-juin-16													
5	109bis	184	Exécutif		VNR	un règlement aux V188 et V189	MISSICA	Adopté	14-juin-16													X
5	110	185	GP	BOUTAULT	VNR	projet de loi relatif aux transports de personnes en commun dans les Métros	MISSICA	Adopté	14-juin-16													X
5	111	186	PCF-PG	BONNET-OULALDI	VNR	projet de loi relatif aux agencements de l'Etat pour la construction de bureaux	MISSICA	Adopté amendé	14-juin-16									X				X
5	112		NR	SINCONNET	VNR	projet de loi relatif au réseau de l'île de la Cité et de l'Île Saint-Germain	MISSICA	Retiré	14-juin-16	X		X		X		X		X		X		
5						2016 D18 83	MISSICA	Adopté	14-juin-16													
5.2						2016 D18 81	MISSICA	Adopté	14-juin-16				X									
5.2	113		Exécutif		A	2016 D18 138	COMPTES	Adopté	14-juin-16													X
5.2	114		PCF-PG	BONNET-OULALDI, PELMEL	V	projet de loi relatif à la ligne CDG Express	COMPTES	Retiré	14-juin-16					X		X		X		X		
5.3						2016 D18 136- CEVE	COMPTES	Adopté	14-juin-16													
5.3	115		LR	KUSTER	A	2016 D18 40	MISSICA	Retiré	14-juin-16	X		X		X		X						
5.3	116	187	LR	KUSTER, BOULARD	V	2016 D18 40	MISSICA	Adopté	14-juin-16													
5.3						2016 D18 40	MISSICA	Adopté	14-juin-16													
5.3	117aG		Exécutif		A	2016 D18 2G	MARTINS MARTINS	Adopté	14-juin-16													
5.3						2016 D18 2-G	MARTINS MISSICA	Adopté	14-juin-16													
5.3	118a		LR		A	2016 D18 244- DVD	MARTINS MARTINS	Retiré	14-juin-16	X		X		X		X						
5.3						2016 D18 244- DVD	MARTINS	Adopté	14-juin-16													